MÉLANGES PERROT

RECUEIL DE MÉMOIRES

CONCERNANT

L'ARCHÉOLOGIE CLASSIQUE

LA LITTÉRATURE ET L'HISTOIRE ANCIENNES

DÉDIÉ A

GEORGES PERROT

MEMBRE DE L'INSTITUT

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

PROFESSEUR HONORAIRE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

A l'occasion du 50e anniversaire de son entrée à l'École normale supérieure

---

Ouvrage contenant un portrait en héliogravure
cinq planches hors texte en phototypie et trente-six illustrations dans le texte



PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE THORIN ET FILS
ALBERT FONTEMOING, ÉDITEUR
LIBRAIRE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME, DU COLLÈGE DE FRANCE
ET DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
4, RUE LE GOFF, 4

1903

MÉLANGES PERROT



MÉLANGES PERROT

RECUEIL DE MÉMOIRES

CONCERNANT

L'ARCHÉOLOGIE CLASSIQUE

LA LITTÉRATURE ET L'HISTOIRE ANCIENNES

DÉDIÉ A

GEORGES PERROT

MEMBRE DE L'INSTITUT

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

PROFESSEUR HONORAIRE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

A l'occasion du 50e anniversaire de son entrée à l'École normale supérieure

---

Ouvrage contenant un portrait en héliogravure
cinq planches hors texte en phototypie et trente-six illustrations dans le texte



PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE THORIN ET FILS

ALBERT FONTEMOING, ÉDITEUR

LIBRAIRE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME, DU COLLÈGE DE FRANCE
ET DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

4, RUE LE GOFF, 4

1903

A Georges Perrot

NÉ LE 12 NOVEMBRE 1832

Hommage des Collaborateurs

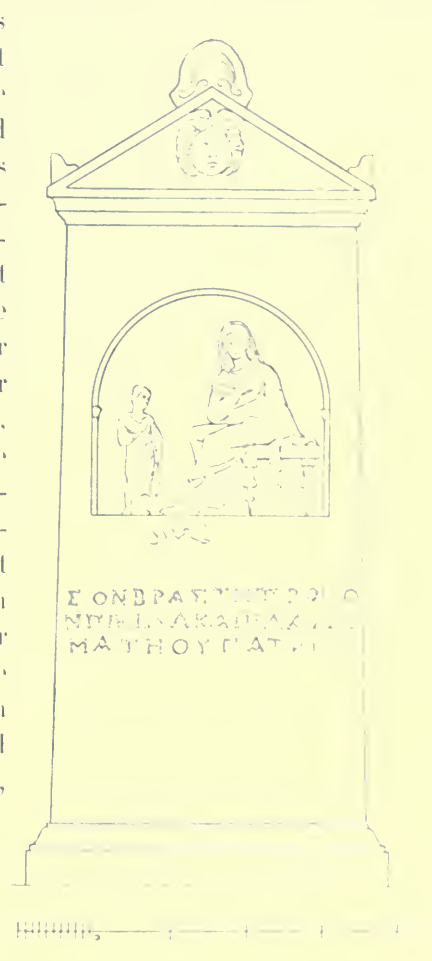
O. Benndorf
V. Bérard
G. Bloch
G. Boissier
A. Bouché-Leclercq
Em. Bourguet
M. Bréal
R. Cagnat
P. Cavvadias
M. Clerc
Max. Collignon
Alfred Croiset
Maurice Croiset
P. Decharme
W. Dörpfeld
P. Foucart
G. Fougères
A. Furtwaengler

Percy Gardner
P. Gauckler
P. Girard
H. Graillot
P. Guiraud
S. Gsell
B. Haussoullier
Am. Hauvette
W. Helbig
L. Heuzey
M. Holleaux
Th. Homolle
P. Jamot
A. Joubin
H. Lechat
Ph. E. Legrand
E. Loewy
E. Caetani Lovatelli

J. Martha
Ad. Michaelis
E. Michon
A. S. Murray
P. Paris
P. Perdrizet
E. Pottier
G. Radet
S. Reinach
Th. Reinach
A. de Ridder
C. Robert
F. Studniczka
G. Treu
P. Vidal de la Blache
H. Weil
P. Wolters

GRABSTELE VON ARSADA IN LYKIEN

Was wir von lykischen Sculpturen nachgerade doch in ansehnlicher Zahl besitzen, ist entweder älter als die Wende des vierten und fünften Jahrhunderts vor Chr. oder stammt aus der römischen Epoche : die Zwischenzeit ist so gut wie unvertreten. Diese Lücke mag bis zu einem gewissen Grade Zufall sein, wofür namentlich zwei dem Ende des vierten und zweiten Jahrhunderts angehörende Signaturen [1] sprechen mit deneinzigen Bildhauernamen, die man überhaupt aus der Landschaft kennt; aber die Lücke besteht vor der Hand thatsächlich. Es war daher eine Überraschung, als ich bei der letzten gemeinsamen Bereisung Lykiens, die uns im Jahre 1892 zwar sehr viele Inschriften, aber sonst kein neues plastisches Denkmal einbrachte, auf eine stattliche Grabstele der hellenistischen Zeit stiess,ein e Form, die in dem gräberreichen Lande ohnehin äusserst selten ist. Wir fanden sie in dem kleinen, auf der Ostseite des Xanthosthales sehr hoch gelegenen Dorfe Arsa, das mit seinem Namen und geringen Bestande von Altertumsresten, urkundlich gesichert, die Stätte des antiken Arsada bezeichnet. Hier war sie kurz zuvor zum Vorschein gekommen. Ueber die Fundstelle selbst gelang es nicht, Näheres zu ermitteln ; auch konnte ich sie nur skizzieren, die nothigen Maasse nehmen und die Inschrift abdrucken.



1. Θεόδωρος Ἀθηναῖος ἐποίησε in Tlos (*Anzeiger der Wiener Akademie, philos.-histor.* Classe vom 20. *Juli* 1892). Ἑρμάκοτας Ἑρμοδώκατος ἐποίησεν in Trysa (*Heroon von Gjölbaschi*, 26, fig. 11; Löwy, *Inschriften griechischer Bildhauer*, n. 304).

Aus einem feinen marmorartigen Kalkstein ist die Stele in ihrer tektonischen Form sehr genau, in dem figürlichen, seicht eingetieften Relief durchaus handwerklig gearbeitet. Sie ist 1^{m},12 hoch, 0^{m},48 unten breit, 0^{m},12 dick und ohne den üblichen Standzapfen. Das Mittelakroter des Giebels zierten augenscheinlich zwei Halbpalmetten[1], im Giebeldreieck ist ein geflügelter Medusenkopf, welchem Schlangen fehlen, deutlicher erhalten. Das Relief am Schaft umrahmt ein unmittelbar auf angedeuteten Anten ruhender Bogen. Rechts sitzt auf einem Stuhle eine Frau, die das Obergewand über den Kopf gezogen, Gesicht und Brust dem Beschauer zuwendet, indem sie mit dem gestreckten linken Arme sich auf die Sitzfläche stützt; den einer Standesperson ziemenden Fussschemel hatte der Verfertiger offenbar im Relief selbst vergessen und hat ihn dann in gravirtem Umriss unterhalb der Bodenlinie nachgetragen. Als Nebenfigur steht isoliert in Vordersicht ein bekleidetes Mädchen. Schliesslich gibt die in sauber ausgeführten Charakteren vollkommen erhaltene Inschrift die Namen der Dargestellten, Sonbraste und ihrer Tochter Pladarmate :



Σονβράστῃ Προγον-
τιείδα καὶ Πλαδαρ-
μάτῃ θυγατρί.

Für die anmuthige Pose der Hauptfigur bietet der Bestand attischer Reliefs, so weit er bis jetzt übersehbar ist, kein entsprechendes Beispiel; die athenischen Frauen sitzen immer ruhiger, bescheidener, wie oft auch der Typus wechselt. Das Motiv ist sichtlich beeinflusst von der Antiocheia des Eutychides, deren einmal epochemachende Bedeutung man nicht nur aus vielfachen Wiederholungen in der Numismatik des Orients erkennt, sondern aus mehr oder minder sinfälligen Variationen, zu denen sie die Kunst der hellenistischen Zeit überhaupt anregte; unter Anderm ist sie im Relief eines Votivsteins, der gewiss von einer griechischen Insel nach Verona kam, in allen Hauptzügen nachgebildet[2]. Auch die bogenförmige Umrahmung der Darstellung ist bekanntlich der älteren attischen Weise fremd; als eine specifisch hellenistische Form tritt sie in den zahlreichen Grabsteinen von Rheneia, die dem zweiten vorchristlichen Jahrhundert angehören[3], fertig auf

1. Ähnlich etwa wie an dem Berliner Relief aus Magnesia, n. 688.
2. Maffei, *Museum Veronense*, tab. LI, 13; CIG. IV 6834; bei Dütschke fehlend.
3. Michaelis, *Archaeologische Zeitung* 1871 S. 146 ff.

und gelangt von da, wie Brückner nachwies[1], nach Athen, um sich hier bis in die Spätzeit zu behaupten. Ein datirbares Beispiel aus älterer Zeit kenne auch ich nicht.

Gegen einen früheren Ursprung der Stele von Arsada spricht jedesfalls der verhältnissmässig steile Giebel, die Mehrzahl der Buchstabenformen und die Inconsequenz im Gebrauche des Iota adscriptum; anderseits ist sie nach allen Analogien, auch der Schrift, vorrömisch. Mit ziemlicher Sicherheit wird man sie also dem zweiten vorchristlichen Jahrhundert zuweisen können. In dieser Zeit haben die vollen lykischen Namen, die sich ja vereinzelt noch auf Jahrhunderte hinaus im griechischen Idiom der Provinz erhielten, Nichts Auffälliges, zumal an einem einsamen Gebirgsort, in dem die alten Sitten zäher fortlebten als in den hellenisirten Städten der Thalebene. Die Namen sind sämtlich neu und erwarten ihre Erklärung zugleich mit dem Räthsel der lykischen Sprache, das nach den scharfsinnigen Bemühungen heutiger Forschen gewiss noch seine Lösung findet. Denn wer die chaotischen Trümmergebiete von Patara, Pinara und Tlos kennt, vor allem den noch unberührten Marktplatz der Hauptstadt Xanthos, auf dem der berühmte Grabthurm[2] mit dem griechischen Epigramm und der langen historischen Urkunde in lykischer Sprache steht, kann nicht daran zweifeln, dass methodische Grabungen sich auch durch neue Bilinguen belohnen würden, die das Problem noch zu fördern haben.

Schon von der Reise ausgab ich Sr Exc. Herrn Hamdy-Bey genaue Nachricht über das Monument mit der Anregung, es den unsicheren Ortsverhältnissen durch Überführung nach Constantinopel zu entziehen. Er ertheilte auch sofort alle erforderlichen Befehle, doch inzwischen war die Stele spurlos verschwunden. Dass sie zerstört worden sei, ist leider sehr wohl möglich. Wahrscheinlicher ist mir aber doch, dass sie in den Handel kam, also hoffentlich noch einmal wieder auftaucht. Für diesen Fall gewährt das gegenwärtige, einem Orientforscher, dem auch ich mich in Verehrung dankbar zu bekennen wünschte, zugeeignete Werk mit seinem weiten Kreise von Mitarbeitern und Lesern eine so wirksame wie gern benutzte Veröffentlichungsstelle.

Wien, Juni 1902.

Otto Benndorf.

1. A. Brückner, *Ornament und Form der attischen Grabstelen* 55 ff.
2. *Jahreshefte des österreichischen archaelogischen Institutes* III 98 ff., Taf. I 5.

ΓΕΡΡΑ ΝΑΞΙΑ

Plaute use fréquemment de l'interjection ironique *gerrae!* ou *gerrae maxumae*[1] ! comme synonyme (tous les lexicographes et commentateurs sont d'accord en ce point) de *nugae*, et dans le sens de *sottises! sornettes!* Plaute lui-même nous donne de ce mot *gerrae* la traduction grecque λῆροι, bagatelles :

> Nam tuae blanditiae mihi sunt, quod dici solet
> *gerrae* germanae atque, edepol, *liroe*, *liroe*[2].

Ce mot *gerrae* n'a, en latin, aucune étymologie valable. Les commentateurs anciens et modernes le rapportent au grec. En grec, le mot γέρρον existe pour désigner tous les objets tressés en paille, jonc ou branchages, paniers, claies, etc. La traduction exacte du *gerrae* de Plaute serait donc, suivant les commentateurs, *paniers!* ou *claies!* et elle nous ramènerait à telle de nos expressions populaires, comme *bateau!* ou *balançoire!*

Cette explication me paraît peu satisfaisante. Je crois que Plaute parlait, à son ordinaire, une langue plus familière encore et dont la pittoresque crudité nous serait mieux rendue en français, si nous voulions recourir à la franchise un peu rude du parler de nos rues. La langue comique des Grecs avait, en effet, ce même mot de γέρρον ou γέρρα avec le sens de αἰδοῖα, *pudenda*, qu'il s'agît de l'un ou l'autre sexe. Or il faut noter qu'en ce dernier sens le mot s'emploie toujours au pluriel, et plus souvent au féminin, γέρραι, qu'au neutre γέρρα : la forme latine *gerrae*, au féminin pluriel, serait une excellente transcription du grec γέρραι. Il faut remarquer, en outre, que ce mot grec paraît avoir une origine sicilienne (et l'on comprendrait sans peine que, par l'intermédiaire des grands comiques siciliens, il soit devenu courant dans la comédie grecque et latine) : *gerrae siculae*, *gerres de Sicile*, dit Ausone en

1. *Asin.*, III, 3, 10.

> Leges ut conscribat, quibus se populus teneat. Gerrae.

Trinum., III, 3, 31 :

> Ab amico alicunde mutuum argentum rogem.
> Gerrae! ne tu illud verbum actutum inveneris!

2. *Poenul.*, I, 1, 9-10.

une formule demi-proverbiale, « *latebat inter nugas meas libellus ignobilis...*; *misi itaque ad te haec frivola* gerris siculis *vaniora*[1]; » les Grecs semblent avoir dit pareillement : *gerres de Naxos* (la Sicilienne), γέῤῥα νάξια. Nonnius Marcellus ajoute : *sunt gerrae fascini qui sic in Naxo*, *insula Veneris*, *ab incolis appellantur*. Ce dernier texte est évidemment fautif : Naxos n'est pas une île de Vénus, *insula Veneris*. Mais il suffit de corriger une lettre et de lire *in aula Veneris*, « à Naxos, dans la cour de Vénus », et cette correction s'impose à cause du texte que voici : « les Siciliens donnent le nom de *gerres* aux *aidoia* virils ou féminins; à Naxos de Sicile, dans *l'enclos* d'Aphrodite voisin de la mer, il y avait de grands *aidoia* consacrés, d'où le mot *gerres de Naxos* », γέῤῥα Σίκελοι λέγουσι τὰ ἀνδρῷα καὶ γυναικεῖα αἰδοῖα · ἦν δὲ ἐν τῇ Σικελικῇ Νάξῳ τέμενος ἐπιθαλάσσιον Ἀφροδίτης, ἐν ᾧ μεγάλα αἰδοῖα ἀνέκειτο[2].

« Pendant le siège de Syracuse, raconte Festus (*s. v.*), les Athéniens, construisant leurs lignes de circonvallation, se criaient les uns aux autres : *gerra! des fascines!* et les Syracusains leur riaient au nez en répétant : *gerrai!* d'où l'exclamation ironique *gerres!* pour *sornettes! Athenienses quum Syracusas obsiderent et crebro gerras poscerent*, *irridentes Siculi gerra clamitabant : unde factum est ut gerrae pro nugis et contemptu dicantur.* » Nous retrouvons ici, je crois, l'exclamation de Plaute en son véritable sens, telle que nous pourrions en entendre la traduction malsonnante, mais fidèle, dans les discussions et querelles de nos rues : « La politique! dit un personnage de Plaute : des *gerres!* » Mettez ici le mot français, et vous aurez une belle formule populacière, que nous avons souvent entendue en cette année d'élections.

Mais la valeur de cette explication m'apparaît plus certaine encore, si l'on recherche la première origine de ce mot, qui n'est pas sicilien, bien que les Grecs de Sicile l'aient emprunté aux Siciliens ou aux commerçants de Sicile. En réalité, les Siciliens l'avaient déjà emprunté à d'autres. Car ces offrandes d'*aidoia* dans cet enclos de l'Aphrodite des plages, à Naxos, nous reportent à des coutumes levantines et aux symboles sexuels que nous voyons si fréquemment sur les stèles carthaginoises, aux *aidoia* qu'Hérodote a vus dans les temples syriens, τὰς στήλας ἐν τῇ παλαιστίνῃ Συρίῃ καὶ τὰ γράμματα ἐνέοντα καὶ γυναικὸς αἰδοῖα[3]. et dont encore aujourd'hui sont couvertes les parois des cavernes religieuses dans la Phénicie antique; telle cette caverne que Renan nous décrit auprès de Byblos et que les Arabes appellent *caverna pudendorum muliebrium*[4].

1. Auson., *Gripp.*, XVI, p. 196-197 (éd. R. Peiper). Il est probable qu'au temps d'Ausone le sens primitif de ce mot est tellement oublié que l'expression est couramment employée par les honnêtes gens et même par les délicats. Nous voyons autour de nous la pareille fortune de certains mots : la bourgeoisie et la comédie de l'Allemagne contemporaine usent couramment des mots *kouillon* et *kouillonieren*, dans l'acception de *plaisant* et *plaisanter*, — sans plus connaître le sens original de ces mots étrangers.
2. *Reg. Vatic.*, I, 40, p. 266).
3. Herod., II, 107.
4. Renan, *Mission de Phénicie*, p. 647.

Pour désigner ces *aidoia*, les Arabes d'aujourd'hui et les Phéniciens d'autrefois avaient à peu près les mêmes termes, et l'un de ces termes est précisément notre *gerra* de Sicile. Car toutes les langues sémitiques ont les racines *g. ou. r*, עור, *g. r. r*, ערר, et *g. r.'*, ערה pour exprimer l'idée de *nudité*, et toutes ont tiré de ces racines similaires leurs substantifs servant à désigner les *aidoia* virils et féminins : les Hébreux disent *me-gourim*, מעורים, ou *geroua*, ערוה, ou *geria*, עריה ; les Arabes et les Syriens ont des mots analogues ou semblables. Je crois donc que *gerra* fut emprunté par les Grecs de Sicile aux Phéniciens de Carthage ou des factoreries siciliennes, et il suffit de jeter les yeux sur la carte de Naxos pour voir qu'à l'entrée méridionale du détroit de Messine, cette pointe rocheuse, à demi détachée du rivage sablonneux, est bien l'une de « ces pointes sur la mer », ἄκρα ἐπὶ τῇ θαλάσσῃ, que les Phéniciens, au dire de Thucydide, avaient occupées sur tout le pourtour de la Sicile avant l'arrivée des Hellènes. Ce téménos d'Aphrodite, cette cour de Vénus, *aula Veneris*, ne fut, à l'origine, qu'un sanctuaire de l'Astarté phénicienne : les Phéniciens furent les premiers occupants de la Naxos sicilienne.

Victor Bérard.

HELLÈNES ET DORIENS

L'identité des Hellènes et des Doriens est nettement affirmée par Hérodote (I, 56). Les Lacédémoniens et les Athéniens sont, nous dit-il, les peuples les plus puissants de la Grèce, ceux-là parmi les Doriens, ceux-ci parmi les Ioniens, et il ajoute : « Ces deux races sont celles qu'on appelait autrefois, la dernière, la race pélasgique, la première, la race hellénique. »

Cette identité est attestée, de plus, par une série de textes qui nous montrent l'extension du nom d'Hellènes correspondant aux progrès de l'invasion dorienne.

Thucydide (I, 3) s'exprime à ce sujet ainsi qu'il suit : « Lorsque Hellen et ses fils eurent assis leur puissance dans la Phtiotide et obtenu accès dans les autres villes à titre d'auxiliaires, ils firent prévaloir, en se mêlant aux autres peuples, le nom d'Hellènes. » Dans ces auxiliaires, dans ces mercenaires partis de la Phtiotide, il est impossible de ne pas reconnaître les Doriens.

De ce mouvement nous pouvons suivre les principales étapes.

Le nom d'Hellènes nous apparaît tout d'abord dans ce même pays d'où sont sortis les peuples envahisseurs, dans le bassin de l'Achéloos, dans la région de Dodone, où il semble avoir désigné moins un peuple qu'une sorte de corporation religieuse, peut-être une tribu, vouée au culte de Zeus Dodonéen. On connaît l'invocation d'Achille, au chant XVI de l'*Iliade*, vers 233 et suiv. : « Zeus Dodonéen... autour de toi habitent tes interprètes... les Selles (Σελλοί). » L'identité de Σελλοί avec Ἑλλοί ressort d'un passage de Strabon (VII, 7, 10), où nous voyons que Pindare écrit Ἑλλοί là où Homère met Σελλοί, et l'on sait d'ailleurs que l'esprit rude est une forme plus récente du *sigma*. D'autre part, nous lisons dans Aristote (*Meteorologica*, I, 14) que la primitive Hellade était située dans la région de Dodone, « attendu que là habitaient les Selles et le peuple que l'on appelait autrefois les Grecs et que l'on appelle maintenant les Hellènes » (ᾤκουν γὰρ οἱ Σελλοὶ ἐνταῦθα καὶ οἱ καλούμενοι τότε μὲν Γραικοί, νῦν δ' Ἕλληνες). Il y a là une indication curieuse

sur l'origine du nom attribué aux Hellènes de l'autre côté de l'Adriatique. Mais le point qui nous intéresse est la désignation sous le nom de Hellade de ce pays des Selles. Le même renseignement nous est donné dans un fragment d'Hésiode reproduit par Strabon (*l. c.*) « Il existe une contrée aux champs fertiles et aux vertes prairies, l'Hellopie : c'est là, vers l'extrémité du pays, qu'on a bâti une ville appelée Dodone. »

Dans le passage cité plus haut (I, 56), Hérodote, retraçant les migrations des Doriens, les montre établis dans la Phtiotide, c'est-à-dire au sud de la Thessalie, sur le littoral du golfe Maliaque. C'est de là qu'ils ont commencé à lancer leurs barques sur l'Archipel.

Nous voyons de même le nom d'Hellènes et d'Hellade transporté dans cette région. Dans le dénombrement de l'armée, au II[e] chant de l'*Iliade* (v. 680-684), les peuples qui marchent sous le commandement d'Achille sont les suivants : « ceux qui habitent l'Argos pélasgique, ceux d'Alos, d'Alope, de Trachis; ceux de la Phtie et de l'Hellade aux belles femmes (οἵ τ' εἶχον Φθίην ἠδ' Ἑλλάδα καλλιγύναικα), peuples qu'on nomme Myrmidons, Hellènes et Achéens ». Strabon, qui commente longuement ce texte (IX, 5, 5-7), nous dit que tous ces peuples habitaient la partie méridionale de la Thessalie. Il estime, il est vrai, que l'Hellade et la Phtie sont deux contrées distinctes, et il cite, à l'appui de cette opinion, le récit de Phœnix, fuyant la colère de son père et traversant l'Hellade pour rejoindre la Phtie : « Φεῦγον ἔπειτ' ἀπάνευθε δι' Ἑλλάδος εὐρυχόροιο,|Φθίην δ'ἐξικόμην ἐριβώλακα. » (*Iliade*, IX, 478.) Mais ces deux contrées sont tout au moins contiguës, et d'ailleurs il rapporte aussi l'opinion contraire d'après laquelle l'Hellade, la Phtie et même l'Achaïe n'auraient fait qu'un seul et même pays sous trois noms différents. Enfin il rappelle que, d'après certains auteurs, le mot Hellas désignait une ville identifiée par eux à l'une ou à l'autre de deux villes actuellement ruinées et situées également dans la Thessalie méridionale.

Les mêmes poèmes homériques, qui nous ont montré le nom d'Hellade localisé successivement, avec le petit peuple hellène, dans le bassin supérieur de l'Achéloos, puis dans un canton du sud de la Thessalie, vont nous faire connaître maintenant une Hellade plus large.

Nous lisons encore une fois, dans le dénombrement de l'armée, au II[e] chant de l'*Iliade* (v. 526 et suiv.) : « L'agile fils d'Oïlée, Ajax, est à la tête des Locriens... Par son adresse à lancer le javelot, il surpasse les Panhellènes et les Achéens. » Il faut noter l'expression *Panhellènes*. Elle suppose un agrégat de peuples dont les Hellènes forment le noyau. Il faut noter aussi l'opposition entre les Panhellènes et les Achéens, partageant la Grèce en deux groupes. Nous rencontrons ailleurs l'expression *Panachéens*. Agamemnon invite à sa table les plus illustres des Panachéens (*Iliade*, II, 404). Ici le mot Panachéens a un sens plus général que le mot Achéens dans le texte précédent. Il désigne tous les Grecs, toute l'armée, tandis que, dans le texte

relatif à Ajax fils d'Oïlée, les Achéens s'opposent aux Panhellènes. Ce sont ces deux vocables réunis qui représentent l'ensemble des Grecs.

Les Achéens, au sens restreint, sont les peuples soumis à la dynastie achéenne des Pélopides. Ce sont les peuples du Péloponnèse. Les Panhellènes sont donc un groupement extérieur au Péloponnèse, c'est-à-dire placé au nord du golfe de Corinthe. Cette conclusion résulte également d'un texte de l'Odyssée (I, 344). Pénélope dit que la gloire de son mari s'étend dans l'Hellade et jusqu'au milieu d'Argos : « ..τοῦ κλέος εὐρὺ καθ' Ἑλλάδα καὶ μέσον Ἄργος. » Il n'est pas nécessaire de démontrer que l'Argos dont il s'agit n'est pas l'Argos pélasgique mentionnée dans le vers de l'*Iliade* cité plus haut (II, 680). Quand Pénélope dit que la gloire de son mari s'étend dans l'Hellade et jusqu'au milieu d'Argos, elle veut dire la Grèce entière, la Grèce du Nord et celle du Sud. L'Argos dont elle parle, c'est l'Argos du Péloponnèse, ou plutôt c'est le Péloponnèse (μέσον Ἄργος), la ville dominante étant prise pour le pays tout entier. C'est dans le même sens que Ménélas demande à Télémaque s'il veut rentrer dans Ithaque ou poursuivre son voyage « ἀν' Ἑλλάδα καὶ μέσον Ἄργος » (*Odyssée*, XV, 80).

Nous n'ignorons pas que ces vers de l'*Odyssée* (I, 344 et XV, 80) sont considérés comme interpolés. Mais la raison qu'on donne est que Thucydide ne les a pas lus, sans quoi il n'aurait pu dire que le mot Hellade ne désigne jamais dans Homère la Grèce entière (I, 3). Or précisément nous croyons que ce mot n'a encore ici qu'un sens restreint. Nous n'avons donc pas à tenir compte de l'objection, et d'autant moins que l'opposition marquée entre l'Hellade et l'Argos correspond très exactement à celle que nous avons signalée plus haut entre les Panhellènes et les Achéens.

La formation de cet agrégat hellénique au nord du golfe de Corinthe s'explique par l'établissement des Doriens dans le pays qui s'est appelé depuis la Doride, et par le prestige que leur valut, à partir de cette époque, leur alliance avec l'Apollon Delphien. Il est remarquable, en effet, que l'amphictyonie delphique soit, dans la Grèce primitive, le seul groupement correspondant à l'agrégat en question. C'est le même Apollon de Delphes qui guida les Doriens dans la conquête du Péloponnèse (Tyrtée, Bergk, Fr. 1) et qui leur dicta la législation de Lycurgue (Hérodote, I, 65 ; Plutarque, *Lyc.*, 29). C'est par son influence, très vraisemblablement, par l'autorité de son oracle que se propagea la légende d'Hellen et de ses fils, légende qui a pour théâtre la Thessalie du Sud et la région du Parnasse, c'est-à-dire précisément le pays où s'est développée la puissance des Doriens, et dont l'objet évident est de justifier la prépondérance du nom et de la branche helléniques en rattachant à cette commune origine tous les membres de la famille grecque. Homère ne connaît pas cette légende. Il connaît les peuples dont Hellen est censé avoir été le père, les Ioniens, les Eoliens, les Doriens, les Achéens. Il connaît les Hellènes, et nous avons vu quelles significations suc-

cessives il attribue à ce mot. Mais Hellen, père de la famille grecque, il ne le connaît point. La légende se rencontre pour la première fois dans Hésiode (*Catalogue des Femmes*), vers 800 avant Jésus-Christ, à l'époque où la suprématie des Doriens et leur prise de possession du Péloponnèse sont un fait accompli.

G. Bloch.

INTRODUCTION DE LA RHÉTORIQUE GRECQUE

A ROME

L'histoire de l'introduction de la rhétorique grecque à Rome présente quelques difficultés; mais je crains bien que, sous prétexte de l'éclaircir, on ne l'ait rendue un peu plus obscure [1]. Il me semble qu'à tout prendre les renseignements que nous donnent Cicéron et Suétone sont suffisamment clairs, et qu'on peut s'y tenir.

Suétone dit que les grammairiens grecs rencontrèrent moins d'opposition chez les Romains que les rhéteurs [2]. Il ne paraît pas en effet qu'on ait essayé d'interdire ou d'entraver leur enseignement; il fut très vite florissant, et nous voyons que de grands personnages ne rougirent pas d'écrire des ouvrages de grammaire et d'y mettre leur nom [3]. Au contraire, l'orateur Antoine, qui avait composé sur la rhétorique un tout petit traité (*libellus*), que même il n'acheva pas, semble n'en parler qu'avec une sorte de confusion [4]. En 592 de Rome (161 av. J.-C.), entre la seconde et la troisième guerre punique, un sénatus-consulte, que rapportent Suétone et Aulu-Gelle, chassa de Rome les philosophes et les rhéteurs [5]. Ces rhéteurs étaient, sans doute, des Grecs qui s'y étaient glissés et donnaient des leçons, comme l'avait fait, quelques années auparavant, Cratès de Mallos, envoyé du roi Attale, qui, retenu à Rome par une chute qu'il avait faite sur le forum, enseigna publiquement la grammaire pendant sa convalescence [6]. Mais pourquoi les rhéteurs furent-ils traités plus rigoureusement que ce grammairien? probablement, c'est parce que, comme ils apprenaient l'éloquence, et que

1. Voyez le prologue développé que M. Marx a mis en tête de son édition de la *Rhétorique à Hérennius* (*Incerti auctoris de Ratione dicendi ad Herennium libri*, IV, Leipz.). Ce prologue très intéressant contient beaucoup de recherches originales et justes, avec quelques observations qui me semblent contestables.
2. *De Gramm. et Rhet.*, 25.
3. Par exemple, le *De analogia* de César et le *Traité sur la lettre* s de Messala.
4. Cicéron, *De Or.*, I, 21.
5. Suét., *De Gramm. et Rhetor.*, 25; — A. Gell., XV, 11.
6. Suét., 2.

par là leur art touchait à la politique, on jugea qu'il n'était pas inoffensif. Du reste, ce sénatus-consulte, quelque menaçant qu'il parût, ne pouvait pas avoir beaucoup d'efficacité. Rien n'empêchait les riches Romains de faire venir des rhéteurs de la Grèce, de les garder chez eux et de s'aider de leur talent pour composer leurs discours. C'est ce que faisaient les Gracques[1]; et, dans tous les cas, en bannissant les rhéteurs, on ne supprimait pas la rhétorique, puisqu'elle était ouvertement enseignée dans les écoles de grammaire que l'autorité tolérait[2]. Il est donc probable qu'avec les temps les rhéteurs grecs revinrent à Rome et qu'ils n'y furent plus inquiétés.

En 661 (91 av. J.-C.), un édit des censeurs Cn. Domitius Aenobarbus et L. Licinius Crassus condamne l'enseignement que donnent « des gens qui prennent le nom de *latini rhetores* » comme contraire aux anciens usages. Cet édit, qui est parfaitement authentique[3], soulève pourtant quelques questions. Par exemple, on est surpris d'entendre dire aux censeurs : *Majores nostri quae liberos suos discere et quos in ludos itare vellent instituerunt*, tandis que Cicéron affirme que les Romains n'ont pas fait de loi sur l'éducation de la jeunesse, « qui n'était chez eux ni publique, ni uniforme », et que Polybe les blâme de cette imprudence[4]. Mais, s'il n'y avait pas de loi précise à ce sujet, il y avait des usages que les Romains respectaient comme des lois. Tacite raconte comment, chez les aïeux, le jeune homme, formé par l'éducation domestique, était conduit par son père chez un orateur distingué, le suivait au forum, l'écoutait parler « et apprenait, pour ainsi dire, la guerre sur le champ de bataille[5] ». Quant aux écoles, il y avait celles des grammairiens, que Crassus avait sans doute fréquentées, et où il s'était exercé à bien parler « en traitant des causes à peu près semblables à celles qui se plaident au barreau[6] » ; il ne voulait pas qu'il y en eût d'autres.

Mais voici une question plus importante. L'édit des censeurs fait un crime aux *latini rhetores* d'introduire un enseignement nouveau : *novum genus disciplinae instituerunt*. De quoi veulent-ils parler ? Nous sommes d'abord portés à croire que ce qu'on leur reproche, c'est d'enseigner la rhétorique en latin, et de la rendre ainsi plus facile et plus attrayante à leurs auditeurs, ce qui devait déplaire à des gens à qui la rhétorique était suspecte. Mais ce n'était pas tout à fait une nouveauté. N'oublions pas qu'à l'époque où les *latini rhetores* ont ouvert leurs écoles, à côté des rhéteurs

1. Cicéron, *Brut.*, 26.

2. Les grammairiens devaient préparer les jeunes gens à la rhétorique et leur en montrer les éléments ; mais ils allaient quelquefois beaucoup plus loin, et Suétone parle de quelques-uns de leurs élèves qui ont passé directement de leur école au forum, sans traverser les écoles de rhétorique, et qui n'en ont pas moins été des orateurs remarquables. — *De Gramm.*, 4.

3. M. Marx est d'abord tenté de contester l'authenticité de l'édit des censeurs ; mais, après quelques hésitations, il finit par l'accepter.

4. Cicéron, *de Rep.*, IV, 3.

5. *Dial.*, 34.

6. Cicéron, *De Orat.*, I, 33.

grecs, qui ne parlaient que la langue de leur pays, il y avait des grammairiens, dont l'enseignement grammatical se faisait en latin, et qu'il n'est pas probable qu'ils aient changé de langue quand ils donnaient des leçons de rhétorique. C'est bien en latin qu'ont dû être composés et corrigés ces *problemata*, ces *paraphrases*, ces *allocutiones*, ces *ethologiae*, qu'au dire de Suétone on traitait dans leurs classes[1]. Il y avait donc à Rome un enseignement de la rhétorique en latin, avant les *latini rhetores*, et ils n'auraient pas fait une innovation bien grave et digne d'être rigoureusement punie, si, comme le soupçonne M. Marx, ils s'étaient contentés, pour toute nouveauté, de bannir plus sévèrement qu'on ne l'avait fait encore le grec de leurs écoles[2]. Il est vrai que M. Marx pense que ce n'était là qu'un prétexte. En réalité, l'affaire était toute politique : Crassus voulait punir Plotius Gallus, le chef des *latini rhetores*, et ses adeptes de leur attachement au parti populaire.

L'hypothèse est ingénieuse ; je crois pourtant qu'au lieu de la discuter il vaut mieux s'adresser directement à Crassus lui-même, l'auteur de l'édit[3], et lui demander la raison de sa sévérité. Cicéron, qui lui a donné la parole, dans son *de Oratore*[4], le fait s'expliquer sur ses intentions. S'il a interdit, s'il condamne les *latini rhetores*, ce n'est pas uniquement parce qu'ils se servent de la langue latine, puisqu'il affirme que le latin n'est pas incapable d'exprimer *cette vieille et excellente sagesse des Grecs*, et qu'il espère même qu'avec le temps il y réussira mieux que les Grecs eux-mêmes. Ce qu'il blâme chez eux, c'est d'avoir établi des méthodes nouvelles d'enseignement. L'éloquence peut s'enseigner par deux procédés, la théorie et la pratique. Les Grecs emploient les deux à la fois, mais on voit qu'ils donnent la préférence à la théorie ; il semble bien que les Romains aient plus de goût pour la pratique. La *Rhétorique à Hérennius* qui paraît avoir été composée sous l'influence des *latini rhetores*[5], et qui, dans tous les cas, reflète les tendances romaines, affecte de faire très peu de cas de la science grecque. L'auteur traite mal les faiseurs de traités de rhétorique, qui ont multiplié les règles pour étaler leur savoir et se donner le plaisir de créer un art difficile, et il se pique de négliger toutes ces arguties : *illa quae Graeci scriptores inanis adrogantiae causa sibi adsumpserunt reliquimus*[6].

C'est à cette opinion que Crassus semble répondre, quand il félicite les Grecs de ne pas se contenter de simples exercices de parole, mais de posséder un fond de doctrines, et cette culture de l'esprit, qui vient des connaissances

1. *De Gramm.*, 4.

2. *Proleg.*, p. 146 : *ergo latini illi rhetores non id novarunt ut latine docerent, sed ut latine docerent omni graeca lingua eschola sublata.*

3. Quoique l'édit porte le nom des deux censeurs, c'est bien Crassus qui en était l'auteur véritable. Il se l'attribue dans le *De Oratore*.

4. *De Orat.*, III, 24.

5. C'est un des points que M. Marx a le mieux établi dans ses *Prolegomena*.

6. *Ad Heren.*, I, 1.

qu'on a acquises : *apud Graecos videbam esse praeter hanc exercitationem linguae doctrinam aliquam et humanitatem dignam scientia*[1], il est donc probable qu'il trouvait exagérée cette importance qu'on donnait aux *exercitationes linguæ*, d'autant plus qu'il déclare ailleurs[2] que ces exercices nuisent plus qu'ils ne servent quand ils sont trop multipliés et qu'ils ôtent à l'élève le temps de réfléchir. Mais ce qu'il leur reproche surtout, c'est de nourrir la vanité des jeunes gens, de leur donner l'habitude de tout oser, et d'être devenus de véritables « écoles d'impudence ».

A ces indices nous reconnaissons ces écoles du temps de l'empire, ouvertes au public, fréquentées comme un spectacle, où, à certains jours, les jeunes gens débitaient solennellement leurs harangues, enflés d'orgueil, admirés de leur famille, applaudis avec fureur par leurs camarades. Sans doute les rhéteurs avaient de tout temps donné à leurs élèves des sujets à traiter de vive voix pour les habituer à la parole. Mais, à ce moment, ces exercices sont devenus plus importants, plus solennels et sans doute aussi plus fréquents. Ce qui prouve bien qu'ils ont changé de caractère c'est qu'on a créé des noms nouveaux pour les désigner. Le sujet donné par le rhéteur, qu'on nommait *causa* ou *syntaxis*, à partir de cette époque, s'est appelé *declamatio*, et à ce moment aussi le mot *controversia* a pris le sens particulier qu'il a gardé dans les écoles.

Voilà, je crois, ce qu'était ce *novum genus disciplinae* que Crassus condamne; il a voulu arrêter à leur naissance ces écoles de déclamation où s'est élevée toute la jeunesse de Rome pendant quatre siècles. Et cela est si vrai que, lorsque Tacite, témoin du mal qu'elles avaient fait à l'éloquence, a voulu dire son opinion sur elles, il a repris le mot par lequel Crassus les caractérise, et les appelle, comme lui, *ludum impudentiæ*[3].

Gaston Boissier.

1. *De Orat.*, III, 24.
2. *De Orat.*, I, 33.
3. *Dial.*, 35.

LES RECLUS DU SÉRAPÉUM DE MEMPHIS

Il y a environ un demi-siècle que des papyrus provenant du Sérapéum[1] de Memphis nous ont mis au courant des occupations, tracas et ennuis de toutes sortes dont fut encombrée, au cours des années 165-157 avant notre ère, la vie claustrale de Ptolémée, fils de Glaucias. Cet honorable personnage déclare, aux dernières nouvelles, datées de l'an 158/7, qu'il est depuis quinze ans ἐν κατοχῇ, dans le grand Sérapéum de Memphis. En sa qualité de Macédonien, il avait parfois à souffrir de la malveillance que lui témoignait le personnel égyptien de l'établissement. De plus, il s'était fait le protecteur de deux « jumelles », Thaues et Taus, qui, dépouillées de leur héritage et chassées de la maison paternelle par leur marâtre Néphoris, avaient été placées comme desservantes, chargées d'offices liturgiques[2], dans le Sérapéum. Elles risquaient d'y mourir de faim, car des administrateurs malhonnêtes leur supprimaient les rations auxquelles elles avaient droit. Aussi Ptolémée écrit pour elles et pour lui force pétitions qui finissent par mettre en branle, sur l'ordre du roi Ptolémée VI Philométor lui-même, la hiérarchie bureaucratique. Celle-ci prend son temps, multiplie les paperasses et ne résout les questions qu'après les avoir convenablement embrouillées.

Les documents relatifs à cette affaire sont dispersés dans diverses collections. Pour reconstituer le dossier complet (plus de soixante pièces), il faudrait réunir des papyrus publiés à Londres, Turin, Leyde, Paris. Nous nous contenterons de mentionner les deux principaux recueils, celui de W. Brunet de Presle, inséré dans les *Notices et Extraits des Manuscrits de la Bibliothèque Impériale*, XVIII (1865), p. 264-349, et le *Catalogue of greek Papyri in the British Museum*, de F. G. Kenyon, I (1893), p. 1-43. Nous connaissons encore par les papyrus du Sérapéum d'autres κάτοχοι ou ἐγκάτοχοι. Un certain Hephestion reçoit, en 172, des lettres de son frère Dionysios[3] et de sa femme ou sœur Isias[4], qui le supplient de rentrer à la maison. En 163, Harmaïs, reclus

1. On me permettra d'écrire Sérapéum, Sérapis, à la mode latine, et de ne pas signaler, dans les citations de textes, les restitutions non contestées.

2. Λειτουργοῦσαι ἐν τῷ πρὸς Μέμφει μεγάλῳ Σαραπιείῳ (Kenyon, XXXIII, lig. 3). Ce sont plutôt des prêtresses que des hiérodules.

3. Pap. Vatic., A.

4. Kenyon, XLII, p. 30-5.

également « dans le grand Sérapéum », adresse au stratège de Memphis une pétition de laquelle il appert qu'il a été victime d'une escroquerie de la part d'une nommée Néphoris, peut-être la marâtre des jumelles[1].

Outre que ces documents nous renseignent sur les mœurs administratives, sociales, religieuses, de l'Égypte ptolémaïque, ils ont pris un intérêt plus général encore par le fait que l'on a considéré les κάτοχοι du Sérapéum comme les précurseurs et les modèles des anachorètes chrétiens de l'Égypte. Ce rapport de filiation entre κάτοχοι et moines, entrevu par les premiers éditeurs de nos papyrus, a été mis en lumière, il y a vingt-cinq ans, par un professeur de l'Université de Breslau, H. Weingarten[2]. La thèse soutenue par cet érudit est que le monachisme chrétien n'est issu ni du bouddhisme, ni d'une application populaire de la philosophie néoplatonicienne, ni d'un mouvement pessimiste provoqué par les persécutions au début du IVe siècle, mais d'une imitation de l'ascétisme sérapique, au moment où le christianisme triomphant recueillait la succession des cultes discrédités. Pakhome, le législateur de la vie cénobitique, aurait, dans cette hypothèse, emprunté une bonne part de son règlement aux congrégations des serviteurs de Sérapis. On assure même qu'il avait commencé par être, avant sa conversion, un κάτοχος de Sérapis.

Cette thèse, en si parfait accord avec la théorie générale de l'évolution, avait bien soulevé quelques objections, d'ordre plutôt chronologique. On trouvait hypercritique un système qui récusait en bloc tous les témoignages tendant à faire remonter plus haut que le milieu du IVe siècle les origines du monachisme chrétien. Mais on ne songeait plus guère à contester la filiation établie entre les κάτοχοι et les moines par le trait caractéristique de la claustration. La thèse de Weingarten suppose démontré son point de départ, à savoir que les κάτοχοι étaient bien des « reclus » cherchant dans un isolement volontaire soit l'expiation de leurs péchés, soit la paix de l'âme; et non pas des « possédés » ou inspirés par la divinité. C'est précisément sur ce point capital que porte la discussion reprise au cours de ces dernières années. Depuis Letronne jusqu'à Zöckler, l'historien attitré de l'ascétisme[3], les érudits étaient à peu près unanimes sur le choix à faire entre les deux sens de κάτοχοι : on disait couramment les « reclus du Sérapéum ». Il y a maintenant un mouvement de réaction contre cette opinion commune, que l'on croyait solidement assise sur des preuves de fait. D'après E. Preuschen[4], les κάτοχοι

1. Kenyon, XXIV, p. 32-33.

2. Weingarten, *Der Ursprung des Mönchtums im nachconstantinischen Zeitalter*. Gotha, 1877, 65 p. in-8° : article *Mönchtum* dans la *R.-E.* de Herzog, 2e édit., 1882.

3. O. Zöckler, *Askese und Mönchtum*, 2e édit., 2 vol. Frankfurt A. M., 1897.

4. Erwin Preuschen, *Mönchtum und Sarapiskult*. Gymn. Progr. Darmstadt, 1899, p. 2-30 — Cf. la recension et approbation de J. Draeseke, *Zum Untergang des Heidentums* (in *Zeitschr. f. wiss. Theol.*, IX [1901], p. 74-86). — D. Völter (*Der Ursprung des Mönchtums*, Tübingen und Leipzig, 1900, 53 p., in-8°) expose un système éclectique, qui dérive l'ascétisme chrétien de la misère des temps, et le mysticisme de l'imitation des κάτοχοι ou « possédés » de Sérapis.

étaient des « possédés », c'est-à-dire une espèce d'hiérodules qui non seulement n'avaient pas rompu tout commerce avec le monde extérieur, mais mettaient leur faculté spéciale — analogue à celle de nos médiums — au service des consultants en quête de révélations oniromantiques. Ce qui les avait attirés dans les temples de Sérapis, ce n'était ni l'esprit de pénitence, ni le goût de la vie contemplative, mais le désir soit de consulter le dieu pour leur propre compte, soit d'entrer dans une corporation qui vivait de ce métier. Il n'y a donc pas lieu de considérer les ascètes chrétiens comme les continuateurs de ces *fanatici*; et ainsi s'écroule le système de Weingarten, qui repose, en fin de compte, sur la traduction erronée de κάτοχοι en « reclus ».

C'est entre ces deux thèses, dégagées de tout ce qui concerne les origines du monachisme chrétien et bornées à leurs propositions initiales, — κάτοχοι, reclus, ou κάτοχοι, possédés, — que j'essaierai de jouer le rôle d'arbitre, avec l'espoir d'arriver à une conciliation satisfaisante.

Les motifs qui ont décidé les κάτοχοι à entrer en religion nous sont à peu près inconnus. Ptolémée, fils de Glaucias, est entré au Sérapéum du vivant de son père, qui était riche, puisque des voisins malhonnêtes ont pu détourner de sa succession la valeur de 20 talents. Ce n'est pas un abri contre la misère qu'il est venu chercher au Sérapéum. En revanche, Harmaïs vit des aumônes qu'il recueille dans le temple. Héphestion, lui, a échappé à de grands dangers, et sa famille ignorait d'abord le lieu de sa retraite. Ces trois κάτοχοι ont dû être amenés à une même résolution par des motifs très différents. Sur le genre de vie imposé par la κατοχή, nous ne sommes guère mieux renseignés. Ptolémée et Harmaïs déclarent qu'ils ne peuvent pas sortir, même pour s'occuper de leurs affaires. Ils entendent évidemment par là qu'ils ne doivent pas sortir; il n'est pas question de contrainte extérieure. Harmaïs emploie même une expression singulière. Bien qu'il soit dans sa cinquième année de κατοχή, il allègue, pour motiver sa pétition au stratège, qu' « il se trouve ne pas pouvoir descendre à Memphis pour besoins urgents[1] ». On est tenté d'en conclure qu'il était retenu à ce moment-là par quelque circonstance accidentelle, et non par le régime de la κατοχή; mais cette conclusion dépasse visiblement la portée du texte. D'autre part, ceux qui rappellent Héphestion dans sa famille supposent qu'il a été « libéré » entièrement et peut, par conséquent, sortir s'il le veut[2]. Jusqu'ici, on est en droit de considérer la claustration comme le caractère essentiel de la κατοχή, quels que soient d'ailleurs les motifs qui ont décidé les κάτοχοι à embrasser ce genre de vie, pour un temps déterminé ou prolongé à volonté.

Mais la claustration allait-elle jusqu'à la réclusion en cellule, analogue à celle qui murait vivants les anachorètes du désert? Ici, on a forcé la ressem-

1. Συμβαίνει μὴ δύνασθαι καταβῆναι εἰς Μέμφιν πρὸς ἀναγκαίας χρείας (Kenyon, XXIV, lig. 22-23).
2. Sa femme ou sœur ou sœur épouse Isias se réjouit d'avoir été informée par le messager Horos ὅτι ἀπολέλυσαι ἐκ τῆς κατοχῆς πάντως (Kenyon, XLII, lig. 26-27).

blance entre les κάτοχοι de Sérapis, qui étaient plutôt des cénobites, et ces maniaques qui recevaient leurs aliments et donnaient leur bénédiction par une ouverture percée dans la paroi de leur grotte, ouverture souvent coudée pour arrêter le regard [1]. Il est difficile d'imaginer que Ptolémée fils de Glaucias se soit tant occupé des Jumelles attachées au service de l'Asklépiéon, pour ne rien dire de ses propres affaires, et ait eu tant d'occasions de constater des actes de malveillance à son égard, s'il n'avait pu sortir du παστοφόριον qu'il habitait près du sanctuaire d'Astarté [2]. Et pourtant Ptolémée dit qu'il y est enfermé, et on sait par lui qu'il a fait sceller par le roi, en manière d'apostille, une pétition tendue par la fenêtre (διὰ τῆς θυρίδος [3]). C'est là l'argument capital invoqué pour justifier la comparaison des κάτοχοι avec les anachorètes. Il est loin d'être solide. D'abord, des raisons d'étiquette suffiraient largement à expliquer que le personnel subalterne du Sérapéum ait été invité à rester enfermé sur le passage d'un cortège royal. Ptolémée a pu tendre sa pétition à une personne du cortège, qui la lui aurait rendue plus tard apostillée par le roi. Ensuite θυρίς signifie aussi le bord d'une feuille pliée, et Ptolémée, qui ne parle pas une langue très pure, a fort bien pu dire tout simplement que le sceau royal avait été apposé sur le pli de sa pétition [4], pour la cacheter et en garantir l'authenticité. Avec la fenêtre disparaît la comparaison précitée. Néanmoins, cette exagération supprimée, la thèse de la claustration subsiste. On est en droit d'appeler reclus ou cloîtrés des gens qui peuvent bien circuler dans l'intérieur du Sérapéum, mais non pas en sortir.

Assez explicites sur le fait de la claustration, les textes le sont beaucoup moins sur la « possession » ou faculté divinatoire dont les partisans de la thèse adverse veulent faire l'état normal et l'aptitude caractéristique des κάτοχοι. Que l'incubation fût pratiquée dans les temples de Sérapis, cela est hors de doute. D'autre part, les papyrus du Sérapéum contiennent quantité de songes notés, en l'année 160, par un certain Necthonbes [5], qui doit être un κάτοχος, et par Ptolémée fils de Glaucias [6], qui l'était certainement. Il est question, dans les rêves de Necthonbes, d'un Ptolémée qui devait avoir un enfant malade et qui pourrait bien être un consultant, client du κάτοχος [7]. On sait aussi que Harmaïs récolte quelque argent dans le Sérapéum, et la femme

1. Ἐγκεκλεισμένος καὶ διὰ θυρίδος λαμβάνων κτλ. (Pallad., *Hist. Laus.*, 43). C'était souvent dans un ancien tombeau (ἐν μνήματι, *ibid.*, 5) que se terrait le solitaire.

2. Les Jumelles reçoivent leurs rations ἐκ τοῦ Ἀσκληπιείου (Brunet de Presle, XXVII ; Kenyon, XXXV et XLI), tandis que Ptolémée réside dans l'Ἀσταρτιεῖον οὗ καὶ ἐνκατέχομαι (Brunet, XXXV, lig. 8). — τὸ παστοφόριον ἐν ᾧ ἐνκέκλειμαι (Brunet, XLVII, lig. 4).

3. Kenyon, XXXV, lig. 4-5 (ἐπέδωκά σοι τὴν παρὰ τοῦ βασιλέως διὰ τῆς θυρίδος ἐσφραγισμένην περὶ τῶν διδύμων).

4. Kenyon, p. 25, en note.

5. Brunet, L.

6. Brunet, LI. Autres songes des mêmes dans le *Pap. Leid.*, C.

7. Comme Ptolémée fils de Glaucias, dans un document daté de 158, déclare ἄτεκνον εἶναι (Kenyon, XXIII, lig. 13), on en a conclu qu'il s'agit d'un autre Ptolémée. Mais la logique ne s'applique pas aux rêves, et il est prudent de ne pas bâtir sur cette conjecture.

d'Héphestion suppose que son mari fait de même, car elle se plaint qu'il ne lui ait rien envoyé pour l'aider à vivre. Enfin, il faut bien trouver une occupation quelconque à des individus qui, n'étant ni prêtres ni sacristains, ni d'humeur contemplative, restent pourtant de longues années dans le Sérapéum. De là la conclusion tirée par E. Preuschen, à savoir que les κάτοχοι étaient des incubants de profession, qui se mettaient, moyennant salaire, au service de la clientèle. La conjecture est plausible, et nous pouvons l'accepter, à condition d'en éliminer le corollaire qui y a été gratuitement ajouté. Les κάτοχοι ne sont pas des hiérodules. Il y avait des ἱερόδουλοι ou *fanatici* par milliers dans des temples asiatiques où l'on ne rencontre pas de κάτοχοι[1]. Ceux-ci se sont mis volontairement dans une condition analogue; mais on ne doit pas confondre avec les « esclaves sacrés » des hommes comme le « Macédonien » Ptolémée fils de Glaucias, ou le « philosophe Papinius », dont il sera question plus loin.

Mais, ceci admis, suit-il de là qu'il faille traduire κάτοχοι par « possédés », et non par « reclus »? Ceux qui pratiquaient l'incubation n'ont jamais passé pour être des « possédés ». La possession est l'inspiration démoniaque dans l'état de veille, et non durant le sommeil. Encore n'est-elle pas permanente. Même les organes attitrés des oracles fonctionnant par enthousiasme prophétique n'étaient inspirés que par accès. La possession permanente, celle que l'on combat par l'exorcisme, est une des formes de la folie. On a peine à imaginer que des individus se disent en état perpétuel de possession, et qu'ils écrivent en tête de leurs requêtes : « Un tel, possédé depuis tant d'années »; tandis qu'il est tout naturel que, voulant expliquer pourquoi ils traitent leurs affaires par correspondance, ils disent : « je suis reclus et ne dois pas sortir du Sérapéum ». Ptolémée fils de Glaucias ressemble beaucoup plus à un homme d'affaires, prudent et retors, qu'à un possédé, et ses confrères ne semblent pas être de sens moins rassis. Ils sont possédés, au sens matériel du mot (κατεχόμενοι), parce qu'ils sont comme en prison (ἐν κατοχῇ) chez le dieu auquel ils veulent appartenir. Ils ont fait le sacrifice de leur liberté par une sorte de vœu, soit à échéance fixe, soit jusqu'au moment où ils auront recouvré, par la grâce du dieu, la sécurité ou la santé et se sentiront « délivrés » avec son consentement. En attendant, ils sont comme admis dans son intimité et plus qualifiés que personne pour représenter auprès de lui leurs clients. Ils n'ont pas besoin pour cela d'être « possédés » autrement que ne le sont les incubants ordinaires; on leur attribue seulement une réceptivité

1. E. Preuschen s'évertue à faire de ses « possédés » une espèce d'hiérodules, importée de l'Orient en Égypte, et a cru retrouver la trace dans les cultes sémitiques. Il table sur une opinion que j'estime erronée (Cf. *La politique religieuse de Ptolémée Soter et le culte de Sérapis* in *Rev. de l'Hist. des Relig.*, XLVI [1902], p. 1-30, et *C. R. de l'Acad. d. Inscr.*, 18 juillet 1902), à savoir l'origine asiatique du culte de Sérapis. Il l'exagère encore, en prétendant (p. 22-23) que ce culte n'a rien d'égyptien et qu'on n'a pas encore trouvé une étymologie plausible du nom de Sérapis en égyptien, l'assimilation du dieu avec Osar-Hapi n'ayant été imaginée que pour flatter la vanité nationale des Égyptiens.

plus grande pour les songes, et, dépourvus comme ils le sont d'autres moyens d'information, une sincérité mieux garantie. Au surplus, Ptolémée fils de Glaucias ne dit jamais qu'il soit κάτοχος de Sérapis, mais simplement qu'il est κάτοχος dans le Sérapéum[1].

Débarrassée de la réclusion en cellule, la thèse de la claustration volontaire a sur l'autre l'avantage qu'elle part d'un fait avéré, et qu'elle peut non seulement admettre, mais expliquer l'aptitude professionnelle que E. Preuschen veut appeler « possession » ; tandis que la thèse de la possession se fonde sur une hypothèse et explique mal le fait constaté de la claustration. Des « possédés » (θεόληπτοι-νυμφόληπτοι, etc.) peuvent vaguer en liberté : c'est même toujours ainsi qu'on les rencontre dans les légendes. Or, s'il est contestable que les κάτοχοι soient possédés, il est indubitable qu'ils sont cloîtrés.

Mais E. Preuschen croit avoir aussi des preuves de fait. Il estime qu'il est impossible de traduire avec le sens de reclus le passage où Ptolémée fils de Glaucias dit que les violences exercées contre lui ont indigné un certain Diphile, τῶν παρακατεχομένων ὑπὸ τοῦ Σαράπιος θεραπευτῶν[1]. Ce Diphile doit être un possédé, car, dit E. Preuschen (*op. cit.*, p. 18), « comment Sérapis aurait-il enfermé ces gens-là » ? On pourrait aussi bien demander pourquoi il les aurait possédés. Il suffit de traduire : « un des individus que Sérapis a retenus ou gardés à son service », pour répondre à cette première question. Diphile n'est pas un κάτοχος, mais un θεραπευτής quelconque, qui est censé avoir été agréé par le dieu et tient de lui sa place. Mais voici l'argument décisif qui va, d'après E. Preuschen (*loc. cit.*), « écarter complètement la traduction usuelle de κάτοχος ». A Smyrne, au temps de Sévère, un « philosophe Papinius » s'est mis en κατοχή, en l'honneur de Sérapis, dans le temple des Némésis[2]. « Il est absolument impossible de comprendre », dit E. Preuschen, « qu'une réclusion en l'honneur de Sérapis ait pu être pratiquée dans un sanctuaire des Némésis ». Mais en quoi est-il plus facile de comprendre que Papinius soit allé chercher les révélations de Sérapis chez les Némésis, alors qu'il y avait à Smyrne un temple d'Isis et Sérapis, bien connu par les dévotions d'Ælius Aristide ? La forme active de ἐγκατοχήσας n'est même pleinement intelligible que dans l'hypothèse de la réclusion, laquelle n'exclut pas l'autre. On peut se cloîtrer volontairement, mais n'est pas possédé qui veut. En somme, il n'y a rien là de singulier : le cas de Papinius est absolument le même que celui de Ptolémée fils de Glaucias. Ptolémée, κάτοχος de Sérapis, logeait dans les dépendances du sanctuaire d'Astarté, inclus dans le Sérapéum. De même, Papinius, combinant sa révérence pour un vieux culte local avec sa dévotion

1. Kenyon, XLIV, lig. 18-19.

2. Παπίνιος ὁ φιλόσοφος, ἐγκατοχήσας τῷ κυρίῳ Σαράπιδι | παρὰ ταῖς Νεμέσεσιν κτλ. (*C. I. G.*, II, 3163). L'inscription est datée du consulat de Gentianus et Bassus (211 p. Chr.). Sur les Némésis de Smyrne, l'assimilation de Némésis à Isis (à Délos, dédicace Ἴσιδι Νεμέσει par Sosion, prêtre de Sérapis), les *Nemesiaci*, etc., voyez l'article de O. Rossbach, *Nemesis* dans le *Lexicon* de Roscher. Pausanias (I, 33, 6), parlant du type ancien de Némésis aptère, cite τὰ ἁγιώτατα ξόανα de Smyrne.

à Sérapis, avait choisi pour résidence le Νεμέσειον, devenu partie intégrante du Sérapéum. Cette explication toute simple ne deviendrait caduque que si des fouilles venaient à démontrer que le Néméséum de Smyrne n'a pas pu être englobé dans le Sérapéum.

Une enquête grammaticale sur le sens de κάτοχος ne peut servir qu'à confirmer une opinion déjà formée, car l'usage dispose souverainement du sens des mots; mais les résultats de l'enquête ne sont pas défavorables à la thèse de la claustration. L'idée fondamentale qui donne tous les sens dérivés est celle de tenir ou retenir (κατέχειν) après avoir saisi (καταλαμβάνειν). On voit tout de suite comme il est facile de passer du sens matériel, actif ou passif[1], au sens métaphorique. Est κάτοχος, en état de κατοχή, quiconque est privé de sa liberté, soit par une contrainte matérielle, soit par une contrainte morale, celle-ci exercée sur l'âme, ou sur l'âme et le corps, par une passion vive, une douleur poignante, le sommeil, ou excellemment par une puissance occulte qui s'empare de la volonté du sujet[2]. Ce dernier mode est la « possession » proprement dite. Κάτοχος a certainement pris le sens de « possédé », mais avec un déterminatif comme ἐκ θεοῦ, ἐκ τοῦ θείου, ἐκ Μουσῶν, etc.[3]; et ce n'était pas le terme communément usité pour désigner les individus inspirés, surtout quand il s'agissait d'inspiration divinatoire. Même dans les lexiques de basse époque, comme celui de Julius Pollux, κάτοχος et κατοχή tiennent peu de place, et jamais au premier rang, dans l'amas de synonymes donnant le sens de révélation par enthousiasme[4]. On ne peut donc soutenir que ces mots avaient perdu leur sens originel et ne pouvaient plus désigner des individus « retenus » dans une clôture.

Il est inutile d'étendre la discussion au-delà de ce qui est nécessaire pour arriver à une conclusion sur le point débattu. Personne ne prétend que les κάτοχοι aient été des prêtres; on ne peut faire non plus de ces engagés volontaires, libérables à leur gré, des hiérodules au sens strict du mot, c'est-à-dire des esclaves ou serfs des temples. Possédés, en commerce psychologique avec les dieux, ils peuvent l'être, mais comme le sont, à un moment donné, tous ceux qui pratiquent l'incubation. Personne n'a été plus possédé et obsédé en ce sens, pendant une quinzaine d'années, que le fameux Ælius Aristide; cependant il n'a jamais passé pour un κάτοχος, précisément parce que, consul-

1. Faisons abstraction, pour simplifier, du sens actif de κάτοχος, qui équivaut à κατάδεσμος dans les formules magiques et à catalepsie en médecine.

2. Le sens est souvent indécis, flottant entre l'acception propre et le sens métaphorique. Présages « retenus sous terre », γαίας κάτοχα (Aeschyl., *Pers.*, 223); Héraklès endormi, ὕπνῳ κάτοχος (Soph., *Trachin.*, 978), le sommeil enchaînant le corps plutôt que l'âme; les Thraces Ἄρει κάτοχον γένος (Eurip., *Hec.*, 1090), possédés d'Arès ou voués à Arès, corps et âme.

3. Papinius emploie, il est vrai, le déterminatif ἐγκατοχήσας τῷ κυρίῳ Σαράπιδι, parce qu'il veut expliquer que son vœu, accompli chez les Némésis, a été fait à Sérapis, et suivant le rite égyptien.

4. Pollux, *Onom.*, I, 14-19, p. 5-6 Bekker. Dans ces quarante-quatre lignes, κάτοχος figure deux fois, et κατοχή une fois. Pollux n'a pas eu pourtant le scrupule que E. Preuschen (p. 27) attribue aux Septante, lesquels, suivant lui, ont évité d'appliquer le mot κάτοχοι aux prophètes d'Israël.

tant partout, il ne s'arrêtait nulle part. Consulter pour autrui était d'usage courant dans les officines de divination. Si les κάτοχοι l'ont fait, par hypothèse, cela n'implique nullement un degré supérieur, permanent et caractéristique, de « possession ». Ce qui constitue leur originalité propre et leur vaut ce nom spécial, c'est donc la claustration volontaire.

En conséquence, sans nous préoccuper des débats relatifs aux origines du monachisme chrétien, nous continuerons à appeler les κάτοχοι des « reclus ».

A. Bouché-Leclercq.

ΘΥΙΑΙ-ΘΥΣΤΙΟΝ

Le collège international des naopes, préposés à la reconstruction du temple de Delphes pendant le IVe siècle, a tenu pour lui une série particulière de comptes. Les dépenses y sont énumérées avec des détails minutieux : on y relève parfois des indications précieuses pour la topographie du sanctuaire et de ses abords. C'est ainsi, par exemple, que les deux longs côtés du temple y sont appelés, l'un τὸ σκέλος τὸ ποτὶ τὸ τᾶς Γᾶς ἱερόν et l'autre τὸ μακρὸν σκέλος τὸ ποτὶ τῶι Ποτειδανίωι. On connaissait déjà, grâce à Plutarque, le hiéron de la Terre, et d'assez nombreux indices, surtout le fait qu'une église avait été consacrée à saint Nicolas, pouvaient permettre d'affirmer qu'il y avait eu à Delphes un sanctuaire de Poseidon. Mais, pour tous deux maintenant, les textes épigraphiques nous donnent, outre un témoignage formel de leur existence, un renseignement précis sur leur emplacement.

Dans ces comptes, un nom revient plusieurs fois, et il serait intéressant de savoir au juste quel endroit il désigne. Voici presque tous les passages où il se trouve :

Εὐαίνετος. Χαρίξενος Δελφοὶ ἐδέξαντο παρίσχειν πλίνθους χαμὰς ὁπόσσαν κα δέῃ εἰς τὸ ἐργαστήριον τὸ ἐν Θυίαις...

Δαμοστράτωι καὶ Κλεοστρά[τωι] (ethnique) τοῦ ἐν Θυίαις ἐργαστηρίου τοῦ ὑπὸ τὰν ὁδὸν τοῦ [πρ]οσκατείου? , τοῦτοις ἀπεδόμαμεν.....

Χρέμωνι (fourniture) ἀναγωγᾶς ἐν Θυίαις...

εἰς τὰν (5 lettres) τ[ὰ]ν ἐν Θυίαις...

Il est impossible de restituer d'une manière certaine les mots qui manquent : en particulier, je ne propose pas sans hésitation, on verra pourquoi, le complément προσκατείου. Ce qui du moins est assuré, c'est qu'un atelier[1] s'élevait, à Delphes comme à Olympie et à Épidaure, non loin du temple en construction, en un lieu nommé Thyiai ; les murs en étaient de briques crues.

1. Le mot est une seule fois employé au pluriel, τὰ ἐργαστήρια, dans la même série de textes ; il n'est plus question dans la suite que de celui de Θυίαι. Il a pu exister plusieurs ateliers, mais celui-là était sans aucun doute le plus important de tous.

On ne peut pas affirmer que cet atelier était destiné à un ou plusieurs sculpteurs. La sculpture paraît avoir tenu peu de place dans la décoration du temple reconstruit au IVe siècle, et on ne nous parle pas d'un artiste illustre venant, comme Phidias à Olympie, travailler à une grande statue du dieu[1]. D'autre part, il y avait fort peu de place autour du temple : la terrasse avait été encore resserrée par le mur construit à l'alignement des rochers éboulés, et qui la fermait au nord. Un espace si restreint devait être bientôt encombré, et c'est précisément l'époque où les travaux de construction ont été poussés avec le plus de vigueur; le chiffre élevé des dépenses, à chaque semestre, est le meilleur témoignage de cette activité. Il était impossible, pour ne parler que d'un seul ouvrage, de préparer pour la mise en place, tout contre les gradins du soubassement ou au pied même des colonnes, les grosses pièces de l'entablement et de la corniche. Aussi croirais-je volontiers que, dans cet atelier de Θυῖαι, on a surtout dégrossi les morceaux d'architecture arrivant de la carrière.

Il n'est donc pas nécessaire de supposer que, comme celui de Phidias à Olympie, il avait des dimensions égales à celles de la cella. Du moins on m'accordera que la plateforme de Θυῖαι devait être assez vaste pour que l'on pût y manœuvrer et y travailler des blocs considérables, plusieurs en même temps. Et elle devait être aussi assez voisine du sanctuaire pour que l'on pût, de là, les amener à pied d'œuvre sans dommage. Ce sera sans doute une tâche aisée que de retrouver à Delphes une surface plane de cette étendue : sur ces escarpements, les paliers spacieux n'abondent pas.

On savait déjà qu'il y avait à Delphes un endroit ainsi nommé. Hérodote emploie le mot, mais au singulier : οἱ Δελφοὶ τοῖσι ἀνέμοισι βωμόν τε ἀπέδεξαν ἐν Θυίῃ, τῇπερ τῆς Κηφισσοῦ θυγατρὸς Θυίης τὸ τέμενός ἐστι, ἐπ' ἧς καὶ ὁ χῶρος οὗτος τὴν ἐπωνυμίην ἔχει, καὶ θυσίῃσί σφεας μετήισαν (VII, 178)[2]. La désignation topographique n'est pas précise, mais le renseignement a une grande importance. Le seul endroit, à Delphes, où s'étende une esplanade suffisante pour qu'on y ait élevé un atelier est aussi la meilleure place où ait pu se dresser un autel aux vents. C'est à l'extrémité du bec rocheux qui se détache des Phédriades pour former, avec les pentes abruptes de la montagne jusqu'à Castalie, ce que Strabon appelait la disposition « théâtroïde » du site delphique. Les habitants actuels n'ont pas trouvé une autre terrasse où il leur fût possible de faire tourner les sept chevaux qui, attachés à la même corde,

1. Le μέγας ἀνδριάς sur la tête duquel on replace une couronne en 340 (compte d'Aristonymos) datait, à ce qu'il semble, d'une époque antérieure. Rien ne prouve, du reste, que cette grande statue ne fût pas hors de la cella, sur une terrasse, en haut du mur polygonal ; or, à ce moment, les naopes ne s'occupent dans leurs comptes que des travaux se rapportant à la reconstruction du temple.

2. Cf. Pomtow, *Jahrbücher für Philol.*, CXXIX, 1884, p. 255. L'inscription gravée sur l'autel des vents y est en partie retrouvée, ainsi que l'oracle qui ordonnait aux Delphiens d'invoquer ces dieux contre les Perses (d'après Clém. d'Alex., *Strom.*, VI, 3, 29).

dépiquent leur blé. A quelques mètres à l'ouest de l'église consacrée au prophète Élie, c'est-à-dire tout auprès de l'ancien synedrion des Amphictions, sont les aires, les ἀλώνια. La route ancienne les longe avant de redescendre vers Delphes. C'est de ce point qu'on aperçoit le fond du golfe de Kirrha et presque toute la plaine sacrée. Le vent qui, venu des montagnes de Locride ou de la mer, remonte la vallée du Pleistos, et celui qui, par Arachova (*Anemorria*) descend du Parnasse, soufflent directement sur ce cap élevé et découvert. C'est là que leur étaient offerts les sacrifices dont ils emportaient aussitôt et dispersaient la fumée.

Autour de ce même emplacement s'est élevé un faubourg qui, beaucoup plus tard, a porté un autre nom, tiré des sessions amphictioniques : Pylaea. Des constructions splendides attestaient, à l'époque de Plutarque[1], la floraison nouvelle de cette partie de la ville. Mais elle n'était pas seulement « ornée de temples, de synedria et de fontaines, plus que dans les mille années antérieures » ; elle était habitée, comme le prouve maintenant une inscription[2] : le premier mot, Πυλαῖοι, a été ajouté, vers la fin du Ier siècle après Jésus-Christ ou le début du IIe, à une dédicace archaïque que les habitants de Pylaea ont, en effet, reprise à leur compte et offerte de nouveau à Poseidon et à Athéna. On peut sans doute faire dire au texte de Plutarque ce qui n'y est pas, je pense, implicitement contenu, à savoir que cet endroit n'était pas habité dans les siècles précédents, et l'on repoussera alors la restitution προαστείου qui a été proposée plus haut. Du moins, deux points restent maintenant établis : au IVe siècle avant Jésus-Christ, Πυλαία comme nom propre n'a désigné que les Thermopyles[3], et la partie, habitée ou non, du territoire delphique où s'élevaient, à côté du synedrion des Amphictions, l'autel des vents et l'atelier, s'appelait Θυῖαι.

Elle portait aussi à la même époque un autre nom, si, comme je le crois, le passage où Eschine parle de Θύστιον (III, 122) ne peut s'appliquer qu'à ce même point. On se rappelle cette séance du conseil amphictionique où Eschine retourna contre les Locriens d'Amphissa l'accusation d'impiété que l'un d'eux avait lancée contre Athènes et d'où sortit la guerre sacrée qui se termina par Chéronée. L'orateur montra de sa place aux hiéromnémons la plaine et le port : ὑπόκειται γὰρ τὸ Κιρραῖον πεδίον τῷ ἱερῷ καὶ ἔστιν εὐσύνοπτον. A la fin de la séance, le hérant convoqua les Delphiens, puis les hiéromnémons et les pylagores : tous devaient se trouver réunis le lendemain, à la pointe du jour, πρὸς τὸ Θύστιον (manuscrits : Θυστιον ou Θυστεῖον) ἐκεῖ καλούμενον. Eschine parle à Athènes, ἐκεῖ désigne Delphes. Le texte ne dit pas que cet endroit soit tout auprès de celui où l'amphictionie tenait ses séances. On serait, il est vrai, tenté de l'admettre avant d'aller plus loin, puisque c'est la

1. *De Pyth. orac.*, 29.
2. *Bulletin de correspondance hellénique*, XX, p. 721.
3. Cf., sur ce point, *Bulletin de correspondance hellénique*, XXIV, p. 139.

seule terrasse où une troupe d'hommes pouvait se trouver assemblée de plain-pied, et la seule place d'où l'on pouvait leur montrer, à l'heure du départ, le but de leur expédition. Mais, dans la suite du récit, un mot vient apporter le témoignage décisif : τῇ δὲ ὑστεραίᾳ ἤκομεν ἕωθεν εἰς τὸν προειρημένον τόπον καὶ κατέβημεν εἰς τὸ Κρισαῖον πεδίον. Il n'y a qu'un seul et unique endroit, à Delphes, d'où l'on descende tout droit sur la plaine de Kirrha : c'est toujours cette même plateforme où sont aujourd'hui les ἀλώνια. Θυία - Θυῖαι et Θύστιον ne sont que deux noms différents du même lieu.

Sont-ils vraiment différents ? D'abord, si l'on a passé du singulier au pluriel, c'est que l'on a confondu la fille du Céphise avec les femmes inspirées du délire dionysiaque. Leur nom le plus ordinaire paraît avoir été Θυιάδες ou Θυάδες ; mais celui de Θυῖαι est garanti par Strabon, qui groupe ensemble les Βάκχαι Λῆναί τε καὶ Θυῖαι parmi les πρόπολοι de Dionysos. Aussi la correction Θύστα Θυία (manuscrit Θυσία), dans Hesychius, est-elle absolument certaine. Mais précisément les deux formes de ce même nom Θύστα et Θυστάς, certifiées toutes deux par les lexicographes[1], sont parallèles aux deux précédentes, Θυία et Θυιάς. Et tous ces mots dont l'origine est commune ont exactement le même sens[2] : νύμφαι τινές, αἱ ἔνθεοι καὶ βάκχαι. Il est aisé de comprendre comment on a pu employer en même temps pour un même endroit les deux noms de Θυῖαι et de Θύστιον, celui des Thyiades elles-mêmes et celui du plateau rocheux où elles se réunissaient, avant de monter sur les escarpements du Parnasse ou quand elles s'en redescendaient.

De ce qui précède on conclura qu'il faut, de toute nécessité, insérer dans le texte d'Eschine (III, 122) la vraie forme du nom de lieu Θύστιον, attestée par Harpocration. Que la forme Θύτιον (ou Θυτεῖον) soit simplement une variante d'orthographe, comme semblent le faire entendre Harpocration et Suidas (v. Θύστιον ; ἡμεῖς μέντοι ἐν τοῖς Ἀττικισμοῖς[3] διὰ τοῦ τ Θύτιον εὕρομεν γεγραμμένον Harpocr. — τινὲς Θύτιον ἄνευ τοῦ σ Suid.), c'est ce qui paraît difficile à admettre. Je croirais volontiers qu'un copiste qui ne connaissait pas le nom en effet très rare de Θύστιον, l'a remplacé par un mot, non pas plus ordinaire, mais qui se rattachait à un groupe plus connu, et que l'on devait trouver tout naturel aux environs immédiats d'un sanctuaire : Θυτεῖον, la place du sacrifice.

Reste à expliquer la singulière erreur d'Harpocration qui, après avoir cité Eschine comme source unique, ajoute : πόλις ἐστὶ τῆς Αἰτωλίας, καθά φησι Δίδυμος ἐπαγόμενος μαρτύριον ἐκ τῆς πρώτης Νικάνδρου τῶν Αἰτωλικῶν. Qu'il y ait eu en Étolie une ville nommée Θύστιον, tout comme le point du territoire del-

1. Cf. *Thesaurus*, *s. vv.* où les passages des lexicographes sont cités et discutés, et où en particulier la leçon du manuscrit de Paris (Lycophr., 106) Θύστῃσι est défendue avec raison contre la variante Θύσσῃσι, bien que le mot θύσα existe : ἱέρεια θύσα dans une inscription de Salonique (en dernier lieu, Papageorgiu, *Die* ἱέρεια θύσα *Inschrift von Saloniki*, Trieste 1901).

2. Usener, *Götternamen*, p. 43.

3. Sur le sens de ce mot, cf. Weil, dans Démosth., *Harangues*, p. XLV.

phique dont il vient d'être question, je ne cherche pas à le nier[1]. Mais on peut ajouter foi au témoignage que Didyme a emprunté à Nicandre sans être obligé de croire que le Θύστιον dont parle Eschine a jamais été situé en Étolie. Les renseignements qui concernaient deux endroits différents et portant le même nom ont été fondus ensemble par inadvertance. Peut-être Harpocration avait-il nettement indiqué qu'il fallait distinguer ces deux endroits, et l'omission d'une particule a pu suffire à mêler ce qui eût dû être séparé.

Montpellier.

Émile Bourguet.

1. On n'essaiera pas, en tout cas, de corriger le nom de la ville que Dittenberger (*I. G. S.*, III, 420) appelle Thestia, et Kiepert (*Formae orb. antiq.*, XV), Thestium, au nord du lac Trichonis. L'ethnique Θεστιεύς, qui n'était connu que par Polybe (V, 7, 7), est maintenant garanti par une inscription de Delphes (*Bulletin de Correspondance hellénique*, XX, p. 624, l. 3).

ΑΥΤΟΜΙΜΗΣΙΣ

Dans son livre sur l'*Imitation*, où il passe en revue les différents genres d'imitation dont la vie nous offre le spectacle, M. Tarde en oublie un, ou du moins ne l'indique qu'en passant : c'est l'imitation de soi-même. On ne parle pas ici de ce sentiment plus ou moins réfléchi qui porte l'homme à n'être pas infidèle à l'idée qu'il a donnée de sa personne, de son caractère, de ses goûts, de ses principes : on veut parler d'une imitation inconsciente, et presque involontaire, qui consiste à reproduire un geste pour cette raison qu'on l'a déjà fait, ou à répéter une phrase, une locution, un mot, une syllabe, pour cette seule raison qu'on l'a déjà prononcée. Le roman et le théâtre offrent des exemples de ce genre d'imitation. Mais je ne sais si la linguistique s'en est jamais préoccupée. Cependant je crois que certains phénomènes de langage et certaines règles de grammaire doivent trouver là leur explication : on a souvent cherché assez loin la raison de faits dont une observation un peu attentive aurait trouvé la cause en nos habitudes journalières.

Voici un très petit fait que tous les lecteurs d'Homère sont à même de vérifier.

On sait que la conjugaison grecque, à l'époque homérique, se distingue par une extrême variété de formes, et qu'un seul et même verbe peut se présenter, au gré du poète, sous deux, trois, quatre habits différents, et même davantage. Il s'agit de simples variantes, dont ce n'est pas le moment de rechercher l'origine : ces variantes existent dans toute la famille indo-européenne, et elles sont d'autant plus nombreuses que la langue est plus jeune, plus souple et plus libre. Il suffira d'en donner quelques exemples, pour que le lecteur comprenne de quoi nous voulons parler.

μένω « rester », μίμνω, μιμνάζω.
κέλομαι « appeler », καλέω, κικλήσκω, [illegible].
οἴχομαι « partir », οἰχνέω, οἰχνεύω, οἰχνέσκω.
μίγνυμι « mêler », μίσγω, μισγάζω, μισγέσκω.
ἔχω « tenir », ἴσχω, ἰσχάνω, ἰσχανάω, ἐχέσκω.
ἀλεύω « fuir », ἀλύσκω, ἀλυσκάζω, ἀλυσκάνω, ἀλεείνω.

Dans la suite des temps, il s'est quelquefois introduit des différences de sens entre ces exemplaires variés d'un seul et même verbe. Mais les différences sont venues après coup : elles ne tiennent pas au suffixe, mais à un certain emploi qui, pour une cause ou une autre, à prévalu. Ainsi ὀφλισκάνω a pris une couleur judiciaire, quoiqu'au fond il soit une simple variante grammaticale de ὀφείλω. Toutefois, le plus souvent, cette diversité de formes est restée inféconde pour le sens.

Parmi ces différentes formes, celle dont la langue homérique fait l'usage le plus fréquent est la forme en σκω. Très ancienne, car on la retrouve non seulement en latin, mais en sanscrit et en zend, il ne semble pas, malgré quelques apparences contraires, qu'elle ajoute au verbe une nuance particulière. Βάσκω est exactement synonyme de βαίνω et ἐχέσκω de ἔχω.

J'arrive maintenant au fait d'imitation que je veux signaler.

Quand, dans un vers, le poète s'est servi d'un de ces verbes en σκω, il semble qu'il ne puisse plus se débarrasser de cette désinence, et qu'elle vienne se présenter d'elle-même, soit au même vers, soit au second et au troisième vers qui suivent.

En voici quelques exemples :

Ἀλλ' ἥγ' Εὐρυμάχῳ μισγέσκετο καὶ φιλέεσκεν.

(*Od.*, XVIII, 325.)

Ὃν δ' αὖ δήμου τ' ἄνδρα ἴδοι βοόωντα τ' ἐφεύροι,
τὸν σκήπτρῳ ἐλάσασκεν ὁμοκλήσασκέ τε μύθῳ.

(*Il.*, II, 198.)

Τάων ἐκ πασέων κειμήλια πολλὰ καὶ ἐσθλὰ
ἐξελόμην, καὶ πάντα φέρων Ἀγαμέμνονι δόσκον
Ἀτρείδῃ · ὁ δ' ὄπισθε μένων παρὰ νηυσὶ θοῇσιν,
δεξάμενος, διὰ παῦρα δασάσκετο, πολλὰ δ' ἔχεσκεν.

(*Il.*, IX, 330.)

Ὣς ἄρα τις εἴπεσκε καὶ οὐτήσασκε παραστάς.

(*Il.*, XXII, 375.)

Ἐρευθαλίων...
τὸν ἐπίκλησιν κορυνήτην
ἄνδρες κίκλησκον καλλίζωνοί τε γυναῖκες,
οὕνεκ' ἄρ' οὐ τόξοισι μαχέσκετο δουρί τε μακρῷ,
ἀλλὰ σιδηρείῃ κορύνῃ ῥήγνυσκε φάλαγγας.

(*Il.*, VII, 136.)

Ἀλλ' ὅτε δὴ πολύμητις ἀναΐξειεν Ὀδυσσεύς,
Στάσκεν, ὑπαὶ δὲ ἴδεσκε κατὰ χθονὸς ὄμματα πήξας,
Σκῆπτρον δ' οὔτ' ὀπίσω οὔτε προπρηνὲς ἐνώμα,
Ἀλλ' ἀστεμφὲς ἔχεσκεν ἀΐδρεϊ φωτὶ ἐοικώς.

Il., III, 217.

Αὐτὰρ ὁ μήνιε, νηυσὶ παρήμενος ὠκυπόροισιν,
οὔτε ποτ' εἰς ἀγορὴν πωλέσκετο κυδιάνειραν,
οὔτε ποτ' ἐς πόλεμον · ἀλλὰ φθινύθεσκε φίλον κῆρ,
αὖθι μένων, ποθέεσκε δ' ἀϋτήν τε πτόλεμόν τε.

Il., I, 488.

Ἔνθ' Αἴας μὲν ὑπεξέφερεν σάκος · αὐτὰρ ὅ γ' ἥρως
παπτήνας, ἐπεὶ ἄρ τιν' ὀϊστεύσας ἐν ὁμίλῳ
βεβλήκοι, ὁ μὲν αὖθι πεσὼν ἀπὸ θυμὸν ὄλεσκεν,
αὐτὰρ ὁ αὖτις ἰών, πάϊς ὣς ὑπὸ μητέρα, δύσκεν
εἰς Αἴανθ' · ὁ δέ μιν σάκεϊ κρύπτασκε φαεινῷ.

Il., VIII, 268.)

Quelquefois, comme on l'a déjà vu, l'imitation s'étend à la syllabe précédente : ce n'est plus -σκω, mais -ασκω ou même -σασκω, qui se répète de verbe en verbe ; ce seul fait suffit pour nous montrer que nous sommes en présence d'un phénomène d'imitation.

Αἴας δ' ἄλλοτε μὲν μνησάσκετο θούριδος ἀλκῆς
Αὖτις ὑποστρεφθείς, καὶ ἐρητύσασκε φάλαγγας
Τρώων ἱπποδάμων · ὁτὲ δὲ τρωπάσκετο φεύγειν.

Il., XI, 566.

Kuhner, dans sa *Grammaire grecque*, traite ces formes de formes itératives. Il y a ici une distinction à faire entre l'impression produite sur l'esprit et la valeur grammaticale de la désinence. L'impression que, dans la plupart de ces passages, on croit sentir d'un itératif ne tient pas au suffixe σκω. Elle tient au rapprochement de verbes se succédant à peu de distance avec des

désinences identiques. Avec des verbes en αζω ou en υνω, l'on obtiendrait la même impression[1]. Ce qui est vrai, c'est que, un premier verbe en σκω ayant une fois ouvert la marche, l'esprit se trouve entraîné à donner même aspect aux verbes qui suivent. Mais il n'est même pas nécessaire que ce chef de file soit placé le premier dans le discours : il suffit qu'il ait pris possession de l'intelligence. Nous reviendrons sur ce point un peu plus loin,

S'il faut donner un nom savant à ce phénomène très simple, nous proposons de l'appeler l'*automimèse*.

Des faits du même genre se retrouvent en d'autres parties de la grammaire. On les constate dans toutes les langues dont la structure et le vocabulaire ne sont pas encore fixés ou appauvris. Voici, par exemple, un vers du *Rig-véda* qui présente trois adjectifs verbaux, formés exactement de la même manière et comme sur le même patron :

Babhrir vajram, papih sômam, dadir gâh,

« portant la foudre, buvant le sôma, donnant la richesse ». Ce sont les racines *bhar*, « porter » ; *pâ*, « boire », et *dâ*, « donner », qui, selon un procédé uniforme, prennent le redoublement et forment, au moyen du suffixe *i*, une sorte de participe. Deux de ces trois mots ne se trouvent que dans ce seul contexte. Ils ont été évidemment suscités par le troisième, car il arrive presque toujours en parlant que l'imitation remonte.

Beaucoup de faits grammaticaux pour lesquels on a allégué des raisons logiques ont sans doute commencé par être de simples faits de cet ordre. Tels sont : l'accord de l'adjectif avec le substantif, la *consecutio temporum*, l'affectation de certains suffixes à un ordre particulier d'idées. Ce qui ne veut pas dire que l'intelligence n'ait point tiré parti d'un phénomène qui, à l'origine, avait un caractère tout instinctif.

Mais la présence effective des mots n'est même pas nécessaire : il suffit qu'ils soient associés dans notre esprit. Par cette observation, nous touchons au phénomène de l'analogie, c'est-à-dire à une des lois principales du langage. Quand, par exemple, le grec tire du masculin λύκος le féminin λύκαινα, ou du masculin κάπρος le féminin κάπραινα, cette formation assez extraordinaire a une cause qui, pour n'être pas matériellement présente et voisine, n'en est pas moins agissante. C'est κύων, avec le féminin κύαινα, qui est le chef de file et qui a entraîné ces autres animaux. Il faut, d'ailleurs, ajouter que nous n'avons plus aucun exemple de κύαινα, le grec classique ayant préféré dire ἡ κυνίσκη. Mais nous pouvons, avec la plus grande vraisemblance, restituer le

1. Herbig voit effectivement des verbes itératifs dans les verbes en αζω. Mais qu'y a-t-il d'itératif dans οὐτάζω, δοκιμάζω ?

membre manquant, sans lequel toute cette série de mots ne s'expliquerait pas.

Je terminerai par un exemple qui montre clairement comment procède le langage. Il s'agit d'expliquer le mot ἀνδράποδον, « esclave ». Dans un récent *Dictionnaire étymologique*, on l'interprète ainsi : *Der mit menschlichen Füssen versehene Teil des* πρόβατον. Mais la Grèce ne s'est jamais rendue coupable de cette étymologie aussi injurieuse qu'invraisemblable.

Le grec avait un vocable pour désigner le sol : δάπεδον. La première partie de ce composé est le mot δᾶ : le δ, comme dans Δημήτηρ. Δάπεδον désigna une première forme de la propriété. Une autre sorte de propriété, ce que nous appelons aujourd'hui « la propriété bâtie », donna lieu, par imitation, au composé οἰκόπεδον. Enfin l'esclavage étant, dans l'antiquité, une troisième forme de la propriété, l'esclave s'appela ἀνδράποδον. Au sujet de l'alternance d'un ο et d'un ε, il me suffira de rappeler Ἀπόλλων Ἀπελλῆος, δοῦλος et δωλεία. Il ne faut donc pas expliquer ἀνδράποδον en le prenant à part, comme on l'a fait quand on a supposé que l'esclave était ainsi nommé ἀπὸ τοῦ ἀποδόσθαι, à cause de la vente, ou ἀπὸ τῆς πέδης, à cause des chaînes aux pieds.

Il y a donc lieu, pour les mots comme pour les vases ou les statues, de les replacer dans la série dont ils font partie.

J'espère en finissant que ce dernier point au moins intéressera celui à qui ces pages sont dédiées, qui a formé nombre de séries archéologiques, et à qui j'adresse un souvenir affectueux — mon ancien chef de promotion, il y a juste de cela un demi-siècle, à l'École normale.

P. S. — Ce morceau était déjà écrit et composé, quand j'ai eu connaissance d'un récent article de M. K. Brugmann sur le même sujet[1]. Le savant professeur de Leipzig ajoute un certain nombre d'exemples à ceux que j'ai cités[2]. Mais il continue de considérer ces formes comme des « itératifs » ou des « itératifs distributifs ». Je n'ai rien à ajouter sur ce point, ayant dit ailleurs ce que je pense de toute la théorie de l'*Aktionsart*. C'est, en linguistique, un penchant fréquent, mais qui est souvent trompeur, de vouloir retrouver expressément représentées, dans les mots, certaines nuances dues soit au contexte, soit à d'autres circonstances où l'étymologie n'est pour rien. Qu'y a-t-il d'itératif dans στάσκω, γιγνώσκω? La même syllabe *sco* a été, sans plus de raison, traitée d'*inchoative* en latin.

M. Brugmann cherche, en outre, à expliquer l'origine de ces formes. Il y voit la réunion d'un participe présent et du verbe ἔσκω, « être ». Ainsi φάσκον viendrait de φὰς ἔσκον, δόσκον de δοὺς ἔσκον, ὤθεσκον de ὠθέων ἔσκον, φεύγεσκον de φεύγων ἔσκον, etc. On ne voit pas bien en quoi ceci nous avance, puisqu'il

1. *Indogermanische Forschungen*, XIII, p. 276 (1902).
2. *Il.*, III, 216 ; IX, 333 ; XI, 564 ; — *Od.*, XI, 596.

resterait à expliquer l'origine de ἔσκω, qui est évidemment une forme sœur de ἐσμί, εἰμί. Nous retomberions ainsi dans les recherches de « glottogonie » contre lesquelles M. Brugmann s'est jadis élevé. Il vaut mieux convenir que nous avons dans les formes en σκω une très vieille variante de la conjugaison dont le latin, le sanscrit et le zend attestent également l'antiquité. Qui voudrait admettre dans *posco*, *disco* la présence du verbe substantif?

On qualifie ces formes de « formes ioniennes ». Il serait plus exact de les qualifier de « formes épiques », c'est-à-dire particulières à la langue flottante et complaisante de l'épopée. Elles avaient cet avantage de se prêter sans peine à l'hexamètre. La variété des formations, qui se déduisent tantôt du présent, tantôt de l'aoriste premier ou de l'aoriste second, ou encore d'un thème non existant, montre que, sur ce point, une part d'initiative doit être attribuée au poète : on peut comparer des formes comme οὔτασκε, οὐτήσασκε, ἕλεσκε, σπείσασκε, γοάασκε, κρύπτασκε, ῥίπτασκε. La diversité et l'irrégularité des formations est une preuve de l'origine relativement récente. Il en est de ces verbes comme des noms patronymiques et des diverses sortes de composés : on sent que la libre inspiration du poète a passé par là.

Michel Bréal.

LE CASTELLUM DE KHERBET-KSAR-TIR (ALGÉRIE)

Un document intéressant a été recueilli, cette année, au cours des relevés topographiques exécutés par le Service géographique de l'Armée et communiqué par le Ministère de la Guerre à celui de l'Instruction publique. Il est naturel que la primeur en soit réservée à une publication faite pour honorer l'ancien président de la Commission de l'Afrique du Nord.

M. le lieutenant Michaut, en parcourant le pays au sud de Sétif, a découvert dans les ruines de Kherbet-Ksar-Tir, à une dizaine de kilomètres au sud-ouest d'Aïn-Melloul, une inscription encastrée aujourd'hui dans une maison arabe.

La lecture du texte, appuyée d'une bonne photographie, n'est pas douteuse. Les lettres sont enfermées dans un cartouche à queues d'aronde.

INDVLGENTIA NOVI SECVLI
IMP CÆS M ATONI GORDIAII INVICTI PII FELICIS AVG
RESTITVTORIS ORBIS KASTELLVM VANAP7ANENSEM
QVOD ATEHAC AGVSTO SPAI O CINCTVM MVRO COTIÆBATVR
NVIC REPARATIS AC FOTIS VIRIBVS FIDVCIA PACIS HORTAN
AD FACIEM MAIORIS LOCI AT VM EST FALTONIO RESTITV
AIO · V · E · PRÆSIDE CVRATE ELIO FELICE · V · E · PROC · AVG · N

Indulgentia novi seculi Imp eratoris Caes aris M. Antoni Gordiani Invicti Pii Felicis Aug usti restitutoris orbis kastellum Vana..anensem quod antehac angusto spat i o cinctum muro continebatur, nunc reparatis ac totis viribus, fiducia pacis hortan te ad faciem majoris loci prol atum est. Faltonio Restitu ti ano praeside, curante Aur on A elio Felice v iro e gregio pro curatore Aug usti n ostri .

Cette phraséologie solennelle nous apprend que, sous le règne de l'empereur Gordien III et sous le gouvernement du procurateur Faltonius Restitutianus, c'est-à-dire en 240-241 de notre ère[1], un bourg fortifié de la région de

1. Pallu de Lessert. *Fastes des provinces africaines*. I, p. [illegible] et suiv.

Sétif fut réparé et agrandi. Le nom de ce bourg a quelque peu souffert; deux lettres en sont à moitié effacées; je crois, cependant, qu'on doit lire *Vanarzanensem*. L'ethnique, qui a une physionomie bien africaine, ne figure dans aucun monument littéraire ou épigraphique. Il me semble toutefois que l'on pourrait en rapprocher une certaine *ecclesia Vanarionensis*, qui est citée dans les *Gesta collationis Carthaginiensis*[1] et que l'on a placée, sans preuve suffisante dans la Maurétanie Césarienne[2]. La transcription des noms des évêchés dans les actes des conciles a donné lieu à des erreurs autrement graves que serait le changement de *Vanarzana* en *Vanariona*.

Il s'ensuit, en tout cas, que la localité de Vanarzana correspondrait à la ruine de Kherbet-Ksar-Tir.

Le nom du gouverneur de la province est suivi, sur l'inscription, de celui d'un autre procurateur [Aur]elius ou [A]elius Felix. Nous savons, en effet, que la région d'où provient ce texte était entièrement couverte de domaines impériaux[3]; l'administration immédiate y relevait de plusieurs agents de l'empereur, nommés *procuratores saltus*[4] ou *tractus*[5], suivant qu'ils commandaient à une seule circonscription domaniale ou à plusieurs. Felix, dont le nom se rencontre encore sur d'autres inscriptions, ainsi que nous allons le voir et qui était de rang équestre était sans doute un *procurator tractus*.

Le nouveau document de Ksar-Tir offre encore une autre particularité digne de remarque : il reproduit presque exactement, à l'ethnique près, deux autres dédicaces de la même région. La première a été découverte à Aïn-Melloul, par M. Gsell, l'autre à Bel-Imour, à l'ouest de Ksar-Tir, par M. Purgold[7]. Toutes deux rappellent la réfection de bourgs fortifiés. L'opération exécutée à Ksar-Tir n'était donc pas spéciale à cette localité; elle s'était répétée sur plusieurs points de la province; elle était la conséquence d'un plan général. On peut saisir la raison de cette mesure.

J'ai déjà dit ailleurs[8] qu'au début du IIIe siècle et dans cette partie de la Maurétanie, la limite méridionale de l'occupation romaine avait été reportée plus avant vers le Sud et que, par suite, la contrée située au sud de Sétif et la Medjana avaient été dégarnie de troupes, d'où la nécessité pour les colons des domaines de se défendre eux-mêmes contre les pillards de la montagne, de fortifier les chefs-lieux d'exploitations agricoles. Bel-Imour, Aïn-Melloul,

1. *Gest. coll. Carth. an.* 411, ᶳ 187 (*Patr. lat.* de Migne, t. XI. p. 1328).
2. *Ibid.*, note 306 : « *Vanarionensis. Forte Panatoriensis, in Mauretania Caesariensi, ut docet notitia num.*, 11. »
3. Poulle, *Rec. de Constantine*. XVIII, p. 625 et suiv. ; — R. Cagnat, *Armée d'Afrique*, p. 602 ; — Ad. Schulten. *Die röm. Grundherrschaften*, p. 37 et suiv.
4. Schulten, *op. cit.*, p. 70.
5. Schulten, *op. cit.*, p. 60.
6. *Recherches arch. en Algérie*, p. 237 ; — *C. I. L.*, VIII. 20487.
7. *Ibid.*, 20602.
8. *Armée d'Afrique*, p. 606.

Kerbet-Ksar-Tir avaient donc été, à ce moment, s'ils ne constituaient pas déjà pas antérieurement des postes militaires officiels, enfermés dans une muraille (*angusto spatio cinctum, muro continebatur*). Puis étaient venus les événements qui marquèrent le milieu du IIIe siècle, les révoltes de Capellien et de Sabinien, la lutte de l'armée de Numidie et de celle de Maurétanie contre les deux premiers Gordien d'abord, pour Gordien III[1] ensuite et l'agitation qui en fut la conséquence dans toutes les parties du pays. Après la chute de Sabinien, la paix se rétablit, et l'on put se flatter d'une tranquillité durable. C'est alors que le procurateur Felix, réparant les misères de la période agitée, fit apporter aux établissements agricoles de sa circonscription les améliorations que signalent ces inscriptions (*ad faciem majoris loci prolatum est*). Le calme, toutefois, ne devait pas durer longtemps[2]. Dès 253, les troubles intérieurs recommencèrent.

R. CAGNAT.

1. *Armée d'Afrique*, p. 51 et suiv.
2. *Ibid.*, p. 53.

SUR LA GUÉRISON DES MALADES

AU HIÉRON D'ÉPIDAURE

Pausanias avait vu au *Hiéron* d'Esculape, à Épidaure, six stèles posées debout sur lesquelles étaient inscrites les guérisons des malades. On y lisait les noms des malades, la maladie de chacun et la manière dont il avait été guéri (*Paus.*, II, 27). Bientôt après le commencement des fouilles, en 1883, j'avais trouvé deux de ces stèles, ces deux fameuses inscriptions que j'ai publiées pour la première fois dans l'Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική des années 1883 et 1885 (voir mes *Fouilles d'Épidaure*, I, p. 24, n° 1, et p. 28, n° 2). J'avais trouvé ces inscriptions dans l'*Abaton*, c'est-à-dire dans le portique où elles étaient jadis exposées.

A ces deux stèles de guérison vient maintenant s'ajouter une troisième stèle trouvée, non dans l'*Abaton*, mais dans le voisinage des Propylées du *Hiéron*, où elle avait été transportée au moyen âge, paraît-il, et avait servi de seuil pour la porte d'une maison. Nous possédons donc à présent trois stèles de guérison et un fragment d'une quatrième stèle, celui qui est publié dans les *Fouilles d'Épidaure* (I, p. 32, n° 3). Sans aucun doute, toutes ces stèles sont de celles qu'a mentionnées Pausanias.

La nouvelle stèle est brisée en deux fragments; les lettres sont effacées au point qu'on ne peut lire que quelques mots, çà et là. Ce n'est que vers la fin de l'inscription qu'on en peut lire davantage.

Cette stèle est un calcaire fin et dur et a les mêmes dimensions et la même forme de lettres que les deux premières. Elle contenait une liste assez longue de guérisons opérées par Esculape et elle se composait, semble-t-il, de 130 lignes. Les lettres sont disposées στοιχηδόν. Chaque ligne se composait de 50 lettres environ.

Je communique ici la fin de cette nouvelle inscription, soit 21 lignes, c'est la partie de l'inscription où il subsiste juste assez de mots pour que

nous puissions restituer avec sûreté le reste, qui manque, et deviner de quoi il s'agit :

.... Ἡράκλειτος Χῖος. Οὗ-
[τος .... π]λέων ἐκ Πειραέος εἰς
[Λευκάδα (?) εἰς τὸ ἱαρὸν ἀφικόμενος ἐνεκά]θευδε καὶ ὄψιν εἶδε· ἐδό-
[κει οἱ..........................] ὅτι οὗτος εἴη ὁ πρεσβύτας
[..............................]ἔλθηι εἰς Λευ-
[κάδα.........................]ἀφικόμενος δὲ εἰς Λευκάδ[α]
[.......................... ἰά]σατο ἅπαν . Δαμοσθένης
[.........................]οὗτος ἀφίκετο εἰς τὸ ἱαρὸν ἐπὶ
[.......................]ἐρειδόμενος περιεπορεύετο ἐγκο[ι-]
[μαθεὶς δὲ ὄψιν εἶδε · ἔδοκει οἱ] ὁ θεός ποι τάξαι τετράμηνον ἐντό[ς]
[....................] τῶι χρόνωι τούτωι ὑγιὴς ἔσσοιτο μετ[ὰ]
[δὲ τοῦτο.............] ἐν ταῖς τελευταίαις ἁμέραις εἰσελθὼ[ν]
[....................] βακτηρίαν ὑγιὴς ἐξῆλθε. Ἀνὴρ τυφλὸς
[..................] τὰλ λάκυθον ἀπέβαλε · ἐγκοιμιζομένωι δὲ
[ἐδόκει εἰπεῖν] ὁ θεὸς ἐν τᾶι κλισίαι τᾶι μεγάλαι μαστεύειν τὰν
[λάκυθον ἐκεῖσε εἰσ]πορευομένωι · ἁμέρας δὲ γενομένας ἆγε νιν
[ὁ θεράπων εἰς μ]άστευσιν · εἰσπορευθεὶς δὲ εἰς τ[ὰν κλ]ισίαν εἶδε
[τὰλ λάκυθον ἐ]ξαπίνας καὶ ἐκ τούτου ὑγιὴς ἐγέ[νετο · Πα[μ]φάνις [Ἐ-]
[πιδ]αύριος φαγέδαιναν ἐντὸς τοῦ στόματος ε[ἶχε · οὗ]το[ς ἐγκοι-]
μαθεὶς] ὄψιν εἶδε · ἐδόκει οἱ ὁ θεὸς διοίξας τὸ στ[όμα...]
...........] καὶ ἐκκαθάραι τὸ στόμα καὶ ἐκ τού]του ὑγιὴς ἐγένετο] [1]

On voit que le contenu de cette nouvelle inscription est le même que celui des deux autres stèles. Nulle part on ne voit un indice quelconque qui puisse nous faire croire que les malades étaient soumis au *Hiéron* à un traitement médical. Je puis donc répéter à présent avec plus de sûreté les conclusions que j'ai exposées pour la première fois dans l'Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική (1883, p. 197 et s.). Dans le sanctuaire d'Esculape à Epidaure, on ne pratiquait pas une médecine ou une thérapeutique proprement dite. Les guérisons des malades à l'époque grecque n'étaient que des miracles. Le *Hiéron* n'était pas, à vrai dire, un hospice, où l'on venait se faire soigner par des médecins de profession, instruits et expérimentés; c'était un lieu sacré, où l'on accourait se placer sous la protection du dieu ; on ne comptait

1. Ligne 3 : je voudrais restituer Ἐπίδαυρου, mais le nombre des lettres qui manquent rend plus probable la restitution Λευκάδα, d'après la ligne 6. — A la ligne 9, on peut restituer βακτηρίαι ou ἐπὶ βακτηρίας, d'après la ligne 13. — Ligne 17 : je restitue ὁ θεράπων d'après la première stèle. (*Fouilles d'Epidaure*, n° 1, lig. 115.)

pas sur le secours de la science humaine; on se confiait à une force céleste et l'on attendait un miracle.

Cela étant ainsi, on peut aller plus loin encore et tirer des conclusions générales pour l'histoire même de la médecine (Voir mon Ἱερὸν τοῦ Ἀσκληπιοῦ, Athènes, 1900, p. 283 et s.). En confondant ce qui se passait dans les Asklépieia à l'époque grecque et ce qui avait lieu à l'époque romaine, on est arrivé à prétendre que la médecine jusqu'à Hippocrate était pratiquée dans les Asklépieia comme un art très développé, que les prêtres d'Esculape ont été les premiers médecins, et les Asklépieia, les premiers hôpitaux. Aujourd'hui, il faut abandonner ces idées; car les stèles d'Epidaure nous montrent que la médecine était chose inconnue aux Asklépieia pendant les temps grecs. D'après Strabon (VIII, 6, § 5, éd. Didot), des stèles pareilles à celles d'Epidaure existaient à Cos et à Tricca. Or il ne faut pas attribuer d'importance au témoignage du même auteur (XIV, 2, § 19), d'après lequel Hippocrate aurait profité du traitement thérapeutique des malades inscrits sur les stèles de l'Asklépieion de Cos. Nous n'avons aucune raison d'admettre que le contenu des stèles de Cos fût différent de celui des stèles d'Epidaure. Or Hippocrate ne pouvait tirer aucun profit de documents pareils.

L'art de guérir avant Hippocrate était empirique, mais il n'était pas pratiqué dans les Asklépieia. Les guérisons obtenues dans ces sanctuaires étaient toujours le résultat d'un miracle. Ce n'est qu'à l'époque romaine qu'on commence à introduire dans les Asklépieia la médecine véritable et à la pratiquer, ainsi que nous le montre surtout l'inscription d'*Apellas* trouvée à Epidaure (*F. d'Epid.*, p. 33, n° 5). Grâce aux inscriptions d'Epidaure, nous savons maintenant que tout ce que d'autres inscriptions et les auteurs anciens nous font connaître sur l'exercice d'une médecine véritable dans les Asklépieia, ne se rapporte pas à l'époque grecque, mais à l'époque romaine.

Athènes, avril 1902.

P. CAVVADIAS.

LA BATAILLE NAVALE DE TAUROENTUM

ÉPISODE DU SIÈGE DE MARSEILLE PAR JULES CÉSAR

La bataille de Tauroentum, la dernière grande bataille navale qu'ait vu se livrer dans l'antiquité le bassin occidental de la Méditerranée, fut l'acte décisif du siège de Marseille, en rendant inévitable la chute de la ville. Malgré les succès remportés sur terre par les Marseillais, la prise de Marseille ne devait plus être qu'une question de temps le jour où, sa flotte détruite, elle serait bloquée par mer comme par terre, et coupée de toutes communications avec le dehors.

Or, si on lit attentivement le récit de César relatif à cette bataille, on s'aperçoit que ces quelques pages, très claires au premier abord, renferment une foule d'obscurités et soulèvent une foule de difficultés qui les rendent en fait à peu près incompréhensibles.

Je résume, le plus brièvement possible, les cinq chapitres de César (*Bell. civil.*, II, 3-7).

Pompée envoie au secours de Marseille L. Nasidius avec 16 navires; celui-ci en enlève un de plus en passant à Messine, et, continuant sa course, détache en avant un navire léger pour avertir les Marseillais de son arrivée imminente et les engager à livrer à la flotte de Brutus, de concert avec lui, un nouveau combat. Les Marseillais arment alors une nouvelle escadre, composée, comme la première, de 17 navires, et y joignent quantité de barques de pêche que l'on a pontées. Cette flotte sort du port par un vent favorable, arrive devant Tauroentum, qui était une possession marseillaise, y fait sa jonction avec l'escadre de Nasidius, et l'on se prépare au combat. Nasidius formant l'aile gauche, les Marseillais l'aile droite. En effet, Brutus apparaît également devant Tauroentum, à la tête de 18 navires, dont 6 pris aux Marseillais dans le premier combat. La bataille engagée, les choses se passent comme la première fois : les Marseillais essaient de profiter de la mobilité de leurs navires et de l'habileté supérieure de leurs pilotes pour séparer les vaisseaux romains et les entourer, pendant que, des barques, ils les criblent de traits. Les Romains, au contraire, s'efforcent de saisir avec leurs grappins les vaisseaux marseillais et de transformer ainsi le combat en

abordage. Deux trirèmes marseillaises tentent de couler à coups d'éperon le vaisseau amiral romain ; mais le pilote de Brutus parvient à passer entre les deux trirèmes, qui se fracassent mutuellement. L'escadre de Nasidius, voyant sans doute alors la partie perdue, s'enfuit sans avoir éprouvé de pertes ; 5 navires marseillais sont coulés, 4 pris, un autre s'enfuit avec Nasidius.

Tout cela se passe, d'après César, avant les grandes opérations du siège, avant que les travaux soient assez avancés pour que l'on ait tenté de faire brèche aux remparts[1].

Ainsi présentées, les choses me paraissent inexplicables. Lors du premier combat naval, ce sont les Marseillais qui, dès le début des hostilités, viennent offrir le combat à Brutus, celui-ci étant stationné en face de Marseille, aux îles dites aujourd'hui le Frioul ; les deux flottes vont à la rencontre l'une de l'autre, et le combat s'engage entre le Frioul et la côte.

Ici, au contraire, nous voyons la flotte marseillaise s'éloigner de la ville, sans que l'on puisse saisir le motif de cette manœuvre. On comprend bien, il est vrai, que Nasidius n'ait pas voulu venir faire sa jonction avec les Marseillais dans le port même de Marseille, où, en cas de défaite, il aurait été bloqué, *mis en bouteille*. Il voulait garder la liberté de ses mouvements et avoir derrière lui la pleine mer, plus soucieux, comme il le montra pendant le combat, des intérêts de Pompée et de son parti que de ceux de Marseille. Mais il est inadmissible que les Marseillais aient consenti à aller le trouver devant Tauroentum : ç'aurait été une manœuvre des plus imprudentes, obligés qu'ils auraient été de défiler devant la flotte de Brutus. Et, en cas de défaite, ils s'exposaient à être coupés de Marseille et à ne plus pouvoir rentrer. D'autre part, que dire de la conduite de Brutus ? Non seulement il laisse passer la flotte marseillaise, il n'essaie ni de l'empêcher de sortir, ni de l'empêcher de faire sa jonction avec Nasidius ; mais il se met à sa remorque et la suit sous Tauroentum. Puis, il attaque, en pleine mer, cette flotte, plus nombreuse que la sienne, au risque, s'il est vaincu, de ne pas avoir de retraite possible. Enfin, dernière invraisemblance, les navires marseillais qui ont échappé à la destruction ou à la capture peuvent rentrer tranquillement au port, sans être poursuivis, de la Ciotat jusqu'à Marseille.

Si le récit de César est véridique, il faut en conclure que Marseillais et Romains ont rivalisé, ce jour-là, de maladresse, et que les deux amiraux ont aussi mal manœuvré l'un que l'autre. Mais il est infiniment probable qu'en réalité les choses se sont passées tout autrement, et que César a eu un intérêt quelconque à les travestir.

Le récit trop bref de Dion Cassius (XLI, 25) ne nous permet pas de contrôler les assertions de César. Par contre, le récit beaucoup plus développé

1. Le récit de ces travaux et de ces tentatives ne commence qu'au chapitre VIII, et après cette phrase de transition qui termine le chapitre VII : *Massilienses tamen nihilo setius ad defensionem urbis reliqua apparare cœperunt.*

de Lucain apporte des éléments nouveaux et présente les événements sous un jour très différent.

Tout d'abord, tandis que César et Dion nous parlent de deux combats livrés sur mer, Lucain n'en mentionne qu'un seul, qu'il raconte, en revanche, fort longuement [1].

Il va de soi que, sur ce point, l'autorité de Lucain ne peut prévaloir contre celle de César et de Dion, d'autant plus que ce dernier suit généralement une autre source que César, à savoir Tite-Live [2]. On s'explique facilement, d'ailleurs, pourquoi Lucain a supprimé l'un des deux combats, ou, plutôt, n'a fait des deux qu'un seul : il a voulu éviter des répétitions fastidieuses et a sacrifié l'exactitude historique aux nécessités du récit poétique. Et c'est naturellement le premier combat qu'il a supprimé, comme le moins intéressant, puisqu'en somme il n'avait pas abouti à un résultat décisif. Il est, du reste, possible que, dans le détail du récit, il ait emprunté indifféremment certains traits à l'un et à l'autre des deux combats : c'est ce que semble prouver le grand nombre d'anecdotes dont il émaille son récit, et qui ne sont certainement pas toutes de pure invention [3]. Mais, une fois que l'on a admis comme une licence poétique un peu forte cette *contaminatio* opérée par Lucain, on est frappé d'une différence capitale entre les deux récits, différence qui, cette fois, ne peut provenir d'une cause analogue, mais résulte certainement d'une divergence dans les deux récits originaux, César et la source qu'a suivie Lucain [4].

Tandis que, à en croire César, ce seraient les Marseillais qui, comme la première fois, auraient pris l'offensive, et cela avant que les opérations du siège fussent très avancées, Lucain affirme que ce sont les Romains qui ont engagé ce nouveau combat sur mer, et qu'ils ne l'ont fait qu'après avoir subi sur terre un échec complet et vu détruire de fond en comble leurs travaux d'approche [5]. On verra tout à l'heure que la question est d'importance, et qu'il s'agit d'autre chose que d'un détail de chronologie. Au premier abord, il semble surprenant que César puisse se tromper ou veuille nous tromper sur ce point : il paraît bien, d'une façon générale, suivre pour le récit du siège l'ordre chronologique, et, d'autre part, on ne voit pas bien en quoi un combat sur mer, même heureux, pouvait réparer l'échec subi par les Romains sur terre. En tout état de cause, il leur fallait recommencer les travaux d'approche

1. *Pharsale*, vers 509 à 762.

2. Voir là-dessus Schwartz, dans la *Real Encyclopedie* de Pauly-Wissowa, article *Cassius Dio*, col. 1692 et suiv.

3. Notamment l'épisode du plongeur marseillais (v. 696) et celui du personnage que Suétone (*César*, 68), Plutarque (*César*, 16) et Valère Maxime (III, 2), qui le mentionnent aussi, appellent Acilius ou Atilius.

4. Pour Tite-Live considéré comme source de Lucain, je me borne à renvoyer à C. Jullian, *Revue des Études anciennes*, I (1899), p. 301 et suiv.

5. Vers 509 :

Spes victis telluris abit, placuitque profundi
Fortunam tentare maris.

et reprendre les opérations du siège. Au contraire, on comprend que les Marseillais, encouragés par l'arrivée de l'escadre de Nasidius, aient voulu réparer leur premier échec sur mer et rompre le blocus de ce côté avant qu'il fût définitif du côté de terre.

Voyons, cependant, si les diverses phases de la bataille de Tauroentum, qui nous ont tout à l'heure paru inexplicables, ne s'expliqueraient pas mieux ainsi.

Les Romains ont vu leurs travaux de siège détruits et ont été, momentanément du moins, obligés de transformer le siège en simple blocus. Trebonius, qui commande les troupes depuis le départ de César pour l'Espagne, sait bien que, sur ce terrain, il est invincible : appuyé et couvert, comme il l'est, par toute la Province, les Marseillais n'ont aucune possibilité de rompre le blocus, et y réussiraient-ils un moment que cela ne leur servirait à rien. Il s'agit pour eux, d'une part, de repousser les attaques de vive force, et, d'autre part, de garder la liberté des communications, c'est-à-dire du ravitaillement, par mer[1]. Battus une première fois sur mer, dès les premiers temps du siège, ils n'ont pu jusqu'alors renouveler leur tentative, parce qu'il leur fallait reconstituer leur flotte fort maltraitée, et aussi parce que l'avancement des travaux romains et les combats incessants qui en ont été la conséquence les ont forcés de garder tout leur monde à terre, pour défendre les remparts et faire des sorties[2]. Mais ils parviennent à incendier la terrasse et sa tour, la tortue qui menaçait leurs murs, et à peu près tout l'ensemble des travaux de Trebonius. Celui-ci, il est vrai, se remet aussitôt à l'œuvre et recommence d'autres ouvrages ; mais, quoi qu'en dise César, ce n'est pas en quelques jours[3] qu'il a pu élever sa nouvelle terrasse[4], construite en briques. Il y a eu un intervalle, que les Marseillais, débarrassés de toute inquiétude pour leurs remparts, ont voulu mettre à profit pour recommencer sur mer la tentative qui avait échoué une première fois. Sur ces entrefaites est arrivé Nasidius. Peu soucieux d'exposer son escadre à un désastre, la flotte de Brutus, renforcée des vaisseaux pris aux Marseillais, étant certainement plus forte que la sienne, Nasidius mouille devant Tauroentum, d'où il annonce à Marseille son arrivée. Il y a certainement eu entre lui et les chefs marseillais des pourparlers sur la façon d'engager la lutte de concert contre Brutus, que Nasidius ne voulait pas combattre à lui seul. Les Marseillais, tout à la défense de leurs remparts, refusent de sortir avec leur flotte tant qu'ils auront besoin de tout leur monde à terre. Mais les choses changeant de face à la suite de l'incendie de la terrasse, ils en profitent pour équiper la flotte et tenter sur mer un

1. Ce sont là les *externa auxilia* dont parle César, II, 5, *in fine*.
2. César, II, 2 : *crebræ... per Albicos eruptiones fiebant ex oppido*.
3. *Ibid.*, II, 16 : *paucorum dierum opera et labore*.
4. J'emploie encore ici le mot de *terrasse*, parce que je l'ai employé plus haut pour traduire le même mot latin *agger* ; mais, en réalité, ce nouvel *agger* était tout le contraire d'une terrasse, c'est-à-dire une galerie couverte.

suprême effort[1]. Nasidius s'obstinant à ne pas vouloir s'approcher davantage de Marseille, ou, peut-être, les Marseillais n'ayant pas le temps de se concerter de nouveau avec lui, la flotte marseillaise met à la voile et cingle à l'est pour faire sa jonction avec la flotte romaine et revenir attaquer Brutus, peut-être avec l'intention de le cerner entre le Frioul et la côte. La marche de la flotte marseillaise s'explique beaucoup mieux ainsi, en changeant tout simplement le moment de son départ.

Il est vrai que cela n'explique pas mieux la manœuvre si médiocre de Brutus, qui s'est borné à suivre la flotte marseillaise au lieu d'essayer de lui barrer le passage et de l'empêcher d'opérer sa jonction avec l'escadre de Nasidius.

Mais d'abord Brutus, quoiqu'il eût remporté autrefois de brillants succès sur les Vénètes, n'était pas à proprement parler un homme de mer, et devait être assez peu familier avec la stratégie navale; une faute de sa part est moins faite pour surprendre que de la part de l'amiral marseillais. De plus, Brutus, enhardi par son premier succès et bien décidé à employer de nouveau la tactique qui lui avait si bien réussi devant le Frioul, ne devait se soucier que d'une chose : trouver l'ennemi en forces, pour pouvoir le détruire d'un seul coup. Il est possible qu'en fait il ait tenté d'arrêter la flotte marseillaise, et que celle-ci lui ait échappé grâce à sa vitesse supérieure. Il est possible aussi qu'il n'ait pas tenté d'empêcher cette jonction et qu'il ait cherché simplement l'occasion de combattre, en homme sûr de la victoire. Et alors il aurait à dessein suivi la flotte d'Hermon pour l'obliger à livrer bataille, en lui coupant le retour : c'est ainsi que Lucain a pu le considérer comme ayant pris l'offensive.

Seulement cela nous amène à nous poser une autre question : César et Lucain nous décrivent tous deux cette flotte de Brutus, et ils nous en donnent une idée absolument différente; lequel des deux devons-nous croire?

D'après César, Brutus n'aurait eu à sa disposition que 12 trirèmes qu'il avait, dès le début des hostilités, fait construire à Arles en toute hâte[2], et, de plus, les 6 qu'il avait prises dans le premier combat[3]. C'est à ces 18 vaisseaux que les Marseillais auraient opposé une flotte de 17 navires, plus les 7 navires légers de Domitius[4] et les 17 de Nasidius, soit un total de 41 voiles, sans compter les barques armées en guerre. Dans ces conditions, la vic

1. Il est visible qu'on a embarqué des hommes qui, auparavant, devaient [illegible] parts : César, II, 5 : *Honesti ex juventute et cujusque aetatis* [illegible] *naves conscenderant.* — Cf. Lucain, III, [illegible].

[illegible]

2. César, I, 36.
3. *Ibid.*, II, 5.
4. *Ibid.*, I, 34.

toire des Romains devient assez difficile à expliquer. Et l'on peut s'étonner à bon droit que Brutus ait laissé inoccupés les chantiers d'Arles et n'y ait pas fait continuer les constructions depuis le commencement des opérations, et aussi qu'il n'ait pas profité de ce qu'il était maître de la mer pour razzier dans les ports voisins des bâtiments qu'il aurait ensuite aménagés et armés. Aussi Lucain nous présente-t-il les choses sous un tout autre jour.

Pour lui, le vaisseau amiral, monté par Brutus, est un navire à six rangs de rames[1]; les deux ailes de la flotte, qui figure un croissant, sont formées non seulement de trirèmes, mais de quadrirèmes et de quinquérèmes; entre ces deux ailes voguent des liburnes, et enfin une foule de bâtiments légers escortent les gros bâtiments[2].

Je ferai assez bon marché, si l'on veut, du navire à six rangs de rames de Brutus et même des quinquérèmes; l'imagination de Lucain peut s'être donné là libre carrière. Mais il n'en reste pas moins que la flotte romaine était, au moins lors du second combat, beaucoup plus nombreuse et composée d'unités plus variées que ne le prétend César. Et peut-être comprendra-t-on mieux aussi que Brutus, dans ces conditions, n'ait pas craint de laisser passer la flotte marseillaise et de la suivre : il voulait lui présenter la bataille après sa jonction avec l'escadre de Nasidius, lui-même tenant la haute mer, de façon à pouvoir, en cas de succès, rejeter l'ennemi à la côte et l'empêcher de prendre le large.

On trouvera peut-être que voilà bien des hypothèses, et qu'il est grave de sacrifier ainsi l'autorité de César à celle de Lucain. Mais quel crédit attribuer à un auteur qui nous affirme que le Romain Domitius commandait en chef à Marseille, — alors que nous savons pertinemment par ailleurs qu'il n'en était rien, et que le chef de la république marseillaise, commandant sur terre, était le Grec Apollonidès, et l'amiral marseillais, lors du premier combat, Parménon, et, lors du second, Hermon[3], — et qui passe sous silence des faits aussi importants que ceux que nous révèle le témoin désintéressé et compétent qu'est Vitruve[4]?

Je me crois donc en droit d'affirmer que, sur ce double point, à savoir

1. *Pharsale*, III, 535 :

Celsior at cunctis Bruti prætoria puppis
Verberibus senis agitur...

2. *Ibid.*, III, 529.

Cornua romanæ classis, validæque triremes
Quasque quater surgens exstructi remigis ordo
Commovet, et plures quæ mergunt æquore pinus,
Multiplices cinxere rates. Hoc robur aperto
Oppositum pelago. Lunata fronte recedunt
Ordine contentæ gemino crevisse liburnæ.

On pourrait croire, au premier abord, que *multiplices cinxere rates* désigne la foule des barques marseillaises qui viennent envelopper l'escadre de Brutus. Mais l'ensemble du passage montre qu'il n'en est rien, et qu'il s'agit bien de navires romains.

3. Cf. César, I, 36, et les scolies de Lucain, ap. Fröhner, *Revue archéologique*, 1891, XVIII, p. 322 et 325.

4. *De Architectura*, X, 22.

la date de la bataille de Tauroentum et la manière dont elle a été livrée, le récit de Lucain nous donne de la réalité une idée beaucoup plus exacte que celui de César. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que l'on fait, à propos d'autres faits particuliers, cette observation[1]. Lucain nous apparaît de plus en plus comme ayant eu un véritable souci de la vérité historique et comme ayant fait de ses sources, qui étaient excellentes, l'emploi le plus judicieux.

S'il termine ainsi brusquement l'histoire du siège de Marseille après la bataille de Tauroentum, c'est qu'en vérité cette bataille perdue décidait du sort de la ville. Décimés par la maladie et par la famine[2], les habitants, tout espoir de ravitaillement par mer étant perdu, n'avaient plus qu'à se rendre. Peu importaient les nouveaux travaux élevés par les ingénieurs de Trebonius : faire brèche et donner l'assaut devenaient inutiles ; le blocus suffisait. Ce n'est pas comme Avaricum, c'est comme Alésia que les Romains devaient prendre Marseille. En réalité, c'est sur mer que se sont joués le premier et le dernier acte du drame, le combat du Frioul et la bataille de Tauroentum. Et ce n'est peut-être que pour ménager l'amour-propre de ses officiers de terre et de ses ingénieurs, dont les tentatives avaient complètement échoué, que César a cru devoir attribuer à leurs derniers travaux une importance et un effet qu'ils n'ont pas eus dans la réalité.

M. CLERC.

1. Cf. C. Jullian, *Revue des Études anciennes*, I, 1899, p. 317, à propos du rôle joué par Marseille entre César et Pompée.

2. César, II, 22 : *Massilienses... rei frumentariae ad summam inopiam adducti, ... gravi etiam pestilentia conflicti ex diutina conclusione et mutatione victus...*



A. Fontemoing, édit., Paris. Photypie Berthaud, Paris.

TÊTE FÉMININE PROVENANT DE TRALLES

(Musée du Louvre)

TÊTE FÉMININE PROVENANT DE TRALLES

(MUSÉE DU LOUVRE)

D'importantes découvertes de statues, faites à la suite de fouilles poursuivies au nom du gouvernement ottoman sous la direction d'Hamdy-Bey, et par les soins de son fils Edhem-Bey, ont, dans ces derniers temps, ramené l'attention sur les antiquités de Tralles. Mais les ruines de cette ville sont trop voisines d'Aïdin pour n'avoir pas été fréquemment exploitées, comme une carrière de matériaux à bâtir, par les habitants de la région. C'est sans doute à des fouilles fortuites de cette nature qu'est due la découverte de la tête féminine reproduite par notre planche. Acquise en 1897 par le musée du Louvre, elle a pris place parmi les sculptures grecques d'Asie Mineure réunies dans la salle de Magnésie du Méandre[1]. Dans sa hauteur actuelle, y compris l'amorce du buste, elle mesure $0^{m},37$. Elle a subi quelques mutilations. Le voile qui encadre le visage est brisé des deux côtés à la partie inférieure ; le nez a été restauré. Toutefois ce n'est pas un accident qui a séparé la tête du corps. La section nette du cou, la manière dont le voile est coupé indiquent que, suivant un usage fréquent, la tête s'adaptait à une statue travaillée sans doute dans un marbre de qualité différente. Nous avons donc sous les yeux un morceau provenant d'une grande statue de femme voilée. A en juger par le caractère matronal de la physionomie, par les plis transversaux du cou, la tête est celle d'une femme qui a passé la première jeunesse, et, sous l'aspect de profil où nous la reproduisons ci-joint, le visage prend une fermeté de traits qui rend cette impression encore plus sensible. L'étoffe qui couvre la chevelure retombe en plis assez épais, et c'est évidemment l'himation, ramené sur la tête, qui est ainsi disposé en guise de voile. Les cheveux sont simplement massés en bandeaux un peu ondulés. Le visage a une expression pensive et recueillie ; le regard est comme perdu dans le vague. Si l'on fait abstraction de cer-

1. Elle a été signalée en ces termes par M. Héron de Villefosse : « Tête de femme voilée, d'un type apparenté à celui de la *Déméter* de Cnide. Le cou s'encastrait dans une statue. Tralles. » *Acquisitions de l'année* 1897. *Département des antiquités grecques et romaines. Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1897, p. 41[illegible].

tains détails d'exécution sur lesquels nous reviendrons, l'ensemble évoque le souvenir du meilleur style attique du IVe siècle.

Il est donc naturel de songer, comme l'a fait M. Héron de Villefosse, au type de la *Déméter* de Cnide. La forme de la coiffure, l'arrangement du manteau, et jusqu'au détail du pli qui, sur le sommet de la tête, vient heureusement briser la ligne formée par le bord de l'étoffe, tout cela crée en effet certaines analogies entre la tête de Tralles et l'œuvre célèbre où un maître du IVe siècle a rendu, avec une si puissante intensité, la rêverie douloureuse de la mère divine, absorbée dans le regret toujours présent de sa fille disparue[1]. Cependant on ne saurait s'arrêter à l'hypothèse d'une réplique, même librement traitée, de la statue cnidienne. Nous ne retrouvons ici ni la même coupe de visage, ni la même forme de coiffure caractérisée, dans la *Déméter* du British Museum, par les boucles qui flottent négligemment sur le cou. Un copiste aurait au moins fait effort pour respecter le type si personnel du modèle. Il n'en reste pas moins vrai que, si la *Déméter* doit être attribuée à un sculpteur attique de l'école de Praxitèle, la tête du Louvre paraît, elle aussi, relever de la tradition attique du IVe siècle, et que c'est du côté d'Athènes qu'il faut en chercher le prototype.

Mais une question se pose tout d'abord. Comment identifier la statue dont nous ne possédons qu'un fragment? Etait-ce une Déméter, une statue honorifique ou une statue funéraire? Le même problème peut être discuté à propos des nombreux bustes ou statues de femmes voilées si fréquents dans nos musées, témoin la tête du Louvre provenant d'Apollonie d'Épire, qui a été tour à tour interprétée comme une Déméter et comme un type funéraire[2]. Pourtant, si l'on considère que notre marbre a tous les caractères d'une œuvre de sculpture industrielle, que le type féminin y est traité avec cette acception généralisée qu'on retrouve dans les stèles attiques, il sera permis de restituer la tête de Tralles à une statue de femme drapée provenant d'un tombeau. L'art attique offre à ce point de vue plus d'un terme de comparaison. Nous savons comment, grâce au luxe croissant des sépultures, les ateliers d'Athènes, au IVe siècle, multiplient les statues funéraires, et comment des maîtres tels que Praxitèle et Sthennis ne dédaignent pas de signer des statues de « femmes affligées » (*flentes matronæ*) dont l'identification ne paraît pas douteuse[3]. Nous connaissons, en effet, assez d'exemples de statues funéraires pour posséder la preuve que le type de la femme assise ou debout, représentée dans l'attitude du deuil, est fréquemment traité pour la décora-

1. Voir la belle étude de Brunn, *Griechische Goetterideale*, p. 42-52 et celle de Rayet, *Mon. de l'art antique*, t. II, notice de la pl. 49.

2. Heuzey, *Monuments grecs*, I, 1873, p. 1-14, pl. I. M. Furtwaengler y voit un fragment d'un monument funéraire (*Ath. Mittheil.*, 1883, p. 196; *Collection Sabouroff*, introduction, p. 12.

3. Voir, sur cette question, Furtwaengler, *Coll. Sabouroff*, I, introduction, p. 53 et suivantes: Percy Gardner, *Sculptured Tombs of Hellas*, p. 132: et notre article sur *Un groupe funéraire d'Alexandrie*. *Monuments Piot*, t. IV, 1898, p. 221 et suivantes.

tion des tombeaux. Sans remonter jusqu'aux statues assises de la nécropole de Milet et jusqu'à la prétendue *Pénélope* du Vatican, il nous suffira de rappeler des exemples connus, de style plus récent, ainsi une statue féminine du Louvre[1], la statue inachevée de Rhénée[2], la femme assise du musée



TÊTE FÉMININE DE TRALLES. PROFIL.

d'Athènes, trouvée rue du Stade[3], et la tête de femme provenant d'Andros, conservée au musée de Berlin[4], qui a certainement appartenu à un monu-

1. Cf. notre *Hist. de la sculpture grecque*, II, p. 381, fig. 200.
2. Cavvadias, *Catalogue*, n° 580.
3. Cavvadias, *Catalogue*, n° 825.
4. *Collection Sabouroff*, pl. XI.

ment de cette nature. S'il fallait invoquer de nouveaux témoignages pour montrer avec quelle prédilection la statuaire funéraire traite ce type de la femme drapée dans l'himation ou dans le voile de deuil, nous pourrions encore citer les demi-statues ou les bustes dont les Cyclades et la Cyrénaïque ont livré plusieurs spécimens, et auxquels M. Benndorf a consacré une savante étude[1].

Or, dans cette série de monuments, ce sont les types attiques qui offrent avec la tête de Tralles les analogies les plus directes. On peut facilement la rapprocher de la tête de la statue du Louvre que nous avons signalée plus haut, et elle a comme un air de famille avec une belle tête, provenant d'un haut relief, trouvée dans la nécropole d'Érétrie et datant de la seconde moitié du IVe siècle[2]. La parenté entre les deux œuvres s'accuse par la forme de la coiffure, par la disposition du voile, par la légère expression de mélancolie que souligne le dessin de la bouche aux coins un peu tombants. On reconnaît là comme l'application d'une même formule d'art, et je ne vois aucune raison de douter que la tête de Tralles provienne d'une statue funéraire reproduisant quelque modèle attique.

Pourtant, à l'examiner de près, on constate comme une sorte de désaccord entre le style et l'exécution. Si, au premier abord, le souvenir des belles stèles attiques se présente à l'esprit, on ne tarde pas à relever certaines faiblesses, comme la dissymétrie des yeux, le travail un peu sec de la chevelure, qui trahissent pour ainsi dire la main d'un marbrier provincial. Comparée à la tête d'Érétrie, la tête du Louvre paraît une œuvre un peu froide, et l'on y chercherait vainement la souplesse et le moelleux que les sculpteurs attiques savent mettre dans leurs plus humbles productions. Au vrai, l'exécution accuse une date plus récente que ne semble le faire pressentir le style. Notre marbre appartient au IIIe siècle, au plus tôt, et rien n'empêche de descendre, pour la date, jusqu'au IIe siècle.

Nous ne croyons pas que l'intérêt du monument s'en trouve diminué. Il nous apporte une nouvelle preuve de la faveur qui s'attachait aux types créés par les Attiques pour la sculpture funéraire, et de la facilité avec laquelle ils se propageaient dans le monde grec à l'époque hellénistique. Parmi les figures du célèbre sarcophage sidonien des *Pleureuses*[3], plusieurs sont apparentées de très près à celles des stèles attiques et l'une d'elles reproduit presque exactement la statue du Louvre que nous avons déjà citée[4]. Avec la civilisation grecque, ces types pénètrent en Egypte au temps

1. O. Benndorf, *Jahreshefte des oesterr. arch. Inst.*, I, 1898, p. I et suivantes. Cf. notre article sur *Un buste funéraire grec du Louvre, provenant d'Anaphé* (*Revue de l'Art ancien et moderne*, t. IX, 10 juin 1901, p. 377-384).

2. *Coll. Sabouroff*, pl. XII-XIV.

3. Hamdy-Bey et Théodore Reinach, *Une nécropole royale à Sidon*, pl. VI à XI, p. 243-245.

4. J'ai déjà fait ce rapprochement, *Hist. de la Sculpture grecque*, II, p. 402.

des premiers Ptolémées. Un groupe funéraire du musée d'Alexandrie offre tous les caractères du style attique[1]; le musée du Caire possède une statue de femme drapée, traitée dans le style du IVe siècle, qui rappelle de très près un bas-relief funéraire du musée d'Athènes[2]. Un fait très digne d'attention est la découverte, à Carthage, d'un sarcophage du IIIe siècle, sur le couvercle duquel est sculptée en haut relief une figure de femme qu'on ne s'étonnerait pas de trouver sur une stèle athénienne[3]. Il serait facile de constater la survivance, à l'époque romaine, de ces créations de l'art hellénique[4], si une telle recherche n'excédait les limites de notre étude.

Que les mêmes influences se fassent sentir à Tralles, dans une ville qui, dès le milieu du IVe siècle, est tout à fait hellénisée, c'est là un fait dont on ne saurait être surpris. L'époque de la plus grande prospérité de la ville se place au temps des successeurs d'Alexandre[5], et quand, en 190, Tralles passe sous la domination des rois de Pergame, elle participe au grand développement artistique dont la capitale des Attalides est, en Asie Mineure, le centre le plus florissant. Or l'éducation des artistes d'Asie Mineure s'est faite par les écoles de la Grèce propre. On sait assez quel rôle l'atticisme joue à Pergame et comment les statues trouvées dans la Bibliothèque attestent la popularité dont jouissent les œuvres des maîtres attiques du Ve siècle[6]. Il semble bien que le même courant d'influences ait pénétré à Tralles. Suivant Texier, une des cariatides du théâtre de cette ville, construit au IIIe ou au IIe siècle, reproduisait le type des κόραι de l'Érechthéion[7]. Plusieurs œuvres de sculpture, dont la provenance trallienne n'est pas douteuse, nous apprennent quelle part il convient de faire aux modèles attiques dans la formation de l'école que représenteront plus tard les auteurs du *Taureau Farnèse*. Une tête de femme de l'École évangélique de Smyrne offre les caractères du style de Scopas[8]. Nous en rapprocherions volontiers un autre marbre du Louvre acquis, comme celui que nous publions, en 1897; c'est une tête de femme voilée, malheureusement très mutilée, mais qui, pour la pose et l'expression du visage, n'est pas sans analogie avec celle de Smyrne[9]. Une autre tradition d'art, également attique, mais dérivant plutôt de Praxitèle et de son école, semble revivre dans deux monuments qu'il nous suffira de men-

1. Voir notre article des *Monuments Piot*, IV, 1898, p. 221 et suivantes.
2. *Jahrbuch des arch. Inst.*, *Arch. Anzeiger*, 1901, p. 199-200, fig. 1.
3. Le P. Delattre, *Comptes rendus de l'Academie des Inscriptions*, 1902, p. 61-63.
4. A propos d'une statue de femme groupée avec une jeune fille, trouvée à Apt et conservée à Chatsworth, M. Furtwaengler remarque que le sujet est sans aucun doute emprunté à un monument funéraire grec. *Journal of Hellenic Studies*, XXI, 1901, p. 221, pl. XV.
5. Rayet et Thomas, *Milet et le golfe Latmique*, p. 57 et suiv.
6. Voir Pontremoli et Collignon, *Pergame*, p. 203-204.
7. Texier, *Asie Mineure*, III, p. 27. Cf. Rayet et Thomas, *Milet*, p. 48.
8. S. Reinach, *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1882, pl. III, p. 175-176. Cf. Furtwaengler, *Meisterwerke*, p. 651; *Masterpieces*, p. 397, fig. 171.
9. « Tête de femme voilée. Les cheveux relevés sont séparés en deux bandeaux bouffants par une raie profonde; le voile, placé en arrière, forme un pli sur le sommet. Tralles. » Héron de Villefosse, *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1897, p. 115.

tionner brièvement : la charmante petite tête d'Aphrodite du Belvédère de Vienne, rapportée de Tralles par l'amiral de Millosicz [1], et une statue d'Apollon trouvée près du théâtre, aujourd'hui conservée au musée de Tchinily-Kiosk [2]. Dans cette dernière, les formes un peu féminines du visage, la pose du bras droit ramené au-dessus de la tête évoquent le souvenir d'un type dont l'*Apollino* de Florence est un exemplaire bien connu, et qu'on rattache sans peine à l'école de Praxitèle [3]. On est donc fondé à croire que, pendant le IIIe siècle, les artistes tralliens ont souvent exploité les créations des maîtres attiques contemporains de Scopas et de Praxitèle, soit en les accommodant au goût hellénistique, soit en les copiant tout simplement. La tête du Louvre vient s'ajouter aux monuments que nous avons groupés et apporte en faveur de ces conclusions un nouveau témoignage. Un sculpteur chargé d'exécuter une statue funéraire pour le tombeau de quelque riche famille de Tralles a fort bien pu reproduire ce type de la femme drapée, assise dans l'attitude du deuil, que les artistes attiques avaient plus d'une fois traité, et qui trouve dans la *Déméter* de Cnide sa plus haute expression.

Max. Collignon.

1. Benndorf, *Arch. epigr. Mittheil. aus Œsterreich*, IV, 1880, p. 66, 72; Furtwaengler, *Meisterwerke*, p. 651.
2. Voir notre article, *Revue archéologique*, 1888, I, p. 259, pl. XVI; et *Hist. de la sculpture grecque*, II, p. 478, fig. 248.
3. Klein, *Praxiteles*, p. 158 et suiv.

SUR LE « MÉNEXÈNE » DE PLATON

L'authenticité du *Ménexène* n'est plus guère mise en doute aujourd'hui. A vrai dire, on pourrait s'étonner qu'elle eût jamais fait question, si l'on ne savait quelle manie hypercritique a sévi dans l'érudition de la première moitié du XIXe siècle; car il y a peu d'ouvrages de Platon qui soient mieux garantis à la fois par Aristote et par l'évidence interne. Mais il ne suit pas de là que l'objet de l'ouvrage soit clair, et si l'on ne peut douter que Platon n'ait réellement écrit le *Ménexène*, il est permis de se demander encore pourquoi il l'a écrit. Stallbaum y voyait surtout une moquerie dirigée contre l'art des rhéteurs. Cette intention moqueuse est évidente dans quelques passages de la partie dialoguée qui ouvre l'ouvrage; mais il faut de la bonne volonté pour en trouver des traces dans ce qui fait le corps du *Ménexène*, c'est-à-dire dans l'oraison funèbre. Si cette oraison funèbre était à certains égards une parodie, il serait d'ailleurs étrange que l'antiquité tout entière s'y fût à ce point trompée. Sans prendre au pied de la lettre l'affirmation de Cicéron, que les Athéniens la faisaient lire tous les ans en public, il est certain que ni Denys d'Halicarnasse ni Hermogène n'ont eu le moindre soupçon que cette oraison fût ironique. Je voudrais indiquer brièvement dans quelle mesure elle est sérieuse et philosophique, et quelle place elle me paraît tenir soit dans la philosophie de Platon, soit même dans l'évolution du genre épidictique au IVe siècle.

Rappelons-nous d'abord la marche générale du *Phèdre*, où se trouve, selon moi, le mot de l'énigme. On sait que, dans ce dialogue, après un discours sur l'amour, attribué à Lysias, Socrate en fait un autre sur le même sujet et dans le même sens, mais suivant une rhétorique différente. C'est après cela seulement que Socrate aborde l'étude dialectique de l'amour. On sait aussi que, dans la dernière partie du dialogue, Platon parle avec faveur de l'éloquence de Périclès, formé par Anaxagore, et applaudit à l'avance aux tentatives futures du jeune Isocrate pour mettre dans la rhétorique de la philosophie. La date du *Phèdre* n'est pas connue exactement, mais on ne peut guère la placer qu'aux environs de 380, c'est-à-dire vers le temps où Isocrate, renonçant à la sophistique pure, se préparait à écrire des discours politiques, et avant la brouille qui finit par séparer le philosophe du rhéteur.

Revenons maintenant au *Ménexène*. Si on le lit sans prévention, en s'abandonnant à l'impression sincère que donne le texte, il est difficile, je crois, de n'y pas voir ceci : d'abord, dans l'introduction dialoguée, une moquerie à l'adresse des auteurs ordinaires d'oraisons funèbres, moquerie provoquée sans doute par l'apparition récente de quelque ouvrage de ce genre reçu du public avec applaudissement ; ensuite, dans l'oraison elle-même, une tentative pour reprendre le même sujet suivant une méthode plus sérieuse, en y introduisant toute la dose de philosophie et de vérité que comporte un genre de composition destiné au grand public. En d'autres termes, l'oraison funèbre du *Ménexène* serait, en réponse à une oraison sophistique récemment publiée sur le même sujet, quelque chose d'analogue au second discours par lequel, dans le *Phèdre*, Socrate répondait à l'écrit de Lysias sur *l'Amour ;* c'est-à-dire, non pas sans doute une étude dialectique et philosophiqne d'un sujet qui exclut la dialectique, mais du moins un modèle d'éloquence populaire inspirée de philosophie, et à peu près telle que Platon, dans le *Phèdre*, décrivait à l'avance celle d'Isocrate. Il serait naturel alors de croire que le *Ménexène* appartiendrait à la même époque de la vie et de la pensée de Platon que le *Phèdre*, c'est-à-dire à un moment où il espérait de bons effets, pour l'éducation publique, d'un certain compromis entre la rhétorique et la philosophie, tel que celui que préparait Isocrate. Les allusions historiques contenues dans le *Ménexène* prouvent que cet ouvrage a été composé après le traité d'Antalcidas (387) ; rien ne démontre qu'il soit de beaucoup postérieur.

Est-il possible d'aller plus loin et de déterminer exactement à quel ouvrage sophistisque il répond ? Il est, au moins, bien tentant de songer à *l'Oraison funèbre* attribuée à Lysias. Ce rapprochement a été déjà fait et discuté bien des fois[1]. Stalbaum ne croit pas à une réponse directe et spéciale ; il voit plutôt, dans le *Ménexène*, une critique générale de toute la rhétorique des oraisons funèbres. Il est certain qu'une critique composée par Platon, même à l'occasion d'un discours particulier, doit forcément, par certains côtés, dépasser son objet propre. Mais il est impossible de nier que plusieurs passages du *Ménexène* ne semblent se rapporter d'une manière directe à l'*Epitaphios* que nous lisons sous le nom de Lysias ; que l'on compare, notamment, le début de l'*Epitaphios*, sur l'improvisation imposée aux orateurs, et la réponse ironique du *Ménexène* (p. 235, C-D) ; puis les récits de l'*Epitaphios* sur les Amazones et sur les Héraclides, avec l'omission intentionnelle du *Ménexène* (p. 239, B-C). Il reste donc extrêmement probable que le *Ménexène* est bien, en fait, comme le second discours du *Phèdre*, une réponse à un discours de Lysias ou de son école.

Les analogies de fond avec le second discours du *Phèdre* ne sont pas moins frappantes, et, comme elles ont un caractère profondément platonicien,

1. Cf. Stalbaum, p. 22 ; — Blass, *Isocrates*, p. 433.

il est intéressant de les relever. Car les hypercritiques qui ont nié l'authenticité du *Ménexène* n'ont pas assez vu à quel point l'ensemble de l'ouvrage, si l'on consent à admettre que Platon a pu faire parfois autre chose que de la dialectique, porte la marque de sa pensée et de son style.

Et, tout d'abord, il faut noter la rigueur de la composition. On se rappelle que, dans le *Phèdre*, le plus grave reproche adressé au discours de Lysias portait sur le décousu de la composition, qui brisait l'ordre naturel et vivait de la pensée comme ferait un mauvais cuisinier qui ne saurait pas découper. Dans le *Ménexène*, la logique la plus serrée préside à l'enchaînement du discours ; et non seulement elle en ordonne toutes les parties, mais encore elle s'y étale avec une sorte d'indiscrétion presque excessive aux yeux des modernes, mais tout à fait conforme aux habitudes de Platon, pour qui l'art de diviser les idées complexes et d'en grouper ensuite harmonieusement les parties est un des points essentiels de la méthode. L'auteur insiste à plusieurs reprises sur l'ordre suivi et en donne les raisons : avant de parler des hauts faits de ses héros, il parlera de ce qui en est la cause, la noblesse de leur naissance (εὐγένεια), et il rattachera cette noblesse à ses premières origines, c'est-à-dire à la qualité autochtone de la race et aux vertus propres de la terre où ils sont nés. L'*Epitaphios*, bien entendu, avait parlé, lui aussi, de ces choses, mais en passant et comme au hasard (§ 17). Il semble que le Socrate du *Ménexène* fasse ici encore la leçon à son rival. Et les observations de ce genre pourraient être multipliées sans difficulté : les règles de composition établies dans le *Phèdre* sont ici reprises et appliquées avec une insistance tout à fait curieuse.

Par le fond des idées, le *Ménexène* n'est pas moins platonicien. Ce n'était pas le lieu, sans doute, pour Platon, d'y exposer sa métaphysique, ni même d'y exprimer sur la meilleure forme de gouvernement ses vues personnelles[1]. Mais on y trouve des idées qui sont pourtant bien les siennes : par exemple, celle-ci, que la véritable science (σοφία) ne va pas sans la vertu (p. 246 E-247 A) ; que l'homme vraiment sage et courageux est celui qui ne fait pas dépendre son bonheur des autres hommes (p. 248 A). Et surtout, d'un bout à l'autre du discours, circule une atmosphère morale de libre et sereine raison qui est, par excellence, l'atmosphère platonicienne, celle du *Gorgias* et de la *République*.

La forme, enfin, est nettement caractéristique. On pourrait signaler d'abord, à cet égard, la prosopopée des guerriers morts s'adressant à leurs descendants vivants : ce procédé de la prosopopée est, comme on sait, particulièrement cher à Platon, qui excelle à faire sortir, des régions lointaines de la mort ou de l'abstraction, les voix mystérieuses et divines capables de faire entendre à la raison humaine le langage le plus doucement persuasif. Cette prosopopée des guerriers vaut la prosopopée des lois dans le *Criton*. Mais

1. Cf. Blass, p. 465.

ce n'est pas seulement dans tel ou tel détail que Platon a mis sa marque : c'est dans tout le mouvement de ce discours, qui coule avec une fluidité douce et forte, sans rythme oratoire, sans aucun des artifices enseignés par les rhéteurs, mais avec une plénitude de sens et une gravité simple d'où se dégagent sans cesse la lumière et parfois l'espèce d'émotion intellectuelle qui est l'effet propre de la grande éloquence platonicienne.

Par tous ces traits, le *Ménexène* est donc une réponse, directe ou indirecte, à l'art de Lysias et des rhéteurs. Il est peut-être autre chose encore, et c'est la dernière observation que je veuille présenter à ce sujet. J'ai déjà rappelé plusieurs fois le nom d'Isocrate. On sait que le *Panégyrique* est de 380, et que c'est, de tous les ouvrages conservés d'Isocrate, le plus ancien de ceux qui appartiennent à la seconde manière, à cette sorte de prédication oratoire qu'il appelait lui-même une « philosophie ». Il est naturel de se demander quels rapports existent entre le *Ménexène* et le *Panégyrique*. Les différences, évidemment, sont grandes. Le style d'Isocrate, si savamment rythmé, ne ressemble pas au style de Platon. Ses pensées non plus ne sont pas toujours les mêmes : il n'a garde, lui qui prétend rivaliser avec les poètes par la beauté musicale de la forme, de leur abandonner les récits mythiques; il s'y arrête, au contraire, et s'y complaît, sans oublier d'ailleurs de dire que ce sont là de pures légendes. Son exposé du passé historique d'Athènes est, en outre, bien autrement ample et magnifique que celui de Platon. Mais il y a aussi des ressemblances : d'abord l'inspiration morale de l'ensemble ; ensuite le souci de la composition ; enfin un certain nombre de détails où la ressemblance va jusqu'à une similitude presque littérale[1]. Les ressemblances générales, peuvent s'expliquer par l'influence de Socrate. Mais les similitudes de détail soulèvent une autre question : elles supposent presque nécessairement une imitation. Est-ce le *Ménexène* qui a servi de modèle, ou est-ce le *Panégyrique?* Il n'y a guère de doute, je crois, que ce ne soit le *Ménexène*. Un long passage du *Ménexène*, sur la terre attique à la fois mère et nourrice de la race, se trouve ramené dans le *Panégyrique* à quelques mots : dans le premier passage, l'auteur insiste sur une idée nouvelle qu'il a trouvée et à laquelle il tient ; dans le second, la même idée n'est plus touchée qu'en passant, comme par allusion à un morceau déjà connu. S'il en est ainsi, on voit l'intérêt historique du *Ménexène :* composé par Platon un peu après la paix d'Antalcidas, quelques années avant le *Panégyrique*, il a dû contribuer à orienter l'esprit d'Isocrate dans la voie nouvelle où il allait dorénavant chercher ses inspirations. La pensée d'où le *Ménexène* est sorti se rattache, ici encore, à celle qui a produit le *Phèdre :* dans l'un et l'autre ouvrage, Platon combat la rhétorique des purs rhéteurs, de Lysias et de son école, et appelle de ses vœux ou

1. Par exemple, *Panég.*, 25, et *Ménexène*, 237 C-E (Sur la terre, mère nourrice) : puis, *Panég.*, 86, et *Ménexène*, 241 B (Sur l'invasion perse).

provoque par son exemple une autre rhétorique, plus sérieuse, plus philosophique, plus morale, capable d'apporter à la foule d'utiles leçons. Le *Ménexène* n'est pas, comme on le dit parfois, une parodie de la rhétorique et une longue ironie : c'est une tentative intéressante et féconde pour donner le modèle d'une forme d'éloquence qui, sans valoir la dialectique aux yeux du philosophe, pût au moins être tolérée et acceptée par lui comme un auxiliaire utile dans l'éducation de la démocratie. Même dans les *Lois* [1], Platon revenait encore à cette idée. Mais il semble bien qu'il avait alors cessé de compter sur Isocrate pour la réaliser, et que les deux disciples de Socrate étaient brouillés définitivement. Il n'en est que plus curieux de noter la part que Platon a pu avoir dans la vocation de son futur adversaire, alors encore son ami.

Alfred Croiset.

1. *Lois*, VII, p. 811, C-E.



DATE DE LA TROISIÈME « OLYNTHIENNE »

Les nombreux travaux dont les discours de Démosthène ont été l'objet depuis un demi-siècle n'ont guère laissé subsister d'incertitudes, relativement à leurs dates, que sur quelques points secondaires. Un de ces points est le rapport chronologique de la troisième *Olynthienne* aux deux premières. Je ne parle pas de l'opinion de Denys d'Halicarnasse, qui modifie, comme on le sait, l'ordre traditionnel des trois discours. Cette opinion est généralement abandonnée. Mais, sans toucher à l'ordre admis, on peut se demander à la suite de quels événements chacun des trois discours a été prononcé, et, en particulier, si le troisième a suivi de près les deux premiers. Ce dernier point est le seul sur lequel je voudrais présenter ici quelques remarques.

MM. Arnold Schaefer, Henri Weil et Frédéric Blass sont d'accord pour admettre que les deux premières *Olynthiennes* ont été prononcées, à peu d'intervalle l'une de l'autre, au début de l'archontat de Callimaque, c'est-à-dire dans les premiers mois de l'année attique qui commença le 28 juin 349[1]; ils s'entendent moins à propos de la troisième. Arnold Schaefer estime qu'elle date de la seconde moitié de la guerre, c'est-à-dire, probablement, du printemps de 348; M. Weil et, après lui, M. Blass l'ont rapprochée des deux premières et placée vers la fin de l'été de 349. Ce qui rend la question intéressante, c'est que ces divergences, légères en apparence, tiennent à ce que les trois savants conçoivent différemment les relations de ces trois discours aux événements connus de cette année. Or il n'est pas indifférent, pour apprécier l'éloquence et l'action de Démosthène, d'en démêler exactement le rapport avec ces événements et avec les mouvements d'opinion qu'ils ont dû provoquer.

Notre connaissance des faits de guerre dont il faut ici tenir compte repose, comme on le sait, sur les trois fragments de l'*Atthide* de Philochore cités par Denis d'Halicarnasse dans sa première *Lettre à Ammaeos* (§ 9). Ces faits se résument ainsi. Au début de l'archontat de Callimaque, les Olyn-

1. A. Schaefer, *Demosthenes und seine Zeit*, t. II, p. 1[illegible]0. — H. Weil, *H[illegible]* [illegible] *D[illegible]*, p. 112 et 134-135. — Blass, *Attische Beredsamkeit*, 2e éd., 3e partie, 1re section, p. [illegible]. — Pour la date du 1er hécatombéon 349, commencement de l'année de Callimaque, voir les tables de concordance données par M. Bouché-Leclercq, *Atlas pour servir à l'histoire grecque de Curtius*, p. 82.

thiens, attaqués par Philippe, envoient demander des secours aux Athéniens ; ceux-ci concluent avec eux une alliance (συμμαχίαν ἐποιήσαντο) et leur envoient un secours, composé de 2.000 peltastes et de 30 trières, sous les ordres de Charès. Quelque temps après, nouvelle demande des Olynthiens. Cette fois, Athènes ordonne à Charidème, qui commandait dans l'Hellespont, de se rendre en Chalcidique ; il s'y rend, en effet, avec 18 trières, 4000 peltastes et 150 cavaliers, et ravage la Pallène et la Bottiée. Enfin, un peu plus tard encore, troisième et dernière ambassade des Olynthiens, demandant instamment un nouveau secours et l'envoi d'un corps d'armée composé, non de mercenaires étrangers, mais d'hoplites athéniens. Les Athéniens, cette fois, mettent en mer 17 trières, portant 2.000 hoplites et 300 cavaliers, sous les ordres de Charès, qui avait déjà commandé la première expédition. Ce secours, retenu par le mauvais temps, arriva trop tard. Olynthe avait été prise au début de l'archontat de Théophile, c'est-à-dire en juillet 348 [1].

Tel est le cadre dans lequel les critiques ont à répartir les *Olynthiennes* de Démosthène. Reprenons les principales conjectures par ordre, en les rapportant aux événements indiqués. Pour Arnold Schaefer, le premier discours est prononcé à propos de la première ambassade des Olynthiens, au moment où on discute l'alliance ; le second, quelques semaines plus tard, après l'envoi du premier secours commandé par Charès et sous l'impression des difficultés imprévues qu'on a rencontrées ; le troisième, au printemps de 348, pendant que Charidème, chef du second envoi, faisait campagne en Bottiée et après qu'il avait remporté quelques succès. Pour M. Weil, le premier discours a bien été tenu tout au début de la guerre, mais lorsque le traité d'alliance était déjà conclu, au moins en principe ; le second, après la première expédition de Charès, ce qui est conforme à l'opinion d'Arnold Schaefer ; le troisième, pendant la campagne de Charidème, et, sur ce point, il y aurait encore accord entre les deux critiques, si, d'autre part, M. Weil ne plaçait cette campagne de Charidème vers le mois de septembre 349, tandis que, pour Arnold Schaefer, elle a dû avoir lieu seulement au printemps de 348. Enfin, selon M. Blass, les deux premiers discours datent des premières semaines de l'archontat de Callimaque et sont antérieurs à tout envoi de secours ; le troisième, un peu postérieur, a été prononcé après la première expédition de Charès.

On voit que, malgré les divergences, ces conjectures se touchent au moins par un point, en ce qui concerne la troisième *Olynthienne*. Elles supposent toutes qu'avant ce troisième discours, les Athéniens avaient envoyé du secours à Olynthe.

Or je pense, au contraire, que la troisième *Olynthienne*, — comme, à plus forte raison, la première et la seconde, — est certainement antérieure à tout envoi de secours. Il me semble que cela résulte des termes mêmes du

1. Denys, même lettre, § 10 ; — Suidas, Κάρανος ; — Scoliaste de Démosth., *Midienne*, § 197.

discours, si on veut bien les lire sans idée préconçue. Comment s'exprime l'orateur, pour caractériser les circonstances qui le font parler? Il rappelle que, trois ans auparavant, une occasion favorable s'étant présentée, les Athéniens l'ont perdue par leurs lenteurs (§ 4 et 5). Mais, ajoute-t-il, ce qui est fait est fait. « Aujourd'hui », je cite ses propres expressions, « voici que l'occasion d'une nouvelle guerre vient s'offrir à nous » (νῦν δ' ἑτέρου πολέμου καιρὸς ἥκει τις) ... « Cette nouvelle occasion, Athéniens, comment *allons-nous l'employer* (τί δὴ χρησόμεθ', ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τούτῳ)? Car, si vous ne portez secours aux Olynthiens de toutes vos forces, dans la mesure de ce que vous pouvez, considérez comment, en réalité, vous aurez conduit la guerre selon l'intérêt de Philippe. » Et il rappelle les événements récents. Olynthe était l'ennemie d'Athènes; elle s'est d'abord réconciliée avec elle, mais sans lui offrir d'alliance; c'était déjà une gêne pour Philippe et une espérance pour les Athéniens. « Nous pensions qu'il fallait, d'une manière ou d'une autre, les mettre en guerre ensemble, et c'était ce que tout le monde ne cessait de répéter. Or voici que cela s'est accompli, n'importe comment. Que *reste-t-il donc à faire*, Athéniens, sinon de *porter secours avec énergie et de tout cœur?* » Enfin, un peu plus loin (§ 10), l'orateur se fait dire par un interrupteur fictif : « Oui, sans doute, nous savons qu'il faut porter secours, et nous porterons secours (καὶ βοηθήσομεν). » Est-ce là, je le demande, le langage qui serait naturel, si un premier secours eût été déjà envoyé? L'orateur ne parle de secours qu'au futur, comme d'une chose en discussion; pas la moindre allusion à un envoi déjà fait. Il y a plus : pour critiquer la lenteur, l'insuffisance d'action de ses concitoyens, il se reporte à deux ou trois ans en arrière. Mais, si la guerre d'Olynthe traîne déjà depuis deux ou trois mois au moins, si un premier secours a été organisé d'une manière insuffisante, comment se fait-il qu'il aille chercher si loin des exemples, au lieu de les prendre tout près de lui? et pourquoi ne critique-t-il ni l'organisation de ce secours ni les premières opérations? Tout cela, je l'avoue, me paraît inconcevable; et j'aurais peine à m'expliquer qu'on ait pu s'y méprendre, s'il n'y avait à cette méprise des raisons, tirées d'ailleurs, qu'il faut maintenant discuter rapidement.

Tout d'abord, dit-on, l'exorde indique qu'on vient de remporter un succès. C'est ce que Libanius affirmait déjà dans sa notice. Mais il est bien certain que Libanius, sur ce point, n'en savait pas plus que nous : car la discussion très étudiée de Denys d'Halicarnasse sur la chronologie des *Olynthiennes* montre incontestablement que les témoignages positifs manquaient et que les critiques les plus exacts s'appuyaient sur des conjectures. L'affirmation de Libanius repose donc sur une simple impression, que nous sommes pleinement en droit de discuter. Voyons ce qu'il y a au juste dans cet exorde.

« Mes jugements, dit l'orateur, sont fort différents, ô Athéniens, suivant que mon attention se porte sur nos affaires elles-mêmes ou sur les discours

que j'entends ici; car je vois que, dans les discours, il s'agit de nous venger de Philippe, tandis que nos affaires en sont à tel point qu'il faut nous préoccuper de ne pas subir nous-mêmes quelque grave dommage auparavant (τὰ δὲ πράγματ' εἰς τοῦτο προήκοντα, ὥσθ' ὅπως μὴ πεισόμεθ' αὐτοὶ πρότερον κακῶς σκέψασθαι δέον). » Il me semble que, bien loin de faire allusion à un succès, cette phrase de début, si on en pèse les termes, indiquerait plutôt que la situation est difficile. Il est vrai que Démosthène met en scène des orateurs confiants qui parlent évidemment de chasser Philippe de la Chalcidique, de le poursuivre jusque chez lui, peut-être même de lui reprendre Amphipolis. Mais quoi? Ces fanfaronnades étaient-elles rares à Athènes? Etait-il nécessaire, pour y donner lieu, qu'un succès eût été remporté? On venait de voter l'alliance avec Olynthe, on avait décrété un secours important, on armait des vaisseaux, on levait des troupes; n'était-ce pas assez pour exalter les espérances des optimistes et donner l'essor aux déclamations? L'induction que Libanius a tirée de cet exorde est vraiment sans fondement.

Mais il y a un autre passage qui contient, dit-on, une allusion directe et précise à un succès récent. Démosthène, au paragraphe 35, s'exprime ainsi : « Quant à moi, jamais je n'admettrai qu'on attribue à ceux qui ne font rien le salaire de ceux qui agissent, ni que des citoyens restent ici à se croiser les bras, à perdre leur temps et à vivre d'ailleurs dans le besoin, *satisfaits d'apprendre que les mercenaires de tel ou tel stratège sont victorieux*; or c'est ce qui arrive maintenant. » Toute la question est de savoir si les mots οἱ τοῦ δεῖνος νικῶσι ξένοι visent un fait particulier, ou s'ils n'énoncent pas plutôt, sous une forme vive et concrète, une idée générale.

On remarquera d'abord que le terme τοῦ δεῖνος est beaucoup plus favorable à la seconde hypothèse; car, s'il est question de Charès, pourquoi l'orateur ne le désigne-t-il pas par son nom? Mais, ce qui est plus important à noter, c'est que tout le développement a un caractère général. L'orateur plaide en faveur d'une réforme financière : pour en montrer la nécessité, il critique un état de choses qui se perpétue d'année en année; il met en scène des mœurs fâcheuses et ridicules, dont les inconvénients se révèlent quotidiennement; par suite, les faits qu'il cite à titre d'exemples ne doivent pas être des faits exceptionnels; ce sont, au contraire, des faits ordinaires, qui ont dû se produire fréquemment, et qui ne sont même probants qu'à la condition de s'être produits fréquemment. Dès lors, pourquoi chercher une allusion dans une phrase qui, de toute façon, énonce et doit énoncer une idée générale, surtout lorsque le reste du discours ignore entièrement le prétendu fait auquel elle est censée se rapporter?

Voilà tout. Il y a donc, en somme, dans la troisième *Olynthienne*, un passage très explicite qui établit que le discours est antérieur au premier envoi de troupes et que les Athéniens, en fait de secours, en sont encore aux intentions et aux projets; et il y a deux passages de signification douteuse, d'où

l'on avait conclu, par une interprétation tout arbitraire, que ce secours avait été déjà envoyé, mais qui, examinés de près, ne disent aucunement ce qu'on leur faisait dire. Il en résulte très clairement, pour moi, que la troisième *Olynthienne* appartient, comme les deux premières, à la période des préparatifs, c'est-à-dire, pour fixer les idées, aux premières semaines de l'archontat de Callimaque, correspondant approximativement au mois de juillet 349.

Il est peut-être nécessaire cependant, pour confirmer cette proposition, de répondre quelques mots à une autre objection, vague et latente, qui se formulerait à peu près ainsi : comment trois discours, si différents de ton, peuvent-ils se rapporter à une même situation morale ? J'estime qu'il n'y a là aucune difficulté, si l'on veut bien se représenter la psychologie du peuple athénien et mettre chaque discours en relation avec un état d'esprit bien déterminé soit du public, soit de l'orateur.

Notons, d'abord, qu'à la suite de la première ambassade des Olynthiens, les assemblées du peuple ont dû se succéder à peu d'intervalle, pendant plusieurs semaines. Il a fallu : 1° délibérer sur l'alliance proposée, et l'accepter ; 2° arrêter un plan d'action ; 3° discuter les voies et moyens d'exécution. Donc, assemblées sur assemblées, et, dans chaque assemblée, plusieurs des orateurs connus ont dû prendre la parole. Athènes, au mois de juillet 349, a dû ressembler à un parlement, discutant une question complexe et qui divisait les esprits : on sait si les parlements, en pareil cas, ont des impressions mobiles. Les trois discours de Démosthène se rapportent à trois moments distincts de cette discussion et permettent de les caractériser.

Dans le premier, Démosthène n'a qu'un objet : faire voter l'alliance, qui d'ailleurs est à peu près acceptée de tous, et, avec l'alliance, le secours immédiat sans lequel elle ne serait qu'un mot. Il s'attache à définir l'occasion qui se présente, à montrer qu'elle est aussi favorable qu'imprévue, à faire sentir que, si on la laisse échapper, c'est le salut même d'Athènes qui sera désormais en jeu. Il insiste pour qu'on vote immédiatement le secours demandé et pour qu'on fasse en hâte les préparatifs nécessaires (§ 2, ψηφίσασθαι μὲν ἤδη τὴν βοήθειαν καὶ παρασκευάσασθαι τὴν ταχίστην). On voit d'ailleurs, par sa discussion même, qu'un certain nombre d'Athéniens avaient encore des doutes sur la solidité de l'alliance offerte par Olynthe. Il tient donc à prouver que cette alliance offre toutes les garanties désirables, Olynthe désormais ne pouvant plus se réconcilier avec Philippe (§ 4-7). Ensuite il expose le plan de la campagne militaire et diplomatique à entreprendre (§ 16-18 et 21-24). Tout cela se rapporte manifestement au commencement des débats, à la délibération initiale. Et, en fait, il n'y a plus de contestation aujourd'hui sur ce point.

Le second discours est prononcé quelques jours plus tard. Le secours a été voté en principe ; mais on discute encore sur la façon de l'organiser. C'est ce que marque très nettement la phrase significative du paragraphe 11 : « Je déclare donc qu'il faut porter secours aux Olynthiens » ; l'orateur ne dit plus

ψηφίσασθαι τὴν βοήθειαν : il dit βοηθεῖν) « et plus on veut ce secours efficace et prompt, plus on est d'accord avec moi ». Tous les faits que l'orateur mentionne comme caractéristiques de la situation présente sont les mêmes que dans le précédent discours; et, ce discours, l'orateur le résume dans son exorde, comme s'il voulait le continuer[1]. D'où vient donc que la couleur générale de la harangue est sensiblement différente? Démosthène s'attache à démontrer que Philippe n'est pas aussi redoutable qu'on le suppose et qu'il y a bien des causes de faiblesse dans sa puissance apparente. Est-il nécessaire d'admettre pour cela que les Athéniens étaient alors découragés à la suite d'un insuccès? Il n'y a aucune allusion à cela dans le discours; et, tout au contraire, la phrase que nous venons de citer indique nettement qu'on en était encore à discuter sur les préparatifs. Je crois, pour ma part, que la cause des préoccupations des Athéniens, c'étaient justement ces préparatifs. On avait voté le secours d'enthousiasme. Mais, pour l'organiser, on était bien obligé d'évaluer les forces de l'adversaire et on se rendait compte de la difficulté de l'entreprise; il fallait beaucoup d'hommes et beaucoup d'argent : on perdait le temps à discuter. Démosthène commence à craindre qu'on ne fasse rien, et il s'impatiente. Dès le début, il se fâche contre ceux qui exagèrent la puissance de l'adversaire, car il a reconnu en eux des partisans dissimulés de l'inaction. Toute son argumentation, à lui, tend à démontrer que Philippe est vulnérable : il l'est dans ses conquêtes nouvelles, il l'est en Macédoine même, dans son propre royaume. Mais, si Philippe est vulnérable, c'est à condition qu'on l'attaque, et il conclut, comme précédemment, à une action prompte autant qu'énergique. Les deux discours se tiennent et se complètent, mais le second laisse apercevoir des résistances et des mauvaises volontés qui n'ont surgi qu'après le vote de l'alliance.

Quelques jours encore se passent, et les choses en sont toujours au même point. Les préparatifs n'avancent pas, parce qu'on ne sait pas bien ce qu'on veut faire. Certains orateurs ont des projets grandioses : ils parlent d'armements formidables, grâce auxquels on pourra non seulement délivrer Olynthe, mais se venger de Philippe, recouvrer ce qu'on a perdu. En les écoutant, le peuple perd de vue ce qui est possible et pratique. Démosthène reprend la parole et prononce sa troisième *Olynthienne*. Tout le discours tend à remettre les choses au point. Dès le début, l'orateur écarte dédaigneusement les propositions excessives, et il en vient au fait. Puisqu'on est d'accord pour soutenir Olynthe, il ne reste qu'à déterminer l'étendue et la forme du secours (§ 10 Ἀλλ'ὅτι μὲν δεῖ βοηθεῖν, εἴποι τις ἄν, πάντες ἐγνώκαμεν, καὶ βοηθήσομεν · τὸ δ'ὅπως, τοῦτο λέγε). C'est justement ce qu'il est disposé à faire. Or, pour ce qui est du plan et des moyens d'exécution, il les a déjà indiqués dans son premier discours, quelques jours auparavant. Ce qu'il lui faut montrer maintenant, c'est ce qui empêche

1. Weil, *Harangues de Démosthène*, p. 134.

que ses propositions ne soient mises en pratique. L'obstacle est dans la politique d'Eubule et de ses amis. Depuis qu'il est question d'organiser le secours, Démosthène a rencontré sans cesse leur action funeste qui paralyse tout. Ils veulent maintenir les distributions d'argent qui les rendent populaires, dispenser les citoyens du service, et, comme d'habitude, faire marché avec des stratèges d'occasion qui guerroieront à forfait : on adjugera l'entreprise à qui voudra s'en charger à meilleur compte. Voilà ce qui s'est révélé pendant la discussion des préparatifs et voilà ce qui donne à la troisième *Olynthienne* son caractère propre. C'est une échappée d'indignation, mais une échappée réfléchie comme le sont tous les discours de Démosthène, et, par conséquent, une charge à fond contre un système politique et un parti qui tendent à rendre stérile l'alliance conclue avec Olynthe.

Ainsi les trois discours, bien que correspondant à trois moments psychologiques très distincts, ont pu se succéder à fort peu d'intervalle, car ils sont nés des états d'opinion qui ont dû se produire dans Athènes pendant la période préparatoire, et des observations que Démosthène a faites alors, jour après jour.

Restent deux objections, dont je n'ai qu'un mot à dire en terminant. — La première, c'est que Démosthène, dans les deux premiers discours, montre la Thessalie mécontente de Philippe et prête à se tourner contre lui, tandis qu'il n'en dit rien dans le troisième. Faut-il en conclure que Philippe avait arrangé les choses dans l'intervalle, ce qui ferait supposer que le temps écoulé a été plus long que je ne l'ai dit? Mais, si les trois discours ont été prononcés en moins d'un mois, il me paraît difficile de soutenir que Démosthène a dû répéter les mêmes choses tous les huit jours. S'il n'a pas parlé de la Thessalie dans le troisième discours, c'est tout simplement parce qu'il en avait parlé dans les deux premiers, et c'est sans doute aussi parce que cela n'avait rien à faire avec le sujet qu'il traitait ce jour-là. — L'autre objection, c'est que l'envoi du premier secours, à ce compte, a dû se faire attendre assez longtemps. Mais, s'il est une chose fortement attestée dans l'histoire de ce temps, c'est bien, à coup sûr, que ces lenteurs étaient passées en habitude chez les Athéniens. Il me suffira de rappeler, à titre d'exemple, ce que Démosthène dit lui-même, au paragraphe 4 de cette troisième *Olynthienne* : « Souvenez-vous, Athéniens, de ce qui se passa, il y a trois ou quatre ans, lorsqu'on vint annoncer que Philippe était en Thrace et qu'il assiégeait Heraeon Teichos. On était alors en Mémactérion. Il y eut ici beaucoup de discours, beaucoup de tapage, on décréta de mettre à la mer 40 trières, d'embarquer les citoyens âgés de moins de quarante-cinq ans, et d'établir une contribution de 60 talents. Après cela, l'année s'acheva. Puis vinrent Hécatombéon, Metagitnion, Boédromion ; et ce fut seulement en ce dernier mois qu'enfin, après les mystères, vous fîtes partir Charidème avec 10 vaisseaux vides et 5 talents d'argent ». Non seulement ce passage éclaire mon hypothèse, mais il la confirme. Car ce

que Démosthène craignait lorsqu'il parlait ainsi, c'était de voir se reproduire les mêmes faits, et il le craignait parce que les choses étaient en train de prendre la même tournure.

Cette discussion de chronologie aboutit, en somme, à nous faire mieux apprécier l'activité d'esprit du grand orateur. S'il a prononcé, comme je le crois, les trois discours en question dans l'espace d'un mois au plus, rien ne montre mieux combien sa pensée inquiète suivait de près les mouvements de l'opinion, combien elle s'attachait à en analyser les causes, et avec quelle puissance elle imaginait sans cesse de nouveaux arguments pour vaincre de nouvelles hésitations ou pour combattre de nouvelles résistances.

Maurice Croiset.

LA LOI DE DIOPEITHÈS

I

Parmi les personnages d'ordre secondaire dont les allusions des poètes comiques grecs, vers la fin du ve siècle, nous laissent entrevoir la physionomie, l'Athénien Diopeithès, qui eut son rôle dans la vie publique de cette époque, mérite de fixer un instant l'attention. Aristophane l'a signalé plusieurs fois en passant. Que Diopeithès fût estropié d'une main, ou que cette main, très bien conformée, au contraire, s'ouvrît facilement et ne dédaignât pas de se creuser pour recevoir l'argent des naïfs, c'est ce qui ne ressort pas clairement d'un passage des *Chevaliers*[1], et ce qui importe peu du reste. Infirme ou charlatan, Diopeithès n'en fut pas moins, au temps de la guerre du Péloponnèse, un devin fort en vogue, ami de Nicias[2], et qui marchait de pair avec l'illustre Lampon[3]. La tête toute farcie d'oracles antiques, il s'entendait merveilleusement à les interpréter. De méchantes langues, comme Ameipsias, prétendaient d'ailleurs que certains mystificateurs s'amusaient à forger des prédictions, que Diopeithès se chargeait ensuite de répandre, à titre de dupe ou de complice, et les comiques ne craignaient pas de faire passer ce savant chresmologue pour une sorte de fou[4].

Ce fou ne fut pas sans action sur ses contemporains, parce qu'il se mêla de politique. A la tribune, c'était un orateur intempérant, tapageur, dont la voix grondait comme un tonnerre. « Qu'on fasse venir Diopeithès avec les

1. Vers 1084-85 : τὴν Κυλλήνην γὰρ ὁ Φοῖβος [illegible] τὴν χεῖρ' ὀρθῶς [illegible] τὴν Διοπείθους. Le Scholiaste interprète ce passage ainsi : σεσιμωμένας τὰς χεῖρας ὁ Διοπείθης καὶ ἦν κυλλός. [illegible] Mais la κυλλὴ χεὶρ de Diopeithès peut s'entendre aussi dans le sens de la [illegible] χεὶρ dont parle Mnésilochos, aux vers 936-37 des *Thesmophor.* : πρὸς τῆς δεξιᾶς, ἥνπερ φιλεῖς | κοίλην προτείνειν, ἀργύριον ἤν τις διδῷ.

2. Schol., *Chevaliers*, 1085.

3. *Oiseaux*, 988, μηδ' ἢν Λάμπων ᾖ, μηδ' ἢν ὁ μέγας Διοπείθης. Ici, ὁ μέγας, est ironique. Aristophane considérait le devin Lampon, confrère de Diopeithès, comme un farceur (*Oiseaux*, 521 ; *Nuées*, 332, où le mot Θουριομάντεις fait allusion à Lampon).

4. Schol., *Oiseaux*, 988. Διοπείθης ὁ ῥήτωρ [illegible] Citation du *Konnos* d'Ameipsias : [illegible] Διοπείθ[illegible] — La même idée est sous-entendue au vers 380 des *Guêpes* : [illegible] Διοπείθους.

tambourins », dit un personnage de comédie décrivant une fête[1]. Sur le Pnyx, du reste, il se souvenait, à l'occasion, des dieux dont il était le confident. Le sentiment de l'importance de son caractère sacré, non moins sans doute que les suggestions des ennemis de Périclès, le décidèrent un jour à proposer un décret qui avait une gravité exceptionnelle; car ce décret autorisa les poursuites contre les philosophes et les esprits libres du temps. Ce fut Diopeithès qui proposa de traduire devant le Conseil des Cinq-Cents et devant l'Assemblée du peuple, suivant la procédure de l'εἰσαγγελία, « ceux qui ne croient pas aux dieux, ou qui donnent un enseignement sur les choses célestes » (τοὺς τὰ θεῖα μὴ νομίζοντας ἢ λόγους περὶ τῶν μεταρσίων διδάσκοντας)[2].

Si méprisable qu'ait été l'auteur de cette proposition, et quelle qu'en fût l'intention cachée, elle n'en répondait pas moins, il faut le reconnaître, à des préoccupations réelles. Les lois athéniennes en vigueur jusqu'alors frappaient de peines terribles les profanateurs du culte des divinités; elles ne prévoyaient pas le cas où l'existence même de ces divinités serait mise en cause. Quant aux spéculations astronomiques, c'est à peine si les vieux Athéniens en avaient entendu parler. Maintenant, il y avait des hommes qui osaient nier les dieux ouvertement; d'autres qui promenaient leur vaine science et leur indiscrète curiosité à travers ces espaces célestes qui ne sont pas du domaine de l'homme. C'étaient là de grandes, d'audacieuses nouveautés : il fallait y mettre ordre. L'ombrageuse multitude écouta Diopeithès et se rendit à ses raisons ; elle vota la proposition.

II

La première partie de cette proposition était suffisamment justifiée : nier les dieux, c'était ébranler l'État. Pour la seconde, si l'on en veut saisir les motifs et la portée, il est nécessaire de s'y arrêter un moment.

Depuis Anaximandre, les philosophes ioniens avaient tenté d'expliquer, chacun à leur façon, mais tous par des causes naturelles, les phénomènes atmosphériques, le vent, le tonnerre, l'éclair, la foudre : on ne voit pas que personne, en Ionie, ait songé à leur faire un crime de ces explications, ni à les traiter pour cela d'impies. A Athènes même, quand les gens du peuple voyaient la pluie tomber, il est permis de croire que, malgré la locution usuelle Ζεὺς ὕει, la plupart d'entre eux ne se représentaient pas le souverain des dieux armé d'un immense arrosoir, et répandant lui-même, des hauteurs célestes, sur les cultures et les oliviers de l'Attique, une bienfaisante

1. Dans le *Kronos* de Phrynichos (Schol., *Oiseaux*, 988).
2. Plutarque, *Périclès*, 32, 2.

rosée. Si la science des choses du ciel s'était donc bornée à être une météorologie, dans le sens restreint que nous attribuons à ce mot aujourd'hui, sans doute elle n'eût point été inquiétée. Comment encore une « astronomie [1] » qui, en étudiant le mouvement des astres et leur vitesse relative [2], n'aurait eu en vue, comme le voulait Socrate, que certaines utilités pratiques [3], et l'établissement d'un calendrier, eût-elle pu offusquer les esprits les plus disposés à s'inquiéter? Mais il y avait des « sages » dont l'ambition allait plus loin, qui prétendaient connaître la nature même de la substance des corps célestes, de ceux du moins dont l'existence intéresse le plus l'humanité, le soleil et la lune.

La poésie grecque, depuis Homère jusqu'au temps de Périclès, avait habitué les imaginations à se figurer le soleil comme un être vivant et personnel : Hélios, le jeune dieu aux regards étincelants, à la face rayonnante, qui, chaque matin, debout sur un char d'or, lance son attelage dans la carrière du ciel, qu'il parcourt toute la durée du jour, pour se plonger le soir aux flots de l'Océan. Bien que la religion d'Hélios eût à Rhodes seulement un très grand éclat, et qu'elle fût plus répandue dans le Péloponnèse qu'en Attique, le dieu avait cependant, à Athènes même, des fidèles qui lui sacrifiaient à la fête des Pyanepsia et à celle des Thargélia [4]; et Platon, dans le *Banquet*, nous montre Socrate, après une nuit qu'il a passée immobile, plongé dans ses méditations, ne quittant la place qu'après avoir « fait sa prière » au soleil levant [5]. La lune, elle aussi, sous le nom de Séléné, et avant d'être confondue avec Artémis, était une déesse qui avait sa vie particulière, sa physionomie propre, et dont on racontait l'histoire. Ces dieux visibles et brillants qui, pendant tant de jours et pendant tant de nuits, se manifestaient aux regards des hommes, devaient différer sans doute des dieux invisibles qui cachent leur forme [6]; mais, comme ceux-ci, à n'en pas douter, ils étaient des dieux. « O Mélétos, demandera Socrate à son accusateur, pourquoi dis-tu cela? Est-ce que je ne reconnais pas que *le soleil et la lune sont des dieux*, comme le croient les autres hommes [7]? » Des philosophes même étaient entrés dans ce sentiment populaire. Le Pythagoricien Alcméon de Crotone avait enseigné que les astres sont des dieux, qu'ils ont une âme [8]. Parménide ne pensait pas autrement que lui [9]. Plus tard, Platon qui, dans le *Timée*, semble ne considérer le soleil que comme un feu allumé par le

1. Le mot ἀστρονομία se rencontre pour la première fois chez Aristophane, *Nuées*, 201.
2. C'est la définition que donne Socrate de l'astronomie dans le *Gorgias*, p. 451 c.
3. Xenoph., *Memor.*, IV, 7, 2 ; — Platon, *Republ.*, VII, p. 527 d.
4. Schol. Aristoph., *Cheval.*, 729, et *Plutus*, 1054, où l'on voit que le culte d'Hélios était associé à celui des Heures. Le nom du dieu se lit encore sur un autel votif. *C. I. G.*, [illegible].
5. [illegible] τῷ ἡλίῳ, p. 220 d.
6. Cette distinction est nettement établie par Platon, *Lois*, XI, p. 930 e, [illegible] les dieux invisibles ; [illegible].
7. *Apologie*, 26.
8. Clem. Alex., *Protrept.*, p. 58, Potter. — Cicer., *de Nat. D.*, I, 11, 27.
9. Cicer., *ibid.*, 11, 28.

dieu organisateur des choses[1], affirmera ailleurs qu'il y a dans le ciel deux grandes divinités, Hélios et Séléné, et il engagera les hommes à s'instruire sur le compte de ces dieux célestes (περὶ θεῶν τῶν κατ' οὐρανόν), mais dans la mesure seulement qui est nécessaire pour éviter, en leur adressant des prières et en leur sacrifiant, de blasphémer par ignorance[2]. Plus d'un philosophe était ainsi d'accord sur ce point avec le peuple.

Quel scandale ce fut donc à Athènes d'entendre Anaxagore contredire, après Anaximandre, une opinion si ferme et si bien établie, soutenir que le soleil n'est qu'une masse incandescente de fer ou de pierre, la lune une terre[3], et dépouiller hardiment Hélios et Séléné de leur antique divinité! La loi de Diopeithès avait pour fin d'arrêter le cours d'une pareille impiété.

Elle prétendait aussi sauver l'Attique de la colère divine, que ne pouvaient manquer de faire éclater les savants qui étudiaient le ciel. Rappelons-nous les réflexions que Xénophon prête, sur ce sujet même, à Socrate, et qui expriment bien le sentiment de la foule. « Est-ce se rendre agréable aux divinités que de chercher à savoir ce qu'elles n'ont pas voulu faire connaître aux hommes? S'adonner à l'observation des météores célestes, n'est-ce point folie[4]? » C'est encore l'opinion du vulgaire qui perce dans ce fragment d'Euripide où il est question des « météorologues, dont la langue funeste, aux tortueux mensonges, se répand en vaines conjectures sur les choses invisibles de la nature[5]. » Ces mystères que les dieux ont eu le dessein de tenir cachés à l'homme, pourquoi faire effort pour les pénétrer? L'entreprendre, c'est leur désobéir, c'est empiéter sur leur domaine; c'est vouloir, comme l'impie Bellérophon, monter jusqu'à eux. A la fin du XIIe livre des *Lois*[6], Platon montre bien comment le soupçon d'athéisme s'attachait à cette science nouvelle qui attribuait les phénomènes du ciel non à des volontés personnelles, mais à des lois nécessaires, et Plutarque fait justement remarquer que les Athéniens d'alors ne pouvaient supporter « ces physiciens, ces μετεωρολέσχαι, comme on les appelait, parce que, en rapportant tout à des causes dépourvues de raison, à des forces irréfléchies et à des révolutions irrésistibles, en réalité, ils mettaient en pièces la divinité[7] ».

Faut-il donc s'étonner que la loi proposée par le devin Diopeithès ait été votée? En persécutant les savants qui observaient le ciel, elle donnait satisfaction à un sentiment alors presque général. On sait qu'Anaxagore en fut la première victime. Sans doute, en frappant le philosophe, c'est Périclès

1. P. 39 b.
2. *Lois*, VII, p. 821 b : d : — cf. VI, p. 508 a, où les astres sont encore désignés par les mots τῶν ἐν οὐρανῷ θεῶν.
3. Platon, *Apol.*, 14, p. 26 d. — Xénoph., *Mém.*, IV, 7, 7. — Diogène Laërte, liv. II, 8, etc.
4. *Mémor.*, IV, 7, 6.
5. N° 913, Nauck.
6. P. 967 a, c.
7. Plutarque, *Nicias*, 23, 3-4.

qu'on voulut atteindre[1]. Mais nous ne voyons pas qu'après la condamnation d'Anaxagore la loi de Diopeithès ait été abrogée, et elle demeura, à Athènes, comme une arme toute prête aux mains de qui aurait voulu s'en servir contre l'impiété qui scrutait le ciel. En fait, on en usa très rarement, et les accusations relatives à l'enseignement de la science des météores ne reparurent qu'une fois ensuite, dans le procès de Socrate.

P. Decharme.

1. Plutarque, *Périclès*, 32, 2.

DAS HOMERISCHE ITHAKA

Seit beinahe drei Jahrtausenden gilt die heutige Insel Thiaki oder Ithaka als das Vaterland des Odysseus, als das Ithaka Homers.

Weder im Altertum noch in der Gegenwart ist ihr dieser Ruhmestitel ernstlich abgestritten worden. Ganz vereinzelt haben zwar einige moderne Gelehrte leise Zweifel geäussert, und auch in alter Zeit mag das schon vorgekommen sein, aber ein ernstlicher Angriff auf die Richtigkeit der alten Tradition ist bisher niemals erfolgt.

Wie man im Altertum auf Ithaka die Stelle zeigte, wo der Palast des Odysseus gestanden hatte, wie man den Garten des Laërtes und die Schweinehürden des Eumaios anzusetzen wusste, wie man den Stadtbrunnen, die Quelle Arethusa und die verschiedenen im Epos vorkommenden Hafen aufwies, so werden auch heute den wissbegierigen Fremden auf Ithaka alle von Homer genannten Häfen, Quellen und Berge gezeigt. Freilich gehen die Ansichten der Lokalforscher und auch der Gelehrten über die Lage dieser einzelnen Landmarken weit auseinander. Während der Eine die Stadt Ithaka mit dem Palast des Odysseus oben auf dem Berge Aëtos erkennt, sucht sie ein Anderer im nördlichen Teile der Insel bei dem Dorfe Stavros. Auch das Hauptgebirge des homerischen Ithaka, das Neriton, wird von dem Einen in der südlichen, von dem Anderen in der nordlichen Hälfte der Insel gesucht.

Der Grund für diese Verschiedenheit der Meinungen ist leicht zu erkennen. Wie die Angaben des Epos über die Lage der Insel Ithaka zum Festlande und zu den anderen Inseln auf das heutige Ithaka nicht passen wollen, so giebt es auch auf der Insel selbst keinen einzigen Ort, dessen Lage und Aussehen den Angaben des Dichters ganz genau entspräche. Die Abweichungen zwischen dem Epos und der Wirklichkeit sind vielmehr so gross, dass manche Gelehrte jede Uebereinstimmung leugnen, und einige, wie R. Hercher (*Hermes*, I. 263-280), sogar behaupten, dass nur archaologische Hallucination Einzelheiten der homerischen Insel in dem heutigen Ithaka wiedererkennen konne. Es war eine natürliche Folge solcher entschiedenen Urteile, wenn unter den Fachgelehrten die Ueberzeugung uberhand nahm, dass die Odyssee ohne jede genauere Kenntnis der jonischen Inseln entstanden sei (U. v. Wilamowitz, *Homerische Untersuchungen*, S. 27).

Nachdem die Resultate der Ausgrabungen von Mykenai, Tiryns, Troja und Kreta uns das homerische Epos in einem neuen Lichte erscheinen lassen, nachdem sich immer mehr herausstellt, dass die Schilderungen und Angaben Homers vielfach auf die Zustände der mykenischen Zeit, also auf das zweite Jahrtausend vor Chr. zurückgehen und oft in geradezu auffallender Weise der Wirklichkeit entsprechen, ist es an der Zeit, auch die noch immer unentschiedene Ithaka-Frage nochmals vorzunehmen und zu untersuchen, ob die vielen ihre Lösung hindernden Schwierigkeiten sich nicht in irgend einer Weise heben lassen.

Ich glaube die Lösung des Rätsels gefunden zu haben. Das heutige Ithaka ist gar nicht die Heimat des Odysseus. Die nördliche Nachbarinsel, Leukas oder Santa Maura, ist das wahre Ithaka Homers. Der Name Ithaka ist bei den Völkerverschiebungen, die wir als dorische Wanderung bezeichnen, mit den Bewohnern von dem alten auf das heutige Ithaka übergegangen.

Diese Lösung hat sich mir bei mehrmaligem Besuche der jonischen Inseln aufgedrängt. Nach reiflicher Prüfung habe ich sie zuerst im Jahre 1900 in einer Sitzung des Deutschen Archäologischen Instituts in Athen öffentlich ausgesprochen. Der heftige Widerspruch, den ich anfangs fast überall gefunden habe, ist mir ein Antrieb gewesen, die ganze Frage nochmals gründlich zu prüfen, namentlich auch im Zusammenhange mit der allgemeinen homerischen Geographie und mit der homerischen Frage überhaupt. Je mehr ich mich aber mit der Geologie und Geographie der jonischen Inseln befasste, je eingehender ich die geographischen Anschauungen der homerischen Gedichte studirte, um so mehr überzeugte ich mich von der Richtigkeit der vorgeschlagenen Lösung, um so klarer wurde mir auch, wie die Umnennung der Inseln entstanden ist. Unbegreiflich ist mir nur das Eine geblieben, warum nicht früher schon diese einfache Lösung vorgeschlagen und allgemein angenommen worden ist.

Zum ersten Male lege ich hiermit meine Theorie einem grösseren Kreise von Fachgenossen und Interessenten vor. Eingehend erklären und besprechen kann ich sie allerdings hier nicht. Im Rahmen eines kurzen Aufsatzes, der mit vielen anderen ein Ehrengeschenk für unseren verehrten Meister bilden soll, können nur die Hauptpunkte berührt und die wichtigsten Gründe dargelegt werden. Das genügt aber, wie ich hoffe, um die Fachgenossen und auch Sie, verehrter Freund, davon zu überzeugen, dass die Theorie auf einer festen und unerschütterlichen Grundlage ruht.

Das Reich des Odysseus, wenn wir diesen kurzen Namen gebrauchen dürfen, bestand nach der Odyssee (IX, 21-24) aus vielen Inseln, von denen vier vom Dichter mit Namen angeführt werden : Ithaka, Dulichion, Same und Zakynthos. In dem aus jüngerer Zeit stammenden Schiffskataloge (*Ilias*, II, 631) werden als Reich des Odysseus zum Teil andere Inseln

genannt, während in dem homerischen Hymnus auf Apollon (v. 428) und an anderen Stellen der Odyssee (I, 245; XVI, 123) dieselben vier Namen wiederkehren. Es scheint also zwischen der Zeit der Odyssee und der des Schiffskatalogs eine Veränderung vorgekommen zu sein. Dass die Namen der Inseln sich in der That verändert haben, zeigt ein Vergleich der vier homerischen Inselnamen mit den heutigen Namen der jonischen Inseln, die seit mehr als zweitausend Jahren fast unverändert geblieben sind. Die vier grossen Inseln, welche mit vielen kleinen vor dem Eingange des korinthischen Golfes liegen, heissen heute ebenso wie im V. Jahrhundert vor Chr. Leukas, Kephallenia, Ithaka und Zakynthos. Da Homer nur die beiden letzten Namen nennt, werden sich die beiden ersten Namen verändert haben. Leukas und Kephallenia werden also, so möchte man weiter schliessen, den beiden anderen homerischen Inseln Dulichion und Same entsprechen.

Dürfen wir aber die vier heutigen grossen Inseln ohne Weiteres den vier Inseln Homers gleichsetzen? Die alten und auch die modernen Geographen verneinen diese Frage entschieden. Sie behaupten in gleicher Weise, dass Leukas erst von den Korinthern durch Herstellung eines Isthmos-Durchstiches zu einer Insel gemacht worden sei. Vorher sei es eine Halbinsel gewesen und könne daher von Homer nicht als Insel genannt sein. Die vierte homerische Insel muss nun irgendwo anders gesucht werden. Alle nur möglichen Hypothesen hat man früher und jetzt aufgestellt, um die fehlende Insel zu finden. Der Eine behauptet, dass Kephallenia früher zwei Namen gehabt habe, der westliche Teil soll Dulichion, der östliche Same gewesen sein (Pherekydes bei Strabon, X, 456, und Pausanias, VI, 15, 7); ein Anderer nimmt an, dass Kephallenia früher aus zwei getrennten Teilen bestanden habe, die erst durch Entstehung eines sie verbindenden Isthmos zu einer Insel vereinigt seien (Strabon, X, 456); ein Dritter hält ganz Kephallenia für Same und sucht die vierte grosse Insel Dulichion unter den kleinen Felseninseln an der Mündung des Acheloos, den Echinaden (Strabon, X, 458); ein Vierter endlich scheut sich nicht vor der Hypothese, dass die vierte Insel in den Jahrhunderten unmittelbar nach Homer durch ein Erdbeben untergegangen und so ganz verschwunden sei (Dodwell, *Tour through Greece*, I, 108).

Von diesen Theorien ist eine noch weniger glaublich als die andere. Immerhin verstehen wir, wie man sie aufstellen konnte; galt es doch, den vierten Namen irgendwie unterzubringen. Aber Eines ist zunächst ganz unverständlich: Warum ist weder im Altertum noch in der Neuzeit daneben die Theorie aufgestellt worden, dass Leukas die fehlende Insel sei? Leukas war, wie sicher bewiesen werden kann, zu allen Zeiten eine Insel und wurde auch stets Insel genannt, sowohl wenn der Canal zwischen ihr und dem Festlande unpassirbar war, als auch wenn Schiffe durchfahren konnten. Zu keiner Zeit hat man Leukas eine Halbinsel genannt. Auch in der Gegenwart, wo eine Strasse über die Meerenge gebaut ist und nur noch eine schmale Durch-

fahrt besteht, nennt jedermann Leukas eine Insel. Wie ist es nun erklärlich, dass nicht jeder, der die vierte homerische Insel suchte, zunächst die Möglichkeit in Erwägung zog, dass Leukas die fehlende Insel sei?

In der Beantwortung dieser Frage liegt, wie mir scheint, der Schlüssel des ungelösten Rätsels, das die Geographen seit dem Altertum beschäftigt hat. Man durfte eine solche Möglichkeit gar nicht in Erwägung ziehen. Wenn Leukas eine der vier homerischen Inseln war, so musste es nach den Angaben des Epos, wie wir später sehen werden, notwendiger Weise das homerische Ithaka selbst sein. Das schien aber ganz unmöglich. Man griff deshalb mit Freuden die Nachricht über die Herstellung eines Canals durch die Korinther auf, und indem man die Folgerung daran knüpfte, dass Leukas früher eine Halbinsel gewesen sei, durfte man es für die homerische Zeit als Insel ausser Betracht lassen.

Eine genaue Untersuchung des mehr als 600 Meter breiten Canals von Leukas, wie sie bei der jetzt in der Ausführung begriffenen Herstellung einer breiten und tiefen Durchfahrt möglich ist, erlaubt uns, jene Folgerung als unrichtig zu bezeichnen. Ein natürlicher Isthmos, der die Insel mit dem Festlande verband, hat niemals existirt. Eine grosse Nehrung besteht seit Jahrtausenden am nördlichen Ende der Insel. Von den Wogen des Meeres geschaffen, hindert sie zwar die Durchfahrt der Schiffe, bildet aber keinen die Insel mit dem Festlande verbindenden Isthmos. Diese Nehrung haben die Korinther am Ende des VII. Jahrhunderts vor Chr. durchstochen.

Da aber das Meer selbst durch angeschwemmte Kiesmassen den Canal wieder schloss (im peloponnesischen Kriege mussten die Schiffe über den Isthmos geschafft werden, Thuk., III, 81, 1), so musste er von den Römern, den Venetianern und den Engländern, die nach einander Herren der Insel waren, immer wieder geöffnet werden. Und auch heute wird er wieder erbreitert und vertieft und dazu durch eine Verlängerung des Molo gegen neue Versandung geschützt. Sicherlich wird die Nehrung im Laufe von weiteren Jahrtausenden zu einer festen Verbindung zwischen Insel und Festland anwachsen, und so Leukas zu einer wirklichen Halbinsel werden, wenn nicht der Canal künstlich offen gehalten wird. Die übrigen weiter südlich gelegenen Verbindungen zwischen Leukas und Akarnanien sind künstliche Molen und Brücken oder spätere Schlamm-Anhäufungen, welche der historischen Zeit angehören und daher für die Epoche des Epos nicht in Betracht kommen.

Wenn Leukas bis heute stets eine Insel geblieben ist, obwohl zeitweise kein befahrbarer Canal vorhanden war, und wenn wir wissen, dass die Versandung seit Urzeiten immer zunimmt, darf es da nicht als gesichert gelten, dass Leukas vor 3000 Jahren, als die Anschwemmung noch geringer war, einen noch stärker ausgeprägten Inselcharakter gehabt hat als heute?

Dabei ist noch ein Doppeltes zu beachten: Erstens haben wir nicht das

geringste Recht, das Versinken eines ehemals vorhandenen Isthmos in nachhomerischer, aber vorklassischer Zeit anzunehmen, denn eine solche Hypothese wird nur zu dem Zweck aufgestellt, Leukas aus der Reihe der vier grossen Inseln streichen zu dürfen. Eine geringe Steigung der Meeresoberfläche um etwa 2 m. scheint zwar seit der römischen Epoche erfolgt zu sein, hat aber den Charakter der Durchfahrt und der Insel nicht verändert. Zweitens werden wir später sehen, dass die Lage dicht am Festlande und die dadurch bedingte Verbindung vermittelst einer Fähre, wie sie noch heute zwischen Leukas und dem Festlande besteht, gerade das Charakteristikon einer der vier homerischen Inseln war!

Ist somit Leukas für die homerische Zeit als Insel erwiesen, so brauchen wir keine Insel mehr zu suchen. Leukas ist dann notwendiger Weise die vierte Insel des odysseischen Reiches. Alle die unwahrscheinlichen Hypothesen, welche alte und neue Gelehrte zur Auffindung der fehlenden Insel ausgedacht haben, sind damit endgültig beseitigt.

Die vier homerischen Inseln, Ithaka, Dulichion, Same und Zakynthos, dürfen wir demnach ohne jedes Bedenken in den vier jonischen Inseln, die heute vor dem korinthischen Golfe liegen, wiedererkennen. Aber wie sind die Namen des Epos auf die Inseln Leukas, Kephallenia, Ithaka und Zakynthos zu verteilen? Dürfen wir, wie es ein englischer Gelehrter gethan hat (Bunbury, *Ancient Geogr.*, I, 69), Leukas für Dulichion, Kephallenia für Same und die heutigen Inseln Ithaka und Zakynthos für die gleichnamigen homerischen Inseln halten? Oder lässt sich eine andere Verteilung der Namen erweisen?

Zum Glück enthält das Epos viele und bestimmte Angaben über die Lage der Inseln zu einander und zum Festlande; auch über die relative Grösse der Inseln und ihre Beschaffenheit giebt es so gute Auskunft, dass sich jene Frage mit voller Bestimmtheit beantworten lässt.

Doch bevor wir diese Untersuchung anstellen, muss ein Einwand besprochen werden, den vielleicht schon mancher Leser erhoben hat: Sind denn die geographischen Angaben Homers überhaupt glaubwürdig? Können sie nicht alle oder wenigstens teilweise auf dichterischer Erfindung beruhen? Kann nicht Homer auf Grund ungenügender Kenntnis der Inseln ungenaue oder sogar unrichtige Angaben machen? Gewiss ist das nicht von vorneherein unmöglich. Wenn wir aber das Urteil der Alten über Homer als Geographen lesen und wenn wir damit vergleichen, wie seine Angaben sich auf manchen Gebieten neuerdings in geradezu überraschender Weise bewahrheitet haben, so sind wir nicht berechtigt, ihm ohne Weiteres eine gänzliche Unkenntnis der jonischen Inseln zuzutrauen, sondern sind verpflichtet, vorher mindestens genau zu prüfen, ob die vermeintliche Unwissenheit des Dichters in Bezug auf den Westen Griechenlands nicht vielleicht auf unserer Seite besteht. Die Prüfung muss um so gewissenhafter angestellt werden.

je mehr wir die grosse Bedeutung erkennen, welche eine Aenderung unserer bisherigen Ansicht über Homers geographische Kenntnisse für die ganze Homerforschung hat.

An die Spitze aller Nachrichten des Epos über die Lage Ithakas zu den übrigen Inseln und zum Festlande verdienen die viel besprochenen Worte des Odysseus gestellt zu werden, mit denen er dem Phaiakenkönig Alkinoos sein Vaterland schildert [*Od.*, IX, 21-26] :

ναιετάω δ' Ἰθάκην εὐδείελον· ἐν δ' ὄρος αὐτῇ
Νήριτον εἰνοσίφυλλον, ἀριπρεπές· ἀμφὶ δὲ νῆσοι
πολλαὶ ναιετάουσι μάλα σχεδὸν ἀλλήλῃσιν,
Δουλίχιόν τε Σάμη τε καὶ ὑλήεσσα Ζάκυνθος.
αὐτὴ δὲ χθαμαλὴ πανυπερτάτη εἰν ἁλὶ κεῖται
πρὸς ζόφον, αἱ δὲ τ' ἄνευθε πρὸς ἠῶ τ' ἠέλιόν τε.

« Ich bewohne Ithaka, die weithin sichtbare Insel; in ihr erhebt sich das Neriton-Gebirge, bewaldet und mächtig. Herum liegen viele Inseln, sehr nahe aneinander, Dulichion und Same und die waldige Zakynthos. Sie selbst liegt unten im Meere als allerletzte nach Westen, die anderen sind nach dem Morgen und der Sonne gerichtet. »

Nach diesen Worten kann es zunächst nicht zweifelhaft sein, dass der Dichter Ithaka als die westlichste der Inseln des Odysseus beschreibt, doppelt gesichert durch den Zusatz, dass die anderen östlich von Ithaka liegen. Dass ζόφος bei Homer den Westen und ἠῶς τ' ἠέλιός τε den Osten bedeutet, ergiebt sich aus manchen Stellen des Epos, namentlich auch aus *Ilias*, XII, 239 [vgl. E. Buchholz, *Die homerischen Realien*, I, 1, S. 31]. Es ist dem falschen Ithaka zu Liebe geschehen, wenn man ζόφος mit Norden übersetzt hat [vgl. Strabon, X, 454].

Dass das heutige Ithaka nicht westlich von den anderen Inseln liegt, musste schon früher zugegeben werden, als Leukas noch nicht zu den Inseln gerechnet wurde. Jetzt stimmt es erst recht nicht. Leukas liegt nördlich von dem heutigen Ithaka, Kephallenia westlich und südwestlich, Zakynthos südlich. Und sie sollen alle östlich liegen!? Entspricht denn aber Leukas, unser Ithaka, dieser Angabe?

Ein Blick auf die Karte belehrt uns, dass Leukas zwar die nordwestlichste, aber nicht die westlichste Insel ist. Kephallenia reicht noch etwas weiter nach Westen. Sollte daher etwa Kephallenia das homerische Ithaka sein?

Es ist das grosse Verdienst von J. Partsch, in seiner *Monographie über Kephallenia und Ithaka* [S. 56] darauf hingewiesen zu haben, dass sich zu allen Zeiten bei den Bewohnern und den Besuchern der jonischen Inseln die

Neigung bekundet, die südliche und südöstliche Richtung der Inseln und der epirischen und akarnanischen Küste als eine rein östliche aufzufassen. Durch zahlreiche Belege aus den antiken, mittelalterlichen und neueren Schriftstellern, aus offiziellen Urkunden, aus den Namen der Gemeinden und aus dem heutigen Sprachgebrauche beweist Partsch aufs Sicherste, dass zu allen Zeiten die Richtung der Küste von Korfu bis zum korinthischen Golfe als eine von Westen nach Osten verlaufende angesehen worden ist.

In der That, noch heute bezeichnen die Schiffer auf Leukas den vom Festlande kommenden Wind als Boreas, den vom adriatischen Meere wehenden als Ponente oder Zephiros, den vom südlichen Meere wehenden regenbringenden Wind als Garbis, und den aus der Richtung von Elis kommenden Wind als Austria oder Levante. Einen schweren Fehler haben daher die modernen Gelehrten begangen, die bei der Untersuchung über die homerische Geographie nur die heutige, mit dem Compass gemessene Karte zu Rat gezogen haben. Um Homer zu verstehen, müssen wir nicht nachsehen, wie die von ihm genannten Inseln oder Länder auf unseren Karten zu einander liegen, sondern wie man sich im Altertum ihre Lage vorstellte. Wir müssen die antiken Karten und die antiken geographischen Beschreibungen zur Hand nehmen, wenn wir bestimmen wollen, welche von unseren vier Inseln für Homer am meisten nach Westen lag.

Wir brauchen nur die Karte des Ptolemaios zu betrachten oder auch die im Jahre 1601 erschienene Karte des Sophianos (vgl. Hiller von Gärtringen, *Thera*, I, Tafel 12), um uns davon zu überzeugen, dass vom Altertume bis zum Mittelalter eine ganz falsche Ansicht über die Lage unserer Inseln und der gegenüber liegenden Küste herrschte.

Die Küste des Festlandes verläuft auf diesen Karten fast genau von Osten nach Westen. Am westlichsten liegt also diejenige Insel, welche an dieser Küste am höchsten hinaufreicht. Dass auch Strabon und mit ihm alle antiken Schriftsteller, die er citirt, diese Auffassung hatten, zeigt nicht nur seine Angabe, dass die Fahrt von Korkyra zum ambrakischen und korinthischen Golfe nach Osten gehe (VII, 324), sondern auch der Umstand, dass er, um das heutige Ithaka den Worten des Homer entsprechend als letzte Insel zum ζόφος nachzuweisen, erstens Leukas ganz streicht und zweitens ζόφος für den Norden erklärt.

Wodurch die irrtümliche Ansicht über die Orientirung der jonischen Inseln und der ihnen benachbarten Küste entstanden ist, und wesshalb sie sich so lange erhalten hat, verdient eine besondere Untersuchung. Als Grund kann in Betracht kommen, dass der Punkt, wo die Sonne für die jonischen Inseln im Meere untergeht, immer weiter nach Norden liegt als der Punkt im Osten, wo sie Morgens über den hohen Bergen Akarnaniens erscheint. Vielleicht hat zur Entstehung des Irrtums auch die Thatsache beigetragen, dass der kalte Wind, der als Boreas galt, thatsächlich vom Festlande, nicht

von der Adria her bläst. Sicherlich hat auch der Umstand mitgewirkt, dass der Weg vom korinthischen Golfe nach Sizilien und zum weiteren Westen seit den ältesten Zeiten über Leukas und Korkyra ging.

Homers Kenntnisse der Geographie gingen selbstverständlich nicht über diejenigen eines Ptolemaios und Strabon hinaus. Der Dichter wird also unbedingt dieselbe irrtümliche Auffassung gehabt haben. Von den vier grossen und den vielen kleinen Inseln, die er dem Reiche des Odysseus zuteilt, war für ihn offenbar Leukas die westlichste, alle übrigen lagen weiter nach Osten und Südosten.

Zum weiteren Beweise dafür, dass Leukas lange als die äusserste Insel zum Sonnenuntergange gegolten hat, kann ich auf eine andere Stelle des Epos verweisen, nämlich auf Od. XXIV, 11 : Hermes führt die Seelen der ermordeten Freier am Okeanos und an der Λευκὰς Πέτρα vorüber zu den Thoren der Sonne, zum Hades. Ueber diese Stelle sagt J. Partsch mit vollem Rechte [*Leukas*, S. 18] : « Es bedarf keines Wortes, dass der Dichter hier nicht von Santa Maura spricht, sondern sein leukadischer Felsen fern im Westen an den Grenzen der Welt, jenseit der ihm schon bekannten sizilischen und italischen Ufer zu denken ist. Aber fragen muss man doch : Wie gerät der in formelhafter Schärfe ausgeprägte Name des Leukasfelsen in die dichterische Ausstattung der Pforte des Jenseits hinein? Das wird nur verständlich, wenn den Griechen des Archipels und des Festlandes, ehe sie ihre Niederlassungen nach Korkyra und Sizilien vorschoben, das unwirtliche weisse Felsenufer von Leukas eine Zeitlang als ein Grenzstein ihrer heimischen Meere, als vornehmstes Wahrzeichen für den Beginn der unbekannten Ferne des Sonnenniedergangs galt. Diese alte Anschauung wirft ihre Schatten auch noch in das Denken und Dichten späterer Geschlechter. Der Sprung vom leukadischen Felsen ist für viele Gestalten der Sage und der Wirklichkeit der Sprung ins Jenseits geworden, und die Schiffer, die an ihm vorüberglitten, sahen voll banger Scheu an seinen Wänden empor, an denen schon manches Fahrzeug in Trümmer gegangen war. »

Muss die Insel, so darf ich hinzufügen, an deren Westküste der berühmte « Weisse Felsen » liegt, und die später nach ihm Leukas hiess, nicht nach der allgemeinen Auffassung die πανυπερτάτη πρὸς ζόφον gewesen sein?

Ergiebt sich schon hieraus der notwendige Schluss, dass die jetzige Insel Leukas als westlichste der odysseischen Inseln das homerische Ithaka sein muss, so folgt dasselbe mit gleicher Notwendigkeit aus einer anderen Angabe der oben citirten Stelle über die Lage von Ithaka [Od. IX, 25], nämlich aus den Worten : χθαμαλὴ εἰν ἁλὶ κεῖται.

Schon Strabon hat richtig bemerkt, dass Ithaka durch diese Angabe nicht als niedrige Insel geschildert werden könne, denn unmittelbar vorher wird ihr ein ὄρος εἰνοσίφυλλον und ἀριπρεπές zugeschrieben, sondern es werde ihre Lage als « niedrig im Meere », als « nahe an der Küste » angegeben. In

der That betrachtet Homer, wie ursprünglich jeder Mensch, das Meer als einen Bergabhang, der von der Küste allmählich ansteigt. Die noch jetzt in Griechenland üblichen Ausdrücke für das Abfahren und Ankommen der Schiffe (ἀναπλέω und καταπλέω) beruhen auf dieser Auffassung. Nach Homer steht ein Schiff ὑψοῦ ἐν νοτίῳ (Od. IV, 785), wenn es vom Strande entfernt worden ist. Eine vom Festlande sichtbare Insel liegt an dieser ansteigenden Meeresoberfläche wie am Abhange eines Berges. Der zwischen einer solchen Insel und dem Festlande befindliche Teil des Meeres wird vom Dichter als « unterhalb der Insel » und das ausserhalb der Insel liegende Meer als « oberhalb des Insel » bezeichnet. Diese Ausdrücke gebraucht Nestor, als er bei der Schilderung der Fahrt der von Troja heimkehrenden Schiffe die beiden östlich und westlich von Chios liegenden Wege zum Peloponnes angeben will (Od. III, 170-172).

Eine Insel liegt demnach für den Dichter « niedrig im Meere » oder « unten im Meere », wenn sie sich sehr nahe am Festlande befindet. Da nun Homer zur Unterscheidung der Insel Ithaka von ihren Nachbarinseln hervorhebt, dass sie « unten im Meere » liege, so kann über die Bedeutung dieser Angabe kein Zweifel bestehen : Ithaka muss näher am Festlande liegen als die übrigen Inseln. Auf welche unserer vier Inseln passt das aber besser als auf Leukas? Sie allein reicht dicht an die Küste heran, die drei anderen liegen viele Seemeilen vom Festlande entfernt « hoch im Meere ».

Ein gleiches Verhältnis zum Festlande wird für Ithaka auch dadurch von Homer bezeugt, dass er zwischen beiden eine regelmässig verkehrende Fähre kennt (Od. XX, 187), die nicht nur das Schlachtvieh von den auf dem Festlande im Demos der Kephallenen weidenden Herden des Odysseus zur Insel übersetzte, sondern auch von jedem Fussgänger, der die Insel betreten wollte, benutzt werden durfte. Da zwischen dem heutigen Ithaka und dem Festlande eine solche Fähre nicht denkbar ist, hat man sie zwischen ihm und Kephallenia angenommen, obwohl Homer bei Aufzählung aller Herden des Odysseus (XIV, 100) von solchen auf einer der anderen Inseln nichts weiss. Die Kephallenen wohnten ursprünglich nur auf dem Festlande; erst in den jüngsten, aus historischer Zeit stammenden Teilen des Epos, im XXIV. Gesange der Odyssee und im Schiffskataloge, werden alle Untertanen des Odysseus Kephallenen genannt (vgl. U. v. Wilamowitz, *Homer. Untersuchungen*, S. 73).

Nur wenn die Insel Ithaka so nahe am Festlande lag, wie Leukas es thatsächlich thut, erklärt sich ferner vollständig die öfter wiederholte Frage an die nach Ithaka kommenden Fremden (Od. I, 171) :

πῶς δέ σε ναῦται
ἤγαγον εἰς Ἰθάκην; τίνες ἔμμεναι εὐχετόωντο;
οὐ μὲν γάρ τί σε πεζὸν ὀίομαι ἐνθάδ᾽ ἱκέσθαι.

Nur Bettler oder einfache Leute pflegten weite Reisen zu Fuss zu machen und dabei auf der Fähre zur Insel überzusetzen, der begüterte Mann kam mit eigenem oder fremdem Schiffe nach Ithaka. Wenn man die Worte des Dichters früher zuweilen als Witz auffasste, so hat man wohl übersehen, dass ein solcher absolut unpassend war in dem wichtigen Augenblick, als Odysseus sich seinem Sohne zu erkennen giebt [Od. XVI, 224].

Dürfen und müssen wir daher in Leukas, weil es für die Alten die westlichste Insel war und weil es am nächsten dem Festlande liegt, das homerische Ithaka erkennen, so lassen sich auch die homerischen Namen der übrigen Inseln leicht bestimmen.

Die südlichste Insel, Zakynthos, die Homer stets als letzte nennt, hat offenbar ihren Namen behalten. Wir haben also nur die homerischen Namen Dulichion und Same auf die beiden übrigen Inseln, die heute Kephallenia und Ithaka heissen, zu verteilen. Da auf Kephallenia die Ruinen der antiken Stadt Samos liegen, so hat man nicht nur in der Neuzeit, sondern auch schon im Altertume vielfach in dieser grössten der jonischen Inseln oder wenigstens in ihrem östlichen Teile das homerische Same erkennen wollen. Wäre das richtig, so müsste das heutige Ithaka Dulichion sein.

Dass aber eine solche Verteilung der Namen mit der Vorstellung des Dichters von Dulichion und Same nicht im Einklange steht, lässt sich leicht zeigen. Dulichion führt bei Homer die Prädikate weizenreich und wiesenreich [πολύπυρος und ποιήεις, Od. XVI, 396]; von ihm stammen beinahe ebenso viele Freier [52] als von den drei anderen Inseln zusammen [XVI, 247]. Wenn der Dichter dem gegenüber von Same nichts anderes zu sagen weiss, als dass es παιπαλόεις [zackig, gebirgig] sei, so können wir nicht schwanken, wie wir die beiden Namen zu verteilen haben. Die reiche Insel Kephallenia, die fast achtmal so gross ist als das heutige Ithaka, muss Dulichion sein; für das kleine gebirgige Ithaka bleibt dann der sehr gut passende homerische Name Same übrig.

Als Bestätigung für diese Benennung darf angeführt werden, dass schon im Altertume ganz Kephallenia von Einigen für Dulichion erklärt wurde [z. B. von Hellanikos bei Strabon, X, 456], und dass es nicht nur damals auf Kephallenia eine Stadt Dulichion gab [Hesych., s. v. Δουλίχιον], sondern auch jetzt noch ein Dorf und einen Hafen Dolicha oder Dulicha giebt. Endlich ist auch beachtenswert, dass die beiden Inseln Kephallenia und Ithaka zu allen Zeiten eine zusammengehörige Gruppe, ein Inselpaar gebildet haben; wie sie im Mittelalter Gross- und Klein-Kephallenia genannt wurden [s. J. Partsch, *Kephallenia*, S. 46], so erscheinen sie auch bei Homer stets in der engen Verbindung Δουλίχιόν τε Σάμη τε.

Für unsere Verteilung der vier homerischen Namen [Ithaka, Dulichion, Same und Zakynthos] auf die vier heutigen Inseln [Leukas, Kephallenia, Ithaka und Zakynthos] lassen sich noch manche Beweise beibringen, von denen wenigstens einige angeführt werden mögen :

1. Ein Vergleich von *Odyssee* XXI, 346 mit I,245 lehrt deutlich, dass der Dichter mit den an der ersten Stelle gebrauchten Worten :

> οὐδ' ὅσσοι κραναὴν Ἰθάκην κάτα κοιρανέουσιν,
> οὐδ' ὅσσοι νήσοισι πρὸς Ἤλιδος ἱπποβότοιο,

die drei Inseln Dulichion, Same und Zakynthos als die gegenüber Elis liegenden Inseln zusammenfasst, im Gegensatz zu Ithaka, das in der That weiter von Elis entfernt lag und durch mehrere kleine Inseln vom Peloponnes geschieden war.

2. Im homerischen Hymnus auf Apollon wird die Fahrt eines nach Delphi bestimmten Schiffes um die elische Küste geschildert und angegeben, welche Inseln man vom Schiffe sieht. In Wirklichkeit ist als nächste Insel Zakynthos sichtbar, etwas weiter im Meere liegt unser Inselpaar Dulichion und Same und über den vielen kleinen Inseln, die Leukas verdecken, erscheint der hohe Berg von Leukas, das Neriton unseres Ithaka. Die hierzu vorzüglich passenden Verse lauten :

> V. 428 : καί σφιν ὑπὲκ νεφέων Ἰθάκης τ' ὄρος αἰπὺ πέφαντο
> Δουλίχιόν τε Σάμη τε καὶ ὑλήεσσα Ζάκυνθος.

3. Wertvoll für die Lage von Ithaka und Dulichion ist auch die Erzählung des Odysseus über seine fingirte Fahrt vom Lande der Thesproten nach Ithaka. Mit einem Schiffe, das nach Dulichion fuhr, will er die Reise gemacht haben und unterwegs in Ithaka aus dem Schiffe entflohen sein (XIV, 335-344). Da Thesprotien durch Dodona vollkommen sicher auf dem epirischen Festlande gegenüber der Insel Paxos festgelegt ist, so muss das homerische Ithaka zwischen Epirus und Kephallenia (Dulichion) liegen, wie es in der That bei unserer Benennung der Inseln der Fall ist.

4. Als letzten und zugleich als besten Beweis für die Richtigkeit meiner Theorie will ich die Insel Asteris anführen, die in dem langen Streite über das homerische Ithaka eine bedeutende und verhängnisvolle Rolle gespielt hat.

Als Telemachos nach Pylos gefahren ist, beschliessen die Freier, ihm in der Meerenge zwischen Ithaka und Same einen Hinterhalt zu legen und ihn zu töten, bevor er in sein Vaterland zurückkehre (IV, 669; XV, 29). Den Plan führen sie aus, indem sie ein Schiff nach der kleinen Insel Asteris senden, die in der Meerenge zwischen Ithaka und Same liegt und einen doppelten Hafen hat (IV, 844). Bei Tage liegt das Schiff im Hafen. Wächter stehen auf der windigen Höhe der Insel, um nach dem Schiffe des Telemachos auszuschauen; bei Nacht kreuzen die Freier mit ihrem Schiffe, damit Telemachos nicht unbemerkt an der Insel vorbeifahre (XVI, 365).

Auf die heutige Insel Ithaka bezogen, boten diese Angaben bedenkliche

Schwierigkeiten. Um dem von Pylos kommenden Telemachos aufzulauern, hätten die Freier vernünftiger Weise an die Südspitze der Insel gehen müssen. Dort liegt aber keine kleine Insel, die man für Asteris hätte in Anspruch nehmen können. Einige behaupteten desshalb, die kleine Insel Asteris sei untergegangen. Andere wiesen dagegen auf das einzige Felsenriff hin, das in der Meerenge zwischen dem heutigen Ithaka und Kephallenia, gegenüber dem nördlichen Teile von Ithaka liegt. Diese jetzt Daskalio genannte Felsscholle sollte Asteris sein; in Kephallenia musste dann die homerische Insel Same erkannt werden.

Die Lage von Daskalio ist aber augenscheinlich höchst unpassend und unzweckmässig, um einem von Pylos kommenden Schiffe aufzulauern. Nur in dem Falle konnte dies Inselchen überhaupt in Frage kommen, wenn die Stadt Ithaka, zu der Telemachos zurückkehrte, an der Westseite des nördlichen Teiles der Insel lag. Lediglich dem vermeintlichen Asteris zu Liebe setzte man daher den Palast des Odysseus nicht bei einem der schönen Häfen an der Ostseite von Ithaka an, sondern bei der nordwestlichen Bucht der Insel bei Polis [Leake, *Travels in North. Greece*, III, 24; — Partsch, *Kephallenia und Ithaka*, S. 57]. Indessen blieb auch bei dieser Lage der Stadt die Wahl des Inselchens als Platz für den Hinterhalt kaum verständlich. Das gänzliche Fehlen eines Doppelhafens auf Daskalio erklärte man bald als Folge von Erdbeben, bald durch den Hinweis auf die lebhafte Phantasie des Dichters.

Bei unserem Ithaka passt dagegen nicht nur die allgemeine Schilderung des Hinterhaltes der Freier ganz ausgezeichnet, sondern in der Meerenge zwischen Ithaka [Leukas] und Same [Thiaki] liegt in der That eine Insel [Arkudi], die sich vorzüglich zum Auflauern eignet und sogar wirklich einen Doppelhafen besitzt. Von der Höhe von Arkudi sieht man nach Westen ins offene Meer hinaus und nach Osten zwischen den kleinen Inseln hindurch bis zum Festlande. Kein von Süden kommendes Schiff kann zur Ostseite von Leukas [dort ist aus anderen Gründen die Stadt Ithaka zu suchen] gelangen, ohne von hier gesehen zu werden. Auch das Kreuzen bei Nacht ist gerade hier wohl verständlich, weil der den Küsten der Inseln folgende Weg des Schiffes gerade an Arkudi vorbeiführte. Der thatsächlich vorhandene Doppelhafen ist dadurch gebildet, dass ein kleines an der Ostseite liegendes Inselchen mit der Hauptinsel durch einen natürlichen Molo verbunden ist. Zu beiden Seiten des letzteren sind hierdurch gute Häfen entstanden [λιμένες ναύλοχοι ἀμφίδυμοι, Od. IV, 846], von denen der eine bei Südwind, der andere bei Nordwind auch heute noch benutzt wird.

Und wie entgeht Telemachos diesem Hinterhalte? Athena rät ihm, bei Nacht und ausserhalb der Inseln zu fahren. Da der Weg durchs offene Meer und dazu bei Nacht sehr gefährlich war, verheisst Athena den besonderen Schutz und das Geleit eines Gottes und günstigen Wind [XV, 33]. Sobald

Telemachos die erste Küste Ithakas erreicht habe, solle er selbst aussteigen und zu Eumaios gehen, das Schiff aber zur Stadt schicken. Dem Rat der Göttin folgend steuert Telemachos in der That nach Anbruch der Nacht sein Schiff von Elis zu den Inseln hinüber (XV, 298), fährt aussen um Kephallenia herum, erreicht bei Anbruch der Morgenröte das erste Vorgebirge von Leukas (Kap Leukatas) und rudert in die anstossende Bucht (jetzt Vasiliki) hinein (XV, 496). Während Telemachos zum Eumaios wandert, fährt das Schiff mit den Gefährten zur Stadt (Hafen von Vlicho), wird unterwegs von den auf der Spitze von Asteris befindlichen Wächtern erkannt; die im Hafen wartenden Freier eilen ihm mit ihrem Schiffe nach, können es aber nicht erreichen (XVI, 357). Nicht lange nach dem Schiffe des Telemachos läuft auch das Schiff der Freier in den Hafen ein (XVI, 352).

Dieser genau zur Wirklichkeit passenden Schilderung braucht man nur gegenüber zu stellen, wie man sich früher bei dem heutigen Ithaka den Hergang zu denken hatte, um sich zu überzeugen, wie ausgezeichnet unser Ithaka und unser Asteris den Angaben des Epos entspricht.

Der Dichter der Odyssee besass in der That eine genaue Kenntnis der geographischen Verhältnisse des jonischen Meeres. Zu dieser Ueberzeugung, die zu der gewöhnlichen Schulmeinung im schärfsten Gegensatze steht, muss jeder kommen, der das jonische Meer mit dem Epos in der Hand durchfährt und Leukas als die Heimat des Odysseus erkannt hat. Bei mir ist diese Ueberzeugung zur Gewissheit geworden, als ich zum ersten Male auf Arkudi-Asteris stand, den Doppelhafen sah, die Lage der Insel betrachtete und mir vergegenwärtigte, dass sie die einzige Insel ist, die in einer der Meerengen zwischen zwei der grossen jonischen Inseln liegt. Allein schon aus diesem Umstande hätte man, wenn andere Argumente fehlten, mathematisch beweisen können, dass Arkudi das homerische Asteris sein muss, und dass mithin die nördlich von ihr gelegene Insel das Ithaka Homers, die südliche in der Richtung auf Pylos gelegene Insel die homerische Same ist. Für uns, die wir die Lage der homerischen Inseln Ithaka und Same schon kennen, ist Arkudi-Asteris offenbar eine sehr wertvolle Bestätigung unserer Theorie.

Dürfen wir so die Heimat des Odysseus in der Insel Leukas wiedererkennen, so müssen wir weiter ihre Häfen und Städte, ihre Berge und Quellen mit den homerischen Angaben vergleichen. Im Rahmen dieses Aufsatzes ist das nicht möglich. Ich muss mich hier mit der Versicherung begnügen, dass sich alle vom Dichter genannten Landmarken unschwer bestimmen lassen. Die Stadt Ithaka selbst mit dem Palaste des Odysseus muss aus mehreren Gründen neben dem schönsten Hafen der Insel, dem von Vlicho, gelegen haben. Schon sind in der Ebene von Nidri durch die Ausgrabungen, die ich mit den Herren Goekoop und van Hille dort mache, zahlreiche Reste einer ausgedehnten prähistorischen und mykenischen Ansiedelung und dazu Reste des grossen Stadtbrunnens (Od. XVII, 205) gefunden worden.

Aber einen Punkt darf ich hier nicht ganz unerörtert lassen, über den der Leser mit Recht Auskunft erwartet : Wie und wann ist der Name Ithaka von der einen auf die andere Insel übertragen worden?

Im V. Jahrhundert vor Chr. führten die vier grossen Inseln dieselben Namen wie heute. Die Veränderung oder richtiger Verschiebung der Namen muss also in noch früherer Zeit erfolgt sein. Können wir da zweifeln, dass sie stattgefunden hat in der Zeit, als auch zahlreiche andere Orte und Landschaften Griechenlands ihre Namen gewechselt haben, in der Periode der grossen Völkerverschiebung, der dorischen Wanderung?

Auf Leukas wohnen in der classischen Zeit Dorier, auf den drei anderen Inseln Aeolier. Leukas war die einzige Insel, die vom Festlande leicht zugänglich war und von den Doriern ohne Schiffe erreicht werden konnte. Durch die von Norden kommenden dorischen Stämme, welche den grössten Teil des Peloponneses eroberten und die alten Bewohner vertrieben, werden auch die auf dem Festlande wohnenden Kephallenen und die Ithakesier auf Leukas aus ihren Wohnsitzen vertrieben und ihrer Häuser und Felder beraubt worden sein. Die Ithakesier zogen auf die Nachbarinsel Same und gründeten vermutlich bei der späteren Polis ihre neue Stadt Ithaka. Die Kephallenen setzten nach Dulichion über und bildeten dort ein neues Kephallenenland. Die Bewohner von Same, von den Ithakesiern verdrängt, mussten zum Teil ihre Insel verlassen und gründeten gegenüber auf Dulichion die neue Stadt Samos. Der Name Dulichion beschränkte sich fortan vermutlich nur auf eine Stadt an der Nordostküste des heutigen Kephallenia und wurde wahrscheinlich zugleich übertragen auf eine der Echinaden, wo Strabon den Namen Dolicha noch fand.

Die Insel Ithaka des Odysseus verlor also rund ums Jahr 1000 ihren Namen und scheint zunächst nach ihrem Hauptgebirge Neritis oder Neritos genannt worden zu sein, wenigstens hat uns Plinius [*Hist. nat.*, IV, 1, 5] Neritis als früheren Namen von Leukas überliefert [vgl. auch Steph. Byz. s. v. Nerikos]. Die Stadt Nerikos dagegen, die nach Od. XXIV, 377 auf dem Festlande gegenüber von Ithaka lag und noch zur Zeit des Thukydides [III, 7, 5] südlich von der Stadt Leukas bestand, glauben wir in einer wohl ummauerten Burg auf der Halbinsel Hagios Georgios, welche den südlichen Eingang der leukadischen Meerenge von Südosten beherrscht, wieder entdeckt zu haben.

Die älteste Erwähnung der neuen Namen der Inseln, wie sie durch die dorische Wanderung entstanden waren, findet sich wahrscheinlich in einem der jüngsten Teile des Epos, im Schiffskatalog, der bekanntlich schon viele dorische Städte des Peloponneses aufzählt. Dort werden als Inseln des Odysseus nicht die vier Inseln Ithaka, Dulichion, Same und Zakynthos, sondern Ithaka, Neritos, Krokylia, Aigilips, Zakynthos und Samos genannt, während Dulichion mit den Echinaden zum Reiche des Meges gerechnet wird. Die

beiden sich widersprechenden Angaben schliessen sich für dieselbe Zeit gegenseitig aus. Sie entsprechen aber dem Zustande vor und nach der dorischen Wanderung.

Im Schiffskatalog ist Ithaka das heutige Ithaka, Neritos das « waldige Leukadien » [vgl. J. Partsch, *Kephallenia und Ithaka*, S. 60. A. 3], Krokyleia und Aigilips wahrscheinlich zwei der kleineren neben Leukas gelegenen Inseln [etwa Meganisi und Atokos]; Zakynthos ist natürlich die heutige Insel dieses Namens und Samos das heutige Kephallenia. In den älteren Teilen des Epos hat dagegen Zakynthos seinen heutigen Namen, Kephallenia heisst Dulichion, das heutige Ithaka heisst Same und das heutige Leukas trägt als Heimat des Odysseus den Namen Ithaka.

Athen, den ersten Mai 1902.

Wilhelm Dörpfeld.

LE CULTE DE BENDIS

EN ATTIQUE

Au mois de Boédromion de l'année 420, Asclépios arrivait d'Épidaure à Athènes et recevait provisoirement l'hospitalité dans l'Éleusinion, en attendant l'érection de son temple[1]. C'était un dieu nouveau, mais un dieu grec, et ses prêtres furent des citoyens athéniens; il prit donc facilement place dans la religion de la cité; une journée lui fut consacrée dans la fête des Dionysia et dans celle des Grands Mystères. Vers la même époque, la cité s'ouvrit également à une déesse nouvelle, la Bendis des Thraces. Son temple s'éleva à côté de celui d'Artémis, sur la hauteur de Munychie[2]. A la première fête célébrée en son honneur, les habitants d'Athènes descendirent pour lui adresser leurs vœux, et les gens du Pirée organisèrent une procession; les Thraces, de leur côté, en conduisaient une autre, non moins brillante, et ils introduisaient une cérémonie nouvelle, la course aux flambeaux à cheval[3]. Qu'était cette déesse étrangère si bien reçue par les Athéniens, et quelle cause lui valut cet accueil, malgré son origine barbare?

On savait, d'une manière générale, que les Grecs avaient cru reconnaître leur Artémis dans Bendis, l'une des divinités principales de la Thrace, adorée dans ce pays, avec l'épithète de Royale[4]; mais c'était un peu vague. Deux bas-reliefs attiques du IVe siècle, trouvés au Pirée et publiés récemment par M. Hartwig, nous font connaître au moins la physionomie extérieure de la déesse. L'un de ces monuments, qui peut remonter au commencement du IVe siècle, est entré au British Museum; l'autre, qui est daté de l'année 328, fait partie de la collection Jacobsen, à Copenhague[5].

1. Dragoumis, Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1901, p. 107.
2. Xenoph., *Hellen.*, II, IV, 11.
3. Κατέβην χθὲς εἰς Πειραιᾶ μετὰ Γλαύκωνος τοῦ Ἀρίστωνος προσευξόμενός τε τῇ θεῷ καὶ ἅμα τὴν ἑορτὴν βουλόμενος θεάσασθαι τίνα τρόπον ποιήσουσιν, ἅτε νῦν πρῶτον ἄγοντες. Καλὴ μὲν οὖν μοι καὶ ἡ τῶν ἐπιχωρίων πομπὴ ἔδοξεν εἶναι, οὐ μέντοι ἧττον ἐφαίνετο πρέπειν ἣν οἱ Θρᾷκες ἔπεμπον. Plat., *Respubl.*, I, 1. A la fin du Ier livre: Ταῦτα δή σοι, ἔφη, ὦ Σώκρατες, εἱστιάσθω ἐν τοῖς Βενδιδείοις.
4. Θεοὺς δὲ σέβονται μούνους τούσδε, Ἄρεα καὶ Διόνυσον καὶ Ἄρτεμιν. Herod., V, 7. — Ἐπικαλέουσι τῆς Ἀρτέμιδος τῆς Βασιληίης. IV, 33. — Βενδῖς: ἡ Ἄρτεμις Θρᾳκιστί. Hesych. — Καλοῦσι γὰρ Ἄρτεμιν Θρᾷκες Βενδεῖαν, Κρῆτες δὲ Δίκτυνναν, Λακεδαιμόνιοι δὲ Οὖπιν. Palaeph., *De incred.*, 32.
5. P. Hartwig, *Bendis*, Berlin, 1897.

Le bas-relief du British Museum présente le type le plus ancien et le moins dénaturé par l'art grec (*fig.* 1). Bendis y porte le costume des chasseurs des montagnes; plusieurs parties répondent très exactement aux descriptions qu'Hérodote et Xénophon nous ont laissées de l'habillement des soldats thraces en campagne. La déesse est chaussée de bottes molles en peau, d'une seule pièce, qui ne montent pas jusqu'aux genoux[1]. La tunique courte est relevée par un pli et serrée à la taille pour dégager les genoux. Par dessus, une peau de bête, tombant d'une épaule à travers la poitrine, est arrêtée à la ceinture par une lanière et couvre complètement le ventre; la queue de l'animal pend entre les jambes. Un grand manteau attaché au cou, plus long que la chlamyde, descend jusqu'au mollet; il peut envelopper le corps tout entier et l'abriter contre la pluie et le froid; c'est la cape, appelée ζειρά, que portaient les soldats thraces, au témoignage d'Hérodote et de Xénophon[2]. Sur la tête, un épais capuchon, indépendant du manteau, couvre le haut du front; il protège les côtés du cou et la nuque, en retombant sur les épaules. Il ressemblerait au *cucullus* des Gaulois et des gens du peuple à Rome, s'il ne se terminait, comme le bonnet phrygien, par une pointe recourbée en avant. La main droite tient une patère; c'est le geste conventionnel d'une divinité acceptant le sacrifice qui lui est offert. L'arme de la déesse n'est pas le carquois de l'Artémis chasseresse, mais une lance sur laquelle s'appuie la main gauche. C'était déjà une altération du type de Ben-



FIG. 1. — BENDIS DANS LE BAS-RELIEF DU BRITISH MUSEUM.

1. Θρᾷκες δὲ ἐπὶ μὲν τῇσι κεφαλῇσι ἀλωπεκέας ἔχοντες ἐστρατεύοντο, περὶ δὲ τὸ σῶμα κιθῶνας, ἐπὶ δὲ ζειρὰς περιβεβλημένοι ποικίλας, περὶ δὲ τοὺς πόδας τε καὶ τὰς κνήμας πέδιλα νεβρῶν. Herod., VII, 75. Comme il arrive souvent, le sculpteur a supprimé la semelle de la chaussure.

2. Ζιρά · ἐπιβολαῖον κατὰ τῶν ὤμων φορούμενον. Hesych. — Ζειρὰς μέχρι τῶν ποδῶν ἐπὶ τῶν ἵππων ἔχουσιν, ἀλλ'οὐ χλαμύδας. Xenoph., *Anab.*, VII, IV, 4.

dis. Comme l'indique l'épithète δίλογχος, elle portait deux lances, suivant l'usage des chasseurs[1].



FIG. 2. — BENDIS DANS LE BAS-RELIEF DE COPENHAGUE.

Bien d'autres modifications vinrent altérer le type primitif. On en voit déjà quelques-unes dans le bas-relief de Copenhague (*fig*. 2). L'ample manteau

1. Cratinus, fr. 12, *Fragm. comic.*, éd. Didot, p. 19.

qui couvrait les deux épaules et enveloppait le corps a été rejeté sur le bras gauche et laisse libre tout le côté droit. Le capuchon, qui protégeait si bien contre les frimas, est repoussé un peu en arrière et diminué, afin de dégager le front et de laisser voir le devant de la chevelure. La courte pèlerine du capuchon est désormais fendue par derrière et divisée en deux pans qui retombent sur le devant de la poitrine. Le même travail se continua jusqu'à ce que le lourd capuchon qui couvrait le cou et les épaules fût devenu un élégant bonnet phrygien avec des brides légères et flottantes. Dans les peintures de vases et les terres cuites, où l'artiste en prend plus à son aise, Bendis se rapproche de plus en plus, par le costume et les accessoires, de l'Artémis hellénique.

Toutefois, dans les ouvrages en marbre, quelques traits caractéristiques ont été conservés, qui ont permis à M. Hartwig de restituer à la déesse thrace quelques statuettes, classées à tort comme Amazones. Ce sont les bottes molles ou ἐμβάδες, la peau de bête sur le ventre, le grand manteau et le capuchon à pointe recourbée.

Comme les inscriptions ne parlaient que de la déesse, il était assez naturel de croire que Bendis seule était adorée dans le sanctuaire de Munychie. Il n'en était rien cependant, et c'est à la Thrace qu'appartiennent les autres personnages divins représentés sur le bas-relief de Copenhague. Mais comment les identifier? Le sculpteur grec avait donné au dieu l'attitude et le costume d'Asclépios; aussi M. Hartwig l'a reconnu sans hésitation, mais il n'a pu donner des raisons suffisantes pour justifier sa présence et son association avec la déesse thrace. Fort heureusement, la découverte d'une autre inscription nous a tirés d'embarras[1]. Le parèdre masculin de Bendis n'est nullement Asclépios, mais un dieu thrace, inconnu jusqu'ici, qui s'appelait Δηλόπτης[2].

Δεδόχθαι τοῖς ὀργε-
ῶσιν ἐπαινέσαι Στέφανον τῆς τε
πρὸς τὴν Βένδιν καὶ τὸν Δηλόπτη-
ν καὶ τοὺς ἄλλους θεοὺς εὐσεβείας
ἕνεκεν.

Parmi les autres divinités dont parle ce texte, il faut compter les Nymphes. Le sculpteur les avait aussi accommodées à la grecque, en ajoutant un Hermès et une tête de Pan; c'est ainsi qu'elles sont représentées dans une série assez nombreuse de monuments, en particulier dans un bas-

1. Demargne, *Bulletin de correspondance hellénique*, 1899, p. 370.

2. Δηλόπτης n'est pas composé d'éléments grecs; c'est un mot thrace d'où a été tiré le nom théophore. Δηλόπτιχος, porté par deux Byzantins au IVe siècle (*Corpus inscr. gr.*, 2108 *g*; *Corpus inscr. Gr. sept.*, 2418).

relief découvert à Munychie[1]. Aussi M. Hartwig avait-il supposé qu'on les avait associées à Bendis, par raison de voisinage. Ici encore, une inscription, qu'on verra un peu plus loin, apporte la lumière. Dans l'enceinte du Βενδίδειον, il y avait un Νυμφαῖον où s'accomplissait l'acte principal du sacrifice. Toutes les divinités qui ont place dans le bas-relief sont donc thraces, parèdres ou compagnes de Bendis et adorées dans son temple.

Le culte de la déesse était confié à une association d'Orgéons, qui n'étaient pas des citoyens athéniens. En effet, parmi les personnages nommés dans les inscriptions, aucun n'a de démotique[2]; ce sont des étrangers domiciliés en Attique ou métèques; les uns, qui font suivre leur nom de celui de leur père, sont de condition libre; les autres, sans patronymique, sont probablement des affranchis.

Cette association est organisée comme toutes celles qui se fondèrent au Pirée pour les dieux étrangers[3]. Les affaires étaient examinées et décidées par l'Assemblée; les dignitaires qu'elle élisait n'avaient qu'à faire exécuter ses résolutions ou décrets. Un prêtre et une prêtresse accomplissaient les sacrifices et les autres cérémonies au nom de la communauté. Deux épimélètes, annuels, veillaient à l'entretien du temple, aux préparatifs des fêtes religieuses, en un mot, à toute la partie matérielle. Un trésorier et un secrétaire complétaient le personnel de l'association, sans parler des ministres subalternes et des esclaves. Les Thraces seuls étaient Orgéons de Bendis; à eux seuls appartenaient et le temple et le culte de la déesse. Et cependant la fête des Bendidia était au nombre de celles que la République célébrait régulièrement, et, chaque année, les hiéropes de la cité achetaient aux frais de l'État et immolaient à la déesse de nombreuses victimes. C'est un fait assez singulier pour qu'il soit intéressant d'en rechercher la cause. Les Athéniens avaient de la répugnance pour les religions étrangères. Les railleries des poètes comiques étaient l'expression du sentiment populaire, et la République n'était pas mieux disposée à leur égard. Ce n'était pas intolérance dogmatique, mais l'État reposant sur le culte national, on repoussait les dieux étrangers comme des intrus qui voulaient usurper le droit de cité. La loi, et il est surprenant que quelques savants en aient contesté l'existence, la loi interdisait d'introduire à Athènes une divinité nouvelle, et le coupable qui enfreignait la défense s'exposait à une accusation d'impiété[4]. D'autre part, les besoins du commerce, le désir d'attirer et de retenir les marchands étrangers avaient amené les Athéniens à concéder à ceux-ci la liberté d'adorer leurs dieux nationaux et de leur élever des temples sur le sol athénien. Pour ce motif, un

1. Schœne, *Griech. Reliefs*, n° 117. — Cf. Pottier, *Bulletin de correspondance hellénique*, 1881, p. 349-357.

2. *Corpus inscr. attic.*, t. IV, p. 298; — *Bulletin de correspondance hellénique*, 1899, p. 370 — le décret cité plus bas et deux décrets inédits.

3. Voir P. Foucart, *Associations religieuses chez les Grecs*.

4. *Revue de Philologie*, 1902, p. 216.

décret du Conseil des Cinq-Cents et de l'Assemblée autorisa les gens de Kition à construire au Pirée un temple d'Aphrodite. Avant eux, les Egyptiens avaient obtenu même faveur pour leur Isis, et plus tard, les Sidoniens l'obtinrent pour Baal-Sidon[1]. Les autres temples étrangers du Pirée ne furent certainement érigés qu'en vertu d'une autorisation accordée par des décrets analogues. En général, elle n'était pas refusée aux communautés étrangères, lorsque celles-ci étaient assez nombreuses et assez stables. Rien de surprenant à ce que les Thraces aient élevé un temple de Bendis à Munychie; mais que les Athéniens aient admis ce culte dans la religion officielle, qu'ils lui aient sacrifié au nom de l'Etat, tout en laissant la propriété du temple et l'accomplissement des cérémonies à des étrangers, voilà qui est resté inexplicable jusqu'à la découverte d'une inscription dont les premières lignes donnent clairement la raison de cette conduite[2].

Θεοί.

Ἐπὶ Πολυστράτου ἄρχοντος[3], μηνὸς Ἑκατομβαιῶνος ὀγδόη-
ι ἱσταμένου, ἀγορᾶι κυρίαι· Σωσίας Ἱπποκράτου εἶπεν·
ἐπειδὴ τοῦ δήμου τοῦ Ἀθηναίων δεδωκότος τοῖς Θραιξὶ μ-
όνοις τῶν ἄλλων ἐθνῶν τὴν ἔγκτησιν καὶ τὴν ἵδρυσιν τοῦ
ἱεροῦ κατὰ τὴν μ[α]ντείαν τὴν ἐγ Δωδώνης καὶ τὴν πομπὴν π-
έμπειν ἀπὸ τῆς ἑστίας τῆς ἐκ τοῦ πρυτανείου.

Nous comprenons maintenant pourquoi les Athéniens s'étaient départis des règles qu'ils suivaient d'ordinaire en pareille matière. Ils avaient obéi à un ordre formel de l'oracle de Dodone. Aussi les formes ne furent pas les mêmes que pour les Egyptiens et les Kitiens. Ceux-ci avaient présenté une supplique, l'autorisation leur avait été accordée à titre gracieux par un décret; un autre décret pouvait facilement la retirer. Ce n'était pas suffisant, alors que l'oracle s'était prononcé. Une loi fut rendue (l. 10), qui assurait le privilège des Thraces contre une résolution subite de l'Assemblée. Pour l'abroger, il fallait une procédure beaucoup plus longue et qui offrait plus de garanties; on n'aurait même pas osé l'entreprendre sans avoir consulté à nouveau le dieu de Dodone et obtenu son assentiment.

L'oracle et la loi remontent vraisemblablement à la fin du ve siècle, alors que le culte de Bendis fut inauguré au Pirée. La société des Orgéons de la déesse fut sans doute constituée à la même époque ; nous connaissons un de

1. *Corpus inscr. attic.*, t. II, 168 ; — *Revue archéol.*, 1888, I, p. 5.

2. Je donne le texte de ce décret d'après M. Ad. Wilhelm, qui a eu l'obligeance de me communiquer les épreuves de son article et une photographie de l'inscription. Pour les lignes 14-15, j'ai cru devoir adopter une restitution différente.

3. M. Wilhelm attribue l'archontat de Polystratos au milieu du IIIe siècle. *Jahreshefte des arch. Instit. in Wien*, 1902, p. 135.

ses décrets voté en 328[1]; d'autres nous la montrent, vers la fin du IIIe siècle, toujours en possession du temple de Munychie, toujours investie du privilège de conduire la procession du prytanée d'Athènes au Pirée et de fournir la victime principale[2]. La colonie thrace avait assez d'importance pour former une des nations (ἔθνη) qui étaient admises à concourir à certains exercices des Theseia[3]. A Athènes même, le nombre des Thraces avait augmenté; ils avaient pris la résolution d'élever dans la ville un nouveau temple de Bendis et d'y constituer une société d'Orgéons de la déesse, distincte de celle du Pirée. Ils demandèrent alors à celle-ci de partager avec eux le privilège d'organiser la procession. C'est à la suite de cette demande que fut voté le décret dont le commencement a été cité plus haut.

καὶ νῦν οἱ ἠι[ρη]μένοι ἐν τῶι ἄστει κατασκευάσασθαι ἱερὸν οἴονται δεῖν οἰκείως διακεῖ[σθ]αι πρὸς ἀλλήλους [ὅ]πως ἂν οὖν φαίν[ω]νται καὶ οἱ ὀργεῶνες τῶι τε τῆς πόλεως νόμωι πειθαρχοῦντες ὃς κελεύει τοὺς Θρᾶικας πέμπειν τὴμ πομπὴν εἰς Π[ε]ι[ρ]αιᾶ καὶ πρὸς τοὺς ἐν τῶι ἄστει ὀργεῶνας οἰκείως διακείμενοι [ἀ]γαθεῖ τύχει δεδόχθαι τοῖς ὀργεῶσιν [τὴ]ν μὲν [πομπὴ]ν, [ὅπ]ως ἂν [πέμπ]ωνται οἱ ἐν τῶι ἄστει, συνκαθισ[τάν]τας κοινῆι πέμψ[αι], τὴν δὲ [ο]ὖν ἐκ τοῦ πρυτανείου εἰς Πει[ρ]αιᾶ πορεύεσθαι ἐν τῶι αὐτῶι τοῖς ἐκ τοῦ Πειραιέως, τ[ο]ὺς δ' ἐν τῶι Πειραιεῖ ἐπιμελητὰς ὑποδέχεσθαι τούτου[ς], παρέχοντας ἔν τε τῶι Νυμφαίωι σπ[ό]γγους καὶ λεκάνας κ[α]ὶ ὕδωρ καὶ στεφάνους καὶ ἐν τῶι ἱερῶι ἄριστον καθάπερ [κ]αὶ ἑαυτοῖς παρασκευάζουσιν [ὅ]ταν δὲ ὦσιν αἱ θυσίαι, εὔ[χ]εσθαι τὸν ἱερέα καὶ τὴν ἱέρειαν πρὸς ταῖς εὐχαῖς ἃς εὔ[χο]νται καὶ τοῖς ὀργεῶσι τοῖς ἐν τῶι ἄστει κατὰ τα[ὐ]τά. [ὅ]πως ἂν τούτων γινομένων καὶ ὁμονοούντος παντὸς τοῦ ἔθ[ν]ους αἵ τε θυσίαι γίνωνται τοῖς θεοῖς καὶ τὰ ἄλλα ὅσα πρ[ο]σήκει κατά τε τὰ πάτρια τῶν Θραικῶν καὶ τοὺς τῆς πόλ[ε]ως νόμους καὶ ἔχει καλῶς καὶ εὐσεβῶς παντὶ τῶι ἔθν[ε]ι τὰ πρὸς τοὺς θεοὺς · [ε]ἶναι δ' αὐτοῖς, καὶ ἐὰν περὶ ἄλλο[υ] τινὸς βούλωνται προσιέναι πρὸς τοὺς ὀργεῶνας, πρ[ό]σοδον ἀεὶ πρώτοις μετὰ τὰ ἱερά.....

1. Gravé au dessous du bas relief Jacobsen. Θεοί. Φιλοκράτης εἶπεν· ἐπειδὴ Πύθων καὶ Δίφιλος γενόμενοι ἐπιμεληταὶ τοῦ ἱεροῦ ἐπὶ Κηφισοφῶντος ἄρχοντος καλῶς καὶ φιλοτίμως ἐπεμελήθησαν καὶ ἀξίως τῆς θεοῦ καὶ τῶν ὀργεώνων, δεδόχθαι τοῖς ὀργεῶσιν στεφανῶσαι Πύθωνα καὶ Δίφιλον δικαιοσύνης καὶ ἐπιμελείας ἕνεκα χρυσῶι στεφάνωι ἑκάτερον ἀπὸ Η δραχμῶν καὶ ἀναγράψαι τόδε τὸ ψήφισμα ἐν στήληι λιθίνει καὶ στῆσαι ἐν τῶι ἱερ[ῶ]ι τῆς θεοῦ. Hartwig, p. 6.

2. [Τῆς τοῦ ἱερο]ῦ ἐπισκε[υῆς π]ροίσ[τ]ασθαι καθάπε[ρ προσηκ]ο[ν] ἦν. ἐπειδὴ δὲ καὶ τὴν πομπὴν ἀξίως τῆς θεοῦ. *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1899, p. 370.

3. *Corpus inscr. attic.*, t. II, 444.

On voit que les Orgéons du Pirée, soucieux de maintenir le bon accord de toute la nation et d'assurer la célébration de leur fête, consentirent à s'entendre avec la nouvelle société des Orgéons d'Athènes pour organiser la procession en commun : mais ils se réservèrent un privilège qui était la marque de leurs droits plus anciens; la truie, qui était la victime essentielle offerte à la déesse, devait marcher dans leurs rangs. Il n'y avait pas à modifier l'itinéraire du cortège ou le lieu du sacrifice, que la loi avait fixés en exécution de l'oracle de Dodone; la procession partait de l'autel qui est dans le prytanée pour se rendre au Pirée ou, plus exactement, à Munychie. L'inscription distingue le temple et le Nymphæon; mais tous deux devaient être dans la même enceinte. Le sanctuaire des Nymphes, à en juger par le bas-relief de Copenhague, était construit en forme de caverne. C'est là probablement qu'était immolée la truie; car les éponges et les bassins que les épimélètes du Pirée étaient chargés de préparer en cet endroit, ne pouvaient guère servir qu'à recueillir le sang de la victime ou à l'essuyer; les couronnes étaient destinées à ceindre la tête de ceux qui assistaient au sacrifice. Peut-être y avait-il un baptême sanglant. On sait que le baptême faisait partie du culte de Cotytto[1], la déesse thrace que Strabon rapprochait de Bendis[2].

Tandis que les divinités étrangères, admises dans la religion publique, comme la Mère des Dieux, Dionysos, Aphrodite, avaient pour prêtres des citoyens d'Athènes et que leur culte avait peu à peu revêtu une forme hellénique, la fête de Bendis, malgré la participation de la cité, était restée la propriété des Thraces, et ils y maintenaient avec fidélité l'observance de leurs rites nationaux; tout s'y faisait κατὰ τὰ πάτρια τῶν Θρᾳκῶν. C'était là, comme le rappelle le décret des Orgéons, un privilège exceptionnel, dont ils étaient redevables à la réponse de l'oracle de Dodone; et c'est là aussi un fait unique dans l'histoire religieuse d'Athènes.

Paul Foucart.

1. *Fragmenta Com. gr.*, éd. Didot, p. 157.
2. Τούτοις δ'ἔοικε καὶ τὰ παρὰ τοῖς Θρᾳξὶ τά τε Κοτύτια καὶ τὰ Βενδίδεια. Strab., X, III, 16.

ENCORE LE LYCIARQUE ET L'ARCHIÉREUS

DES AUGUSTES

Il y a, même en érudition, des questions irritantes. A peine croit-on en être débarrassé par une solution décisive qui entraîne la prescription, qu'aussitôt les doutes renaissent : on s'aperçoit qu'on a bâti sur le sable, et tout est à recommencer. Parmi ces litiges, que l'incertitude des documents éternise, il faut compter la question de l'identité ou de la distinction, dans les κοινά provinciaux, de l'archiprêtre des Augustes et du dignitaire dont le nom, à thème ethnique, se termine par le suffixe ἄρχης, tels que l'Asiarque, le Lyciarque, etc., M. Georges Perrot s'était, à plusieurs reprises, occupé de cette question, et avait opiné en faveur de la distinction des deux titres et des deux fonctions[1]. Le monument épigraphique de Rhodiapolis[2], qui nous a restitué le dossier du *cursus honorum* du lyciarque Opramoas, dossier reconstitué presque intégralement par la science ingénieuse et patiente de M. Heberdey[3], semblait résoudre définitivement le problème dans le même sens. A la même conclusion aboutissait notre travail sur l'organisation du Κοινόν lycien[4]. Nous avions établi notre argumentation sur le nouveau texte de l'inscription, alors en cours d'impression, et dont M. Heberdey avait eu l'obligeance de nous communiquer les bonnes feuilles. Notre siège était fait, lorsque le commentaire de M. Heberdey nous parvint. En constatant que nous étions tombés d'accord, chacun de notre côté, sur les points essentiels, nous avions pris confiance dans la validité de nos calculs. Mais un récent article de M. Mommsen[5] vient de ramener notre attention sur ce problème et nous donner l'occasion d'étudier à nouveau ce texte, d'une prolixité si ambiguë. Le recul des années

1. *Explor. arch. de la Galatie*, p. 35 ; — *Mélanges arch.*, p. 170. — Articles *Asiarcha*, *Bithyniarcha*, *Cappadocarcha*, *Galatarcha*, du *Diction. des Antiquités* de Daremberg et Saglio.
2. D'abord publié dans les *Reisen in Lykien*, t. II, par Loewy.
3. *Opramoas*, Wien, 1897.
4. Fougères, *De Lyciorum Communi*, Paris, Fontemoing, 1898 ; — et article *Koinon* du *Diction. des Antiquités*, avec bibliographie du sujet.
5. *Jahreshefte des öster. arch. Inst. in Wien*, III (1900), p. 5-8. Cet article est une conversion, car M. Mommsen avait, lui aussi, soutenu la distinction des Asiarques et des Archiereis dans son *Histoire romaine* (trad. française, X, p. 124, n. 1).

nous permet de reconnaître aujourd'hui une forte dose d'illusion et d'autosuggestion dans notre certitude antérieure. Nous n'oserions plus attribuer la même consistance à des combinaisons laborieuses, mais dont la pierre d'angle nous apparaît beaucoup moins solide.

Nous avions admis que, dans la province de Lycie, l'organisation du culte des Augustes s'était superposée aux institutions de la Confédération autonome des Lyciens. Le pontificat provincial, magistrature éponyme du κοινόν à l'époque impériale, aurait laissé subsister l'antique Lyciarchie. Mais le titre de lyciarque n'aurait plus été obtenu qu'après l'exercice de l'archiprêtrise, d'ordinaire un an après. Tandis que l'année du pontificat correspondait à l'année consulaire (ce qui est démontré par les archives de Kyanéai)[1], l'année de la lyciarchie aurait correspondu à l'année lycienne du 1er lôos (octobre) au 30 panémos (septembre). Les attributions du lyciarque auraient consisté en présidences de fêtes des dieux indigènes, en agonothésies diverses, tandis que l'archiéreus avait à pourvoir au culte impérial. Le titre de lyciarque était viager; comme il impliquait l'exercice préalable du pontificat, il en serait résulté, dans la pratique, une certaine confusion entre les deux titres; mais, en fait, les deux fonctions auraient été indépendantes.

M. Mommsen, au contraire, revient à l'identité des deux titres, qu'il considère comme équivalents et synonymes. Non pas qu'il y eût cumul de deux charges différentes qui auraient pu être exercées séparément, comme la charge d'archiéreus et celle de secrétaire du κοινόν, qui apparaissent souvent cumulées par le même personnage[2]. La lyciarchie et l'archiprêtrise des Augustes sont une seule et même charge, désignée à volonté par deux termes, l'un officiel, celui d'ἀρχιερεὺς τῶν Σεβαστῶν, l'autre usuel et populaire, celui de lyciarque. Les deux titres s'excluent : lorsqu'un document rappelle la lyciarchie d'un dignitaire lycien, il fait par là même allusion à son sacerdoce, et *vice versa*. A l'appui de son opinion, M. Mommsen n'allègue que les textes favorables : il ne s'attarde pas à discuter les passages et les détails qui ont suscité la thèse contraire. Sa théorie a donc besoin d'être complétée et précisée, et aussi d'être confrontée avec les documents qui ne semblent pas s'accorder avec elle. S'il ne ressort de cet examen aucune incompatibilité, on sera fondé à la reconnaître sinon certaine et absolument valable, du moins vraisemblable dans l'état actuel des textes.

La théorie a besoin d'être complétée. En effet, ce n'est pas assez de dire que le mot lyciarque est un doublet d'archiéreus : s'il n'y avait eu en lui qu'une simple superfétation, le titre de lyciarque, pas plus que celui d'asiarque, n'aurait réussi à prévaloir. Ce titre représente donc quelque chose par lui-même; il contient sinon une réalité, tout au moins une idée

1. *Eranos Vindobonensis*, p. 83-92. — Cf. *Opram.*, IV, 12, et VII, A, 6.
2. *Opram.*, VIII, B, 6; VIII, II, 12; IX, A, 13, etc.; — Fougères, *De Lyc. Com.*, p. 112.

un peu différente de celle qu'exprime le titre d'archiéreus. Celui-ci est, en effet, purement sacerdotal. Mais, comme l'archiprêtrise des Augustes était la dignité suprême des κοινά provinciaux, c'est par l'intermédiaire de cette idée de magistrature suprême que s'est faite l'assimilation honorifique du titre d'ἀρχιερεύς avec celui d'ἐθνικὸς ἄρχων, du chef de l'ἔθνος. Le titre ethnique est une création du patriotisme provincial, création heureuse, tolérée par l'administration romaine, parce qu'elle tournait en loyalisme envers les empereurs l'amour indéracinable de la nationalité. Il y avait dans toute province un flamen des Augustes ; mais il n'y avait d'asiarque qu'en Asie, de lyciarque qu'en Lycie, etc... Pour les Lyciens, le lyciarque était *leur* archiéreus des Augustes, c'est-à-dire la personnification de leur nationalité devant le maître commun. Ces dénominations particularistes sont comme la dernière et inoffensive défense du patriotisme local contre l'absorption par la grande patrie romaine. Elles sont nées naturellement dans les contrées de l'Orient hellénique, et d'abord dans les pays qui, avant la conquête, constituaient autant de patries. Quand ces titres avaient un passé historique, comme ceux de béotarque et de lyciarque, qui incarnaient l'idée de chef de la nation, les populations continuèrent d'instinct à les appliquer au premier dignitaire de la province, quoique les fonctions toutes sacerdotales de ce magistrat n'eussent plus qu'un lointain rapport avec les pouvoirs militaires et politiques des anciens chefs d'État. N'en était-il pas de même du mot κοινόν, qui, après avoir désigné les Confédérations autonomes, ne désignait plus que de vastes associations religieuses? C'est donc à l'image des titres historiques, tel que celui de lyciarque, que se sont créés ceux d'asiarques, de galatarques, etc... L'influence des anciens souvenirs était encore assez vivace, sous les Antonins, pour que le titre de lyciarque continuât à évoquer des réminiscences d'un militarisme anachronique ; c'est ainsi que l'inscription d'Opramoas désigne la lyciarchie par le mot στρατηγήσας [1] et que la mère des lyciarques Opramoas et Apollonios est qualifiée de μητέρα στρατηγῶν [2].

Le lyciarque n'est donc pas autre chose que le flamine des Augustes dans le κοινόν provincial de Lycie, mais le flamine envisagé en tant qu'ἐθνικὸς ἄρχων, successeur des anciens présidents-stratèges de la Ligue autonome. Ce ne sont pas deux fonctions distinctes ; seulement le titre d'archiéreus des Augustes est officiel, banal, commun à toutes les provinces ; celui de lyciarque est personnel au pays, et, par là, plus cher aux provinciaux. Par désir de leur complaire, les gouverneurs romains l'emploient assez souvent dans leur correspondance ; il ne figure pas dans les lettres émanées de la chancellerie impériale ; mais surtout les décrets des assemblées provinciales et municipales, et les documents privés, dédicaces et généalogies, en font large-

1. *Opram.*, XVIII, F. 5.
2. *Reisen*, II, n° 165. — Même un asiarque s'intitule στρατηγός.

ment usage. C'est que ce titre d'apparat symbolise bien aux yeux des provinciaux le plus haut degré des honneurs régionaux. Il convient de rappeler ici l'hypothèse émise par M. Guiraud[1], à propos des asiarques. Il se serait constitué, dans les provinces, des ordres privilégiés, des aristocraties locales recrutées parmi les ἀρχιερεῖς sortis de charge. La généalogie d'Oinoanda[2], où le titre de lyciarque revient avec ostentation, confirme cette impression. Appartenir au groupe des lyciarques, c'était être inscrit au livre d'or de la province. La vanité provinciale finit par attribuer à ce titre une valeur intrinsèque, quoique toute verbale et de pure forme ; de là, certaines redondances de rédaction qui détachent la lyciarchie de l'archiprêtrise : *Opram.*, XIII, C, 4 : [ἀναλαβ]ώ[ν] τὴν λυκιαρχίαν καὶ τὴν τῶν Σε[βασ]τῶν ἀρχιερωσύνην... et (XVIII, F, 3) : στ[ρα]τη[γήσας... μεγα]λοφρόνως καὶ ἀρχιερα[τεύσας τῶν Σεβαστῶν]. Ce sont là des pléonasmes grandiloquents, car les mots créent souvent l'illusion d'une entité. Partout ailleurs, l'emploi des deux titres alterne, aussi bien dans l'inscription de Rhodiapolis que dans les autres inscriptions lyciennes[3].

Il nous reste à confronter cette conception de la lyciarchie avec les cas d'où nous avions déduit l'existence indépendante de cette magistrature. Examinons d'abord la suscription des deux lettres 18 et 19 de l'inscription de Rhodiapolis, adressées par le gouverneur Sufénas Vérus à des lyciarques dont les noms sont certainement autres que ceux des archiéreis éponymes. Évidemment dans ces deux cas, l'archiéreus et le lyciarque sont deux personnages distincts. Il ne s'ensuit pourtant pas forcément, comme nous l'avions cru, ainsi que M. Heberdey, qu'ils soient deux magistrats en fonctions simultanément. Puisque le titre de lyciarque était viager, et, d'après Mommsen, équivalent à celui d'archiéreus en fonctions ou honoraire, on peut admettre que les lyciarques en question sont entrés en rapport avec le gouverneur romain en qualité de chefs de ces délégations de flamines honoraires qu'on voit souvent chargés d'aller soumettre à la sanction du gouverneur les propositions de l'assemblée (Cf. la formule πρεσβευσαμένων ἀρχιερέων, IV, F, 5; — V, C, 10; — VI, A, 13). Voyons la suscription de la lettre 19 :

N° 19. Ἐ]πὶ ἀρχ[ι]ερέος [Ἰάσ]ονος τοῦ Ἐμ[βρ]όμου, [année 132]
.... Σουφή[ν]α Οὐῆρος Μα —
ρκιανῷ?] λυκιάρχῃ χαίρειν.

1. *Assemblées provinciales*, p. 106.
2. Heberdey et Kalinka, *Bericht.* (*Denkschrift der Akad. d. Wissensch. in Wien. Phil. hist. Classe*, XLV, 1896. p. 43 sq.)
3. Un exemple très net de l'identité des deux titres est fourni par le *Cursus honorum* de C. Jul. Démosthénès, qualifié d'une part (*Bericht*, p. 44, l. 56) ἐπίτροπος ... ἐπαρχείας Σικελίας καὶ τῶν συντελουσῶν νήσσων καὶ μετὰ τοῦτο λυκιάρχης, et ailleurs (*ib.*, p. 47, n° 62, l. 1) [ἐπίτροπον.....] συντελουσῶν νήσσων, γενόμενον ἀρχιερέα τῶν Σεβαστῶν καὶ γραμματέα Λυ[κίων] τοῦ κοινοῦ. — Cf. aussi le cas de Mettius Androbius, cité comme archiéreus éponyme dans une lettre impériale et qualifié de lyciarque dans une lettre du gouverneur Rupilius Severus (*Opram.*, XII, B, 2 et 3) et celui de Diogénès dans l'inscription de Sidyma (*Reisen*, I, 50).

M. Heberdey, frappé de ce que les deux lettres initiales MA du nom incomplet du lyciarque, correspondaient au nom de l'archiéreus Marcianos de l'année précédente, soupçonnait que le personnage était devenu lyciarque aussitôt après son flaminat, et qu'il en était ainsi normalement[1]. Aussi avait-il également conjecturé que le lyciarque destinataire de la lettre 18 était aussi le même que l'archiéreus de l'an 130, Attalos Phanion, et il suggérait la lecture Jul. Attalus :

N° 18. Ἐπὶ] ἀρχιερέω[ς Κλαυδίου Μαρκιανοῦ (année 131)
. . . . . . Σουη[ρ[ῆνα Οὐῆ[ρ[ος] Ἰο υλ. Ἀττάλῳ
λυκ[ι]άρχῃ χαίρειν.

Mais cette restitution est inacceptable, si l'on se reporte au fac-similé de l'inscription : l'abréviation Ἰουλ serait contraire à la paléographie du texte et la restitution dépasserait d'une ou deux lettres la limite des lignes voisines ; enfin il subsisterait entre le Σ final de Οὐῆρος et le jambage I une lacune d'une lettre et demie. C'est pourquoi un nom comme Ἀπολλωνίῳ cadrerait mieux, et peut, croyons-nous, être proposé. Car Apollonius III, frère d'Opramoas, fut l'achiéreus de 129[2]. Il résulte de son cas, de ceux de Marcianus, de Licinnius Stasithémis[3], de Claudius Antimachus[4], tous lyciarques qui ont correspondu avec les gouverneurs peu de temps après leur année de pontificat, que l'on désignait de préférence, comme intermédiaires entre l'assemblée et les autorités romaines, des dignitaires récemment sortis de charge et dont les rapports avec l'administration romaine ne dataient pas de loin.

Reste le passage de la lettre de Sénéca, où ce gouverneur refuse d'approuver les honneurs extraordinaires proposés en faveur d'Opramoas, τὸν ὑποστάντα τὴν λυκιαρχίαν (n° 24). Ces termes ne comportent qu'une interprétation : « celui qui a assumé la lyciarchie, qui s'est chargé de la lyciarchie ». Nous avions cru, avec M. Heberdey, qu'il s'agissait d'une lyciarchie indépendante de l'archiprêtrise, consécutive à celle-ci, et inaugurée le 1er octobre de l'an 137. M. Heberdey place, en effet, le pontificat d'Opramoas, entre ceux de Killortas et de Flavius Attalus, soit en 136. Mais cela encore n'est pas obligatoire. L'expression susdite s'applique à un magistrat récemment désigné

1. Le cas de Mettius Androbius (voir plus haut, note 3) inexactement interprété, n'a pas peu contribué, avec son apparente netteté, à nous mettre sur une fausse voie.

2. Désigné en octobre 128 (*Opram.*, IV, D, 12), il entra en charge le 1er janvier 129 ; ce fut son père Apollonius II qui fit les frais de cette archiprêtrise rendue onéreuse par l'arrivée de l'empereur Adrien (*Opram.*, IV, A, 4 ; — IV, B, 8-10 ; V, G, 8-10). La lettre de sanction n° 20, datée d'octobre, est postérieure au decret n° 17, qui ne peut être daté, vu l'étendue de la lacune, que du 29 panémos : peut-être le decret avait-il soulevé quelque opposition, et Sufenas Verus fut-il sollicité de le confirmer par écrit, après l'avoir déjà verbalement autorisé (V, F, 10) ; il semble que les termes emphatiques des lignes V, E, 10-11, répondent à une préoccupation de ce genre. Ajoutons que l'archiéreus éponyme du n° 15, dont le nom est incomplet, peut avoir été un frère d'Apollonius II, c'est-à-dire un Apollonius Ier, fils de Kalliades. Cette restitution remplirait bien la lacune.

3. *Opram.*, nos 42, 60 et p. 66 ; — *Eran. Vindob.*, p. 85-86.

4. *Eran. Vindob.*, p. 84.

par l'assemblée d'automne ; il n'est pas nécessaire d'admettre qu'il est déjà entré en fonctions. Si, comme le pense M. Mommsen, la lyciarchie n'est autre que le sacerdoce, comme les flamines n'entraient en charge que le 1er janvier suivant leur élection, il s'ensuivrait qu'Opramoas, nommé en automne sous le pontificat de Flavius Attalus, a succédé à celui-ci le 1er janvier 137. Le véto du gouverneur porte sur l'irrégularité qu'avait commise l'assemblée en voulant décerner des honneurs à un candidat élu, mais n'ayant pas encore exercé sa fonction. Aussi le décret n° 25, rendu aussitôt, suivant la volonté de Sénéca, κατὰ τὴν συνήθειαν, ne peut-il qualifier Opramoas de lyciarque, puisqu'il n'était encore, en octobre 136, que lyciarque (c'est-à-dire archiéreus) *désigné* (ὑποστὰς τὴν λυκιαρχίαν), et non lyciarque effectif. Il faut donc modifier ainsi qu'il suit la chronologie des archiprêtres lyciens :

135. Killortas.
136. Flavius Attalus.
137. Opramoas.
138. Sarpédon.

Opramoas, sorti de charge le 31 décembre 137, devait présenter ses comptes à l'assemblée d'automne 138, sous le pontificat de son successeur Sarpédon. Il était alors λυκιαρχήσας et avait droit aux honneurs traditionnels.

C'est ce que dit clairement le décret rendu à cette époque (n° 26, l. 4) : καὶ ἐν τῷ νῦν ἔτει ὀφείλοντος αὐτοῦ τὰς σ[υ]ν[ήθεις]τοῖς λυκιαρχήσασιν τειμὰς ἀπολ[αύειν] ou ἀπολ[αβεῖν]. avec une allusion aux velléités précédentes de l'assemblée : τήν τε ἀρχιερωσύνην [β]ουληθέντος τοῦ ἔθνους τειμᾶν, suivie d'une phrase attestant que cette bienveillance anticipée du κοινόν n'a pas été démentie par la gestion d'Opramoas : ἐν ῇ ἐπ]λήρωσεν πάντα τὰ [εἰς εὐσέβει]αν τῶν αὐτοκρ[α]τόρων κτλ.

Les autres cas discutables ne sont pas incompatibles avec l'hypothèse de l'identité des deux titres[1] : les arguments produits dans le sens contraire n'ont rien en soi de dirimant.

En attendant de nouveaux documents qui fassent sur ce sujet toute la lumière, la théorie de M. Mommsen, interprétée comme nous venons de l'indiquer, nous semble la plus simple et la plus plausible.

Gustave FOUGÈRES.

1. Notamment celui de Licinnius Longus (*Bericht*, p. 44-45, l. 30-35, et p. 47, l. 10) et de Jason (*Serta harteliana*, p. 1).



VOM ZEUS DES PHIDIAS

Welche Schöpfung der Antike wäre würdiger, dass man immer und immer wieder zu ihr zurückkehrte und sie zu verstehen und zu begreifen suchte, als der kolossale Zeus im Tempel von Olympia, das viel bewunderte Werk des Phidias, das πάντων ὅσα ἔστιν ἐπὶ γῆς ἀγάλματα κάλλιστον καὶ θεοφιλέστατον, wie Dion Chrysostomos es bezeichnet.

Indess ein eigentümliches Geschick scheint uns gerade dieser Statue genauere Kentniss vorenthalten zu wollen. Es ist ganz wenig was wir bis jetzt von ihr zu wissen im Stande sind; um so wichtiger ist es, dass wir uns dieses wenigen versichert halten und es uns nicht durch irrige Kombinationen wieder entziehen lassen.

Zu dem wenigen das wir vom Zeus des Phidias wirklich sicher wissen, gehört vor allem seine Entstehungszeit; denn diese ist vortrefflich überliefert, und wir finden die Ueberlieferung überdiess noch durch Fundthatsachen bestätigt, so dass hier in der That einmal kein Zweifel übrig bleiben kann.

Gleichwol wird immer noch eine auf irrigen Voraussetzungen beruhende falsche Datierung, die sich in Gegensatz zu der literarischen wie monumentalen Ueberlieferung stellt, von manchen wiederholt, so dass es nicht unnütz erscheint, in aller Kürze den Stand der Frage darzulegen[1].

1. Zuletzt hat ausführlicher über den olympischen Zeus gehandelt Wernicke im *Jahrb. d. arch. Inst., arch. Anzeiger*, 1898, S. 177; — und *Antike Denkm. zur griech. Götterlehre*, Text S. 21 f. zu Taf. 2, 1-3. — Ferner vgl. seit meiner Behandlung der Frage in *Meisterwerke d. griech. Plastik*, S. [illegible] ff..

Die Zeit der Herstellung der olympischen Statue des Zeus ist uns klar und ausdrücklich überliefert, und zwar giebt es nur eine einzige Überlieferung darüber, und diese rührt von einem ausgezeichneten antiken Gelehrten, der gerade die genaue Datierung der Ereignisse sich zur Aufgabe setzte und die zuverlässigsten Quellen benutzte, von dem Atthidenverfasser Philochoros her. Dieser berichtete unter den Vorkommnissen des Jahres des Archonten Theodoros (438 v. Chr.) in Athen[1], dass in diesem Jahre auch das goldene Bild der Athena in ihrem grossen Tempel, d. h. die Parthenos, aufgestellt worden sei und dass Phidias, der Künstler, darauf, wegen Veruntreuung von Elfenbein verurteilt und landflüchtig geworden, in Elis den Auftrag übernommen habe, die Zeusstatue für Olympia herzustellen. Nach Vollendung dieses Auftrags sei er von den Eleiern getödtet worden[2].

Ob man die Nachricht des letzten Satzes für glaubwürdig hält oder nicht, ist vollkommen gleichgültig für die Beurteilung der Hauptnachricht, dass Phidias nach Aufstellung der Parthenos 438 v. Chr. verurteilt und, des Vaterlandes verwiesen, in Olympia den Zeus übernommen hat. Dass ihn die Eleier wirklich hätten hinrichten lassen, ist sehr unglaubwürdig, weil die Nachkommen des Phidias, wie wir sicher wissen, noch in später Zeit im Besitze eines von den Eleiern ihnen übertragenen Ehrenamtes waren. Auch die pietätvolle Erhaltung der Werkstätte des Phidias in der Altis von Olympia, die Pausanias bezeugt, beweist die hohe Ehrung, welche die Eleier dem Künstler zuteil werden liessen. Die Thatsache, dass die Nachkommen des Phidias in Elis lebten, bestätigt aber ihrerseits jene Hauptnachricht des Philochoros, dass Phidias von Athen in Verbannung ging, indem dadurch der Grund für die Uebersiedelung der Familie gegeben wird.

namentlich : Collignon, *Histoire de la sculpture grecque*, I, 520 : — Collignon-Thrämer, *Geschichte d. griech. Plastik*, I, S. 557.584 ; — Michaelis-Springer, *Handbuch der Kunstgesch.*, 6. Aufl; S. 212; — Robert, *Marathonschlacht*, S. 42. — Frazer, *Pausanias*, vol. III, 533 ; — Löwy, in *Strena Helbigiana*, S. 181 ; — Busolt, *Griech. Geschichte*, III, 1 (1897), S. 457, 469 ff. ; — Ed. Meyer, *Geschichte d. Altert.*, III, S. 540 ; — ders., *Forschungen zur alten Geschichte*, II, S. 300.

1. Die Archontennamen sind verschrieben in den Scholien, allein die Emendation ist völlig sicher, vgl. E. Meyer, *Forschungen a. a. O.*

2. Das Einzige was an R. Schöll's ausgezeichneter Kritik der Überlieferung (*Sitzungsber. d. bayr. Akad.*, 1888, s. i. ff.) sich als nicht haltbar erwiesen hat, ist dass er die Worte ὑπὸ Ἠλείων als Glossem tilgen wollte, was nicht angeht. Im übrigen habe ich, wie aus dem Folgenden ersichtlich, meinen in den *Meisterwerken* a. a. O. eingenommenen Standpunkt, wo ich glaubte etwas über Schöll hinauszukommen, dahin geändert, dass ich Schöll's Kritik der Ueberlieferung durchaus beistimme. Ich lehne also eine Kombinierung der Nachrichten des Philochoros und derer bei Plutarch ab und nehme nicht mehr an, dass Phidias von Olympia wieder nach Athen zurückgekehrt und ihm erst 432 der Process gemacht worden sei. In Folge dessen kann ich auch nicht mehr annehmen, dass Phidias Leiter der Ausführung der Giebelsculpturen des Parthenon gewesen sei, die höchstens im ersten Entwurf auf ihn zurückgehen können. Auch Ed. Meyer, *Forsch.* a. a. O, sieht durch Schöll die Frage des Processes des Phidias endgiltig gelöst ; er hätte nur bemerken müssen, dass er damit auch die historische Wertlosigkeit der plutarchischen Version zugiebt und hätte nicht behaupten dürfen, dass zwischen Philochoros und Plutarch « archäologische Gründe » zu entscheiden hätten. Wie sehr diese letzteren übrigens, wenn man die Frage als berechtigt zugeben will, für Philochoros entscheiden, werden wir sogleich darlegen.

Die falsche Nachricht von dem Tode durch die Eleier konnte aber leicht in Athen aufgebracht werden, um dem Künstler, den man hatte in Verbannung gehen lassen, auch als einen darzustellen, der es wirklich verdient hätte. Philochoros hat, wie nicht anders vorauszusetzen, auch diese Nachricht aus alten zeitgenössischen Quellen entnommen; sie hatte die Absicht, die Athener reinzuwaschen. Todesursachen sind zu allen Zeiten leicht erfunden worden und Nachrichten über sie sind immer mit Vorsicht aufzunehmen. Allein die Glaubwürdigkeit der Hauptnachricht des Philochoros, dass Phidias 438 v. Chr. nach Vollendung der Parthenos, von Athen landflüchtig, den Zeus in Olympia übernommen hat, wird durch jenen unseren Zweifel an der Todesursache garnicht berührt. Dadurch dass Philochoros die Nachricht in seinen Annalen gab, ist sie für uns vorzüglich bezeugt und es besteht für uns nicht der geringste Grund sie anzuzweifeln; ja, sie wird durch alles andere das wir wissen nur bestätigt. Wir wissen durch Aristophanes Zeugniss vom Jahre 421 (Eirene 605), dass es dem Phidias schlecht ging in Athen (πράξας κακῶς). Dieser Ausdruck passt vortrefflich, wenn er, wie Philochoros berichtet, wegen Veruntreuung angeklagt, in die Verbannung gehen musste. Auch die Fortsetzung bei Aristophanes εἶτα Περικλέης φοβηθεὶς μὴ μετάσχοι τῆς τύχης, Perikles voll Furcht, er möchte das Schicksal des Phidias teilen, passt vortrefflich, wenn dieses Schicksal eben die von Philochoros berichtete Verbannung war. Dass in der Thatsache der Ehrung des Phidias durch die Eleer eine Bestätigung der Nachricht des Philochoros liegt, ward schon vorhin bemerkt. Wir wissen ferner, dass ein elischer Knabe Pantarkes 436 v. Chr. in Olympia siegte und dort eine Siegerstatue hatte[1]; so wie dass auf dem Finger der Zeusstatue sich die Lieblingsinschrift « Παντάρκης καλός » befand, die nur während der Herstellung der Statue von einem dabei Beteiligten angebracht sein konnte; nach Philochoros Nachricht fiel diese Herstellung eben in die Zeit um 436 v. Chr.

Dem Zeugniss des Philochoros, zu dem alles passt was wir sonst wissen, steht die Darstellung des Plutarch gegenüber. Sie enthält zwei offenbar thatsächliche, aus einer Urkunde geschöpfte Momente, welche aber die Nachricht des Philochoros nur ergänzen und mit ihr in vollkommener Uebereinstimmung stehen, nämlich dass die Anzeige gegen Phidias wegen Unterschleifs von einem seiner Arbeiter Namens Menon erstattet, sowie dass dieser nach Verurteilung des Phidias durch Volksbeschluss mit Atelie belohnt worden sei. Allein die weitere Ausmalung des Processes des Phidias und die Nachricht über sein Ende im Gefängniss in Athen, die im Widerspruche mit Philochoros stehen, tragen den Stempel willkürlicher Erfindung. Dies hat R. Schöll unwiderleglich bewiesen, der zugleich die Meinung Löschcke's, jene Angaben stammten aus Krateros und Stesimbrotos, endgiltig

1. Ueber die Pantarkes-Frage s. meine Ausführungen in *Meisterwerke*, S. 62 f.

widerlegt hat. Plutarch macht zunächst Angaben über die Punkte der Anklage, die, wie Schöll gezeigt hat, offenbar nur schlecht erfunden sind; ferner giebt er an, dass Phidias ins Gefängniss geworfen worden und hier, sei es durch Krankheit sei es durch Gift, umgekommen sei. Bei Plutarch steht die Erzählung von Phidias Process und Tod im Zusammenhange mit den Ursachen des peloponnesischen Krieges, und Plutarch giebt an, der Process habe zur selben Zeit wie der gegen Aspasia stattgefunden; er denkt ihn also unmittelbar vor dem Beginn des peloponnesischen Krieges. Woher diese mit Philochoros in Widerspruch stehende Anschauung stammt, ist klar; einen Zusammenhang des Misgeschicks des Phidias und des Ausbruchs des peloponnesischen Krieges behauptete Aristophanes in der Eirene um 421 v. Chr., allein als einen tollen Einfall, der Heiterkeit erzeugen soll, mit der souveränen Willkür des Komikers, der Entlegenstes in Zusammenhang bringen kann. Plutarch und seine Quelle sind von der Erfindung des Komikers abhängig und verlieren dadurch allen historischen Wert. Die Angaben vom Tode des Phidias im Gefängniss sind, wie Schöll erkannte, auf das πρᾶξας κακῶς gebaut und nur Ausflüsse der an der Komödie emporwuchernden Mythenbildung späterer Zeit. Gegen Philochoros Zeugniss können sie gar nicht in Betracht kommen[1].

Allein selbst wenn beide Nachrichten gleich guter Herkunft wären, was sie so deutlicherweise nicht sind, müssten wir doch für Philochoros gegen Plutarch entscheiden. Die Plutarchische Einkerkerung und der elende Tod im Kerker stellen eine dramatische Wendung der Sache dar, sie bilden einen effectvollen Aktschluss, die eindrucksvolle Illustration zu dem beliebten Satze vom Undanke der Mitbürger gegen ihre grossen Männer. Diese Version ist also ganz im Sinne der späteren Zeit. Dieser gegenüber erscheint die Nachricht von dem auf den Process folgenden Aufenthalt in Elis und der Ausführung des Zeus als die schlichte historische Wahrheit, welche jene effectvolle Version natürlich ignorieren musste; was lag ihr an dem Zeus in Olympia! sie wollte ja nur einen dramatischen Schluss, der den Undank der Mitbürger recht deutlich machte. Des Aristophanes πρᾶξας κακῶς, das ihr zum Halte diente, hat sie freilich recht schlecht ausgelegt; denn die Worte passen zum Tode ja gar nicht; die konnten doch nur gesagt werden von einem dem es schlecht ging, der aber am Leben blieb; und auch die Furcht des Pericles vor dem gleichen Schicksal passt eben so vorzüglich zu der von Philochoros berichteten Verbannung des Phidias wie gar nicht zu dem Plutarchischen Kerkertode.

Die Version Plutarch's, die, durch Aristophanes irre geleitet, den Process

1. Indem Ed. Meyer a. a. O. mit Recht gerade die bei Plutarch vorliegende Verbindung von Phidias Misgeschik mit dem peloponnesischen Krieg als unhistorisch verwirft, durfte er nicht die eben zur Erklärung der Aristophanischen Worte dienende plutarchische Version vom Tode des Künstlers als gleichberechtigt der des Philochoros gegenüberstellen; vgl. Anm. 3.

des Phidias falsch datiert, ignoriert einfach die Herstellung des Zeus in Olympia, weil sie diese für ihren dramatischen Schluss nicht brauchen kann; dass ihr aber die Kentniss einer anderen Datierung des Zeus zu Grunde läge, wie man hat behaupten wollen, ist eine willkürliche Annahme, der jede Spur von Wahrscheinlichkeit abgeht. Was ging denn auch jenen Erzähler, die Quelle des Plutarch, der, auf Aristophanes bauend, das Schicksal des Phidias fälschlich in die Anfänge des peloponnesischen Krieges verflocht, der Zeus in Olympia an! dass seine Leser in der Künstlerchronologie so genau bewandert gewesen wären, um ihm daraus einen Vorwurf zu machen, hatte er sicherlich nicht zu befürchten. Als Zeuge gegen des Philochoros Chronik darf er von uns wahrlich nicht angerufen werden.

Ein antikes Zeugniss, das den olympischen Zeus anders als Philochoros datierte, giebt es nicht. Dagegen passt alles war wir sonst aus zuverlässiger Ueberlieferung wissen, wie wir bereits sahen, zu Philochoros Datierung.

Allein es soll archaeologische Gründe geben, die, wie man behauptet hat, uns das Recht geben sollen, den attischen Chronisten Philochoros einfach beiseite zu schieben. Bei allem Respekt vor meiner eigenen Wissenschaft muss ich doch sagen, das müssen gewaltig gewichtige « archaeologische » Gründe sein, die uns dazu bestimmen können! Wie aber, wenn diese Gründe sich als gänzlich nichtige erweisen, die genauerer Prüfung keinen Augenblick standzuhalten vermögen? und wie, wenn es gar umgekehrt liegt und wirklich gewichtige archäologische Gründe für Philochoros Datierung sprechen?

Als einen Hauptgrund gegen das von Philochoros gegebene Datum hat man den Stil der Zeusstatue angeführt, wie er sich aus den bekannten unter Hadrian geprägten elischen Münzen ergebe[1]. Man hat behauptet, Haar und Bart und Profillinie hätten noch etwas « Archaisches » und schloss weiter : « zur Zeit des Parthenonfrieses konnte der bedeutendste Meister der Zeit nicht mehr *archaisch* arbeiten »; auch behauptete man, die Zeusfigur des Parthenonfrieses müsse, weil sie eine behaglichere Art des Sitzens zeige, jünger sein als der olympische Zeus. Das letztere war nun freilich besonders verkehrt; denn dann müsste ja z. B. auch der Dionysos des Alkamenes, der genau so gehalten und ruhig thront wie der olympische Zeus, und müssten zahlreiche thronende Götterbilder noch späterer Zeiten alle älter sein als

1. Über die Münzen zuletzt Wernicke a. a. O. Wernicke redete 1898 vor der archäologischen Gesellschaft in Berlin, als ob alle Früheren auf Grund falscher Publicationen der Münzen geurteilt hätten und er die ersten authentischen Abbildungen der Münzen gebe. In Wirklichkeit hat ja aber seit dem Jahre 1885, wo Imhoof-Blumer's und Gardner's treffliche photographische Publication erschien, niemand anders als nach dieser geurteilt! Ich selbst besitze schon seit Jahren durch die Gefälligkeit der Leitung des Pariser Kabinets den Abdruck der dortigen Münze; danach ist die Abbildung oben S. 109 gefertigt. Auch sonst zeugt Wernike's Vortrag von einer seltsamen Zurückgebliebenheit, die man als provinciell bezeichnen würde, wenn sie sich nicht eben in Berlin documentiert hätte. Bei Behandlung des Zeuskopfes auf den autonomen Münzen von Elis knüpft er nur an die veraltete Abhandlung von Friedländer vom Jahre 1874 an, indem ihm die ganze neuere Literatur darüber unbekannt ist.

der Parthenonfries. Jedermann weiss aber doch, dass es die Absicht des Künstlers des Frieses war, die Götter möglichst verschieden von den Typen der Kultbilder, in möglichst lässiger Natürlichkeit sich halten und gebahren zu lassen. Es ward ferner gesagt, der Zeus des Frieses habe « nicht mehr die *altertümliche künstliche* Haartracht mit den Schulterlocken, die der olympische Zeus hatte ». In Wirklichkeit aber fällt eben der Zeus des Frieses dadurch auf, dass er im Nacken noch das aufgerollte Haar gehabt zu haben scheint, das bei Männern sonst nur im strengen Stile erscheint; dagegen der olympische Zeus nicht im geringsten eine künstliche, sondern die allernatürlichste Haartracht, das gescheitelte und schlicht und frei natürlich herabfallende Haar hatte. Die Haarwellen gehen vom Scheitel aus, nicht vom Wirbel wie im strengen Stile. Das nur wenig gewellte und schlichte Haar fällt bis zur Grenze von Hals und Schulter herab und scheint hier zu enden; zwei (nicht eine) Strähne hinter dem Ohre trennen sich von den übrigen und fallen nach vorne; sie können natürlich nicht länger sein als die anderen und enden ebenfalls in der Gegend des Schlüsselbeins, sie sind also anderer Art als die zu den Trachten mit langem Haar gehörigen lang auf die Brust herabfallenden Locken, welche die Parthenos trägt; welche aber auch z. B. dem sicher erst phidiasischer Schule angehörigen Apoll Barberini (*Beschr. d. Glyptothek in München*, 1901, n° 211) eignen und also, auch wenn sie am Zeus erschienen, für dessen Datierung nicht beweisen könten.

Analoge Bildung des Haares wie am Zeus, d. h. ein nicht frisiertes, nicht zusammen oder aufgenommenes, sondern natürlich herabfallendes und unten relativ kurz, am Schulter-oder schon Nackenansatz abgeschnittenes Haar tritt auf den attischen Vasen bei Zeus erst im völlig freien Stile der zweiten Hälfte des 5 Jahrh. auf[1]. In der Form des Bartes, wie ihn die Münzen zeigen, ist auch nicht die Spur von Archaischem; viel eher erinnert die spitz vorspringende Bartform des Poseidon am Parthenonfries an die ältere Art. Dass der Schnurrbart über den Backenbart hinweg herabgeführt erscheint, ist eine Eigentümlichkeit, die auch in der zweiten Hälfte des 5. Jahrh. noch durchweg festgehalten ward. Das sehr steile und gerade Profil endlich, das die Münzen zeigen, ist alles andere als « archaisch »; das des Poseidon des Parthenonfrieses erscheint ihm gegenüber älterer Art. Indess ist in solchen Feinheiten kaum Verlass auf die Münzen. Ueberhaupt glaube ich, so sicher falsch es ist, auf Grund der Münzen zu behaupten, der Zeus müsse vor oder um 450 datiert werden, so unrichtig wäre es auch zu sagen, er könne des Stils der Münzen wegen nur später sein.

Wir sind, nach dem was wir sicher wissen können, absolut nicht in der Lage behaupten zu düfen, der Zeus, so wie ihn die hadrianischen Münzen

1. Wernicke will freilich selbst die Aristophanes Schale « spätestens » um 450 datieren, unter Berufung auf B. Gräf; wie ich über des letzteren Versuche von Vasendatierung denke, habe ich Furtw. — Reichhold. *griech. Vasenmalerei*. Text S. 36, 2 : 39. 2 angedeutet.

erkennen lassen, könne nur um 450 oder er könne nur zwölf Jahre später, 438, geschaffen sein. Niemand kann mit gutem Gewissen eine solche Entscheidung fällen wollen. Der Stil der Münzen beweist ganz sicher nicht für die Frühdatierung; er genügt aber auch nicht allein, die Spätdatierung zu beweisen, obwohl er vortrefflich zu ihr passt.

Sehen wir was sonst gegen Philochoros Datierung ins Feld geführt worden ist. Zunächst die vage Erwägung, es möge der Tempel nicht so lange ohne Bild gewesen sein. Allein es ist festgestellt und wird von Niemand bezweifelt, dass die Herstellung des Bildes in Olympia nicht wie beim Parthenon mit dem Baue des Tempels gleichzeitig, sondern erst später, nach völliger Vollendung des Baues stattfand; sowie dass bei Errichtung des Bildes ein durchgreifender Umbau in der fertigen Cella notwendig wurde. Es ist nun doch eher wahrscheinlich, dass dies nach einem gewissen Zeitintervall als dass es unmittelbar nach Vollendung des Baues geschah. Zu Umbauten entschliesst man sich leichter, wenn ein Bau schon eine Zeit lang steht, als wenn er soeben fertig geworden ist. Dass die Verzögerung des Tempelbildes, das nun einmal sicher nicht mit dem Tempel sondern nach ihm errichtet wurde, die verschiedensten Gründe gehabt haben kann, dass vor allem der so gewöhnliche Geldmangel die Schuld gewesen sein wird, ist längst mit Recht hervorgehoben worden.

Ganz willkürlich war ferner die Idee, es möge das bei Plinius dem Phidias angewiesene Datum ol. 83 auf die Aufstellung des olympischen Zeus Bezug haben, während doch eine voll befriedigende und allen Analogien entsprechende Erklärung für jene Datierung des Phidias in seinem im Altertum so berühmten Verhältniss zu Perikles und dessen Bauthätigkeit liegt, die eben in jener Olympiade mit dem Parthenon voll einsetzt. Den Panainos aber hat Plinius natürlich nach dessen Bruder Phidias in dieselbe Olympiade gesetzt.

Man hat ferner behauptet, der Umstand dass Phidias in dem Selbstporträt auf dem Schilde als älterer Mann dargestellt sei, spreche gegen Philochoros Datierung des Zeus nach der Parthenos. Allein — abgesehen davon dass jenes Selbstporträt doch keineswegs unzweifelhaft ist — warum soll denn ein so kraftvoller älterer Mann, wie ihn jene Schildfigur giebt, nicht noch Jahre lang künstlerisch thätig gewesen sein?

Endlich hat man von einem Einflusse der olympischen Tempelgiebelsculpturen auf den Parthenon geredet. Was hat der aber, wenn wir ihn als vorhanden zugeben wollen, was nur in sehr beschränktem Masse möglich ist[1], damit zu thun, dass der Zeus vor dem Parthenon entstanden sein soll? Phidias kann doch wahrlich schon sich Olympia angesehen haben, bevor er den Zeus zu arbeiten bekam! Welcher der damaligen grossen Künstler wird

1. Vgl. *Meisterwerke d. gr. Plastik*, S. 66 f.

überhaupt Olympia nicht gekannt haben, die Stätte, wo die besten Werke aller Rivalen zu sehen waren! Jener Annahme liegt übrigens überhaupt eine beschränkte und falsche Anschauung von dem damaligen Kunstleben zu Grunde; der Austausch künstlerischer Motive muss ein ausserordentlicher gewesen sein, da an den entlegensten Orten Verwandtes und Zusammenhängendes herauskommt.

Schliesslich hat man noch von einem gewissen geleckten archaistischen Werke, dem sog. Zeus Talleyrand, schlankweg behauptet, es stehe unter dem Einfluss des olympischen Zeus und zeuge deshalb für dessen archaischen Charakter[1]! Dies war so ziemlich der Gipfelpunkt haltlosester Behauptungen, die man aufgestellt hat, um die antike Überlieferung beiseite zu schieben.

Ueberblickt man diese « archäologischen Gründe » — wir haben sämtliche angeführt, die man geltend gemacht hat — so staunt man, wie es möglich war, dass man auf Grund solcher Nichtigkeiten glaubte ein Gebäude aufführen und die Kunstgeschichte des fünften Jahrhunderts umgestalten zu dürfen.

Betrachten wir dagegen schliesslich noch in aller Kürze, was für die in so vorzüglicher Ueberlieferung bei Philochoros vorliegende Datierung des Zeus nach der Parthenos und gegen die Ansetzung nach der Vollendung des Tempels in den Jahren nach 457 spricht.

Es dürfte zunächst schon eine historische Unwahrscheinlichkeit sein, dass die Eleier zu der Zeit als sie als Glieder des peloponnesischen Bundes mit Athen sich im Kriege befanden und zwar unmittelbar nachdem sie den Lakedämoniern gestattet hatten, an der Front des soeben vollendeten Zeustempels den Sieg der Peloponnesier über die Athener bei Tanagra durch ein Votiv mit ruhmrediger Inschrift zu feiern, dass sie damals gerade einen Athener berufen haben sollten, um ihm das Bild eben dieses Tempels zu übertragen, den grossartigsten Auftrag, den sie je zu vergeben hatten. Und diesem Athener sollten sie sogar gestattet haben, gleich in souveränster Weise mit der eben fertigen Tempelcella zu schalten und sie umzugestalten, und ein für deren Verhältnisse viel zu grosses Bild hereinzusetzen! Und dabei ist zu bedenken, dass wir von diesem Athener Phidias aus der Zeit vor c. 450 nicht einmal irgend etwas Zuverlässiges wissen, und dass er der Ueberlieferung nach in seiner früheren Zeit ein Maler war.

Dagegen alles so einfach liegt, wenn Phidias in der ruhigen Friedenszeit um 438 nach Elis berufen ward, und nachdem er in seiner Vaterstadt Gelegenheit gehabt hatte, an einem grossartigen Auftrage, der Athena Parthenos seine Kunst im Goldelfenbeinbilde zu zeigen. Hier erst hatte er sich den Weltruhm erwerben können, der für die Eleier Voraussetzung zu seiner Berufung sein musste. Erst nach der Parthenos konnte Phidias in Olympia so souverän auftreten und die Cella nach seinen grossartigen Absichten umge-

1. Vgl. *ebenda*, S. 65 f.

stalten. Es ist bekannt, dass der quadratische Raum vor dem Zeus dem vor der Parthenos entspricht, dass aber der Zeus im Verhältniss zur Cella viel zu gross ist, während in Athen Bild und Raum in voller Harmonie stehen. Wäre die Parthenos nicht als Vorbild vorhanden gewesen, das übertrumpft werden sollte, so wäre der Zeus gewiss einfach der Cella in Olympia angepasst worden; nur das Streben, die Parthenos in jedem Falle zu erreichen und, wenn möglich, zu übertreffen, konnte zu dem sonst gar nicht in der Art des Altertums liegenden gewaltsamen Widerspruch von Raum und Bild in Olympia führen[1].

Es ist ferner bekannte Thatsache, dass der am Zeus auftretende Wechsel von schwarzem Kalkstein und weissem Marmor oder Gold völlig gleichartig in Athen an den Bauten auftritt, die unmittelbar auf den Parthenon folgten, aber weder am Parthenon selbst noch je vorher[2]. Endlich bildet der Zeus durch seinen noch grösseren Reichtum der Ausschmückung eine Steigerung gegenüber der Parthenos. Wie sehr endlich die Geschichte von dem um 436 datierten Pantarkes und die Thatsache des Ehrenamtes der Nachkommen des Phidias in Olympia für die überlieferte Datierung sprechen, ward oben schon bemerkt.

So sind also alle literarische und alle monumentale Ueberlieferung, die wir besitzen, einig darin, dass der Zeus des Phidias nach der Parthenos gearbeitet worden ist.

Allein wenn wir auch diese Frage nach der Zeit des olympischen Zeus mit Sicherheit lösen können, so vieles Andere das dieses wunderbare Werk betrifft bleibt uns immer noch rätselhaft.

So vor allem die Thatsache, dass wir ausser den bekannten hadrianischen Münzen bis jetzt keine einzige Nachbildung des doch so berühmten und gefeierten Werkes nachweisen können[3]. Während von der Athena Parthenos eine ganze Fülle mehr oder weniger unmittelbarer Nachbildungen existiert,

1. Bruno Keil, *Anonymus Argentinensis*, S. 106 meint, im Anschlusse an gesprächsweise Aeusserung von Michaelis, es könne die Grundrissbildung des Parthenon auf die Erfahrungen zurückgehen, die Phidias in Olympia gemacht habe. Allein der Parthenon ist eben einfach für die Verhältnisse des Bildes passend angelegt worden, das ganz gleichzeitig mit dem Baue begonnen wurde. In Olympia wäre es unerklärlich, wie man zu dem für den engen Raum gewaltsam grossen Bilde gekommen sein sollte, wenn nicht eben ein schon vorhandenes grosses Vorbild gewesen wäre.

2. Vgl. zuletzt die trefflichen Ausführungen von Löwy in *Strena Helbigiana*, S. 180 ff., der auch den Sinn des schwarzen Bodenbelags richtig erkannt zu haben scheint. Löwy weist auch darauf hin, dass die gleiche Vorkehrung im Tempel von Epidauros vor dem Goldelfenbeinbild sich befunden zu haben scheint. Ob der schwarze Stein in Olympia, wie R. Lepsius, *Griech. Marmorstudien*, S. [illegible] annimmt, wirklich eleusinischer oder peloponnesischer Herkunft ist, wie anderer schwarzer in Olympia zu Basen verwendeter Kalkstein, ist für die Frage natürlich ganz gleichgültig.

3. Das Wandbild römischer Zeit 'Εφημ. ἀρχ. 1888, Taf. 5, das zuweilen als freiere Nachbildung genannt wird, zeigt den gewöhnlichen späteren Zeustypus und hat mit dem des Phidias gar nichts näheres zu thun. Amelung hat *Röm. Mitth.* 1893, S. 184 (wiederholt bei Wernicke, [illegible] *griech. Götterl.* Taf. 2, 11) einen Kopf der Villa Albani publiciert und mit Recht auf die Verwandtschaft mit dem Olympischen Zeus, aber auch auf den wesentlichen Unterschied der Haartracht aufmerksam gemacht. Auch die autonomen Münzen von Elis geben bekanntlich keine Nachbildungen

besitzen wir von dem Zeus nicht nur keine Kopien, sondern wir können nicht einmal bemerken, dass er eine nennenswerthe Nachwirkung ausgeübt hätte. In der Entwicklung der Typen des Zeus steht die Schöpfung des Phidias vereinzelt abseits[1]; man kehrte sich nicht an sie. Die herrschenden Typen folgen einer anderen Auffassung, die von der des Phidias wesentlich abweicht, die wir aber schon seit etwa der Mitte des fünften Jahrhunderts verfolgen können[2]. Nicht die stille Ruhe mit dem glatten Haare und der friedlichen Milde des Ausdrucks, sondern mehr Energie und kraftvolles Herrscherwesen, emporstrebendes stark gelocktes Haar, ein voller Lockenkranz als Rahmen des Gesichtes gehörten zum herrschenden Ideale des Zeus.

Wir sind geradezu gezwungen anzunehmen, dass der phidiasische Zeus in den Kreisen der schaffenden Künstler sich nicht derjenigen Geltung erfreute, die wir nach seinem Ruhme annehmen möchten. Als Grund mögen wir vermuten, dass die Bildung von Kopf und Haar der populären Auffassung von Zeus als machtvollem Herrscher zu wenig entsprach. Die letztere kommt in den gewöhnlichen Zeustypen entschieden mehr zur Geltung als bei der ruhig schlichten Bildung des Phidias. Interessant ist übrigens, dass wir, wie v. Wilamowitz nachgewiesen hat[3], noch eine Spur davon besitzen, dass der olympische Zeus im Altertum auch ungünstige Beurteilung erhalten hat. Caecilius, der atticistische Kritiker und Rhetor der augusteischen Epoche, hat den Doryphoros des Polyklet dem « verfehlten Koloss » vorgezogen, wie wir durch seinen Gegner, den unbekannten Verfasser der uns erhaltenen Schrift über das Erhabene wissen.

Dass dieser verfehlte Koloss kein anderer als der Zeus von Olympia war, schliesst v. Wilamowitz mit Recht aus Strabon, dem Zeitgenossen des Caecilius, der einmal Polyklets Werke an Kunstvollendung denen des Phidias vorzieht, wenn sie auch an Kostbarkeit und Grösse ihnen nicht gleichkämen, und ein ander Mal berichtet, dass Phidias beim olympischen Zeus geradezu einen Verstoss gegen die « Symmetrie » gemacht habe, weil die Figur im Verhältniss zur Cella zu gross war. Die Art des Urteils und das in den auf Künstlerkritik zurückgehenden Urteilen bei Plinius immer wiederkehrende Schlagwort « Symmetrie » deuten darauf, dass auch jene Beurteilung ursprüng-

des phidiasischen Zeus. Die Münze mit dem ganz kurzhaarigen Zeus (Gardner, *Types*, pl. VIII, 6 : — *Stephani C. R.*, 1876, Taf. zu S. 224, 5) schliesst sich an ein älteres wohl peloponnesisches Werk strengen Stils an (vgl. *Meisterwerke d. gr. Pl.*, S. 408; und *Antike Gemmen*, III, S. 139 Anm.) Der folgende gegen Ende des 5 Jahrh. auftretende und dann lange benutzte Typus (Gardner, *Types*, pl. VIII, 26 : *Stephani* Tf. a. a. O. 7) ist völlig anderer Art : er zeigt den Einfluss phidiasischer Kunst im Allgemeinen : er reiht sich mit mehreren anderen gleichzeitigen verwandten Müntzypen wie dem Dionysos von Naxos und dem von Thasos u. a. zu einer Kette, welche den Einfluss der attischen Kunst perikleischer Epoche weithin bekunden : allein eine Nachbildung der Olympischen Statue des Phidias ist er nicht (Wernicke a. a. O. wirft die beiden elischen Zeustypen zusammen im Anschlusse an die veraltete Behandlung von Friedländer).

1. Vgl. Furtw., *Saml. Somzée*, S. 69.
2. Vgl. *Meisterwerke d. gr. Pl.*, S. 365 ff.
3. In *Strena Helbigiana*, S. 334 ff.

lich den Kreisen der Künstler entstammt. Vielleicht ist sie schon von Kallimachos in seinem Iambos auf die Maasse des Zeus benutzt worden.

Die begeisterten Urteile des Altertums über den Zeus stammen alle offenbar aus Laienkreisen. Æmilius Paullus war in Olympia von der Grossartigkeit des Werkes ergriffen; ihm schien, wie Polybios erzählt, Phidias allein den homerischen Zeus erfasst zu haben. Dieser Gedanke war also damals noch kein Gemeinplatz, wie er es später wurde, wo man angab, Phidias habe den Zeus nach eigenem Geständniss den Homerversen nachgebildet, in denen der Gott durch dass Nicken mit dem Lockenhaupte den Olymp erschüttert. Die Künstler waren offenbar nicht jener Meinung des Æmilius Paulus; denn sie haben sich bei ihren Zeustypen an die Schöpfung des Phidias nicht gekehrt; sie liessen diesen seitab liegen, um wirkungsvolleren Bildungen zu folgen. Die Begeisterung für den olympischen Zeus kam offenbar zu spät, um die schon in andere Bahn gelenkte und völlig gefestigte Typik des Gottes noch wirksam zu beeinflussen.

Charakteristisch ist übrigens, dass die besonders enthusiastischen Lobpreisungen des Zeus gerade aus denjenigen Kreisen des späteren Altertums stammen, welche der stoischen Richtung huldigten, wie Epiktet und Dion Chrysostomos; und namentlich die Ergüsse des letzteren stellen mit ihrer Betonung des unendlich Milden und Friedlichen, ihrer Hervorhebung der Güte zugleich wie der Allmacht des Gottes ein Ideal auf, das mit dem der christlichen Religion unverkennbare Verwandtschaft hat. Hinter Dion's Schilderungen des olympischen Zeus scheint dieselbe Idee eines allgütigen und milden höchsten Wesens zu liegen, die im Christentume zur vollen Entwicklung gelangt ist.

Ich möchte zum Schlusse hier eine Vermutung auszusprechen wagen, die ich schon lange hege; vielleicht ist sie der Beachtung wert. Sollte nicht das phidiasische Ideal des Zeus von Olympia, das in der antiken Kunst vereinzelt dasteht und ohne Nachfolge geblieben ist, sollte es nicht dagegen bis auf den heutigen Tag nachleben in unserem Typus von Christus?

Im Westen herrschte in den ersten Jahrhunderten ein bartloser lockiger Typus von Christus. Ich möchte vermuten, dass dieser sich an die Bildung des Bonus Eventus, der in der Kaiserzeit so beliebt war und seinerseits auf Bildungen des Triptolemos oder Eubuleus aus dem vierten Jahrhundert v. Chr. zurückging, angeschlossen habe. Später aber kommt, und zwar, wie man erkannt hat, von Osten, wol von Byzanz her, der bartige Christustypus mit seinem schlichten, nur leise gewellten, bis zum Schulteransatz fallenden gescheitelten Haar. Bekannt ist die Geschichte von einem Maler des 5. Jahrh. in Konstantinopel, der Christus im Typus des Zeus malte und dem darob, wie erzählt ward, die Hand vertrocknete, was aber Gennadios durch Gebet wieder heilte[1]. Es geht daraus hervor, dass ein Anschluss an

1. Die Zeugnisse bei E. v. Dobschutz, *Christusbilder* [illegible]

den Zeustypus beim bärtigen Christusbilde in Byzanz vorkam, aber natürlich, wenn er deutlich bemerkt ward, von der Kirche verdammt wurde. Indess die Theologen konnten keine Kunsttypen schaffen; die Künstler aber schufen, wie zu allen Zeiten, auf Grundlage vorhandener Kunst; sie konnten nicht anders; man durfte nur die Benutzung vorhandener heidnischer Typen nicht offenkundig machen; dass aber selbst dies vorkam, beweist jene Geschichte, die uns besonders interessant ist, weil Zeus als Vorbild des Christus genannt wird. Man hat vielfach an Sarapis oder Asklepios als mögliche Vorbilder für den Christustypus gedacht; allein die herrschenden Typen jener Gottheiten sind von letzterem gänzlich verschieden. Es giebt nur einen antiken Göttertypus, der wesensverwandte Züge mit dem von Christus gemein hat, und das ist der olympische Zeus des Phidias.

Es wäre ein eigenes Schicksal, wenn wirklich, wie wir wohl vermuten dürfen, etwas vom Geiste der grossartigsten Schöpfung des Phidias, die auf die Kunst des classischen Altertums so merkwürdig wenig Wirkung hatte, in dem bis in unsere Zeit lebendigen Christusideale nachleben sollte.

A. Furtwaengler.



APHRODITE AVEC LE BOUC

Relief en terre cuite de Géla. (Ashmolean Museum, Oxford)

A. Fontemoing, édit. Paris. Phototypie Berthaud, Paris.

APHRODITE WITH THE GOAT

In a volume dedicated to one who has done much to trace the relations between oriental art and that of Greece, it seemed to me very appropriate to insert a brief account of a work of art which is altogether Greek, yet which takes back our minds to Cyprus and the lands of the Euphrates.

The figure here published (Pl. II) was found at Gela (Terra nova) in Sicily, and was procured for the Ashmolean Museum at Oxford by the energetic keeper, Dr. Arthur Evans, by whose kind permission I publish it. It is a fragment, broken off ages ago from a larger relief in terracotta, perhaps a votive-relief. It presents to us the upper half of a figure of Aphrodite holding in both her hands by the legs a small goat with large head and long beard. The goddess wears a coronet, doubtless meant to represent one of gold, earrings in the form of a spiral shell (the murex), an under chiton with sleeves reaching to the elbow, an over-garment fastened on shoulder and arm, and a large spiral bracelet. The earring, the bracelet, and the folds in which the under-garment falls over the upper arm, are all very remarkable and distinctive, and the work of no common workman, such as were most of the Greek makers of terracottas. But indeed our relief is of quite another character from the ordinary Greek terracotta. It is not pressed in a mould, but entirely formed by hand with loving care. Aphrodite is in very high relief and on a large scale, ten inches or $0^{m},25$ from elbow to top of head: the body is hollowed out from below, not from behind. On the extreme right of the relief there seems to have been a second personage, perhaps a male figure facing Aphrodite, the line of his chest coming down to the nose of the goat. The goat's tail is broken away.

Professor Kekulé von Stradonitz, in the monumental *Terracotten von Sicilien* (p. 23), has observed that the site of Gela has yielded many terracottas of an architectonic character, a running Gorgon now at Berlin, a Siren, a

lion's head and a Gorgoneion now at Palermo. For the work of our relief we may compare the Syracusan head Pl. V in the Corpus, and for its form figure 96, on p. 45, which seems to have been used for the decoration of a temple or shrine.

Every reader can judge of the extreme delicacy and beauty of this figure. The hands especially are as fine and precise as are the hands and feet of the figures of the Aeginetan Pediments or of the Delphic charioteer. But I take our relief to be of an earlier date than the works I have mentioned: for we know from the abundant and beautiful archaic coins of the Greek cities of Sicily how early and how rapid was the development of art in that island. The forms of the face, the eyes mouth and hair, may best be compared with heads of the sixth century, while the charming arrangement of the drapery seems more suitable to the beginning of the fifth. Probably the date of our plaque must be placed either a little before, or a little after, B. C. 500.

Though the style of our figure can scarcely be other than Sicilian (it is far too careful and good to be given to Cyprus or even Ionia) yet the type itself is derived from the East of the Mediterranean. In my opinion, the reaction against the old custom of finding an eastern origin for Greek religious figures, the determination that the stream of religious cult and art shall be traced from the west eastward, has been carried to an undue length. Ex oriente lux is a saying which, after all has been said, contains much truth. And Aphrodite in particular appears to be essentially a Greek adaptation of a deity whose earliest traceable form is the Babylonic Mylitta, and who as the sailors' goddess Astarte was at home in all the great commercial marts of Greece, before the lead in commerce passed from Phœnician to Greek. A draped Aphrodite holding in her hands a goat takes our minds at once to Cyprus. In the Berlin Museum are two such figures, one in terracotta and one in alabaster, both from Cyprus[1]. From the temenos of Aphrodite at Dali comes the terracotta arm of a goddess, adorned with a large bracelet and holding in the hand a goat[2]. Among the statuettes from Dali in the British Museum we find both male and female deities holding the goat in their arms. One notable female figure, about a mètre in height, wearing a wreath, and holding a goat in the left hand, is in the British Museum labelled as Artemis, and one of the male figures bears the same attribution. Since however Dali (Idalium) was in antiquity one of the most noted seats of the worship of Aphrodite, it seems far more probable that the goddess in question is Aphrodite. How the god would

1. The terracotta in Lajard, *Rech. sur le culte de Vénus*, pl. XXI, 1; — *Berlin Cat. Supp.*, n° 34. — The alabaster in *Berlin Cat. Supp.*, n° 47; — These references from Bernoulli, *Aphrodite*, p. 30, 31.

2. Richter, *Kypros*, pl. LIII, 30.

have been named is more doubtful, and that is a question into which we cannot now enter.

Parallel to the figures from Cyprus are two found by Mr Ernest Gardner at Naukratis. In his account of excavations on that site[1], Mr Gardner publishes a female figure holding a goat in the left hand, which comes from the sanctuary of Aphrodite[2], and another from an uncertain spot, holding a goat in front of the body in both hands[3]. These figures from Cyprus and Naukratis enable us to trace up the pedigree of our Aphrodite through Cyprus and Ionia into Asia, and suggest her ultimate source in the deities associated with goats on the cylinders of Mesopotamia.

The goat held by Aphrodite is male; and this point is of some importance, as Prof. Furtwängler[4] has shewn Aphrodite, when associated with the she-goat and kids, to be of astral signification. The he-goat is an older and more conventional attribute of the goddess.

It is possible that some archaeologists might be disposed to find in our terracotta not Aphrodite but Artemis. The representations of Artemis in terracotta form a near parallel to those of Aphrodite; nor could the goat be said to be inappropriate to a goddess to whom most animals are in a measure consecrated. But a decisive argument against this attribution may be founded on the great discovery of statuettes of Artemis at Corcyra, described by M. Lechat in the *Bulletin de Correspondance hellénique* for 1891. In these figurines Artemis appears holding in her arms several animals, the lion, the hare, the stag, the boar, and others, but not the goat. In our figure the goat is deliberately chosen and carefully portrayed: and the connexion of the goat with Aphrodite is well assured. At the same time M. Lechat has insisted on oriental elements in the Artemis of Corcyra: on the opposite island of Leucas Artemis appears in connexion with the dove; and it seems likely that Artemis in some of her many forms branches off like Aphrodite from an Asiatic stem.

That Aphrodite had any special cult at Gela we have no reason to think. But Gela was not very far from Eryx, where the cult of the Goddess, and in an oriental form, was of old standing and of wide fame. But Eryx, though in historic times dominated by Carthage, did not derive her Aphrodite from the Carthaginians, nor even probably from the Phoenicians. Eryx like Segesta was an old town of the Elymi, and the cultus of Aphrodite on the mountain belongs in origin to one of the obscure peoples which dwelt in Greece Italy and Sicily before the coming of the Greek and Latin races. The sources of the religion of those races I am disposed to trace back to that Babylonic land which appears in the second and third millennia before our aera to have

1. *Naukratis*, part. 2; 1888.
2. *Plate* XIV, 8.
3. *Plate* XV, 1.
4. Aphrodite Pandemos als Lichtgottin, in *Neue Denkmaeler antiker Kunst*, 1899.

been the main fountain head of the religious ideas of the Eastern Mediterranean. But here we come in sight of vast questions which it would be indeed rash to attempt at the end of a paper the object of which is merely to introduce to archaeologists a new and very charming representation of the Greek Goddess of Love.

Oxford, March 1902.

Percy Gardner.

CENTENARIUS, TERME D'ART MILITAIRE

J'ai eu l'occasion de communiquer récemment à l'Académie des Inscriptions la dédicace d'un fortin romain du Sud Tunisien, nommé Ksar-Tarcine. On y lit :

Centenarium Tibubuci, quod Valerius Vibianus v. p. initiari, Aurelius Quintianus v. p. præses provinciæ Tripolitanæ perfici curavit.

Je voudrais insister ici, en quelques mots, sur le sens du terme militaire qui se trouve au début de l'inscription.

Ce mot nous était déjà connu par un certain nombre de textes que je crois nécessaire de réunir ici, pour la clarté de la discussion qui va suivre. Ce sont d'abord trois inscriptions, toutes trois découvertes en Algérie dans des régions où abondent les traces d'une forte occupation militaire à l'époque romaine. La plus ancienne et la plus importante, sinon la plus claire, a été trouvée en Kabylie, à 300 mètres au sud-ouest du col de Tizi-Kafrida que dominait un fort romain, aujourd'hui très détruit, défendant la route militaire de Sétif à Andriech[1]. L'inscription n'était pas en place ; la pierre sur laquelle elle est gravée et qui mesure 0m,48 de hauteur sur 0m,63 de largeur avait été employée, à une très basse époque, pour restaurer le bassin de la source de Tala-Aïzraren :

Impp. Caess. C. Aurelio Valerio Diocletiano et M. Aurelio Valerio Maximiano, invictis, piis, felicibus Augg., et Constantio et Maximiano nobilissimis Caesaribus, T. Aurelius Litua v. p. perfectissimus praeses Mauretaniae Caesariensis, centenarium aqua frigida *restituit atque ad meliorem faciem reformavit, salvis dominis nostris multis annis feliciter.*

Cette inscription, relative à la restauration et à l'amélioration du *centenarius* d'*Aqua frigida* (fontaine froide) est postérieure au 1er mars 293 et antérieure à l'expédition de Maximien Hercule en Afrique.

A Bir-Haddada dans la Maurétanie Sitifienne, au sud-est de Sétif et au pied du Djebel-Youssef, dans une position stratégique qu'occupait, à l'époque romaine un poste fortifié, le *kastellum B...* a été trouvée la dédicace d'un

1. *C. I. L.*, VIII, 20.215 ; *Ephemeris epigraphica*, V, 952. Cf. Poulle, [illegible] *Recueil de Constantine*, XX, p. 256 et suiv. ; Cagnat, [illegible] p. [illegible] ; Pallu de Lessert, *Fastes*, II, p. 312.

autre *centenarius*, qui malheureusement n'était pas non plus à sa place primitive [1].

[Imp(eratoribus) Caes(aribus) Fl]avio Val(erio) Constantino [et] Val(erio) Liciniano Licinio, invictis, semper Aug(ustis) centenarium Solis *a solo construxit et dedicavit Septimius Flavianus v(ir) p(erfectissimus), p(ræses p(rovinciæ) Maur(etaniæ) Sitif(ensis), numini majestatiq(ue) eorum semper dicatissimus.*

Cette dédicace, relative à la construction du *centenarius Solis*, est datée de 315 ou de 316.

Une troisième inscription du même genre était encastrée dans un tombeau de basse époque, au milieu des jardins d'Ourthi n'Taroummant dans la grande Kabylie [2] : peut-être provenait-elle d'une ruine romaine voisine qui dessine une enceinte rectangulaire de 50 mètres environ de long sur 20 mètres de large au sommet du mamelon escarpé d'Aguemmoun Oubekkar : de Vigneral [3] avait cru reconnaître dans cette construction les restes d'un fortin transformé en mausolée à l'époque chrétienne; mais M. Gsell [4] y voit simplement une chapelle chrétienne, établie sur une terrasse bordée d'une enceinte de blocs à peine dégrossis. Quoi qu'il en soit au juste de la provenance de cette inscription, en voici le texte :

M. Au[relius]... ex pref. v. centenarium *a fundamenta suis sumtibus fecit et dedicavit anno provinciae CCLXXXVIII.*

Cette dédicace est exactement datée de 328.

D'autre part, les routiers romains nous ont conservé le souvenir de plusieurs stations placées dans le voisinage d'un *centenarius*, d'où leur nom : *ad centenarium*. Deux d'entre elles étaient situées en Numidie, dans une région occupée par des forces militaires pendant toute la durée de la domination romaine : l'une sur la route de Lambèse à Zaraï [5], à 15 milles de *Diana veteranorum* et à 10 milles de Lamasba; l'autre entre Thigisi et Gadiaufala [6], à 12 milles de chacun de ces points. Une troisième station se trouvait dans un pays tout autre, dans la Gaule Narbonnaise, sur la route stratégique qui traversait les Pyrénées de Narbonne à Tarragone, entre *Illiberri* et *in summo Pyreneo;* mais il faut noter que, tandis que la *Table de Peutinger*, qui nous fait connaître cette station [7], lui donne le nom d'*ad Cen-*

1. C. I. L., VIII, 8712. — Cf. Poulle, *Recueil de Constantine*, p. XVI, p. 402, et XX, 259; — Pallu de Lessert, *Fastes*, p. 355 et suiv.

2. C. I. L., VIII, 9010. — Cf. Hanoteau, *Revue Africaine*, V, p. 176 et 184; — Poulle, *l. c.*, XX, p. 259: — Cagnat, *l. c.*, p. 633. — Aujourd'hui au musée d'Alger. Cf. *Catalogue sommaire*, n° 229, p. 24 : *Dédicace d'un centenarium (réservoir?).*

3. De Vigneral, *Ruines romaines de la Kabylie du Djurjura*, p. 89 et suiv., et pl. XIV, fig. 1.

4. Gsell, *les Monuments antiques de l'Algérie*, II, p. 157 et suiv., et pl. LXXXIII.

5. *Tab. Peut.*, II, mill. V. — Cf. Tissot, *Géogr. comp.*, II, p. 485 et 504; et Gsell, *Recherches archéol. en Algérie*, p. 189.

6. *Tab. Peut.*, IV, mill. I. — Cf. Tissot, *l. c.*, II, p. 424, citant Procope, *de Bello Vandalico*, II, 13. — Cette station est peut-être celle que le géographe de Ravenne (III, 6, p. 149) nomme *centenarias*.

7. *Tab. Peut.*, 55. Cf. Hirschfeld, *C. I. L.*, XII, p. 666.

tenarium, l'*Itinéraire d'Antonin*[1] place au même endroit, entre *Ruscino* et *summo Pyrenaeo*, la *mansio* d'*ad Centuriones*. Entre ces deux noms s'appliquant au même poste, il y avait donc une sorte d'équivalence qui permettait de les confondre.

Enfin la *Notitia Dignitatum*[2] cite en Italie un *burgus centenarius* qui était placé sous l'autorité du duc de la province *Valeria*; et une inscription grecque de Nicée[3], remontant au règne simultané de Léon et de Constantin Copronyme, entre les années 727 et 741, est relative à la construction, par les soins d'un patrice et d'un europalaste, d'une forteresse destinée à protéger la ville contre les atteintes des Sarrazins : πύργον κεντηνάριον. Ce néologisme, qui constitue en grec une sorte de barbarisme, est la traduction littérale de l'expression latine *burgus centenarius*.

Il s'ensuit donc d'une façon évidente que *centenarius* est un terme d'art militaire ; ce n'est pas un substantif neutre, comme ont pu le croire[4] quelques savants trompés par les inscriptions africaines où ce mot figure toujours à l'accusatif, c'est un adjectif qualificatif, devant lequel il faut sous-entendre le mot *burgus*.

Burgus centenarius est une expression analogue à celle de *burgus speculatorius*, qui apparaît dans deux dédicaces de fortins africains : l'une[5] relative au poste construit en 188 au sommet du Djebel-Selloum, à une dizaine de kilomètres au sud d'El-Kantara, par ordre du légat de Numidie, Ti. Claudius Gordianus, pour protéger le point d'intersection des routes du Sahara par Biskra, et du Hodna par Tobna : c'était le *burgus Commodianus speculatorius;* l'autre[6], trouvée dans la même région, à Kherbet-el-Bordj ou Loth-Bordj, et concernant un fortin construit sous le règne de Caracalla, par l'ordre du légat de Numidie M. Valerius Senecio, et par les soins du centurion légionnaire qui commandait le *numerus Herculis*, campé à quelques kilomètres de là, à El-Kantara : c'était le *burgus speculatorum Antoninianus*.

1. *Itin. Anton.*, 397.
2. *Notitia dign. Occ.*, XXXIII, 62.
3. *C. I. G.*, 8644.
4. Cf. Poulle, *le Centenarium d'Aquafrigida*, *l. c.* La forme *centenarium* a été unanimement adoptée sans avoir soulevé jusqu'ici aucune objection.
5. *C. I. L.*, VIII, 2495. — Cf. Berbrugger d'après Cherbonneau, *Revue africaine*, XI, p. 563 ; — Boulaud, *Recueil de Constantine*, IX, p. 157 ; Marchand, *ibid.*, X, p. 22 ; Ragot, *ibid.*, XVI, p. 266. — Tissot, *l. c.*, II, p. 517 ; — Cagnat, *l. c.*, p. 568.
6. *C. I. L.*, VIII, 2494. — Cf. Renier, *Arch. des Missions*, 1851, p. 443 ; — Tissot, *l. c.*, II, p. 517 ; Cagnat, *l. c.*, p. 569 et note 4. — Je ne sais pourquoi l'on s'est accordé jusqu'ici à lire *burgum specu latorum Anto ninianorum*], ce qui a donné lieu à une discussion sur le caractère de ce corps spécial de *speculatores Antoniniani* qui n'a jamais existé, à mon avis du moins.

M. Cagnat, en citant le texte, omet la parenthèse, ce qui laisserait croire que le mot figure en entier sur la pierre, alors que celui-ci est abrégé et réduit à ses deux premières syllabes.

Il serait plus logique de lire : *Anto[ninianum]*, par analogie avec l'inscription du Djebel Selloum, toute voisine de celle-ci. Peut-être pourrait-on encore aller plus loin dans l'analogie et lire : *burgum speculatorium*. Je remarque en effet que l'inscription présente des lettres doubles presque chaque fois qu'apparaît la lettre I devant un R : FI|R IVSSIT pour *fieri jussit*, et LA|RONE pour *Iarone*. Il faudrait pouvoir s'assurer sur la pierre que le texte ne présente pas la disposition suivante, très plausible : SPECVLATO|RVM.

ou plutôt, si l'on admet ma lecture, le *burgus speculatorius Antoninianus*.

Burgus speculatorius, *burgus centenarius*, désignent deux variétés d'un seul et même type bien défini de construction militaire : le *burgus*[1]. C'est ce qu'avaient fort bien compris, dès la découverte des inscriptions de Tizi-Kafrida et de Bir Haddada, les archéologues français qui les ont fait connaître, M. Poulle[2] et le général Hanoteau ; et l'on se demande pourquoi les éditeurs allemands du *Corpus* ont rejeté leur opinion pour émettre sur la signification du mot *centenarium* (*sic*) des hypothèses variées. M. Mommsen[3] en fait une sorte de synonyme de *frigidarium*, s'appliquant à une construction thermale. Wilmanns[4] y voit un monument ayant coûté 100 livres d'or; Schmidt[5], un *delubrum* dédié aux nymphes. D'autre part, M. Kübler[6] a proposé d'assimiler le *centenarium* à l'ἑκατόμπεδος, édifice de 100 pieds carrés. En France même, M. l'abbé Duchesne[7], s'appuyant sur un passage de la *Vie du pape Hadrien*, écrite au VIIIe siècle, concernant un tuyau de plomb de 100 doigts de circonférence, *centenarium*, qui conduisait l'eau de l'aqueduc de Trajan depuis le sommet du Janicule jusque dans l'atrium de la basilique de Saint-Pierre (*centenarium* équivalant ici à la *fistula centenaria* de Vitruve), s'est demandé si ce même mot, apparaissant dans des inscriptions africaines du IVe siècle, ne s'appliquerait pas, non plus à de simples travaux de conduite d'eau, mais, par extension, à la fontaine ou à la piscine à laquelle aboutissait le tuyau de conduite. Le sens dérivé du mot eût donc précédé de quatre siècles le sens primitif. Cependant le dernier savant français qui se soit occupé de la question, M. Gsell[8], admet encore que *centenarium* désigne « des réservoirs plus ou moins vastes fournissant l'eau nécessaire aux voyageurs et aux bêtes ».

Sans doute, à Tibubuci, il y avait un réservoir; mais c'était une simple citerne qui ne devait servir que dans les cas d'absolue nécessité, et qui n'était nullement aménagée pour les besoins des passants. D'ailleurs, si la dédicace eût concerné cet édifice, c'est contre sa façade qu'elle eût été appliquée et non contre celle du fortin.

Le mot *centenarius* définit donc une espèce particulière de fortin; mais laquelle? Pourquoi ce qualificatif? A quoi s'applique le nombre *cent* dont il éveille l'idée? Est-ce à la construction elle-même? Faut-il y voir une

1. Sur le sens et la valeur du mot *burgus*, cf. Végèce, IV, 10 : — *Code Justinien*, I, 27, 2 ; — Isidore, *Origines*, IX, 2, 99 ; — Cagnat, *l. c.*, p. 674 ; — Mommsen, *Roem. Geschichte*, V, p. 141.

2. Poulle, *l. c.*, XX, p. 258 et suiv. : *centenarium*, poste pour cent hommes. — Cf. Cagnat, *l. c.*, p. 572, note 2. « La valeur de ce mot ne semble pas douteuse ; toutes les fois qu'on l'a rencontré, il s'est trouvé appliqué à une construction militaire ». Au contraire, Pallu de Lessert, *Fastes*, p. 342, ne se prononce pas : « signification assez obscure ».

3. Mommsen, *Ephemeris epigr.*, V, 932.

4. Wilmanns, *Corpus*, VIII, 8712.

5. Schmidt, *Ephemeris epigr.*, *ibid.*

6. Kübler, *Archiv. für lat. Lexicographie*, 1893, p. 185

7. Duchesne, *Bull. des Antiquaires de France*, 1886, p. 86 et suiv.

8. Gsell, *les Monuments antiques de l'Algérie*, II, p. 4, note 4.

allusion à la superficie du fortin; celui-ci aurait eu 100 pieds carrés, c'est-à-dire 10 mètres carrés seulement? Évidemment non. S'agit-il du développement de l'enceinte, qui aurait mesuré 100 pieds de longueur totale, soit $29^{m},57$? Ce chiffre est encore beaucoup trop faible ; ou bien d'un carré de 100 pieds de côté, soit en tout $118^{m},28$? Les murs du réduit central mesurent extérieurement 15 mètres chacun, soit en tout 66 mètres, ce qui est insuffisant de moitié. Par contre, l'étendue de l'enceinte extérieure, qui est *presque* carrée, atteint *presque* 400 pieds (110 mètres au lieu de $118^{m},28$). Mais ce ne sont là que des à peu près; et, à supposer même que la coïncidence fût complète entre les deux mesures, elle serait, selon toute apparence, due à un simple hasard; et il n'y aurait pas lieu de lui attribuer quelque importance, puisqu'elle ne porte que sur le mur extérieur du fort et non sur le *centenarius* lui-même.

Le mot *centenarius* vise-t-il la population du fortin, et doit-on comprendre que celui-ci pouvait contenir une centaine d'hommes? Ce chiffre est certainement trop élevé. Si on applique la règle usitée en art militaire pour évaluer la contenance en hommes d'une construction fortifiée, il faudrait compter un homme par mètre d'enceinte; il en résulterait que le réduit central, seul habitable, ne pouvait recevoir au maximum que 60 défenseurs, le rez-de-chaussée étant réservé aux chevaux, dont le nombre ne pouvait dépasser celui des 22 mangeoires. Cet effectif me paraît même devoir être réduit de moitié ; la garnison d'un poste isolé en plein désert, comme celui de Tibubuci, ne se composait sans doute que de cavaliers, l'infanterie ne pouvant être, dans ces régions, d'aucune utilité pratique; par suite, le nombre des habitants du fortin devait être sensiblement égal à celui des chevaux et ne pas dépasser la trentaine.

Mais, si le mot *centenarius* ne s'applique pas à l'effectif de la garnison du *burgus*, peut-être a-t-il pour but de définir l'autorité de celui qui la commandait ? Je serais, pour ma part, très tenté d'adopter cette dernière hypothèse. Remarquons, en effet, que ce terme, dans son application à l'art militaire, n'apparaît que tout à la fin du IIIe siècle ou au début du IVe siècle, et précisément au moment où les réformes de Dioclétien et de Constantin amènent un remaniement général de l'organisation des provinces africaines, un bouleversement complet du système d'occupation militaire et de la défense des frontières. A partir de Constantin, l'ancienne unité de l'armée romaine disparaît [1] : il s'établit dans toutes les provinces une distinction très nette entre les troupes d'occupation sédentaire qui gardent le *limes* et fournissent les contingents nécessaires à la garnison des forteresses protégeant les confins, et l'armée mobile, disséminée dans l'intérieur du pays, qui seule semble avoir conservé, à peu près intacte, l'ancienne organisation de

1. Cagnat, *l. c.*, p. 713 et suiv.

la légion. C'est alors[1] qu'apparaît, dans les corps de formation récente, en face du centurion qui subsiste dans la légion, un nouvel officier de grade équivalent, et qui lui correspond assez exactement pour que l'on arrive parfois à confondre leurs noms[2]. C'est le *centenarius*[3], dont la date de la création et les attributions n'ont pu, sans doute, être encore définies d'une manière bien précise, mais dont on sait pourtant qu'il commandait tantôt des *numeri*, tantôt des troupes du *limes* ; car, si les épitaphes de *centenarii* du cimetière de *Concordia*[4], qui datent du temps d'Arcadius et d'Honorius, sont relatives à des officiers de cavalerie auxiliaire, nous trouvons dans le Code Justinien mention de 6 *centenarii*, désignés pour l'office des gouverneurs de Tripolitaine, de Byzacène, de Numidie, de Maurétanie et de Sardaigne; et d'autres textes nous font connaître plusieurs officiers de ce grade attachés à l'*officium* du préfet du prétoire[6], ou des ducs provinciaux.

Le *centenarius* semble donc avoir succédé au centurion dans l'organisation militaire du *limes*, à partir du IVe siècle. Or le poste de *Tisavar* qui précisément, à cette époque, fut évacué et remplacé par celui de *Tibubuci*, était commandé par un centurion[7]. Le chef du nouveau poste devait donc être un *centenarius*. Les constructions de Tisavar semblent, il est vrai, avoir abrité une garnison un peu plus forte que celle de Tibubuci, mais la différence n'est pas grande ; et d'ailleurs il n'y aurait lieu, en aucun cas, de s'étonner de la disproportion existant entre l'importance du grade du commandant et la faiblesse de l'effectif placé sous ses ordres. Actuellement, dans certaines annexes du Service des Affaires indigènes, comme Dehibat, à 120 kilomètres au sud de Tatahouine, le chef de poste, un lieutenant, n'a auprès de lui qu'un interprète et les 5 ou 6 cavaliers de son maghzen. C'est que, pour commander un poste isolé en plein désert, où l'on se trouve sans cesse à la merci d'une surprise, où le salut de la garnison dépend uniquement et à tout instant de la vigilance, de l'énergie et du sang-froid de son chef, il faut que celui-ci ait une valeur propre, et possède un ensemble de qualités personnelles que l'on ne trouve que bien rarement réunies chez un même homme dans les grades subalternes ; d'autre part, aujourd'hui, à côté de ses attributions purement militaires, l'officier du Service des Affaires indigènes

1. A mon avis, du moins. Nous ne possédons encore aucun renseignement précis qui nous permette de fixer exactement la date de la création des *centenarii* dans l'armée romaine. On attribue généralement cette mesure à Constantin : je crois, pour ma part, qu'elle est plus ancienne, et remonte aux dernières années du IIIe siècle.

2. J'ai cité plus haut l'exemple de la station indifféremment appelée *ad centuriones* et *ad centenarium* : il ne faudrait pas cependant attacher trop d'importance à une confusion qui peut n'être que le fait d'un copiste négligent, ou, au contraire, trop zélé.

3. Du Cange, *Gloss.*, *sub verb.* ; — Végèce, II, 8 et 13 ; — Cf. Cagnat, *l. c.*, p. 738.

4. *C. I. L.*, V, 8740, 8745, 8758 ; — *Notizie degli scavi*, 1890, p. 343 et p. 172. — — Cf. *C. I. L.*, V, p. 1059.

5. *Code Justinien*, I, 27, 2.

6. *C. I. L.*, V, 8771.

7. Gauckler, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1890, p. 544.

exerce des fonctions administratives d'une grande importance, qui exigent des connaissances spéciales étendues. Il devait déjà en être ainsi au IVe siècle : toutes les découvertes archéologiques faites dans le Sud Tunisien, au cours de ces dernières années, tendent à prouver que le *limes* tripolitain, au temps du Bas-Empire, était surveillé et administré à peu près de la même manière qu'aujourd'hui. Les hommes et les noms ont changé : l'organisation est restée la même, parce qu'elle est imposée par la nature des choses, et qu'elle convient mieux que tout autre à la configuration du sol, au caractère de la population nomade, aux exigences d'un climat violent, sec et chaud.

Tunis, le 1er mai 1902.

P. GAUCKLER.

OBSERVATIONS PHILOLOGIQUES SUR ARISTOPHANE

I

La parabase des *Cavaliers* se termine, comme on sait, par l'éloge des cavaliers athéniens qui, peu de temps avant la représentation de la pièce, ont pris part à une incursion sur le territoire de Corinthe[1]. L'armée athénienne, forte de 2.000 hoplites et de 200 chevaux, sans compter les troupes auxiliaires fournies par Milet, Andros et Karystos, a débarqué en Corinthie, non loin du bourg de Solygeia; un vif combat s'est engagé; les Athéniens ont d'abord été repoussés jusqu'à la mer; à la fin, comme l'ennemi n'avait pas de cavalerie, ils sont, grâce à la leur, restés maîtres du terrain[2]. C'est ce fait de guerre, tout à l'honneur des cavaliers, que rappelle Aristophane; mais il le rappelle sur le ton de la comédie, en substituant aux cavaliers les chevaux. « Ce que nous savons des chevaux, dit le chœur en commençant, mérite d'être conté[3]. » De plus, il est remarquable que le poète ne paraît pas sensible, dans ce morceau, à la belle conduite des cavaliers sur le champ de bataille; ce qu'il loue, c'est leur entrain au départ, c'est l'ardeur avec laquelle ils ont sauté dans les vaisseaux de transport, ἱππαγωγοί, — car ces hommes sont des chevaux, — maniant eux-mêmes l'aviron et s'encourageant par des hennissements joyeux. Tout cela est d'une fantaisie brillante et légère; mais du combat lui-même, pas un mot : la gaieté et l'endurance de ces jeunes nobles, de ces riches qui formaient la cavalerie du corps expéditionnaire, voilà les seuls traits sur lesquels Aristophane insiste. J'ai dit ailleurs le motif de cette insistance[4] : elle a pour but de répondre à de récentes attaques dirigées contre la cavalerie. Ces attaques nous sont mal connues, mais nous savons qu'elles venaient des dema-

1. Les *Cavaliers* furent joués en janvier 424. L'expédition contre les Corinthiens, conduite par Nicias et par deux de ses collègues, avait eu lieu en août ou en septembre de l'année précédente (Thucydide, IV, 42-45).

2. Thucydide, IV, 44, 1 : [illegible]

3. *Cavaliers*, 595.

4. *Éducation athénienne*, 2e éd., p. 281-284. Cf. p. 252.

gogues ; Cléon, notamment, dont les cavaliers étaient les adversaires politiques, les avait malmenés dans diverses circonstances, les accusant, ou les faisant accuser par ses amis, de préférer au devoir civique l'élégante oisiveté des gymnases. Aristophane prend leur défense en les montrant aussi bons soldats que d'autres, aussi sobres, aussi résistants à la fatigue et aux privations.

Mais il y a dans sa peinture un détail qui étonne. Voici ce qu'on lit, vers 604 et suivants :

> ἐξεπήδων 'ς Κόρινθον · εἶτα δ' οἱ νεώτεροι
> ταῖς ὁπλαῖς ὤρυττον εὐνὰς καὶ μετῆσαν στρώματα.
> ἤσθιον δὲ τοὺς παγούρους ἀντὶ ποίας Μηδικῆς,
> εἴ τις ἐξέρποι θύραζε, κἀκ βυθοῦ θηρώμενοι[1].

« Et ils bondirent sur le rivage de Corinthe : là, les plus jeunes, avec leurs sabots, creusent des lits ; ils vont chercher des couvertures ; pour nourriture ils ont les crabes, au lieu d'herbe médique, saisissant ceux qui s'aventurent au dehors, donnant la chasse aux autres jusque dans la mer[2]. »

Que ces hommes-chevaux se creusent des couchettes dans le sable de la plage, et qu'ils les creusent avec leurs sabots, rien de plus naturel, étant donné le caractère fantaisiste du tableau ; mais ce qui surprend, ce sont ces couvertures dont ils paraissent ne pouvoir se passer. N'est-ce pas là un raffinement qui jure avec l'idée que le poète veut donner d'eux ? Il est exact que les soldats avaient avec eux des couvertures ; parmi les objets d'équipement militaire, Pollux cite le στρωματόδεσμον, désigné aussi sous le nom de στρωματεύς : c'était, à ce qu'il semble, un sac de toile épaisse, dans lequel on roulait les couvertures et les effets d'habillement[3]. Rien, dans le texte, ne fait allusion à cet accessoire. Si, d'ailleurs, les cavaliers ont apporté des couvertures, où vont-ils les chercher ? Dans les vaisseaux de transport ? Que peut avoir d'intéressant, ici, la mention de ce va-et-vient ? Car le sens de μετῆσαν ne saurait être douteux[4]. Mais l'article, dès lors, était nécessaire, et Aristophane, qui l'emploie quand il le faut (τοὺς παγούρους, *les* crabes de la grève), ne l'a pas mis devant στρώματα.

1. Je cite ces vers d'après l'édition de Blaydes (Halle, 1892).

2. Est-il nécessaire de faire observer que ces détails, même si on les dépouille de leur caractère comique, ne sont pas de l'histoire ? Thucydide (IV, 42, 2 et 4) dit que les Athéniens, ayant navigué de nuit, arrivèrent au lever du jour, et que, tout de suite, l'action s'engagea ; il ne pouvait donc être question pour eux ni de campement ni de nourriture.

3. Pollux, X, 146. Cf. VII, 79 : X, 136-137 et 138 ; — Platon, *Théétète*, p. 175 E ; — Xénophon, *Anabase*, V, 4, 13 ; — Alexis, dans Athénée, XI, p. 473 D ; — Plutarque, *César*, 49. En campagne, on couchait aussi sur des nattes de jonc, σάμαξ Pollux, X, 43).

4. Cf. *Acharniens*, 728 ; *Nuées*, 801 ; *Paix*, 274 et 279 ; — Hérodote, III, 15 ; — Xénophon, *Helléniques*, II, 1, 25 ; IV, 5, 8 ; V, 2, 24, etc.

C'est ce mot, donné par tous les manuscrits, sauf un, qui doit être corrigé[1]. Le *Ravennas* porte βρώματα, que les éditeurs sont unanimes à rejeter. Un des plus récents parmi eux, M. J. van Leeuwen, écrit à ce sujet : βρώματα R *vitio manifesto* (ζ — μ), *neque enim hic nunc expectatur mentio neque dictionis quotidianae haec est vox, licet in fr. 333 (loco obscuro) reperiatur tradita*[2]. Je ne puis partager l'opinion du savant critique. Βρῶμα se trouve chez Aristophane, dans un fragment des secondes *Fêtes de Déméter*, où il est pris au figuré ; mais cela n'autorise pas à le considérer comme suspect[3]. Plusieurs auteurs, à peu près contemporains du poète, l'emploient au sens propre en l'opposant à πῶμα[4]. Il est, enfin, si naturel de rencontrer dans ce vers l'idée de *nourriture*, que le vers suivant ne se comprend bien que si l'on suppose cette idée exprimée déjà dans celui qui le précède. Les mots ἤσθιον δὲ ne signifient pas, en effet, *et* ils mangeaient..., mais : *or* ils mangeaient... ; δέ est ici, comme dans beaucoup de cas, une particule explicative, très voisine du latin *autem*[5]. Pour ces motifs, je suivrais sans scrupule la leçon du *Ravennas* ; la valeur de ce manuscrit peut être discutée, on peut la regarder comme surfaite, mais, dans l'espèce, c'est lui qui a raison.

Les chevaux attiques débarquent en Corinthie et, sans tarder, ils improvisent un campement en se creusant sur le rivage des abris sommaires ; puis ils se mettent en quête de nourriture. Or ce qu'ils trouvent, au lieu de trèfle, ce sont les crabes qui peuplent la côte ; ils s'en contentent, et voilà comment tout concourt dans le récit, dont pas une note discordante ne vient rompre l'unité, à mettre en lumière la force de résistance et la bonne humeur des assaillants.

II

Une des scènes les plus curieuses du *Ploutos* est assurément le débat de Chrémylos et de Pénia ; mais plusieurs passages en sont obscurs, notamment celui où Chrémylos fait l'énumération de toutes les misères que Pénia traîne à sa suite, et dont elle accable les hommes, sous prétexte de les armer pour

1. Frappé surtout de la contradiction que présente avec le reste du passage ce souci d'un bien-être relatif, j'ai cru autrefois pouvoir faire porter la correction sur μετῇσαν, et j'ai proposé d'écrire μεθεῖσαν (*Éducation athénienne*, p. 283, note 3). Mais, outre que l'article, ici, serait également nécessaire, le changement de μεθεῖσαν en μετῇσαν est, paléographiquement, inadmissible.

2. *Aristophanis equites*, Lugduni Batav., 1900.

3. Kock, *Comicorum attic. fragmenta*, I, p. 480. Le poète fait allusion aux comédies de Cratès qu'il qualifie ironiquement de μέγα τε βρώματα. Bergk propose d'écrire χρῶμα, Nauck σῶμα. Ces corrections paraissent inutiles. Cf., à propos du même Cratès, une image analogue, *Cavaliers*, 538 et suiv.

4. Thucydide, IV, 26, 5 ; — Platon, *Critias*, p. 114 B ; — Xénophon, *Mémorables*, IV, 7, 9.

5. Kühner, *Ausführl. Grammatik der griech. Sprache*, 2e éd., II, § 532, p. 815 et suiv.

les luttes de la vie. Je citerai ce passage d'après l'édition critique de von Velsen[1].

σὺ γὰρ ἂν πορίσαι τί δύναι' ἀγαθόν, πλὴν φῳδῶν ἐκ βαλανείου
καὶ παιδαρίων ὑποπεινώντων καὶ γρᾳδίων κολοσυρτοῦ ;
φθειρῶν δ' ἀριθμὸν καὶ κωνώπων καὶ ψυλλῶν οὐδὲ λέγω σοι
ὑπὸ τοῦ πλήθους, αἳ βομβοῦσαι περὶ τὴν κεφαλὴν ἀνιῶσιν,
ἐπεγείρουσαι καὶ φράζουσαι. πεινήσεις, ἀλλ' ἐπανίστω.
πρὸς δέ γε τούτοις ἀνθ' ἱματίου μὲν ἔχειν ῥάκος· ἀντὶ δὲ κλίνης
στιβάδα σχοίνων κόρεων μεστήν, ἣ τοὺς εὕδοντας ἐγείρει·
καὶ φορμὸν ἔχειν ἀντὶ τάπητος σαπρόν· ἀντὶ δὲ προσκεφαλαίου.
λίθον εὐμεγέθη πρὸς τῇ κεφαλῇ · σιτεῖσθαι δ' ἀντὶ μὲν ἄρτων
μαλάχης πτόρθους , ἀντὶ δὲ μάζης φυλλεῖ' ἰσχνὰ ῥαφανίδων·
ἀντὶ δὲ θράνου στάμνου κεφαλὴν κατεαγότος . ἀντὶ δὲ μάκτρας
φιδάκνης πλευρὰν ἐρρωγυῖαν καὶ ταύτην . ἆρά γε πολλῶν
ἀγαθῶν πᾶσιν τοῖς ἀνθρώποις ἀποφαίνω σ' αἴτιον οὖσαν ;

« Et quel est donc le bien que tu es capable de procurer, sinon des brûlures rapportées du bain, des marmots affamés, des criailleries de vieilles ? Pour la foule des poux, des cousins et des puces, je ne t'en parle pas, tant elle est innombrable ! Elle incommode le malheureux en bourdonnant autour de sa tête ; elle le réveille en lui disant : « Tu auras faim, mais, allons, debout ! » Et puis, pour manteau, posséder une guenille ; pour lit, une jonchée de joncs remplie de punaises, qui empêchent de fermer l'œil ; pour tapis, avoir une natte sordide ; pour oreiller, une grosse pierre où l'on pose la tête ; manger, au lieu de pain, des tiges de mauve, au lieu de galette, des feuilles de raves sèches ; avoir pour escabeau le goulot d'une cruche cassée, pour pétrin, une douve de tonneau, et fendue encore ! Voilà-t-il pas le tableau des biens nombreux dont tu combles tous les hommes ? »

Von Velsen, dans une courte note, a déjà fait remarquer la confusion de cette tirade. La syntaxe, en effet, y est défectueuse : si ἔχειν est à sa place au vers 540, on n'en comprend guère la répétition au vers 542 ; par contre, on en regrette l'absence au vers 545, après que le développement qu'il gouverne a été interrompu par l'insertion de σιτεῖσθαι et de tout ce qui en dépend. Il y a de fâcheuses répétitions d'idées, comme celle qu'indique ἐπεγείρουσαι (v. 539) suivi de ἐγείρει (v. 541), ou comme la mention des punaises qui troublent la nuit du pauvre (v. 541), après celle des poux, des cousins et des puces qui le tourmentent dans le même temps et de la même manière (v. 537). Il y a des synonymes dont l'emploi n'est pas justifié : στιβάδα, du

1. Leipzig, 1881. — Les remarques qui suivent ont été l'objet d'une brève communication à la Société des humanistes, dans sa séance du 26 juin 1895.

vers 541, désigne le lit de jonc sur lequel le misérable s'étend pour dormir, et φορμὸν σαπρόν, du vers 542, a exactement la même signification : c'est la natte pourrie qui lui sert de matelas, et non, comme on serait tenté de le croire, une couverture destinée à le défendre de la fraîcheur nocturne : ἀντὶ τάπητος oblige à écarter cette dernière interprétation. Et ce n'est pas tout : comme si le poète n'avait pas tout dit sur le *coucher* de l'indigent, il éprouve le besoin de parler encore de son oreiller (v. 542-543). Il y a là, en dehors d'irrégularités de construction inadmissibles, une surabondance de détails qui donne l'impression de quelque *contaminatio*, de deux rédactions différentes du même passage s'offrant à nous dans un enchevêtrement inextricable.

Tout s'éclaire si l'on commence par grouper ensemble les vers suivants :

535 οὐ γὰρ ἂν πορίσαι τί δύναι' ἀγαθόν, πλὴν φῳδῶν ἐκ βαλανείου
536 καὶ παιδαρίων ὑποπεινώντων καὶ γραϊδίων κολοσυρτοῦ ;
540 πρὸς δέ γε τούτοις ἀνθ' ἱματίου μὲν ἔχειν ῥάκος, ἀντὶ δὲ κλίνης
541 στιβάδα σχοίνων κόρεων μεστήν, ἣ τοὺς εὕδοντας ἐγείρει ·
545 ἀντὶ δὲ θράνου στάμνου κεφαλὴν κατεαγότος, ἀντὶ δὲ μάκτρας
546 φιδάκνης πλευρὰν ἐρρωγυῖαν καὶ ταύτην ; ἆρά γε πολλῶν
547 ἀγαθῶν πᾶσιν τοῖς ἀνθρώποις ἀποφαίνω σ' αἴτιον οὖσαν ;

On a ainsi un premier développement dans lequel tout s'enchaîne, et qui ne contient pas de redite. Le verbe ἔχειν, du vers 540, dépend de πορίσαι ; l'énumération, jusqu'au vers 546, est formée de ses compléments directs.

Le second groupe de vers, en y comprenant toujours les vers 535 et 536, sera dès lors celui-ci :

535 οὐ γὰρ ἂν πορίσαι τί δύναι' ἀγαθόν, πλὴν φῳδῶν ἐκ βαλανείου
536 καὶ παιδαρίων ὑποπεινώντων καὶ γραϊδίων κολοσυρτοῦ ;
537 (φθειρῶν δ' ἀριθμὸν καὶ κωνώπων καὶ ψυλλῶν οὐδὲ λέγω σοι
538 ὑπὸ τοῦ πλήθους, αἳ βομβοῦσαι περὶ τὴν κεφαλὴν ἀνιῶσιν,
539 ἐπεγείρουσαι καὶ φράζουσαι, πεινήσεις, ἀλλ' ἐπανίστω ·)
542 καὶ φορμὸν ἔχειν ἀντὶ τάπητος σαπρόν · ἀντὶ δὲ προσκεφαλαίου
543 λίθον εὐμεγέθη πρὸς τῇ κεφαλῇ · σιτεῖσθαι δ' ἀντὶ μὲν ἄρτων
544 μαλάχης πτόρθους, ἀντὶ δὲ μάζης φυλλεῖ' ἰσχνὰ ῥαφανίδων ;

Tout se suit également ici ; ἔχειν et σιτεῖσθαι (v. 542 et 543), comme ἔχειν du groupe précédent, dépendent de πορίσαι ; les vers 537-539 forment une parenthèse.

Avons-nous là quelque souvenir du premier *Ploutos*? On sait qu'Aristophane avait mis à la scène deux comédies portant ce titre, l'une en 408,

l'autre en 388; celle qui nous est parvenue est la seconde[1]. Mais l'existence de deux drames distincts sur le même sujet est aujourd'hui sérieusement contestée; ce qui, dans tous les cas, paraît évident, depuis la savante dissertation de C. Ludwig, c'est que ni les critiques alexandrins ni les scholiastes n'avaient entre les mains le premier *Ploutos;* le seul qu'ils connaissaient était le nôtre, dont ils parlent comme s'ils avaient affaire au premier, et non au second[2]. Si donc, comme je crois l'avoir montré, celui que nous possédons présente, pour un passage du dialogue de Chrémylos et de Pénia, le mélange de deux rédactions différentes, on ne peut songer à expliquer ce mélange par un rapprochement qui aurait été fait postérieurement entre le premier et le second *Ploutos;* en d'autres termes, ce mélange ne provient pas d'une annotation marginale imputable à un lecteur d'époque tardive, qui, sur un exemplaire de la seconde comédie, aurait transcrit quelques vers de la première, lesquels auraient ensuite passé dans le texte. Pour en rendre compte, il faut remonter plus haut, peut-être au manuscrit même d'Aristophane, c'est-à-dire au remaniement que le poète fit de son œuvre vingt ans après l'avoir pour la première fois produite en public : sur l'exemplaire de 408, il aurait consigné ses corrections, et c'est ce *brouillon*, trouvé dans ses papiers, qui aurait donné lieu à la confusion que nous avons mise en lumière. Mais il est évident que l'une ou l'autre seulement des deux rédactions était, dans sa pensée, destinée à la représentation de 388. Quelle est la plus ancienne? Nous ne saurions le dire; il semble pourtant que ce soit celle que nous avons donnée en premier lieu. L'autre, en effet, est plus haute en couleur; l'espèce de complaisance avec laquelle l'auteur y insiste sur les insectes malfaisants, et le discours qu'il leur prête (v. 537-539), la triste peinture qu'il fait de la nourriture du pauvre, dont il se borne ailleurs à décrire le mobilier (v. 543-544), portent à penser que, des deux morceaux, c'est celui-ci qui est le dernier en date. Nous savons que les premières *Nuées* se terminaient par une scène moins vive que les secondes[3]. Un des procédés d'Aristophane, quand il remaniait une de ses pièces, semble avoir consisté à en accentuer le comique. On jugera de la différence des deux rédactions par les traductions suivantes, où ont été introduits les légers changements exigés par la séparation des deux textes.

Première rédaction : « Et quel est donc le bien que tu es capable de procurer, sinon des brûlures rapportées du bain, des marmots affamés, des criailleries de vieilles, sans compter le plaisir de posséder pour manteau une guenille, pour lit une jonchée de joncs remplie de punaises, qui réveillent les

1. Schol. du *Ploutos*, au vers 173, et *IIe Argument*.
2. C. Ludwig, *Pluti Aristophaneae utram recensionem veteres grammatici dixerint priorem* (*Comment. philol. Jenenses*, IV, 1890, p. 63 et suiv.).
3. *Nuées*, *VI Argument*. — Cf. Zielinski, *Die Gliederung der altattischen Komoedie*, p. 34 et suiv.; — Kaibel, *Real-Encyclopädie* de Pauly-Wissowa, au mot *Aristophanes*, p. 977.

dormeurs, pour escabeau le goulot d'une cruche cassée, pour pétrin une douve de tonneau, et fendue encore? Voilà-t-il pas le tableau des biens nombreux dont tu combles tous les hommes? »

Deuxième rédaction : « Et quel est donc le bien que tu es capable de procurer, sinon des brûlures rapportées du bain, des marmots affamés, des criailleries de vieilles? — Pour la foule des poux, des cousins et des puces, je ne t'en parle pas, tant elle est innombrable! foule bourdonnante autour de la tête, foule incommode, qui réveille en disant : « Tu auras faim, mais, allons, debout! » — Que peux-tu donc donner, qu'une natte sordide au lieu de tapis, au lieu d'oreiller, une grosse pierre pour y poser la tête, et quant à la nourriture, au lieu de pain, des tiges de mauve, au lieu de galette, des feuilles de raves sèches? »

La seconde peinture est, sans contredit, plus *corsée* que la première; si nous ne nous trompons pas sur le caractère habituel des remaniements d'Aristophane, elle lui est donc postérieure.

Quant à croire que, des deux textes, l'un est d'Aristophane, l'autre d'un autre comique, et que tous deux ont été rapprochés par quelque lecteur à cause de leur similitude, c'est là une hypothèse que rien ne saurait justifier, ni la versification, ni le style des deux tirades, ni leur étroit rapport avec les vers 535-536, dont elles forment l'une et l'autre deux développements d'un égal intérêt.

Paul Girard.



MÉDAILLON AU TYPE DE CYBÈLE

Ce médaillon en bronze, qui mesure un peu plus de 8 centimètres de diamètre, passe pour avoir été trouvé en Lydie et a été envoyé de Smyrne à Bruxelles. J'en dois la photographie à l'obligeance de M. Franz Cumont.

Il représente le buste de Cybèle, vu de face, entre deux lions. La déesse porte la couronne murale au-dessus d'une lourde chevelure ondulée qui tombe en boucles symétriques sur les épaules. Elle est vêtue d'une robe à manches longues et d'un chiton fermé aux épaules par des agrafes rondes, qui dessine sur la poitrine une série de plis parallèles. La main gauche tient le tympanon, vu de profil, et l'appuie sur le haut du bras. Au-dessus du tympanon apparaissent les deux cymbales, reliées par une courroie. Les lions sont présentés de face, et c'est sans doute l'avant-train du lion de gauche qui occupe le champ et fait pendant aux cymbales. Une guirlande tressée en couronne sert de cadre au médaillon. La même bordure se retrouve sur une plaquette en bronze, également consacrée à Cybèle, découverte aussi en Asie Mineure, et qui a passé de la collection Rayet au musée de Lyon.

L'intérêt principal de ce médaillon est dans la présence de deux attributs qu'on n'a point coutume de rattacher au culte de la mère des dieux : le serpent qui glisse vers la gauche, sous le buste de la déesse, et les têtes d'animaux sur lesquelles se posent les pattes des deux lions.

Le serpent n'est point familier à Cybèle. Cependant, sur des monnaies autonomes de Hiérapolis de Phrygie[1], on voit une déesse assise, coiffée du modius ou de la couronne murale, qui appuie la main gauche sur le tympanon et présente de la main droite une patère à un serpent dressé devant elle. Derrière la déesse, ajoute Mionnet, Telesphoros est debout. Le tympanon, la patère, la couronne paraissent bien désigner Cybèle, et il faudrait pouvoir vérifier si ce Telesphoros n'est pas Attis. La mère des dieux se manifeste donc ici sous un aspect qui la rapproche d'Hygie et de Déméter. Ainsi nous la révèle l'épithète de Σωτήρ, Σώτειρα[2], Salutaris[3], qui marque la nature bienveillante des divinités chthoniennes. Elle est, comme Asklépios et Hygie, celle qui guérit :

σοφὴν θεῶν ὑμνῳδὸν ἰατρὸν θ' ἅμα[4].

C'est pourquoi le culte de la grande mère se rencontre à Epidaure et dans beaucoup de stations thermales de l'époque romaine : aux Aquae Albulae, près de Rome, à Baies, Pouzzoles, Venafre, en Campanie, à Alet (Electum), en Narbonnaise, à Baden dans les pays rhénans.

Si l'on préfère retrouver dans ce vers un souvenir de chants-médecines, comme il en subsiste encore chez certaines peuplades indiennes pour le temps des semailles et de la moisson[5], la mère des dieux est, avec Déméter, la déesse du sol fécond, qui donne de belles récoltes[6]. C'est elle qu'on implore pour avoir la pluie. Sur l'autel taurobolique de Khalandri, au musée d'Athènes, les deux déesses trônent à côté l'une de l'autre, et Déméter tient une torche enflammée autour de laquelle s'enroule un serpent. Comme cet autel, notre médaillon est de basse époque, et depuis longtemps les Romains avaient assimilé la Magna Mater à Terra Mater[7], bien que chacune des deux divinités eût conservé son culte particulier :

Quid tibi Terra parens, mater formosa deorum[8]?

Une inscription taurobolique de Numidie est dédiée à cette divinité complexe : *Terra Mater Aerecura Mater Deum Magna Idaea*[9]. Or le serpent est le

1. Mionnet, IV, p. 298, n° 588, et p. 299, n° 597.
2. Orphic., h., 14, 7 et 27, 12.
3. Cohen, 2e éd., II, p. 431, *Faustina senior*, 229 et 230.
4. Diogen. trag. dans Athenée, XIV, 636 A.
5. Cf. Lang, *Mythes, Cultes et Religion*, p. 568.
6. Plin., *Hist. nat.*, XVIII, 16 : pour le type iconographique, cf. une monnaie de Diocoelia (Phrygie) : Cybèle tenant des épis et le tympanon : Mionnet, IV, p. 280, n° 495.
7. *Mater deum terra est* : August., *De Civ. Dei*, VI, 8 : — cf. VII, 28 : — Arnob., III, 32.
8. Anonyme de 394, v. 94 (Baehrens, *Poetae lat. min.*, III).
9. *C. I. L.*, VIII, 5524. Cf. une statue de la *Terra Mater* offerte aux dendrophores d'Ostie (*C. I. L.*, XIV, 67).

symbole de la terre et l'un des attributs de Tellus. Le reptile qu'on voit sortir des trous du sol et des fissures de la pierre passait pour naître de la terre et pour s'en nourrir. Voilà pourquoi, dans l'iconographie mithriaque, il figure toujours l'élément solide en face du lion, qui est le feu, et du cratère qui contient l'eau. Ce culte de la Terre, « le clergé mithriaque le reçut en héritage des mages asiatiques[1] ». Le symbolisme du serpent se retrouve de même dans l'antique Asie, et les devins de Telmissos l'expliquent à Crésus[2]. Aussi certaines monnaies impériales de Myra, de Lycie et d'Aphrodisias de Carie nous présentent-elles encore, au IIe siècle de notre ère, un des aspects les plus anciens du culte de Cybèle, demeuré en relation très étroite avec le culte des arbres et celui de la terre. L'image grossière de la déesse mère, taillée sans doute dans le bois, est placée sur un arbre, au milieu du feuillage ; au pied même du tronc deux serpents sortent du sol, à côté de deux Kurètes (?). Le médaillon de Cybèle au serpent est à rapprocher de ces monuments.

La déesse de la terre est puissante sur tout ce qui est enseveli dans son sein. Ainsi s'explique le caractère funéraire de Cybèle. Les têtes d'animaux que les lions tiennent dans leurs griffes accusent nettement ce rôle de divinité infernale. Sous le lion de gauche est une tête de cerf ; sous celui de droite, on croit distinguer une tête de taureau. Le cerf était-il aussi consacré à Cybèle dans certaines villes d'Asie Mineure ? On le trouve à côté de la déesse sur une monnaie de Philadelphie de Lydie[3]. Quoi qu'il en soit, le type iconographique du lion tenant sa proie, cerf, taureau ou bélier, est d'un symbolisme très clair. Le lion est un emblème chthonien. Dans l'élément sémitique, le lion destructeur de vie est un symbole de la mort. De même le Kronos léontocéphale du culte mithriaque, dernière évolution d'un totem préhistorique, est devenu l'incarnation du Temps et de son pouvoir de destruction. Telle est aussi la signification mystique du lion placé sur les tombes, quand il est groupé avec sa proie ; car, sans elle, il n'est plus que le gardien des monuments sépulcraux et le protecteur des morts. On trouve représentées les diverses phases de la victoire du lion. Sur une stèle funéraire de Cotiaeum, en Phrygie, deux lions se disputent un taureau ; sur une autre stèle de même provenance, un lion tient dans ses griffes une bête mutilée[4]. Mais le plus souvent, il ne subsiste que la tête, comme un trophée, et le fauve la serre entre ses deux pattes de devant, ou simplement pose une patte sur elle[5].

1. Cumont, *Mithra*, I, p. 107.
2. Hérodote, I, 78.
3. Mionnet, IV, p. 102, n° [illegible]. — Catulle, dans son poème [illegible] dit que [illegible] de Cybèle [illegible] peuplés de biches. — Mais le cerf [illegible] peut être ici [illegible] symbolique [illegible] pour vivre très longtemps.
4. Lebas et Waddington, V, n° 823 et p. 231, n° 797.
5. A [illegible] en Phrygie [illegible] n° 71 [illegible] représente [illegible] entre lesquelles une stèle en forme [illegible] surmontée [illegible] lion qui tient une tête [illegible].

ou bien encore deux lions affrontés appuient chacun une patte sur la tête de l'animal[1]. Ce motif de décoration funéraire a passé d'Asie Mineure en Occident. Il s'est propagé surtout dans les provinces orientales de l'Europe, en Dalmatie, en Pannonie, en Mœsie, en Norique; on peut le suivre dans toute la vallée du Danube. En Italie, il se répand particulièrement dans la Vénétie et dans la vallée du Pô[2], sans doute par l'intermédiaire de Pola et d'Aquileja, qui fut, à l'époque impériale, le principal point de contact entre le Nord, le Midi et l'Orient. Il a pénétré avec succès dans la vallée du Rhin. En somme, il est curieux d'observer que son expansion géographique correspond assez bien à celle de l'Attis funéraire. Ce médaillon tend à prouver qu'il faut chercher aux deux motifs une origine commune dans le culte de la Grande Mère et sur le sol d'Asie Mineure; c'est ainsi que nous trouvons réunis sur les monnaies de Plakia les types de la Meter et du lion tauroctone[3]. Mais, tandis que le motif du lion n'éveille qu'une image de mort, le simulacre d'Attis correspond à une idée plus haute et prend un caractère vraiment religieux; car il est plus qu'un symbole de deuil; s'il ne suppose pas l'espoir d'une résurrection, du moins traduit-il une vague pensée d'immortalité[4].

Notre médaillon, avec cet ensemble d'attributs franchement chthoniens, nous rappelle que Cybèle fut, en Asie Mineure, une divinité funéraire, que, dans la chambre sépulcrale d'Arslankaia, elle est, depuis le VIIe siècle, la gardienne du mort[5], qu'à Smyrne elle recevait l'amende imposée aux profanateurs des tombes, qu'à Rhodes on plaçait auprès des morts son icône en terre cuite, avec le lion sur ses genoux, que ses statues hiératiques de Cymé et de Marseille sont peut-être tout aussi bien des stèles funéraires que des monuments votifs[6].

Henri Graillot.

1. *Ibid.*, V, nos 803 (Cotiæum), 1530 (Temnos).
2. On voit de ces monuments à Venise, au musée de Padoue, au musée d'Este, où j'en ai compté au moins six.
3. Babelon, *Coll. Waddington*, nos 994, 995.
4. Sur un cippe qui porte le relief d'Attis (C. I. L., III, 6384), on lit ce vers :

Corpus habent cineres ; animam sacer abstulit aer.

5. Décrit et reproduit pour la dernière fois dans Reber, *Die Phryg. Felsendenkm.*, 1897, p. 31-35. Reber date le monument de la fin du VIIe siècle.
6. S. Reinach, dans B. C. H., 1889, p. 558-560.

NOTE SUR UN PASSAGE D'ARISTOTE

(ΑΘΗΝΑΙΩΝ ΠΟΛΙΤΕΙΑ, 4)

On a beaucoup discuté sur l'authenticité du chapitre IV de l'Ἀθηναίων πολιτεία d'Aristote, et on a réuni, pour la combattre, une foule de raisons qui ont de la valeur. En voici une qui, à ma connaissance, n'a pas été invoquée jusqu'à ce jour, et qui suffirait peut-être, à elle seule, pour rendre ce texte suspect.

Il est question dans ce passage d'une prétendue constitution de Dracon, qui aurait réservé l'archontat à ceux qui possédaient οὐσίαν οὐκ ἐλάττω δέκα μνῶν ἐλευθέραν. Le sens de la locution οὐσία ἐλευθέρα se devine sans peine : elle désigne une fortune immobilière qui n'est grevée d'aucune hypothèque. Pour que le chapitre dont il s'agit échappât à la critique, il faudrait donc que, dès l'année 621 ou 620 avant Jésus-Christ, date de la réforme attribuée à Dracon[1], l'hypothèque eût fonctionné en Attique dans les mêmes conditions qu'au IVe siècle. Or une pareille affirmation serait contraire à la vérité.

Quelques auteurs modernes sont d'avis qu'au VIIe siècle le débiteur ne pouvait fournir à son créancier qu'une garantie personnelle. Comme alors nul n'avait de biens propres, nul non plus n'avait le droit d'engager ses biens. Ce qui répondait du remboursement de la dette, ce n'était pas la terre de l'emprunteur, c'était son corps, c'était sa liberté ; en sorte que, si à l'échéance il était insolvable, on n'avait d'autre ressource que de le réduire en servitude. Telle est notamment l'opinion que défend M. Fustel de Coulanges[2] ; telle est aussi celle qu'adopte M. Beauchet[3]. S'il en était ainsi, le problème serait d'emblée résolu, et l'erreur d'Aristote au sujet de l'œuvre

1. D'après Aristote, la réforme eut lieu sous l'archontat d'Aristaichmos, qui se place en 621/620 ou en 620/619 (Schoeffer dans Pauly-Wissowa, II, p. 583).

2. *Cité antique*, p. 315 : « Le système des hypothèques n'était pas encore connu en ce temps-là, et était en contradiction avec la nature du droit de propriété. » *Nouvelles recherches*, p. 139 : « L'hypothèque n'appartient pas à l'ancien droit attique... On n'a pas d'indice qu'elle ait été connue et pratiquée avant Solon... Dès que la terre appartenait au γένος, et non à l'individu, la terre ne pouvait servir de gage à la dette personnelle d'un homme. »

3. *Histoire du droit privé de la République athénienne*, II, p. 194 : « L'hypothèque n'a été admise dans le droit attique que postérieurement aux réformes de Solon. »

politique de Dracon serait manifeste. Mais la théorie de M. Fustel de Coulanges et de M. Beauchet est loin d'être établie. Les poésies de Solon prouvent qu'avant lui les sûretés réelles n'étaient pas ignorées des Athéniens; ces ὅροι dont l'Attique était toute hérissée[1] attestent, comme les ὅροι hypothécaires du IVe et du IIIe siècle, la mainmise des créanciers sur les biens de leurs débiteurs. Il reste seulement à savoir quelle espèce d'hypothèque ont connue les contemporains de Solon et de Dracon.

Au temps de Démosthène et dans les temps qui suivirent, il existait à Athènes deux sortes de sûretés réelles, la vente à réméré ou à pacte de rachat (πρᾶσις ἐπὶ λύσει), et l'hypothèque proprement dite; je laisse de côté l'antichrèse, qui n'était qu'une variété de la vente à réméré[2]. Le contrat d'hypothèque conférait au créancier un droit éventuel de propriété sur l'immeuble du débiteur, si celui-ci ne payait pas, au moment voulu, le capital et les intérêts. Dans la vente à réméré, on allait plus loin. Le débiteur abandonnait immédiatement sa terre à son créancier; mais il était stipulé qu'il aurait la faculté de la reprendre en restituant le montant de la créance. La vente en pareil cas n'était pas fictive : elle s'accomplissait de la même manière et elle entraînait les mêmes conséquences qu'une vente ordinaire. Cela est si vrai que le débiteur, pour rentrer dans son bien, était obligé de réclamer une vente nouvelle, qui annulait la première. Les inscriptions de Ténos mentionnent plusieurs opérations de ce genre. Je n'en citerai qu'un exemple : Un certain Phocos achète d'Athénadès pour 1.400 drachmes d'argent une maison et un terrain que Phocos avait vendus à Athénadès en lui empruntant 1.400 drachmes[3]. C'était là, comme on l'a dit, une rétrocession faite en vertu d'une vente à réméré[4]. L'effet de la πρᾶσις ἐπὶ λύσει était de déposséder sur l'heure le débiteur au profit de son créancier, sous réserve d'un droit de rachat ultérieur. Peu importait que l'acquéreur laissât l'immeuble entre les mains du vendeur. s'il y trouvait avantage. Il n'en était pas moins dorénavant le seul et unique propriétaire. A Ténos, Praxias achète d'Euboulos une maison « pour sûreté d'un prêt » (κατὰ δάνειον), et aussitôt la maison cesse d'appartenir à Euboulos[5]. A Amorgos, un individu garde les immeubles qu'il a vendus à réméré, mais il les garde comme fermier[6]. Deux Athéniens prêtent 10.500 drachmes à Panténète, qui leur cède en échange une exploitation minière, sous cette condition qu'il la recevra en location.

1. Solon, fragment 36 (Bergk) : Ὅρους... πολλαχῇ πεπηγότας.
2. Voir mon livre sur la *Propriété foncière en Grèce*, p. 280-283.
3. Dareste, Haussoullier et Reinach, *Inscriptions juridiques*, 1re partie, VII, l. 120-121 : Φῶκος παρ' Ἀθηνάδου... ἐπρίατο τὴν οἰκίαν καὶ τὸ χωρίον τὸ ἐν Ἐλειθυαίῳ δραχμῶν ἀργυρίου χιλίων τετρακοσίων ἃ ἀπέδωκε Φῶκος Ἀθηνάδει δανειζόμενος παρ' Ἀθηνάδου χιλίας καὶ τετρακοσίας δράχμας.
4. *Ibidem*, p. 90.
5. *Ibidem*, VII, l. 73-75.
6. Michel, *Recueil d'inscriptions grecques*, 1385 : Ὑποτελεῖ δὲ μίσθωμα Νικήρατος (le vendeur à réméré) Κτησιφῶντι καθ'ἕκαστον ἐνιαυτόν.

« D'après le contrat conclu entre nous, disent les créanciers, Panténète est notre fermier, et c'est nous qui sommes propriétaires de la mine[1]. »

On voit que la πρᾶσις ἐπὶ λύσει était une garantie autrement solide que l'hypothèque simple. Or, si l'on réfléchit que, dans les sociétés primitives, une extrême défiance préside à la formation des contrats, on en conclura que la vente à réméré remonte chez les Athéniens à une antiquité plus reculée. Elle a pu coexister avec l'hypothèque au IVe siècle ; mais elle a été imaginée avant elle. On ne saurait déterminer l'instant précis où elle commença à s'introduire dans le droit attique. Tout ce qu'il est permis de dire, c'est qu'elle prit naissance après la vente. Or la vente, surtout la vente immobilière, a eu une origine assez tardive. Tant que dura le régime patriarcal, la terre fut inaliénable, parce qu'on la considérait comme la propriété collective de la famille tout entière, non seulement de la famille présente, mais encore de la famille future. Ce régime subsista en Grèce au moins jusqu'au VIIIe siècle, et c'est probablement vers la même époque que la vente entra dans les usages, d'abord d'une façon sporadique et exceptionnelle, puis d'une façon régulière[2]. Nous n'avons, à ce sujet, qu'un point de repère chronologique. A en croire Théophraste, Charondas, le législateur de la Grande-Grèce, qui vécut au milieu du VIIe siècle, avait publié des règlements sur les ventes immobilières[3], et il est vraisemblable qu'il s'écoula un certain intervalle entre les premières ventes et sa législation. D'autre part, si l'on suppose que la vente à réméré suivit de près l'institution de la vente, on sera conduit à placer approximativement, vers l'année 700 avant notre ère, la date de cette innovation.

Dès lors il est de toute impossibilité que l'hypothèque simple ait été usitée à l'époque de Dracon. Bien qu'elles aient été inspirées par la même pensée et qu'elles tendent au même objet, celui d'assurer au créancier le remboursement de la somme d'argent qu'il a prêtée, la vente à réméré et l'hypothèque offrent entre elles de telles différences qu'il a fallu une longue évolution des esprits pour passer de l'une à l'autre. Sans doute aucun témoignage direct ne confirme cette assertion, en ce qui concerne la Grèce ; mais elle s'autorise de l'exemple de plusieurs sociétés analogues. Ainsi, à Rome, l'aliénation fiduciaire, qui rappelle de tous points la πρᾶσις ἐπὶ λύσει, était déjà en vigueur au commencement du IIe siècle avant Jésus-Christ[4], tandis que l'hypothèque date tout au plus du début de l'empire[5]. De même, en France,

1. Démosthène, XXXVII, 9 : Οὗτος (le vendeur) ἐγεώργει [illegible]
2. Cf. *la Propriété foncière*, p. 101.
3. Théophraste, fragm. XCVII, 5.
4. Elle se trouve mentionnée dans Plaute (*Trinummus*, 420-421), qui mourut en 184 avant Jésus-Christ. Si l'on prétendait écarter ce témoignage en disant que Plaute a emprunté le sujet de sa pièce au poète grec Philémon, il resterait toujours ceci que, d'après Cicéron (*De offic.*, III, 17, 70), le *pactum fiduciae* était très connu au temps de Q. Mucius Scaevola, consul en 95 avant Jésus-Christ.
5. Girard, *Manuel élémentaire de droit romain*, p. 755, note 3.

l'hypothèque ne se montre guère qu'au XIIIe siècle, alors que la vente à réméré était d'une pratique courante, sous le nom de *mortgage*, au IXe, et peut-être antérieurement[1]. Alléguera-t-on par hasard que les idées des Athéniens à cet égard se modifièrent plus vite et que chez eux la transition de la πρᾶσις ἐπὶ λύσει à l'hypothèque fut plus brusque qu'ailleurs? Ce serait là une conjecture toute gratuite, que rien ne justifierait. Les Athéniens ont pu être fort novateurs en matière politique; encore l'ont-ils été moins qu'on ne croit, puisqu'ils n'arrivèrent à la démocratie qu'après avoir longtemps accepté le régime monarchique ou aristocratique. Mais, en matière de droit civil, ils furent très respectueux de la tradition. Il n'y a donc, à mon sens, aucune difficulté à affirmer que, si la vente à réméré naquit en Attique dans les environs de l'année 700, l'hypothèque était étrangère à ce pays en 621.

Je reviens maintenant à Aristote. Dracon, d'après lui, exigea des candidats à l'archontat la possession d'un cens minimum de dix mines absolument libre (οὐσία ἐλευθέρα). Le mot ἐλευθέρος s'entend à merveille d'un immeuble exempt de toute charge hypothécaire, et c'est la signification qu'il a dans Théophraste[2]. Mais il serait tout à fait incorrect de dire simplement, d'un immeuble vendu à réméré, qu'il n'est pas ἐλευθέρος. L'effet d'un pareil contrat était, on l'a vu plus haut, d'enlever son bien au débiteur et de le transférer à son créancier, provisoirement si la dette était payée, définitivement si elle ne l'était pas. Il y avait là pour le débiteur non pas une menace d'expropriation, comme dans l'hypothèque, mais une expropriation véritable. L'aliénation de la terre était complète, tant qu'elle n'était pas annulée par une rétrocession, que l'aliénateur avait le droit d'imposer, le cas échéant, à l'acquéreur. Une terre vendue à réméré n'était pas, au regard du débiteur qui l'avait vendue, une terre « non libre »; elle n'était plus rien pour lui; il en avait perdu totalement la propriété; il l'avait détachée de son patrimoine pour l'incorporer au patrimoine de son créancier, et il ne lui restait plus qu'un moyen de la recouvrer, c'était de la racheter. Dans une société qui pratique l'hypothèque ordinaire, il y a des immeubles libres et des immeubles qui ne le sont pas; au contraire, dans une société qui ne pratique que la vente à réméré, toutes les terres sont libres, puisque la vente à réméré a pour conséquence forcée le déplacement de la propriété.

Il est inutile d'insister davantage pour montrer l'anomalie que présente le chapitre d'Aristote. Il contient, à propos d'une époque qui ne connaissait pas l'hypothèque, une phrase qui ne peut convenir qu'à une époque qui la connaissait. De là cette conclusion toute naturelle, ou bien qu'Aristote s'est trompé et qu'il a gravement altéré sur un point le texte de la constitution de Dracon, faute de l'avoir compris, ou bien que cette constitution elle-même est

1. P. Viollet, *Histoire du droit civil français*, p. 733 et suiv.
2. Théophraste, fr. XCVII, 2.

une invention d'une date très postérieure au VIIe siècle. On est libre d'opter entre ces deux hypothèses, et, pour ma part, je me rangerais de préférence à la seconde, que confirment d'ailleurs plusieurs arguments d'un tout autre caractère.

Il reste cependant une objection à écarter, pour que la démonstration soit plus décisive. Dans un passage où Solon se vante d'avoir aboli les dettes, il dit qu'auparavant la terre était esclave et que désormais elle est libre (πρόσθεν δὲ δουλεύουσα, νῦν ἐλευθέρα)[1]. N'est-il pas singulier de retrouver ici, à propos de la question des dettes, le mot ἐλεύθερος, dont l'emploi au chapitre IV nous a paru être un indice d'inauthenticité ? Et n'est-on pas fondé à induire de là que l'expression οὐσία ἐλευθέρα n'avait rien d'anormal, même au VIIe siècle ? La réponse est facile. Le langage de Solon est celui d'un poète, et non pas d'un juriste. Il parle en cet endroit de la terre personnifiée, de la Terre envisagée comme la mère des dieux de l'Olympe. De toutes parts se dressaient des ὅροι plantés par les Athéniens. Chacun d'eux attestait que tel citoyen avait acquis tel champ par un contrat de vente à réméré et qu'il en était devenu le propriétaire. Or quelle humiliation, pour une divinité aussi vénérable, que ces pierres destinées à manifester les droits que les hommes s'arrogeaient sur elle ! N'étaient-ce point là autant de marques de servitude ? Solon annule tous les contrats de prêt et de vente à réméré, et il abat du même coup les ὅροι qui en étaient l'accompagnement habituel. Dès lors s'efface toute trace matérielle de la domination de l'homme sur la terre. Le sol n'en demeure pas moins la propriété des individus ; mais on ne s'en aperçoit plus, et la déesse, la bonne Terre noire, comme l'appelle le poète, cesse de porter les signes extérieurs d'un assujettissement indigne d'elle. Ainsi interprété, le texte de Solon n'a rien d'incompatible avec la condamnation que j'ai prononcée contre le texte d'Aristote.

Paul GUIRAUD.

1. Solon, fr. 36.

NOTE SUR DEUX ANTIQUITÉS PUNIQUES

TROUVÉES EN ALGÉRIE

Les antiquités puniques sont rares sur le littoral algérien, où pourtant les Carthaginois possédaient de nombreux établissements : presque partout, l'œuvre des Romains a recouvert celle de leurs devanciers. Sur deux points seulement, à Collo et à Gouraya, on a trouvé des cimetières de l'époque punique. Ailleurs, les témoignages de la civilisation carthaginoise ne sont

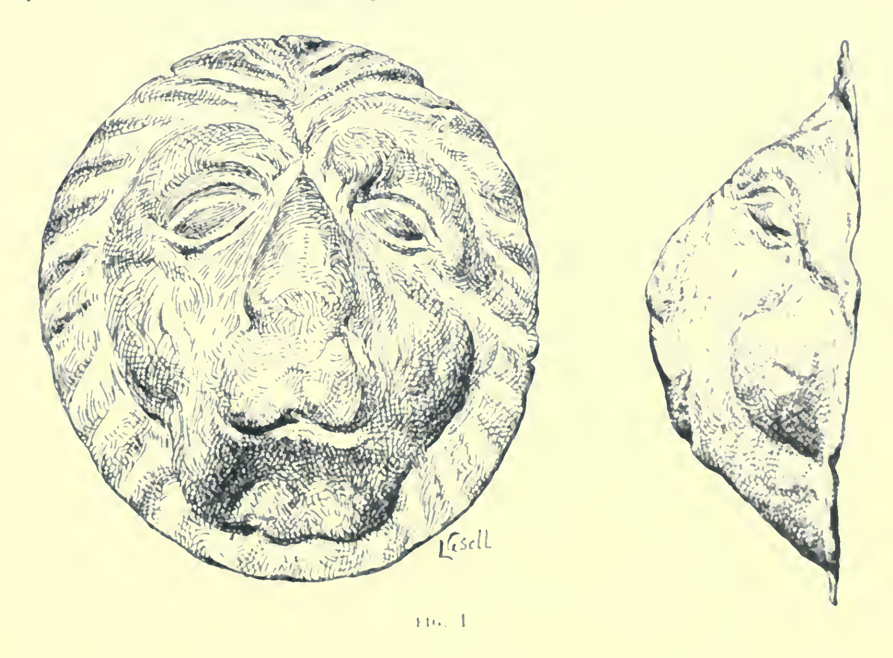


FIG. 1

représentés que par des débris de remparts, des tombes isolées, quelques inscriptions, des fragments de sculpture et d'architecture, enfin de menus objets, peu nombreux et sans grand intérêt. Il peut donc être utile de signaler ici deux petits monuments qui se rattachent à deux séries d'antiquités phéniciennes étudiées par M. Perrot dans le troisième volume de son *Histoire de l'Art*.

La figure 1 reproduit de face et de profil un disque en bronze, de $0^{m},127$

de diamètre, repoussé de manière à représenter un mufle de lion. Il appartient à M. Papier, président de l'Académie d'Hippone. La facture est sommaire, mais assez large et énergique. Des masques semblables, mais bien plus grands (0m,56 de diamètre), ont été trouvés en Phénicie et sont aujourd'hui conservés dans la salle des bronzes du Louvre[1]. Ils décoraient jadis des cercueils en bois. On peut supposer que celui de M. Papier a eu une destination analogue; mais, vu ses petites dimensions, il a été probablement appliqué sur un coffret, qui contenait peut-être des cendres, et non sur une caisse renfermant un squelette. Ce coffret devait être orné de deux ou de quatre masques de lion, encastrés sans doute dans des cercles[2].

M. Papier ignore la provenance exacte de cet objet; il sait seulement qu'il a été découvert en Algérie et qu'il appartenait autrefois à un officier, le colonel Leroux. L'ouvrage de Delamare sur les antiquités de l'Algérie[3] donne la reproduction d'un masque presque identique, trouvé, vers 1845, à Philippeville, à l'intérieur d'une sépulture creusée dans le roc, sous l'hôpital militaire. Cet hypogée comprenait deux chambres, disposées à la suite l'une de l'autre, comme certains caveaux puniques explorés récemment à Collo[4]. Dans la seconde chambre, on découvrit un cercueil en plomb, contenant des ossements, une aiguière, deux flacons et deux gobelets en verre, un pot en argile[5], enfin « huit têtes de lion en bronze, quatre grandes et quatre petites[6] ». C'est l'une de ces têtes qui a été publiée par Delamare. D'après l'échelle jointe au dessin original, elle mesurait près de 0m,24 de hauteur : elle était donc beaucoup plus grande que le masque appartenant à M. Papier. Mais Delamare a peut-être reproduit une des quatre grandes têtes qu'il signale; les petites ont pu avoir les dimensions de celle que nous étudions ici. C'est là, du reste, une simple hypothèse ; l'usage de cette décoration à mufles de lion paraissant avoir été assez répandu chez les Phéniciens[7], il n'est pas nécessaire de croire que le bronze de M. Papier provienne du caveau de Philippeville.

Le fragment dessiné figure 2 (longueur, 0m,29) se trouve au Musée de Cherchel. Taillé dans une pierre rougeâtre à grain dur, il offre une tête d'homme barbu, se détachant sur une sorte de registre quadrangulaire, qui est également en saillie. La face postérieure est concave, ce qui indique que ce morceau a, sans doute, appartenu à un couvercle bombé, surmontant un

1. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'Art*, III, p. 193 et 194, fig. 137. — Conf. Renan, *Mission de Phénicie*, p. 441, note 1 ; p. 447 et 866.

2. La gueule du masque que nous publions n'est pas percée ; il n'y a donc pas lieu d'admettre qu'elle ait reçu un anneau servant de prise.

3. *Exploration scientifique de l'Algérie*, *Archéologie*, pl. 32, fig. 13 et 14.

4. Voir, par exemple, Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, I, p. 60, fig. 18 (Paris, 1901, Fontemoing, éditeur).

5. Delamare, *l. c.*, pl. 32, fig. 15-20.

6. Note manuscrite de Delamare, jointe à ses dessins originaux (conservés au Louvre).

7. Perrot, *l. c.*

sarcophage. La pierre est brisée de tous les côtés, sauf derrière la tête. A cet endroit, la tranche est légèrement oblique : particularité qui peut convenir aussi à un couvercle de cuve. Le style de la sculpture n'a rien de romain et rappelle, au contraire, certaines œuvres phéniciennes [1].



FIG. 2.

On connaît les sarcophages dits anthropoïdes, qui ont été découverts dans divers pays habités par les Phéniciens : sur la côte de Syrie, en Chypre, à Malte, à Gozzo, en Sicile, en Sardaigne [2], en Espagne [3]. Ces cuves funéraires, faites à l'imitation des boîtes à momie égyptiennes, sont fermées par un couvercle sur lequel est représenté tantôt le corps entier du défunt, tantôt sa tête seule. Si notre hypothèse est exacte, l'humble débris de Cherchel ne manque pas d'intérêt, car on n'a pas encore signalé de sarcophages anthropoïdes dans l'Afrique du Nord [4].

Stéphane Gsell.

1. Voir, par exemple, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1901, p. 81; — *Musée Lavigerie*, I, pl. X, fig. 1 (où la sculpture est, il est vrai, d'une exécution beaucoup plus soignée), etc.
2. Perrot et Chipiez, *l. c.*, p. 177 et suiv.
3. *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1890, pl. XXIV.
4. Dans ses fouilles de Carthage, le P. Delattre a recueilli des coffrets en pierre sur le couvercle desquels on a sculpté ou gravé l'image du mort (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscriptions*, 1898, p. 620 et 647) ; mais ce sont des boîtes assez petites, qui contenaient des cendres, et non pas de véritables sarcophages. Ces coffrets n'imitent pas, du reste, la forme du corps humain.

INSCRIPTIONS GRECQUES

DE L'EXTRÊME-ORIENT GREC

A la fin du IIIe siècle avant notre ère, la ville de Magnésie du Méandre envoya des ambassades dans tout le monde grec[1]. Elle voulait notifier aux rois, cités et confédérations les jeux qu'elle instituait en l'honneur d'Artémis Leukophryéné, obtenir leur adhésion et leur concours, faire reconnaître enfin l'inviolabilité de son territoire[2]. Vingt théories se mirent en route[3]. Les points extrêmes à visiter étaient Syracuse à l'ouest, la Perse et la mer Érythrée à l'est. Nous nous bornerons à suivre les théores qui se dirigent vers ce qu'on peut appeler l'Extrême-Orient grec, vers la Perse et la Susiane.

Nos théores sont au nombre de trois, Démophon, Philiskos et Phérès ; Démophon, nommé le premier dans trois textes[4], est évidemment l'archithéore. Ils ont d'abord mission de se rendre auprès du roi Antiochus III ; quand ils lui auront présenté leurs hommages et qu'ils auront obtenu du souverain une réponse favorable, leur tâche sera plus facile dans les cités du royaume. Ils se dirigent donc vers Antioche de Perse, où le roi s'est arrêté au retour de sa longue et glorieuse campagne dans les hautes provinces du royaume, notamment en Bactriane. La campagne a pris fin en (206-205)[5].

Longue était la route, mais nos Magnètes savaient d'avance quel accueil les attendait à Antioche. Magnésie du Méandre avait, en effet, sous le règne d'Antiochus Soter (293-261) et à la demande du roi, envoyé des colons à Antioche : désireux d'accroître la ville qui portait son nom, le roi s'était adressé aux cités populeuses de l'Ionie, et Magnésie avait fourni un contingent nombreux et choisi[6]. Les colons eux-mêmes pouvaient ne pas ignorer

1. O. Kern, *Die Inschriften von Magnesia am Maeander*, nos 16-87. Toutes les ambassades ne furent pas envoyées en même temps, mais c'est à la fin du IIIe siècle que partirent les premières. Cf. O. Kern, *Magnetische Studien*, dans l'*Hermes*, XXXVI (1901), p. 500-503.

2. *Die Inschriften von Magnesia*, n° 16.

3. *Hermes*, *loc. cit.* Il est très possible que les Magnètes aient envoyé plus de vingt théories, mais les inscriptions conservées ne nous en font pas connaître un plus grand nombre.

4. Nos 18, 19, 61.

5. Sur cette campagne, voy. A. von Gutschmid, *Geschichte Irans und seiner Nachbarländer von Alexander dem Grossen bis zum Untergang der Arsaciden*, p. 35-39 ; B. Niese, *Geschichte der griechischen und makedonischen Staaten seit der Schlacht bei Chaeronea*, II (1899), p. 396, n. 2. Sur le séjour d'Antiochus à Antioche de Perse, voyez *Die Inschriften von Magnesia*, n° 18, l. 9-10.

6. *Die Inschriften von Magnesia*, n° 61, l. 14-20.

que déjà, sous le règne d'Alexandre, des Magnètes avaient trouvé fortune et honneurs dans ces contrées lointaines : en 326-325, deux Magnètes dont nous avons conservé les noms avaient pris part à l'expédition fameuse de Néarque, en qualité de capitaines de vaisseau ou triérarques ; l'un d'eux, Thoas, était devenu satrape de Gédrosie[1]. En tout cas, les descendants de ces colons ne manquèrent pas de faire bon accueil aux théores de la métropole.

Antiochus lui-même n'était pas moins bien disposé pour eux. Il avait dans son entourage ou, tout au moins, à son service, le Magnète Téléas, qui s'était particulièrement distingué dans la récente campagne de Bactriane[2]. Téléas avait été chargé par le roi de négocier avec Euthydémos, un autre Magnète, qui s'était taillé un royaume en Bactriane et sut le garder [3]; il avait bien mérité des deux rois, et nos théores ne pouvaient trouver de meilleur introducteur auprès d'Antiochus. Celui-ci les reçut favorablement, de même que son fils. Leurs réponses ont été retrouvées à Magnésie du Méandre[4] et nous voyons qu'Antiochus III donna l'ordre à ses gouverneurs de veiller à ce que « les villes » fissent également bon accueil à la demande des théores[5]. C'est seulement après l'audience royale, obtenue en 205, que Démophon, Philiskos et Phérès se mirent en campagne. Ils commencèrent évidemment par Antioche de Perse où se trouvaient les rois, et nous avons conservé la meilleure partie du long décret rendu par le peuple de cette ville [6].

A la fin du décret, on lit la liste suivante, malheureusement mutilée. Je n'en transcris que les noms qui sont complets :

Ὁμο[ί]ως δὲ ἔδοξεν καὶ
Σελευκεῦσιν τοῖς
πρὸς [τ]ῶι Τίγρει,
Ἀπαμεῦσιν τοῖς
π]ρὸς τῶι Σελείαι,
Σελευκεῦσιν τοῖς
πρὸς τῆι ἐρυθρᾶι
θαλάσσηι,
Σελευκεῦσιν τοῖς
πρὸς τῶι Εὐλαίωι.

1. Sur l'expédition de Néarque, voyez B. Niese, *ouvr. cité*, I (1893), p. 148, 152 et suiv. Les noms des deux triérarques magnètes nous ont été conservés par Arrien, *Ind.*, 18. 7. — Sur Thoas, voyez Arrien, *Anab.*, VI. 23, 2 ; 27. 1.

2. Téléas est nommé dans Polybe, X, 49, et l'historien ne nous fait pas connaître sa nationalité ; mais J.-J. Reiske (*Animadversionum ad graecos auctores* vol. IV, 1763, p. 559) s'est fondé sur le début du chapitre mutilé de Polybe (καὶ γὰρ αὐτὸς ἦν ὁ Εὐθύδημος Μάγνης) pour supposer que dans la phrase précédente, Polybe rapportait l'envoi à Euthydémos de son compatriote Téléas. Je crois que Téléas doit être admis sur la liste dressée par O. Kern (*Die Inschriften von Magnesia*, p. XIX et suiv.).

3. Cf. A. von Gutschmid, *ouvr. cité*, p. 37 et suiv.

4. Nos 18 et 19.

5. No 18, l. 25 et suiv.

6. No 61.

De ces cinq noms de villes, y compris celui d'Antioche de Perse, deux seulement sont connus, Séleucie du Tigre et Apamée du Séléias. Encore cette dernière a-t-elle dû être identifiée par M. Ed. Schwartz avec Apamée de Mésène, mais la démonstration me semble convaincante[1]. Restent Antioche de Perse, Séleucie de la mer Érythrée et Séleucie de l'Eulaeos. Je ne sais rien des deux premières; mais un texte inédit va nous apprendre l'emplacement de la troisième.

Au cours des fouilles de Suse, qui ont si magnifiquement enrichi la science et notre Musée du Louvre, M. J. de Morgan, non moins heureux en Perse qu'en Égypte, a découvert un petit fragment d'inscription grecque dont je publie aujourd'hui les quatre premières lignes seulement. Je mets un point sous les lettres incomplètes ou douteuses[2].

Βασιλεύον⌈τος Σελεύκου, ἔτους
ϚΛ καὶ Ρ, μηνὸς Ὑπερβερεταίου.
ἐν Σελευκ⌈είαι δὲ τῆι πρὸς τῶι
Εὐλαίωι, λ.....

Ligne 1 : La restitution n'est pas douteuse. L'année 136 de l'ère des Séleucides correspond à l'année 176 avant Jésus-Christ, qui tombe dans le règne de Séleucus IV Philopator (187-175).

Ligne 2 : Le nom du mois est évidemment incertain; mais avec Ὑπερβερεταίου j'obtiens à peu près le même nombre de lettres que dans la ligne 1 (24 au lieu de 25) et exactement le même que dans la ligne 3 (24). On remarquera, d'ailleurs, qu'à chaque ligne commence un mot : le nom du mois était donc trop long pour que la préposition ἐν pût tenir à la fin de la ligne 2.

Ligne 3 : La restitution, absolument certaine, m'est fournie par l'inscription de Magnésie citée plus haut.

Ligne 4 : La lettre qui suit Εὐλαίωι est incertaine.

L'intitulé de notre inscription est donc complet. Elle est datée du nom du roi, de l'année des Séleucides et du nom du mois. Vient ensuite une date particulière, spéciale à la ville où l'inscription a été gravée et dont le nom se trouve à la ligne 3. Or nous devons identifier cette ville avec celle où l'inscription a été découverte et qui est arrosée par l'Eulaeos. Donc Séleucie de l'Eulaeos est le nom de Suse à l'époque hellénistique.

Il va de soi que la vieille capitale de l'Élam, la ville fameuse du royaume des Achéménides où Alexandre et Antigone avaient trouvé tant de richesses[3],

1. Le mémoire de M. Schwartz a été inséré dans le Recueil de Kern, *Die Inschriften von Magnesia*, p. 171-173.

2. M. de Morgan a bien voulu me confier la publication de tous les monuments grecs qu'il a découverts à Suse : je profite de l'occasion pour lui renouveler mes vifs remerciements.

3. Sur le premier séjour d'Alexandre à Suse, voyez Arrien, *Anab.*, III, 16, 7; — Plutarque, *Alex.*, 36; — Diodore, XVII, 65, 5; — Quinte Curce, V, 2, 16; — Justin, XI, 14, 9. — Sur le passage d'Antigone à Suse, voyez Diodore, XIX, 48, 7-8.

dut son nouveau nom à un roi séleucide. Selon toute probabilité, elle le reçut d'Antiochus Soter. Nommé roi en 293 et chargé de l'administration des hautes satrapies, Antiochus s'attacha de bonne heure à favoriser l'accroisment des cités placées sous sa domination. Il attira sans doute à Suse des colons grecs, comme il fit à Antioche de Perse, et la ville ranimée fut appelée par lui du nom de son père : ce qui me donne à penser que Séleucus I vivait encore au temps où les colons mandés par Antiochus s'établirent dans la nouvelle Séleucie; le nouveau nom remonterait donc à la période comprise entre 293 et 281. Le second élément du nom nouveau, l'élément distinctif, fut le nom du fleuve qui longeait la citadelle[1]; il suffira de rapprocher les noms de Séleucie du Tigre et d'Apamée du Séléias. L'Eulæos était entouré d'une sorte de respect religieux[2] : les deux parrains de la ville, le roi et le fleuve, étaient également célèbres.

Le nouveau nom dura pendant plusieurs siècles et fut sans doute respecté par les Arsacides, trop « philhellènes » pour revenir au vieux nom des Perses et des Élamites. Il n'en fut plus de même sous les Sassanides, qui frappèrent à Suse même des monnaies où reparaît l'antique dénomination, Chouch[3].

*
* *

Les inscriptions grecques provenant de l'Extrême-Orient grec se font moins rares aujourd'hui. Ni Suse, ni même Babylone n'étaient représentées dans le *Corpus Inscriptionum Graecarum ;* publiant en 1869 un poids grec de Babylone avec inscription et date, M. Albert Dumont en faisait la remarque[4]. Aujourd'hui je connais cinq textes épigraphiques de Babylone, sans compter ledit poids. Je connais aussi trois inscriptions de Suse. Enfin les fouilles de Magnésie du Méandre nous ont rendu le long décret d'Antioche de Perse dont il a été parlé plus haut.

Puisque l'occasion s'en présente, il ne sera peut-être pas inutile de dresser la liste des inscriptions grecques de Babylone et de Suse.

Babylone. — 1° Dédicace de l'année 166 avant Jésus-Christ, aujourd'hui au Musée de Berlin. Publiée pour la première fois dans la *Revue de Philologie*, XXIV (1900), pp. 330 et suiv. (B. H.) ; avec fac-similé dans les *Sitzungs-*

1. Voyez Pline, *Hist. nat.*, VI, 135. Le cours de l'Eulæos s'est modifié à travers les siècles [J. de Morgan, *Mémoires de la Délégation en Perse*, I (1900), p. 25], mais je laisse absolument de côté cette question, qui a été longuement étudiée par le voyageur anglais W. K. Loftus, dans les *Proceedings of the Royal Geographical Society of London*, I (1857), p. 219-221, et dans ses *Travels and Researches in Chaldæa and Susiana*, 1857, p. 423-431.

2. Pline, *op. loc. cit.* : *Ipse (Eulaeus) in magna caerimonia, si quidem reges non ex alio bibunt et ob id in longinqua portant.*

3. J'emprunte ce renseignement au mémoire de M. J. de Morgan, *La Délégation en Perse du Ministère de l'Instruction publique, 1897-1902*, Paris, Ernest Leroux, p. 100.

4. L'article de M. Albert Dumont, paru d'abord dans la *Revue Archéologique*, a été inséré dans ses *Mélanges d'archéologie et d'épigraphie* (1892), p. 134 et suiv. Sur la colonie grecque de Babylone, voyez p. 136-140.

berichte der Akademie der Wissenschaften zu Berlin, 1900, p. 1102 et pl. VI (U. Koehler). Pour la fixation de la provenance et de la date, voyez *Revue de Philologie*, XXV (1901), p. 40 (B. H.);

2° Dédicace en l'honneur de Démokratès fils de Buttakos, aujourd'hui au Musée de Berlin. Même bibliographie que pour le n° 1;

3° Fragment d'une inscription du temps des Arsacides, de l'an 121 avant Jésus-Christ, aujourd'hui au Musée Britannique. 6 lignes. Inédit. J'en dois un estampage à l'obligeance de M. Seymour de Ricci, qui me l'a signalée, et je me propose de la publier prochainement avec le n° 4;

4° Fragment d'une inscription du temps des Arsacides, de l'an 110 avant Jésus-Christ, aujourd'hui à Paris, dans une collection particulière. 20 lignes. Inédit. Liste d'éphèbes et de νέοι vainqueurs;

5° Fragment d'une épitaphe métrique découverte et publiée par M. J. Oppert (*Expédition scientifique en Mésopotamie*, I (1863), p. 168). La pierre est aujourd'hui perdue. A la première ligne, on voit un Θ, que M. Oppert est tenté de prendre pour un chiffre, omikron ou koppa, année 70 ou 90 de l'ère des Séleucides, 242 ou 222 avant Jésus-Christ. Je crois qu'il faut lire et restituer plus simplement : Θ K — Θ(εοῖς) K(αταχθονίοις).

Je laisse de côté le poids de bronze publié par M. Albert Dumont.

SUSE. — 6° Dédicace en l'honneur d'Arrhéneidès, stratège de la Susiane sous Antiochus III ou IV, découverte et publiée par W. K. Loftus (*Travels and Researches in Chaldæa and Susiana*, 1857, p. 403). La pierre est aujourd'hui perdue (?) (Cf. *Revue de Philologie*, XXVI (1902), p. 98);

7° Inscription de l'année 176 avant Jésus-Christ, découverte par M. J. de Morgan en 1900. 14 lignes, dont les quatre premières seulement ont été publiées pour la première fois plus haut. Je la donnerai tout entière dans le tome VI des *Mémoires de la Délégation en Perse*;

8° Fragment insignifiant, découvert et publié par W. K. Loftus (*ouvr. cité*, p. 404). La pierre est aujourd'hui perdue (?). On y lit seulement : τῶν ἐν τοῖς πρ̣άγμασιν.

Je laisse de côté un fragment d'inscription céramique provenant des fouilles de M. J. de Morgan et que je publierai avec le n° 7.

En terminant, je demande à mes lecteurs de m'aider à compléter cette liste, s'il m'est arrivé d'omettre quelque texte, et surtout je souhaite que les fouilles de Babylone et de Suse l'enrichissent chaque année[1].

B. HAUSSOULLIER.

1. Je n'ai retenu que les inscriptions découvertes à Babylone même. La Mésopotamie en a fourni d'autres, par exemple celles que M. Sitlington Sterrett a copiées dans les environs de Biredjik et de Diarbekir (*The Wolfe Expedition to Babylonia* dans les *Papers of the American School of classical Studies at Athens*, III (1888), p. 433 et suiv., n°s 626-631). Les copies de M. Sterrett sont assez incorrectes, et deux de ses textes ont été repris et restitués par M. Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéologie orientale*, IV, 5 (1900), § 12.

SUR UN PASSAGE

DE LA

DEUXIÈME PYTHIQUE DE PINDARE

(V. 49-56)

Le plus récent éditeur de Pindare, M. Otto Schrœder, s'appropriant un mot de Bœckh au sujet de la *Deuxième Pythique*, termine ainsi le commentaire de cette ode célèbre : *Atque ille mihi magnus Apollo erit, qui carmen hoc crassa caligine tectum in clara posuerit luce* [1]. Ainsi tous les efforts de la philologie, au cours du XIXe siècle, n'ont pas réussi à dissiper les ténèbres qui enveloppent ce poème énigmatique. Un tel aveu est bien fait pour nous rendre modestes et prudents : doit-il pourtant nous détourner de tenter encore quelque chose ? Qu'il me soit permis de proposer une simple observation de détail, et d'émettre une hypothèse sur un point particulier de ce problème obscur.

Entre le mythe d'Ixion et l'éloge du vainqueur Hiéron de Syracuse, se place un développement qui remplit une strophe tout entière (v. 49-56). Le poète y célèbre d'abord la toute-puissance du dieu qui châtie l'insolence des hommes ; puis il rappelle les dangers de la médisance, évoque l'exemple d'Archiloque, et conclut que l'opulence, unie à la sagesse, est le plus grand des biens. On se demande, en lisant cette strophe, quel est le sens de l'allusion aux invectives du poète iambique de Paros : que vient faire en cet endroit le souvenir de ces violentes satires ? Un scoliaste nous dit que cette phrase vise les calomnies de Bacchylide ; et certes il n'est pas impossible que le neveu de Simonide ait été au nombre des flatteurs et des envieux que désigne assez clairement la dernière partie du poème ; mais ici Pindare, loin de se défendre contre les attaques d'un ennemi, déclare qu'il ne doit pas se laisser aller aux mauvaises paroles : c'est lui-même qui se refuse à *mordre*, ἐμὲ δὲ χρεὼν φεύγειν δάκος ἀδινὸν κακαγοριᾶν. Pourquoi cette protestation ?

1. *Poetae lyrici Graeci*, coll. Th. Bergk, editionis quintae vol. I, P[illegible] Otto Schrœder. Lipsiae, 1900, p. 192.

M. Léopold Schmidt[1] en a donné jadis une explication subtile : l'ode tout entière serait une réponse du poète à certaine invitation malséante qu'il aurait reçue d'Hiéron, et, dans les vers mêmes qui nous occupent, Pindare rejetterait avec force l'idée de mettre sa Muse au service des inimitiés politiques du roi. Sans examiner ici toute la thèse de M. Schmidt, nous remarquerons que cette interprétation de notre passage a le tort, ce semble, d'introduire une idée essentielle sans la rattacher par aucun lien à ce qui précède ni à ce qui suit.

D'autres commentateurs s'appliquent, au contraire, à montrer que Pindare a toujours dans l'esprit le mythe d'Ixion : la divinité, dit M. Mezger[2], a puni le coupable; mais ce n'est pas une raison pour que le poète accable et insulte le héros; tout ce qu'il peut dire, c'est que la puissance aveugle d'un Ixion (ἄιδρις ἀνήρ, v. 37) n'est pas le bonheur véritable ; l'union de la sagesse et de la fortune, voilà ce qu'il y a de meilleur au monde. On ne peut nier que la transition, ainsi comprise, n'offre un sens acceptable ; mais une chose pourtant ne nous paraît guère satisfaisante : c'est l'intervention d'Archiloque. A supposer que Pindare insistât plus qu'il ne fait sur le crime d'Ixion, en quoi ressemblerait-il pour cela au poète satirique dont la verve s'exerçait aux dépens de ses contemporains?

L'interprétation de Bœckh elle-même, qui est aussi, sauf quelques réserves, celle de M. Alfred Croiset[3], ne laisse pas que de donner prise à une observation du même genre. Pindare, dit-on, a présenté au roi de Syracuse l'image du châtiment infligé à l'orgueil criminel d'Ixion, et cette vue l'a conduit à proclamer la puissance irrésistible de la divinité. Mais aussitôt « il se détourne de ces tristes images, peu convenables à sa Muse et à ses goûts ». « Le rôle du poète est de louer, non de blâmer. » Voilà pourquoi il s'arrête, après avoir contemplé un instant les lois de la vengeance divine, et « revient, par une opposition naturelle, à l'éloge de son héros ».

La suite des idées, dans cette explication, satisfait pleinement l'esprit, et nous n'hésitons pas, pour notre part, à y souscrire. Mais encore faut-il avouer que l'expression de Pindare, δάκος ἀδινὸν κακαγοριᾶν, est bien étrange, pour désigner les graves et religieuses réflexions du poète, et que l'allusion à Archiloque demeure singulièrement inattendue.

Peut-être (et c'est là l'hypothèse nouvelle qui nous est venue à l'esprit) ce rapprochement tient-il à une cause toute simple, presque fortuite, à une sorte de réminiscence, qui a fait que Pindare, ayant à exprimer un lieu commun de morale religieuse, a emprunté au grand lyrique du VIIe siècle le fond et quelque chose même de la forme qu'il a donnée à sa pensée.

1. Schmidt (L.), *Pindar's Leben und Dichtung*, Bonn, 1862, p. 189 sqq.
2. Mezger (Fr.), *Pindar's Siegeslieder*, Leipzig, 1880, p. 57.
3. Croiset (A.), *Observations sur le sens du mythe d'Ixion dans la Deuxième Pythique de Pindare* (dans l'*Annuaire de l'Association pour l'encouragement des Études grecques en France*, 1876, p. 83 sqq.).

« Dieu, dit Pindare[1], accomplit toute chose selon ses volontés. Dieu, qui atteint l'aigle dans son vol rapide, qui dépasse le dauphin dans les mers, et qui fait plier sous sa main les mortels orgueilleux, tandis qu'il accorde aux autres une gloire qui ne vieillit jamais. » Sans doute il n'y a pas dans cette belle période une seule idée qui ne se trouve dans Homère ou dans Hésiode, aussi bien que dans les poètes lyriques du VIIe et du VIe siècle : Zeus apparaît dans l'*Iliade* comme le dieu qui voit tout et qui punit les crimes des hommes,

> ὅς τε καὶ ἄλλους
> ἀνθρώπους ἐφορᾷ καὶ τίνυται ὅστις ἁμάρτῃ[2].

il est le maître suprême de ces Olympiens qui peuvent à leur gré, selon le poète de l'*Odyssée*, élever ou perdre les mortels,

> ἠμὲν κυδῆναι θνητὸν βροτὸν ἠδὲ κακῶσαι[3].

Mais une ressemblance plus étroite, plus particulière, rapproche du texte de la *Deuxième Pythique* une invocation que Pindare lui-même avait pu lire dans Archiloque, et qui nous est parvenue. « O Zeus, puissant Zeus, c'est toi qui es le maître du ciel, toi qui veilles sur les actions des hommes, bonnes ou mauvaises, toi aussi qui, chez les animaux, punis l'orgueil et récompenses la justice. »

> Ὦ Ζεῦ, πάτερ Ζεῦ, σὸν μὲν οὐρανοῦ κράτος,
> σὺ δ' ἔργ' ἐπ' ἀνθρώπων ὁρᾷς
> λεωργὰ καὶ θεμιστά, σοὶ δὲ θηρίων
> ὕβρις τε καὶ δίκη μέλει[4].

Et cette puissance divine, également capable d'accomplir tout ce qu'elle veut, de relever les plus humbles et de rabaisser les plus fiers, elle était dépeinte par Archiloque en des termes qui rappellent aussi ceux de Pindare : « Rapporte aux dieux tout ce qui arrive : souvent ils tirent de l'infortune et redressent un homme qui gisait sur la terre noire ; souvent ils abattent et couchent à la renverse celui qui marchait d'un pas assuré. »

> Τοῖς θεοῖς τίθει τὰ πάντα · πολλάκις μὲν ἐκ κακῶν
> ἄνδρας ὀρθοῦσιν μελαίνῃ κειμένους ἐπὶ χθονί,
> πολλάκις δ' ἀνατρέπουσι καὶ μάλ' εὖ βεβηκότας
> ὑπτίους κλίνουσ'[5]...

1. Pindar., *Pyth.*, II, v. 49 sq.
2. Hom., *Iliad.*, V, 213.
3. Hom., *Odyss.*, XVI, 212.
4. Archil., fr. 88, ed. Bergk.
5. Archil., fr. 56.

Nous objectera-t-on que dans Pindare ces lieux communs, même inspirés par le souvenir d'Archiloque, ne peuvent guère encore s'appeler des « médisances », des κακηγορίαι? Sans doute; mais, du moment où Pindare s'aperçoit qu'il se met à parler comme Archiloque, qu'il emprunte le langage et le ton du poète satirique, il se hâte d'ajouter qu'il ne veut pas lui-même tomber dans la médisance. Aussi bien, ces réflexions morales d'Archiloque ne se présentaient-elles pas à Pindare sous la forme où nous les lisons aujourd'hui. Quelques-unes peut-être se trouvaient dans des poésies intimes, comme cette apostrophe, imitée d'Homère : « O mon âme, mon âme, jouet de maux sans nombre... songe à la mouvante incertitude des choses humaines[1]! », ou comme cette autre, adressée à Périclès, ami du poète : « Le malheur va de l'un à l'autre : aujourd'hui c'est nous qu'il frappe..., demain ce sera le tour d'un autre[2]. » Mais le plus souvent Archiloque faisait servir ces lieux communs à ses satires mêmes, et nous pouvons croire qu'il ne manquait pas d'appliquer, par exemple, à ses ennemis triomphants la menace des vengeances divines. La phrase de Pindare, ὑψιφρόνων τιν'ἔκαμψε βροτῶν, donnerait bien l'idée de ces attaques indirectes qui devaient se mêler dans Archiloque aux invectives les plus personnelles. Ainsi s'expliquerait le mot de Pindare, δάκος κακαγοριᾶν, avec tout le développement qui suit : « Mais je ne veux pas, dit le poète, me laisser aller à la médisance, à la mordante satire : j'ai vu, malgré la distance qui nous sépare, le railleur Archiloque, presque toujours misérable, s'engraisser de haines amères; or l'opulence, quand la faveur du destin y joint la sagesse, est le plus grand des biens[3]. »

A l'appui des rapprochements que nous venons de faire, nous pouvons alléguer encore que Pindare a certainement, comme Eschyle, son contemporain, connu les poésies d'Archiloque. Il le nomme expressément une autre fois dans ses vers, au début de la *IXe Olympique*[4], et il emploie quelque part le mot σκυτάλα[5] dans une acception qui semble bien provenir d'une épode fameuse où se lisaient les mots ἀχνυμένη σκυτάλη[6]. Enfin, chose curieuse, la *Deuxième Pythique* elle-même présente au moins une autre pensée qui, pour être devenue banale chez les Grecs, n'en appartient pas moins en propre au grand poète de Paros : « Contre un ennemi, dit Pindare, j'agirai en ennemi.

1. Archil., fr. 66.
2. Archil., fr. 9, v. 7 sqq.
3. Pindar., *Pyth.*, II, v. 52-56. Pour la dernière phrase, le sens en est bien indiqué, selon nous, par Aristarque (οἷον εἴ τις λέγει ὅτι εὐποτμότατός ἐστιν ὁ πλουτῶν καὶ σοφίας ἅμα τυγχάνων) et par un des scoliastes (τὸ δὲ ἐπιτυγχάνειν πλούτου μετὰ σοφίας ἄριστόν ἐστιν); mais on n'arrive à ce sens qu'à la condition de réunir les mots σὺν τύχᾳ πότμου σοφίας en faisant de πότμος σοφίας une locution composée, dépendant de σὺν τύχᾳ. M. A. Croiset préfère écrire σὺν τύχᾳ πότμου σοφίας [τ'] ἄριστον, correction qui donne un sens peut-être un peu trop subtil (*Annuaire*, 1878, p. 63 sqq.).
4. Pindar., *Olymp.*, IX, v. 1 : τὸ μὲν Ἀρχιλόχου μέλος.
5. Pindar., *Olymp.*, VI, v. 91 : ἠυκόμων σκυτάλα Μοισᾶν.
6. Archil., fr. 89.

me jetant sur lui comme un loup[1]. » L'antithèse ποτὶ δ' ἐχθρὸν ἅτ' ἐχθρὸς ἐὼν ne rappelle-t-elle pas le vers d'Archiloque :

ἓν δ' ἐπίσταμαι μέγα,
τὸν κακῶς με δρῶντα δεινοῖς ἀνταμείβεσθαι κακοῖς[2]?

Si nos observations semblent justes, il y aurait lieu peut-être de se demander encore si le savant Huschke n'avait pas raison jadis d'interpréter comme un souvenir du même auteur les personnages du singe et du renard dans la dernière partie de la *Deuxième Pythique*[3]. C'était, on le sait, le sujet d'une fable contée par Archiloque : le poète y opposait la vanité du singe aux flatteries perfides du renard. Ne serait-ce pas la leçon que Pindare voulait faire entendre, lui aussi, à Hiéron, trop enclin à écouter les flatteurs? « Sois ce que tu es, lui disait-il[4], et rappelle-toi la fable bien comme des enfants : comme il est beau le singe! comme il est beau! » Mais, ajoute Pindare, « quel profit, en fin de compte, le renard tire-t-il de ses fourberies? La ruse ne saurait triompher auprès des gens de bien : l'homme droit et franc l'emporte partout et toujours[5]. »

Ainsi le souvenir d'Archiloque, présent à l'esprit de Pindare dans ce qu'on peut nommer l'épilogue du récit mythique, n'aurait pas cessé de hanter la mémoire du poète jusqu'à la fin de son ode[6], et c'est peut-être à cette influence que les dernières strophes de la *Deuxième Pythique* doivent ce caractère familier, personnel et populaire qui les distingue entre toutes dans l'œuvre de Pindare.

Am. Hauvette.

1. Pindar. *Pyth.*, II, v. 84.
2. Arch., fr. 65.
3. Huschke, *De fabulis Archilochi*, dissertation rééditée dans l'édition des *Fabulae Aesopicae*, de Furia, Lipsiae, 1810, p. ccix, sqq.
4. Pindar., *Pyth.*, v. 72 sqq.
5. Nous ne faisons que résumer ici les vers 78-88.
6. Au vers 88 revient une pensée morale, à peu près la même qu'au vers 49, et fort voisine, par conséquent, du sentiment d'Archiloque : χρὴ δὲ πρὸς θεὸν οὐκ ἐρίζειν, ὃς ἀνέχει τοτὲ μὲν τὰ κείνων, τοτ' αὖθ' ἑτέροις ἔδωκεν μέγα κῦδος.

LE CURRUS DU ROI ROMAIN

Cher ami et confrère! Vous savez par votre propre expérience, combien il est difficile de restreindre à un certain nombre de pages une recherche que l'on voudrait complète quant au contenu et soignée quant à la forme. Malgré la meilleure volonté, je n'ai pas réussi à surmonter cette difficulté.

Après des essais multiples, mais infructueux, je me suis enfin décidé à vous soumettre quelques observations que m'ont suggérées mes études sur l'armée romaine aux temps les plus reculés. Je sais que cette note n'épuise nullement le sujet; aussi je viens vous demander pour elle l'indulgence bienveillante que vous avez accordée de tout temps à mes travaux.

M. Mommsen[1] trouve vraisemblable que le *rex* romain eut le droit d'aller en voiture dans la ville et qu'il profitait de ce droit régulièrement, quand il se rendait à l'exercice de ses fonctions. Le nom de *sella curulis*, qui fut donné plus tard au siège consulaire, est la preuve principale de cette assertion. L'adjectif ne peut dériver que de *currus*, comme l'ont reconnu déjà les anciens. Si nous nous demandons de quelle espèce était ce véhicule, le fait que le substantif *sella* est précisé par l'adjectif formé de *currus* nous oblige à supposer que le siège n'était pas une partie intégrante du véhicule, mais qu'on l'y adaptait temporairement. Le *currus* auquel se rapporte l'adjectif ne pouvait donc être ni un *plaustrum* ni un *carpentum*; car il allait sans dire que ces véhicules étaient munis d'une ou de plusieurs banquettes. Il faut plutôt penser à un véhicule, sur lequel on devait généralement se tenir debout et qui ne fut pourvu d'une banquette ou d'un siège que par voie d'exception et pour un but déterminé. C'est-à-dire nous devons penser à un véhicule qui correspondait au char de guerre. C'est debout sur un tel char que le roi se rendait aux endroits où il devait exercer sa juridiction. Lorsqu'il était arrivé sur les lieux, les licteurs qui l'accompagnaient fixaient une planche entre les parois ou plaçaient un pliant sur le fond du char. Ils constituaient de cette façon un ensemble qui réunissait les deux éléments dorénavant obligatoires pour les magistrats en fonction. Le *currus*, offrant au roi une place qui l'exhaussait

1. *Römisches Staatsrecht*, I³, p. 395 396.

au-dessus du public, remplissait le rôle du *tribunal* et contenait en même temps le siège indispensable au *tribunal*.

Il peut paraître étrange que, pour exercer ses fonctions civiles, le roi employa un véhicule, sur lequel il était forcé de se tenir debout et qui devait être bien incommode, les ressorts n'ayant pas été inventés dans ces temps-là. Mais ce procédé s'explique le plus naturellement du monde, dès que nous supposons que le *rex* se servait du char, quand il entrait en campagne à la tête de l'armée romaine, et que de cette façon le char devint un insigne de l'*imperium* royal. La tradition n'a conservé aucune trace indiquant que le *rex* romain commandait ses troupes en παραβάτης ; mais les monuments nous fournissent la preuve que cet usage était en vogue chez les rois étrusques pendant le VIe siècle avant Jésus-Christ.

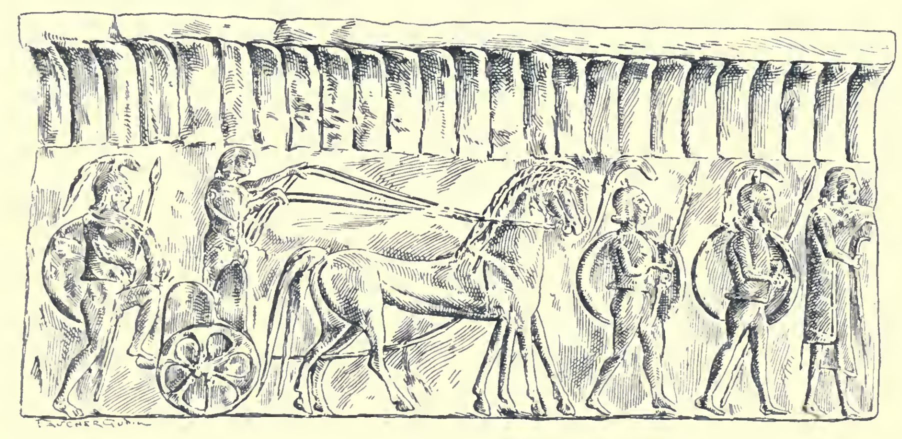


FIG. 1.

Une plaque de frise en terre cuite, trouvée à Toscanella, qui, d'après son style, remonte au VIe siècle, représente en abrégé le départ d'une armée étrusque[1] (*fig.* 1). On y voit trois guerriers armés comme des hoplites grecs, moins les cnémides[2]. L'un d'eux, à l'extrémité gauche de la plaque, monte sur un char de guerre, les deux autres se dirigent devant le char vers la droite ; ils sont précédés par un homme dont le costume de paix présente un contraste frappant avec son entourage belliqueux. Ce costume consiste en un simple manteau qui entoure étroitement le corps sans faire de plis et qu'il faut peut-être considérer comme un type préclassique de la toge ; l'attribut de la main droite est un bâton recourbé en haut. Comme le guerrier qui monte sur le char est sans aucun doute le chef de l'armée et comme nous savons qu'en Etrurie les rois disposaient de l'*imperium domi militiaeque*[3], nous avons tous

1. Pellegrini, dans Milani, *Studi e materiali di archeologia*, I (1899), p. 96, fig. 4.
2. Pourtant le manque des cnémides dérive peut-être du fait que la forme, dont fut calqué ce bas-relief, n'était pas assez fraîche. Pellegrini, p. 92-93.
3. O. Müller-Deecke, *Die Etrusker*, I, p. 340 et suiv.

les droits de supposer que ce guerrier est un roi étrusque. Quant au personnage qui précède l'armée, on peut bien se demander si ce n'est pas un augure qui accompagne le roi pour s'occuper des *auspicia castrensia*. Le personnage révèle un caractère sacerdotal, et rien n'empêche de voir dans le bâton recourbé qu'il porte une forme primitive du *lituus*[1]. Quoi qu'il en soit, le bas-relief de Toscanella nous présente un roi étrusque qui entre en campagne comme parabate.

Nous rencontrons la même coutume sur deux plaques trouvées à Pitigliano qui se font pendant et dont le style est analogue à celui de la plaque de Toscanella[2]. Les bas-reliefs de chacune de ces deux plaques représentent une armée en marche. Comme les deux armées se dirigent l'une contre l'autre, il n'y a pas de doute que nous avons devant nous deux armées ennemies qui se rencontrent. Les chefs des deux armées, c'est-à-dire les rois, sont déjà debout sur leurs chars et prêts au combat. Il y manque le personnage sacerdotal qui précède les troupes sur l'exemplaire de Toscanella.

Les matériaux servant à notre recherche seraient considérablement augmentés, si nous savions avec certitude quelles sont, parmi les plaques trouvées sous les ruines du même temple ou dans la même *farissa*, celles qui ont fait partie de la même frise. Mais en général cette question ne peut être résolue que par un examen soigneux des originaux. Il me semble pourtant certain que plusieurs plaques, découvertes près de Cervetri dans une *farissa* creusée dans la roche, appartenaient au même ensemble[3], car elles ont toutes la même hauteur et le style de leurs figurines ainsi que leurs ornements sont parfaitement identiques. La frise, constituée par ces plaques et par d'autres exemplaires perdus, représentait deux armées ennemies s'avançant l'une contre l'autre. Chacune des deux armées est commandée par le roi qui, pesamment armé, est debout sur son char (*fig. 2*). Les troupes ne sont pas composées de fantassins, mais d'*equites* armés chacun d'une lance et d'un gros bouclier d'hoplite (ἀσπίς) et accompagnés chacun d'un valet monté (*fig. 3*). Trois fragments de plaques en terre cuite, qui représentaient des couples d'*equites* accompagnés de valets montés, ont été trouvés à Rome[4]; leur style indique également le

1. Le motif à peu près en forme de spirale, qui d'habitude caractérise le *lituus*, donne l'impression d'être un motif baroque, d'origine plus récente. Les plus anciens exemples ne datent que de la fin de la République : Babelon, *Monnaies de la République*, t. I, p. 330, n. 7, p. [illegible] n. [illegible]. Des formes antérieures plus simples sont attestées par Cicero, *De Divinatione*, I, 17 et [illegible]. Comp. Pellegrini, p. 96, note 25; et *Notizie degli scavi*, 1900, p. 324, fig. 27 (p. 32[illegible]).

2. Pellegrini, p. 91-93, fig. 3.

3. Seulement trois de ces plaques ont été publiées : *Mon. ined. dell'Instituto, supplemento*, 1891, pl. I. La plaque gravée en haut à gauche et les deux plaques gravées en bas appartiennent, sans aucun doute, au même ensemble. Il faut attribuer à une autre frise la plaque gravée en haut à droite qui représente un roi étrusque montant sur son char.

4. A. *Notizie degli scavi*, 1900, p. 325, fig. 28 (Comp. p. 326). — B. *Notizie*, 1900, p. 321, fig. [illegible] (Comp. p. 320). — C. Pellegrini dans Milani, *Studi e materiali*, I, p. 106. Ces fragments appartenaient à des exemplaires dont les bas-reliefs étaient analogues à ceux d'une plaque trouvée près de Velletri (Pellegrini, p. 104, fig. 10).

vi[e] siècle. De plus, nous lisons dans Granius Licinianus[1] : *Verum de equitibus non omittam quos Tarquinius duplicarit ita ut priores equites binos equos in*

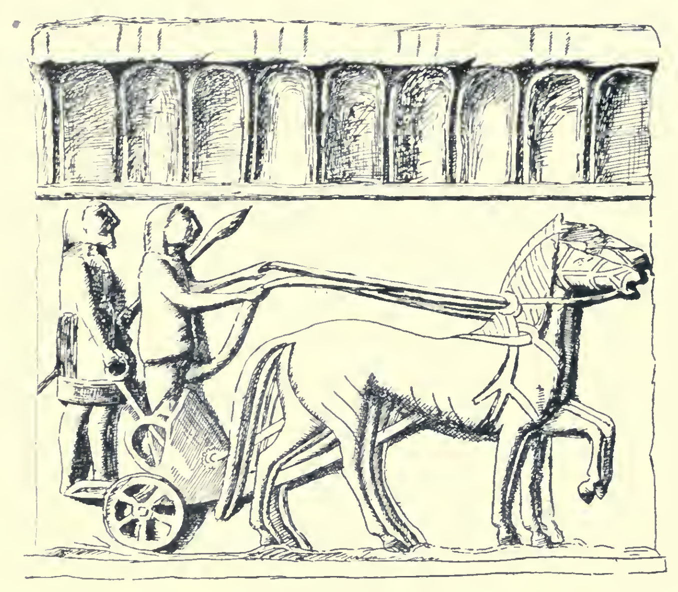


FIG. 2.

proelium ducerent... Au vi[e] siècle, il y avait donc non seulement dans les armées étrusques, mais aussi dans l'armée romaine, une troupe d'*equites* pareille à celle qu'on voit sur les plaques de Cervetri. A cette troupe romaine se rapporte la donnée sur l'*aes pararium* conservée dans Festus[2] : *Paribus equis, id est duobus, Romani utebantur in proelio, ut sudante altero transirent in siccum. pararium aes appellabatur id quod equitibus duplex pro binis equis dabatur.*

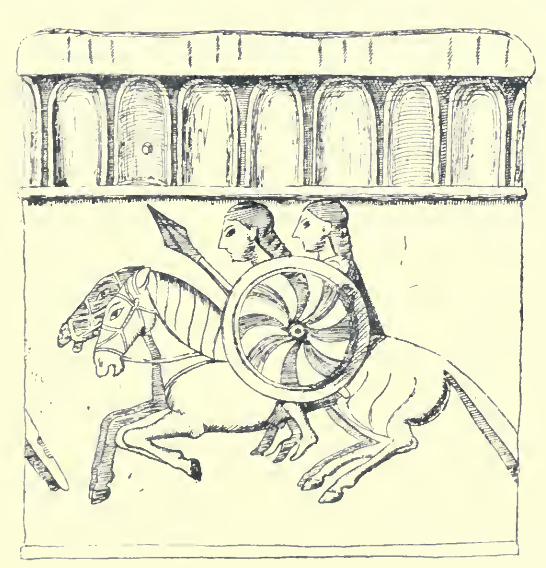


FIG. 3.

L'opinion que les rois étrusques entraient anciennement en campagne comme parabates est confirmée par le fait que les tombes étrusques du vii[e] et du vi[e] siècle contiennent souvent des

1. Ed. Bonnens., p. 5 B. Comp. Woelfflin dans les *Röm. Mittheilungen*, XV (1900), p. 177.
2. P. 221, O. Müller.

restes de véhicules. Il est vrai qu'il faut encore une étude détaillée pour pouvoir décider combien de ces débris faisaient partie de chars de guerre et combien appartenaient aux *plaustra* sur lesquels on avait transporté les cadavres aux tombes. Mais, au moins, un exemple d'un char de guerre est constaté avec certitude. M. Petersen[1] en a reconstruit un d'une façon évidente avec des fragments provenant de la fameuse trouvaille faite en 1812 près de Perugia ; cette trouvaille paraît avoir été le contenu d'une *tomba a fossa* du VIIe siècle. Si ce char, comme suppose le même savant, était un produit ionien, nous aurions en même temps un indice précieux sur la région d'où l'usage des chars de guerre fut introduit en Italie.

A mesure que les fouilles augmentent notre connaissance des antiquités italiques, nous voyons de plus en plus clairement que, pendant l'époque archaïque, il n'y avait aucune différence essentielle entre l'Etrurie et le Latium, en ce qui concerne les manifestations extérieures de la civilisation.

On trouve dans le Latium les mêmes armes que dans les tombes étrusques du VIIe et du VIe siècle. Ce fait prouve que la façon de combattre des deux peuples à cette époque était analogue, comme Otfried Müller[2] l'avait déjà deviné avec sa juste intuition. Nous avons prouvé[3] qu'il y avait, pendant le VIe siècle, dans l'armée romaine comme dans les armées étrusques une troupe d'*equites* dont chacun entretenait deux chevaux et un valet. D'après les données que nous possédons sur l'*imperium* des rois étrusques, cet *imperium* ne se distinguait de celui du roi romain que par le caractère plus accentué et plus minutieux de l'élément sacerdotal[4]. Les Romains eux-mêmes admettaient que leurs rois avaient emprunté les insignes de leur dignité à l'Etrurie[5]. Les relations entre les deux pays étaient sans aucun doute très intimes au VIe siècle, d'autant plus qu'alors des membres d'une famille étrusque régnaient à Rome. Tous ces faits nous autorisent à admettre que, si les rois étrusques à cette époque entraient en campagne comme παραβάται, les rois contemporains de Rome en faisaient de même. Le *currus*, d'abord caractéristique de l'*imperium* que le *rex* exerçait *militiae*, devint ensuite un insigne de son *imperium* en général et aussi de celui qu'il exerçait *domi*.

L'opinion que je viens d'exposer est confirmée par une remarque que nous suggèrent les véhicules dont se servaient les triomphateurs, les magistrats chargés de la direction de la *pompa circensis*, et, sous l'empire, les consuls au *processus consularis*. Les types de ces véhicules sont, sans aucun doute, dérivés d'un char de guerre, c'est-à-dire du char de guerre du *rex*. Le point de départ était, semble-t-il, un type analogue à celui du char royal sur la

1. *Römische Mittheilungen*, IX (1894), p. 274 et suiv., p. [illegible] et suiv.
2. *Die Etrusker*, ed. Deecke, I, p. 364 et suiv.
3. Pages 169-170.
4. O. Müller-Deecke, *Die Etrusker*, I, p. 350 et suiv.
5. O. Müller-Deecke, I, p. 344 et suiv.

plaque de Toscanella[1]. Avec les temps, ce type subit naturellement plusieurs modifications, nécessitées par le changement du style et par des besoins d'appropriation. Nous pouvons suivre son développement depuis un document du IIIe siècle avant Jésus-Christ, qui est une ciste prénestine, où est représenté un général triomphant, sans doute, sur le *mons Albanus*[2], jusqu'aux monnaies des empereurs illyriens.

Il me reste à examiner une objection. D'après la loi municipale de César[3], le *rex sacrorum* avait le droit de se rendre en *plaustrum* aux *sacra publica* qu'il devait accomplir. Cette donnée nous force-t-elle à supposer que le *currus* du monarque avait été un *plaustrum ?* Je ne le crois pas. Les Romains étaient très conservateurs, lorsqu'il s'agissait de personnes et d'objets relatifs au culte ; mais nous n'avons aucun droit d'admettre qu'ils poussaient ce principe jusqu'au non-sens. Le *rex sacrorum* qui, sous le Gouvernement républicain, continuait à porter le titre suspect de *rex*, était exclu de tout autre emploi et, pour cette raison, n'avait aucun *imperium*. Il aurait été absurde de se montrer debout sur le char de guerre, caractéristique de l'*imperium* royal. Le Gouvernement républicain laissa donc au *rex sacrorum*, pour les jours où il fonctionnait, le droit d'aller en voiture qu'avait eu le monarque, mais lui prescrivit le *plaustrum* pacifique au lieu du char belliqueux. Un tel règlement correspond à la méthode casuistique qu'employaient souvent les Romains, quand il s'agissait de concilier la tradition avec la logique exigée par le nouvel ordre de choses.

La République accordait au *dictator* ou au *magister populi*, comme il se nommait auparavant, un *imperium* analogue à celui du *rex*, mais lui refusait tout attribut de la royauté, y compris le char. Du point de vue militaire il n'y avait rien à objecter contre l'interdiction du char, car les Romains devaient comprendre avec le temps que, sur un terrain inégal, le char était un moyen de transport peu pratique pour le chef de l'armée. Mais, d'autre part, il semble étrange que la loi défendît au dictateur de monter à cheval, sans y avoir été autorisé par un décret du peuple ou du sénat[4]. Je ne puis expliquer cette défense autrement que par le fait que l'*equitatus*, recruté parmi les *primores civitatis*, comptait bon nombre de citoyens partisans de la monarchie et que le Gouvernement républicain, récemment constitué, croyait nécessaire d'établir une séparation symbolique entre le dictateur et la troupe suspecte. On voulait inculquer au dictateur cette idée qu'il devait surtout se considérer comme le chef des *milites*.

W. HELBIG.

1. Notre page 168, fig. 1.
2. *Mon. dell'Instit.*, X, 29 ; *Ann.* 1876, p. 105 et suiv. (Michaelis).
3. Mommsen, *Staatsrecht*, I³, p. 394, note 5.
4. Mommsen, *Staatsrecht*, II, 1³, p. 159.

QUELQUES RÈGLES D'INTERPRÉTATION

POUR LES FIGURES ASSYRIENNES

Le visiteur qui parcourt les galeries assyriennes du Louvre ou du Musée Britannique, même s'il est tant soit peu initié aux choses de l'antiquité orientale, s'arrête parfois embarrassé en face des grandes figures dressées devant lui. Malgré les désignations qui les accompagnent, il hésite à en reconnaître la nature et le véritable caractère. Tel personnage superbement taillé dans la pierre de Mossoul est-il un dieu ou bien un génie se rattachant encore au monde surnaturel, ou simplement un homme, soit un roi dans son costume de cérémonie, soit un prêtre portant les insignes du culte qu'il desservait? Autant de questions qu'il n'est pas facile de résoudre à première vue, surtout lorsqu'il s'agit d'une civilisation dont la connaissance, malgré tous les progrès de l'assyriologie, reste pour nous pleine d'obscurités et de lacunes.

Cependant on peut dire que le doute tient en grande partie à ce que les savants qui se sont occupés de l'antiquité orientale n'ont pas toujours suivi, dans l'interprétation des monuments figurés, des règles assez fixes, reposant sur une comparaison méthodique et rigoureuse de tous les exemples que nous possédons. Il est arrivé que, pour donner raison à un système de mythologie ou pour justifier le sens prêté aux textes gravés auprès des représentations, on a laissé de côté les éléments de ce que l'on peut appeler la *lecture archéologique*, éléments qui, dans l'archéologie assyrienne en particulier, n'ont pas moins de précision que ceux de l'interprétation grammaticale. Aucun peuple n'a mis plus de scrupule que le peuple d'Assour à faire passer dans ses œuvres d'art les lois d'étiquette qu'il s'imposait à lui-même dans la vie réelle. J'ajouterai que ces lois, nées d'une longue tradition, remontaient pour la plupart jusqu'à l'antiquité chaldéenne, où il est très intéressant d'en retrouver l'origine.

Une distinction capitale est à observer toutefois entre les deux époques. En Assyrie, dans toute cette nouvelle sculpture architecturale qui décore les édifices royaux, les figures des grands dieux sont à peu près absentes ; on

dirait qu'elles se sont retirées dans un lointain mystérieux. Sans doute, les Assyriens n'ont en rien rompu avec les antiques croyances du polythéisme chaldéo-babylonien; mais dans son vaste panthéon ils se sont taillé un culte plus restreint et, semble-t-il, plus abstrait. L'intensité du sentiment national les a conduits à concentrer davantage leurs adorations sur le divin patron de leur race, sur le dieu Assour, presque invisible au milieu du cercle symbolique dont les ailes étendues le font planer dans l'espace.

De cette réserve à l'égard des dieux il est résulté nécessairement un grand vide. Les artistes assyriens se sont efforcés de le remplir en reportant toute leur attention sur les êtres intermédiaires qu'une foi très vivace plaçait au-dessous de la divinité. L'art a pris plaisir à multiplier et à diversifier leurs images, spécialement celles des démons favorables, ministres des dieux, dont ils manifestent partout l'action et la puissance. La connaissance imparfaite de ce monde des génies, l'ignorance de leurs formes et de leurs espèces, plus nombreuses et plus variées qu'on ne l'imagine, c'est là, croyons-nous, une des causes qui nous troublent le plus souvent dans la détermination des figures assyriennes. L'application des règles dont j'ai parlé nous ramènera, sous ce rapport, à une conception plus exacte et plus complète de l'iconographie religieuse, telle qu'elle se développait sur les monuments de Nimroud, de Khorsabad et de Kouioundjik.

Ce sont quelques-unes de ces règles hiérarchiques, transportées de la vie dans l'art, que je voudrais essayer de dégager des monuments et de formuler aussi nettement que possible, en m'appuyant, sans aucun parti pris, sur l'étude comparée des gestes, des costumes et des attributs. Seulement, pour qu'une pareille recherche ait toute son efficacité et soit vraiment scientifique, on ne doit pas se contenter d'examiner les figures comme elles se présentent aujourd'hui dans les musées. Il faut de toute nécessité les reporter par la pensée à la place que chacune d'elles occupait sur les murs des palais ninivites. C'est là qu'elles reprennent toute leur signification et leur véritable caractère: car elles faisaient partie d'une décoration architecturale réglée par des idées symboliques très arrêtées.

Ne craignez donc pas de remuer les grands volumes de Layard, de Botta et de Victor Place. Consultez les plans et les coupes qui donnent l'état des constructions au moment de la découverte, et vous trouverez plus d'une fois en défaut les architectes modernes qui ont présidé à la disposition de nos galeries, soit que, par une restauration téméraire, ils réunissent en une même figure les débris de deux figures distinctes, soit que, pour obtenir des ensembles plus décoratifs, ils groupent deux ou trois figures isolées, qui étaient absolument étrangères l'une à l'autre.

Tel est particulièrement le cas d'un célèbre panneau de la grande salle assyrienne du Louvre, souvent mentionné comme une scène religieuse. On y voit trois personnages de taille différente, — d'abord un être mythologique

à quatre ailes, de proportions colossales, — puis, en face de lui, une figure sans ailes, beaucoup moins grande, la tête ceinte d'une riche couronne, portant un bouquetin et une tige de fleurs, — enfin une troisième figure, presque semblable à la précédente, mais plus petite, tenant une tige de fruits et levant la main droite ouverte. Dans le groupe ainsi combiné, les deux derniers personnages deviennent nécessairement des adorants; les gestes prennent un air de subordination et d'hommage et leur donnent une allure sacerdotale. Depuis longtemps déjà, faisant une leçon en face des monuments, j'ai montré le caractère purement factice de cet assemblage[1]. Pour peu que l'on se reporte aux coupes d'ensemble, dessinées pour l'ouvrage de Botta[2], on est forcé de reconnaître que les trois figures étaient primitivement séparées; elles occupaient les abords de trois portes distantes l'une de l'autre et de hauteur très inégale. Il suffit de cette constatation pour que la scène s'évanouisse; les acteurs qui semblaient y jouer un rôle doivent être maintenant étudiés en eux-mêmes et pris chacun à part. Leurs attitudes, les symboles qui les caractérisent, sont uniquement en rapport avec le poste qu'ils occupaient; leurs gestes, au lieu d'établir entre eux une sorte de conversation liturgique, s'adressent à tout venant et sont faits comme à la cantonade. On imagine facilement les idées fausses qu'une juxtaposition aussi artificielle peut susciter et entretenir dans l'esprit de ceux qui n'y prennent pas garde[3]. C'est à redresser de semblables erreurs, reposant sur de pures apparences, que je voudrais m'appliquer, en cherchant dans les représentations mêmes les éléments d'une interprétation plus méthodique.

Remarquons tout d'abord que l'art assyrien, obéissant à un principe déjà observé dans l'antique Chaldée, ne représente pas les dieux supérieurs en empruntant certaines formes au monde des êtres irraisonnables, mais seulement sous la forme humaine. D'après un usage dont les exemples ne se multiplient qu'à une époque relativement avancée, ces divinités, debout ou assises sur leurs trônes, nous apparaissent portées par les animaux qui les symbolisent, mais elles ne participent en rien à la nature de ces animaux[4]. La différence avec l'iconographie religieuse de l'ancienne Égypte est ici profonde. Figures à tête ou à pattes d'aigle, à corps de taureau ou de lion, ne sont que des puissances surnaturelles d'ordre secondaire. Oannès, moitié homme et moitié poisson, n'est pas un dieu, mais un médiateur, qui s'est incarné à plusieurs reprises sous cette forme amphibie.

Le seul attribut que les dieux prennent aux animaux est celui des cornes

1. En 1885, dans mon cours d'archéologie orientale à l'École du Louvre.

2. Comparer principalement, vol. I, planches XXVI, XXX, XLII, LII ; vol. II, pl. CXXI.

3. Non moins invraisemblable, sous un autre rapport, est le panneau où l'on voit le roi Sargon de profil, placé entre deux vizirs qui font le geste de l'allocution, l'un devant, l'autre derrière ; et cette dernière place appartient toujours au serviteur qui tient le chasse-mouches et les armes royales.

4. Bas-reliefs rupestres de Bavian et de Malthaï (époque de Sennachérib et des Sargonides), dans Perrot et Chipiez, *Histoire de l'Art*, t. II, fig. 310 et 313, d'après Layard, *Monuments*, II, pl. LI, et Victor Place, *Ninive*, II, pl. CLIV.

de taureau, symbole de force et de puissance protectrice. Encore ces cornes ne font-elles pas partie intégrante de leur figure; elles ne sont qu'un ornement de leur tiare divine[1]. D'abord au nombre de deux, puis de quatre, de six ou de huit, et même plus nombreuses encore, sans que l'accroissement de leur nombre paraisse avoir une valeur hiérarchique bien précise, elles sont plus tard concédées même à certains génies, surtout à des génies favorables, comme pour leur octroyer une divinité de rang inférieur[2].

En revanche, les ailes sont l'attribut exclusif des génies ou, du moins, de certaines classes de génies et de démons, agents du bien ou du mal. Pour les dieux supérieurs, on n'en saurait signaler, dans le cycle des représentations purement chaldéennes et assyriennes, aucune image qui porte de véritables ailes. Les flammes qui sortent des épaules de Samas, le dieu-soleil, les trophées d'armes qui surmontent celles d'Istar, déesse des batailles, sont des emblèmes d'une nature toute spéciale, qui peuvent ressembler à des ailes, mais qui n'en ont que l'apparence. Le dieu Assour peut avoir pour mystérieux véhicule le disque ailé, mais lui-même n'a pas d'ailes.

Il est vrai que, sur les parois du couloir d'entrée conduisant au petit sanctuaire intérieur de la pyramide de Nimroud, Layard a rencontré une figure à quatre ailes, le glaive au côté, la foudre en main, repoussant un monstre hideux et terrifiant[3]. On a voulu y reconnaître Bin, le dieu du tonnerre, ou même le dieu Bel dans sa lutte cosmogonique contre la gigantesque et informe Tiamat, image du chaos primordial, qu'il coupe en deux de son épée et dont les deux moitiés forment le ciel et la terre. L'hypothèse est spécieuse; mais elle ne résiste pas à la réflexion. Cette grande scène épique de la création serait-elle bien à sa place à l'entrée d'un temple? Comment reconnaître Tiamat, la génératrice incréée, sous l'aspect de cet être fantastique, moitié aigle et moitié lion, dont le sexe est d'ailleurs marqué nettement comme masculin et dont l'image, reproduite maintes fois sur les cylindres, y représente un démon hostile, dompté par les dieux[4]. Quel rôle aussi pour le dieu Bel, le démiurge assyrien, ou même pour Bin, le maître de la foudre, que de faire faction à la porte du sanctuaire, au lieu et place des génies dont c'est le poste de combat? Appliquant logiquement la règle que nous avons posée, d'après laquelle les dieux assyriens n'ont pas d'ailes, nous ne pouvons voir ici qu'un être surnaturel de haut rang et, comme nous dirions, une sorte d'archange, à qui les dieux ont confié la foudre pour chasser du saint lieu un démon plus redoutable que les autres.

1. Cette question de la tiare est déjà traitée, avec figures à l'appui, dans nos *Origines orientales*, p. 74, 75 (article extrait de la *Gazette archéologique*, 1884).

2. Ainsi se montrent en Chaldée les génies à tête de serpent du vase à libation de Goudéa, le taureau à tête humaine : *Découvertes en Chaldée*, p. 135, pl. XLIV, fig. 2 ; *Monuments Piot*, t. VI, p. 115 ; fig. 11 ; Cf. *Catalogue des Antiquités chaldéennes*, nos 120 et 125.

3. Layard, *Monument of Nineveh*, vol. II, pl. V.

4. Particulièrement reconnaissable à sa queue d'oiseau. Deux monstres de cette forme portent

Les ailes véritables, empruntées à l'oiseau, principalement à l'aigle, sont des symboles de rapidité à exécuter les ordres divins, pour le bien comme pour le mal. Combinées avec la forme humaine, en nombre double ou quadruple, elles ne sont données qu'aux esprits intermédiaires, bons ou mauvais, qui sont chargés d'un pareil office dans la hiérarchie des êtres. Telle est la loi qu'il ne faut jamais perdre de vue, si l'on veut se reconnaître au milieu de ce monde surnaturel.

Cela, d'ailleurs, ne veut pas dire que diverses images dépourvues d'ailes, mais placées aussi aux abords des portes, avec des attributs à la main, et considérées, sans aucune raison sérieuse, comme des figures de prêtres, ne puissent appartenir à d'autres classes de génies ; c'est là une question sur laquelle nous aurons plus loin l'occasion de revenir.

Pour ce qui touche au symbolisme des figures ailées, rien n'est plus probant que de voir le panthéon grec et romain obéir encore à la même règle, tant elle est conforme à l'esprit général du paganisme antique. Les grands dieux de l'Olympe non plus ne sont jamais représentés avec des ailes, et ils n'en ont aucun besoin pour se mouvoir plus rapidement. Ils se déplacent par la puissance de leur seule volonté ; en quelques enjambées ils franchissent l'espace. Ce sont eux qui donnent des ailes aux déités inférieures chargées de les servir. Tous les dieux ailés ont ce caractère : telle la Victoire, messagère de Zeus, tel Eros, serviteur d'Aphrodite, ou l'Aurore, avant-courrière du Soleil ; de même les Boréades, génies des vents, ou, parmi les démons destructeurs, les Harpyes, les Gorgones. Les talonnières ailées de Mercure n'appartiennent qu'à son costume ; mais de toute manière elles ne feraient point exception : Mercure n'est-il pas par excellence le serviteur et le Messager des dieux ?

Parlerons-nous de l'iconographie chrétienne, dont les liens naturels avec l'antique symbolisme oriental se sont rompus beaucoup moins qu'il ne semble, en dépit de la révolution survenue dans le fond des croyances ? Forcé de figurer sous forme humaine le Dieu qui est partout et qui remplit l'immensité, l'artiste chrétien pourra le représenter porté par les Anges ; mais jamais il ne s'avisera de lui mettre des ailes aux épaules, ce qui serait l'abaisser de son rang suprême. Les ailes sont réservées aux esprits intermédiaires, qui transmettent les ordres du Tout-Puissant[1], et aussi, sous une forme un peu différente, aux démons, ces anges déchus. La peinture byzantine reste fidèle, sans le savoir, au mot d'ordre de la tradition assyrienne.

les divinités de la foudre et de l'éclair sur un cylindre publié dans nos *Mythes chaldéens*. Voir *Revue archéologique*, 3e série, t. XXVI, p. 307) : ce sont les démons de la tempête.

1. Hors de la question sont quelques compositions purement allégoriques ou mystiques, tels les trois anges de Jacob symbolisant la Trinité, ou bien le Christ ailé des Byzantins, figuré ainsi comme l'*Ange de la grande Volonté* (ὁ Ἄγγελος τῆς μεγάλης Βουλῆς), exception qui confirme la règle ; ou encore le Christ séraphique de saint François d'Assise (cf. Didron, *Iconographie de Dieu*, p. 264, fig. 72, et p. 273).

lorsqu'elle place encore deux grandes figures ailées en sentinelle, l'épée à la main, à la porte des églises, pour en défendre l'accès contre les mauvais esprits. A l'époque hébraïque, autant que l'on en peut juger par les descriptions de la Bible, l'imagination ne se figurait pas encore ces êtres célestes sous les formes juvéniles et avec le visage presque féminin que l'influence de la beauté grecque leur a donnés plus tard. L'ange qui luttait contre Jacob devait avoir toutes les marques de la virilité et de la force ; ce n'est pas non plus sans vraisemblance que l'on a rapproché des taureaux ailés assyriens à tête humaine les *Kéroubim* (de *kéroub*, bœuf), dont les ailes ombrageaient l'arche sainte[1]. Il est naturel de penser que tous ces types s'écartaient alors beaucoup moins qu'aujourd'hui des anciennes conceptions fantastiques dont les Séraphins, avec leurs sextuples ailes, nous gardent encore un souvenir.

Dans ces transformations, par un curieux renversement des choses, ce sont les démons qui ont récolté l'héritage des cornes, gardant pour eux, de ces symboles empruntés aux animaux, celui qui avait un caractère offensif et brutal. C'est que, pour les Hébreux comme pour les Chrétiens, tous les dieux de la mythologie asiatique, ces *Baalim*, étaient devenus des puissances mauvaises, des génies de l'idolâtrie et de l'erreur. L'antique attribut de leur force protectrice ne fut plus qu'un instrument de terreur, qui finit par rester l'apanage des esprits du mal. Et voilà, peut-on dire, comment le diable a des cornes !

Des contradictions apparentes jetèrent cependant quelque confusion dans le système que je viens d'exposer et dont j'ai montré la longue persistance. En voici la cause. Il arriva, déjà même en Asie, que plusieurs de ces formes fantastiques frappèrent exceptionnellement l'imagination des peuples avoisinants, qui subissaient l'influence de l'art chaldéo-assyrien. Ils s'en emparèrent, sans les bien comprendre, et ils allèrent jusqu'à les appliquer à leurs divinités nationales. Ce fut d'abord un emprunt populaire et inconscient, qu'ils s'efforcèrent de justifier ensuite par un symbolisme subtil, œuvre d'une époque plus avancée. C'est ainsi que le type d'Oannès enfanta en Syrie le couple du dieu Dagon et de la déesse Dercéto, l'un et l'autre à queue de poisson, prototypes des Tritons et des Néréides de la mythologie hellénique. Un génie ailé, parfois imberbe, qui soulève deux animaux féroces ou étrangle deux grands oiseaux, est devenu en Asie Mineure l'Artémis prétendue Persique ; sous ce nom, elle a passé dans l'iconographie archaïque de la Grèce, sans toutefois se nationaliser dans les cultes helléniques[2]. Quelque chose

1. Une image bien assyrienne, est surtout celle de Jéhovah emporté dans l'espace sur un *kéroub* (II. Samuel, XXII, 11).

2. Pausanias, la rencontrant sur le coffre de Cypsélus, déclare ne pas comprendre la cause d'une pareille représentation : Ἄρτεμις δέ, οὐκ οἶδα ἐφ' ὅτῳ λόγῳ, πτέρυγας ἔχουσά ἐστιν ἐπὶ τῶν ὤμων, κ. τ. λ. (V, 3).

d'analogue s'est passé pour le dieu suprême des Syriens, le dieu El : un écrivain de l'époque romaine a dit qu'il était représenté par une figure quatre fois ailée, dont les deux ailes supérieures étaient en mouvement, tandis que les deux autres se reposaient[1]. Nous pouvons accepter sans doute cette ingénieuse exégèse, mais en l'appliquant, dans les représentations assyriennes, aux seuls génies, serviteurs des dieux. Si le personnage tétraptère qui se voit assez souvent sur les intailles phéniciennes, y figure réellement comme un dieu, ce qui n'est pas prouvé, cela ne peut s'expliquer que par une extension abusive et par une interprétation toute locale de l'antique symbolisme chaldéo-assyrien.

Pour aller au-devant des objections, j'ajouterai que je ne parle point ici de certaines formes d'un caractère emblématique et abstrait, qui appartiennent à une autre catégorie de représentations. De ce nombre est le cercle ailé, symbole égyptien du mouvement solaire. Après l'avoir emprunté tardivement à l'Egypte, pour en faire le cadre et comme l'auréole du buste d'Assour, les Assyriens le figurent aussi quelquefois seul, sans l'image du dieu ; mais alors le disque sacré est censé renfermer cette image et, tout en la voilant aux regards des mortels, il en atteste la présence. D'ailleurs, il est uniquement question, dans les observations qui précèdent, des figures où domine le principe anthropomorphique, lequel a plus que tous les autres une valeur d'art.

Des marques non moins formelles distinguent les représentations des génies assyriens de celles des rois. Il est à peine besoin de dire que les figures royales assyriennes ne sont point ailées. Les quatre ailes données à celle de Cyrus, sur un pilier sculpté qui portait l'inscription courante de ce prince, ne sont pas en question, puisqu'il s'agit d'une autre époque et d'une civilisation différente. Cette image montre les traces d'un symbolisme mélangé, en partie emprunté à l'Egypte, par lequel on semble avoir voulu exceptionnellement élever le fondateur de l'empire perse au-dessus de l'humanité[2]. Encore reste-t-il pour moi de fortes raisons de douter que ce soit Cyrus en personne que le sculpteur ait prétendu figurer.

La tiare cornue des dieux et des génies ne paraît pas non plus sur la tête des monarques assyriens. Leur coiffure distinctive est la tiare en forme de cône tronqué, serrée d'ordinaire autour des tempes par le diadème ou bandeau d'étoffe à bouts tombants ; de plus, elle est toujours surmontée d'une pointe, à laquelle il faut attribuer sans doute une vertu magique de protection contre les influences néfastes, comme dans l'*apex* qui terminait, à Rome et chez les Étrusques, le bonnet de certains prêtres, pour éloigner d'eux les

1. Philon de Byblos, dans *Fragm. hist. graec.*, éd. Didot, vol. III, p. 570 B. D'après le même auteur, les autres dieux syriens avaient deux ailes.
2. Perrot et Chipiez, vol. V, fig. 369, d'après le dessin de Dieulafoy, *L'Art antique de la Perse*, pl. XVII, p. 65.

oiseaux de mauvais augure. En Assyrie, personne, à l'exception des rois, ne porte cette sorte de tiare : seuls quelques prêtres ont une coiffure de forme analogue, mais alors toute simple, sans le diadème et sans la pointe terminale[1]. La religion assyrienne, plus réservée que d'autres religions de l'antiquité, ne déifie pas les rois, vicaires d'Assour, et, par suite, elle ne saurait leur attribuer ni les ailes, ni les cornes, symboles des êtres surnaturels. Dans l'ancienne Chaldée, nous ne connaissons à cette règle qu'une seule exception, celle du roi Naram-Sin, qui, sur la belle stèle de Victoire découverte à Suse par M. de Morgan, se montre avec un casque muni des cornes divines[2]. La même prétention se retrouve sur ses inscriptions, qui font précéder son nom de l'idéogramme divin de l'étoile, en y ajoutant parfois le titre de « dieu de la ville d'Agadé ». Mais cette tentative exceptionnelle d'un souverain orgueilleux, renouvelée, quant au titre du moins, par quelques princes appartenant aux dynasties de la ville d'Our, ne paraît pas avoir eu beaucoup d'imitateurs dans la région chaldéo-assyrienne.

Tout aussi constante est une autre règle d'étiquette observée dans le costume royal. Le roi et autour de lui les grands dignitaires du palais portent la tunique longue, même à la guerre ; mais, au milieu d'eux, seul le roi a le grand châle frangé, enveloppant les jambes et drapé sur les épaules, avec quelques variantes d'ajustement selon les époques ou pour l'accomplissement de certains rites. Ici encore, aucune confusion possible avec les génies, qui sont invariablement vêtus de la tunique courte, retroussée ou coupée au-dessus des genoux, comme on la voit aux travailleurs, aux soldats, même aux chefs des troupes ; c'est, avec les ailes, un signe du rôle actif et militant attribué aux infatigables agents de la volonté divine. Il est vrai que les génies portent aussi, drapé sur l'épaule, le châle à franges nouées, qui donne à leur costume quelque chose de royal ; mais il est remarquable que pour eux ce vêtement est toujours ajusté d'une autre manière, qui leur est propre ; il s'ouvre sur le devant, pour dégager les jambes jusqu'aux genoux et laisser passer le bord de la tunique courte, vêtement caractéristique, convenant aux serviteurs des dieux.

Notez que, dans les représentations de la vie réelle, le châle ordinaire à effilés simples n'est pas du tout drapé de cette façon quasi royale. Sur la tunique longue des fonctionnaires du palais, comme sur la tunique courte des soldats et des hommes du peuple, on le voit plié pratiquement sur lui-même et serré en ceinture autour des reins, parfois avec une partie relevée en sautoir ou croisée en écharpe sur la poitrine.

Robe courte et manteau long constituent, à vrai dire, un costume assez

1. Voir plus loin, p. 181.

2. J. de Morgan, *Délégation en Perse*, vol. II, pl. XI. Voir nos observations dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1898, p. 677-678 ; — Cf. *Découvertes en Chaldée*, p. 285, note 2.

mal équilibré et qui ne peut guère se comprendre que s'il s'agit d'un ajustement symbolique, combiné tout exprès pour des êtres placés en dehors de la réalité[1]. Aussi, poursuivant l'application des mêmes règles, croyons-nous pouvoir chercher dans cette anomalie du costume la confirmation d'une idée que nous avons laissé entrevoir précédemment[2]. Cela nous conduit à reconnaître parmi les grandes figures des palais assyriens, à côté des génies ailés, toute une classe de génies aptères, que l'on a pris à tort pour des prêtres. En effet, il n'existe, à ma connaissance, que très peu de représentations bien certaines des prêtres assyriens; ils sont caractérisés, comme je l'ai dit plus haut, par des tiares très simples, et, de plus, ils portent des tuniques longues, ce qui n'a aucun rapport avec les figures qui nous occupent[3].

Du reste, les génies dépourvus d'ailes se distinguent par d'autres attributs, qui ne sont pas moins caractéristiques. Par exemple, ils sont couronnés de fleurs ou, plus exactement, de diadèmes en joaillerie, imitant des fleurs : or ces riches couronnes ne sont pas d'un usage commun dans l'iconographie assyrienne; nous ne les retrouvons que ceignant la tête de certains génies ailés[4]. Nos génies aptères tiennent encore dans leurs mains des palmes, des rameaux, des tiges de fleurs ou de fruits, quelquefois du gibier vivant, daims à larges mouchetures ou bouquetins aux cornes recourbées. Ce sont des offrandes, a-t-on prétendu, des victimes destinées au sacrifice; mais pourquoi, dans le palais de Nimroud, des lions à face d'homme et à bras humains tiennent-ils de la même façon des animaux familiers[5]? A qui, d'ailleurs, s'adresseraient hommages et victimes, lorsque les figures aptères dont nous parlons sont placées seules dans les embrasures ou sur les côtés des portes, levant ordinairement la main droite grande ouverte, ce qui n'est pas un geste d'adoration, mais un signe de bon accueil[6]? Le doute n'est pas possible, nous devons les saluer comme des êtres surnaturels, de rang inférieur, mais à coup sûr favorables : génies de la terre peut-être, de la végétation, de la chasse, qui font régner dans la demeure royale l'abondance et la joie[7]. Cette constatation n'est pas le résultat le moins appréciable de notre méthode, strictement appliquée.

1. De même les Lares, ces génies étrusco-latins, sont désignés comme *succincti*. En raison des nombreuses traditions orientales venues par l'Étrurie, cette comparaison, comme celle que nous avons faite plus haut au sujet de l'*apex* des flamines, est moins indirecte et lointaine qu'il ne semble.

2. Voir plus haut, p. 177.

3. Layard, *Monuments of Nineveh*, t. I, pl. XXX; cf. t. II, pl. XXIV. — Ne pas confondre ces couronnes avec le bandeau brodé de rosaces que porte le principal dignitaire du palais, sorte de grand vizir.

4. François Lenormant, bien qu'il ne s'astreigne pas toujours à des règles d'interprétation assez fixes, admet parfaitement cette classe de génies aptères, voir son *Commentaire de Bérose*, p. 136-137.

5. Layard, *Monuments*, I, pl. XXXV.

6. Layard, *Monuments*, I, pl. XLII.

7. Plus souvent encore, ces génies aptères se tiennent immédiatement après les génies ailés qui font le geste de protection avec le fruit pointu, mais jamais en face d'eux, comme s'ils les adoraient, et ils sont toujours les uns et les autres de la même taille. Les inscriptions du palais de Sargon mentionnent deux formes de génies auprès des grands taureaux sculptés : c'est d'abord « le Protecteur », puis « Celui qui porte la félicité ».

Ce sont là, je le répète, des règles d'étiquette absolument fixes, des caractères constants, qui permettent d'établir du premier coup d'œil la hiérarchie des figures représentées sur les monuments assyriens. On peut les résumer, pour finir, en quelques brèves formules :

1° Les formes animales, directement combinées avec celle de l'homme, caractérisant certaines classes de génies, bons ou mauvais, mais non les dieux ;

2° Les ailes d'oiseau, en nombre double ou quadruple, s'ajoutant à la forme humaine, sont de même strictement réservées à certaines classes de génies, bons ou mauvais ; jamais, chez les Assyriens, les figures des dieux ni celles des rois n'en sont pourvues ;

3° La tiare ornée de cornes est l'attribut des dieux ; elle a été concédée par les Assyriens à certaines classes de génies bienfaisants ; mais son attribution aux rois est une exception et un abus ;

4° La tiare en forme de cône tronqué, surmontée d'une pointe et serrée par le diadème est l'insigne spécial de la royauté ; jamais elle n'est portée ni par les dieux ni par les génies ;

5° La tunique longue est portée par le roi et par les dignitaires du palais, même à la guerre ;

6° Le grand châle long, couvrant les jambes et drapé sur l'épaule, est par excellence le manteau royal. Le même châle long, mais un peu plus étroit et découvrant les genoux, est porté aussi par des figures appartenant à la classe des génies bienfaisants ;

7° La tunique courte des travailleurs et des soldats, finissant au-dessus des genoux, est donnée aux génies, bons ou mauvais, en signe d'activité. Jointe alors au châle long, elle est très importante pour faire reconnaître les génies non ailés.

Tels sont les points de repère qui doivent être strictement observés dans le signalement des figures assyriennes. Ils permettent de procéder avec sûreté à la détermination de chacune d'elles. Plus d'une erreur, commise faute de méthode dans l'interprétation des faits archéologiques, sera ainsi facilement redressée.

Léon Heuzey.

LE PRÉTENDU TRAITÉ DE 306

ENTRE LES RHODIENS ET LES ROMAINS

Les modernes historiens de la Grèce et de Rome s'accordent à nous enseigner que, vers l'an 306, les Rhodiens et les Romains conclurent ensemble un « traité d'amitié et de commerce ». C'est ce qu'on peut lire chez Droysen [1], chez Mommsen [2], chez Niese [3], — et chez beaucoup d'autres à leur suite [4]. Peut-être semblera-t-il hardi de combattre une doctrine si généralement professée et qui se recommande d'autorités si fortes. Mais j'ai quelques raisons de croire que l'opinion commune n'est ici, comme il arrive souvent, que la commune erreur.

I

C'est seulement, dit Droysen [5], à une « remarque incidente (*gelegentliche Notiz*) » de Polybe, — faite en passant et comme logée dans une parenthèse, — que nous devons la connaissance, très indirecte, de ce traité. Et j'avoue que ceci m'est déjà un sujet de surprise. Car, s'il est vrai que, dès la fin du IVe siècle, les Rhodiens s'unirent aux Romains par un *foedus amicitiae*, ils devancèrent en cela, et de loin, tous les autres peuples grecs [6] ; en sorte que leur prompte liaison avec Rome était un fait remarquable, propre à frapper l'attention des historiens anciens, et qui méritait bien qu'ils en fissent mention très expressément. C'est pourquoi il paraît singulier que nous n'en soyons instruits que d'une façon tout à fait détournée et presque par

1. Droysen, *Histoire de l'Hellénisme* (trad. Bouché-Leclercq), II, 129, et note [illegible].
2. Mommsen, *Röm. Gesch.*, I, 383 ; 416, 774. — Cf. *Staatsrecht*, III, [illegible], note [illegible].
3. Niese, *Gesch. der griech. und maked. Staat.*, I, 32[illegible], note [illegible].
4. Voyez encore : Hertzberg, *Histoire de la Grèce sous la domination des Romains* (trad. Bouché-Leclercq), I, [illegible] ; — Cecil Torr, *Rhodes in ancient times*, [illegible] ; — Ullrich, *De P[illegible]*, diss. Leipz., 1898, 65 ; — Neumann, ap. Pauly-Wissowa, I, 18[illegible] ; [illegible] — Van Gelder, *Gesch. der alten Rhodier*, 106, etc.
5. Droysen, *l. l.*
6. L'observation en a été faite avec raison par M. Van Gelder, *Gesch. [illegible]*, [illegible].

hasard[1]. — Mais cependant voyons en quoi consiste cette « remarque incidente », dont on prétend s'autoriser. Elle se trouve au XXXe livre de Polybe, chapitre v, paragraphe 6.

Il s'agit là des événements de l'année 167. La tentative indiscrète de médiation qu'ont risquée les Rhodiens pendant la guerre de Persée a eu cet effet malheureux de les brouiller avec les Romains. Les colères du Sénat se sont abattues sur eux : dans la curie, les ambassadeurs ont été traités de haut en bas, accablés de reproches et de mépris ; au forum, un préteur fort échauffé, M'. Juventius, a demandé qu'on leur fît la guerre sans plus tarder. Au reçu de ces nouvelles, éperdus de terreur, les Rhodiens se résignent à une démarche où n'avaient pu jusque-là consentir leur orgueil et leur prudence : par une dérogation subite à la politique circonspecte que leur a constamment prescrite le souci de leur indépendance, ils donnent ordre à leur vieux navarque, Théaitétos, de se rendre à Rome, pour y supplier le Sénat de les admettre au nombre des peuples alliés (σύμμαχοι, *socii*) de la République. Si la requête de Théaitétos est accueillie, c'en sera fait de leurs libertés, mais ils y gagneront la sécurité : devenus, sous le nom d' « alliés », les clients de Rome, s'ils cessent de s'appartenir, ils n'auront plus, du moins, à redouter les vengeances du Peuple et du Sénat[2]. — Sur quoi Polybe fait cette observation : Οὕτως γὰρ ἦν πραγματικὸν τὸ πολίτευμα τῶν Ῥοδίων ὡς σχεδὸν ἔτη τετταράκοντα πρὸς τοῖς ἑκατὸν κεκοινωνηκὼς ὁ δῆμος Ῥωμαίοις τῶν ἐπιφανεστάτων καὶ καλλίστων ἔργων οὐκ ἐπεποίητο πρὸς αὐτοὺς συμμαχίαν[3]. C'est de là que les historiens modernes ont fait sortir, non sans un peu d'effort, leur « traité d'amitié et de commerce ».

Autant que je puis voir, car ils ne se sont guère expliqués là-dessus, ils ont raisonné à peu près en cette sorte : de la phrase de Polybe, il résulte qu'en 167 les Rhodiens n'étaient pas encore *socii populi Romani ;* mais, de cette phrase, il résulte aussi qu'à l'époque indiquée ils entretenaient, depuis près de cent quarante ans, des rapports amicaux avec l'Etat romain : il est donc naturel de penser que, vers 306, un traité, non « d'alliance », mais « d'amitié », fut conclu par les deux peuples ; et, comme c'est à l'occasion du négoce qu'ils faisaient le long des rivages occidentaux de l'Italie, que les Rhodiens connurent d'abord les Romains, il est bien probable que ce « traité d'amitié » fut, par surcroît, un « traité de commerce ». — Et je reconnais volontiers que ce raisonnement est assez subtilement conduit, et

1. Cf. la remarque de Weissenborn sur Tite-Live, XLV, 25, 9.

2. Sur tous ces faits, qui sont fort connus, voir le bon résumé de Van Gelder, *Gesch. der alten Rhodier*, 151-157.

3. Polyb., XXX, 5, 6. Le morceau d'où est prise cette phrase fait partie des *Excerpta de legationibus*. Le texte en a été établi par Hultsch, d'après Ursinus et le manuscrit de Munich, n. 185 (**O**, Hultsch = **A**, Boissevain, ap. Cassius Dio, I, *praef.*, XXI). — Tite-Live (XLV, 25, 9) a traduit ainsi le texte de Polybe : *Nam ita per tot annos in amicitia fuerant* (*Rhodii*), *ut sociali foedere se cum Romanis non inligarent.* On voit que la traduction est fort libre ou, pour mieux dire, fort inexacte.

qu'il ne laisse pas, à première vue, de présenter d'assez plausibles apparences.

II

Mais il s'en faut que je sois convaincu. Que, dès la fin du IVe siècle, les Rhodiens aient formé solennellement amitié avec Rome, c'est ce que je ne saurais croire si vite. J'y vois trop de difficultés. Je ne puis, la place m'étant mesurée, les signaler toutes ici; j'en indiquerai du moins quelques-unes, choisies parmi les plus fortes.

1° Il me déplairait de faire un usage indiscret de l'*argumentum ex silentio*: je sais trop combien peu il vaut; voici pourtant qui me paraît mériter considération. Vers l'an 227 [1], un tremblement de terre effroyable ébranla l'île et ruina la ville de Rhodes [2]. L'infortune des Rhodiens, comme nous l'apprend Polybe, causa dans le monde entier une grande émotion. Sensibles à leurs appels, les souverains et les peuples qui leur étaient liés d'amitié ou d'intérêt s'empressèrent à soulager leur détresse, et, quelque ostentation de générosité se mêlant sans doute à la pitié, on vit de tous côtés affluer à Rhodes les dons magnifiques. Polybe nous a transmis les noms des donateurs les plus importants; mais il est notable que celui des Romains ne figure pas sur sa liste. Or deux choses paraissent ici également incroyables: l'une, c'est que, si le gouvernement romain secourut les Rhodiens, Polybe ait omis de nous le dire; l'autre, c'est que, si, depuis 306, un pacte d'amitié liait les deux nations, les Romains aient négligé de venir en aide aux Rhodiens.

2° On n'ignore pas, sans doute, mais il me semble qu'on oublie trop parfois de quelle vigoureuse façon, avec quelle hardiesse et quelle ténacité, les Rhodiens, pendant la première guerre de Macédoine, contre-carrèrent en Grèce la politique des Romains. Ceux-ci, ayant attiré les Aitoliens dans leur alliance, les avaient lancés contre Philippe V. Or, durant quatre ans, de 209 à 206, les Rhodiens, joints au roi d'Égypte et aux Hellènes d'Asie, n'eurent point de cesse qu'ils n'eussent détaché de Rome les Aitoliens et rétabli la paix entre eux et le roi [3]. En 207, dans une assemblée de la nation aitolienne, un de leurs députés, Thrasykratès, tint, au rapport de Polybe, des propos fort véhéments [4]: il fit honte aux Aitoliens de leur union avec les « barbares ».

1. Pour cette date, cf. Niese, *Gesch. der griech. und makedon. Staaten*, II, [illegible], et note [illegible]. Van Gelder, *Gesch. der alten Rhodier*, 115, qui place l'événement vers [illegible].

2. Polyb., V, 88-90. — Sur l'origine de ce morceau [illegible] Ullrich, de *P*[illegible].

3. Cf. Niese, II, 48[illegible] sqq., où l'on trouvera tous les textes soigneusement cités.

4. Polyb., XI, [illegible]. Voir notamment [illegible]. — On a contesté [illegible] (Van Gelder, *Gesch. der alten Rhodier*, 120, note 2), mais tout à fait à tort selon moi, que Thrasykratès fût le chef de l'ambassade rhodienne.

rappela et flétrit les traitements horribles que les généraux romains avaient infligés aux habitants de plusieurs cités grecques, et dénonça en termes acerbes les périls prochains dont l'ambition du Sénat menaçait toute l'Hellade. — Et là-dessus je pose cette question : comment accorder cette conduite des Rhodiens, ces paroles de leur représentant, avec cette qualité d'*amici populi Romani*, dont on veut qu'ils aient été revêtus depuis l'année 306[1]?

3° J'appellerai encore l'attention sur quelques lignes qu'a écrites Tite-Live dans son XXIX[e] livre. L'historien vient de raconter comment, en 205, un oracle inséré aux Livres Sibyllins prescrivit aux Romains d'aller quérir à Pessinonte et de ramener dans la Ville l'idole de la *Mater Idaea*. Et il ajoute (XXIX, 11, 1-2) : *nullasdum in Asia socias civitates habebat populus romanus : tamen memores Aesculapium quoque ex Graecia quondam hauddum ullo foedere sociata valetudinis populi causa arcessitum, tunc iam cum Attalo rege propter commune adversus Philippum bellum coeptam amicitiam esse, facturum eum, quae posset, populi Romani causa, legatos ad eum decernunt...* Voulant être prudent, je n'ai garde de tirer argument (encore que j'en sois un peu tenté) de la phrase *nullasdum in Asia socias civitates habebat populus Romanus :* on ne manquerait pas de m'opposer que *socius* et *amicus* sont choses différentes[2]. Je laisse donc ces mots en repos; aussi bien, je le puis faire sans qu'il m'en coûte. De l'ensemble du passage cité, ne ressort-il pas avec une pleine évidence qu'en 205 les Romains ne pensaient avoir en Asie qu'un seul « ami », lequel n'était point du tout le peuple rhodien, mais le roi de Pergame?

4° Enfin, je ne puis assez admirer qu'après la guerre de Persée, lorsqu'ils firent effort de toute leur éloquence pour attendrir le Sénat et pour lui arracher la grâce de leur patrie, l'idée ne soit pas venue aux ambassadeurs rhodiens de lui remettre en mémoire que leurs ancêtres avaient, les premiers des Grecs, obtenu, et donc mérité, l'amitié du peuple romain. Mommsen, à la vérité, écrit dans son *Histoire romaine :* « Umsonst beschworen die rhodischen Gesandten einmal über das andere kniefällig den Senat der hundertundvierzigjährigen Freundschaft mehr als des einen Vorstosses zu gedenken[3]. » Seulement, Mommsen se trompe. Ce qu'il fait dire aux envoyés de Rhodes, c'est ce que je tiens assuré qu'ils eussent dit en effet, si le *foedus amicitiae*, auquel il lui plaît de croire, avait quelque réalité; mais, par malheur, il paraît bien qu'ils ne l'ont pas dit. Qu'on lise dans Polybe le discours pro-

1. Que si l'on m'objecte que le discours de Thrasykratès, tel qu'on le lit dans Polybe, peut bien être surtout l'ouvrage de celui-ci, c'est de quoi je ne saurais me mettre en peine. Quelle apparence que Polybe, qui, je pense, savait quelque peu l'histoire, ait prêté à son Rhodien un langage qu'il n'eût pu tenir, et manqué, en le faisant parler, aux convenances historiques?

2. Il faut cependant observer que Tite-Live emploie fort souvent les deux termes l'un pour l'autre, et que *socius* chez lui a, maintes fois, la signification d'*amicus*. En voici un exemple frappant, qui se rapporte précisément aux Rhodiens [ann. 167] : (XLV, 25, 4) *Rhodiis responsum ita redditum est, ut nec hostes fierent nec* socii *permanerent*. Cf. XLV, 20, 7-8; 22, 4; 23, 6.

3. Mommsen, *Röm. Gesch.*, I[7], 774.

noncé par Astymédès en 164[1] : on n'y trouvera même pas une allusion au prétendu traité de 306, encore que l'occasion d'en parler s'offrît d'elle-même à l'orateur[2]. Et ce silence, s'il n'est pas une preuve décisive, est du moins une présomption très forte contre l'existence de ce traité.

III

Tout cela est bel et bon, me dira-t-on; mais la phrase de Polybe n'en demeure pas moins, et elle vaut bien qu'on en tienne compte. Il est vrai. Revenons donc à ce texte, dont on fait si grand état; et, commençant par le commencement, essayons de l'entendre avec simplicité et de l'interpréter avec exactitude.

C'est ce que n'ont pas fait, j'ose le dire, les historiens dont j'ai tout à l'heure reproduit l'argumentation.

S'ils ont bien vu que la phrase de Polybe — telle qu'elle nous est parvenue — implique l'existence, entre les Rhodiens et les Romains, de relations d'amitié vieilles, en 167, de cent quarante années, en revanche, ils n'ont pas vu — ou n'ont pas voulu voir — qu'il s'y agit de beaucoup plus que cela et qu'elle contient l'affirmation d'un fait autrement grave. Il n'est point permis cependant de ruser ainsi avec les textes et de n'y prendre que ce qui agrée. Et il n'est point permis non plus d'imposer aux mots, pour les besoins d'une thèse, une signification de circonstance. Il ne fallait pas, ici, par une interprétation complaisante, affaiblir et obscurcir le sens de l'expression κεκοινωνηκὼς ὁ δῆμος Ῥωμαίοις τῶν ἐπιφανεστάτων καὶ καλλίστων ἔργων. Je le dé-

1. Polyb., XXXI, 7, 3-18. Du premier discours d'Astymédès (167), Polybe ne nous a donné (XXX, 4, 11-14), comme on sait, qu'un résumé vague et bref, qui ne se prête pas à l'analyse critique.

2. Notez, en effet, la phrase (Polyb., XXXI, 7, 17) : ἵνα γένηται τοῦτο ὑμεῖς [illegible] ὀργὴν ἀποτίθεσθε τὴν πρὸς Ῥοδίους, ἀναλεγόμενοι [illegible] ὀργῆς [illegible]. N'est-ce pas chose singulière qu'Astymédès ne s'avise pas de rappeler que l'origine (ἀρχή) de cette αἵρεσις καὶ φιλία remonte à cent quarante ans ? — Dans le discours, [illegible] fictif et très différent du véritable (cf. le résumé de Polybe, XXX, 4, 12-14), mais composé avec assez de soin, [illegible] que Tite-Live a mis dans la bouche d'Astymédès, s'adressant, en 167, au Sénat (Liv., XLV, 22-25 ; cf. Nissen, *Krit. Untersuch. üb. Livius*, 275), il n'est rien dit non plus de l'amitié plus que séculaire des Rhodiens et des Romains ; on y trouve, en revanche, ce passage intéressant (22, 1) : *[illegible] Carthaginiensibus victis, Philippo, Antiocho superatis, cum Romam venissemus, ex publico hospitio [illegible] vobis [illegible]bamus*. Weissenb. [illegible] ; d'où il semble bien résulter que, pour Tite-Live, des relations suivies n'avaient commencé de s'établir entre les deux nations qu'au lendemain de la défaite de Carthage, lorsque les Rhodiens vinrent, en 201, solliciter contre Philippe l'appui des Romains (cf. XXXI, 2, 1). On me permettra d'observer encore, bien que je ne veuille point trop insister là-dessus, que, dans le fragment de son discours *pro Rhodiensibus* que nous avons conservé, Caton se contente de dire : *tanta beneficia ultro citroque*, tantum et non *tam veterem amicitiam relinquemus* (Or., [illegible], V, 3, p. 23-24, Jordan).

3. Le premier coupable est Tite-Live. Je rappelle qu'il traduit ainsi la phrase de Polybe (XLV, 25, 9) : *Nam ita per tot annos in amicitia fuerant Rhodii, ut sociali foedere se cum Romanis non inligarent.* Les mots *in amicitia* forment sans nul doute un faux sens. Mais je ne vois pas pourquoi les modernes se croiraient tenus d'errer à la suite de Tite-Live. — M. Ullrich (*De Polyb.*

mande avec confiance à tout helléniste ou simplement à toute personne sachant quelque peu de grec, « κοινωνεῖν τινι ἔργου », n'est-ce pas autre chose, et bien autre chose, que « contracter amitié avec quelqu'un » ? et n'est-il pas vrai que les mots ἐπιφανέστατα καὶ κάλλιστα ἔργα désignent nécessairement de « grandes actions » — *praeclara facinora*, *res praeclare gestae*, eût dit un Latin — que les Rhodiens et les Romains unis eurent la gloire d'accomplir ensemble[1]? En 167, il y avait cent quarante ans que les Rhodiens « coopéraient avec les Romains à d'illustres et glorieuses entreprises », — lesquelles, manifestement, ne peuvent avoir été que des entreprises d'un caractère politique ou militaire; en d'autres termes, en 167, il y avait cent quarante ans que les Rhodiens se comportaient, en fait, comme les σύμμαχοι des Romains, encore qu'ils ne le fussent pas en droit : voilà, pour qui lit bonnement les choses comme elles sont écrites[2], ce que dit Polybe — ou ce que nos éditions lui font dire.

J'ajoute, et je dois ajouter : ou ce que nos éditions lui font dire. C'est qu'en effet, il y a un malheur. Traduite comme je viens de faire (c'est-à-dire comme elle doit l'être), la phrase de Polybe exprime une contre-vérité historique extrêmement grossière et choquante. Car il est sûr et nul ne contestera : — que, jusqu'à la fin du IIIe siècle, les Rhodiens et les Romains n'eurent point d'intérêts politiques communs, — tandis qu'ils en eurent au moins une fois de contraires : ce fut le cas, je l'ai rappelé, pendant la première guerre de Macédoine; — que jusque-là, partant, les deux peuples, non seulement ne firent rien d'accord, mais n'eurent même jamais l'occasion de se concerter ni de s'associer; — et que ce n'est que dans la période qui suivit, que, rapprochés par la nécessité de parer aux mêmes dangers, ils s'entendirent pour agir, lutter, et vaincre ensemble. Les ἐπιφανέστατα καὶ κάλλιστα

fontibus rhodiis, 67) écrit d'abord : « *Rhodii laudati sunt, quibus contigisset, ut cum Romanis per* 140 *annos* res optime gestas communicassent *foedere firmo non facto* » — ce qui est excellent — puis, un peu plus loin : « *Quodsi Zenon iam* 140 amicitia coniunctos *Romanos Rhodiosque contendit*; cet. » Entre ces deux traductions, il faudrait pourtant choisir, car, assurément, elles ne sont pas équivalentes.

1. Comparez, dans le discours d'Eumènes au Sénat [ann. 189], le passage où le roi rappelle les services que son père et lui ont rendus aux Romains (Polyb., XXI, 21, 4) : — ἡμᾶς δὲ τοὺς διὰ προγόνων τὰ μέγιστα καὶ κάλλιστα τῶν ἔργων ὑμῖν συγκατειργασμένους. — Dans le discours que les ambassadeurs rhodiens adressèrent au Sénat, en réponse à celui d'Eumènes, on lit ces mots (Polyb., XXI, 23, 11) : — ἡμεῖς μὲν οὖν, — καὶ τῶν μεγίστων ἀγώνων καὶ κινδύνων ἀληθινῶν ὑμῖν μετεσχηκότες κτλ. C'est, ce me semble, l'équivalent assez exact du κεκοινωνηκὼς... τῶν ἐπιφανεστάτων καὶ καλλίστων ἔργων. Le terme de κοινοπραγία est employé dans le même sens : cf. Polyb., XVI, 25, 4 : θεωρῶν (Attalus) δ'αὐτοὺς (Romanos) καὶ τῆς προγεγενημένης κοινοπραγίας μνημονεύοντας. Il s'agit là du concours militaire qu'Attale avait prêté aux Romains pendant la première guerre de Macédoine.

2. Casaubon traduisait : « *ut qui per annos fere centum et quadraginta nobilissimas pulcherrimasque victorias Romanorum adjuverant, tamen foedus societatis nullum cum iis percussissent.* » Cette traduction n'est pas irréprochable : elle pèche par un excès de précision (*nobilissimas pulcherrimasque* victorias... ; mais le sens général a été saisi. — De même, Kuhn (*Verfass. des röm. Reichs*, II, 16) donne de la phrase de Polybe cette interprétation fort correcte : « Die Rhodier *gesellten sich* 140 *Jahre lang den grossten Thaten der Römer als deren Verbündete zu*, bevor sie einen sie ausdrücklich bindenden Vertrag mit Rom schlossen. » Mais comment ne s'est-il pas avisé de l'énormité historique contenue dans ces mots ?

ἔργα, que rappelle et célèbre Polybe, ne peuvent être, en remontant l'ordre des temps, que la guerre contre Antiochos III, la guerre contre Nabis, la seconde guerre de Macédoine, et c'est chose assez connue que celle-ci, qui est la plus ancienne des trois, n'est pourtant pas antérieure à l'année 200. En sorte qu'on n'a pu dire, sans absurdité, qu'en 167 les Rhodiens se trouvaient concourir depuis environ cent quarante ans aux belles actions des Romains. Et comme l'absurde, ici, serait précisément d'imputer à Polybe cette absurdité, force est bien d'admettre que Polybe n'a pas tenu le langage que lui prêtent les éditeurs sur la foi des manuscrits ; qu'ainsi ces manuscrits ont besoin d'être corrigés ; et que la correction doit porter sur les mots σχεδὸν ἔτη τετταράκοντα πρὸς τοῖς ἑκατόν.

J'ai lieu de craindre que cette conclusion ne chagrine quelques personnes qui professent pour toute vulgate un respect sans limites[1]. Je leur déclare donc que je n'ai nul penchant à porter une main brutale d'opérateur sur les textes des écrivains anciens ; comme elles, je tiens ces audaces téméraires. Mais, s'il est bon d'être prudent, il me semble puéril de rechigner à l'évidence. J'ai beau faire, je me sens pris ici entre deux impossibilités : il m'est impossible, différant en cela de ceux qui se bornent commodément à n'y découvrir qu'un « traité d'amitié », de ne point voir, dans la phrase qu'on nous donne comme étant tout entière de Polybe, ce qui s'y trouve réellement ; et, ce qui s'y trouve, il m'est impossible de croire que Polybe l'y ait mis. Pour sortir de là, je ne sais qu'une issue : c'est bien ici l'un de ces cas désespérés, qui ne se peuvent passer de l' « intervention » des philologues et qui réclament une *emendatio*.

IV

En quoi devra consister cette *emendatio*, il n'est personne qui ne le voie. Tout notre embarras vient des trois mots πρὸς τοὺς ἑκατόν. Supposons que le texte, allégé de ces mots, porte seulement : σχεδὸν ἔτη τετταράκοντα κεκοινωνηκὼς ὁ δῆμος Ῥωμαίοις τῶν ἐπιφανεστάτων καὶ καλλίστων ἔργων, aussitôt tout ira à souhait. Comme je le rappelais tout à l'heure, la seconde guerre de Macédoine, qui est la première qu'aient faite en commun les Rhodiens et les Romains, éclata en l'an 200 ; si bien qu'en 167, il y avait exactement trente-trois ans, — c'est-à-dire *près de quarante ans*[2], — que les deux nations avaient commencé de col-

1. On ne saurait, sans injustice, ranger dans cette catégorie l'excellent éditeur de Polybe, M. Fr. Hultsch. Cependant je dois dire que, consulté par moi, M. Hultsch m'a fait l'honneur de me répondre qu'il n'approuvait pas la correction que je vais proposer. Mes arguments n'ont point réussi à le convaincre ; il faut bien que j'ajoute que ses objections n'ont pu ébranler ma conviction.

2. On m'accordera facilement, je pense, que le *prope* [illegible] *annos* de Tite Live (XLV, 25, 9) peut s'appliquer aussi bien à quarante années qu'à cent quarante.

laborer à d'illustres et glorieuses entreprises. » Ainsi, pour que la phrase de Polybe, d'inintelligible qu'elle était, devienne parfaitement raisonnable, il est nécessaire, mais suffisant, d'en retrancher πρὸς τοῖς ἑκατόν. Ces mots ont pénétré dans le texte par l'effet d'une interpolation dont je ne me risque pas à débrouiller le mystère[1]. Ils en doivent disparaître.

Mais avec les trois mots condamnés disparaissent aussi et l'antique amitié des Rhodiens et des Romains et le prétendu traité de 306. C'est seulement en 201-200, au moment de combattre Philippe, que les deux républiques nouèrent des relations amicales. Il me semble qu'une lecture attentive de l'histoire eût suffi à prévenir toute méprise sur ce point.

Maurice Holleaux.

1. Il n'est pas interdit, toutefois, de risquer une hypothèse. On sait que les *Histoires* de Polybe commencent proprement avec le récit des événements de la 140e Olympiade, et que l'auteur insiste à plusieurs reprises sur ce point de départ chronologique, en sorte que le chiffre 140 revient fréquemment sous sa plume. J'imagine que, par une confusion inexcusable, c'est encore ce chiffre que quelque lecteur imbécile de Polybe aura cru devoir retrouver ici ; en marge de son exemplaire, près des mots σχεδὸν ἔτη τετταράκοντα, il aura écrit πρὸς τοῖς ἑκατόν, puis, de la marge, la note aura passé dans le texte. On ne saurait déterminer quelle part de responsabilité revient, en la circonstance, à l'*epitomator* qui compila les *Excerpta de legationibus;* il se peut que l'interpolation soit postérieure à la composition de son recueil.



A. Fontemoing, édit., Paris. Phototypie Berthaud, Paris.

BRONZE GREC

DE LA PREMIÈRE MOITIÉ DU Vᵉ SIÈCLE

J'eus occasion de voir en Grèce, il y a quelques années, la statuette de jeune homme, en bronze, qui est représentée de face et en profil dans la planche III; elle a depuis passé à Paris, où j'ai pu la faire photographier. Le paysan qui l'avait apportée à Athènes habitait Exarcho, dans le voisinage de l'ancienne Abae; il prétendait la tenir d'un ouvrier employé aux fouilles de Delphes. On sait combien les indications de provenance fournies par ces sortes de gens sont sujettes à caution; elles ont d'ordinaire pour but de dépister la curiosité, au lieu de guider les recherches, et sont aussi calculées pour exciter l'amateur et augmenter la valeur des objets, en les parant d'une illustre origine. Dans le cas présent, et s'adressant à moi, le possesseur du bronze avait à choisir le nom de Delphes un double intérêt, qui me rend son dire doublement suspect. Néanmoins, comme ce n'était pas un marchand de profession, son domicile peut être tenu pour un indice approximatif, mais probable, de la provenance de la statuette, et l'on ne se trompera pas de beaucoup, je pense, en l'attribuant soit à Abae même, soit à la région avoisinante, sur les confins de la Phocide et de la Locride opontienne.

Elle était, quand je la vis d'abord, toute boursouflée d'excroissances mamelonnées d'un vert blanchâtre, qui en dissimulaient ou en déformaient les contours; elle avait dû séjourner dans un terrain humide et calcaire, dont les dépôts s'étaient amalgamés avec les croûtes de l'oxydation. Un nettoyage rapide et un peu brutal, en faisant sauter la gangue, paraît avoir éraflé l'épiderme même du métal sur tout le côté gauche; l'autre moitié du corps, moins profondément atteinte par les altérations, ou traitée d'une main plus légère, est, du haut en bas, beaucoup mieux conservée; et, si le métal n'a plus toute la fleur de sa patine, la forme a gardé presque intacte l'élégance sévère de ses lignes.

La couleur du bronze est aujourd'hui tournée au brun ou au vert noirâtre, sauf les taches vertes ou blanchissantes qui sont les stigmates du temps.

Manquent : à la main gauche, les doigts de la main droite; la verge, les yeux, qui étaient faits d'une matière différente; sans doute aussi les mamelons des seins, également rapportés. Oxydations sur les pieds, qui empâtent les doigts; piqûres sur la jambe, le sein gauche, la frange de cheveux au-dessus du front; éraflures superficielles, plus ou moins étendues, sur la cuisse gauche, dans le pli de l'aine, sur le flanc et le bras gauches et sur la moitié gauche du dos; morsures profondes à la saignée et au biceps du bras gauche.

Les dimensions principales sont :

Hauteur totale	0^{m},27
— du menton au sommet du crâne	0 ,047
— — aux cheveux	0 ,029
— de la base du cou à la verge	0 ,085
— de la verge au téton gauche	0 ,135
— de la jambe droite	0 ,15
Largeur aux pectoraux	0 ,051
— aux hanches	0 ,049

Sous les pieds un tenon, haut de 0^{m},012, attachait la figure à sa base, qui était aussi de bronze.

Le personnage se présente de face, debout, les deux pieds appliqués au sol dans toute leur longueur, le pied gauche un peu avancé. La pose rappelle donc celle des « Apollons » archaïques; mais les différences ou, pour mieux dire, les contrastes sont beaucoup plus frappants. Les bras sont complètement dégagés et se meuvent dans des gestes libres et divers : le gauche s'abaisse en s'écartant du corps et s'arrondissant un peu, puis il se plie et revient en avant; le droit est tendu, la main ouverte, comme pour offrir ou recevoir un objet, adresser la parole à quelqu'un ou lui faire accueil. La tête accompagne le mouvement, par une inclinaison très légère en avant et vers la droite, et par la direction du regard, qui se porte vers la main droite. Les jambes, malgré la ferme assiette des deux pieds, ne sont ni également agissantes ni rigoureusement parallèles et symétriques. Le poids du corps porte sur la jambe droite et ce simple détail suffit pour modifier l'équilibre de toute la figure : cela n'éclate pas aux yeux, mais se marque discrètement dans la flexion de la jambe gauche, la légère divergence des pieds, la hauteur inégale des chevilles, des rotules et de la ligne de l'aine, la tension plus grande des muscles à droite, et la saillie plus forte de la hanche droite. Le torse participe de cette aptitude au mouvement, et dans les contours dissemblables, dans les lignes inclinées ou sinueuses, les modelés plus ou moins ressentis par lesquels se traduit le jeu des muscles, se répercutent les gestes des bras, l'inclinaison de la tête et l'inégal équilibre des deux jambes.

A cette justesse harmonique, à cette tenue logique et balancée du mouvement, il est permis d'appliquer le mot de *rythme*. Cette qualité frappera

plus encore si l'on regarde la statue de trois quarts, comme elle est représentée dans la même planche : la fermeté nerveuse de la jambe droite, la cambrure élégante du dos, l'opposition des deux bras, leur grâce juvénile, leurs fines attaches, en même temps que la belle qualité de la matière presque intacte, permettent d'apprécier à toute sa valeur cette œuvre vraiment distinguée qui touche à la beauté classique, tout en gardant encore quelques attaches avec l'archaïsme.

Certes, la pose reste encore contrainte, le parti d'équilibre est un peu timide auprès des figures de Myron ou de celles de Polyclète ; mais l'œuvre rentre dans la série de celles qui ont précédé immédiatement les statues de ces maîtres, qui préparaient et annonçaient leurs décisifs progrès, qui se continuaient encore au temps de leurs débuts.

Quelques remarques sur la forme, le style et la facture compléteront et confirmeront ces indications chronologiques.

La largeur et la carrure des épaules, l'amincissement de la taille qui appauvrit un peu les flancs, l'effacement des hanches, rappellent encore, bien que très atténués, certains caractères de l'archaïsme. Il faut cependant, comme déjà nous l'avons remarqué, corriger les impressions de la face par celles du profil, qui est d'un aspect plus heureux, d'une forme plus large et plus souple.

Les proportions, en dépit de l'illusion d'allongement que donne à l'œil l'élévation des hanches et de la taille, sont plutôt courtes, et la figure divisée en deux par la base de la verge, ne compte pas tout à fait six têtes et demie en hauteur.

Dans la tête même, les oreilles placées haut, le développement de l'arcade sourcilière très largement arrondie, l'arête vive et la saillie du sourcil, la minceur des paupières sinueuses et relevées vers l'extrémité, la fermeté tendue des chairs du visage, enfin et surtout l'arrangement et le rendu de la chevelure sont d'autres signes d'antiquité.

La chevelure s'applique sur le crâne à la façon d'une calotte adhérente et unie ; elle bouffe un peu, à la nuque seulement, sous la pression du ruban qui entoure la tête et se noue en arrière. Les cheveux ne sont point partagés par une raie, mais ramenés en frange sur le front d'une oreille à l'autre ; ils sont coupés courts et plats, et divisés en petites mèches qui forment une suite de cercles concentriques divergeant du sommet. Le travail se réduit, sans aucun relief, ni modelé, à des traits de burin qui dessinent les mèches en virgule. Or ce n'est pas là une simplification tenant à la petitesse de la figure ; car il existe des statuettes de même taille, dont les mèches bouclées se relèvent et se tortillent, comme il existe aussi des statues de grande taille, où le procédé de l'incision est employé. Tels, pour me borner à ces exemples, l'Aurige de Delphes, et une tête de marbre du Musée de Brescia, où M. Furtwaengler reconnaîtrait volontiers une œuvre de la jeunesse de Myron. L'inci-

sion dans une surface unie précéda toujours le modelé, pour exprimer, soit les détails anatomiques du corps humain, soit les plis des étoffes; et pour la chevelure, on n'arrive que lentement à la souplesse et à la vérité par une série de progrès dont on faisait honneur à Myron, Pythagoras, Polyclète.

D'une façon générale, le faire dans le rendu des parties molles, de la chair et des muscles, a quelque chose non point de dur, ni même de sec, mais de mince et de tendu.

Pour toutes ces raisons, je crois ne pas me tromper en proposant une date voisine de 470. Je ne me risquerai point, par exemple, à une hypothèse sur l'attribution de la statuette, ou de l'œuvre dont elle a pu reproduire le modèle. Les caractères, suffisants pour assigner à notre bronze une place dans la chronologie de la plastique grecque, ne sont point assez particuliers et exclusifs pour être des signes d'origine. La pose est commune à trop de statues et convient trop à toutes sortes de personnages, divins, héroïques ou mortels, pour indiquer un auteur en révélant un sujet.

Il me semble toutefois, si le bronze de Ligourio peut être tenu pour le type authentique des productions de l'école argienne avant Polyclète, qu'on devra reconnaître en notre bronze d'autres tendances et comme la marque d'un autre atelier, qu'il soit d'Égine, des îles ou d'Athènes; les proportions, les formes contrastent avec la carrure lourde et massive de l'Apollon. J'ai toujours été frappé de différences analogues entre cette figure et l'Apollon de Stéphanos, que M. Furtwængler y a d'ailleurs si heureusement comparé. J'éprouve, pour ma part, quelques hésitations à croire qu'elle ait été une simple copie d'œuvres argiennes semblables au bronze de Ligourio. Cette fidélité exclusive à un modèle unique ne convient guère à un artiste érudit et éclectique. Des œuvres comme notre statuette prouveraient qu'il y avait dans la première moitié du ve siècle d'autres modèles que n'a ni ignorés ni négligés l'école de Pasitélès.

Théophile Homolle.

DEUX PETITS MONUMENTS

RELATIFS AU CULTE DE DÉMÉTER EN BÉOTIE

Le bas-relief reproduit par la vignette ci-jointe (*fig.* 1) a été trouvé en 1889, au lieu dit Episkopi, sur la route qui conduit de Thespies à l'Hiéron des Muses de l'Hélicon, dans les fouilles que je dirigeais au nom de l'École française d'Athènes. C'est une dalle de grès très tendre, qui mesure 0^{m},54 de hauteur sur 0^{m},49 de largeur et 0^{m},05 d'épaisseur. Elle se termine en bas par une plinthe haute de 0^{m},035; elle est surmontée d'une petite corniche plate de très faible saillie.

On y voit, encadrés dans une sorte d'édicule, un dieu et une déesse, adorés par des personnages plus petits qu'eux. Les adorants eux-mêmes ne sont pas tous de même taille. Le plus grand, le premier à partir de la droite, est vêtu d'un grand manteau dont un pan est rejeté sur son épaule gauche. Il tend la main droite vers les dieux et leur offre un objet qu'il est impossible de reconnaître. Devant lui, arrivant à la hauteur de son coude, se trouve une femme vêtue d'un manteau et d'une longue tunique, qui s'avance de profil, les mains jointes. Plus en avant encore, se détachant à peine sur la robe de la déesse, on distingue deux petits adorants presque complètement effacés.

Le dieu est nu : son manteau, noué sous le cou, est rejeté en arrière par-dessus les épaules. Il regarde vers la droite et marche en portant le poids du corps sur la jambe gauche. La main droite, appuyée sur la hanche, tient un objet long et assez étroit qui semble être une massue. Derrière la tête, dont il ne reste qu'un vague contour, pend une coiffure qui est sans doute une peau de lion. Un chien est assis à côté de lui, contre sa jambe gauche. Le dieu approche sa main gauche de la main droite de la déesse. Celle-ci est vue de face. Ses cheveux sont arrangés en boucles régulières qui tombent sur les épaules. Elle est vêtue d'une longue tunique qui découvre les bras et qui est serrée à la taille par une ceinture. De la main gauche,

elle lève à la hauteur de son visage un objet de forme oblongue, où l'on peut vraisemblablement reconnaître une torche

Le champ sur lequel se détachent les dieux est creusé d'environ un centimètre. Au contraire, le premier adorant, traité, comme le reste, en un relief très plat, se silhouette sur une sorte de pilier qui est à peine en retraite de la corniche. Ce pilier porte une inscription très usée, qui devait avoir cinq ou six lignes. Les deux premières lignes conservées sont gravées presque l'une sur l'autre :

. . . .
. . . .
ΕΙΑΝΕΘΗΚΕΝ
ΦΙΛΩΝΦΡΟΥ
ΠΙ
ΟΠΙ

Je complète ainsi le commencement de l'inscription[1] :

[Δήμητρι
καὶ Ἡρακλ-]
εῖ ἀνέθηκεν
Φίλων Φρού-
[ν]ι[...?]
. . . .

La massue et la peau de lion indiquent avec évidence Héraklès. Quant à la déesse, son costume, sa coiffure et jusqu'à l'attribut qu'elle tient à la main sont caractéristiques de Déméter.

Cet ex-voto est d'une exécution assez sommaire : il est, d'ailleurs, dans un état très fruste, et la surface en est fort usée. Il est donc difficile d'apprécier le style de ce petit monument. Autant qu'on en peut juger, le corps du dieu est d'un assez bon dessin : la ligne onduleuse de la poitrine et des jambes n'est pas sans élégance. Tout cela ne semble pas dépasser le style courant ordinaire. C'est l'œuvre sans doute d'un artiste provincial totalement dépourvu de génie, et le temps, s'attaquant à une matière médiocre, a encore fait tort au sculpteur. Cependant on reconnaît dans ces figures banales et presque effacées un esprit qui n'est pas très éloigné des grands modèles. Certains traits conformes aux traditions de l'époque classique, le relief d'une saillie très faible, la simplicité de la plinthe et de la corniche et aussi les caractères de l'inscription permettent d'assigner vraisemblablement à ce mo-

1. Il serait assez tentant de reconnaître dans ce Φίλων Φρού[ν]ι[ος?] le Φίλων Φρύνω qui figure dans une dédicace de hiérarques thespiens (Jamot, *Bull. de corr. hell.*, XIX, p. 375, n° 28). Mais ce n'est là qu'une simple conjecture. Du reste, il est possible que notre inscription soit un palimpseste, et que Φίλων Φρου... n'appartienne pas au texte qui se termine par εῖ ἀνέθηκεν.

nument une date qui ne saurait être postérieure et qui peut être un peu antérieure au IIIe siècle avant notre ère.

Le véritable intérêt de ce bas-relief ne tient pas au plus ou moins grand mérite du sculpteur. Ce qui lui donne une certaine importance à nos yeux, c'est le renseignement qu'il nous apporte sur la religion de Déméter en Béotie : je ne connais pas d'autre monument où Héraklès soit ainsi représenté à côté de Déméter.



FIG. 1. — BAS-RELIEF TROUVÉ PRÈS DE THESPIES.

Pausanias[1] nous apprend qu'Héraklès avait un temple à Thespies, et, sans affirmer positivement qu'il y eût dans cette ville un sanctuaire où Déméter était honorée conjointement avec Héraklès, il se trouve qu'à propos de ce temple d'Héraklès, dans le même passage, capital pour l'intelligence de notre bas-relief, il prononce le nom de Déméter. L'Héraklès des Thespiens, dit-il, n'est pas le fils d'Amphitryon, mais un Héraklès plus ancien, un des

1. IX, 27, 5; cf. *Id.*, IX, 19, 5.

Dactyles du Mont Ida, à qui les Erythréens et les Tyriens rendaient un culte. Les Béotiens, ajoute-t-il, n'ignoraient pas cet Héraklès crétois; ils disaient que c'était à lui qu'était confié le temple de Déméter Mykalessienne : ὅπου γε αὐτοὶ τῆς Μυκαλησσίας Δήμητρος Ἡρακλεῖ τῷ Ἰδαίῳ τὸ ἱερὸν ἐπιτετράφθαι λέγουσιν. Nous savons ainsi qu'à Mykalessos, ville de Béotie, Héraklès était associé au culte de Déméter. Le bas-relief d'Episkopi prouve qu'à Thespies également, Déméter et Héraklès étaient honorés ensemble[1].

L'association de deux divinités d'essence si différente nous surprend et, malgré le texte de Pausanias, nous ne voyons pas bien à quelle conception religieuse elle correspond. Car rien ne semble rapprocher la déesse des mystères d'Eleusis, mère du blé et des lois[2], et le héros purement militaire, tueur des monstres.

Mais la mythologie grecque est pénétrée d'une vie si ondoyante et si complexe qu'on peut dire d'elle : « tout est dans tout », et qu'à un moment donné tous les attributs de chacun des dieux ont passé chez tous les autres. De deux divinités prises aux deux pôles du panthéon hellénique, on ne peut jamais affirmer qu'elles ne se rencontreront pas un jour dans un même culte, et, tandis que nous cherchons à ces rencontres des raisons philosophiques et profondes, nous ne savons pas si elles ne sont pas dues souvent à des causes purement extérieures, qu'ensuite l'imagination populaire dissimulera sous des légendes nouvelles. Parmi les divinités grecques, il en est peu précisément dont la légende soit aussi vaste que celle de Déméter; il en est peu qui prêtent autant qu'elle aux interprétations mythiques les plus diverses. Et la Béotie est justement la patrie la plus ancienne de la religion de Déméter : beaucoup de formes de son culte s'y sont développées avant de passer en Attique[3]; la tradition disait que le plus ancien temple de Déméter avait été consacré à Thèbes par Kadmos, qui l'avait établi dans sa propre maison[4].

Quoi qu'il en soit, l'association de Déméter et d'Héraklès est un fait qu'on pouvait déjà inférer du texte de Pausanias, et qui est aujourd'hui confirmé d'une façon indubitable par le bas-relief d'Episkopi. Mais Pausanias nous représentait l'Héraklès de Mykalessos simplement comme le gardien, le πρόπολος du temple de Déméter[5]. Le monument que nous étudions ici semble lui donner un rôle plus important. Or ce même « Héraklès Idéen », transformation probable du Melkart phénicien[6], qui, à Mykalessos, était le

1. Pausanias signale la même association à Mégalopolis (VIII, 31, 1).

2 Les Athéniens se faisaient gloire de ce que le blé et les lois eussent été inventés au même moment dans leur pays : εὑρηκέναι πυροὺς καὶ νόμους (Aristot., ap. Diog. Laert., V, I, 11, cité par Fr. Lenormant, dans le *Dict. des Ant. gr. et rom.*, art. *Ceres*, p. 1043).

3. Entre autres, le culte de Déméter Achéa (Hérod., V, 61).

4. Pausan., IX, 16, 3.

5. Il remplissait aussi les mêmes fonctions à Mégalopolis (Pausan., VIII, 31, 1).

6. Voy. Victor Bérard, *les Phéniciens et l'Odyssée*, p. 430.

πρόπολος de Déméter, avait, au dire de Pausanias, son propre temple à Thespies, à côté peut-être d'un temple de la déesse. Ce qui se passait dans une ville voisine avait déjà habitué le peuple à rapprocher leurs noms. On en vint bientôt sans doute à les associer dans un même culte, comme deux divinités égales, telles que nous les montre le bas-relief d'Episkopi.



FIG. 2. — TERRE CUITE BÉOTIENNE (Musée du Louvre).

Le second petit monument publié dans cette notice (*fig.* 2) illustre une autre face, moins surprenante, du culte de Déméter, puisqu'elle a trait simplement aux relations de Déméter avec Dionysos. Mais, tandis que le bas-relief d'Episkopi présente sous des formes classiques une donnée religieuse étrange, celui-ci nous offre d'un fait mythologique connu une traduction plastique rare et singulière.

C'est une figurine d'argile d'assez grandes dimensions, traitée en haut relief, et qui était rehaussée de vives couleurs. Elle a été acquise, en mars 1902, par le Musée du Louvre et provient de Thèbes[1].

1. Inventaire C. A. 1447. Hauteur, 0m,28. Nombreux restes de couleur : rouge brun sur les cheveux et le terrain ; rouge sur les lèvres et dans les plis de la tunique. Traces de rose sur le serpent, de bleu sur le collier. Ornements tracés au pinceau en rouge et en bleu sur le polos, sur la robe et dans le champ.

On y voit une femme assise sur une panthère. Elle est vêtue de la tunique à diploïdion, et coiffée d'un haut polos d'où tombe par derrière la longue draperie d'un voile. Un serpent est enroulé plusieurs fois autour du corps de la déesse. Elle soulève de son bras droit tendu le col du monstre familier qui darde vers elle sa tête, tandis que l'autre bras, accoudé sur le front de la panthère, laisse reposer sa main sur les anneaux du serpent.

Le type sévère de la Déméter du ve siècle est aisément reconnaissable, et, malgré une certaine lourdeur commune à la plupart des terres cuites thébaines, le style de ce petit monument ne manque pas de noblesse.

La déesse, d'ailleurs, est suffisamment désignée par son costume et ses attributs, le polos, le voile, et surtout le serpent. S'il n'appartient pas à la seule Déméter, puisqu'il est aussi consacré à Dionysos, le serpent est néanmoins l'animal qu'on trouve le plus souvent représenté auprès de la déesse d'Eleusis. Il est naturel que les Anciens aient attribué au culte de Déméter un animal qu'ils croyaient né de la terre et qui, en se dépouillant périodiquement de sa peau, leur offrait un saisissant symbole de rénovation et de résurrection [1].

Le polos de la déesse est décoré d'un ornement tracé au pinceau en bleu et en rouge, qui se retrouve, avec quelques variantes, deux fois répété au bas de la robe et jeté au hasard sur le voile, au-dessous du bras droit et au-dessus de l'épaule gauche. Je crois que cet ornement est une fleur : elle est représentée épanouie sur le polos, ailleurs en bouton. Il est permis d'y voir la fleur de lotus qu'on rencontre sur tant d'autres monuments. Je suis tenté cependant de reconnaître un emblème plus spécialement consacré à Déméter, ce pavot dont, suivant la légende, elle avait enseigné la culture et l'usage aux hommes [2].

La panthère, en revanche, n'a aucune relation avec le culte de Déméter. Elle est l'animal favori, le symbole même de Dionysos. La panthère, dit Philostrate [3], appartient à Dionysos, en tant qu'animal ardent et bondissant. Les monuments sont nombreux qui représentent Dionysos avec une panthère [4] : sur un vase du Louvre, entre autres [5], il chevauche cet animal exactement dans la position que notre terre cuite donne à Déméter.

L'association de Déméter et de Dionysos est un fait mythologique bien

1. Voyez Saglio-Pottier, *Dict. des Ant. gr. et rom.*, art. *Ceres* (Fr. Lenormant), p. 1069, où les textes sont rassemblés.

2. Les Anciens, qui appréciaient les vertus narcotiques du pavot, disaient que Déméter, la première, avait absorbé le suc de cette plante pour essayer d'endormir son chagrin, après que sa fille lui avait été enlevée (Serv., *ad Georg.*, I, 212). En général, sur les monuments, là où Déméter est représentée tenant des fleurs de pavots, ces fleurs sont mêlées à des épis. Voyez Overbeck, *Gr. Kunstmythologie*, pl. XVI, n° 8 (plaque Campana, où les pavots sont les uns épanouis, les autres en boutons).

3. *Imagin.*, I, 19.

4. Saglio-Pottier, *Dict. des Ant. gr. et rom.*, art. *Bacchus*, p. 622 (Fr. Lenormant).

5. Dubois-Maisonneuve, *Introd. à l'étude des Vases*, t. II, pl. XVII ; — *Dict. des Ant. gr. et rom.*, fig. 1700.

connu et qui ne nous surprend pas. Tous deux, quoique à des degrés divers, sont des divinités à la fois agraires et chthoniennes. En Italie, *Liber* et *Libera* forment un couple divin inséparable[1]. Dès la plus haute antiquité hellénique, ils se rencontrent dans les mêmes légendes, au point que Dionysos est parfois donné comme le parèdre ou même l'amant de Déméter, et plus souvent encore comme l'époux de sa fille Koré, qui se confond avec Ariadne[2]. Dans la fête attique des προτρύγαια, qui se célébrait avant les vendanges, Déméter était honorée conjointement avec Dionysos[3]. Il est tout naturel que nous trouvions un symbole de cette association sur un monument béotien. Car leurs légendes à tous deux se sont particulièrement épanouies en Béotie et à Thèbes. J'ai rappelé déjà la tradition d'après laquelle Kadmos avait institué le premier sanctuaire de la déesse ; la mère de Dionysos était, dit-on, Sémélé, fille de Kadmos.

Ce qui nous étonne, c'est que, pour exprimer cette alliance des deux divinités, on ait choisi, comme symbole de Dionysos, la panthère, qui semble convenir si peu à l'auguste gravité de Déméter. Peut-être y a-t-il eu une sorte de confusion qui s'expliquerait, non pas mythologiquement, mais plastiquement, entre deux déesses, Déméter et Cybèle, à qui les artistes prêtent une figure très analogue. L'animal favori de Cybèle est un fauve : on la représente en général assise sur un trône entre deux lions. Quelquefois aussi elle chevauche un lion, dans une attitude qui ressemble beaucoup à celle de notre Déméter[4]. Cette figurine béotienne, dont la composition, empruntée probablement à la grande sculpture décorative, n'a sans doute pas été inventée par l'artisan qui la modela, nous fait connaître un type curieux d'une Déméter associée au culte dionysiaque, type qui semble s'être formé, au cours du ve siècle, par la combinaison de deux modèles déjà fameux : le Dionysos chevauchant une panthère et la Cybèle assise sur un lion.

Paul Jamot.

1. Cicéron, *De Nat. deor.*, II, 24.
2. *Dict. des Ant. gr. et rom.*, *art. cité*, p. 632 et suiv. (textes rassemblés).
3. Hesych., *s. v.*
4. Nous savons par Pline (*Hist. Nat.*, XXXV, 108) que le peintre Nikomachos, contemporain d'Alexandre, l'avait représentée ainsi. Cf. les monuments cités dans le *Dict. des Ant. gr. et rom.*, art. *Cybele*, p. 1687 (Decharme).

STATUETTE EN MARBRE

DE L'ÉPOQUE HELLÉNISTIQUE[1]

Comme je cherchais un monument grec qui fût digne de cette publication et du savant auquel elle est dédiée, mon ami Paul Arndt, de Munich, me communiqua les photographies et le moulage d'un marbre inédit qui fait partie de sa collection particulière, et, avec sa bonne grâce accoutumée, me permit d'en offrir la primeur à M. Perrot.

C'est une statuette en marbre blanc de petites dimensions, puisque la hauteur ne dépasse pas 0m,63. Elle a été achetée dans le commerce à Rome, sans qu'on puisse rien savoir de plus précis sur sa provenance.

Elle est presque intacte ; pourtant quelques restaurations méritent d'être signalées. D'abord, — et c'est la plus importante, — la partie inférieure du cou est refaite en plâtre, avec les cheveux qui tombent sur la nuque et dont il ne subsistait que des traces. « On ne peut donc pas *jurer*, m'écrit M. Arndt, que la tête appartient au corps ; mais ni pour moi, ni pour ceux de mes amis qui l'ont vue, il n'existe pas le moindre doute à ce sujet. Le marbre, le style, le travail en sont absolument identiques. » Si, comme il paraît certain, la tête appartient bien au corps, la restauration, telle qu'elle a été faite, ne semble pas tout à fait exacte, ainsi que je le montrerai tout à l'heure.

En même temps que le cou, l'épaule gauche, le haut du bras gauche et la partie gauche du dos jusqu'aux reins, ont été refaits en marbre. Enfin on a restauré également la partie antérieure de la plinthe à droite, c'est-à-dire l'extrémité des plis du vêtement en avant.

Une jeune femme debout, le haut du corps penché en avant, la jambe droite fléchie et rejetée en arrière, est vêtue d'un chitôn talaire que le mouvement du corps fait glisser sur l'épaule droite. Un large ruban, passé sur la poitrine, retient le chitôn. Par-dessus est jeté un himation qui s'enroule autour de la taille et dont l'extrémité est soutenue par le poignet gauche, tandis

1. Le moulage de la statuette est en vente chez M. Georg Gedler, mouleur de l'Académie des Beaux-Arts de Munich.

que la main droite le relève un peu par devant. La coiffure est disposée en bandeaux ceints d'une bandelette ronde.

Dans cette attitude, tout s'explique très simplement, excepté le mouvement de la tête. On se demande ce que la jeune femme peut regarder à ses pieds avec tant d'attention, et l'on trouve comme un désaccord entre cette préoccupation énigmatique du visage et l'attitude très claire du personnage. A voir le corps, on dirait une élégante qui cherche avec complaisance un joli arrangement de draperie ou un effet de déshabillé avantageux ; au contraire, le regard semble attentif à tout autre chose qu'à un artifice de toilette, à moins de supposer que cette gracieuse personne, comme Hylas, ne se mire dans l'eau.

Cette incertitude sur le sens de la représentation vient, à mon avis, de la direction inexacte que l'on a donnée à la tête, en la restaurant. Elle cesse, comme j'ai pu m'en convaincre sur le moulage, si l'on relève un peu la tête et si on la fait légèrement tourner vers la gauche (du spectateur). Je me suis autorisé, pour proposer cette modification nécessaire, d'une série de figurines en terre cuite de Myrina, qui présentent avec la statuette de marbre les plus étroites analogies[1]. Dès lors, tout devient clair ; il est inutile surtout, pour expliquer le sens du monument, de songer à quelque représentation mythologique, symbolique ou mystique[2]. Nous avons à faire tout simplement à un sujet de genre : une jeune femme, drapée dans son himation, tourne la tête pour juger de l'effet de sa toilette ; elle paraît du reste fort satisfaite du résultat, et je crains bien que tout à l'heure la belle ne pousse plus loin l'expérience et ne se risque à comparer ses hanches à celles de la Callipyge.

L'exécution de la statuette paraît quelque peu hâtive. Néanmoins, il n'est pas douteux que nous ne possédions là une œuvre grecque originale et non pas une copie romaine. Certaines imperfections choquantes, comme la longueur démesurée du bras droit, le développement excessif du ventre, des lourdeurs dans la draperie, s'expliquent par le caractère décoratif de la figure. Pour la juger équitablement, il convient aussi de la regarder sous un certain aspect. Elle doit être placée de telle sorte que l'épaule droite se présente carrément de face. De ce point de vue, la tête, telle que je l'ai restaurée, apparaît tout entière ; le joli mouvement de la hanche et de l'épaule, c'est-à-dire le motif principal de la figure, est bien mis en valeur ; surtout, les formes déplaisantes du ventre et la longueur excessive du bras droit rejeté dans l'ombre paraissent fort atténuées. Enfin, la statuette devait être exposée un peu haut, comme le prouvent certains détails d'exécution : par exemple, la tunique, entre la ceinture et le bord de l'himation, est à peine dégrossie, défaut invi-

1. Pottier et Reinach, *Nécropole de Myrina*, pl. II, n° 6 ; — *Catalogue*, n°s 226, 227, 228. — Cf aussi Heuzey, *Figurines antiques du Louvre*, pl. XLVI, n° 1 à gauche (Cyrénaïque).

2. M. Arndt m'écrit en effet que des savants qui ont examiné la statuette, ont songé à une interprétation mythologique.

sible à qui regarde la statuette de bas en haut. En somme, l'artiste a sacrifié de parti pris le souci du rendu à l'impression d'ensemble, qui ne manque du



STATUETTE EN MARBRE. Collection P. Arndt.

reste ni de grâce ni de charme. Ce caractère purement décoratif de la figure paraît mieux convenir encore à un sujet de genre qu'à une représentation mythologique ou religieuse.

Les remarques qui précèdent nous renseignent suffisamment sur la date qu'il convient d'attribuer à notre statuette. C'est une œuvre de genre de l'époque hellénistique. Les exemples ne manquent pas dans la sculpture de ce temps, — depuis les Niobides jusqu'à l'Eôs de la grande frise de Pergame[1] et à la Vénus Callipyge, — de ces flexions du corps qui font jouer les draperies, de ces mouvements de la tête retournée en arrière, de tous ces effets cherchés où se plaisait le talent trop peu naïf des artistes hellénistiques. Les comparaisons que nous ont déjà fournies certaines terres cuites de Myrina sont particulièrement décisives, et je ne doute point qu'il ne faille chercher dans une statuette analogue à celle que nous publions ici le modèle dont s'est inspiré l'auteur de ces figurines. C'est une œuvre nouvelle à ajouter à la liste déjà longue des emprunts faits par les modeleurs du IIIe et du IIe siècle avant Jésus-Christ à la grande sculpture de leur temps[2]. Je me demande même si de très grandes figurines en terre cuite, hautes de 0^m,60 à 0^m,70, trouvées à Myrina et ailleurs[3], ne seraient pas de simples surmoulages de statuettes en marbre du genre de la nôtre. C'était là, pour les coroplastes de Myrina, un moyen commode de vulgariser les types créés par les sculpteurs contemporains, et personne ne s'étonnerait si un jour une nécropole d'Asie Mineure nous rendait une terre cuite reproduisant trait pour trait la statuette en marbre de M. Paul Arndt.

André Joubin.

1. Collignon, *Sculpture grecque*, II, fig. 269.

2. Cf. à ce sujet, Pottier et Reinach, la *Nécropole de Myrina*, p. 156-158; — et Pottier, *les Statuettes de terre cuite dans l'antiquité*, p. 135, 177, 184.

3. Telles que celles qui sont signalées dans *la Nécropole de Myrina*, p. 168.

LE FRONT DE L'« HERMÈS » D'OLYMPIE

Ce n'est pas de l'œuvre de Praxitèle en elle-même que je veux parler ici ; mais elle me fournit le meilleur exemple autour duquel puissent être groupées les quelques petites observations qu'on va lire.

Le front de l'*Hermès* est rétréci par une chevelure épaisse et plantée bas. Entre les premières mèches de cheveux et la ligne des sourcils, le modelé donne les indications suivantes : un sillon oblique au-dessus de chaque sourcil marque nettement la séparation entre le muscle temporal et le bord externe du muscle frontal; celui-ci est très développé, et il offre une bosselure symétrique de chaque côté de la ligne médiane; vers le milieu du front se creuse une ride horizontale, qui n'est qu'un plissement de la peau, correspondant aux plis de contraction musculaire. Cette ride est un nouveau témoignage du développement exceptionnel pris par le muscle frontal. Car le front est ici dans un repos complet; ce n'est pas un effort d'attention qui le plisse; il n'a pas été appelé à fournir sa part dans un jeu soudain de physionomie ; il n'a, pour l'instant, d'autre valeur, peut-on dire, que sa valeur anatomique.

Or nous n'avons pas souvent aujourd'hui l'occasion de voir dans la nature des fronts comme celui-là. Il est vrai que, chez tous les individus, hommes ou femmes, l'os frontal présente, de chaque côté de la ligne médiane, à peu près vers le tiers interne de l'arcade sourcilière, une légère saillie due au creusement des sinus frontaux sur l'autre paroi, et cette saillie, progressant avec l'âge, finit par provoquer quelquefois un certain renflement du muscle frontal : c'est l'origine de ce qu'on appelle les bosses sourcilières. Mais ces bosses sont, d'habitude, à peine apparentes, surtout chez les sujets jeunes ; elles ne sont en rien comparables aux vigoureuses proéminences du front de l'*Hermès*, lesquelles sont dues, non pas à une saillie de l'os frontal refoulant les muscles en avant, mais à un développement particulier des muscles frontaux eux-mêmes. Le front de l'*Hermès* n'est pas un front d'homme ordinaire ; c'est, on l'a dit depuis longtemps, un front d'athlète [1].

1. H. Brunn : « Die athletisch durchgearbeitete Stirn... » *Deutsche Rundschau*, 1882, t. XXXI, p. 188.

Je voudrais ne pas m'en tenir à cette constatation sommaire, et préciser les raisons pourquoi le front d'un athlète grec pouvait prendre un tel aspect. Il y a d'abord une raison générale. L'athlétisme avait un effet sur le corps entier ; tout le système musculaire s'en trouvait fortifié. Rappelons-nous seulement quelques-unes des œuvres de la statuaire grecque, de l'*Apollon Choiseul-Gouffier* à l'*Hermès* d'Olympie : ce thorax tellement puissant, cette πυγὴ μεγάλη tant admirée d'Aristophane [1], ce bourrelet des hanches à l'insertion du grand oblique sur la crête iliaque, ces autres bourrelets près du genou formés par le vaste interne et le vaste externe au-dessus de leur insertion à la rotule, ne sont que les diverses conséquences de la même cause. Par l'action d'exercices physiques très fréquents et violents, il n'est pas jusqu'aux organes intérieurs qui ne croissent en volume. L'éducation gymnastique des Grecs avait pour but de faire [2], et faisait, en réalité, des hommes très musclés : il va de soi que les muscles du front prenaient leur part dans le développement général de la musculature. — Vient, maintenant, une raison particulière et locale. Il arrivait souvent, dans la lutte, que les deux lutteurs se posaient front contre front. Plusieurs peintures de vases nous les montrent dans cette attitude [3] : ... τὰ μέτωπα συναράττουσιν ὥσπερ οἱ κριοί [4]. Or il y avait nécessité pour le lutteur, durant cette phase du combat, de fixer la peau de son front, afin d'en faire un plan rigide : de là, contractions très fortes et répétées des muscles frontaux qui devaient, par suite d'un tel régime, s'épaissir peu à peu et s'hypertrophier. En outre, les pressions fréquentes imposées à ces muscles pouvaient y déterminer la formation d'amas graisseux (*lipome professionnel*), tels qu'on en observe, par exemple, sur la nuque des portefaix, sur l'épaule des porteurs d'eau, sur le cou de pied des frotteurs de parquet, en avant du genou des religieuses, etc. Ainsi se formait, se forgeait plutôt, avec ses renflements vigoureux, ses sillons et ses plis, le front d'un athlète, comme nous le voyons dans l'*Hermès* d'Olympie.

Il est intéressant de rechercher à partir de quel moment les artistes grecs ont arrêté leur attention sur cette partie du corps de leurs modèles. Ils n'en ont pas eu souci durant la période archaïque. D'ailleurs, on doit reconnaître que, pendant cette période, l'étude des formes de la tête les préoccupa beaucoup moins que celles du torse et des membres. Alors que, grâce à leur labeur acharné, un lent progrès continu se manifestait dans le rendu des contours

1. *Nuées*, 1013.
2. Cf. l'apologie de cette éducation dans l'*Anacharsis* de Lucien.
3. Exemples : S. Reinach, *Répertoire des vases peints*, I, p. 96, n° 7 ; p. 212, n° 5 ; — P. Gardner, *Catalogue gr. vases in the Ashmolean Museum, Oxford*, pl. XIV (reproduit dans Studniczka, *Siegesgöttin*, pl. IX, fig. 43) ; — de Ridder, article *Lucta* dans le *Dictionnaire des Antiquités*, fig. 4615, 4617 (même vase que celui du *Répertoire* de M. Reinach, I, p. 96). M. de Ridder, dans l'article *Lucta*, p. 1342, cite d'autres exemples encore.
4. Lucien, *Anacharsis*, 1.

musculaires du tronc et des bras et des jambes, témoignant d'une connaissance de plus en plus sûre du jeu de la machine intérieure, la tête demeurait davantage semblable à elle-même : le dessin si défectueux des yeux et des paupières ne s'améliorait pas ; le raide sourire, trop souvent niais, de la bouche aux lèvres closes semblait vouloir s'éterniser ; et l'oreille changeait de place, changeait d'aspect, mais gardait toujours une égale médiocrité [1]. C'est seulement dans le premier quart du ve siècle, quand ils se sentent maîtres des formes principales du corps, que les sculpteurs commencent à reviser avec soin les détails de la tête, et très rapidement la mettent au niveau du reste. Même alors cependant, le modelé du front n'a pour eux qu'un intérêt secondaire. Voici, par exemple, la belle statue qui nous est connue par les deux répliques dites *Apollon Choiseul-Gouffier* et *Apollon à l'omphalos* : certes, elle offre un type athlétique bien développé et complet ; mais le front n'y est pas encore un front d'athlète, ou du moins il n'est que très faiblement indiqué comme tel, par une légère avancée de la moitié inférieure du muscle frontal, au-dessous d'une ride horizontale, très peu profonde, qui coupe ce muscle en deux parties [2]. Selon Julius Lange [3], ce serait seulement à l'époque des grandes sculptures du Parthénon que les formes du front auraient été étudiées et rendues avec toute la diligence requise ; et le premier exemple nous en serait fourni par le *Dionysos* (ou *Thésée*) du fronton oriental. Cette nouveauté se serait donc produite bien tard. Mais, en fait, elle n'a pas été si tardive, puisqu'on la rencontre déjà dans toutes les têtes qui sont ou peuvent être attribuées à Myron. Le prétendu *Pisistrate* de la villa Albani [4], en qui M. Furtwængler [5] croit reconnaître une des plus anciennes œuvres de Myron, et qui, en tout cas, est certainement antérieur à 450, montre un front finement modelé, avec une très juste indication des bosses sourcilières ; ce n'est là encore, il est vrai, qu'un front d'homme ordinaire, tout à fait normal pour le portrait d'un personnage âgé de quarante à cinquante ans. Mais les athlètes *jeunes*, que représentent les deux têtes de Berlin [6], la tête du *Discobole*, la tête d'Ince-Blundell Hall [7], ont bien des fronts d'athlètes, à renflements vigoureux.

1. Cf. *Monuments de l'Association des études grecques*, t. II, 1895-1897, p. 63 (M. Collignon) ; *Revue archéologique*, 1900, II, p. 198 (E. Pottier).

2. Ce caractère est plus apparent dans la statue dite « à l'omphalos » que dans la statue Choiseul-Gouffier ; il est bien visible encore dans la tête de Cyrène, au British Museum (*Cat. of sculpture*..., 1892, n° 210) et dans la tête de Cherchel (Gauckler, *Musée de Cherchel*, pl. VIII, 1), peut-être aussi dans la tête du Louvre (*Monuments Piot*, t. I, 1894, pl. VIII), autant du moins que j'en puis juger d'après l'image. — A ce propos, j'avertis que les exemples cités ici seront en petit nombre, parce que je n'ai voulu citer que ceux dont j'étais sûr. Or, des photographies, même de grandes dimensions, sont d'ordinaire insuffisantes pour apprécier certaines nuances de modelé, lesquelles (j'en ai fait l'épreuve) se constatent mieux encore avec les doigts qu'avec les yeux. Je n'ai donc nommé exclusivement que des sculptures dont j'avais les originaux ou les moulages à ma disposition.

3. *Darstellung des Menschen*, trad. Mann, p. 481.

4. Cf. Helbig, *Führer*, 2e édit., t. II, 886.

5. *Meisterwerke*, p. 352, pl. XX.

6. Cf. Furtwængler, *Meisterwerke*, pl. XVIII et XIX.

7. *Ibid.*, p. 347, fig. 55.

L'exemple le plus intéressant nous est offert par l'athlète *Verseur d'huile*, de la Glyptothèque de Munich [1], chez qui le modelé du front est presque identique, avec moins de relief cependant, à celui de l'*Hermès* d'Olympie; et ce n'est pas là un des moindres traits de la grande ressemblance que M. Kekulé a le premier signalée entre la tête de cet athlète et celle de l'*Hermès* [2]. Je ne sais si l'on trouverait, dans les autres statues du ve siècle, un front mieux caractérisé comme « front d'athlète » que celui de ce *Verseur d'huile*, si ce n'est peut-être le front du *Diomède* de Munich [3]. Il y a même, entre les athlètes de Myron et le *Verseur d'huile*, une différence si marquée dans le développement du muscle frontal, que cette dernière figure doit être tenue, en raison de ce détail même, pour sensiblement moins ancienne que les autres; et cela confirme l'opinion exprimée par M. Furtwængler [4] et plus récemment par M. Arndt [5], que le *Verseur d'huile* est l'œuvre, non de Myron, mais d'un artiste de la génération immédiatement postérieure à celle de Myron.

Les figures polyclétéennes n'ont rien de comparable. Le *Doryphore*, ce type accompli du jeune étalon humain, ce produit achevé du gymnase, dont la musculature est si puissamment développée, a un front presque lisse; la surface en est nuancée par un modelé si faible, qu'il ne devient guère visible qu'à jour frisant, et l'on n'arrive à en constater les finesses qu'en y promenant le doigt légèrement. Peut-être Polyclète avait-il considéré comme une déformation professionnelle [6] ce renflement excessif des muscles frontaux, que Myron, le premier maître du réalisme, reproduisait avec franchise; et, dans cette forme parfaite, idéale, du jeune citoyen grec, qu'il édifiait en revisant une à une toutes les données de la réalité, il n'a pas admis le gonflement bossué du front, quoiqu'il ait admis pourtant cette autre déformation qu'est l'enflure du cartilage intérieur de l'oreille [7]. Or il importe beaucoup de remarquer combien le *Diadumène* est différent, à ce point de vue, du *Doryphore*. M. Furtwængler, au cours de la rigoureuse analyse où il a établi ce que le *Diadumène* devait à l'influence de l'art attique, a signalé expressément le

1. Cf. Furtwængler, *Beschreibung der Glyptothek*, 1900, n° 302.
2. R. Kekulé, *Ueber den Kopf des Praxitelischen Hermes* (Stuttgart, 1881), p. 9 et 11.
3. Cf. Furtwængler, *Beschreibung der Glyptothek*, 1900, n° 304; — et *Meisterwerke*, pl. XII-XIII.
4. *Beschreibung der Glyptothek*, 1900, p. 313.
5. *Denkmæler d. gr. und ræm. Sculptur*, notice des pl. 523-524.
6. Et c'était bien cela, en partie, d'après les explications que nous avons données plus haut.
7. Il existe à ce sujet une erreur courante. On croit d'ordinaire que le gonflement et la déformation de certains cartilages de l'oreille sont dus à de violents coups de poing; ce détail ne se rencontrerait donc que chez les pugilistes. C'est, exactement, un résultat de la lutte à main plate, dû aux fortes pressions exercées par les bras ou les mains d'un des lutteurs sur le côté du crâne de l'adversaire, et spécialement à ce procédé de combat qui (si je ne me trompe) s'appelle, dans le vocabulaire de l'athlétisme, la « ceinture de tête ». Par suite des froissements répétés, il se produit des altérations dans la structure du pavillon de l'oreille, surtout dans l'*anthélix* et la gouttière de l'*hélix*. Vienne un choc ou un froissement plus fort, du sang s'épanche sous la peau de l'anthélix, entre la peau et le cartilage proprement dit, et y constitue un *hématome*, lequel a pour effet d'augmenter la saillie de l'anthélix et de combler plus ou moins la gouttière de l'hélix. Mais l'hélix même, ce que nous appelons couramment l'ourlet, garde presque toujours son contour intact.

modelé du front[1]; et en effet, le front du *Diadumène*, s'il n'a certes pas le développement musculaire du front de l'athlète *Verseur d'huile*, est comme à mi-chemin entre ce front-là et celui du *Doryphore*.

Ces comparaisons, venant après les exemples que nous avons cités tout à l'heure, sont de nature à établir d'une façon quasi certaine que le « front d'athlète » constituait, au ve siècle, un trait plus particulièrement propre aux créations des sculpteurs attiques, surtout à dater de Myron, qui en eut probablement l'initiative, ou qui, à tout le moins, lui donna le premier une sérieuse valeur. Je n'ai pas besoin de rappeler le parti nouveau que Scopas et Praxitèle, l'un par goût de l'expression pathétique[2], l'autre par une sorte d'amour voluptueux pour un modelé souple, finement caressé et doucement chatoyant, ont su tirer, à leur tour, de ce qui n'avait été d'abord, chez Myron, qu'un trait de réalisme. Aussi bien, comme je l'ai dit dans mes premières lignes, n'ai-je pris l'*Hermès* d'Olympie que comme exemple de ce qu'était, en général, un « front d'athlète ». — Après qu'on a constaté, par un exemple aussi frappant, à quel point les sculpteurs classiques, même dans la représentation d'un type idéal et d'un dieu, ont étudié et copié de près les modèles de structure et de musculature humaines que leur offraient les athlètes de la palestre, la vieille formule connue, à savoir que la palestre a été l'école des sculpteurs, n'apparaît plus aussi banale; et on en vient à penser, sans nulle intention de paradoxe, que ce n'est pas dans un cabinet de livres qu'on est le mieux placé pour pénétrer les caractères physiques fondamentaux de la statuaire grecque, et qu'il y a peut-être plus à apprendre là-dessus dans la petite arène, fermée de toile, des lutteurs de foire.

Henri Lechat.

1. Cf. *Meisterwerke*, p. 443.

2. Notons, en passant, que Scopas, pour mieux encadrer l'œil, donne plus d'importance que ne fait Praxitèle à un muscle distinct des muscles frontaux ou temporaux : le muscle orbiculaire des paupières. Un bel exemple nouveau à citer pour ce détail est la tête d'*Hermès de Chatsworth*, récemment publiée par M. Furtwængler *Journal of hellenic studies*, XXI, 1901, pl. XI.



L'ORACLE RENDU A CHAIRÉPHON

C'est une histoire bien connue et souvent répétée qu'un Athénien du nom de Chairéphon aurait consulté la Pythie sur le compte de Socrate, dont il était le disciple et l'ami, et qu'il aurait reçu d'elle une réponse très élogieuse pour son maître. Cette histoire, si nous croyons l'auteur d'un ouvrage tout récent[1], doit être reléguée au nombre des légendes. Quelle vraisemblance y a-t-il, demande M. Joël, à ce que la Pythie ait eu un avis si favorable sur Socrate, qui n'a rien écrit, qui ne s'est pas mêlé à la vie politique de son temps? A elle seule, ajoute-t-il, la divergence des récits que font de l'aventure Platon et Xénophon[2] prouve qu'on n'a pas affaire à un événement historique, mais à une fiction, modifiable au gré de chacun. Il y a plus: l'origine de la légende peut être signalée avec une quasi-certitude. La consultation de Chairéphon rappelle effectivement la contestation pour le prix de sagesse qui eut lieu entre les sept sages; or les sept sages, leurs mérites respectifs et leurs contestations occupèrent beaucoup les Cyniques: c'est donc sans doute un des premiers Cyniques qui, sur le modèle d'une légende antérieure, imagina l'histoire de Chairéphon. M. Joël incline d'ail-

1. K. Joël, *Der echte und der xenophontische Sokrates*, 2e Band (1901), p. 772-774.

2. Avec beaucoup de savants modernes (en dernier lieu MM. Wetzel et Immisch, *Neue Jahrbücher*, 1900, p. 389 suiv.), M. Joël (*o. l.*, p. 902 et n. 1; 1130, n. 1) tient l'*Apologie* dite de Xénophon pour une œuvre authentique de cet écrivain; et nous pensons que c'est avec raison. Au reste, il nous suffirait qu'elle ait été écrite par un homme bien informé, contemporain des événements qu'il raconte. Jadis, M. Pomtow (*De oraculis quae exstant graecis trimetro iambico conscriptis*, diss. Berlin, 1881, p. 17) a contesté qu'il put en être ainsi, parce que les mots πολλῶν παρόντων du paragraphe 14 lui paraissaient dénoter chez l'auteur l'ignorance du rituel delphique. Je suis, comme lui, assez porté à croire que, dans la pensée de l'écrivain, les πολλοὶ παρόντες en la présence desquels la Pythie répond à Chairéphon n'étaient pas les desservants de l'oracle, que c'étaient plutôt d'autres théores venus pour consulter le dieu le même jour. Mais je n'oserais affirmer que l'usage de répondre à chacun en présence de tous ait été ignoré d'Apollon. J'ai pensé en retrouver la trace pour l'époque de Plutarque, dans une phrase du *De defectu oraculorum* (p. 438 B; cf. *Revue des Études grecques*, 1901, p. 60-61). S'il existait alors, n'est-il pas vraisemblable qu'il avait existé auparavant, en un temps où le respect des choses saintes devait rendre les consultants moins sensibles à la crainte d'indiscrétions humaines, et où peut-être aussi il était moins facile, dans un temple moins subdivisé, d'isoler un consultant des autres? Lorsque la Pythie, aux vers 31-32 des *Euménides*, s'adresse en ces termes à l'assistance: [illegible] Ἑλλήνων πάρα, [illegible] πάλῳ λαχόντες [illegible], elle ne veut pas dire nécessairement que les théores doivent pénétrer à tour de rôle dans le temple ou dans une subdivision du temple; il reste possible qu'ils entrent tous ensemble après que le sort aura déterminé dans quel ordre ils poseront leurs questions.

leurs à penser que ni Xénophon ni Platon ne nous racontent cette histoire, ou plus exactement ne nous rapportent l'oracle tel qu'on le présenta d'abord; à son avis, la version primitive des paroles prêtées à la Pythie se serait conservée plutôt dans un distique iambique, que différents auteurs de basse époque, — Diogène Laerte, l'auteur des Ἔρωτες attribués à Lucien, Porphyre, Justin, Tertullien, Origène, le scoliaste aux *Nuées* d'Aristophane, le scoliaste de l'*Apologie* platonicienne, et enfin Suidas, — ont cité tout entier ou partiellement[1]:

σοφὸς Σοφοκλῆς, σοφώτερος δ'Εὐριπίδης,
ἀνδρῶν δὲ πάντων Σωκράτης σοφώτατος.

La critique de la σοφία contenue dans les tragédies était un thème favori des Cyniques.

Avant d'avoir connaissance de l'ouvrage de M. Joël, je m'étais fait des choses une idée toute différente. L'opinion d'un homme aussi versé dans l'étude des premiers Socratiques, de leurs tendances, de leurs rivalités, des façons différentes dont ils ont travesti leur maître, ne pouvait manquer de m'ébranler et m'a ébranlé fortement. Elle ne m'a pas pourtant convaincu tout à fait; et je serais heureux si les observations ci-dessous pouvaient rendre aux lecteurs quelque confiance dans l'authenticité d'une anecdote également honorable pour Socrate et pour Apollon.

* * *

Voyons d'abord ce qu'il faut penser du prétendu oracle iambique.

Ce qu'en dit M. Joël suppose qu'à ses yeux les deux vers sont de la même époque. Pendant longtemps on a cru le contraire: le premier trimètre, qui est détestable, apparaissait à Wolff[2] et à M. Pomtow[3] comme une amplification ajoutée après coup. Je ne doute pas que, sur ce premier point, M. Joël n'ait raison. Si Diogène, le Pseudo-Lucien, Porphyre, Justin et Tertullien n'ont cité que le second vers, cela ne veut pas dire qu'ils n'aient connu que lui; à la différence des deux scoliastes et de Suidas, lesquels citent l'oracle pour lui-même, à la différence d'Origène, qui se plaît à ravaler la portée de l'épithète σοφός en la montrant appliquée par le dieu à deux poètes dramatiques, eux voulaient purement et simplement rappeler l'éloge

1. Le premier vers seul chez Diogène Laerte (II, 5, 37), le Pseudo-Lucien (Ἔρωτες, 48), Porphyre (*Vita Plotini*, 22), Justin (*Coh. ad Graecos*, p. 33 éd. Paris 1636), Tertullien (*Ad nationes*, I, 4): les deux vers chez Origène (*Adv. Celsum*, VII, 6), le scoliaste aux *Nuées* v. 144, le scoliaste à l'*Apologie* p. 21 A, Suidas s. v. σοφός.

2. Wolff, *Porphyrii de philosophia ex oraculis haurienda librorum reliquiae*, p. 76-77.

3. Pomtow, *De oraculis quae exstant graecis trimetro iambico compositis*, p. 16-17.

fait de Socrate ; or à cela le second vers suffisait ; qu'ils l'aient donc isolé, et qu'en l'isolant ils en aient modifié légèrement la forme (ἁπάντων au lieu de δὲ πάντων), je ne vois là rien que de naturel. D'ailleurs, il n'est pas exact que le distique paraisse exclusivement chez les auteurs de la plus basse époque ; dans le scoliaste des *Nuées* qui l'a cité, on reconnaît d'ordinaire Symmaque ; et Symmaque vécut, semble-t-il[1], vers l'an 100 de notre ère, c'est-à-dire avant Diogène, le Pseudo-Lucien, Porphyre, Justin et Tertullien. Ajoutons que, pour qui relit sans prévention la scolie du manuscrit de Venise : — τούτῳ (Χαιρεφῶντι) καὶ ἡ Πυθία δοκεῖ τὸν περὶ τοῦ Σωκράτους χρησμὸν εἰπεῖν · « σοφὸς Σοφοκλῆς, σοφώτερος δ' Εὐριπίδης. | ἀνδρῶν δὲ πάντων Σωκράτης σοφώτατος ». Τοῦτον τὸν χρησμὸν Ἀπολλώνιος ὁ Μόλων ἐν τῷ κατὰ φιλοσόφων ἐψεῦσθαί φησι· τοὺς γὰρ Πυθικοὺς χρησμοὺς ἐξαμέτρους εἶναι, — il ne peut guère manquer d'en ressortir que le χρησμὸς suspect à Apollonios était le même qu'a cité le scoliaste ; Apollonios Molon, d'Alabanda, vécut dans la seconde moitié du IIe siècle et dans la première partie du Ier avant notre ère ; dès lors donc le χρησμὸς en deux vers était en circulation.

Ainsi, la comparaison de Socrate avec les hommes nommés dans le premier trimètre doit remonter à une haute antiquité ; elle peut être aussi ancienne que le pense M. Joël ; peut-elle être expliquée comme il l'explique, c'est une autre question. Les Cyniques, savons-nous par maint témoignage[2], ont vu dans le tableau des grandes infortunes de la fable de quoi incliner les hommes au mépris des avantages mondains ; et, en un certain sens, les poètes qui narraient ces infortunes, surtout — mais non pas exclusivement — les poètes tragiques, ont pu leur apparaître comme des guides vers la sagesse[3] ; ce devaient être toutefois, à leurs yeux, des guides involontaires et inconscients ; dans ces conditions, j'hésite à croire qu'ils les aient jamais considérés comme étant personnellement des sages, et que l'affirmation d'une sagesse supérieure à celle de deux auteurs de tragédies, quelque grands que fussent ces deux auteurs, ait pu constituer à leur avis la prémisse suffisante de cette déclaration : « Socrate est le plus sage des hommes. » Il est vrai que, si l'on considère Sophocle et Euripide non plus comme les représentants de la sagesse tragique, mais, si je puis ainsi dire, comme des sages individuels, on se trouve dans un autre embarras. Euripide, chercheur et novateur, épris de spéculations philosophiques et prêtant volontiers à ses héros un langage plus ou moins subversif, peut être à la rigueur rapproché de Socrate ; mais que vient faire Sophocle en cette affaire? Lui aussi, sans doute, mérite bien à certain point de vue le nom de sage ; mais sa sagesse, faite de sérénité et de docilité aux croyances reçues[4], est de tout autre nature que celle du phi-

1. Wilamowitz, *Euripides Herakles*, I, p. 179-180.
2. Joel, *o. l.*, II, p. 254 et n. 1 ; 415-417 ; 774.
3. Diog., *Epist.*, XXXIV, 1 : ἔχω ταῦτα μαθὼν οὐ παρὰ Ἀντισθένους [illegible] θεῶν καὶ ἡρώων καὶ τῶν τὴν Ἑλλάδα πεπαιδευκότων ἐπὶ σοφίᾳ, Ὁμήρου καὶ τῶν τραγῳδοποιῶν.
4. Croiset, *Histoire de la littérature grecque*, III, p. 227-228.

losophe. Aussi bien suis-je porté à croire que, sous la plume d'un copiste distrait, le nom de Σοφοκλῆς, attiré par le voisinage de l'adjectif σοφός avec lequel il forme une espèce de jeu de mots, et aussi par la proximité du nom d'un autre tragique, s'est substitué à celui d'un homme plus digne d'être considéré comme un type de σοφία. Qui fut cet homme, la confrontation de notre distique avec l'*Apologie* platonicienne nous permettra, j'espère, de le conjecturer, en même temps qu'elle nous suggérera une hypothèse sur l'origine du soi-disant χρησμός.

Platon (*Apol.*, 21 B-23) raconte que Socrate, fort surpris, nous dit-il, d'entendre dire par le dieu que personne n'était plus sage que lui, alla successivement éprouver la sagesse des plus réputés de ses contemporains ; il s'adressa d'abord à des hommes politiques, ensuite à des poètes, — *poètes de tragédies*, de dithyrambes et autres, — enfin à des hommes de métiers, et constata partout que la sagesse n'était qu'en apparence. Si nous imaginons qu'un lecteur de l'*Apologie* ait voulu, à un moment donné, symboliser, si je puis ainsi dire, par un nom chacune des étapes de cette enquête, nous croirons volontiers, en vertu des motifs donnés un peu plus haut, que, pour la seconde, il aura choisi de préférence le nom du poète Euripide, c'est-à-dire précisément le nom qui, dans notre distique, figure à la seconde place. Et pour correspondre à la première étape? Aucun nom ne pouvait mieux convenir que celui du grand Périclès. Or Περικλῆς, Σοφοκλῆς sont des noms de même valeur métrique et paléographiquement assez semblables l'un à l'autre. D'où je suis tenté, pour ma part, de tirer cette double conclusion : 1° qu'au début du prétendu χρησμός, Περικλῆς doit être rétabli à la place de Σοφοκλῆς ; 2° que ce prétendu χρησμός a été rédigé par un lecteur de l'*Apologie*, non pas avec l'intention de reconstituer ou de forger en faussaire le texte même de l'oracle, mais avec celle de résumer sous une forme frappante et facile à retenir, pour la plus grande gloire de Socrate, le résultat des comparaisons instituées dans l'œuvre de Platon [1]. Incontestablement, même avec la correc-

1. Si le distique était ce que pense M. Joël, c'est-à-dire un prétendu χρησμός, ou tout au moins la forme versifiée d'un prétendu χρησμός d'abord cité en prose, il devrait respecter, semble-t-il, les habitudes métriques de la Pythie. Or la Pythie parla-t-elle jamais en iambes? A propos de notre distique même, Apollonios Molon le niait formellement ; et, de nos jours, M. Pomtow (*o. l.*) le nie aussi. Mais je ne peux, en conscience, partager leur certitude. Hérodote au ve siècle, Démon au ive, peut-être Timée et Mnaséas au iiie, citèrent sans s'émouvoir de prétendus oracles de Delphes rédigés en vers iambiques. Ces oracles, dira-t-on, étaient tous controuvés. Cela, effectivement, parait assez probable ; il n'en reste pas moins que des faussaires tant soit peu avisés n'auraient point attribué à Apollon Delphien des vers d'une espèce qu'il ne cultivait pas, ou que, s'ils l'avaient fait, des écrivains instruits des coutumes de l'oracle, comme l'étaient Hérodote et Mnaséas, ne s'y fussent sans doute pas laissé prendre. Rien n'atteste qu'Apollonios Molon ait jamais étudié spécialement la langue de la Pythie. Il ne faut pas perdre de vue qu'il exprimait ses doutes dans un ouvrage « contre les philosophes », et qu'il semble avoir éprouvé à l'endroit de Platon une animosité particulière (Diog. L., III, 34). D'après cela, je croirais volontiers que son scepticisme atteignait jusqu'au fait de la consultation racontée dans l'*Apologie*, et que le désir de prendre un philosophe en flagrant délit de mensonge a bien pu lui dicter à lui seul, contre un texte d'oracle dont il affectait de confondre la cause avec celle du récit platonicien, une condamnation trop absolue et irréfléchie, sinon même déloyale. Je laisse donc en dehors du débat les considérations de métrique ; on voudra bien reconnaître toutefois que, si je les faisais intervenir, elles appuieraient plutôt mon opinion.

tion proposée, le parallélisme n'est point parfait entre le récit platonicien et le distique iambique ; — il manque dans le distique un représentant des χειροτέχναι ; la gradation de Périclès à Euripide qu'exprime le comparatif σοφώτερος n'est pas indiquée par Platon ; à la place de la conclusion formulée comme elle l'est dans le deuxième vers : « Socrate est le plus sage des hommes », on attendrait plutôt : « Personne n'est plus sage que Socrate » — ; mais aucune de ces divergences ne me paraît sans excuse. Pour commencer par la dernière des trois, observons que, si la réponse de la Pythie telle que Platon la relate (μηδένα Σ. σοφώτερον εἶναι) comportait un comparatif, et si ce comparatif revient souvent dans les pages suivantes, le superlatif y apparaît aussi, et même à plus d'une reprise (21 B, 23 B ; cf. 22 C, D). La gradation exprimée dans le premier trimètre, si elle n'est pas marquée chez Platon des politiques aux poètes, l'est du premier politique que Socrate interroge à celui à qui il passe ensuite (21 D : ἐπ' ἄλλον ᾖα τῶν ἐκείνου δοκούντων σοφωτέρων εἶναι) ; ajoutons que l'attrait d'une rédaction plus vive, épuisant les trois degrés de comparaison (σοφός-σοφώτερος-σοφώτατος), s'est exercé sans doute sur l'auteur du distique. L'omission des χειροτέχναι s'expliquera dès lors par le défaut d'un quatrième degré, intermédiaire entre σοφώτερος et σοφώτατος, qui ait pu leur être attribué ; d'ailleurs le rédacteur aurait probablement été embarrassé pour trouver à citer, parmi les candidats à la sagesse, un simple χειροτέχνης.

En somme, je ne crois point que le distique iambique représente la version primitive de l'oracle, ni même qu'il ait été donné à l'origine comme le texte ou comme la transcription versifiée d'une réponse de la Pythie.

*
* *

Nous restons en présence des deux récits de Platon et de Xénophon, récits dont la divergence, dit M. Joël après d'autres critiques[1], est bien propre à rendre très douteuse l'authenticité de l'aventure. Voyons jusqu'à quel point il y a apparence que chacun des deux écrivains ait fait de son côté œuvre de fantaisie.

Il est vrai que Platon ignore complètement le triple éloge rappelé par Xénophon (§ 14 : μηδένα εἶναι ἀνθρώπων ἐμοῦ μήτε ἐλευθεριώτερον μήτε δικαιότερον μήτε σωφρονέστερον) ; et que chez lui la question posée à la Pythie (εἴ τις ἐμοῦ εἴη σοφώτερος), la réponse de l'oracle (μηδένα σοφώτερον εἶναι) et le commentaire de cette réponse présentent entre eux un accord parfait ; ce qui, dans un ouvrage où la vérité est au moins *stylisée*[2], ne laisse pas d'être assez inquiétant. Mais en est-il de même chez Xénophon ? Après avoir rapporté dans les termes qu'on a lus ci-dessus la réponse de la Pythie, Xénophon revendique pour

1. Par exemple Van Dale, *De orac. ethnic.* (1680), p. 196.
2. Cf. Gomperz, *Griech. Denker*, II, p. 81 et suiv.

Socrate la qualification de σοφός, celle-là même que lui attribue Platon : σοφὸν δὲ πῶς οὐκ ἄν τις εἰκότως ἄνδρα φήσειεν εἶναι κτλ. Chez lui, cette qualification n'est pas fournie directement par l'oracle. En effet, quoiqu'il semble d'abord, et bien que, aux yeux d'un Socratique, σοφός et σώφρων puissent être équivalents, le développement σοφὸν δὲ πῶς κτλ. ne doit pas contenir le commentaire spécial de σωφρονέστερον. Ce développement est précédé de trois phrases de type uniforme, dont l'une, — la première : τίνα μὲν γὰρ ἐπίστασθε ἧττον ἐμοῦ δουλεύοντα ταῖς τοῦ σώματος ἐπιθυμίαις —, peut répondre à σωφρονέστερον (plus *tempérant*) aussi bien que les deux suivantes respectivement à ἐλευθεριώτερον et à δικαιότερον. De ces trois phrases à la phrase σοφὸν κτλ. on remarque un changement de construction : les comparatifs (ἧττον δουλεύοντα, ἐλευθεριώτερον, δικαιότερον), qui reproduisaient exactement la syntaxe de la réponse, font place à un positif (σοφόν). Enfin Socrate annonçait un examen *de ce qu'a déclaré le dieu* (ὧν εἶπεν ὁ θεός) ; et l'éloge σοφός est présenté comme un éloge qu'*on* pourrait faire de lui (πῶς οὐκ ἄν τις... φήσειεν). D'après cela, j'estime que, dans l'esprit de Xénophon lui-même, l'éloge σοφὸν δὲ πῶς κτλ. dépassait le commentaire de l'oracle : σοφός est un titre que les hommes peuvent donner à Socrate, en plus de ceux que lui a donnés Apollon (§ 18 *ad fin.* : πῶς οὐκ ἂν ἤδη δικαίως καὶ ὑπὸ θεῶν καὶ ὑπ' ἀνθρώπων ἐπαινοίμην ;). La valeur de ce titre, l'auteur ne la fait pas consister, en dépit du contexte immédiat (§ 16 : ζητῶν καὶ μανθάνων), dans l'attribution à son héros de la *science* du Socrate platonicien ; la σοφία dont il s'agit ici, la suite nous le fait voir (§ 17-18), c'est la sagesse pratique en général (conçue d'ailleurs à la mode des Cyniques) ; σοφός est donc un titre très précieux, parce qu'il est très compréhensif. Dans ces conditions, si Xénophon fabriquait à sa guise la réponse de la Pythie, n'y eût-il pas fait figurer ce mot ? A la différence de ce que nous constations dans l'*Apologie* platonicienne, le défaut de coïncidence entre le texte de l'oracle et les développements qui s'y rattachent dispose à croire que l'auteur n'imaginait pas le premier, mais qu'il le recevait de la tradition et qu'il le respectait comme un document authentique.

Ce n'est pas tout. En plus d'une présomption favorable à la véracité du rédacteur, le récit attribué à Xénophon semble pouvoir fournir, dans une certaine mesure, la justification des libertés que Platon a dû prendre avec l'exactitude historique. D'abord, si l'*Apologie* platonicienne a paru la seconde, comme il n'est pas défendu de le croire [1], la présence chez Xénophon de l'éloge σοφός, accolé au commentaire de l'oracle comme le total de ses déclarations, invita peut-être Platon à adopter la même expression résumée, quitte à lui attribuer un autre sens. Considérons d'ailleurs isolément le texte de Xénophon ; on est en droit de penser qu'en s'élevant des trois éloges particuliers ἐλευθέριος-δίκαιος-σώφρων, décernés par l'oracle, à l'éloge plus général

1. Cf. Wetzel, *Neue Jahrb.*, 1900, p. 398-405.

σοφός, l'auteur ne cédait pas seulement à son enthousiasme. Remarquons en effet que, chez lui, la question posée par Chairéphon n'est pas rapportée en propres termes; à coup sûr, la formule qu'il emploie (ἐπερωτῶντος .. περὶ ἐμοῦ) fait songer d'abord à une question du type τί περὶ Σωκράτους νομιστέον; mais il n'est pas impossible non plus que Chairéphon ait été plus précis, plus pressant, et que Xénophon s'en soit souvenu en écrivant la phrase σοφὸν κτλ. Autrement dit, si Xénophon rattache au commentaire de l'oracle l'attribution à Socrate du titre de σοφός, peut-être est-ce qu'à ses yeux la réponse d'Apollon contenait un acquiescement, sous forme de paraphrase, à ce titre sollicité. Chairéphon aurait donc demandé : εἴ τις Σωκράτους εἴη σοφώτερος; et, à ce compte, le récit de Platon, en majeure partie fantaisiste, aurait du moins pour base et pour point de départ quelque chose de réel : le texte exact de la question posée.

En somme, de l'étude attentive des deux récits et de leur confrontation la conclusion énoncée par M. Joël ne ressort pas irrésistiblement. Supposons que Chairéphon ait demandé à Delphes : « qui est plus σοφός que Socrate? » ou bien « quelqu'un est-il plus σοφός que Socrate? », et que la Pythie, évitant une réponse directe, ait répondu : « personne n'est plus σώφρων, plus δίκαιος, plus ἐλευθέριος » ; de cette donnée chacun des deux auteurs, obéissant à son génie propre, aura pu tirer, il me semble, ce que nous lisons ici et là.

*
* *

Examinons maintenant si la version de l'aventure que nous considérons comme historique n'est pas en elle-même invraisemblable.

La consultation de Chairéphon est à coup sûr d'une espèce insolite. Mais il ne faut pas oublier que le consultant, lui aussi, sortait de l'ordinaire. Passionnément attaché à Socrate [1], auprès de qui les poètes comiques le représentent et l'attaquent fréquemment [2], cet homme, à la figure blême barrée de deux gros sourcils noirs [3], portait dans un corps débile et comme usé par la fièvre [4] une âme impétueuse à l'excès [5]. Xénophon raconte que son humeur bizarre l'avait brouillé avec son propre frère [6]. Platon, en dehors du passage où il rapporte sa consultation, dit de lui que c'était un μανικός, c'est-à-dire un enthousiaste, un impulsif [7]. De la part d'un tel personnage, les dieux mêmes pouvaient s'attendre à quelques excentricités. D'ailleurs, M. Joel nous rap-

1. Xén., *Mémor.*, I, 2, 48.
2. Aristoph., *Nuées*, 104, 144 suiv.
3. Aristoph., *Guêpes*, 1413 ; schol. *Nuées*, 104, 146, 503.
4. Aristoph., *Nuées*, 503 (ἡμιθνής) ; schol. *Nuées*, 503.
5. Schol. *Nuées*, 144 ([illegible]).
6. Xén., *Mémor.*, II, 3.
7. Plat., *Charm.*, 153 B.

pelle très opportunément que, sinon dans l'histoire, du moins dans la légende, la consultation de Chairéphon avait des précédents. « Die Siebenweisentradition mit der Frage nach dem Weisesten und mit der Beziehung zu Delphi ist älter als Sokrates » (II, p. 773). Dès lors, au lieu de croire qu'un écrivain supposa sur le modèle de cette anecdote une consultation imaginaire, pourquoi ne pas admettre qu'un original la copia dans la réalité?

Ainsi, la question posée me paraît historiquement vraisemblable. Que dire de la réponse reçue? Sans nul doute, si la consultation devait être placée, comme Platon nous invite à la placer, avant l'apostolat de Socrate, il serait hors de toute vraisemblance que la Pythie eût été en état de porter un jugement sur celui-ci[1]. Mais Platon, qui altère les termes de la réponse, a bien pu, sans plus de scrupules, antidater l'aventure. Nous savons que le consultant Chairéphon survécut au retour des émigrés[2]; il est donc mort peu de temps avant Socrate, et son équipée à Delphes put avoir lieu vers la fin de la vie de son maître. Or, dans la dernière partie de sa carrière, Socrate, dont le renom attire auprès de lui des étrangers et provoque les invitations des princes, n'est pas un inconnu en dehors de sa ville. Notons d'ailleurs que l'éloge fait de lui, tel que Xénophon le rapporte, ne suppose point une connaissance profonde de sa personne et de sa doctrine, mais uniquement celle de ses mérites les plus extérieurs, ou même, comme on dirait en langage familier, de ses originalités. La tempérance de Socrate paraît avoir été légendaire de bonne heure, sans doute dès son vivant. Son désintéressement, par lequel Xénophon justifie l'éloge ἐλευθέριος et que cette épithète paraît bien viser effectivement, était lui aussi très connu : divers passages des traités socratiques montrent que, par contraste avec les pratiques habituelles des sophistes et des rhéteurs, il faisait sensation, — je dirais volontiers il faisait scandale. Pour ce qui est de l'éloge δίκαιος, on peut mettre en doute que la Pythie l'ait entendu comme l'apologiste (δικαιότερον δὲ τίνα ἂν εἰκότως νομίσαιτε τοῦ πρὸς τὰ παρόντα συνηρμοσμένου, ὡς τῶν ἀλλοτρίων μηδενὸς προσδεῖσθαι;); mais entendu un peu différemment, suivant le sens le plus usuel du mot, il pouvait bien être acquis à Socrate, même en dehors d'Athènes et de l'Attique, par son respect constant des lois de son pays ; peut-être aussi, plus particulièrement, par certains actes de sa vie publique qui ont dû faire quelque bruit en leur temps : ainsi son entêtement dans la justice et la légalité lors de la mise en accusation des généraux vainqueurs aux Arginuses.

Pour le fond, la déclaration prêtée à la Pythie semble donc pouvoir émaner d'elle. Il y a lieu de se demander, en plus, si cette déclaration s'accommode de la forme habituelle aux oracles de Delphes, je veux dire de la rédaction en hexamètres dactyliques. A première vue, on peut juger que non; car le mot σωφρονέστερος n'entre pas dans un tel hexamètre, et la périphrase

1. Gomperz, *Griech. Denker*, II, p. 85.
2. Plat., *Apol.*, 21 A.

suggérée par M. Hendess[1] — σωφροσύνῃσιν ἀρείων — ne serait guère convenable pour signifier *tempérant*. Je ne crois pas toutefois que nous devions, en considération de la métrique, renoncer à nos hypothèses. Il reste possible d'imaginer une réponse de ce type :

Νήπιε. Σωκράτεός γ' οὐκ ἔστιν ἐν ἀνδράσιν οὐδείς
μᾶλλον ἐλευθέριος καὶ σώφρων ἠδὲ δίκαιος

ou quelque chose d'approchant. Sans être bon poète, Apollon Pythien devait avoir quelque dextérité pour la confection des hexamètres.

Enfin, pourrait-on objecter, comment la réponse de la Pythie, réponse faite en présence de bien des gens (πολλῶν παρόντων), demeura-t-elle inconnue à Athènes? et comment, révélée au moment du procès, ne sauva-t-elle pas l'accusé? — A la première question, qui ne laisse pas que d'être embarrassante, je répondrai que vraisemblablement les desservants de l'oracle étaient liés par le secret professionnel, et les consultants d'une série, tenus à ne pas ébruiter ce qu'on répondait devant eux à leurs compagnons. Pour ce qui est de Chairéphon, il est assez probable que, livré à lui-même, il aurait colporté dans Athènes le panégyrique de son maître ; mais on peut croire que Socrate le pria de se tenir tranquille, par prudence peut-être autant que par modestie ; comme on voit en effet chez Platon, l'outrecuidance de l'interrogation, dont les adversaires de Socrate paraissent disposés à lui faire partager la responsabilité[2], risquait fort de contrebalancer l'attestation flatteuse de la réponse[3]. Qui sait d'ailleurs si des esprits subtils, comme étaient ceux de beaucoup d'Athéniens, n'auraient pas découvert dans les paroles du dieu quelque méchante ironie? C'est un fait, en tout cas, que, chez aucun des deux apologistes, Socrate ne semble compter sur la divulgation de l'oracle pour enlever les suffrages de ses juges. Et, si nous acceptons comme un tableau de la réalité l'exposition qu'on trouve chez Xénophon, nous devons reconnaître qu'effectivement un tel espoir eût été téméraire. Il restait aux accusateurs, aux juges mal intentionnés, la ressource de ne point croire au récit que leur faisait Socrate[4]. Il leur restait aussi, si j'ose dire, celle de récuser le témoignage d'Apollon, comme n'ayant pas été sollicité par eux. J'ai signalé ailleurs[5] avec quelle jalousie les Grecs entendaient délimiter eux-mêmes l'inter-

1. *Oracula Graeca* (*Dissert. Halenses*, IV, 1), p. 13.
2. Peut-être est-ce à dessein que Xénophon omet de rapporter les termes de cette [illegible].
3. P. 20 E : καί μοι, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, μὴ θορυβήσητε, μηδ' ἐὰν δόξω τι ὑμῖν μέγα λέγειν ; 21 A καὶ, ὅπερ λέγω, μὴ θορυβεῖτε, ὦ ἄνδρες...
4. § 14 : Ἄγε δὴ ἀκούσατε καὶ ἄλλα, ἵνα ἔτι μᾶλλον οἱ βουλόμενοι ὑμῶν ἀπιστῶσι τῷ ἐμὲ τετιμῆσθαι ὑπὸ δαιμόνων. Cf., un peu plus haut : οἱ μὲν ἀπιστοῦντες τοῖς λεγομένοις.
5. *Quo animo Graeci... divinationem adhibuerint*, p. 40 suiv., 47-48.

vention des dieux dans leurs affaires, et comment, dans les différends, l'oracle n'emportait la décision que si les deux parties s'étaient remises à lui. Enfin, eussent-ils cru véridique le récit qu'ils entendaient faire, eussent-ils reçu le dieu à témoigner, les juges de 399 purent condamner Socrate malgré l'oracle, parce que l'oracle ne démentait point l'accusation intentée devant eux ; au nombre des questions soumises au tribunal, figurait sans nul doute, — et, je pense, au premier rang, — celle-ci : « Socrate a-t-il introduit de nouvelles divinités (ou de nouvelles pratiques religieuses) ? » ; qu'importait, pour répondre à une pareille question, de savoir que Socrate était tempérant, indépendant et désintéressé, de savoir même qu'il était juste ?

Lyon, 18 mars 1902.

Ph.-E. Legrand.

ZUM HARPYIENMONUMENT

Die Bestimmung der altlykischen Grabmäler, als Erbbegräbnis einer Anzahl von Generationen zu dienen[1], findet in dem Reliefschmuck des berühmten Grabpfeilers von Xanthos[2] auf drei Seiten: Ost, Süd, Nord ihren auch uns unmittelbar verständlichen Ausdruck. Jedesmal ist es hier, wenn auch mit verschiedener Altersabstufung, eine in der Mitte thronende würdevolle männliche Gestalt, an welche jugendliche Familienmitglieder sei es verehrend, sei es die väterliche Rüstung empfangend herantreten: einfache und darum stets giltige Bilder der in der Abfolge von Alt und Jung dauernden Familie. Nur wollen dieselben nicht die Wirklichkeit schlechthin widerspiegeln: die Häufung der dem Kult der Abgeschiedenen eigenen Attribute lässt nicht bezweifeln, dass hier ein bloss idealer Verkehr der Lebenden mit den zu heroischer Existenz entrückten Ahnen[3] gemeint ist.

Ist dem so, dann bleibt auch für die weiblichen Gestalten, die ganz ebenso Huldigung empfangend auf der vierten Seite thronen, keine andere Erklärung denn die als Heroinen.

Die Zurückhaltung, welcher die letztere Erklärung[4] anscheinend noch immer begegnet, lässt sich begreifen. Denn von den sonstigen altgriechischen Darstellungen des Heroenkults ist die unseres Monumentes allerdings verschieden. Dort erscheint die Frau, wenn überhaupt, nur neben dem männlichen Heros, nicht selten in offenbarer Unterordnung. Hier sind die weiblichen Gestalten in einer eigenen Szene selbständige Träger der Verehrung[5].

Dazu kömmt — und das behält auch für den Fall Gewicht, dass man in unseren Reliefs nur genrehafte Bilder des irdischen Lebens zugestehen wollte

1. Vgl. Benndorf, *Reisen im südwestl. Kleinasien*, I, S. 96, 101.

2. Rayet, *Mon. de l'art antique*, I, Nr. 13-16; Collignon, *Hist. de la Sculpt. gr.*, I, S. [illegible] 128-132; Friederichs-Wolters, Nr. 127-130.

3. So zuerst Milchhöfer, *Athen. Mitteil.*, IV, 1879, S. 165, und [illegible] XXXIX, 1881, Sp. 53 f.

4. Schon Milchhöfer, *Athen. Mitt.* a. O. sprach sie aus. Vgl. Fried. Wolters a. O.

5. Der Annahme, dass die Trennung der Verehrten nach Geschlechtern einer [illegible] entspreche (Fried. Wolters, S. 71), stehen die Süd- und Ostseite entgegen.

6. So noch Petersen, *Reisen im südwestl. Kleinasien*, II, S. 196 f., der [illegible] verschieden charakterisierten weiblichen Gestalten für die Demeter und Kore von dieser Erklärung ausschliesst.

dass die Seite des Denkmals, in welcher dergestalt die Frau herscht, sich durch die Grabestür und im Einklang damit die Richtung nach West, sowie durch die offenkundige Überlegenheit der künstlerischen Ausführung[1] als die Hauptseite des Ganzen zu erkennen gibt.

Ich glaube, in der Hervorhebung dieser Tatsachen liegt zugleich ihre Würdigung. Denn sie führen uns ohne Weiteres ins Gedächtnis, was Herodot über die Stellung der Frau in der altlykischen Familie berichtet (I, 173) : καλέουσι ἀπὸ τῶν μητέρων ἑωυτοὺς καὶ οὐκὶ ἀπὸ τῶν πατέρων· εἰρομένου δὲ ἑτέρου τὸν πλησίον τίς εἴη, καταλέξει ἑωυτὸν μητρόθεν καὶ τῆς μητρὸς ἀνανεμέεται τὰς μητέρας. Mag auch die daran geknüpfte Konstruktion eines ursprünglichen durchgängigen Mutterrechtes hier wie in anderen Fällen übertrieben sein[2], die Worte Herodots lassen nicht zweifeln, dass zu seiner Zeit in Lykien noch, wenigstens teilweise, eine Familienverfassung bestand, welche die jüngeren Monumente des Landes, soviel ich sehe, überwunden zeigen[3] ; es sei denn, dass man in den Reliefs einzelner Grabmäler, in denen die Mutter, anders als in den Trennungsszenen der attischen Stelen, lebend von der Ehrfurcht ihrer auch erwachsenen Kinder umgeben erscheint[4], noch eine Spur jenes Verhältnisses erkennen dürfte. In demselben Umfange nun, in dem Herodot die Einrichtung bezeugt, wird sie durch das xanthische Grab, als älteres und überhaupt eines der ältesten Denkmäler lykischen Volkstums, bestätigt. Und ist nicht auch das über der Grabesöffnung angebrachte Bild des säugenden Muttertiers, gerade wenn dasselbe als Familienwappen anzusehen ist[5], aus der angeführten Auffassung heraus erst voll verständlich?

Von lykischen Gräbern schweift der Gedanke unwillkürlich zu den benachbarten Ländergebieten[6]; und mit besonderer Stärke rufen Natur und Bewohner noch des heutigen Landes biblische Erinnerungen wach. So wird es gestattet sein, wenn ich dieser Anregung einen Augenblick folge : nicht um die Anzeichen matriarchalischer Urzustände in Israel durchzusprechen,

1. Schon von Braun, *Ann. d. Inst.*, 1844, S. 152 bemerkt. So auch Rayet, S. 9 f.; Collignon, S. 266.

2. Vgl. L. Brentano, *Zeitschr. f. Social-und Wirtschaftsgeschichte*, I, 1893, S. 105 ff. Für Lykien : Szanto, *Festschr. f. O. Benndorf*, S. 259 f.

3. In den bilinguen Inschriften (*Tit. As. Min.*, I, Nr. 6, 23, 25, 32, 56, 117), von denen nur Nr. 32 ins fünfte Jahrhundert hinaufreichen dürfte, erscheinen durchgehends (besonders bezeichnend Nr. 32) männliche Familienhäupter. Das Praesens bei Heracl. Pont. *De reb. publ.*, 15 (*F. H. G.*, II, S. 217) und noch mehr bei Nicol. Damasc. Fr. 129 (*F. H. G.*, III, S. 461) ist danach wol nicht genau zu nehmen : vgl. Nymphis, bei Plut., *De Mul. virt.*, p. 248 D (*F. H. G.*, III, S. 14 f., Fr. 13).

4. Myra : Fellows, *Account* zu S. 198, 206, *Reisen im südwestl. Kleinasien*, II, S. 31 f., 196 : — Hoiran : *Reisen*, I, S. 33, F. 25, II, Tf. V, *Tit. As. Min.*, I, Nr. 74 (vgl. *Reisen*, II, S. 23, F. 16, Perrot-Chipiez, *Hist. de l'Art*, V, S. 365, F. 251) ; — Limyra : Fellows zu S. 209, *Reisen*, II, Tf. XV, 1, S. 73, 196 ; Tf. XV, 2, S. 73, 196, Puchstein, *D. ion. Capitell*, S. 58, F. 48, Durm, *Bauk. d. Griech.*, S. 244, F. 164. Gilt in den beiden letzteren die Anbetung sämtlicher Figuren den im Inneren des Grabes wohnenden Toten oder die der männlichen Figuren links (bei diesen scheint mir die Geste unzweifelhaft) der rechts stehenden Mutter ?

5. Benndorf, *Heroon v. Gjölbaschi-Trysa*, S. 64.

6. Vgl. Benndorf, *Reisen*, I, S. 95 f.

wozu mir Kenntnisse und Urteil fehlen[1]. Aber wenn unter der Einteilung Israels in zwölf Stämme eine Scheidung nach Stammesmüttern durchblickt; wenn das Grab Rahels selbständig heroischer Ehren geniesst und Rahel noch an ihren späten Söhnen lebendigen Anteil nimmt; wenn der Patriarch par excellence, Abraham, eines eigenen Heroons entbehrt, als Grabesherrin ihm vielmehr die Gattin voransteht, so sind das, wie immer jene weiblichen Eponymen auch an sich entstanden sind[2], in unserem Zusammenhang vielleicht erwägenswerte Parallelen. Ich glaubte diese Bemerkungen dem Manne vorlegen zu dürfen, der wie wenig Andere dazu getan hat, die Völker des Altertums in unserem Gesichtskreis zu verknüpfen.

Emanuel Löwy.

1. Ich verweise nur auf Nowack, *Lehrb. d. hebr. Archäologie*, I, S. 153; Grüneisen, *Ahnenkultus u. Urreligion Israels*, S. 202 ff. Litteratur S. 202, 1.)
2. Diskussion und Litteratur zu den hebräischen Stammesnamen bei Grüneisen, S. 229 ff.



L'ISOLA TIBERINA NEL SECOLO XVIII (da un disegno del Piranesi).

L'ISOLA TIBERINA

L'antica Isola Tiberina, oggi di San Bartolomeo, situata nel bel mezzo del Tevere, con Roma da un lato e il Trastevere dall'altro, col piccolo giardino del convento tutto fiorito di aranci e di mirti, già tranquillo riposo dei monaci, non conserva se non una lontana reminiscenza di ciò che fu. Sulla sostruzione di travertino, anticamente condotta a modo di nave, e precisamente sul fianco che guarda il ponte Rotto, esiste tuttora il busto di Esculapio, del quale per altro non rimangono se non le spalle e piccola parte dei ricciuti capelli, il volto essendo interamente scomparso. Gli è dappresso il tradizionale bastone cui è ravvolto il misterioso serpe, attributo del nume al quale era sacra l'isola. Ma tutte queste reliquie di un tempo passato, vennero barbaramente sconvolte e nella maggior parte distrutte nell'eseguire i lavori per la sistemazione del Tevere; i predetti antichi rilievi giacciono ora sepolti e nascosti nelle sabbie del fiume, e la forma stessa della nave è stata alterata, in guisa che oggi ben poco rimane di uno dei più belli e pittoreschi luoghi di Roma.

Ed a tanta poesia di memorie è succeduta la triste prosa di una stanza mortuaria ivi da alcuni anni costruita!... ed è davvero gran ventura se non

fu mandata ad effetto la proposta della Commissione Ministeriale di sopprimere a dirittura l'isola, per far fronte non tanto alle naturali esigenze del fiume, quanto alle conseguenze degli errori commessi in questo ultimo trentennio.

Circa l'origine dell'isola, narrano gli antichi autori come dopo l'espulsione dei Tarquini, il Senato decretasse che i loro beni fossero confiscati, concessi al popolo e messi a sacco. Ora i Tarquini possedevano un vasto campo, l'*ager Tarquiniorum*, tra la città ed il fiume, indi chiamato Campo Marzio. Quivi al tempo del summentovato decreto biondeggiavano i grani, i quali tagliati e in odio ai Tarquini gittati nel Tevere, si arrestarono sotto il Campidoglio, trattenuti da un banco di sabbia, ed insieme con le arene trasportatevi dal fiume si composero a poco a poco in un luogo stabile. Il quale andando ogni dì più crescendo e coprendosi di alberi, si rese permanente, ed aiutato poscia dai Romani con artificiali costruzioni, fu fatto capace di sostenere edifici.

Varie denominazioni ebbe l'isola; Ovidio la chiama semplicemente *Insula*, Vitruvio *Insula Tiberina* e Sidonio Apollinare *Insula serpentis Epidaurii*. Plutarco, che l'indica anche col nome di *Mesopotamia* per la sua situazione in mezzo al fiume, asserisce essere stati in essa templi e passeggiate, ed aggiunge come in latino si denominasse *Inter duos pontes* a cagione dei due ponti, Fabricio e Cestio, che la congiungevano alle sponde. Ma più communemente era conosciuta sotto il nome d'*Insula Tiberina* o *Insula Esculapii*; laddove nel medio evo si chiamò *Insula Lycaonia*, nome che donde provenisse è cosa finora ignota o per lo meno incerta.

In memoria della tradizione concernente il meraviglioso arrivo del serpente Epidaurio a Roma, fu ridotta a rappresentare una nave, ma non si sa nè quando nè da chi ciò venisse fatto. La qual tradizione raccontava, come in occasione di una mortifera pestilenza, che infierì per ben tre anni consecutivi, i libri Sibillini in tal proposito consultati rispondessero, non poter il flagello aver termine se non quando si facesse venire da Epidauro il simulacro di Esculapio. Onde, senza frapporre indugio, l'anno 462 di Roma, un'ambasceria di dieci cittadini condotta da Q. Ogulnio, andò sopra una nave a richiedere uno dei serpenti che, come simboli e personificazione del dio della salute, stavano nel suo tempio presso Epidauro. I desiderii furono tosto appagati. Il richiesto serpente spontaneamente si mosse, salì sulla nave degl'inviati romani, e giunto con essa presso le rive del Tevere slanciossi a nuoto nell'Isola Tiberina ed ivi pose sua stabile sede. La pestilenza cessò all'istante, e un tempio fu eretto sul luogo in onore di Esculapio.

Per quanto è dato giudicare dal frammento della poppa, l'imitazione di una nave dovette essere perfetta in ogni suo più minuto particolare; è peraltro da avvertire, che non appariva galleggiante sulle onde se non in tempo di alluvione, perocchè posava su di una piattaforma due metri al di sopra del

livello normale delle acque. Un obelisco, per lunga pezza rimasto dinanzi alla chiesa di S. Bartolomeo, simulava nel centro dell'isola l'albero maestro della nave.

Fra i disegni raccolti da Fulvio Orsini [1], abbiamo un ristauro di tutta l'isola veduta dal lato di oriente, in forma di trireme, coi templi di Giove e di Fauno a sinistra e di Esculapio a destra; nè sarebbe improbabile che tale ristauro fosse di mano di Pirro Ligorio, occorrendoci un disegno a questo assai consimile nell'opera del Boissard [2], a cui sappiamo avere spesso servito di modello i disegni Ligoriani. Dal qual ristauro, poi, differiscono alquanto i disegni del Gamucci [3] e del Dosio [4], in cui non si scorge altro che la parte a sinistra del ponte Quattro Capi in forma di nave, con le chiese e le case moderne al di sopra.

Del medaglione di Antonino Pio, sul quale si è voluto veder figurata l'Isola Tiberina con l'arrivo del sacro dragone [5], non istaremo a discorrere, essendo stata si fatta opinione sostenuta dagli uni e messa in dubbio dagli altri [6].

Nè altrimenti diremo dei due bassorilievi, del tempo degli Antonini, esistenti nel cortile interno del palazzo Rondinini al Corso, i quali tuttochè presentino molti punti di simiglianza col predetto bronzo, non possono con sicurezza esser riferiti all' episodio della venuta a Roma del serpente di Epidauro, secondo alcuni opinarono [7].

Una copia, sebbene fantastica, dell'Isola Tiberina, trovasi nella villa d'Este a Tivoli, come parte di una pianta, o meglio di un modello, della città di Roma che Pirro Ligorio volle aggiungere alle molte curiosità di quel luogo di delizia. Un ruscello, derivante dall'Anio, finge il Tevere sul quale sembra fluttuare la nave con l'obelisco al posto dell'albero maestro; se non che ai consueti attributi del benefico nume è stata sostituita la cotta d'arme del cardinale Ippolito, il fondatore della villa [8].

D'ogni tempo l'isola fu tenuta per sacra e sacri furono i suoi edifici, dei quali è anzitutto da menzionare il tempio di Esculapio, la cui origine poco sopra accennammo, il primo ad esser innalzato nell'isola, e il più importante perchè dedicato al nume tutelare del luogo. Esso divenne ben presto un centro medico molto frequentato dagl'infermi, che vi accorrevano in folla per passarvi la notte e ricevere in sogno le prescrizioni del dio. Donde palese

1. Cod. Vat. 3439, fol. 42.
2. *Topographia urbis Romae*, 1681, II, p. 13.
3. *Antichità di Roma*, 1580, p. 173.
4. *Urbis Romae reliquiae*, 1569, tav. 18.
5. Froehner, *Les méd. de l'Emp. romain*, pp. 51-[illegible].
6. Vegg. Petersen, *Roem. Mittheil.* 1890, p. 3[illegible]; Mayerhoffer, *Die Brücken* [illegible] pp. 41-46, Huelsen, *Dissert. pont. Accad. rom. di archeol.* 1896, p. [illegible]; Dressel, *Z*[illegible] *Numismatik*, 1899, pp. 32-36.
7. Von Duhn, *Bull. Inst.* 1879, p. 7; *Roem. Mittheil.* 188[illegible], p. 168. Cf. l'opinione contraria di Dressel, op. cit. p. 35, n° 2.
8. Lanciani, *Ruins and excavations of ancient Rome*, pp. 19-20.

mente risulta che vi si praticava la sacra incubazione, una delle cose più meravigliose del mondo antico ed insieme uno de'più ardui problemi a risolversi, e quindi vi si rendevano oracoli oneiromantici, vale a dire per via dei sogni. E forse a tali superstiziose pratiche della sacra incubazione entro il tempio di Esculapio nell'Isola Tiberina, vuole alludere Orazio in quel noto passo, ove predicando ai minuziosi critici di Roma una morale quasi direi cristiana, esclama :

Cur in amicorum vitiis tam cernis acutum,
Quam aut aquila, aut serpens Epidaurius? At tibi contra
Evenit, inquirant vitia ut tua rursus et illi[1].

E siccome alcuni, al tempo di Claudio, anzichè far curare i servi, avevano introdotto l'abuso di esporli semplicemente nell'isola, così quell'Imperatore ad effetto di riparare a simile inconveniente ordinò che i servi in cotal guisa esposti, qualora guarissero, fossero liberi di fatto[2].

Il tempio sorgeva sulla estremità meridionale dell'isola, al presente occupata dalla chiesa di S. Bartolomeo, le cui monolitiche colonne di granito e di altri marmi debbono provenire, almeno in parte, dall'antico e sacro edificio. Al quale è da credere appartenessero pure alquanti rocchi di magnifiche colonne di svariati marmi discoperti nei dintorni di quella chiesa un venticinque anni addietro, i quali dopo aver giaciuto per un certo spazio di tempo sul terreno, furono ceduti dal Comune di Roma all'Impresa Zschokke e Terrier in compenso di alcuni danni patiti, ed oggi possono vedersi nel villino Zschokke e Terrier sulla spiaggia di Civitavecchia.

Nel tempio, presso il simulacro del nume, ergevasi la statua in bronzo del medico di Augusto, Antonio Musa, fatta *aere collato* e decretatagli per aver salvato quell'Imperatore da una grave malattia[3]. Che poi sulla soglia della cella si leggesse la ricetta di una teriaca contro le morsicature degli animali velenosi, della quale soleva fare uso Antioco il Grande, non è se non una confusione del Nibby col tempio di Esculapio nell'isola di Cos. Il busto bensì del nume era scolpito sulla sostruzione di travertino foggiata, come si disse, a modo di nave e sorreggente il sacro edificio. In quanto a quello che alcuni asseriscono[4], ricavandolo da un passo di Livio[5], cioè che il tempio fosse stato decorato dal pretore Caio Lucrezio con tavole dipinte da lui tolte alla Grecia, è cosa al tutto inesatta, chè quel passo si deve riferire piuttosto al tempio di Esculapio in Anzio, che al santuario dell'Isola Tiberina[6].

1. *Sat.*, I, 3, vv. 26-28.
2. Suetonio, *Claud.* 25.
3. Suetonio, *Octav.* 59.
4. Tra gli altri il Nibby, *Roma antica*, II, p. 664.
5. Lib. XLIII, 4.
6. Tale è l'opinione del Besnier, che io ripeto, da lui espressa nel bellissimo e completo suo lavoro intorno all'Isola Tiberina, che vedrà quanto prima la luce.

Un gran numero di *ex voto* si trovarono nell'isola, molti dei quali, e forse la maggior parte, dovettero spettare al tempio di Esculapio. Consistono questi in pezzi anatomici di terra cotta dipinta, esprimenti membra staccate, teste, braccia, gambe, mani, piedi; non che organi esterni come occhi, orecchi; una cassa toracica aperta sul dinanzi, così da mostrare i visceri interni; e numerosi tronchi e figure intere parimente in terra cotta, sparate davanti. Non è quindi meraviglia, che in quei dintorni sieno state botteghe in cui vendevansi ogni sorta di oggetti votivi, nella stessa guisa che si ha in costume di fare oggidì presso delle chiese e de' santuari più noti e venerati; costume, del resto, sostituito all'antico e che risponde, adesso come allora, ai medesimi bisogni dell'animo.

Una di tali botteghe, contenente una gran quantità di *ex voto*, rivide la luce l'anno 1885, cavandosi le fondamenta della nuova arginatura del Tevere in prossimità dell'antico ponte Fabricio. Ed una epigrafe, oggi nella galleria Lapidaria al Vaticano[1], riferentesi forse al tempio di Esculapio, menziona una Critonia Philema *popa de insula*, unico esempio che abbiamo di una donna esercente sì fatto ufficio; salvo che qui si dovesse intendere che Critonia Philema era una fornitrice di vittime nell'Isola Tiberina.

Delle epigrafi votive quivi disseppellite, ci basti allegare, ad esempio, una del tempo degli Antonini, commemorante le miracolose guarigioni di due ciechi, Caio e Valerio Apro, di un Lucio affetto di pleurite e di un tal Giuliano che perdeva sangue; i quali, secondo attesta l'iscrizione, nel cospetto della folla resero pubbliche grazie ad Esculapio per averli sanati, comparendo loro in sogno ed istruendoli degli opportuni rimedi contro quei mali[2].

Nè crederei impossibile che presso il tempio, ad imitazione di quello di Esculapio in Epidauro, vi fosse un ospizio pei malati che ivi si riducevano, quantunque a ciò sembri in certo modo contraddire Suetonio[3] e manchino in proposito testimonianze locali. Nel nono secolo all'incontro, da un frammento di antica iscrizione metrica[4] si può facilmente dedurre, che nell'Isola Tiberina, allora detta *Insula Lycaonia*, esisteva un *nosocomium* ossia spedale, affidato forse alle pietose cure di monaci.

Il tempio perdurò sino al quinto secolo, poscia sulle sue rovine sorse la chiesa dei Ss. Adalberto e Paolino, oggi di S. Bartolomeo, consacrata dal giovane Imperatore di Germania, Ottone III, ed unico suo monumento superstite in Roma.

Sarebbe stato nostro intendimento di spendere anche qualche parola intorno agli altri sacrari, di Fauno, di Giove Giurario, di Veiove, di Tiberino, contenuti pure nell' isola, se non che nè lo spazio nè il tempo ce lo consentono.

1. *C. I. L.* VI, 9624.
2. *C. I. Gr.*, 5980; — Kaibel, *Inscr. graecae Siciliae et Italiae*, 968.
3. *Claud.* 25.
4. Cantarelli, *Bull. Com.* 1896, p. 75

E però ci limiteremo ad accennare soltanto di volo all'altare del dio sabino Semone Sanco, il *dius Fidius* dei Romani, per la ragione che la epigrafe appostavi incominciando con le parole *Semoni Sanco Deo*[1], indusse vari scrittori cristiani nell'errore che a Simon Mago dovesse riferirsi. Al quale, del resto, secondo afferma san Giustino, e dopo di lui altri ripetono, i suoi proseliti avrebbero, al tempo di Claudio, dedicata una statua nell'Isola Tiberina, con un'iscrizione così concepita : *Simoni Deo Sancto*.

Che una statua di Cesare vi fosse innalzata, è cosa al tutto accertata, perocchè Tacito narrando i prodigi avvenuti l'anno 69 dopo Cristo, sotto l'imperatore Ottone, annovera pur quello della statua del divo Cesare nell'isola del Tevere, la quale in un giorno quieto e sereno, *sereno et immoto die*, fu trovata miracolosamente rivolta dall'occidente in oriente[2].

Nei tempi imperiali dovette esservi un carcere pubblico, ove personaggi di alto affare, prima di esser consegnati al carnefice, erano custoditi per un certo intervallo di tempo. Tra i prigionieri illustri ivi detenuti, è anzitutto da rammentare Arvando, prefetto delle Gallie, amicissimo di Sidonio Apollinare e di altri uomini autorevoli, i quali riuscirono a fargli tramutare la pena di morte in quella dell'esilio. Nell'età di mezzo finalmente, l'Isola Tiberina era sotto la giurisdizione del cardinale vescovo di Porto.

Oggi, siccome da principio dichiarammo, sebbene sconvolta e nella sua forma alterata a cagione soprattutto dell'eseguito piano per la sistemazione del Tevere, le cui rive ondulate hanno per tal guisa perduta la loro naturale e malinconica bellezza, l'Isola Tiberina rimane nondimeno uno dei luoghi più pittoreschi di Roma; con l'aspetto del Palatino e del deserto Aventino in lontananza avvolti in una luce di sogno, col piccolo giardino tutto profumato dagli effluvi degli aranci e dei mirti e coi pochi avanzi dell'antica nave di Esculapio, intorno alla quale lente e silenziose scorron da secoli, le bionde acque del Tevere.

ERSILIA CAETANI LOVATELLI.

1. *C. I. L.* VI, 568. Oggi nella galleria Lapidaria al museo Vaticano.
2. *Hist.* I, 86.

OBSERVATIONS GRAMMATICALES

SUR

LA LANGUE ÉTRUSQUE

Abréviations. — F = Fabretti, *Corp. inscr. ital.*; — F. spl. = suppléments du *Corpus* de Fabretti; G = Gamurrini, *Appendice al Corpus inscr. ital.*; — K = Krall, *Die etrusk. Mumienbinden*; — MAL = *Monumenti antichi... della r. Acc. dei Lincei*, t. II (1894), p. 52; — P = Pauli, *Corpus inscript. etruscarum*; — *Notizie* = *Notizie degli scavi communic. alla r. accad. dei Lincei*.

Les inscriptions bilingues, en étrusque et en latin, qui sont au nombre d'une trentaine[1] et dont la plupart sont ou si mutilées ou si insignifiantes qu'il est à peu près impossible d'en rien tirer, fournissent pourtant une indication grammaticale précieuse. Elles permettent de déterminer le sens d'un suffixe, le suffixe *-al*. L'expression *Cafatia natus* traduisant la forme *Cahati-al*[2] prouve que l'adjonction du suffixe sert à exprimer une idée d'origine ou d'extraction.

Mais de quelle nature est ce suffixe? Est-ce un suffixe de dérivation ou bien un suffixe de relation, analogue à un suffixe casuel?

Des formes comme *Larθals* (P, 4538, A, 1), *Creals* (G., 799, 3), *Tarχnalθ* (*Ibid.*), *Arnθalisa* (P, 178), où le suffixe *-al*, suivi d'une désinence, semble faire corps avec le radical, indiqueraient plutôt un suffixe de dérivation. Mais, s'il en était ainsi, vu le nombre infini des noms propres terminés en *-al*, qui sont des métronymiques, le suffixe ne pourrait marquer que la filiation, comme -δα dans Κρονίδης. Ce serait un suffixe de dérivation spécial à l'onomastique et, par suite il ne devrait pouvoir s'adjoindre qu'à des noms propres.

Or ce n'est pas ce qui arrive. Le même suffixe, en effet, sert aussi bien à déterminer des noms communs que des noms propres. Dans des phrases comme *tular spural* (P. 3 et 4), *ui-spural* (F. spl., I, 105), *sacnicla cilθl spural meθlumesc* (K., p. 34, l. 23), le mot *spural*, bien qu'apparenté avec les noms

1. Elles ont été réunies et étudiées par Deecke (*Etr. Forsch. u. Studien*, V, Stuttgart 188.).
2. *Cahati* est une variante orthographique de *Cafati* (F. 1181, 1139).

de *Spuri* (F. 1415) et *Spurina* (F. 2222), n'est certainement pas un nom propre, parce qu'il n'est pas accompagné d'autres noms propres. En Etrurie, le métronymique n'est qu'un déterminatif qui s'ajoute au nom véritable, mais qui ne saurait en tenir lieu. On dit, par exemple, *Aule Velzina Arznal* pour distinguer *Velzina* de ses homonymes. On ne dit pas *Arznal* seul.

Si *spural* est un nom commun[1], il en est de même, et pour la même raison, de mots tels que *cltral* (K., p. 37, l. 5), *caznal* (K., p. 39, l. 16), *cilzcval* (K., p. 36, l. 8), *ursmnal* (K., p. 41, l. 10). Quant à *hinzial*, qui se lit devant les noms de Tirésias (F. 2144) et de Patrocle (F. 2162), c'est aussi un nom commun : s'il en était autrement, ce ne pourrait être qu'un métronymique, et alors Tirésias serait le frère de Patrocle !

Ainsi le suffixe *-al*, n'étant pas exclusivement affecté à des noms propres, n'est pas un suffixe de dérivation. Il ne peut être considéré que comme un suffixe de relation, une façon de suffixe casuel.

Cette conclusion n'est pas inconciliable avec les formes *Larzals*, *Creals*, *Tarχnalz*, *Larzialisa*, signalées plus haut. Etant donné l'emploi continuel du suffixe *-al* dans l'onomastique, il a pu se faire que des métronymiques d'un type analogue à *Larz-al*, *Cre-al*, *Tarχn-al*, *Larzi-al*, primitivement composés d'un nom et du suffixe, aient fini par être traités comme de véritables adjectifs signifiant « né de... », tandis que, dans les noms communs, *-al* conservait toute sa valeur de suffixe casuel[2].

Si le suffixe *-al* est un suffixe de relation, il est vraisemblable que, dans la langue étrusque, il n'est pas seul de son espèce. Il doit y avoir d'autres suffixes exprimant d'autres rapports. Il est aisé, en effet, d'en distinguer quelques autres :

1° Suffixe *s*[3]. Ex. : *Aule* (P. 3758 et *passim*) et *Aule-s* (P. 3759) ; — *Cestna* (P. 3757) et *Cestna-s* (P. 3741) ; — *clen* (F. 2613) et *clen-s* (P. 4050) ; — *Creule* (P. 229) et *Creule-s* (P. 226) ; — *Heimni* (P. 410) et *Heimni-s* (P. 412) ; — *Secu* (P. 317) et *Secu-s* (P. 319), etc...

2° Suffixe *-si*[4]. Ex. : *Aule-si* (P. 4196), *clen-si* (P. 4196).

3° Suffixe *-ce*. Ex. : *am* (MAL, l. 5) et *am-ce* (F. 2070, 2104, 2340) ; — — *ar* (K., p. 37, l. 10) et *ar-ce* (F. 2055 et 2056) ; *lupu* (F. 2070, 2077, etc.) et *lupu-ce* (F. 2058) ; — *suz* (K., p. 34, l. 7) et *suz-ce* (K., 34, l. 17) ; — *tur* (K., p. 33, l. 13) et *tur-ce* (P. 437, 447, etc.) ; — *turu* (P. 444) et *turu-ce* (F. 49).

4° Suffixe *-ti*. Ex. : *suzi* (P. 4116 et *passim*) et *suzi-ti* (F. 2335).

1. Cf. *spurezi* (F. 2057) et *spurestres* (K., p. 31, l. 8 et *passim*), qui ne sont certainement pas des noms propres.

2. Cf. Deecke, *Etr. Forsch.*, I (Stuttgart, 1875), p. 41-83 ; O. Müller-Deecke, *Etrusker*, t. II, p. 493.

3. Les Etrusques ont deux formes d's, correspondant sans doute à deux sifflantes distinctes. Mais, comme ces deux formes sont continuellement employées l'une pour l'autre, il n'y a aucun inconvénient à se servir ici d'un seul et même signe pour la transcription.

4. Ecrit avec l'un ou l'autre *s*.

5° Suffixe *-l*. Ex. : *suʒi-l* (F. 2603) ; — *cilʒ* (K., p. 36, l. 7) et *cilʒ-l* (K., p. 38, l. 12).

6° Suffixe *-ne*. Ex. : *zaʒrumis* (K., p. 35, l. 14) et *zaʒrums-ne* (K., p. 35, l. 9) ; — *tura-ne* (P. 4538, B, l. 10).

7° Suffixe *-ʒ*. Ex. : *acil* (K., p. 36, l. 15) et *acil-ʒ* (K., p. 37, l. 6) ; — *ar* et *ar-ʒ* (K., p. 36, l. 7) ; — *nunʒen* (K., p. 34, l. 19) et *nunʒen-ʒ* (K., p. 34, l. 7) ; — *raχ* (K., p. 37, l. 4) et *raχ-ʒ* (K., p. 38, l. 13) ; — *suʒi-ʒ* (F. 2335).

8° Suffixe *-ri*. Ex. : *ceχane* (K., p. 36, l. 7) et *ceχane-ri* (F. suppl., I, 418) ; — *mele* (K., p. 33, l. 5) et *mele-ri* (K., p. 33, l. 4) ; — *flere* (K., p. 33, l. 14) et *flere-ri* (K., p. 37, l. 10) ; — *fusle* (P. 4538 A, l. 13) et *fusleri* (*Ibid.*, l. 4).

Il y a sans doute encore d'autres suffixes ; mais je me borne à signaler ici ceux qu'on peut isoler avec certitude en comparant des formes alternativement pourvues et dépourvues de suffixes.

Considérons maintenant les thèmes auxquels ces suffixes sont accolés. Les uns sont terminés par une consonne (*acil*, *am*, *ar*, *cilʒ*, *clen*, *nunʒen*, *raχ*, *spur*, *suʒ*, *tur*) ; les autres sont vocalisés (*flere*, *fusle*, *lupu*, *mele*, *tura*).

Les thèmes du premier type sont extrêmement nombreux en étrusque. Tels sont *Arnʒ* (prénom), *acil* (MAL, l. 2), *ais* (K., p. 34, l. 18), *cal* (K., p. 34, l. 18), *eltr* (Cf. *eltr-al*, K., p. 37, l. 5), *eul* (P. 4538 A, l. 17), *ever* (F. 2582), *eim* (K., p. 38, l. 16), *epl* (P. 4538, A, l. 18), *fl* (P. 53), *fler* (K., p. 38, l. 9), *hen* (P. 4538 A, l. 5), *ʒil* (*Ib.*, l. 10), *iχ* (*Ibid.*, B, l. 20), *Larʒ* (prénom), *muʒ* (K., p. 41, l. 5), *nac* (F. 2598), *sec* ou *seχ* (P. 4574, 4468 et *passim*), *sic* (K., p. 34, l. 10), *tul* (K., p. 34, l. 9), *tur* (K., p. 38, l. 6), *un* (K., p. 33, l. 15), *racl* (K., p. 34, l. 16), *rar* (K., p. 34, l. 10), *raχr* (P. 4538 A, l. 2), *Vel* (prénom), *χim* (K., p. 41, l. 4, et G., 799, l. 6), *χis* (K., p. 37, l. 15), *zec* (K., p. 88, l. 9).

Dans le nombre il y a peut-être des particules invariables (prépositions, conjonctions ou adverbes). Mais il est certain qu'il y a aussi des mots déclinables (substantifs ou adjectifs). Il n'y a pas de doute pour *clen* ou *clan* qui signifie « fils ». Il en est de même pour *sec* ou *seχ* qui paraît signifier « fille », pour les prénoms *Arnʒ*, *Larʒ*, *Vel*, pour *acil* qui a le sens de « âge » ou « âgé de ».

Par analogie, on peut considérer comme des substantifs ou adjectifs des mots comme *acil*, *am*, *ar*, *cilʒ*, *eltr*, *nunʒen*, *raχ*, *spur*, *saʒ*, *tur*, qui tous, de même que *clan*, s'unissent à un suffixe quand il s'agit d'exprimer un rapport.

Mais voici qu'en regard de quelques-uns de ces mots on peut en placer d'autres, qui en sont comme les doublets, où se retrouve le même thème, mais vocalisé. Ex. : *acil* et *acilu-ne* (P. 4538 B., l. 9), *am* et *ama* (P. 4538, A, l. 5, B, l. 15), *ame* (K., p. 37, l. 6 et 8), *ar* et *ara* (K., p. 39, l. 20), *nunʒen* et *nunʒene* (K., p. 32, l. 17), *spur* et *spure-ri* (K., p. 34, l. 6), *tur* et *tura* (K., p. 31, l. 10), *ture* (F. 256 et K., p. 35, l. 15), *turu* (P. 444), *tura*

(F. 49), *turu-ne* (P. 4538 B, l. 10). On peut rapprocher de même *un* et *une* (K., p. 37, 11), *fler* et *flere* (K., p. 37, l. 11), *tular* (P. 3) et *tularu* (P. 4538 A, l. 8).

Il ne saurait être question ici de variantes orthographiques provenant soit de la syncope d'une voyelle organique, soit de l'insertion accidentelle d'une voyelle inorganique, comme pour *zuflzas* et *zufulzas*, *Nufrznas* et *Nufurznas*, *Ramza* et *Ramaza*, *Sescatna* et *Sesuctuna*[1]. Il est bien difficile de ne pas regarder *am* et *ame*, *ar* et *ara*, *acu* et *acilu*, *fler* et *flere*, *spur* et *spure*, *tur* et *tura*, *ture* ou *turu*, *tular* et *tularu* comme des formes distinctes, et d'une espèce grammaticale différente. Si les uns sont des substantifs ou des adjectifs, les autres doivent être autre chose.

Quelques formules funéraires autorisent à penser que les thèmes vocalisés sont des formes verbales. Ainsi on a :

F. 2136 (nom propre) *lupu avils* XVII.

F., spl. III, 368 (nom propre) *avils* XXIIX *lupu*.

F. 2100 (nom propre) *avils* XXXVI *lupu*.

F. 2335ª ... *avils zunem muvalχs lupu*.

F. 2070 ... *avils maχs semφalχs lupu*.

Avils accompagné d'un chiffre ou d'un nombre en toutes lettres indique l'âge du défunt; dès lors il est difficile de donner à *lupu* un autre sens que celui de *vixit* ou *mortuus est*. Selon toute vraisemblance, *lupu* est un verbe.

Par analogie avec *lupu*, on peut considérer comme verbes les formes suivantes :

Cerinu (F. 2183), *cериχu* (F. 2335), *tenu* (F. 2057, 2070), *matu* (F. 2056), *zilχuu* (F. spl. I, 387) ou *zilaχnu* (F. 2055), *ravnzu* (F. spl. I, 387), *alpnu* (F. 2582 *bis*), *cesu* (F, spl. I, 436ª), *culsu* (G. 799), *hermu* (G. 799), *hinzu* (K., p. 40, l. 10), *hinziu* (P. 4116), *fanu* (*Ibid.*), *caru* (P. 4538 A, l. 3), *cenu* (*Ibid.*, l. 10), *masu* (*Ibid.*, l. 14), *helu* (*Ibid.*, l. 21), *caplzu* (K., p. 41, l. 7), *luu* (*Notizie*, 1895, p. 339), *tuziu* (MAL, l. 1 et 6), *zucu* (K., p. 39, l. 14), *scvetu* (K., p. 39, l. 8).

Les exemples qui précèdent feraient croire volontiers que la vocalisation du thème se fait, pour les verbes, toujours au moyen d'un *u*. Mais, s'il en était ainsi, on arriverait à cette conclusion, inadmissible *a priori*, que les deux cents et quelques lignes de la *Momie d'Agram* ne contiennent, en tout et pour tout, que quatre verbes (*caplzu*, *hinzu*, *scvetu zucu*)[2]. Il doit y avoir d'autres formes verbales que des formes en *u*. Le rapprochement de *turu*, *tura* (K., p. 31, l. 10) et *ture* (F. 256; K., p. 35, l. 15), comme celui de *ama* et *ame*, indique que la vocalisation peut se faire de

1. Voir Deecke, t. II d'O. Müller, p. 351, 355, 357.

2. Je sais bien que le texte contient des formules qui se répètent. Mais aucun des quatre verbes ne figure dans une de ces formules.

plusieurs façons, le changement de la voyelle correspondant sans doute à quelque changement, soit de temps, de mode ou de voix, soit de sens[1].

On est ainsi conduit à classer parmi les verbes des thèmes vocalisés en *a* ou en *e*, tels que *ama*, *ara*, *caθra* (K., p. 41, l. 8), *menitla* (MAL, l. 3), *sucnicla* (K., p. 36, l. 8), *scara* (K., p. 37, l. 4), *θutu* (K., p. 39, l. 7), *velθa* (K., p. 39, l. 8), *alumnaθe* (G. 799), *nune*, *aprinθvale* (G. 799), *aθre* (K., p. 41, l. 11), *caθre* (K., p. 41, l. 4), *ceriχunθe* (F. 2600[aa]), *ceχane* (K., p. 36, l. 7), *flere* (K., p. 33, l. 14), *fasle* (P. 4538 A, l. 13), *ilaχe* (MAL, l. 6), *male* (K., p. 36, l. 3), *mele* (K., p. 33, l. 5), *mulsle* (MAL, l. 4), *mene* (K., p. 31, l. 9; MAL, l. 2), *nunθene* (K., p. 32, l. 17), *pute* (K., p. 38, l. 4 et *passim*), *ture*, *θurte* (K., p. 37, l. 4), *θunχulθe* (P. 4538 A, l. 12), *nue* (K., p. 37, l. 11), *velθe* (K., p. 39, l. 15), *velθre* (K., p. 36, l. 2), *zusle* (K., p. 31, l. 11).

Dès lors on aboutit à cette conclusion, qu'en étrusque, dans l'expression des rapports, les thèmes vocalisés ou verbaux se comportent de la même manière que les thèmes non vocalisés ou nominaux. Les mêmes suffixes de relation s'accolent indifféremment à des substantifs ou adjectifs et à des verbes. On a d'une part *am-ce*, *ar-ce*, *sval-ce* (F. 2101), *clen-si*, *zaθrums-ne*, *cares-ri* (P. 4116), *hecz-ri* (P. 4116) et, d'autre part, *turu-ce*, *lupu-ce*, *upu-si* (F. 2057), *svala-si* (F. 2059), *acilu-ne*, *turu-ne*, *fusle-ri*, *flere-ri*, *spure-ri*, *mele-ri*, *ceχane-ri*. Il y a là une particularité grammaticale qui suffirait à exclure l'étrusque de la catégorie des langues ou hindo-européennes ou sémitiques et qui indiquerait une certaine affinité avec les idiomes ouralo-altaïques[2].

Jules MARTHA.

1. Cf. G. 799 : *hermu* et *herme-ri*.
2. Winkler, *Das uraltaische und seine Gruppen* (Berlin, 1885), p. 37 et 171-175.

HALLENFÖRMIGE BASILIKEN

Konrad Lange hat in seinem Buche *Haus und Halle* (Leipzig, 1885) in grossem Zusammenhange die Geschichte der antiken Basilika von den aegyptischen Hypostylen des neuen Reiches bis zur christlichen Basilika verfolgt. Als charakteristische Merkmale des « basilikalen Schema » würden sich danach etwa bezeichnen lassen : 1° eine oblonge Grundform, allseitig von Mauern umschlossen, mit dem Eingange bald von einer Schmalseite bald von einer Langseite ; 2° im Innern entweder ein oblonger Mittelraum, an allen vier Seiten von Säulenhallen umgeben, oder eine dreischiffige Anlage ; 3° Beleuchtung durch hohes Seitenlicht, am liebsten bei überhöhtem Mittelraume.

Entdeckungen der letzten Jahre führen zu der Erkenntnis, dass der Begriff der Basilika damit zu eng umschrieben ist. Wir haben neuerdings Basiliken kennen gelernt, auf welche kaum eins jener Merkmale passt : lange Hallen, immer auf der einen Langseite geöffnet und zugänglich, meistens zweischiffig, bisweilen zweistöckig, ohne hohes Seitenlicht. Ich möchte den in der sechsten Auflage von Ant. Springers *Handbuch der Kunstgeschichte des Altertums* (Leipzig, 1901), S. 140 f. von mir gegebenen Hinweis auf diese Basilikenform hier in kurzen Zügen ausführen und dem hochverehrten Verfasser der *Histoire de l'art dans l'antiquité* zur Prüfung vorlegen.

Hiller von Gärtringen hat in der hochgelegenen Felsenstadt Thera an der Westseite des Marktes eine Halle aufgedeckt, im Lichten etwa 41 m. lang und 10 m. tief[1], die wir nach Analogie der delphischen Lesche der Knidier, wie sie bei den französischen Ausgrabungen zum Vorschein gekommen ist[2], wohl als Lesche bezeichnen würden, wenn sie nicht in Inschriften um das Jahr 149 nach Christo von dem damaligen Wiederhersteller Kleitosthenes ἡ στοά, von den städtischen Behörden ἡ βασιλικὴ στοά genannt würde[3]. Zu dem ältesten Bestande des Gebäudes gehören die lange Rückwand und die beiden

1. Hiller von Gärtringen, *Die Insel Thera*, I (Berlin 1899), S. 217 ff. Vgl. den Plan bei Springer a. a. O, S. 139, Fig. 252. Von allen späteren Umbauten und Zuthaten habe ich abgesehen, da sie für meinen Zweck nicht in Betracht kommen.

2. *Bull. Corr. Hell.*, XXI, 1897, Taf. 17 (der Plan bei Springer a. a. O. S. 160, Fig. 291, ist falsch ergänzt) ; vgl. Homolle, *ebenda* XX, 1896, S. 638.

3. *Inscr. Gr. Ins.* III, 325, 29 ἡ κατὰ πόλιν ὑπάρχουσα στοὰ ἡ πρὸς τῇ ἀγορᾷ ; 326, 18 [illegible] πόλει βασιλικὴν στοάν, ἔργον ἀρχαῖον καὶ διαπρεπὲς καὶ οἷον οὐκ ἄλλο προκόσμημα [illegible]

kürzeren Seitenmauern. Wie die vordere Langseite ursprünglich gestaltet war, ist nicht sicher festzustellen. Auf eine offene Säulenstellung (wie in den unten zu besprechenden Bauwerken) führt nichts; sie würde auch bei der hohen und offenen Lage der Stadt unzweckmässig gewesen sein. Dagegen weisen sichere Spuren auf zwei Thüren in der Mitte der Wand, ausser denen hier wahrscheinlich Fenster angebracht waren um dem tiefen Raume das nötige Licht zuzuführen. In späterer, nach Dörpfeld [1] vermutlich in hellenistischer Zeit ward der Raum der Länge nach durch zehn Säulen in zwei Schiffe, parallel der Eingangswand, getheilt. Es fragt sich ob der Name ἡ βασιλικὴ στοά auf die Umwandelung des älteren Baues in diese zweischiffige Anlage bezogen werden darf. Dies ist die Ansicht Dörpfelds, der geneigt ist die Umwandelung einem Ptolemäer zuzuschreiben; Hiller von Gärtringen [2], dem Studniczka zustimmt [3], verlegt dagegen den Ursprung und den Namen der Basilika in die Zeit der theräischen Könige (also spätestens ins sechste Jahrhundert [4]) und hält die Zweischiffigkeit der Halle für ursprünglich; die hellenistischen Säulen, meint er, möchten an die Stelle älterer hölzerner Stützen getreten sein [5].

Ohne mir eine Entscheidung anzumassen, wie alt die ursprüngliche Anlage der Stoa sein mag, muss ich doch geltend machen, dass die hier vorliegende Art eines zweischiffigen Saales für die archaische Zeit bisher nicht nachweisbar ist. Freilich haben wir in neuerer Zeit viele zweischiffige Bauwerke aus älterer Zeit kennen gelernt: das Megaron des « mykenischen » Ilion [6], die Tempel in Neandria [7], Thermos [8], Paestum (die sog. Basilika) [9], den ältesten Tempel in Locri [10], den vermutlichen Apollontempel in Metapont [11], die beiden Buleuteria in Olympia [12]. In allen diesen Bauten ist die mittlere Säu-

1. Bei Hiller, S. 233 f.
2. Zu *Inscr. Gr. Ins.* III, 594 (trotz Wolters entgegengesetzter Meinung). *Archäol. Anz.* 1899, S. 184.
3. *Gött. gel. Anz.* 1901, S. 548.
4. Hiller, S. 147.
5. Dies letztere hält auch Dörpfeld nicht für unmöglich.
6. Dörpfeld, *Troja*, 1893, S. 23. Perrot und Chipiez, *Hist. de l'art.* VII, 71, Fig. 10. Dörpfeld S. 37 f. möchte darin einen Tempel erblicken, und Perrot neigt sich dieser Ansicht zu. Dies halte ich für unrichtig, so lange für die Existenz von Tempeln in der mykenischen oder homerischen Zeit nicht bessere Beweise vorgebracht werden können als ein paar spätesten Iliasstellen. Dass die Zweischiffigkeit früh in Tempeln auftritt, beweist nichts, da die olympischen Gebäude zeigen, dass sie kein Merkmal eines heiligen Gebäudes, sondern nur aus einem allen grösseren Bauten gemeinsamen technischen Bedürfnis hervorgegangen ist. Das Vorkommen ähnliche zweischiffiger Säle in den kretischen Palästen zu Knosos und Phaestos (*Annual of the British School at Athens*, VII, 1900-1, S. 23. *Rendiconti dell'Accad. dei Lincei*, X, 1901, zu S. 284) ist geeignet Dörpfelds Ansicht noch weiter zu erschüttern.
7. Koldewey, *Neandria* (Berlin, 1891), S. 22 ff. Perrot u. Chipiez, S. 605. 608.
8. Ἐφημ. ἀρχ. 1901, zu S. 175.
9. Dass die « Basilika » ein Tempel war, ist durch den Fund des Altars endgiltig festgestellt, s. Koldewey und Puchstein, *Die griech. Tempel in Unteritalien und Sicilien*, S. 17, Fig. 15. Springer I, 108, Fig. 194. Dieser Thatsache gegenüber werden Perrot und Chipiez gewiss nicht an ihrem Widerspruch (VII, S. 602 Anm.) festhalten.
10. Koldewey und Puchstein a. a. O. S. 3.
11. Ebenda S. 39 (« *Chiesa di Sansone* »).
12. *Olympia* II, 76 ff. Taf. 55 (Dörpfeld). Laloux u. Monceaux, *Restauration d'Olympie*, S. 133 f. Bötticher, *Olympia*, S. 225 ff.

lenstellung aus dem Bedürfnis hervorgegangen den weiten Raum zu überdecken; sie ergab sich bei grösseren Bauten mit solcher Notwendigkeit, dass man dafür den Uebelstand in den Kauf nahm den Kultusraum einer einzigen Gottheit[1] in zwei parallele Hallen zu zerlegen — bis die Zweischiffigkeit durch die künstlerisch vorzüglichere und zugleich zweckmässigere Dreischiffigkeit, mit starker Hervorhebung des Mittelschiffes, verdrängt ward. Aber in allen diesen archaischen Bauten liegt der Eingang an einer Schmalseite und die beiden Schiffe erstrecken sich von hier aus in der Längsachse, während in der theräischen Stoa die eine Längsseite als Eingangsseite dient und die quer gestellten inneren Säulen den Raum in eine vordere und hintere Halle scheiden. Grade diese Anlage werden wir sogleich als eine Lieblingsform der hellenistischen Epoche kennen lernen.

Hiermit stimmt auch der Name βασιλικὴ στοά überein. Die Form βασιλικός statt βασιλήιος, βασίλειος ist vor dem fünften Jahrhundert nicht nachweislich; überhaupt sind die Adjectiva auf -ικός erst in der attischen und der von ihr beherschten wissenschaftlichen Sprache beliebt geworden[2]. Daher ist der Name βασιλικὴ στοά in Thera schwerlich älter als die Zeit der aegyptischen Herschaft. Hiller und Studniczka würden dann freilich anstatt βασιλικὴ vielmehr die Benennung Πτολεμαϊκὴ στοά erwarten, da jener Name nur auf einheimische Könige zurückgehen könne. Allein einmal wissen wir nicht, wie früh in der hellenistischen Zeit der Name βασιλικὴ στοά zu einem Gattungsnamen gewisser Gebäudearten geworden ist, so dass der Hinweis auf bestimmte Könige als Stifter verloren gieng; der seit dem zweiten Jahrhundert übliche römische Ausdruck *basilica* setzt einen schon fest gewordenen Gebrauch voraus. Und ferner erlaubt die äusserste Seltenheit des Ausdruckes βασιλικὴ στοά in den uns erhaltenen Quellen[3] schwerlich eine feste Regel über die Grenzen seines Gebrauches aufzustellen[4]. Ja ich will gestehen, dass ich mich zu der Ansicht neige, dass die Halle in vorrömischer Zeit einfach ἡ στοά hiess (wie sie ja auch Kleitosthenes nennt) und der Name ἡ βασιλικὴ στοά, den die Behörde anwendet, erst später, als die *basilicae* in der Haupstadt wie im übrigen römischen Reich verbreitet waren, für die Stoa üblich geworden ist. Wenigstens scheint es mir viel verständlicher, dass in zwei gleichzeitigen Urkunden derselbe Bau das einemal « die Halle », das andremal « die Basilika

1. Dies steht fest für den Apollontempel in Thermos. Dadurch ist der von mir [illegible] I. [illegible] angedeutete Ausweg, die zweischiffigen Cellen möchten auf Götterpaare (z. B. Demeter und Persephone) hinweisen, versperrt; wo freilich in Thermos das Bild des Gottes gestanden haben mag, weiss ich nicht zu sagen.

2. Vgl. Budenz, *Das Suffix -κός im Griechischen* (Göttingen 1858), S. 7 [illegible] S. 97 f. — Aristophanes verspottet in den Rittern 1378 ff. die neumodische sophistische Vorliebe für die Adjectiva auf -κός. Vgl. dazu Keil, *Anonymus Argentinensis*, Strassburg 1902, S. [illegible] Anm.

3. Die einzige mir bekannte Stelle in der Litteratur ist bei Strabo V p. [illegible] Basiliken (βασιλικαὶ στοαί) am römischen Forum spricht.

4. So hiessen z. B. die Verehrer der ægyptischen Königsfamilie in Thera [illegible] dern Βασιλισταί, s. *Inscr. Gr. Ins.* III, 443; vgl. Hiller, *Insel Thera*, S. 164, 260.

(als Gattungsbegriff) genannt wird, als wenn ein Gebäude mit dem althergebrachten Namen « die Königshalle » von dem liberalen Wiederhersteller selbst einfach als « die Halle » bezeichnet würde. Ist dies richtig, so bliebe immerhin die interessante Thatsache bestehen, dass eine solche zweischiffige Querhalle (um einen kurzen Ausdruck zu gebrauchen) als Basilika bezeichnet werden konnte.

Eine sichere βασιλική finden wir in hellenistischer Zeit — worauf auch schon Dörpfeld hingewiesen hat[1] — nur in Pergamon, wo Stempel auf thönernen Dachziegeln ein Gebäude jenes Names bezeugen[2]. So weit wir die pergamenische Burg kennen, kann füglich nur die zweischiffige nordwestliche Halle des Temenos der Athena Polias in Frage kommen, über der sich die tiefe Vorhalle der Bibliotheksräume hinzieht[3]. Hier finden wir jene zweischiffige Querhalle, wie sie sich als vertiefte Stoa ihrer ganzen Länge nach mit einer Säulenstellung gegen den Platz öffnet. In der unteren Halle entsprechen je zwei Säulen der Frontreihe einer Säule der inneren Reihe, während im Obergeschoss die innere Säulenstellung fehlt : eine Anordnung die auch für die übrigen Doppelstoen, ein- oder zweistöckige, typisch ist. Da der Name βασιλική sich auf Dachziegeln findet, so ergibt sich, dass nicht bloss die untere Doppelhalle, sondern der ganze zweistöckige Bau als βασιλική (στοά) bezeichnet wird[4].

Diese pergamenische « Basilika » war aller Wahrscheinlichkeit nach von König Eumenes II erbaut. Von demselben Könige rührten die nur von Vitruv genannten *porticus Eumeniæ* unter dem Südabhange der Akropolis in Athen her[5], wiederum eine zweischiffige Halle, die, wie es scheint, im Unterschiede von der pergamenischen Basilika, des oberen Stockwerkes entbehrte, wahrscheinlich mit Rücksicht auf das dahinter belegene Asklepieion. Eine ähnliche Lage unterhalb des Burgfelsens hatte eine ganz ebenso gestaltete Doppelhalle in Assos, die sich längs einem marktartigen Platz, oberhalb des Theaters, hinzog ; sie harrt noch ihrer genaueren Aufdeckung[6].

Ein weiteres Beispiel einer solchen zweischiffigen Halle liegt in jenem dreistöckigen Marktbau in Ægæ vor, dessen oberstes Stockwerk sich mit

1. Bei Hiller. S. 234. Anm. 26.

2. *Altertümer von Pergamon*. II, 28 ff. Taf. 16. 21. 23. 25. Pontremoli u. Collignon, *Pergame*, Taf. 14. S. 107 ff. Ussing. *Pergamos*, S. 70 f. Springer. *Handbuch*, 1, S. 132, Fig. 233. S. 142. Fig. 259. 260. S. 148. Fig. 211. — Vgl. Conze in den *Sitzungsberichten d. Berliner Akademie*. 1884, S. 1262 ff.

3. *Altertümer von Pergamon*, VIII (Inschriften), 2, no. 642 f. Während Schuchhardt S. 395 die Deutung βασιλική κεραμίς vertritt. hat Fränkel S. 511, im Einklange mit Puchstein, das Wort als Namen eines Gebäudes nachgewiesen.

4. Die kurze Bezeichnung βασιλική, ohne στοά, begegnet sonst erst bei späten Schriftstellern mit Bezug auf römische Basiliken : βασιλική Πορκία Plut. *Cat. mai.* 19. *Cat. min.* 5 : βασιλικὴ Παύλου oder Παύλειος s. unten. Vgl. βασιλική (Ἰουλία) *Mon. Ancyr.* 4. 8 (*Gr.* 10, 20), neben στοὰ ἡ Ἰουλία bei Dio LVI. 27.

5. Vitruv V. 9. 1 ; sollte die Pluralform sich auf die Doppelhalle beziehen? Den nach Dörpfelds Angaben ergänzten Grundriss s. bei Jahn u. Michaelis. *Arx Athenarum* (Bonn, 1901), Taf. XXXII f. Die Halle zählte 32 Säulen in der inneren Reihe. 65 in der Front.

6. J. Th. Clarke, *Report on the investigations at Assos*, 1881 (Boston, 1882), Taf. 3. 5. S. 35. 123.

seiner einen Langseite als offene Doppelhalle gegen den hochgelegenen Marktplatz öffnete[1]. Genau die gleiche Anlage hatte einst ein ähnlicher mehrstöckiger Bau in der karischen Bergstadt Alinda[2]. Man sieht schon aus diesen Beispielen, dass die Form der offenen zweischiffigen Halle an grösseren Plätzen in Kleinasien sehr beliebt war; ohne Zweifel werden sich bei geschärfter Aufmerksamkeit noch weitere solche Bauten finden.

Diese Hallenform war noch einer weiteren Ausbildung fähig, indem im Hintergrunde der Halle Läden hinzutraten. Das klassische Beispiel dafür bietet die Halle Attalos II (Ἀττάλου στοά), also wiederum eine « Königshalle », an der Agora in Athen[3]. Sie war, wie die pergamenische Basilika, doppelstöckig. Im Erdgeschosse zählte sie nicht weniger als 22 Säulen in der inneren Reihe, 45 in der Front; auf den hinteren Säulengang, der an jedem Ende mit einer Exedra abschloss, öffneten sich 21 Kammern, durch kleine Schlitzfenster erhellt[4]. Das Obergeschoss war auch hier wahrscheinlich ohne innere Säulenstellung. Durch die Zuthat der Kaufläden oder Magazine war die Basilika dem Marktverkehr noch ausgiebiger dienstbar gemacht; das Obergeschoss, das bei der grossen Länge der Halle schon aus künstlerischen Rücksichten erforderlich war, diente wohl vorzugsweise einem Publikum, welches seine Schaulust am Getriebe des Marktes befriedigen wollte. Die gleiche Anlage kehrt wieder in der oberhalb des Marktes von Priene belegenen ἱερὰ στοά, anscheinend einem Bau des Königs Orophernes von Kappadokien, also etwa gleichzeitig mit der Attalosstoa[5]. Hier liegt die Halle, dem ansteigenden Boden entsprechend, um einige Stufen über den Markt erhöht; über den Stufen läuft eine Wandelbahn. Hinter dieser liegt die lange zweischiffige Halle in der üblichen Anordnung, und auf sie öffnen sich theils (wie in Athen) Kammern oder Läden, theils ein kleiner theaterförmiger Sitzungssaal (Buleuterion), sowie ein anderes öffentliches Gebäude (Prytaneion?) — ein deutliches Beispiel, wie auch diese hallenförmige Basilika leicht erweitert und sonstigen Bedürfnissen des öffentlichen Lebens ange-

1. R. Bohn, *Altertümer von Aegae* (Berlin, 1889), S. 15 ff. Abb. 14 ff.; der restaurierte Durchschnitt Abb. 24. Springer, *Handbuch*, I, S. 141, Fig. 258. Die Langseite zählte 15 Säulen in der [illegible] Reihe.

2. Trémaux, *Exploration archéol. en Asie Mineure, Alinda*, Taf. 1. 2. 4. Lebas, [illegible] *Architecture, Asie Mineure*, II, Taf. 4. 5. Fabricius bei Bohn a. a. O. S. 27 f. Die Mittelreihe enthielt 20 Säulen.

3. Der Name ἡ Ἀττάλου στοά findet sich *C. I. Att.* II, 482, 68. Athen [illegible]. Die Weihungsinschrift selbst (*C. I. Att.* II, 1170) enthält keine Bezeichnung des Gebäudes. Für die Sache macht es keinen Unterschied, ob die Hallen den Namen des bestimmten königlichen Erbauers trugen oder allgemein βασιλικαὶ στοαὶ hiessen.

4. Der beste Plan, auf Grund der neueren Ausgrabungen aufgenommen, [illegible] ἀρχ. Ἑταιρείας, 1899, Taf. 2, S. 70 ff. (Mylonas). Die älteren Wiederherstellungen von Adler und Bohn (danach Springer I, S. 140, Fig. 253) zählten nur 20 mittlere und 41 Frontsäulen.

5. Schrader, *Arch. Anz.*, 1897, S. 182 f. mit dem Plane. Springer I, S. 142, Fig. 261. Es sind 47 Frontsäulen, 23 innere Säulen, 15 Kammern. Dass die Halle wahrscheinlich eine Stiftung des Orophernes sei, der ja auch für den Athenatempel in Priene thätig war, wird Schrader in dem Bericht über die dortigen Ausgrabungen darlegen.

passt werden konnte. Denn als Basilika glaube ich diese königliche Stiftung, trotz ihres offiziellen Namens ἱερὰ στοά, bezeichnen zu dürfen, da eine ganz ähnliche Anlage bei einer sicher bezeugten *basilica* in Rom wiederkehrt : bei der *basilica Aemilia* oder *basilica Paulli* am römischen Forum[1], deren erste Anlage ins Jahr 179 zurückgeht. Bekanntlich hat sie mehrfache Wiederherstellungen und Umbauten erfahren. Von einer Restauration aus dem Jahre 78 besitzen wir eine Andeutung in einer Münze[2], die einen zweistöckigen Säulenbau ganz in der Art der pergamenischen Basilika und der athenischen Attalosstoa darstellt, nur dass im Oberstock korinthische Säulen statt der ionischen auftreten. Dem kostspieligen Umbau, den L. Aemilius Paullus 54 mit Caesars Geld ausführte, oder wohl vielmehr der Restauration unter Augustus, nach dem Brande von 14 v. Chr., gehören die kürzlich aufgedeckten Reste an[3]. Ist auch von dem rückwärts gelegenen Hauptbau, der wegen seiner Säulen von phrygischem Marmor (Pavonazzetto) berühmt war, nur wenig zum Vorschein gekommen, so finden wir doch auch hier auf der dem Forum zugewandten Seite eine Anlage, die Hülsen richtig mit der Attalosstoa vergleicht : eine Wandelbahn, dahinter eine Reihe von Pfeilerarcaden, hinter denen sich eine mit Kammern oder Läden besetzte, hier nur einschiffige Halle hinzieht. Die Anlage, zumal in Verbindung mit jenen grösseren Räumen, erinnert noch mehr als an die Attalosstoa an die Markthalle von Priene; die Frontseite der *basilica Aemilia* gehört offenbar zu der Klasse der besprochenen hellenistischen Bauten. So gewinnt auch der in Pergamon nachgewiesene Name βασιλική durch diese römische *basilica* neue Bestätigung, und es wächst die Berechtigung diese ganze Klasse hallenförmiger Marktbauten als Basiliken zu bezeichnen[4].

Nur nebenbei mag bemerkt werden, dass der Nachweis einer römischen Basilika von dieser Form die Frage nahe legt, ob nicht noch andere *basilicae* der römischen Periode den gleichen oder einen ähnlichen Grundriss gehabt haben mögen. Ich möchte zum Beispiel in einer Inschrift von Corfinium[5] (*macellum adiectis basilicis restituit*) die *basilicae* nicht für einfache *porticus*

1. Ἡ στοὰ ἡ Παύλου καλουμένη Dio XLIX, 42. ἡ στοὰ ἡ Παύλειος Dio LIV, 24. ἡ στοὰ... ὑπ' Αἰμιλίου... ἀνῳκοδόμητο ebenda. ἡ Παύλου λεγομένη βασιλική Appian *Bell. civ.* II, 26. Plutarch *Caes.* 29. *Galba* 26. *Regia Paulli* Stat. *Silv.* I, 1, 30. Vgl. Jordan, *Topogr. d. Stadt Rom* I, 2, 391 ff. Gilbert, *Gesch. u. Topogr. d. Stadt Rom* III, S. 213 ff. 221. Richter, *Topogr. d. Stadt Rom*, 2. Aufl., S. 95. Thédenat, *Forum Rom.*, S. 161 ff. Gatteschi, *Bull. comun.* 1899, S. 116 ff.

2. Babelon, *Descr. des monn. républ.*, I, 129 (Aemilia, 25). Thédenat, *Forum romain*, S. 126, Fig. 25. Donaldson, *Archit. numismat.*, no. 69.

3. *Bull. comun.*, 1899. Taf. 13. 14. S. 169 ff. (Lanciani). Hülsen, *Arch. Anz.*, 1900, S. 4 f. Richter, *Topogr.*, S. 361.

4. Die pergamenische Inschrift widerlegt auch die oft wiederholte Ableitung des römischen Namens *basilica* von dem bei Plautus häufigen Adjectiv *basilicus* = *regalis*, *magnificus* (vgl. z. B. Gilbert, *Gesch. u. Topogr.* III, 211, Anm. 1). Auch die Uebersetzung *regia* (*r. Paulli* Stat. *Silv.* I, 1, 30. *r. theatri Pompeii* Suet. *Aug.* 31. *r. theatri Marcelli* Ascon. *in Cic. Scaur.* 45. p. 213. 27) beweist dass man *basilica* als « Königshalle » fasste.

5. *C. I. Lat.* IX. 3162. Vgl. Nissen, *Pompejan. Forsch.*, S. 209.

halten, sondern für Doppelhallen der besprochenen Art, wie solche in der pisidischen Stadt Kremna ein *macellum* umgeben[1].

Die oben aufgezählten hellenistischen Basiliken stammen, so weit sie datierbar sind, aus der ersten Hälfte des zweiten Jahrhunderts (Eumenes II 197-159, Attalos II 159-138, Orophernes 158-157); die nicht datierbaren werden nicht allzu weit von dieser Zeit abliegen. Dass aber der Typus selbst älter war, geht daraus hervor, dass er schon zu Anfang des zweiten Jahrhunderts in Rom Eingang fand. Ferner ist eine ältere Doppelhalle in der sog. Echohalle in Olympia erhalten, deren Neubau Dörpfeld geneigt ist der Zeit Philipps II zuzuweisen[2]; zeigte der ältere Bau dieser Halle die gleiche Anlage, so würden wir noch bedeutend höher hinauf gewiesen.

Vielbestritten ist bekanntlich die Frage, ob die στοὰ βασίλειος am Markte zu Athen als Vorbild der Basiliken anzusehen sei. Wenn Dörpfeld in gewissen von ihm östlich unter dem sog. Theseion aufgedeckten Resten mit Recht die Ueberbleibsel jener Halle des Archon Basileus erkannt haben sollte, was der Lage nach nicht unmöglich ist[3], so würde diese Halle (nach Dörpfeld aus dem Anfange des fünften Jahrhunderts stammend) in der That der Klasse der offenen, auf der einen Langseite zugänglichen στοαί angehört haben; zweischiffig scheint sie nicht gewesen zu sein.

Diese älteren Beispiele zeigen dass die hallenförmige Basilika keine ganz neue Schöpfung der hellenistischen Zeit ist. Sollte es aber ein Zufall sein, dass die oben angeführten Beispiele fast ausnahmslos entweder dem pergamenischen Reich angehören oder pergamenischen Königen ihre Entstehung verdanken? Thera, obschon längerer Zeit den Ptolemäern unterthan, liegt doch dem pergamenischen Kulturkreise nicht fern; und für Rom ist in jener Frühzeit ein Einfluss seitens des befreundeten und verbündeten Pergamon mindestens ebenso wahrscheinlich wie eine Einwirkung etwa Alexandriens, das für Rom erst später in Betracht kommt. Ich neige mich daher zu der Annahme, dass die Hallenbasilika in Pergamon zwar nicht erfunden ist, aber doch ihre für die hellenistische Zeit typische Ausbildung erhalten hat. Dagegen wird die saalförmige Basilika, die dem *oecus Aegyptius*[4] mit seinem hohen Seitenlicht nahe verwandt ist, vermutlich von Alexandrien aus ihren Eroberungszug durch die antike Welt angetreten haben[5]. Das älteste uns erhaltene Beispiel dieser Art, die Basilika in Pompeji[6], wiederum

1. Petersen bei Lanckoronski, *Städte Pamphyliens und Pisidiens*, II, Plan zu S. 161 (bei V 1) und S. 168.
2. *Olympia* II, Taf. 49 und S. 72. Laloux u. Monceaux, *Restaur. d'Olympie*, S. 127 f. Boetticher, *Olympia*, 2. Aufl., S. 377.
3. *Athen. Mitth.* 1896, S. 108. Das Gespenst des ἱερὸν τῆς βασιλικῆς bei Platon, *Charm.* 1 (Lange, *Haus u. Halle*, S. 97 ff.) darf nicht mehr citiert werden, seit die gut überlieferte Lesart τῆς Βασίλης in ihr Recht eingesetzt worden ist (E. Curtius, *Ges. Abhandl.*, I, 549).
4. Vitruv VI, 3, 9.
5. An Alexandrien als Heimat der saalartigen Basilika denkt auch Studniczka, *Gött. gel. Anz.* 1901, S. 548.
6. Die Annahme eines überhöhten Mittelschiffes (z. B. bei Lange, *Haus u. Halle*, S. 341 ff. Taf. 2, 3) hat freilich Mau beseitigt (*Röm. Mitth.* 1888, S. 14 ff. 1893, S. 166 ff.).

aus dem zweiten Jahrhunderte stammend, gehört jener Bauepoche an, wo Pompeji — wahrscheinlich durch Vermittelung des damals aufblühenden Puteoli[1] — völlig unter dem künstlerischen Einflusse des griechischen Orients, besonders Alexandriens, stand. Auch in Rom gehört die saalförmige *basilica Iulia* der Zeit vorwiegenden alexandrinischen Einflusses an. Diese prächtigere Form bewahrten dann meistens die späteren grossen Basiliken (*basilica Ulpia*, *basilica Constantini*, u. s. w.).

Ob meine Vermutung über den Ursprung der beiden Formen der Basilika sich bestätigt, mag die weitere Forschung lehren. So viel steht, meine ich, schon jetzt fest, dass der Begriff der Basilika bisher zu eng gefasst worden ist, dass er nicht eine einzelne bauliche Form bezeichnet, sondern gewissen offenen oder geschlossenen, hallen- oder saalförmigen Gebäuden zukommt, welche dem öffentlichen Verkehr dienen sollten. Ihre weite Verbreitung, in grossen wie in kleinen Städten, gehört als ein charakteristisches Merkmal der hellenistischen Epoche an, deren Erbe Rom auch hierin übernahm. Ihren Namen aber führten die Basiliken nicht von dem zweifelhaften Vorbilde der athenischen στοὰ βασίλειος, sondern von jenen hellenistischen Königen, die eine Ehre darein setzten solche zugleich nützliche und prächtige Gebäude nicht bloss in ihren eignen Residenzen und Städten zu errichten, sondern, wie die oben angeführten Beispiele aus Athen und Priene beweisen, auch fremden Städten zu stiften.

Ad. Michaelis.

1. Puteoli, die alte Hafenstadt von Kyme, schwang sich nach dem hannibalischen Kriege zur Hauptstation des syrischen und aegyptischen Handels in Italien empor, s. *C. I. Lat.* X, S. 182 f. Friedländer, *Darstellungen aus der Sittengesch. Roms*, 3. Aufl., II, S. 129 ff. (7. Aufl., I, S. 384 ff.).

VASE ET BIJOUX D'ARGENT

TROUVÉS PRÈS D'ALÉRIA

La Corse, moins favorisée que sa voisine la Sardaigne, n'a jusqu'ici tenu presque aucune place dans les études archéologiques. Il m'a semblé que par là même une découverte, qui, faite ailleurs, pourrait sembler sans importance, faite en Corse empruntait à sa seule origine quelque intérêt. A ce titre un vase et des bijoux d'argent trouvés aux environs d'Aléria ne paraîtront peut-être pas indignes d'être brièvement signalés.

De cette sorte d'exclusion où la Corse est demeurée il est de multiples raisons. La France, tout d'abord, n'a rien d'équivalent à ces *Notizie degli scavi* italiennes où l'attention a naturellement été attirée sur la Sardaigne. Il est bien certain, en outre, que les luttes sans trêve ni merci dont la Corse, depuis le moyen âge jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, a été le perpétuel théâtre, y ont amené la destruction à peu près complète de tous les restes apparents du passé. De telles explications, toutefois, sont insuffisantes. Il y faut ajouter que la Corse, pays pauvre, hérissé de montagnes, de forêts et de rochers, n'a jamais dû être que médiocrement pénétrée par les conquêtes dont elle a été l'objet et que ce n'est que par de rares afflux qu'ont pu s'y faire sentir les diverses civilisations successives.

L'histoire de la Corse antérieurement à l'apparition des Romains ne nous est connue que par le récit d'Hérodote relatif à la fondation d'Alalia par les Phocéens émigrés. Hérodote lui-même nous atteste que l'établissement fut de peu de durée[1]. Si l'on ajoute à ce témoignage l'existence d'un port de l'île, sans doute Porto-Vecchio, nommé Συρακόσιος ou Συρακουσανὸς λιμήν[2], à ce peu se réduit tout ce qu'on sait de l'influence grecque en Corse. Les textes sont moins explicites encore sur la place qu'y ont pu tenir les vainqueurs, Etrusques et Carthaginois, dont la coalition amena le départ des

1. Hérodote, I, 164-167; — cf. Strabon, VI, 1, 1; — Sénèque, *Consolatio ad Helviam*, 7, 8.
2. Diodore, V, 13, 3; — Ptolémée, III, 2, 5.

Phocéens[2]. Des substructions en grand appareil que j'ai mises au jour à Aléria, quelques vases peints, peut-être une amphorisque en pâte de verre multicolore et quelques spécimens de vaisselle de bronze assez malaisés à dater, sans fournir bien grande lumière, nous sont les rares témoins de cette période primitive de l'histoire corse. C'est aussi, je crois, à la période préromaine qu'on peut attribuer le vase et les olives d'argent dont je veux maintenant parler[1].

Il y a vingt ans environ que la découverte en fut faite dans le domaine de Padulone, situé au nord-est d'Aléria, entre le Tavignano et l'étang de Diane, non loin du rivage de la mer. Le vase était enfoui à une soixantaine de centimètres de profondeur et a été déterré au cours d'un travail de défoncement exécuté pour planter des vignes. C'est, comme on peut le voir, un récipient à fond plat qui s'évase régulièrement jusqu'aux deux tiers de sa hauteur, où une saillie anguleuse marque son diamètre maximum, et qui diminue légèrement ensuite pour se terminer par un étroit rebord arrondi (*fig.* 1). La profondeur en est de $0^{m},135$, la plus grande largeur de $0^{m},17$, le poids de 420 grammes. Le vase est formé d'une seule feuille d'argent martelée, sans soudure ni rivets, dont l'épaisseur n'atteint pas $0^{m},001$ et qui, pour s'être prêtée à une telle malléabilité, doit être d'un titre très pur. Aucune trace de repoussé, de ciselure, de dessins ou de caractères quelconques ne la décore. Un petit trou a été produit par les acides du sol : à l'exception de cette légère érosion, la conservation est parfaite et les bords ont gardé toute leur netteté.

Dans le vase étaient contenues cinq olives creuses en argent, formées de deux troncs de cônes réunis par leurs bases et percées aux deux bouts : la longueur en varie de $0^{m},065$ à $0^{m},075$, le diamètre au renflement central de $0^{m},009$ à $0^{m},012$ (*fig.* 2).

La forme du vase de Padulone n'a par elle-même rien de particulier et l'on aurait grand peine à se prononcer sur l'époque à laquelle il peut appartenir s'il était seul. Tout au plus pourrait-on supposer qu'un vase d'argent de ce genre, ne portant aucune ornementation, doit remonter à une antiquité assez haute. Les olives trouvées avec le vase autorisent peut-être à être plus affirmatif. Il est clair qu'elles ont dû faire partie d'un collier, soit qu'elles aient été enfilées pour former le collier lui-même, soit que, accompagnées de glands terminaux, elles y aient été annexées comme pendants. De toute manière, rien en elles ne rappelle les bijoux romains. Ni la matière elle-même, ni la lourdeur d'aspect, ni la grossièreté du travail ne se justifieraient à cette date. Ici encore l'absence de décoration ne permet pas de parler de

1. Hérodote, I, 166-167; — Diodore, V, 13, 4, ne parle que des Etrusques.
2. J'en dois les photographies à M. Marteau, ancien propriétaire de Padulone; je ne sais ce que ces objets eux-mêmes sont devenus.

style. Toutefois, si l'on s'en tient à la forme, les similaires ne manquent pas parmi les bijoux sortis des nécropoles de l'Etrurie.

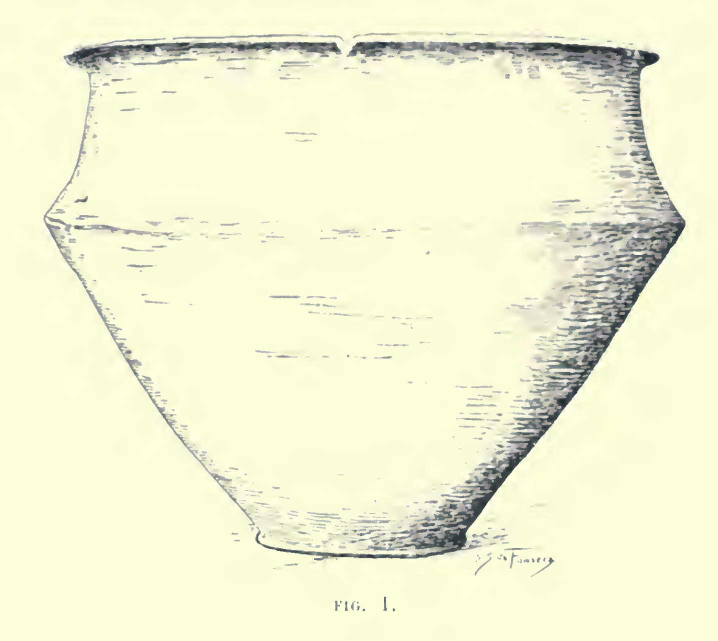


FIG. 1.

Il n'y a là sans doute qu'une vague indication; mais il n'est pas douteux par ailleurs que, à la suite de l'expulsion des Grecs d'Alalia, la Corse, si elle n'y était déjà, ne soit entrée dans la zone d'influence des Etrusques[1].

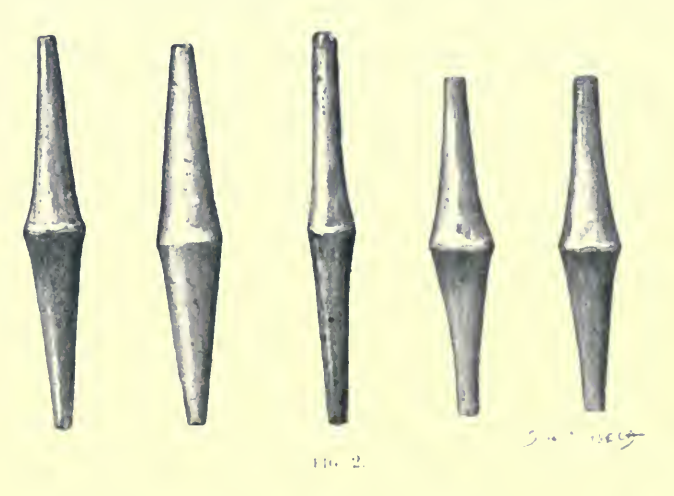


FIG. 2.

C'est vers la péninsule que se tournent toutes ses voies de pénétration. La partie occidentale, le pays au-delà des monts comme on dit encore aujourd'hui, n'offre guère que des anses sans issue, bonnes pour abriter un

1. Diodore, V, 13, 4.

navire, trop étroites et stériles pour favoriser un établissement. A peine le Liamone, se jetant dans le golfe où s'éleva jadis la ville de Sagone, se fraie-t-il un chemin jusqu'à la chaîne médiane. A l'est, au contraire, au-delà même de cette plaine orientale qui, vue du haut des montagnes, rappelle les lignes de la campagne romaine, les deux plus grands fleuves de l'île, le Golo et le Tavignano, distants de 50 kilomètres à leur embouchure, convergent pour se réunir en coin au-dessus de Corte. La Corse, à ne considérer que la géographie physique, est une dépendance de l'Italie.

Entre elle et la Sardaigne la divergence, à ce point de vue, est complète. La configuration même de celle-ci, M. Perrot l'a remarqué[1], y appelait naturellement Phéniciens et Carthaginois. Mais de leur domination en Sardaigne l'on ne saurait, par suite, conclure qu'ils aient étendu leurs établissements jusqu'à la Corse. Il n'y a, à vrai dire, aucun indice qui en témoigne. La statue d'Apricciani, signalée d'abord par Mérimée, qui ne s'était point prononcé sur sa nature[2], a bien été depuis publiée par M. Aucapitaine comme n'étant autre que le couvercle d'un de ces sarcophages anthropoïdes qui portent la marque de fabrique de l'industrie phénicienne[3]. Renan a appuyé de l'autorité de son nom le rapprochement[4], qui depuis a été accepté[5]. Il n'en constitue pas moins une erreur, où ne peut tomber quiconque aura vu l'original. En dehors même de la grossièreté du travail, qui n'a rien de commun avec celui des sarcophages, l'examen le plus rapide prouve que la figure d'Apricciani ne saurait être un couvercle. Il n'est besoin pour s'en convaincre que de constater l'existence, du côté du dos, de saillies correspondant à celles des seins, qui marquent les omoplates. L'artiste, si l'on peut lui donner ce nom, qui l'a ébauchée dans le granit, a évidemment entendu en faire une figure indépendante, se suffisant à elle-même, et, pour lui trouver des similaires, tout autre est la voie où il faudrait chercher. La Corse possède au moins deux spécimens de ces figures auxquelles on a donné le nom de menhirs sculptés ou statues-menhirs. Sans rien présager de la date d'une classe de monuments dont l'époque demeure assez indécise et assez variable suivant les exemplaires et les pays, il ne me semble pas douteux que c'est dans cet ensemble, dont l'étude sort un peu du cadre de l'archéologie classique, que devrait prendre place la statue d'Apricciani.

Étienne MICHON.

1. *Histoire de l'art*, t. IV, p. 12.
2. *Notes d'un voyage en Corse*, p. 53-59.
3. *Revue africaine*, 1862, p. 471.
4. *Mission de Phénicie*, p. 425 et 864.
5. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art*, t. III, p. 186. Voyez cependant, *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1887, p. 150.

AN ATHENIAN ALABASTOS

Among the recent acquisitions of the British Museum is an alabastos from Eretria which possesses unusual charms of subject, of drawing and of execution. The subject speaks for itself: two grooms exercising horses; or, to be more correct, two stages in the exercising of a horse. In the one stage the horse is being allowed to lie down and roll himself (κυλίσαι), the groom planting his staff upright on the ground as a signal and holding the halter loosely. In the second stage the horse is rearing a little, as if he had just sprung up, the groom holding on by the halter. That is how I understand the order of the incidents. But equally any one else may prefer the opposite order. The shape of the vase allows only one group to be seen at a time.

At Athens the usual exercising ground was beside the Eleusinion, near the East foot of the Acropolis, according to general opinion. It was there that Simon the first greek writer on horsemanship erected a bronze horse, with designs on the pedestal illustrating his skill in the management of horses. As our alabastos is obviously Athenian and as the presence of an olive tree is at least appropriate to Athens, we may reasonably locate the scene in the exercising ground beside the Eleusinion. The alternative would be to regard the incidents of the vase as of a private nature, in which case the locality may have been any where on the outskirts of Athens where olives grew.

In either case we have here the work of an artist who had lived the best part of a century before the Parthenon was finished. Yet we find on the vase two groups which must strike every one as precursors of certain parts of the West frieze of the Parthenon where the horses are being got ready for the procession; we give here an example (*fig.* 2) for the sake of comparison with the rearing horse on our vase. On the vase we see a groom, admirably characterized as such in his subservient attitude. On the frieze we have the youthful master of the horse, bold in his action and thoroughly worthy of his manhood. On the vase a perfectly simple and natural observation of daily life is made beautiful by minute and exquisite drawing. On the frieze the same simple and natural observation is elevated into greater

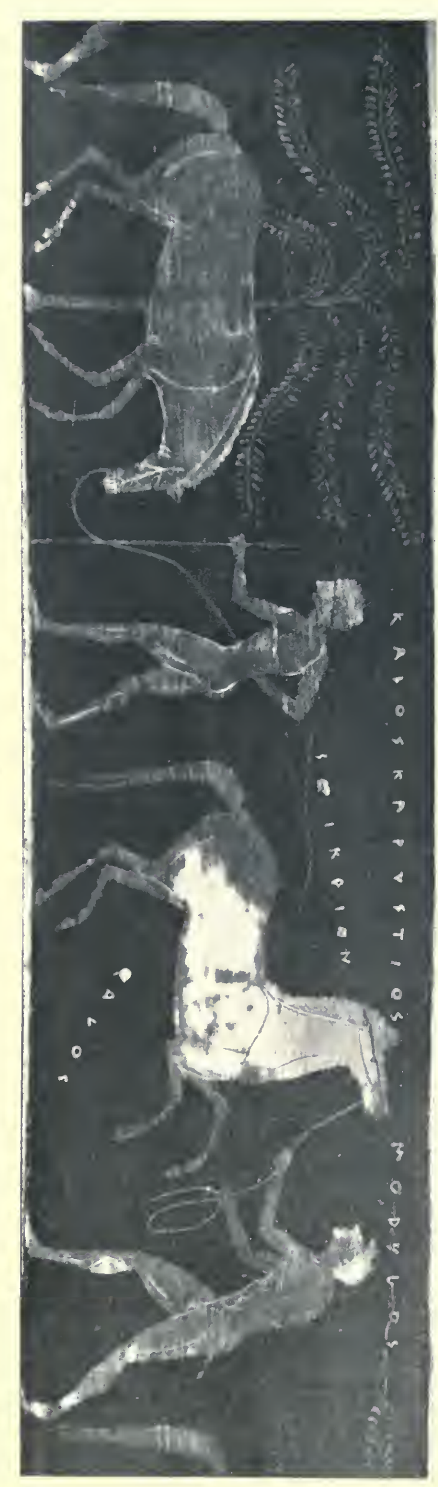


FIG. 1.

dignity of conception and greater breadth of style. In the one we have the traditions of art which Pheidias inherited: in the other the splendid advance which he made. The distance is great. Indeed we often speak as if the sculptor of the Parthenon had swept archaism away as a flood. Doubtless that is true so far as the surface of archaism is concerned; but surely the very grandeur of the Parthenon sculptures is conditioned at innumerable points by the spirit of the immediately preceding archaism. What else differentiates the grandeur of Phidias from that of the greatest of the Italian sculptors? Be this as it may, the drawing on our alabastos shows that archaism did not consist only in refined execution of details but included also the observation of truth to nature in a simple manner, universally intelligible. In each group the action which first attracts our attention — a man and a horse — is simple and true. Next comes the characterization of both groom and horse. Therein is the ethos of the situation. Lastly there is the relation of the one group to the other, in other words the composition.

The ground colour on which the figures are painted is a black glaze. The rest of the vase is mostly white with patterns in black. The figures of horses and men have been laid in with an opaque creamy pigment which has now in many places disappeared, leaving only a thin film but fortunately not injuring the outlines or inner markings. In addition to the creamy pigment the manes of the horses and

the hair of the groom were coloured red. Along the lower edge of the mane of the rearing horse is a pretty pattern in red which can only be meant to be decorative. On the black ground there are several instances of correction in the outlines, quite visible through the black glaze. It seems as if the figures had been originally sketched in on the soft clay of the vase, leaving depressed outlines which the black glaze did not entirely cover out of sight.

When the black glaze was fired these depressed lines served as a guide. Then when the white pigment had been laid on and the inner markings had to be incised through it, the incisions left their mark on the black glaze

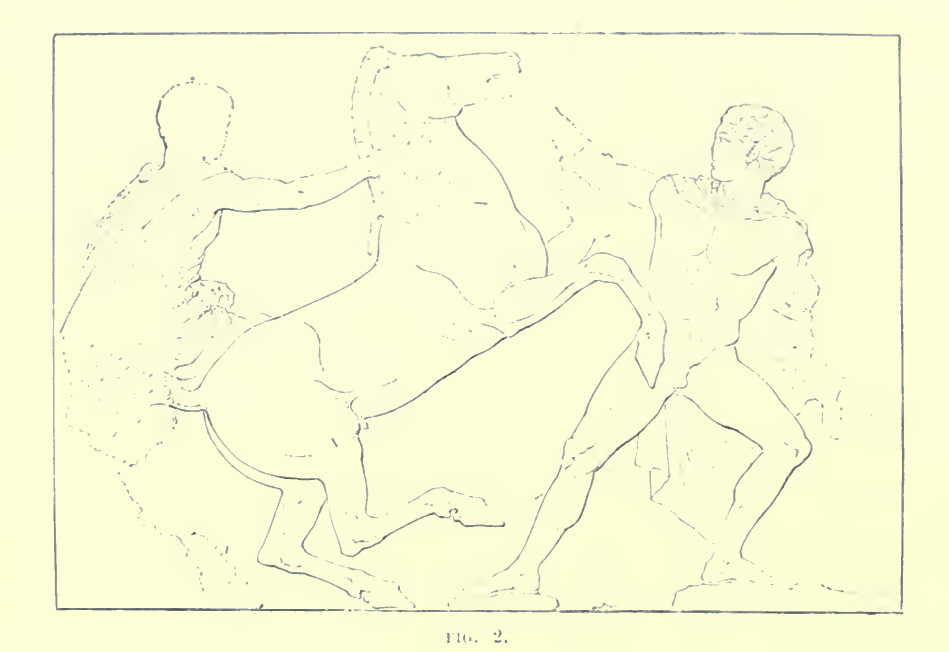


FIG. 2.

beneath and even cut through it in one place-on the chest of the horse preparing to lie down. This particular horse seems to have a muzzle on his mouth such as Xenophon[1] recommends in the exercise of horses. The tails of the horses are outlined with a fine wavy contour as on the best black figure vases and on archaic reliefs. The archaic sense of *charis* is everywhere. The action of the rearing horse, with his two farther legs advanced in front of the two nearer legs so as to display himself to the fullest advantage, is precisely the action which is most frequent on the Parthenon frieze. The whole type of this horse has much in common with the horses of the Parthenon: notably the smallness of the head, so strikingly different from the long heads on the early red figure vases of the best painters. But as a whole, the best comparison,

1. *De re equestr.*, 5.

no doubt, is with the horses in the archaic bas-reliefs of the Treasury of the Cnidians at Delphi, especially those of the chariot fronting the altar of Zeus.

The ancient owner of the vase has incised roughly through the black glaze certain καλός names. One of these names, Carystios, is already known on a black figure hydria[1] and this so far is quite satisfactory. But there is this difference that on our alabastos the inscription is incised and presumably had a local significance. Our vase having been found at Eretria, the word Carystios may be merely an ethnic, derived from Carystos, another town of Eubœa. That would account for the fact that the word καλός is only repeated twice. Not that we lay any particular stress on that point. The inscription would then read καλὸς Καρύστιος Μόρυλλος and Σμικρίων καλός. A paralled may be found in our white lekythos with its Λίχας καλὸς Σάμι(ο)ς[2]. Nor would this explanation invalidate the use of « Carystios » as a proper name elsewhere or on other occasions.

I am well aware that in writing the above my thoughts have often run off to a long unbroken friendship with Monsieur Georges Perrot; but I trust that this distraction has not prevented me from rendering to the vase such justice as he would wish.

A.-S. Murray.

1. Klein, *Vasen mit Lieblingsnamen*, p. 49.
2. Klein, *ibid.*, p. 161.

BIJOU PHÉNICIEN TROUVÉ EN ESPAGNE

Bien que l'Espagne ait été pour les Phéniciens un séjour de prédilection, bien qu'ils y aient établi de florissants comptoirs, les traces de cette puissante colonisation restent encore extrêmement rares. A part le Musée de Cadix, où se trouvent les dépouilles de quelques tombes découvertes à la *Punta de la Vacca*, et dont un sarcophage anthropoïde, d'ailleurs assez récent, est la pièce principale; à part le Musée de Carmona, en Andalousie, où M. George Bonsor a réuni les trouvailles de ses belles fouilles dans les nécropoles de la vallée du Bétis, les collections espagnoles sont tout à fait pauvres en objets phéniciens. C'est ce qui donne un prix tout particulier à un fragment de bijou que mon ami, D. Antonio Vivès, membre de l'Académie de l'Histoire, m'a libéralement permis d'étudier et de photographier. Il se trouve d'ailleurs que ce débris, intéressant par cela seul que l'origine espagnole en est certaine, a, de plus, à mon avis, une réelle valeur d'art et d'archéologie.





C'est une pendeloque de collier ou de bracelet en or, trouvée à Malaga, et très nouvellement entrée dans le cabinet de M. Vivès.

L'objet ressemble à une petite médaille munie d'une bélière de suspension. Il est formé de deux plaques d'or extrêmement minces appliquées l'une contre l'autre, et réunies par les bords au moyen d'un étroit cercle d'or, une mince lamelle aussi, rabattue au marteau de part et d'autre. Le diamètre est de 18 millimètres.

Les deux faces sont ornées de petites figures estampées avec une extrême finesse.

D'un côté on voit se dresser sur une palmette orientale où ils appuient leurs pattes de derrière, deux jolis ibex affrontés, de style héraldique. Leurs pattes de devant sont élégamment posées sur deux autres palmettes étagées au-dessus de la première ; ils retournent la tête en arrière, et leurs longues cornes ondulées viennent se rejoindre en une courbe gracieuse. Malgré la petitesse des images, le corps des jolies bêtes est très délicatement modelé ; le trait qui cerne leurs silhouettes, surtout les pattes, est d'une rare finesse ; de très menues incisions de burin viennent donner du relief aux palmettes. L'ensemble est très élégamment décoratif.

Il est impossible que le motif et le style, à première vue, ne rappellent pas quelques-unes des œuvres les plus heureuses de la glyptique mycénienne, ainsi que de l'orfèvrerie. Il suffit de mentionner les têtes d'épingles en or où l'on voit deux félins ou deux cerfs accroupis face à face sur une palmette [Schliemann, *Mycènes*, fig. 264 et 266 (= Perrot et Chipiez, *Grèce primitive*, fig. 404 et 411) et surtout, fig. 265]. Mais ce sont surtout les intailles qui fréquemment nous montrent les mêmes ibex héraldiques, aux menues pattes légères, au corps svelte, aux longues cornes souples, dressés sur leurs pieds de derrière, et rejetant par côté, d'un gracieux mouvement symétrique, leurs fines têtes craintives. Tels nous les voyons sur une agate trouvée en 1892 à Mycènes (Perrot et Chipiez, *Grèce primitive*, fig. 428, n° 23), où seulement le travail a moins d'élégance et de fini ; tels ils paraissent aussi, dans une attitude plus originale encore, dressés dos contre dos, mais retournant la tête, comme pour se heurter le front, sur un disque de cristal de roche du Musée britannique, l'une des gemmes les plus artistiquement gravées de la collection mycénienne jusqu'à présent connue (Perrot et Chipiez, *Ibid.*, pl. XVI, n° 13). D'autre part, sont en grand nombre les intailles où apparaissent les lions affrontés, ou bien les griffons ou les chevaux, quelquefois retournant la tête[1], et nombre de fois encore, parmi ces exemplaires, si souvent les animaux posent les pattes sur un socle que quelquefois surmonte une colonne (*Ibid.*, pl. XVI, n°s 11, 20 ; fig. 374 ; fig. 428, n° 17) ou en trouve où justement ils sont debout ou accroupis de part et d'autre du tronc d'un arbre à la tête épanouie en palmette. (*Ibid.*, fig. 426, n° 22 ; fig. 428, n° 22 ; fig. 431, n° 10.)

Est-il besoin de dire enfin que le motif héraldique est celui même de la Porte des Lions ?

Ainsi, sans hésitation, on devrait qualifier cette image de mycénienne, n'était la représentation estampée sur le revers de la médaille ; celle-ci est purement phénicienne ; elle est un exemple de plus de ces scènes courantes

1. Perrot et Chipiez, *ibid.*, Pl. XVI, n°s 11, 20 ; fig. 374 ; fig. 426, n° 22 ; fig. 428, n° 17 ; fig. 431, n° 10.

que les ciseleurs orfèvres de la Phénicie empruntaient pour leur imagerie industrielle aux monuments de l'Égypte. La scène représente un Pharaon tuant un ennemi tombé devant lui. Le prince s'avance à grands pas, portant l'arc au bout de son bras droit tendu, et brandissant le boumérang du bras gauche. Il est vêtu du pagne classique; sur sa perruque, d'où pendent comme deux bandelettes sans doute les extrémités du bandeau royal, est posé un objet où je crois reconnaître la barque d'Osiris. L'ennemi abattu — il semble que la main droite du pharaon soit appuyée sur sa tête — se retourne vers le vainqueur, et lui tend ses mains suppliantes. Entre les jambes du roi, on distingue comme la silhouette de plusieurs ennemis étendus dont les lances émergent sur le fond, et le profil d'un chien courant vers la gauche. Derrière ce groupe on voit un prisonnier de petite taille, à grosse tête, les mains liées derrière le dos; au-dessus de sa tête est posée une main tenant dressée une massue; on distingue un peu des bras et un peu du corps du personnage qui brandissait cette arme; de même, du côté opposé, on voit un bras tendu qui porte un bouméraug. Enfin, le peu de champ laissé libre au-dessous de cette scène est occupé par un homme allongé presque à plat ventre, dans l'attitude d'un nageur.

Ce tableau n'est pas nouveau; c'est, avec peu de variantes, celui qui est figuré au centre de la coupe de Préneste où se lit le nom d'*Esmunjaïr ben Asto* (Perrot et Chipiez, *Phénicie*, fig. 36) ou mieux encore de la patère de Dali au Musée du Louvre (*Ibid.*, fig. 546) et sur la zone extérieure d'une patère de Curium au Musée de New-York (*Ibid.*, fig. 552). M. Perrot a parfaitement expliqué la valeur purement décorative de ce motif et des motifs du même genre qui foisonnent sur les coupes et les patères de métal phéniciennes. Aussi n'est-il pas nécessaire d'y revenir ici. Mais il me semble intéressant de remarquer que la scène, telle qu'elle est ici représentée, n'est pas complète. Les personnages de gauche et de droite — celui-ci devait être le double du Pharaon recueillant les ennemis morts (Maspéro, *Hist. anc. des peuples de l'Orient*, II, p. 581-582) sont réduits chacun à un bras armé de la massue. C'est la preuve que la petite plaque d'or, si elle n'a pas été découpée simplement dans une bandelette où s'alignaient à la suite l'une de l'autre des scènes égyptiennes, a été du moins mécaniquement décorée au moyen de l'estampage. Toutes les parties du moule sur lesquelles s'appliquait l'or sont également venues, et l'ouvrier, préoccupé surtout de ses personnages principaux, s'est peu occupé des fragments de personnages secondaires qui pouvaient rester à droite ou à gauche. Cette maladresse aurait choqué les auteurs des coupes et patères, qui ont du reste montré plus de soin à dessiner leurs images, à préciser le contour des êtres et des objets. L'art n'est pas, sur cette face de la pendeloque, de la même élégante qualité que sur la précédente. Il faut beaucoup d'attention pour retrouver la véritable forme et la véritable attitude du vaincu agenouillé; ses doigts, réduits à trois à chaque main, ont la forme des doigts

d'une grenouille ; sa tête est indécise, comme celle du prisonnier qui marche les mains liées, et dont le corps est monstrueux. Bref le bijou est ici d'une exécution rapide et molle, qui contraste fâcheusement avec celle de l'autre face.

Quoi qu'il en soit, voici qu'un problème se pose. Sinon par le style, du moins par les procédés de technique, par les dimensions des figures, la pendeloque a une unité certaine ; ce n'est point un hasard qui a conduit un orfèvre à accoler dos à dos ces deux petites rondelles ; l'objet est le produit d'une pensée réfléchie, d'un travail raisonné. Mais l'ouvrier, de quel art se réclame-t-il? Est-ce un Mycénien, comme nous le dirions certainement si la feuille aux ibex s'était seule conservée? Est-ce un Phénicien, comme le prouverait, si elle était seule, la feuille au Pharaon? Je crois bien qu'il faut s'en tenir à cette dernière solution, car il est bien dans l'habitude des artistes phéniciens de prendre leur bien où ils le trouvent; s'ils interprétaient souvent leurs modèles, se livrant à des mélanges et à des hybridations qu'on a pu expliquer sans les excuser, ils copiaient aussi souvent sans vergogne. Pourquoi les Mycéniens, qui apprirent certainement beaucoup à leur contact, ne les auraient-ils pas enseignés à leur tour? Pourquoi, après avoir emprunté, n'auraient-ils pas rendu? Ce serait ici un nouveau phénomène d'action en retour, comme ceux qu'a si bien mis en lumière M. Heuzey. Mais, dans le cas actuel, il semble que le Phénicien se soit seulement donné la peine d'estamper quelque superbe intaille au chaton de métal gravé, et c'est ce qui explique la franchise du style et la délicatesse du travail, toutes qualités auxquelles les monuments jusqu'ici connus nous avaient peu habitués. Je crois d'ailleurs qu'il est possible de préciser mieux l'origine de l'objet, et de l'attribuer à un orfèvre cartharginois. En effet, le R. P. Delattre a donné, en 1897, au Musée du Louvre, un petit bijou similaire qu'il a trouvé dans une tombe punique. C'est aussi une pendeloque ronde, ayant 17 millimètres de diamètre, par conséquent un peu plus petite que celle de M. Vivès, et munie de la même bélière en forme de petit tube. Elle est en argent doré et n'est décorée que sur une face, où l'on voit d'abord le disque ailé égyptien, au dessous un croissant renversé, et en bas une sorte de base ou de tertre (?) accosté de deux gros uræus dressés[1]. La réunion de ces symboles hétéroclites est particulière à l'imagerie carthaginoise. Il n'est donc pas étonnant de trouver l'assemblage d'éléments mycéniens et égyptiens, aussi bien que d'éléments égyptiens et phéniciens, dans un produit analogue de l'orfèvrerie.

Pierre Paris.

1. M. Pottier a bien voulu me dire que l'objet porte le n° d'inventaire AO 3028, et m'en envoyer la description exacte. Il se trouve dans une vitrine de la salle où sont conservés les sarcophages de Clazomène.

DE QUELQUES MONUMENTS FIGURÉS
DU CULTE D'ATHÉNA ERGANÉ

I. — Relief archaïque d'Athènes

L'une des trouvailles les plus intéressantes parmi celles qui ont marqué la dernière campagne de fouilles à Delphes, pendant l'été de 1901, a été la découverte d'un cippe [1] portant la dédicace archaïque Ἀθανᾷ Ϝαργάνᾳ (*fig.* 1). Je n'ai pas l'intention de traiter à ce propos la question d'Athéna Ouvrière ; je voudrais seulement attirer l'attention sur quelques monuments figurés inédits ou mal interprétés, qu'il faut rapporter au culte de cette déesse [2].



Fig. 1.

Le relief archaïque reproduit ci-contre est exposé au musée de l'Acropole (*fig.* 2). Marbre blanc ; largeur, 0m,39 ; hauteur conservée, 0m,59. Incomplet en haut, il a été refait de trois morceaux trouvés à l'Acropole, à des dates diverses. La partie de gauche, en deux morceaux, fut dessinée par M. Schöne, il y a une trentaine d'années, *im Häuschen hinter dem Erechtheion* [3]. M. von Sybel a décrit le relief après le rajustement du morceau de droite [4]. M. Furtwängler en a parlé plusieurs fois [5]. M. Wolters l'a décrit d'après le moulage de Berlin [6]. Depuis Schöne, personne, à ma connaissance, n'en a donné de reproduction, pas même M. Pavloski, dont le

1. *Revue de l'art ancien et moderne*, 1901, II, p. 375 (Homolle).
2. Pour Athéna Ergané, cf. surtout Preller-Robert, *Griech. Myth.*, I, p. 221-222 ; — et Frazer, *ad Paus.*, I, 24, 3 ; aux textes cités dans ces ouvrages, ajouter celui-ci, tiré des sermons attribués à saint Éloi : « Qu'aucune femme... n'invoque Minerve... soit pour filer, soit pour teindre, soit pour faire quelque autre ouvrage », cité par Thiers, *Traité des superstitions*, t. I, p. VIII de l'édition de 1777.
3. *Griech. Rel.*, pl. XIX, n° 83.
4. *Kat. der Sculpturen zu Athen* (1881), n° 4013.
5. *Ath. Mitth.*, III, 184 ; V, 24 ; VI, 178.
6. *Gipsabgüsse*, n° 117.

travail (en russe), sur *la Plastique attique avant les guerres médiques*, contient des photographies de presque toutes les sculptures archaïques de l'Acropole.

« La déesse, dit M. Wolters, est debout; la main gauche appuyée à la lance[1], l'autre tendue vers un homme beaucoup plus petit qu'elle, assis dans une pose gauche et comme engourdie. Il a les pieds sur un tabouret; devant lui est une table à trois pieds. On ne se trompera pas en tenant pour intentionnel cet air de gaucherie et en reconnaissant dans l'homme assis un malade auquel Athéna tend la main pour le réconforter. C'est dans cette hypothèse seulement que l'on peut expliquer que le mortel, au lieu de se lever, se permette de rester assis devant la déesse. » Ainsi notre relief serait un *ex-voto* à Athéna Hygie.

Nous remarquerons d'abord que la déesse ne donne pas la main à l'homme assis, mais qu'elle la lui tend, comme pour recevoir quelque chose, et que l'homme fait le geste d'y mettre en effet quelque chose : un objet tout petit qu'il tiendrait du bout des doigts, comme, par exemple, une pièce de monnaie. Si donc l'on croit que l'homme assis est un malade, ou plutôt, puisqu'il n'est pas couché, un convalescent à qui la déesse a rendu la santé, on devra penser que le sculpteur a voulu représenter Athéna Hygie recevant ses honoraires : ce qui ne laisserait pas que d'être assez bizarre.

M. Furtwängler a mieux compris, je crois, le geste de ces deux mains; mais l'explication qu'il en donne me paraît contestable. Le relief serait une illustration allégorique des rapports financiers de l'Etat athénien et de la déesse. On sait que, dans les moments difficiles, l'Etat athénien faisait des emprunts au trésor d'Athéna. Le relief représenterait Démos remboursant à la déesse une somme qu'il lui aurait autrefois empruntée; le meuble devant Démos serait une sorte de cassette (*ein tisch- oder kastenartiges Gerath*), le coffre-fort de Démos. Mais, outre qu'il est difficile de reconnaître un κιβωτός dans ce meuble à trois pieds, il serait surprenant vraiment que Démos ne se dérangeât pas plus pour payer ses dettes, qu'il ne se levât même pas devant sa divine créancière.

Je crois que, pour expliquer notre relief, il faut se rappeler les peintures de vases attiques[2] où l'on voit de simples artisans, des potiers de terre, visités et couronnés dans leur atelier par Athéna Ergané, patronne des ouvriers.

La déesse est venue visiter chez lui le bon artisan; elle l'a surpris à l'établi; il lui offre l'ouvrage qu'il vient de finir pour elle, l'ἀπαρχή, le « chef-d'œuvre ». L'objet est menu, si menu qu'on ne le distingue pas entre les doigts serrés; ce ne doit pas être une pièce de monnaie, car cette selle à

1. Cette lance n'était figurée qu'en couleur, de même deux des pieds de la « table » et aussi les orteils du pied gauche de la déesse : au contraire, ceux du pied droit sont indiqués au ciseau.

2. Vase trouvé à Ruvo : *Annali*, 1876, pl. DE; Rayet-Collignon, *Histoire de la Céramique grecque*, fig. 1; Blümner, *Gewerbe und Künste*, II, fig. 15; *Dictionnaire des Antiquités*, s. v. « Figlinum opus », fig. 3041 : Robinson, *Cat. of gr. vases, Boston*, p. 45. Tesson de l'Acropole : *Arch. Anz.*, 1893, p. 19.

trois pieds devant laquelle notre homme est installé ne convient, non plus que la position assise, à un ouvrier monétaire[1]. Peut-être est-ce un graveur



FIG. 2. — BAS-RELIEF DU MUSÉE DE L'ACROPOLE

(δακτυλιογλύφος) ou un bijoutier (χρυσοχόος). Une intaille du Musée Britannique[2] représente un graveur en pierres fines travaillant devant un établi à quatre

1. Les ouvriers monétaires travaillaient debout, à l'enclume et à deux, l'un maintenant avec les tenailles le coin sur le flan, l'autre frappant sur le coin avec le marteau manié à tour de bras. Blümner, *Gewerbe und Künste*, IV, fig. 262; Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, I, fig. 18-23.
2. *Dictionnaire des Antiquités*, fig. 3483.

pieds de la même hauteur que la selle figurée sur notre relief[1]. On s'étonnera peut-être de voir un ouvrier assis dans un fauteuil ; mais, sur le vase de Ruvo, l'un des potiers travaille assis, lui aussi, dans un fauteuil.

M. Wolters a eu l'impression que l'homme assis avait, dans son attitude, quelque chose d'embarrassé, d'affaissé. Dirons-nous qu'il a en effet le dos légèrement voûté, les mains grosses et lourdes, et que le sculpteur a indiqué un peu, sans insister, avec ce réalisme discret des Grecs, les déformations professionnelles de l'homme de métier? Je crois, au contraire, que le sculpteur n'a nullement songé à donner à l'homme assis, encore que cet homme fût un artisan, l'aspect d'un ouvrier courbé par le travail de l'établi; qu'une telle intention surprendrait d'un artiste archaïque; qu'en fait, l'homme assis de notre relief n'est pas plus voûté que les autres personnages assis des stèles votives ou funéraires ; et que, si sa main gauche paraît un peu massive, c'est simplement que le travail du relief n'est pas des plus soignés, surtout maintenant qu'ont disparu les couleurs, dont l'effet complétait l'œuvre du ciseau.

Si l'explication proposée est vraie, ce relief est un document intéressant pour l'histoire du travail à Athènes, plus ancien que les stèles funéraires de Tokkès[2], de Sosinous[3], et de Xanthippos[4], et plus curieux aussi, puisque ces stèles représentent simplement le mort entouré des instruments de sa profession, tandis que notre relief votif, avec la piété naïve et la familiarité charmante de l'archaïsme, nous montre l'artisan causant avec sa patronne, une *sacra conversazione* dans l'atelier. Les philosophes comme Platon et Aristote, les aristocrates comme Aristophane ou l'auteur anonyme du *Gouvernement des Athéniens*, n'aimaient pas les gens de métier; ils trouvaient le travail manuel avilissant, indigne d'un citoyen d'une cité libre. Mais les Athéniens, généralement, en jugeaient mieux : « Lorsqu'on lit, remarque M. Guiraud, des documents impartiaux en cette matière, tels que les plaidoyers attiques, on a l'impression que le travail industriel n'avait pour les contemporains rien d'humiliant ni de méprisable[5]. » De même quand on étudie les monuments figurés et les inscriptions. Pour nous en tenir à la période archaïque, à laquelle appartient notre relief, on a trouvé sur l'Acropole une série de dédicaces[6] provenant d'offrandes faites par des ouvriers antérieurement au sac d'Athènes

1. Cf. aussi la selle devant laquelle travaille, assis, un chaudronnier, sur un relief romain (Blümner, *op. cit.*, IV, p. 251).

2. Tokkès d'Aphytis, marchand d'huile ou marchand de vin, IVe siècle. *Ath. Mitth.*, V, pl. 6; Baumeister, *Denkmæler*, fig. 944; Girard, *la Peinture antique*, fig. 121; Conze, *Att. Grabrel.*, n° 619.

3. Sosinous de Gortyne, χαλκόπτης. Stèle du Ve siècle, trouvée au Pirée. *Catalogue sommaire des marbres antiques du Louvre*, n° 679; Conze, n° 618. Il m'est impossible de souscrire à la théorie exposée à propos de cette stèle et de celle de Xanthippos par Holwerda, *Die att. Græber der Blüthezeit*, p. 171-173.

4. Xanthippos, le cordonnier, stèle du Ve siècle au Musée Britannique. Conze, n° 696; Friederichs-Wolters, n° 1019; Furtwængler, *Coll. Sabouroff*, I, p. 44 de l'introduction.

5. Guiraud, *la Main-d'œuvre industrielle dans l'ancienne Grèce*, p. 43.

Potiers : Néarchos, *C. I. A.*, IV, p. 88 ; — Lolling, Ἀρχαικαὶ ἀναθηματικαὶ ἐπιγραφαί, n° 32; —

par les Perses de Xerxès; ces dédicaces seraient le commentaire direct de notre relief, si nous l'avons bien expliqué.

II. — Relief de Philippes

M. Perrot est le premier qui ait signalé[1] ces reliefs rupestres, si nombreux et parfois si curieux, qui ont été sculptés à l'époque romaine en ex-voto sur les rochers de l'acropole de Philippes. Celui dont je vais parler est décrit dans *la Mission de Macédoine* de la façon suivante[2] :

Au nombre des divinités qui peuplent les rochers de Philippes, on reconnait aisément une Minerve armée, tenant d'une main la lance et s'appuyant de l'autre sur le bouclier (pl. IV, 6). Une figure plus difficile à déterminer représente une femme debout, vêtue d'une longue robe, la tête entourée d'un voile placé assez haut pour recouvrir une coiffure élevée. Sa main abaissée tient un fuseau, tandis que le bras gauche est levé comme pour soutenir une de ces quenouilles légères qui se passent dans la ceinture. Un objet placé à terre parait être la corbeille appelée *calathus*, qui se rapporte de même au travail de la fileuse. Si l'état fruste du marbre ne m'a pas trompé sur ces attributs, il faudrait reconnaître ici le type très rare de la Minerve Ouvrière. Toutefois le dessin n'est pas resté assez net pour que l'on ne puisse voir une courte torche à la place du fuseau. Nous aurions alors une déesse porteuse de flambeaux, comme Hécate ou la Diane Lucifère, divinités analogues à la Bendis des Thraces. L'inscription qui se lit sous le bas-relief présente elle-même quelque incertitude :

..AEGIA · ATENA · EX	*..aegia Atena(?) ex*
....VOTVM · FECIT	*[viso] votum fecit*

Je ferai remarquer que le commencement des lignes étant un peu en retrait sur le cadre du bas-relief, il y aurait assez de place pour supposer une lacune de quelques lettres, qui permettrait de donner un complément régulier à la proposition *ex*, en rétablissant la formule *ex-viso*, commune dans de semblables dédicaces. La figure sculptée sur le rocher serait alors tracée d'après une image vue en songe, plutôt que sur un type consacré, ce qui expliquerait le caractère singulier de cette représentation.

J'ai pu, en 1899, étudier à mon tour les reliefs rupestres de Philippes.

Mnésiadès et Andokidès, *Corpus*, p. 101 = Lolling, n° 184 ; — Euphronios, *Corpus*, p. 1[illegible] = Lolling, n° 85 ;

Charpentier (τέκτων) : *Corpus*, p. 203 = Lolling, n° 283.

Foulons : Polyclès, Lolling, n° XXXVI ; Mneson, *Corpus*, p. 1[illegible] = Lolling, n° 37[illegible] ; — Simon, *Corpus*, p. 42 = Lolling, n° 200 ;

Tanneurs : Smicros, *Corpus*, p. 103 = Lolling, n° 102.

Constructeurs de bateaux (ναυπηγός) : Lolling, n° XXIX et p. 1[illegible]2 et *Corpus*, p. 198 = Lolling, n° 229 ;

Boulangère : Phrygia, Lolling, n° 44.

1. *Revue archéologique*, 1860, II, p. 69.

2. P. 84 ; cf. pl. IV, 7. L'inscription figure au *Corpus Insc. [illegible]* III, sous le n° 642.

De celui dont on vient de lire la description, j'ai rapporté un dessin et une photographie de grande taille (*fig.* 3). Ce relief représente bien Minerve Filandière. Deux chouettes sont posées près d'elle, sur le sol, l'une à droite, l'autre à gauche; elles nous fixent de leurs gros yeux ronds (c'est de l'une de ces chouettes que la description citée et le dessin de M. Daumet ont fait un *calathos*). La dédicace est complète, et doit se lire *Aegia Atena ex votum fecit*. *Votum* est à l'accusatif, au lieu de l'ablatif, par une de ces confusions de cas qui devaient être fréquentes dans le latin populaire, et qui annoncent la transformation du latin en roman; *Atena*, sans *h* (intéressant détail de prononciation), au lieu de *Minervae*, est la transcription en lettres latines du datif grec 'Αθηνᾷ: le grec, à Philippes, n'avait pas disparu, tant s'en faut, devant le latin.

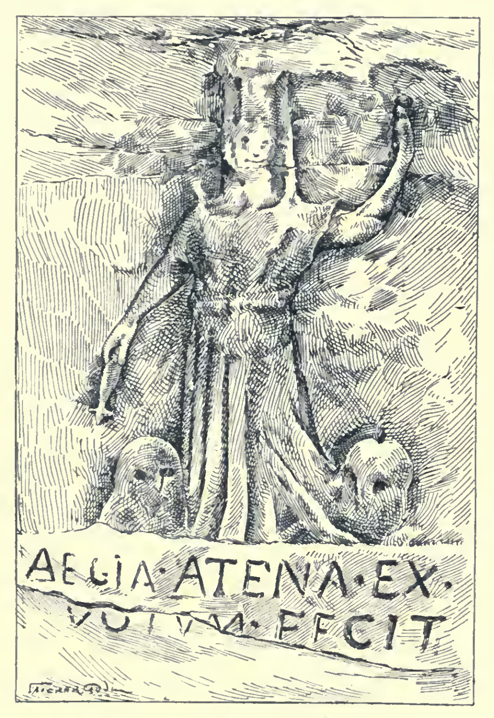


FIG. 3. — BAS-RELIEF DE PHILIPPES.

III. — Terre cuite de Tarente



FIG. 4. — TERRE CUITE DE TARENTE.

J'ai vu le petit monument reproduit ci-contre dans une vitrine de l'Ashmolean Museum, et je dois à la libéralité de M. Arthur Evans la per-

mission de le publier ici[1]. C'est un *oscillum* de terre cuite, plat, et de forme demi-elliptique, haut de 60 millimètres et large en bas de 65 millimètres. Cette forme d'ex-voto semble propre à Tarente[2], et je n'en connais pas de pareil provenant d'un autre endroit. Des deux faces de notre *oscillum*, l'une est lisse ; l'autre porte l'image en relief d'une chouette merveilleuse ; elle a des bras outre ses ailes, et file[3] ; devant elle est un *calathos* en vannerie. Ce curieux ex-voto rappelle une épigramme d'Antipater qui donne la clef de quelques-uns des symboles des vertus féminines, — par exemple de l'oie qui paraît si souvent dans les scènes de gynécée, — et de la chouette :

Μὴ θάμβει, μάστιγα Μυροῦς ἐπὶ σάματι λεύσσων,
γλαῦκα, βιόν, χαροπὰν χᾶνα, θοὰν σκύλακα.
Τόξα μὲν αὐδάσει με πανέντονον ἀγέτιν οἴκου.
ἁ δὲ κύων τέκνων γνήσια καδεμόναν...
χὰν δὲ δόμων φυλακᾶς μελεδήμονα · τὰν δ' ἄρ' ἄγρυπνον
γλαὺξ ἅδε γλαυκᾶς Παλλάδος ἀμφίπολον[4].

IV. — Statuette d'Assos

Si Ergané étend sa protection sur tous les artisans qui travaillent de leurs mains en vue d'un salaire[5], c'est aux travaux de son sexe, à ceux que la femme grecque exécute dans le gynécée, filage, tissage, broderie, que la déesse s'intéresse le plus[6]. C'est pourquoi Ergané est figurée d'ordinaire comme une fileuse ; telle nous l'avons vue à Philippes ; telle encore elle

1. Sur les ex-voto de terre cuite découverts à Tarente, cf. les travaux énumérés par M. Petersen, *Röm. Mitth.*, 1900, p. 3. Il n'est pas question de l'*oscillum* dont nous parlons dans l'article de M. Arthur Evans sur les terres cuites tarentines de l'Ashmolean (*J. H. S.*, 1886, p. 1).

2. « Ce qui est encore particulier au dépôt de terres cuites voisin du *Mare Piccolo*, dit F. Lenormant (*Gazette archéologique*, 1881-1882, p. 166), et ce qui s'y rencontre en abondance, ce sont des espèces d'*oscilla* en forme d'une petite stèle cintrée de quelques centimètres de hauteur, présentant à son sommet deux trous de suspension, et sur une de ses faces ou sur toutes les deux à la fois une tête ou un sujet en relief. »

3. Peut-être cette chouette qui file fera-t-elle songer à la « truie qui file » ; en fait, les deux représentations sont très différentes : la chouette qui file est une chouette comme il n'y en a pas, puisqu'elle a des bras ; au contraire, la truie qui file, ainsi que les représentations analogues dans l'art du moyen âge (âne qui vielle, etc.), est un animal savant, comme les jongleurs en dressent (cf. V. Fournel, *le Vieux Paris*, p. 383). Je rapprocherais plutôt de notre *oscillum* une [illegible] en plomb de la collection Michel Cambanis, où l'on voit l'oiseau d'Apollon, le cygne, pincer de la lyre ; il touche les cordes avec son bec, en guise de plectre.

4. *Anth. pal.*, VII, 425, Dubner.

5. L'idée de salaire s'est de bonne heure attachée au mot ἔργον, d'où dérive l'épithète [illegible]. Cf. Pind., *Isthm.*, II, 6 : ἁ Μοῖσα γὰρ οὐ φιλοκερδής πω τότ' ἦν οὐδ' ἐργάτις, [illegible] de Simonide, qui fut avaricieux autant que le Pérugin ; sur quoi le scholiaste dit : [illegible] μισθὸν ἐφ' οἷς ἔπραττεν. Peut-être l'épithète Ὀργάνη, connue par des inscriptions de Délos et d'Athènes (*Rev. des Univ. du Midi*, 1900, p. 268), a-t-elle paru plus polie, Ὀργάνη dérivant de [illegible].

6. Cf. la frise du forum de Nerva (*Monum. dell'Inst.*, X, pl. 41).

paraît sur des plaques de terre cuite, que les Athéniennes de la période archaïque vouaient sur l'Acropole, dans le sanctuaire de l'Ouvrière[1].

Ces plaques de l'Acropole, comme le relief de Philippes, montrent qu'Athéna n'était pas toujours figurée comme une vierge guerrière, avec le casque, la lance et le bouclier, mais que, lorsqu'on l'invoquait comme protectrice des métiers et des arts, et spécialement des tranquilles ouvrages dévolus aux femmes, on se la représentait sous un aspect tout à fait pacifique — non plus Brunhilde, mais Berthe la filandière; elle est en chiton et en cécryphale sur les plaques de l'Acropole; sur les rochers de Philippes, elle porte le *polos* et le voile, par souvenir, sans doute, des images archaïques; on se rappelle la description faite par Pausanias de la statue en bois, œuvre d'Endoios, qui représentait à Erythrées (colonie d'Athènes) Athéna Polias : Ἔστι δὲ ἐν Ἐρυθραῖς καὶ Ἀθηνᾶς Πολιάδος ναὸς καὶ ἄγαλμα ξύλου μεγέθει μέγα καθήμενόν τε ἐπὶ θρόνου, καὶ ἠλακάτην ἐν ἑκατέρᾳ τῶν χειρῶν ἔχει, καὶ ἐπὶ τῆς κεφαλῆς πόλον (VII, 5, 9), description qui fait songer à ces statuettes de terre cuite de l'époque archaïque[2], qui montrent Athéna sans armes, coiffée de la *stéphané* ou du *polos* auquel s'ajoute parfois le voile; le Gorgonéion qu'elles portent sur la poitrine nous garantit que nous avons affaire à Athéna, et non à quelque divinité chthonienne et infernale, Déméter par exemple[3], ou Hécate[4]. D'après ces rapprochements, je crois qu'il faut reconnaître Ergané dans une terre cuite archaïque d'Assos reproduite ci-contre[5] (*fig.* 5), qui représente une déesse debout, coiffée d'un *polos* très



FIG. 5. — TERRE CUITE D'ASSOS.

1. *J. H. S.*, 1897, p. 309, pl. VII.

2. Deux catégories : 1° *Bustes;* ils proviennent de Béotie ou de Locride; cf. Heuzey, *Figurines*, pl. 19, n° 3 : « buste d'une déesse coiffé d'une large *stéphané*, la poitrine couverte de l'égide avec la tête de Gorgone. Athéna est représentée sans casque dans son rôle de déesse des travaux, Ergané. Provenance : Béotie. » Un buste analogue au Musée central d'Athènes, salle des terres cuites de provenances diverses; — 2° *Statuettes en pied.* Elles représentent la déesse trônant et ont été trouvées à l'Acropole d'Athènes (*Arch. Anz.*, 1893, p. 143), et dans des tombeaux de l'Attique (Stackelberg, *Gräber der Hellenen*, pl. 67; — Gerhard, *Akad. Abhandl.*, pl. 22; — *Lexicon* de Roscher, I, col. 688).

3. Des statuettes de ce type, sans Gorgonéion (cf., par exemple, Panofka, *Terracotten zu Berlin*, pl. 1i), ont été trouvées à Eleusis, et y sont exposées au Musée : étant donnée la provenance, elles représentent sûrement Déméter, ou Coré.

4. Statuette de Berlin, du type des déesses trônant, avec la dédicace au dos : Αἴγων ἀνέθηκεν Θηκάτῃ. (*Arch. Zeit.*, 1882, p. 266.)

5. Athènes, Musée central (collection Misthos).

haut et d'un voile; sur la poitrine est le Gorgonéion; les mains avancées devaient porter des attributs, — sinon les mains de notre statuette, du moins celles de la « statue de culte », dont cette terre cuite est sans doute une copie; mais quels attributs? Peut-être le fuseau dans une main, et la quenouille dans l'autre; peut-être, comme le Palladion d'Ilium[1], dont les attributs signifiaient les deux aspects de la déesse, l'aspect guerrier et l'aspect pacifique, dans une main la lance, dans l'autre la quenouille et le fuseau.

Nancy.

Paul Perdrizet.

1. Apollodore, III, p. 147, Wagner : ἦν δὲ τῷ μεγέθει τρίπηχυ, τοῖς δὲ ποσὶ συμβεβηκός, καὶ τῇ μὲν δεξιᾷ δόρυ διηρμένον ἔχον, τῇ δὲ ἑτέρᾳ ἠλακάτην καὶ ἄτρακτον. Cf. Eustathe, *ad Il.*, VI, 91, et *Cat. Brit. Mus. Troas*, pl. XI.



PETIT VASE ARCHAÏQUE A TÊTE DE FEMME

(Musée du Louvre)

A. Fontemoing, édit. Paris Phototypie Berthaud, Paris

PETIT VASE ARCHAÏQUE

A TÊTE DE FEMME

Le joli petit vase dont notre planche représente le développement et les deux faces appartient au Musée du Louvre. Il forme comme un pendant à l'admirable « lécythe proto-corinthien », surmonté d'une tête de lion, que possède le Musée Britannique et qu'a publié M. Cecil Smith[1]. La hauteur en est identique (0m,068); le sujet et la composition, le style, la technique, présentent en beaucoup de points une complète similitude. Je croirais donc volontiers que les deux objets sont sortis du même atelier. Pourtant celui de Londres est plus fin encore, plus richement décoré; les ornements de l'anse et de l'épaule y sont plus abondants et plus soignés, les personnages de la zone principale plus nombreux (17 au lieu de 9); il offre en plus une zone de cavaliers courant. Le nôtre paraît en être une imitation de moindre importance, une sorte de copie simplifiée; mais l'intérêt qui s'attache à la figure humaine du goulot en rehausse beaucoup la valeur.

La description des sujets représentés et des ornements précisera la ressemblance dans tous ses détails.

Le goulot (hauteur, 0m,025) est formé par une tête de femme au visage large, au nez un peu fort et épais du bout, aux yeux saillants et de forme légèrement triangulaire, aux paupières géométriquement dessinées, la bouche droite, les lèvres épaisses, le menton rond. L'ouverture du goulot forme sur le haut de la tête une coiffure basse et ronde d'où s'échappe en ondes régulières, striées horizontalement, une abondante chevelure qui se masse comme une perruque autour du visage et retombe jusque sur l'épaule du vase. Autour du col de la femme est serré un lien auquel est suspendue une petite pendeloque ou amulette ronde[2]. L'ouverture du goulot était peinte en noir, en grande partie effacé; toute la chevelure est rouge lie de vin; les couleurs du visage ont entièrement disparu, sauf quelques traces de noir sur les yeux.

1. *A protokorinthian Lekythos in the British Museum*, dans le *Journal of hellenic Studies*, XI (1890), p. 167-180, pl. 1 et 2 (en couleurs).

2. C'est un curieux souvenir d'une mode très ancienne dont les maquettes primitives de Tanagre, les *papades*, offrent beaucoup d'exemples (Jamot, *Bulletin de Correspondance hellénique*, XIV, 1890, p. 210, 215, pl. XIV; — Heuzey, *Figurines antiques du Louvre*, pl. XVII, nos 1, 2, 3).

Zone de l'épaule (hauteur, 0m,009). Le centre est occupé par une palmette renversée, à quatre pétales, d'où partent deux longs pédoncules qui de chaque côté s'enroulent et forment des entrelacs, pour aboutir près de l'anse à une palmette en fleur de lotus renversée. Comme sur le vase de Londres, les entrelacs se composent de trois traits dont un rouge au centre; les palmettes et fleurs sont rehaussées de touches rouges indiquant les pétales.

Sur l'anse plate, divisée dans sa longueur en deux compartiments, le décor est formé de chaque côté par un double trait en zigzag noir, sans retouches de couleur.

Zone principale sur la panse (hauteur, 0m,021). — Tous les nus des personnages sont exprimés par un ton particulier, rose terne, imitant la chair. Au centre, combat de deux guerriers sur le corps d'un troisième étendu par terre (casque à cimier haut, bouclier rond avec épisème en tête de lion tirant la langue, cnémides noires, court chiton). Celui de droite paraît avoir ramassé la lance du mourant, qu'il tient de la main gauche en même temps que son bouclier rond (épisème en aigle volant); de la main droite élevée, il darde sa propre lance (casque à cimier bas retouché de rouge, court chiton) contre son adversaire tenant la lance basse et se couvrant de son bouclier rond (épisème en tête de lion rugissant, casque à cimier bas et rouge, chiton et cnémides). A gauche de ce groupe central, un guerrier se penche vers l'homme étendu, comme pour le ramasser; il tient sa lance et son bouclier rond de la main droite (épisème en tête de taureau vue de face, casque à haut cimier, chiton et cnémides); dans le champ derrière lui un grand lézard. A droite du groupe central et symétriquement placé, un autre guerrier se penche aussi vers le mourant, tenant sa lance et son bouclier de la main gauche (épisème en aigle volant, casque à haut cimier, chiton et cnémides). Le reste de la panse, formant le revers du vase, en dessous de l'attache de l'anse, est occupé par deux groupes de combattants deux à deux. Dans celui de gauche les deux guerriers s'attaquent la lance haute, couverts de leurs boucliers ronds (à gauche épisème en tête de lion rugissant, casque à cimier bas et rouge, chiton ; à droite même casque, épisème en tête de taureau vue de face, chiton et cnémides). Dans le groupe de droite, un des combattants bat en retraite, retournant la tête (même costume sans cnémides, épisème en tête de taureau vue de profil), tandis que son adversaire le menace de sa lance haute (même costume, cnémides, épisème en aigle volant).

Zone inférieure, très étroite (hauteur, 0m,005). Quatre chiens courant poursuivent un lièvre qui va tomber dans un filet dressé verticalement. Sous chaque animal un ornement en crochet sort du sol; de chaque côté du filet, un petit losange noir incisé d'une croix.

Toutes ces zones sont séparées les unes des autres par trois minces filets, comme dans le vase de Londres. A la base, douze arêtes lancéolées; sous le pied deux cercles concentriques et au centre un gros point dans un petit cercle.

Terre blanchâtre et un peu grise, très fine et polie. Peinture en trois tons : noir, rouge lie de vin, gris rose formant ton de chair (le noir seul est lustré, tournant par places au jaune; les autres couleurs sont mates). Le noir est écaillé par endroits et a été relativement moins solide que le ton rouge ou chair. Incisions fines dessinant la silhouette complète du personnage. Très belle exécution.

Provenance indiquée par le marchand : Thèbes, en Béotie.

(Inv. C. A. 931). Hauteur, 0m,068.

Le Musée d'Athènes possède aussi un petit vase qui mérite d'être rapproché du nôtre; il a la même forme, à peu près la même taille, et le goulot est formé par une tête de femme analogue; mais le décor peint, composé d'animaux, est peu soigné et offre beaucoup moins d'intérêt[1].

1. Voici la description que je dois à l'obligeance de M. Marcel Laurent. « Mus. Nat. n° 2378.

I. — LE DÉCOR PEINT

Le vase du Louvre rentre dans une série connue ; elle a été étudiée en particulier, avec beaucoup de soin, par notre regretté camarade, Louis Couve[1]. Il a donné une liste des principaux exemplaires dont le nombre se monte à une vingtaine[2]. Je n'ai pas besoin de répéter ici pourquoi j'ai cru devoir renoncer, pour cette catégorie, au nom de « lécythes proto-corinthiens ». L'inexactitude de cette dénomination, déjà critiquée par Couve, a été démontrée ailleurs[3]; elle avait pour inconvénient principal de tromper sur la date probable de la fabrication. Loin d'être les produits d'un archaïsme naissant, ces petits chefs-d'œuvre de céramique marquent l'apogée de la miniature peinte, qui a dû se prolonger assez avant dans le cours du VIe siècle[4].

Un document de haute valeur, publié par M. G. Karo, vient de ramener l'attention sur ce groupe[5]. Pour la première fois, cette technique apparaît sur un vase de grandes dimensions, sur une œnochoé de la collection Chigi, recueillie à Formello, aux environs de Véies (hauteur, 0m,26)[6]; les personnages y atteignent une taille plus considérable que sur les petits alabastres et aryballes (40 à 50 millimètres). Bien qu'il conserve l'aspect général d'une miniature, c'est donc un tableau plus important et plus grand que tous les autres connus. Les sujets sont répartis en quatre zones. La scène principale, formée de bataillons armés, marchant à la rencontre l'un de l'autre, révèle

Petit lécythe proto-corinthien. Haut. 0m,08. Le goulot est formé par une tête de femme dont les cheveux striés retombent en perruque autour du visage. Sur l'épaule, rangée de dents de loups terminées en crochets. Sur la panse, une zone d'animaux de style négligé, lions, bouquetins ; dans le champ, semis de points en triangle. En dessous, zone d'arêtes rayonnantes. — Terre jaune lustrée. — Peinture en couleur rouge, avec quelques incisions. »

1. *Revue archéologique*, 1898, I, p. 213 et suiv.

2. Dans cette liste a été omis le curieux lécythe publié par M. Cecil Smith dans son article du *Journal of hell. studies*, XI, 1890, p. 179 ; il a fait partie de la collection van Branteghem (*Catalogue* par Frœhner, n° 214), puis de la collection Somzée à Bruxelles (*Catalogue*, pl. III, n° 7). Voy. aussi pour les lécythes trouvés en Sicile les notices de M. Orsi, *Notizie dei Scavi*, 1893, p. 471 ; 1895, p. 156 et 157 ; pour les acquisitions dans les musées, l'*Arch. Anzeiger* du *Jahrbuch des deut. Inst.* 1888, p. 247, n° 4 ; 1893, p. 83, n° 8 ; 1894, p. 33, n° 37 ; l'*American Journal of archaeology*, IV, 1900, p. 441, pl. IV, V, VI, etc. Il convient de signaler le lécythe du musée de Boston, publié par MM. Tarbell et Buck (*Revue arch.* XL, 1902, I, p. 41) : il a beaucoup d'importance parce qu'il a été signé par le fabricant Pyrrhos, fils d'Agesilas, mais il ne porte aucune figure peinte.

3. *Catalogue des vases du Louvre*, p. 425-426. Cf. J. Clark Hoppin, dans l'*American journal of archaeology*, 1900, p. 444.

4. *Catal. des vas.*, p. 431.

5. *Antike Denkmäler des deut. Inst.*, II, pl. 44, 45. M. Karo annonce qu'il doit publier une étude d'ensemble sur le groupe entier de ces peintures ; malheureusement, son travail n'a pas encore paru dans le *Jahrbuch* au moment où nous imprimons cet article.

6. La forme même de ce vase, avec les deux rondelles fixées à l'attache supérieure de l'anse, peut aider à résoudre un petit problème qui s'est posé à propos d'une série nombreuse d'*olpés*, de forme analogue, généralement décorées de simples imbrications (*Vases antiques du Louvre*, pl. XL, E 334). Quelques archéologues ont voulu séparer ce groupe de la série grecque et en faire un produit italiote ; l'œnochoé de la collection Chigi prouve que cette idée n'était pas juste. Je l'avais combattue dans mon *Catalogue des Vases du Louvre*, p. 430.

une remarquable science de la perspective : sur une profondeur de quatre à dix hommes les rangs serrés des guerriers s'étagent en belle ordonnance et évoquent l'idée de troupes manœuvrant à la parade, comme dans une revue. Dans la seconde zone, un peu plus étroite, trois épisodes, un *Défilé de cavaliers et de chars*, la *Chasse de Calydon*, le *Jugement des Trois Déesses*, semblent préluder à la célèbre composition du Vase François. La bande du bas représente la classique chasse au lièvre. Enfin, une toute petite zone, réservée entre les deux premières, comprend une variante du même sujet : on y voit des chiens de chasse lancés à la poursuite de lièvres et de bouquetins fuyant.

Tous les détails techniques de la peinture sont fortement imprégnés d'ionisme. C'est en blanc et sur fond noir que se détachent les palmettes et les entrelacs tracés sur le col du vase ; c'est encore en blanc qu'est peinte la frise des chiens courant après les lièvres et les bouquetins[1]. Un ton de chair, d'un rose grisâtre, indique le nu chez les hommes ; cette particularité se retrouve sur trois des petits aryballes de la série (Musée de Berlin, Centauromachie ; — Musée Britannique, scène de combat ; — Musée du Louvre, même sujet) et, comme l'a remarqué justement M. Couve, certaines amphores de Milo présentent un trait de technique tout à fait analogue[2]. On notera encore dans la seconde zone de l'œnochoé une figure centrale qui est d'origine purement ionienne : c'est un sphinx dont la tête, vue de face et couronnée de deux pédoncules, surmonte deux corps vus de profil[3]. Enfin, détail très rare et, je crois, à peu près unique dans la catégorie des vases à figures noires[4], il y a quelques traces d'une esquisse qui a légèrement entamé l'épiderme du vase et qui reste parfaitement visible en certains points.

Il faut ajouter que des inscriptions donnent les noms de trois personnages dans l'épisode du *Jugement de Pâris* (Ἀλ[έξανδ]ρος, Ἀθαναία, Ἀφροδ[ίτα]). C'est la première fois que l'on voit apparaître l'élément épigraphique dans cette série céramique[5]; il est de la plus haute importance pour déterminer la date et le centre de fabrication.

M. Karo a déjà conclu que l'œnochoé Chigi avait été fabriquée au commencement du VIe siècle, sous de fortes influences venues du dehors et surtout d'Ionie; mais il ne s'est pas encore prononcé sur la fabrique qui l'a produite. On sait combien les avis sont partagés sur la provenance des soi-

1. Sur l'emploi du blanc dans la céramique ionienne, voyez le *Catalogue des Vases du Louvre*, p. 165, 378, 501-503, et *Vases antiques du Louvre*, pl. XXXIII, XXXIV, L, LII.

2. *Loc. cit.*, p. 231. Cf. Conze, *Melische Thongefaesse*, pl. IV ; *Ephéméris arch.*, 1894, pl. XIII-XIV; Cecil Smith, *Journal of hell. Stud.* 1902, p. 36 et suiv.

3. Variante de la panthère ou lionne à deux corps et à une seule tête vue de face, assez fréquente sur les vases ioniens (Dümmler, *Kleine Schriften*, III, p. 240, 250, pl. VIII). Pour l'ornement en spirale qui sort de la tête, cf. les vases cyrénéens (*Catalogue des Vases du Louvre*, p. 528).

4. Un autre exemple dans une amphore d'Andokidès mi-partie en figures noires, mi-partie en figures rouges (Furtwaengler-Reichhold, *Griech. Vasenmalerei*, pl. IV).

5. J'en excepte le lécythe de Boston signalé plus haut (*Revue arch.* XL, 1902, I, p. 41) ; mais la signature du fabricant Pyrrhos présente un mélange de formes épigraphiques qui n'a pas permis de préciser à quel dialecte elle appartient.

disant « lécythes proto-corinthiens »; tour à tour ils ont été attribués, en dehors de Corinthe, à Chalcis, à Égine, à Argos, à Sicyone, à la Béotie, et la liste n'est sans doute pas close[1]. Je ne trancherai pas ce difficile problème. Je rappellerai seulement que les fouilles de l'Héraion d'Argos, où ce genre de céramique abondait, ont récemment amené M. Hoppin à proposer le nom d' « argien » pour toute cette classe[2]. Or l'inscription du vase Chigi s'accorde bien avec cette hypothèse : la forme du ϟ (Σ et non M), étrangère à Corinthe, convient à l'alphabet argien[3]. Ce n'est pas encore une solution définitive, mais tout au moins une indication précieuse.

La comparaison avec l'œnochoé Chigi rend donc un peu plus facile la tâche de classer et de dater les petits aryballes. Celui du Louvre, comme celui du Musée Britannique qui lui fait pendant, a l'avantage d'offrir un détail technique qui le lie d'une façon intime à l'œnochoé : on a vu plus haut que la chair des hommes est peinte d'une couleur rose foncé. Il semble que nous ayons là un des essais les plus anciens pour imiter la nature et peut-être pour se rapprocher des tons employés dans les grandes fresques. Avant d'aboutir, par une série de tâtonnements, à la grande réforme de la peinture à figures rouges, Nicosthènes et ses contemporains reprendront une idée de leurs prédécesseurs : ils essaieront aussi d'appliquer un ton rougeâtre par-dessus le fond d'argile pour silhouetter les personnages[4]. Si cette tentative n'a pas eu plus de succès entre leurs mains, c'est que sans doute elle était vouée à un irréparable inconvénient : la fragilité de la couleur rouge qui ne s'incorporait pas bien à l'argile et qui manquait de solidité.

Quoi qu'il en soit, la parité des techniques, la similitude des sujets traités, les ressemblances de la composition et du style permettent d'assigner à l'aryballe du Louvre, comme à celui du Musée Britannique, la même date (VI[e] siècle), et peut-être la même origine de fabrication argienne, qu'à l'œnochoé Chigi.

II. — LE DÉCOR SCULPTÉ

La tête de femme, qui surmonte le vase et forme le goulot, ne dément pas cette conclusion. Il serait impossible d'en faire remonter l'exécution jusqu'à l'époque des véritables « proto-corinthiens », c'est-à-dire en plein VII[e] siècle. Le fin modelé du visage, la douceur répandue sur la physionomie révèlent un art maître de ses procédés et déjà riche en moyens d'expressions. Pour en fixer la date, on ne saurait assurément dépasser la première moitié, et l'on serait tenté d'incliner plutôt vers le milieu du VI[e] siècle.

1. Voy. le *Catalogue des Vases du Louvre*, p. 421.
2. *American Journal of archæology*, 1900, p. 445.
3. Je remercie MM. Holleaux et Legrand, de l'Université de Lyon, qui ont bien voulu m'aider de leurs avis à ce sujet.
4. Six, *Gazette archéologique*, 1888, p. 193 et suiv.

Nous avons, d'ailleurs, des points de comparaison assez probants. On est frappé de la ressemblance de cette tête avec celle qui figure sur un fragment de métope récemment découvert à Mycènes, parmi les ruines d'un petit temple dorique, en tuf, réédifié sur la terrasse de l'ancien palais et dédié à Athéna[1]. On ne voit pas dans notre vase le double rang de boucles rondes qui s'étage comme une couronne au-dessus du front de la figure de Mycènes; mais c'est la même nappe de cheveux qui, par devant, retombe en stries horizontales sur chaque épaule et encadre le visage comme un klaft égyptien[2]; c'est la même structure des pommettes, du nez un peu gros, de la bouche droite aux lèvres épaisses, des yeux largement ouverts; c'est le même air bonasse et calme, avec quelque hébètement, par où l'artiste s'est efforcé d'exprimer la douceur et la bienveillance[3]. Ce sont, à coup sûr, deux produits de la même époque d'art. M. Courouniotis a eu raison de rappeler les métopes du Trésor de Sicyone à Delphes[4] et les métopes de Sélinonte[5], où l'on voit les mêmes proportions carrées du visage, la solidité non exempte de lourdeur, enfin la même façon conventionnelle de rendre la chevelure. Par ces monuments de sculpture, nous sommes donc ramené encore à la première moitié du VIe siècle.

Le grand avantage des œuvres d'art industrielles — et je m'étonne que les historiens de la sculpture grecque n'y aient pas plus souvent recours, — c'est de montrer quel était le style en vogue pendant telle ou telle période. Le petit vase du Louvre nous prouve combien était présente alors à tous les esprits une formule plastique que nous retrouvons sur des monuments très éloignés les uns des autres et comme jetés à travers le monde ancien, en Crète, à Rhodes, en Sicile, en Phocide, en Étolie, à Corinthe. C'est pour nous un avertissement de ne pas trop nous fier aux caractères distincts des écoles régionales. Dès le VIe siècle, ces écoles se sont singulièrement pénétrées et influencées les unes les autres : une sorte de dialecte commun, une κοινή sculpturale, tend à se répandre et à mettre quelque fraternité entre les tempéraments les plus divers[6]. Il serait puéril de nier les différences de style

1. Courouniotis, *Porosskulpturen aus Mykene*, dans le *Jahrbuch des deut. Instituts*, 1901, p. 18 et p. 20, n° 1.

2. La même coiffure est à noter sur une rondelle d'or trouvée à Mègare et sur des bijoux provenant de Rhodes (Saglio, *Dictionnaire des Antiquités*, fig. 934, 935, 936). Il semble que cette mode se soit répandue dans les îles, puis dans la Grèce continentale. Voyez la statue d'Eleutherne en Crète, *Revue arch.*, 1893, I, pl. III; — une terre cuite de Candie, *American Journal of archæology*, 1901, p. 386; — l'Apollon de Ténée, Collignon, *Sculpture grecque*, I, fig. 96 : — la statue de Tégée, *Bulletin de correspondance hellénique*, XIV, 1890, pl. XI ; — les antéfixes en terre cuite de Thermos, *Ephéméris archéologique*, 1900, p. 191, fig. 4 : — une tête archaïque de terre cuite au Musée du Louvre, *Mémoires et Monuments de la Fondation Piot*, VI, 1900, p. 140 ; — un masque de bronze du Péloponèse, Benndorf, *Antike Sepulcralmasken*, Pl. XVII.

3. Voyez les réflexions de M. Homolle sur les deux statues argiennes de Delphes (*Bulletin de correspondance hellénique*, 1900, p. 455).

4. *Bulletin de correspondance hellénique*, XX, 1896, pl. XI.

5. Benndorf, *Die Metopen von Selinunt*, pl. I et II : — Brunn-Bruckmann, *Denkmaeler*, pl. CCLXXXVI ; cf. pl. CCXCII, n° 1.

6. Je renvoie encore à la fin de l'article de M. Homolle, *l. c.*, p. 462.

d'une région à l'autre, et en plein ve siècle l'école d'Égine, par exemple, gardera sa personnalité tranchée. Mais quel travail délicat et souvent impossible, quelle toile de Pénélope sans cesse défaite et refaite que la recherche des nuances subtiles par où se distinguait un atelier d'un autre! Peut-être, dans la nuit qui enveloppe encore les origines de l'art et qui noie dans une brume confuse les noms d'artistes échappés à l'oubli, peut-être notre tâche doit-elle se borner à déterminer les grands courants, les directions générales imprimées à la marche de l'art[1]. Le récent article de M. Homolle sur le Trésor de Cnide[2] n'a-t-il pas démontré avec force que, dans la grande école péloponésienne du vie siècle, il fallait voir surtout des influences *ioniennes* et l'action personnelle d'un maître asiatique comme Bathyclès?

La marche générale de l'art grec archaïque n'est pas, en effet, tout à fait conforme à ce qu'on imaginait. D'un côté, un souci de l'élancement, des proportions sveltes, de la minceur même exagérée qui, déjà sensible en Égypte, frappe dans les œuvres mycéniennes comme dans les peintures du Dipylon et dans les plus anciens bronzes d'Olympie, plus tard dans les Apollons des Iles et dans les κόραι de l'Acropole; d'autre part, un idéal de force trapue, d'énergie concentrée, de proportions courtes qui s'exprime aussi bien dans les œuvres chaldéennes et assyriennes que dans les statues des Branchides et les reliefs d'Assos, même dans le tombeau de Xanthos. Par quelle singulière interversion était-on arrivé à se représenter le style ionien comme la glorification des formes élancées et minces, le style péloponésien ou dorien comme l'idéal de force et de vigueur massive? C'est ce que je n'aurais pas le loisir d'exposer ici; mais c'est un exemple typique des notions fort inexactes qu'on s'était formées sur les écoles grecques[3]. A mon avis, nos idées sont entièrement à réformer sur ce point.

J'avais besoin de donner cette explication pour ne pas paraître paradoxal en disant que la petite tête de notre aryballe, même s'il est d'origine argienne, s'accorde bien avec le caractère *ionien* que nous avons remarqué dans tout le reste. Il n'y a pas lieu de se demander comment un céramiste, si profondément attaché aux traditions ioniennes, aurait tout d'un coup changé sa manière pour le décor plastique de son vase. Il n'y a pas lieu de scinder l'œuvre en deux, de la considérer comme ionienne par la peinture et la technique, péloponésienne par la sculpture. Au contraire, une complète unité domine et régit l'ensemble. Je ne doute pas que le modèle ne soit venu de la Grèce orientale, soit de Rhodes[4], soit de quelque autre centre analogue, où la fabrication des petits vases plastiques, en métal ou en argile, était florissante. Le décor en tête de

1. On trouvera une idée semblable développée dans le livre de M. André Joubin, sur la *Sculpture grecque entre les guerres Médiques et l'époque de Périclès*, p. [illegible].
2. *Bulletin de correspondance hellénique*, XXIV, 1900, p. [illegible] et suiv., [illegible]
3. Sur le style ionien, voyez mon *Catalogue des Vases du Louvre*, p. [illegible]; A. de Ridder, *De ectypis*, p. 81; A. Joubin, *op. c.*, p. 110.
4. J'ai cité plus haut les bijoux de Rhodes qui reproduisent le même type de figure et la même

lion, dans l'aryballe du Musée Britannique, est également une indication en faveur de l'origine ionienne de ce style.

Faut-il chercher un nom qui convienne à la tête de femme? Je ne crois pas qu'elle ait d'autre valeur que d'être décorative. Peut-être à l'origine trouverait-on l'image de la divinité, Astarté ou Aphrodite, que d'anciens vases phéniciens et rhodiens représentent en pied ou en buste, parfois accompagnée de la colombe qui en précise le sens[1]. Mais il semble qu'en passant de mains en mains, à travers les ateliers grecs, le modèle primitif ait perdu beaucoup de sa personnalité. Il finit par se noyer dans le flot des représentations qui, sous la main du modeleur, personnifient surtout le *mundus muliebris*, et comme le vase lui-même, flacon d'huile ou d'essence parfumée, devait faire partie des accessoires de toilette, il était naturel que la figure féminine y prît place. Le ve siècle multipliera les décors plastiques de ce genre : rhytons, lécythes ou *onoi*, tous reproduiront à l'envi une tête de femme, comme un poétique symbole de jeunesse et de beauté[2].

E. POTTIER.

coiffure. Cf. un vase rhodien en forme de tête féminine : Heuzey, *Figurines antiques du Louvre*, pl XIII, n° 4 ; — *Catalogue des figurines*, p. 217, n° 14.

1. Heuzey, *Figurines antiques*, pl XII, n° 5.

2. Klein, *Griech. Vasen mit Meistersignaturen*, p. 214 ; — Reisch, *Röm. Mitth.*, 1890, p. 313 et suiv. ; — Collignon, dans les *Monuments grecs*, II, 1897, p. 58-59 ; — Rayet et Collignon, *Céramique grecque*, p. 270, 276 ; — Dumont et Chaplain, *Céramiques de la Grèce*, I, p. 381-382 ; — Hartwig *Ephéméris archéologiq.*, 1897, pl. 9-10.

SUR UN POINT DE L'ITINÉRAIRE D'ALEXANDRE

EN ASIE MINEURE

Nous sommes assez mal renseignés sur la marche qu'Alexandre effectua en Lycie, durant l'hiver de 334 à 333. Trois épisodes seulement nous sont connus avec quelque détail : le séjour à Phasélis, le passage du Climax et la lutte contre les Marmariens. Les ruines de Phasélis subsistent près de Tékir-Ova ; le Climax est la corniche que l'on rencontre à mi-route sur la côte en allant de Kemer à Adalia ; quant aux Marmariens, on ne sait au juste où se trouve le district qu'ils occupaient. C'est ce problème, déjà plus d'une fois discuté, que je me propose de traiter à nouveau aujourd'hui.

Diodore, à qui nous devons le récit des faits, s'exprime de la sorte :

« Sur les confins de la Lycie, il y avait un vaste rocher, qui se distinguait par sa force. Les Marmariens l'habitaient. Ceux-ci, tandis qu'Alexandre longeait leur territoire, attaquèrent les Macédoniens de l'arrière-garde, tuèrent un bon nombre d'hommes, firent des prisonniers en quantité et enlevèrent beaucoup de bêtes de somme. Irrité de cette audace, le roi se résolut à un siège et mit tout en œuvre pour emporter la place d'assaut. Les Marmariens, confiants dans leur valeur, non moins que dans la difficulté des lieux, résistèrent intrépidement. Pendant deux jours, les attaques se succédèrent sans relâche. Comme il devenait évident qu'Alexandre ne se retirerait qu'après s'être emparé de la citadelle, les Anciens conseillèrent d'abord aux Jeunes de cesser toute résistance et de traiter avec le roi aux meilleures conditions possibles. Puis, voyant que cet avis ne leur agréait pas et qu'aucun d'eux ne voulait survivre à la liberté de la patrie, ils les exhortèrent à tuer les enfants, les femmes, les vieillards, après quoi ceux à qui leur vigueur physique permettrait d'espérer le salut tenteraient de nuit une sortie à travers l'ennemi et se réfugieraient sur les montagnes voisines. Cette seconde proposition prévalut. On décida que chacun périrait dans sa maison, avec sa famille, en se régalant des mets et des breuvages les plus délicats. Toutefois, répugnant à l'idée de massacrer leurs proches, les Jeunes, au nombre d'environ 600,

résolurent de substituer l'incendie au meurtre, de se ruer à travers les portes et de gagner ainsi la montagne. Ce dessein s'accomplit. Les Anciens eurent leurs foyers pour tombeaux. Quant aux Jeunes, comme la nuit durait encore, ils se frayèrent un chemin à travers le camp ennemi et trouvèrent un asile sur les monts du voisinage [1]. »

Avant de chercher à situer les faits relatés par Diodore, il importe de voir s'il est le seul à les mentionner. Dans le cas, en effet, où l'on découvrirait ailleurs la trace de cette même entreprise, il est à supposer que le rapprochement des textes aiderait à serrer la question.

Or voici comment Arrien résume les événements de cette période :

Maître de la vallée du Xanthe, Alexandre, au cœur de l'hiver, pénètre en Milyade. Là il reçoit une ambassade des Phasélites, venue pour lui offrir une couronne d'or et solliciter son amitié. La plupart des habitants de la Lycie inférieure députent également auprès de lui dans le même but. Aux uns comme aux autres, le roi ordonne de remettre leurs cités aux gouverneurs qu'il délègue à cet effet. Tous obéissent. « Peu de temps après, se rendant en personne à Phasélis, il aide les gens de cette ville à détruire une place forte que les Pisidiens avaient édifiée sur leur territoire et d'où ils causaient, par leurs incursions, de grands dommages aux cultivateurs [2]. »

Le récit d'Arrien et celui de Diodore se réfèrent-ils à un seul et même fait, ou bien à deux opérations distinctes ? C'est une question qu'on se posait jadis et que, par une singulière inadvertance, on ne se pose plus aujourd'hui. En 1842, Spratt et Forbes, cherchant avec Daniell le site du château des Marmariens, rapprochent les passages d'Arrien et de Diodore comme une chose qui va de soi [3]. En 1849, ne jugeant pas la concordance démontrée parce que d'autres n'hésitaient pas à l'admettre, Schönborn se donne la peine de l'établir par des arguments solides, qui emportent la conviction [4]. Malgré cela, Droysen écrit à propos de la lutte contre les Marmariens : « Les détails très précis que donne Diodore ne s'appliquent à aucun des engagements signalés par Arrien dans cette saison d'hiver [5]. » Niese, suivant pas à pas Droysen, mentionne séparément les deux textes, utilise l'un après le séjour en Milyade, l'autre après le siège de Sagalassus, et déclare qu'au demeurant ces Marmariens sont inconnus [6]. Le dernier savant qui se soit occupé du passage de Diodore, Kalinka, répète à son tour : « Marmara n'apparaît nulle part ailleurs, ni dans les sources littéraires, ni dans les inscriptions [7]. » Voilà

1. Diodore, XVII, 28, 1-5.
2. Arrien, I, 24 5-6.
3. *Travels in Lycia, Milyas and the Cibyratis*, t. I, p. 203.
4. *Beiträge zur Geographie Kleinasiens : der Zug Alexander's durch Lycien*. Posen. *Zu der öffentlichen Prüfung der Schüler*, 1849, p. 11.
5. *Histoire de l'Hellénisme*, traduction française, t. I, 1883, p. 228, n. 2.
6. *Geschichte der griechischen und makedonischen Staaten*, t. I, 1893, p. 67 et 68, n. 5.
7. *Zur historischen Topographie Lykiens*, dans les *Jahreshefte des österr. archäolog. Institutes*, Wien. t. III, 1900, *Beiblatt*, col. 38.

donc un point sur lequel l'érudition contemporaine a perdu contact avec l'érudition rétrospective. Les conscrits ne se souviennent plus de leurs vétérans.

Il me semble cependant que les vétérans ont bien vu. L'identité de la place forte d'Arrien et du rocher fortifié de Diodore résulte des considérations suivantes :

1° C'est sur les confins de la Lycie, τῆς Λυκίας περὶ τὰς ἐσχατιάς, que Diodore localise l'épisode. Arrien le place aux environs de Phasélis. Or, Phasélis était la dernière ville de la côte lycienne sur la frontière de la Pamphylie : ἔστι μὲν οὖν καὶ αὕτη ἡ πόλις λυκιακὴ ἐπὶ τῶν ὅρων ἱδρυμένη τῶν πρὸς Παμφυλίαν [1]. Arrien, en disant ἐς τὴν Φασηλίδα, Diodore, en disant Λυκίας περὶ τὰς ἐσχατιάς, se meuvent dans la même zone géographique.

2° Entre le siège d'Halicarnasse et la bataille d'Issus, Diodore, parmi les nombreuses citadelles qu'attaqua ou réduisit Alexandre, n'en cite qu'une, et ce n'est ni Syllion, ni Termesse, ni Sagalassus, ni Célènes : c'est le rocher des Marmariens. La raison en est que le roi s'en empara d'une façon extraordinaire, παραδόξως, et que l'incident ne pouvait être passé sous silence, à cause de sa singularité, διὰ τὴν ἰδιότητα τῆς περιπετείας [2]. Est-il vraisemblable qu'Arrien n'ait pas soufflé mot de cette « péripétie » marquante de la vie de son héros? En bonne logique, on est fondé à croire que nos deux historiens, trouvant l'aventure consignée dans les relations contemporaines, l'ont rapportée l'un et l'autre, avec plus ou moins de détail, chacun selon sa nature et suivant le but qu'il se proposait.

3° Qu'ils l'aient empruntée à la même source ou à deux sources parallèles, ils usent d'expressions dont la similitude est remarquable. Dans Diodore, le rocher des Marmariens figure au nombre des fortes citadelles, φρούρια καρτερά, qu'Alexandre enlève d'assaut. Arrien définit de la même manière le château voisin de Phasélis : φρούριον ὀχυρόν. Cette dernière épithète n'est pas employée par Diodore ; mais il se sert du substantif correspondant : πέτραν μεγάλην ὀχυρότητι διαφέρουσαν. Où Diodore écrit : τῇ βίᾳ κατεπόνησεν, Arrien dit : συνεξαιρεῖ. Les termes diffèrent ici, parce que Diodore dépeint un exploit d'Alexandre, tandis qu'Arrien met en lumière un service rendu aux Phasélites ; mais ce sont là deux aspects d'une même question. L'issue de l'affaire est de part et d'autre identique.

Ainsi, raisons géographiques, historiques et philologiques, tout concourt à prouver que les deux textes s'appliquent à un seul et même événement. Cela étant, il ne nous reste plus qu'à en combiner les données pour tâcher d'arriver à la détermination du site.

1. Strabon, XIV, 3, 9. — Cf. Kalinka, *op. cit.*, col. [illegible]
2. Diodore, XVII, 27, 7.

La région moderne où il nous est permis de chercher le château des Marmariens doit répondre à un certain nombre de conditions précises :

Premièrement, elle sera sur la frontière lycienne et dans le voisinage de Phasélis.

Secondement, elle sera dans la montagne et non sur la côte, le long de la ligne de marche d'Alexandre entre la Milyade et Phasélis, et non sur le trajet de Phasélis à Pergé. Car Arrien est formel : c'est au moment où le roi atteignait Phasélis, ἐς τὴν Φασηλίδα παραγενόμενος, que le siège eut lieu et c'est seulement après l'avoir relaté que l'historien parle du séjour d'Alexandre à Phasélis : ἔτι δὲ αὐτῷ περὶ τὴν Φασηλίδα ὄντι. On n'a pas le droit d'intervertir l'ordre des faits.

Troisièmement, elle sera le moins possible au nord du territoire phasélite. En effet, comme l'a judicieusement observé Kalinka[1], toute localisation par trop septentrionale serait inconciliable avec l'extension qu'avait alors le pays lycien. Mais, d'autre part, elle sera le moins possible au midi, attendu que sa population était pisidienne et que, si aventurée qu'on suppose cette bande d'avant-garde, on ne peut cependant pas l'isoler absolument du reste de la Pisidie. Une conciliation devra s'effectuer entre ces deux nécessités contraires.

Voilà ce que nous suggère l'examen des textes. Que nous apprend maintenant l'examen des lieux[2]?

Pour aller de la Basse-Lycie à la plaine pamphylienne, de la baie de Finéka au golfe d'Adalia, il y a deux routes : l'une, celle de la côte, longue, sinueuse, difficile, hérissée de caps et de rocs, balayée par les vents, exposée aux tempêtes du large, en somme peu praticable et peu pratiquée, du moins dans son ensemble ; l'autre, celle de la montagne, courte, directe, infiniment plus sûre, malgré les obstacles qu'y pouvaient semer les éléments ou les hommes. Très fréquentée à l'époque romaine, comme l'atteste le beau pont de vingt-cinq arches qui traverse le Limyros près de Limyra[3], cette seconde route remonte la vallée de l'Alaghyr-Tchaï jusqu'en aval de Saradjik, franchit, à une altitude de 3.900 pieds, le seuil de Kosarasi et redescend par la vallée du Tchandyr-Tchaï vers la plaine de Pamphylie. Dans la haute combe de Saradjik, elle est coupée par une route transversale qui fait communiquer le plateau d'Elmaly avec les ports de Kemer et de Tékir-Ova. Saradjik se trouve ainsi commander un nœud de routes d'une extrême importance, autour duquel rayonnent plusieurs rivières, et l'on peut dire que là est la clef stratégique du pays.

1. Article cité, col. 38.

2. Pour suivre la discussion, le lecteur se reportera soit à Kiepert, *Specialkarte vom westlichen Kleinasien*, feuille XV, soit à la carte d'Heberdey qui est jointe au tome I des *Tituli Asiae Minoris* (Lycie).

3. Je ne fais ici que résumer Benndorf, *Reisen im südwestlichen Kleinasien* : t. II, *Lykien, Milyas und Kibyratis*, p. 151. — Cf. Spratt et Forbes, *Travels in Lycia*, t. I, p. 202.

Toute cette route est jalonnée de ruines. Sur la crête médiane, entre les deux versants, au-dessus du village de Saradjik, se dresse une antique place forte, dont Spratt a levé le plan, que Schönborn a décrite et dont Benndorf a reproduit les monuments principaux[1]. Plus loin, en aval de Tchandyr, d'autres substructions anciennes, signalées par les mêmes voyageurs[2], se font face sur les deux berges du vallon. Un dernier « kaleh », situé entre Tchandyr et Gourma, domine le hameau de Ghéderler[3].

A quel groupe de ruines assimilera-t-on le château des Marmariens? Se prononcera-t-on pour Tchandyr ou pour Ghéderler, dans la section pamphylienne de la route? Se décidera-t-on plutôt en faveur de Saradjik, là où la route pénétrait en Lycie? Les deux hypothèses ont eu leurs partisans. Spratt et Forbes ont défendu la première[4]. Schönborn, à qui se rallia Daniell[5], soutint et développa la seconde. Benndorf hésite entre les divers emplacements[6].

Je ne crois pourtant pas que l'hésitation soit possible. Les ruines des cantons de Tchandyr et de Ghéderler, à droite ou à gauche de la route descendant vers Adalia, ne sont ni sur la frontière lycienne, ni dans le voisinage de Phasélis. Géographiquement, elles ressortissent au territoire pamphylien. On les écartera du débat, comme ne répondant pas aux conditions requises. Je ne vois, dans toute cette contrée, que le kaleh de Saradjik dont la situation et la physionomie répondent de la façon la plus étroite à ce que nous savons de la roche des Marmariens :

1° La haute combe de Saradjik forme palier entre les vallées du Tchandyr-Tchaï et de l'Alaghyr-Tchaï, c'est-à-dire entre la section pamphylienne et la section lycienne de la route. Nous sommes bien là sur les frontières de la Lycie, τῆς Λυκίας περὶ τὰς ἐσχατιάς.

2° De Saradjik, par la route qu'ont suivie Spratt et Forbes, on descend rapidement vers Kemer. C'est bien là le nid d'aigle, voisin de Phasélis, d'où il était facile aux montagnards de razzier les cultivateurs de la plaine.

3° Saradjik est à l'angle d'une fourche dont la pointe est tournée vers le sud, tandis que les branches divergent dans la direction du nord. Voilà bien le point d'équilibre statique que nous cherchions entre deux tractions inverses, la halte où l'infiltration des tribus septentrionales s'est nécessairement arrêtée, le dernier-poste d'avant-garde des envahisseurs pisidiens.

Les dispositions générales concordent. En est-il de même des traits particuliers?

1. Spratt, *Travels in Lycia*, t. I, planche accolée à la p. 203; — Schönborn, *op. cit.*, p. 12-13; — Benndorf, *op. cit.*, p. 151-155.

2. Spratt et Forbes, t. I, p. 206-207; — Schönborn, *op. cit.*, p. 13-14; — Benndorf, *op. cit.*, p. 148-149.

3. Benndorf, *op. cit.*, p. 150.

4. *Travels in Lycia*, t. I, p. 203-205.

5. Spratt et Forbes, *ibid.*, t. II, p. 11-12; — Schönborn, *op. cit.*, p. 15.

6. *Reisen*, t. II, p. 151, cf. p. 150.

Schönborn dépeint ainsi le kastro de Saradjik : « Le rocher, sur lequel se trouve la ville, est à une faible distance du Kestep-Dagh. Il est complètement isolé de cette montagne et du reste de la chaîne. Sa hauteur, au-dessus du fond de vallée environnant, est de 80 à 100 pieds. La chute presque verticale des parois et leur caractère généralement abrupt font que l'escarpement ne peut être escaladé qu'au sud-ouest et encore avec peine, parmi les buissons et les rocs[1]. » Benndorf évalue à 1.300 mètres l'altitude de la place[2]. S'il est une citadelle qui soit défendue par la nature, τῇ τῶν τόπων ἐρυμνότητι, et qui mérite les épithètes de φρούριον καρτερόν, de πέτραν μεγάλην ὀχυρότητι διαφέρουσαν, c'est assurément celle de Saradjik, d'où l'œil domine un enchevêtrement sauvage de crêtes, de ravins et de bois.

Mais le rocher des Marmariens n'est pas un simple fort de refuge. C'est une petite ville. Les habitants y ont leurs demeures. On y vit en famille, avec femmes et enfants. Il s'y trouvait sans doute des bâtiments municipaux. Quand les Anciens délibèrent sur les mesures à prendre, on est en droit de supposer qu'ils forment une sorte de gérousie ayant son lieu de réunion. Les Jeunes, lorsqu'ils fuient, s'échappent à travers des portes, διὰ τῶν πυλῶν. A Saradjik, précisément, l'enceinte est assez vaste pour contenir des constructions variées, des maisons, deux basiliques avec absides, les vestiges probables d'un forum. D'autres monuments, une longue halle rectangulaire, un édifice public formant carré, un héroon s'étagent sur les pentes extérieures[3].

A vrai dire, il n'est aucune de ces bâtisses qui soit pré-romaine. Tout ce qui est à fleur de sol porte la marque du Bas-Empire. Cela prouve que la ville a été habitée jusqu'en plein moyen âge ; cela ne prouve nullement qu'elle ne l'ait pas été dès l'époque grecque. Il n'est pas inutile d'observer qu'une des inscriptions copiées à Saradjik révèle l'existence d'un sanctuaire consacré à Sozon[4]. La mention de ce dieu pisidien[5], là où nous sommes amenés à fixer notre tribu pisidienne, s'annexe heureusement au faisceau des indices et des preuves.

L'hypothèse démontrée, vérifions-la.

En quittant la Milyade, Alexandre, comme l'indique nettement Arrien, est allé droit à Phasélis. Par quelle route? Nous l'ignorons. Mais il n'a pas obliqué jusque vers les plages du sud : c'est à ses délégués, τοῖς ἐπὶ τοῦτο στελλομένοις, que se rendent les villes de la Basse-Lycie ; il ne les prend pas

1. Schonbörn, *op. cit.*, p. 12.
2. *Reisen*, t. II, p. 151.
3. Benndorf, *ibid.*, p. 151 sqq. — Cf. Schönborn, *op. cit.*, p. 12-13.
4. *Reisen*, t. II, p. 154, n° 185.
5. Il a été étudié par Collignon, *B. C. H.*, t. IV, 1880, p. 291-295 ; — cf. Radet, *Revue archéologique*, t. XXII, 1893, p. 211 ; — Perdrizet, *B. C. H.*, t. XX, 1896, p. 98 ; — Mendel, *ibid.*, t. XXIV, 1900, p. 65, n. 2.

en personne. Il a d'ailleurs toujours procédé de même au cours de la campagne. Sa marche n'est pas une ligne sinueuse qui s'égare et s'oublie ; c'est une suite logique d'approches foudroyantes dont chacune s'abat sur une position stratégique. Le soin d'occuper les zones intermédiaires est toujours laissé aux lieutenants. Que le roi ait contourné au sud le massif qui sépare le Limyros de l'Arycandos ou qu'il l'ait franchi au nord, de toute manière, en coupant la vallée de l'Alaghyr-Tchaï à la hauteur de Phasélis, il s'est trouvé en contact avec la fourche de Saradjik. On conçoit qu'à ce moment les pillards des crêtes aient attaqué son arrière-garde et que le roi, désireux de venger une injure personnelle non moins que d'être utile à ses amis les Phasélites, se soit arrêté pour réduire le château.

On le voit, dans notre système, toutes les indications fournies par les textes se coordonnent simplement, aisément, avec une souplesse limpide, sans qu'il soit jamais besoin de recourir à ces combinaisons ingénieuses qui séduisent l'imagination, mais dont la raison s'inquiète. Au contraire, dès qu'on s'écarte de Saradjik, les difficultés s'accumulent. Songe-t-on à Ghéderler? On est à une distance considérable de Phasélis, très loin de la frontière lycienne, en pleine Pamphylie. Songe-t-on aux ruines du canton de Tchandyr? Mêmes objections, auxquelles s'ajoute une impossibilité nouvelle. A partir de Phasélis, l'armée s'est partagée en deux corps, dont l'un, dirigé par le roi, suivit la côte, tandis que l'autre, sous la conduite de guides Thraces, s'avançait par le haut pays[1]. Puisque le roi a commandé en personne l'opération contre les Marmariens, il faut admettre, si la Marmarique est la vallée de Tchandyr, qu'Alexandre, le Climax franchi, a tout à coup modifié son plan, qu'il a quitté le littoral, escaladé la chaîne qui le borde et repris, en montagne, la tête de la deuxième division. C'est là une supposition gratuite et invraisemblable. Le mieux est de s'en tenir strictement aux données d'Arrien.

Assurément, la démonstration la plus robuste et la plus probante ne vaudra jamais le témoignage d'une inscription. Mais, en attendant que la découverte d'une dédicace à ethnique confirme ou infirme notre hypothèse, on est fondé à répéter avec Schönborn : « La citadelle de Saradjik est exactement où l'on s'attend à trouver la roche des Marmariens. Tant qu'on n'aura pas produit, contre l'identité des deux sites, des arguments plus forts que ceux qui militent pour l'assimilation, on n'aura pas le droit de refuser aux ruines le nom de Marmara[2]. »

1. Arrien, I, 26, 1.

2. Article cité, p. 16. J'ai traduit librement, afin d'exprimer l'idée dans toute sa plénitude. — On s'étonnera peut-être que je n'aie rien dit, dans une discussion, de l'hypothèse de Spratt, d'après laquelle Saradjik serait Apollonia. Mais elle repose sur des bases si fragiles, que c'eût été perdre son temps que de s'y arrêter. On fixe d'ailleurs aujourd'hui [illegible] dans la carte la plus [illegible] du bastion lycien le site d'Apollonia ; cf. Kiepert, *op.* [illegible] ; Kiepert, *[illegible] antiqui*, feuille IX. — Heberdey, carte jointe aux *[illegible]*

Une dernière remarque. Diodore ne dit pas que la place se soit appelée Marmara ; il dit qu'elle était habitée par les Marmariens. Il est assez probable que le chef-lieu des Marmariens s'est appelé Marmara ; mais cela n'est pas absolument sûr. Il se pourrait donc, si jamais les monuments de Saradjik livraient un nom de ville, que ce nom ne fût pas Marmara [1]. Dans le cas où le nom serait autre en effet, on devrait encore y regarder à deux fois avant d'expulser les Marmariens du grandiose et tragique décor qui s'harmonise si naturellement avec le drame farouche de leur énergie désespérée.

Georges RADET.

1. Le cas est le même que pour les Orméliens : ils ne sont connus, eux aussi, que par leur ethnique, ὁ δῆμος 'Ορμηλέων, d'où se déduit la forme Ormela (cf. W. Crönert, *Hermes*, t. XXXVII, 1902 p. 153).

RECHERCHES NOUVELLES

SUR

LA « VÉNUS » DE MÉDICIS

La *Vénus* de Médicis, douteux ornement de la Tribune des *Uffizi*, a été publiée pour la première fois, en 1638, dans le recueil de statues du Bourguignon Perrier (pl. LXXXI, LXXXII, LXXXIII, face et profil[1]). La partie supérieure de la base est rapidement indiquée sur la planche LXXXI; mais on n'y distingue aucune trace d'inscription. La table imprimée à la fin du volume (qui est dépourvu de texte) désigne ainsi la statue : *Venus Aphroditis in hortis Mediceis.*

En 1679, une gravure de la *Vénus* parut dans la *Teutsche Akademie* de Sandrart ; ce dernier ayant quitté l'Italie avant 1635, son dessin est peut-être antérieur à celui dont Perrier a fait usage. Entre 1677 et 1679, la statue fut transportée de Rome à Florence par les soins de Cosme III de Médicis.

La base de la Vénus de Médicis présente un profil ondulé et porte l'inscription suivante :

b) ΚΛΕΟΜΕΝΗΣ· ΑΠΟΛΛΟΔΩΡΟΥ
ΑΘΗΝΑΙΟΣ ΕΠΩΕΣΕΝ

La modernité de cette inscription a été reconnue par Gori ; elle est d'ailleurs gravée sur un morceau de marbre moderne, qui est comme l'enveloppe extérieure, très soigneusement rajustée, d'une base plus petite et de forme irrégulière sur laquelle reposent les pieds. L'ouvrage de Gori (*Museum Florentinum*, 1731) est le premier où il en soit fait mention.

Le Musée du Louvre possède une fonte de la *Vénus* de Médicis exécutée par J.-B. et J.-J. Keller pour Louis XIV, en 1687[2]. Sur la base, de même forme que celle de la statue de la Tribune, on lit :

a) ΚΛΕΩΜΕΝΗϹ ΑΠΟΛΛΟΔΩΡΟΥ
ΑΘΗΝΑΙΟϹ ΕΠΟΙΕΙ

1. F. Perrier, *Icones et segmenta nobilium signorum*, Rome, 1638.
2. Cf. Clarac, *Revue archéologique*, 1846, p. 158.

MM. Michaelis et Schoene se sont demandé si cette inscription n'avait pas été gravée après coup. Une étude attentive du bronze du Louvre ne laisse aucun doute à cet égard. Lorsque la statue a été fondue, la base ne devait porter aucune inscription ; celle qu'on lit sur le bronze n'est pas venue à la fonte, mais a été incisée à l'outil en lettres très profondes, très nettes et sans style[1].

Cette inscription n'a pas été imaginée à Paris. Le premier ouvrage imprimé où elle paraisse est le recueil de statues de Bishop (Episcopius), publié vers 1671 ; la statue y est gravée sous plusieurs faces (pl. XLVII-L), avec un texte reproduisant l'inscription *a*. M. Michaelis l'a également signalée dans le *Diary* d'Evelyn, à la date du 29 novembre 1644.

En 1887, Kaibel[2] appela l'attention sur un feuillet de manuscrit ligorien conservé à Turin, où est représenté un hermès d'Eros, soi-disant trouvé sur le mont Caelius, avec l'inscription :

(*c*) ΕΡΩΣ ΠΑΝΤΑΜΑΤΩΡ (*phallus*) ΚΛΕΟΜΕΝΗΣ
ΑΠΟΛΛΟΔΩΡΟΥ ΑΘΗΝΑΙΟΣ ΕΠΩΙΣΕΝ

Le faussaire Ligorio florissait vers 1560[3]. Entre cette inscription et les deux signatures *a* et *b*, il existe une parenté évidente : ou bien Ligorio a connu et imité l'inscription de la *Vénus* de Médicis ; ou l'auteur de cette dernière inscription s'est inspiré d'un faux de Ligorio ; ou, enfin, il existe une source commune des trois textes *a*, *b* et *c*. On remarquera que *c* est bien plus voisin de *b* que de *a*, puisqu'on lit, dans *b* et *c*, ΚΛΕΟΜΕΝΗΣ (*a*, ΚΛΕΩΜΕΝΗϹ) et les formes ΕΠΩΕΣΕΝ, ΕΠΩΙΣΕΝ (*a*, ΕΠΟΙΕΙ.)

Du fait de la publication de Kaibel, il résultait que *b*, connu seulement depuis 1731, avait *pu* exister dès 1560 : l' ΕΠΩΕΣΕΝ de *b*, mal lu, *pourait* suggérer à Ligorio le barbarisme ΕΠΩΙΣΕΝ. On en vint même à penser que Ligorio était l'auteur de *b* comme de *c* ; mais qui donc lui aurait donné le nom de l'artiste athénien Cléomène, fils d'Apollodore?

Mon jeune et savant ami Seymour de Ricci a dépouillé à la Bibliothèque de Bruxelles un manuscrit de Philippe de Winghe, mort à Florence en 1592, qui est la copie d'un recueil d'inscriptions grecques de Rome, copiées vers 1590 par Jean l'Heureux dit Macarius, mort en 1614. On y lit (n° 17.875, fol. VII, *verso*) : *In basi pulcherr. Veneris in hort. Med.* :

(*d*) ΚΛΕΟΜΕΝΗΣ
ΑΠΟΛΛΟΔΟΡΟΥ (*sic*)
ΑΘΗΝΑΙΟΣ
ΕΠΩΕΣΕΝ.

1. Voir les fac-similé des deux inscriptions dans Lœwy, *Inschriften griechischer Bildhauer*, p. 341.
2. Kaibel, *Hermès*, t. XXII, p. 153 ; cf. *Inscrip. Graec. Ital.* (1890), p. 16*, n° 143*.
3. Il mourut en 1593 (Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VI, p. LI).

Le texte de *d* est conforme à celui de *b* sauf la faute Ἀπολλοδόρου ; mais il comprend quatre lignes au lieu de deux. Il en résulte que, vers 1590, la *Vénus* de Médicis était posée, dans les jardins médicéens à Rome, sur une base portant la signature de Cléomène. Cette signature a été connue et imitée par Ligorio vers 1560 (*c*). Rien ne permet d'affirmer ni que l'inscription *d* soit un faux, ni qu'elle soit la signature de l'auteur de la *Vénus* ; cette base pouvait appartenir à une autre statue. Dans la suite, elle s'égara ou fut détruite ; à Florence, on fit pour la *Vénus* une plinthe nouvelle et, postérieurement à 1687, on y grava en deux lignes le texte de *d*, sans doute d'après une ancienne copie. Sur la fonte de Keller, on reproduisit l'inscription *a*, déjà donnée par Bishop en 1671, d'après une copie altérée et soi-disant corrigée.

On pourrait supposer que l'inscription *d*, la seule dont l'authenticité soit avérée, était gravée sur l'ancienne plinthe de la *Vénus*, qui a été insérée dans la plinthe nouvelle ; mais la disposition du texte sur quatre lignes n'est pas favorable à cette hypothèse. On pourrait aussi penser qu'elle était gravée sur le tronc d'arbre servant de support, qui, à la rigueur, pouvait être qualifié de *basis* par Macarius[1] ; mais c'est là une simple possibilité.

Le fait que la *Vénus* de Médicis n'est reproduite dans aucun des recueils archéologiques du XVIe siècle, tels que ceux de Lafrérie, de Cavallieri, de Vaccarius[2], semble prouver d'une manière absolue qu'elle n'existait, avant son transport dans les jardins Médicis, qu'à l'état de fragment. Cette opinion diffère de celle qu'ont accréditée les recherches de M. Michaelis[3] et a besoin, en conséquence, d'être justifiée.

Deux textes du *Prospettivo milanese*[4] et d'Albertini mentionnent, en 1500 et en 1510, des statues antiques au palais Della Valle à Rome. En 1513, lors de la procession triomphale de Léon X du Vatican au Latran, on avait dressé, devant le palais de l'évêque Andrea della Valle, un arc de triomphe orné de statues antiques ; dans le nombre, on cite une *Vénus*, que M. Michaelis identifie à la *Vénus* de Médicis. Pour être employée de la sorte à l'ornement d'un arc, devait-elle vraiment, comme le suppose M. Michaelis, être entière ? La conclusion ne s'impose pas, et l'on peut aussi admettre qu'il s'agit d'une statue toute différente.

En 1550, dans la cour du palais Della Valle, alors habité par Quinzio de' Rustici, Aldroandi signale une statue de Vénus (p. 212) : *Nel frontespizio a man dritta è una Venere ignuda quando nacque della spuma del mare ; onde ha un Delfino appresso con la spuma in bocca, che questa fittione accenna.* Ce texte vise évidemment une statue du type de la *Vénus* de Médicis ; mais

1. On trouve la même confusion dans une lettre en italien de Brest à Gerhard au sujet de l'*Hermès* de Milo, aujourd'hui à Berlin (Lœwy, *op. l.*, p. 250).
2. Cf. Michaelis, *Archaeol. Zeit.*, 1880, p. 13.
3. Voir en particulier l'article de ce savant dans la [illegible], [illegible], p. [illegible].
4. *Atti dell' Accad. dei Lincei*, 1875-76, p. 39.

doit-on en conclure qu'elle se présentait dès lors sous le même aspect qu'aujourd'hui ? D'abord, si la statue avait été complète, on ne l'aurait probablement pas placée à une certaine hauteur, *nel frontispizio ;* puis, répétons qu'on ne s'expliquerait pas qu'une statue entière de cette importance eût été négligée par tous les graveurs du temps. A y regarder de près, le texte d'Aldroandi n'affirme pas positivement que la *Vénus* fût accompagnée d'un dauphin. Voici comment je l'entends : « Sur le fronton, à main droite, est une Vénus nue, au moment où elle naît de l'écume de la mer. *C'est à cause de cette légende* que les artistes placent auprès d'elle un dauphin avec de l'écume à la bouche. » Ainsi, la fin de la phrase, que l'on a prise pour une description de la statue, n'est peut-être qu'un commentaire inspiré à Aldroandi par une des nombreuses répliques du même type. Le dauphin placé à gauche de la *Vénus* de Médicis n'a point d'écume à la bouche, et il porte sur son dos plusieurs Amours, dont Aldroandi aurait vraisemblablement dit un mot, s'il les avait vus. J'en conclus que la statue dont parle Aldroandi en 1550 était bien la *Vénus* de Médicis, mais encore à l'état de fragment.

En 1584, les antiques des palais Della Valle et Capranica furent acquis par le cardinal Fernand de Médicis, qui les transporta à la villa Médicis et dans les jardins de cette villa. L'inventaire des statues du palais Della Valle [1] mentionne : *Una Venere di naturale con tutti i suoi membri con il delfino*, qui fut vendue 250 ducats. Cette statue est certainement la *Vénus* de Médicis, que Macarius vit, quelques années après, sur une base portant une inscription dans les jardins Médicis. Donc, entre 1550 et 1584, la *Vénus* avait été restaurée une première fois. L'indication précise de l'inventaire, *con tutti i suoi membri con il delfino*, se justifierait d'autant mieux si l'auteur de cette restauration avait précisément ajouté les bras, les jambes et le dauphin.

Ici intervient, à l'appui de ma thèse, un document nouveau : c'est le dessin représentant la *Vénus* de Médicis, sous trois aspects, qui figure à la planche 41 *b* de l'*Album* de Pierre Jacques, sculpteur à Reims [2]. Ce feuillet est daté de 1576. La statue est figurée sans bras et le dessin s'arrête à mi-hauteur des cuisses, ce qui ne prouve pas que les jambes ne fussent pas conservées jusqu'aux genoux ; mais, si la statue avait été entière sur un piédestal, il est à croire que l'artiste champenois l'eût reproduite dans son ensemble. Cette statue est la seule que Pierre Jacques ait dessinée de trois côtés, de face, de dos et de profil ; c'est donc qu'il en appréciait le modelé ferme et souple, que son dessin a d'ailleurs un peu alourdi. Si l'on ajoute à cette considération que la tête, avec l'oreille percée, est bien celle de la *Vénus* de Médicis, on reconnaîtra que j'ai eu raison, dans mon édition de l'*Album* de Pierre Jacques, d'identifier la statue dessinée par lui à celle de la Tribune. Il est vrai que la date, 1576, n'est accompagnée d'aucune indication de lieu ; mais, sur les deux

1. *Documenti*, t. IV, p. 380.
2. Voir l'édition que j'ai donnée de cet album, Paris, Leroux, 1902.

feuillets précédents, 40 *b* et 41, on voit une tête de femme de profil et la même tête de face, qui paraît bien être celle de la *Vénus* de Médicis ; or la tête de profil est accompagnée de la mention : *Valle*. En vain allèguerait-on que le profil et la face en question diffèrent par certains détails de la tête de la *Vénus* de Médicis telle qu'elle est aujourd'hui ; ces différences s'expliquent en partie par l'imperfection des dessins, en partie par le fait que la tête de la *Vénus* a été audacieusement râclée et retouchée, notamment vers la naissance des cheveux. On distingue les traces de ce travail de râclage même sur la photographie d'Alinari (nº 1332).

Donc, P. Jacques a vu, en 1576, la *Vénus* de Médicis au palais Della Valle, alors qu'elle n'était encore ni restaurée, ni posée sur une base, ni accompagnée d'un dauphin.

Si les considérations qui précèdent sont admises, il en résultera cette conséquence imprévue que les jambes, les pieds, le dauphin avec les Amours qu'il porte et le tronc d'arbre auquel s'appuie le dauphin sont autant de restaurations exécutées entre 1576 et 1584.

On admet généralement que le bras droit et la partie inférieure du bras gauche de la *Vénus* de Médicis sont modernes. Devant l'original, au printemps dernier, il m'a semblé que la partie supérieure du bras gauche, entre le coude et l'aisselle, était suspecte. Peut-être subsistait-il une trace du bracelet, dont on n'attribuerait pas volontiers l'invention à un restaurateur ; peut-être aussi, du temps de P. Jacques, le haut du bras était-il en magasin et n'avait-il pas encore été rajusté [1].

Quant aux jambes, à partir du milieu des cuisses, elles ont été tellement retravaillées et repolies qu'il me semble impossible d'en affirmer l'antiquité. J'en dirai autant des pieds, qui présentent l'aspect de ceux du *Remouleur* et n'inspirent pas plus de confiance, malgré l'incontestable élégance du dessin. Le dauphin et les Amours m'ont semblé absolument modernes, ainsi que le tronc d'arbre qui les soutient.

On objectera les cassures et les raccommodages qui se voient sur toute la partie inférieure de la statue. Les jambes sont brisées au-dessous des genoux et au-dessus des chevilles ; la jambe droite est brisée à mi-hauteur du mollet ; il y a de nombreux raccords dans le dauphin et dans les Amours. Mais il faut observer que ces raccords sont très apparents et qu'ils ont été exécutés assez grossièrement avec du plâtre ; en revanche, il y a d'autres raccords très soignés où la couche de plâtre interposée ne paraît pas, notamment en haut du

1. Rendant compte, dans la *Berliner philologische Wochenschrift* (21 juin 1902, p. 788) de mon édition de l'*Album* de P. Jacques, M. Furtwaengler admet que la planche 41 *b* de l'*Album* représente bien la *Vénus* de Médicis, et ajoute : « Je viens de m'assurer, en étudiant l'original, que les deux bras ne sont nullement antiques, comme l'a cru M. Amelung ; l'avant-bras gauche est antique jusqu'au coude ; la partie inférieure du bras gauche et tout le bras droit sont modernes. Mais l'avant-bras gauche était également détaché et a été rajusté ; il se peut très bien qu'on n'ait procédé à cette réparation que postérieurement au dessin de P. Jacques. »

bras gauche et à la cuisse gauche. J'en conclus que la *Vénus* avait été restaurée très habilement à Rome, à la fin du XVIe siècle, mais que, pendant le transport de Rome à Florence, elle se brisa en un grand nombre de morceaux, qui furent rajustés. plus sommairement cette fois, avec du plâtre. Du reste, la tradition recueillie par Sandrart (1679) veut que la statue, au cours de son voyage, ait été brisée en neuf morceaux, et l'on apprend, d'autre part, que les bras et les mains ont été restaurés, en 1677, par Ercole Ferrata[1].

Les savants qui ont étudié la *Vénus* de Médicis ne sont pas d'accord sur les parties restaurées[2]; mais tous admettent qu'elle a subi « différentes réparations » (Visconti), qu'elle a été l'objet de raclages, de polissages et d'autres opérations (Dütschke, Amelung). M. Michaelis a bien voulu me communiquer la copie des notes prises par lui à Florence en 1861. J'y lis cette phrase : *Die Füsse sind wohl ohne Frage alt, aber am wenigsten vollendet, wohl infolge von Ueberarbeitung*. Cela signifie que l'illustre archéologue a éprouvé d'abord des doutes sur le caractère antique des pieds et qu'il a fait effort pour se rassurer à cet égard. Je crois que la première impression de M. Michaelis était la bonne et que les pieds sont modernes. Mais les pieds sont inséparables de la petite base, encastrée dans la plinthe reconnue moderne par Gori; et ce qui est vrai de cette base doit l'être du tronc d'arbre, du dauphin et des Amours.

En résumé, il n'y a d'authentique dans la *Vénus* de Médicis que le torse et l'amorce des bras; la tête est antique, mais retouchée et l'on peut se demander si la statue ne gagnerait pas à être ramenée, dans la mesure où cela est encore possible, à son état d'avant 1576.

Salomon Reinach.

1. Lœwy, *Inschriften griechischer Bildhauer*, p. 340, avec les renvois aux textes.

2. M. Amelung (*Führer in Florenz*, p. 46) déclare restaurés « le bout du nez, le bras droit, les doigts de la main gauche, des morceaux sous le sein droit et aux cuisses; du dauphin, la queue et la nageoire gauche de devant; de l'Éros superieur, les ailes et le mollet gauche; enfin, tout le rebord de la base avec l'inscription ».

UN OSTRAKON LITTÉRAIRE DE THÈBES

Le stoïcien Cléanthe, au dire de Diogène Laërce, n'ayant pas de quoi s'acheter du papyrus, transcrivait les leçons de son maître Zénon sur des morceaux de pots cassés et des omoplates de bœuf[1]. Ce n'est pas là sans doute un fait isolé, et voilà pourquoi l'on rencontre de temps en temps, en Égypte, des fragments de tessons, ou, comme on dit, des *ostraka*, sur lesquels sont inscrits des textes littéraires. Toutefois, les documents de ce genre sont d'une rareté insigne; on n'en connaît jusqu'à présent que sept ou huit, dont trois seulement appartiennent à l'époque ptolémaïque[2], dont aucun n'offre un bien vif intérêt. Il en est tout autrement de la pièce que le hasard, aidé par M. Legrain, m'a fait découvrir récemment à Louqsor, dans le fond d'une échoppe, où elle reposait, sous une épaisse couche de poussière, parmi une ample collection d'*ostraka* du type ordinaire, c'est-à-dire de reçus délivrés à des contribuables par les percepteurs d'impôts. Je ne crois pas me tromper en considérant ce fragment comme le roi des *ostraka* publiés jusqu'à ce jour, et je suis heureux d'en offrir la primeur au maître respecté dont nous fêtons le soixante-dixième anniversaire.

Le morceau de tesson, d'un rouge brique clair, affecte à peu près la forme d'un trapèze irrégulier (hauteur 0m,14, largeur 0m,08 à 0m,12, épaisseur 0m,008). La face interne ou concave est recouverte d'un vernis noir de mauvaise qualité, plein de boursouflures. Sur la face externe ou convexe sont tracées à l'encre noire quatorze lignes d'écriture grecque. L'ostrakon a été brisé à gauche, postérieurement à l'inscription, de telle sorte que les commencements de toutes les lignes sont perdus. Toutes les recherches pour découvrir le fragment manquant sont demeurées infructueuses; la section présentant des restes de terre, il est probable, d'ailleurs, que la cassure a eu lieu avant l'enfouissement. Il ne manque aucune ligne en haut, comme le prouve la hauteur de l'espace laissé vide en cet endroit; le texte

1. Diogène Laërce, VII, 174.
2. Ils portent dans le recueil de Wilcken (*Griechische Ostraka*, 1899) les nos 1147 (huit vers de l'*Hippolyte*), 1148 (épigramme sur la patrie d'Homère) et 1488 (collection [illegible] de épigrammes de Léonidas de Tarente).

est également complet à droite, sauf peut-être aux lignes 1 et 4, où l'écriture arrive jusqu'au bord de la cassure ; partout ailleurs il y a une marge, sans qu'il soit toujours possible de décider pourquoi le scribe l'a faite plus ou moins large [1].

Ce scribe n'a pas pris la précaution de régler sa copie ; aussi l'alignement en est-il assez irrégulier ; en outre, comme il arrive souvent, l'écriture se resserre à mesure qu'on se rapproche de la fin du texte. Cette seule particularité suffirait à prouver que le scribe et l'auteur font deux. D'autres indices conduisent à la même conclusion : à la ligne 6, l'écrivain avait d'abord tracé le τ de τινα immédiatement après επιδε ; il l'a ensuite effacé pour laisser un espace entre les deux mots. Il a procédé de même à la ligne 10, où le σ initial de σαυτου était d'abord contigu à ...]αρα. D'ailleurs l'écriture est celle d'un copiste, on peut même dire d'un calligraphe professionnel. C'est une belle et libre majuscule, du type des meilleurs papyrus littéraires, et qui, par l'ensemble de ses caractères, paraît appartenir au IIe ou, tout au plus, au commencement du Ier siècle avant notre ère. Les mots, en principe, ne sont pas séparés, et il n'y a pas trace d'accentuation. En revanche, le copiste emploie le double point (ligne 6) ou le point simple (ligne 11) pour séparer les phrases, de petits blancs pour séparer les membres de phrase, et l'alinéa (lignes 5, 9) pour détacher les groupes plus importants.

Voici, transcrit en majuscules ordinaires, ce qui subsiste du texte [2]. Je place un point sous les lettres effacées ou incomplètement conservées.

Ε̣ΓΟΝΕΝΜΕΘΥΩΝΚΑΤΑΤ̣Ρ̣Ο̣
Υ̣ΜΩΝΠΡΟϹΕΧΕΠΡΟϹΕΧΕ
ΝΝΑΙΔΕϹΑΒΡΟϹΦΥΡΟΙ
Υ̣ΠΟΓΑΡΤΩΝΠΟΛΛΩΝΠΡΟΠΟϹΕΩΝ
Λ̣ΛΟΜΑΙ
Ν̣ : ΕΠΙΔΕ ΤΙΝΑΚΩΜΟΝΟΠΑΙΖΟΜΑΙ
ΙΛΙΗϹΕΧΩΤΙΠΑΡΑΚΥΠΡΙΔΟϹΑΔΗΛΟΝ
Β̣ΟΓΟΗϹ ΕΙϹΤΗΝΨΥΧΗΝΜΟΥΕΙϹΠΕ
ΕΠΑΡΑΦΡΟΝΕΙΝ
Α̣ΡΑ ϹΑΥΤΟΥΚΡΑΤΕΙΜΗΤΙΠΑΘΗϹ
Α̣ΙΜΗΜΕΠΕΡΙϹΠΑ · ΟΜΟΛΟΓΩΦΙΛΕΙΝΕΡΑΝ
ΔΙΚΩ ΟΥΠΑΝΤΕϹΑΠΛΩϹΤΟΠΑΦΙΗϹ
Ε̣ΝΑΚΡΗΤΩΙΜΑΛΛΟΝΑΝΑΚΕΚΑΥΚΕΜΕ
Ι̣Ο̣Ϲ̣Ο̣ΜΟΥΚΑΙΕ̣Ρ̣Ω̣ϹΟΙϹΟΥΚΑΝΤΙ

1. Sous la dernière ligne, on aperçoit un sillon horizontal incisé à la pointe : mais le dernier mot n'étant pas complet, le texte a dû se continuer au-dessous, quoiqu'on n'en aperçoive aucune trace. Comme, dans cette partie, le côté gauche du tesson est ébréché, il est à la rigueur possible que la fin de la phrase et du texte formât simplement un tronçon de ligne — la quinzième — continué par le sillon en question.

2. Le fac-similé paraîtra dans mon volume en préparation : *Papyrus et autres documents recueillis en Égypte*.

Notes critiques. — Ligne 1 : les trois dernières lettres sont à peu près illisibles, et paraissent avoir été frottées par inadvertance. Le τ (?) est surmonté d'un trait oblique dû peut-être à un crachement de plume. Comme le ο (?) arase le bord du tesson, on ne peut pas savoir si primitivement la ligne ne renfermait pas quelques lettres de plus.

Ligne 2 *bis* : l'intervalle entre les lignes 2 et 3 est tellement plus grand qu'entre 1 et 2 (11 millimètres au lieu de 5), qu'il y a lieu de se demander, si dans le fragment manquant à gauche, il n'y avait pas une ligne incomplète, plus courte encore que 5 ou 7 (neuf ou dix lettres au maximum).

Ligne 4 : La dernière lettre conservée arase le bord. Il n'est donc pas absolument interdit de restituer προπόσεων [ἐκ | τὸς ἐμοῦ βά]λλομαι.

Ligne 6 : Après επιδε traces d'un τ effacé.

Ligne 8 : Le β initial a été déchiffré par M. S. de Ricci.

Ligne 10 : Après ..αρα traces d'un σ effacé.

Ligne 14 : Le σ de οἷς est défiguré par un grumeau de l'argile.

Malgré l'étendue des lacunes, le sens général du morceau se dégage assez clairement. Nous avons ici un dialogue entre deux interlocuteurs : l'un, que j'appellerai B, est échauffé par le vin et par l'amour ; l'autre — appelons-le A — s'efforce de ramener le premier à la raison.

Pour aborder avec quelque chance de succès la restauration des parties manquantes, il faut d'abord être fixé sur leur étendue approximative. Or on observe un certain nombre de phrases réparties entre la fin d'une ligne et le commencement de la suivante, dont la restitution s'impose d'une manière presque absolue. Ainsi, lignes 9-10 :

εις την ψυχην μου εισπε-
σων ποιει μ]ε παραφρονειν
ou εποιησ[ε

lignes 12-13 :

ομολογω φιλειν εραν
και ουκ αντι[δικω

D'après ces exemples, on voit que la partie manquante à gauche — de largeur variable en raison de l'obliquité de la cassure — est de 9 lettres environ aux lignes 9-10, de 10 lettres aux lignes 11-13, de 8 lettres aux lignes 5-8, de 10 lettres aux lignes 3-4, de 8 ou 9 lettres aux lignes 1-2 dont l'écriture est sensiblement plus espacée. Ce sont là évidemment des approximations assez grossières, car ni l'écriture n'est parfaitement régulière, ni les différentes lettres n'occupent la même largeur : μ, π, κ, χ, par exemple, sont beaucoup plus larges que ι ou ρ. Je ne crois pas néanmoins que l'erreur puisse dépasser un ou deux caractères. Sous le bénéfice de ces observations, je propose l'essai de restitution suivant :

1 (A.) . . . . . γ]έγονεν μεθύων κατὰ τρό-
2 πον ἐυσθ[υ]μων (?) [πρόσεχε πρόσεχε
2 *bis* (?) τὸν νοῦν??
3 (B.) . . . . .]ν Ναΐδες ἀβρόσφυροι
4 βοηθεῖτέ μοι [ὑπὸ γὰρ τῶν πολλῶν προπόσεων

ἐξ ἐμοῦ [1] βά]λλομαι.
(A.)..... ο]ν : (B.) ἔπιδε, τίνα κῶμον ὁπλίζομαι·
κέντρον (?) φ]ιλίης ἔχω τι παρὰ Κύπριδος ἄδηλον·
ἔρως μ'ἔλα]β'ὁ γόης 'εἰς τὴν ψυχήν μου εἰσπε-
σὼν, ποιεῖ μ]ε παραφρονεῖν.
(A.).....]αρα. σαυτοῦ κρατεῖ μή τι πάθῃς.
(B.) ἀλλὰ σιωπᾶ [2], κ]αὶ μή με περισπᾶ · ὁμολογῶ φιλεῖν ἐρᾶν
καὶ οὐκ ἀντι]δικῶ · οὐ πάντες ἁπλῶς τὸ Παφίης
φιλοῦμεν, καὶ [3]]ἐν ἀκρήτωι μᾶλλον ; ἀνακέκαυκέ με
..... βρόμι]ος ὁμοῦ κ[αὶ ἔρ]ως οἷς οὐκ ἀντι-
σχεῖν δύναμαι...]

Voici maintenant un essai de traduction :

A... Il s'est grisé à la façon des gens découragés (?). Attention! attention!

B... (A moi,) Naïades aux délicates chevilles [4]; venez à mon secours, car à force de boire des santés [5], je perds la tête.

A... (Que fais-tu ?)

B... Regarde quel chant de fête je prépare. Je sens un vague désir d'amour [6] dont m'aiguillonne Cypris [7]. Eros le séducteur m'a pris [8]; il a envahi mon âme et me fait déraisonner.

A... Domine-toi, de crainte qu'il ne t'arrive malheur.

B... (Tais-toi) et ne me tracasse pas. J'avoue que j'aime aimer et ne m'en défends pas. Est-ce que tous en général nous n'aimons pas l'œuvre de la déesse de Paphos et surtout quand le vin pur nous tient [9]? Ce qui m'a enflammé... c'est à la fois Bacchus et Eros, auxquels je ne puis résister [10].

La phraséologie et la pensée de ce morceau offrent de nombreuses analogies — dont je n'ai signalé en note que les principales — avec la manière

1. Ou ἔξω φρενῶν (Pindare. *Ol.*. VII. 47), ἔξω γνώμης (Euripide, *Ion.*, 926), ἐκτὸς ἐμοῦ (cf. Hippocrate, *Epid.*. 7, ἐκτὸς ἑωυτῆς).

2. Ou σῖγα. σῖγα : ou ἀλλ'εὐφημεῖ.

3. Peut-être ἔργον φιλοῦσιν?

4. ἁβρόσφυρος est un composé nouveau. Rufin (*Anth. Pal.*, V, 93) vante les σφυρά de Thétis, Hésiode (*Theog.*, 254) celles d'Amphitrite. Comme les Naïades sont les nymphes des eaux, le sens paraît être que le buveur demande qu'on verse de l'eau dans son vin, pour l'empêcher de se griser.

5. Asclépiadès (*Anth. Pal.*, XII, 135) : οἶνος ἔρωτος ἔλεγχος · ἐρᾶν ἀρνεύμενον ἡμῖν | ἤτασαν αἱ πολλαὶ Νικαγόρην προπόσεις.

6. Pour φιλία, dans le sens (alexandrin) d'amour, cf. le monologue Grenfell (*An alexandrian erotic fragment*, etc., n° 1), lignes 1-2 : της φιλιας Κυπρις εστ' αναδοχος, avec le commentaire de Wilamowitz.

7. Pour la pensée, cf. par exemple, les vers de H. Ch. Read :

« Sort sinistre, aimer follement
« Et ne pas savoir ce qu'on aime »

C'est le « vague à l'âme » de Sainte-Beuve, qui « demande un baiser de femme comme un pauvre demande un sou. »

8. Monologue Grenfell, l. 5 : ο την φιλιαν εκτικως ελαβε μ'ερως. Straton (*Anth. Pal.*, XII. 192) : ἡ δὲ γοῆτις | μορφὴ θηλυτέρης ἔργον ἔχει Παφίης.

9. Comparer tous les poètes éroto-bachiques, depuis Euripide (*Bacch.*, 773 : οἴνου δὲ μηκέτ' ὄντος οὐκ ἔστιν Κύπρις) et Ovide (*Ars.*, I. 232 sq. : *Remedium*, 805, etc.), jusqu'à Béranger.

10. Callimaque (*Anth. Pal.*. XII. 118, epig. 43 Schn.) : ἄκρητος καὶ ἔρως μ'ἠνάγκασαν (ou μ'ἠνάγκασαν), ὧν ὁ μὲν αὐτῶν | εἷλκεν, ὁ δ'οὐκ εἴα σώφρονα θυμὸν ἔχειν.

des Asclépiade, des Callimaque et des autres poètes de l'*Anthologie*. Mais la ressemblance est encore plus étroite avec un texte devenu célèbre dès son apparition, et provenant également de la Thébaïde, je veux dire le monologue érotique sur papyrus publié par Grenfell en 1896[1]. C'est le même style abrupt, passionné, dédaigneux de copules, le même réalisme précieux, si j'ose dire, le même mélange d'expressions poétiques et de vulgarismes empruntés au langage de la conversation usuelle ; ce sont aussi les mêmes traces d'ionisme — ἀκαταστασίης dans le fragment Grenfell, ἡ ὕλης, ἀκρήτωι dans le nôtre — qui révèlent l'origine ionienne de toute cette littérature.

Quoique les deux documents soient à peu près contemporains, je ne veux pas prétendre qu'ils ont même auteur, mais simplement qu'ils sont de la même école. Le genre littéraire auquel ils appartiennent est malaisé à définir. Wilamowitz, un peu hardiment, classe le monologue Grenfell dans l'*hilarodie* ; à ce compte notre morceau rentrerait plutôt dans la *magodie* ou *lysiodie*, sur laquelle Aristoclès nous donne ce renseignement[3], que parfois elle mettait en scène un homme ivre, allant banqueter auprès de sa maîtresse : ἄνδρα μεθύοντα καὶ ἐπὶ κῶμον παραγινόμενον πρὸς τὴν ἐρωμένην. C'est à peu près le thème de notre morceau, et les mots μεθύων et κῶμος y figurent. Peut-être vaut-il mieux cependant se borner à dire que nous sommes en présence d'un spécimen d'une des variétés érotiques du mime, dû à quelque lointain successeur d'Hérondas et de Théocrite. *Omnia ab Alexandrinis mimorum argumenta nata sunt*, dit déjà Cicéron[4].

Le mime, on le sait assez, peut avoir la forme soit d'un monologue, soit d'un dialogue ; après le « monologue de l'amante abandonnée », il ne faut donc pas s'étonner que l'Égypte nous apporte aujourd'hui le « dialogue du fol et du sage ». De même, le mime peut être en prose ou en vers, ou même en prose et en vers. Le fragment Grenfell rentre, à mon avis, dans cette dernière catégorie, car, malgré le soin avec lequel l'hiatus y est partout évité, même dans l'écriture, je ne puis reconnaître de rythme suivi et véritable que dans les lignes 13 à 20 qui sont écrites en dochmiaques réguliers ; c'est à cette partie seule que s'applique, suivant moi, la dénomination d'*ariette*, étendue par M. de Wilamowitz à l'ensemble du texte. Dans le nouvel *ostrakon*, l'hiatus est évité sauf après les monosyllabes μου (ligne 8) et καὶ (ligne 11) — je ne parle pas des passages restitués — ou après une très forte interponction (ligne 12). Nous avons aussi au moins un exemple certain de l'apostrophe

1. *An alexandrian erotic fragment and other greek papyri chiefly ptolemaic*, Oxford 1896, n° 1. Voir les comptes rendus de H. Weil, *R. E. G.*, IX, 169 ; Blass, *Neue Jahrb.*, 1896, [illegible] ; Wilamowitz, *Nachrichten* de Göttingen, 1896, 209 ; Diels, *Deutsche* [illegible], 1896, [illegible] ; *Berl. Ph. Woch.*, [illegible] août 1896 ; Crusius, *Philologus* [illegible] ; et [illegible] *Cantica und die hellenistische Lyrik*, Gött., 1897.

2. Par exemple, πεποῖσθαι (ligne 11), qui, en ce sens, apparaît fréquemment dans les papyrus ptolémaïques.

3. Athénée, XIV, 620 C. *F. H. G.*, IV, 331.

4. *Pro C. Rabirio Postumo*, XII, 35, p. 1156 Or.

(ligne 8)...ἔλα]β' ὁ γόης. Des critiques audacieux pourront partir de là pour attribuer également à notre dialogue tout entier une structure rythmique, et il n'est pas trop difficile, en effet, d'y découper des anapestes, des diiambes, des choriambes et jusqu'à d'excellents dochmiaques, parfois même deux de suite (ligne 6) ⏑ ⏑⏑ ⏑⏑ ⏑ – | ⏑ – – ⏑ – ν επιδε τινα κω | μον σπλιζομαι. Je crois pourtant qu'il n'y aurait là qu'un jeu d'esprit assez dangereux par les conséquences qu'on voudrait en tirer. Des lambeaux de rythmes, si courts, si variés, ne suffisent pas pour accuser le caractère poétique et musical d'un morceau. D'autre part, il est certain que nous n'avons pas ici de la prose ordinaire : des épithètes comme Ναΐδες ἁβρόσφυροι, des tournures comme κέντρον (?) φιλίης ἔχω τι παρὰ Κύπριδος ἄδηλον ne conviennent pas au *sermo pedestris*. J'en reste à la formule que j'ai autrefois proposée pour des hybrides de ce genre[1] : « En grec il n'est pas vrai de dire avec Molière : Tout ce qui n'est point prose est vers et tout ce qui n'est point vers est prose. » C'était déjà l'avis de Denys d'Halicarnasse[2].

Théodore Reinach.

1. Plutarque, *de la Musique*, p. 15.
2. *De comp. verborum*, c. 25-26, notamment p. 95 Tauchn.

VASES ARCHAÏQUES A RELIEFS

J'ai découvert récemment dans les réserves du Cabinet des Médailles deux fragments de grandes amphores à reliefs qui m'ont semblé mériter d'être présentées au public. Selon toute probabilité, le chevalier de Brœndstedt, qui avait dû les rapporter de Grèce, les céda, en 1833, au Musée de la rue Richelieu. A ce moment, les monuments de cette espèce étaient fort rares ou même tout à fait inconnus : Le Bas n'avait pas encore rapporté de Magoula en Laconie les combattants que possède également le Cabinet (166 de mon *Catalogue*). Aussi s'explique-t-on que, peu après l'acquisition, ces fragments aient semblé suspects : réflexion faite, ils furent relégués parmi les objets douteux. Le progrès des fouilles et le grand nombre de vases pareils découverts[1] ne permettent plus aujourd'hui de pareilles méprises, mais qui oserait jurer que conservateurs et archéologues ne soient tous les jours exposés à des erreurs semblables et que leur religion, lors même qu'ils se prétendent infaillibles, ne risque trop souvent d'être surprise ?

Le premier fragment (166 *bis* de mon *Catalogue*) a 0m,025 d'épaisseur et 0m,22 de haut sur 0m,44 de large (*fig.* 1). Trois filets bordent en bas le champ. On y voit un taureau galopant vers la gauche et portant une femme assise, qui penche le haut du corps en avant et se retient de la main gauche à l'encolure de l'animal. Elle est vêtue d'une longue robe sans plis qu'une ceinture, à peine visible, retient, sans la rétrécir, à la taille : des stries obliques et parallèles en marquent les bords et soulignent la silhouette ; à l'intérieur, entre deux bandes pareilles, court le motif géométrique bien connu des cercles ponctués réunis par des tangentes. Les pieds sont chaussés de souliers à pointe recourbée, et le bras porte au poignet un bracelet de forme étrange, qui se continue haut et bas par une sorte d'anse. Il est fâcheux

1. *Bull. Corr. Hell.*, 1888, p. 491-509 ; *Monuments grecs*, II, 14, p. [illegible] (Pottier). Les principaux pithoi publiés depuis sont le vase de Thèbes (*Ἐφ. Ἀρχαιολ.*, 1892, pl. 8-9, p. [illegible], Wolters), ceux de Milo et de Datscha (*Athen. Mitteil.*, 1896, pl. 6, 1, p. 216, pl. 6, p. 228 [illegible]), le fragment de Dresde (*Anzeiger*, 1898, p. 137-[illegible]), celui d'Oxford ([illegible], 1899, p. [illegible]), enfin les pithoi du Louvre et les vases Warren, aujourd'hui au Musée de Boston (*Bull. Corr. Hell.*, 1898, p. 439-471, p. 497-519, pl. IV-VI *bis*, A. De Ridder ; *Report* du musée de Boston, 1899, p. [illegible]). Il faut ajouter un fragment à Heidelberg, un autre trouvé à Santorin ([illegible], I, p. [illegible], note 1), et les nombreuses jarres récemment découvertes à Cnossos.

que les deux têtes ne soient pas conservées. Il reste cependant assez du relief pour rendre justice à l'habileté de l'artisan : le taureau est d'un beau style; ses formes puissantes sont indiquées sobrement et marquées d'un trait juste.

Le second fragment (166 *ter*) est légèrement plus épais (0m,03) : il a 0m,265 de haut sur 0m,35 de large (*fig.* 2). Quatre filets courent en bas du champ qui, dans la partie conservée, est rempli par une frise continue. Trois chevaux ailés, dont aucun n'est entier, mais qui se complètent les uns les autres, y marchent vers la gauche. Le corps est allongé, mais sans maigreur excessive : l'attache vigoureuse de l'avant-main n'est pas sans analogie avec l'épaule gauche du taureau. L'aile unique est relevée en forme de

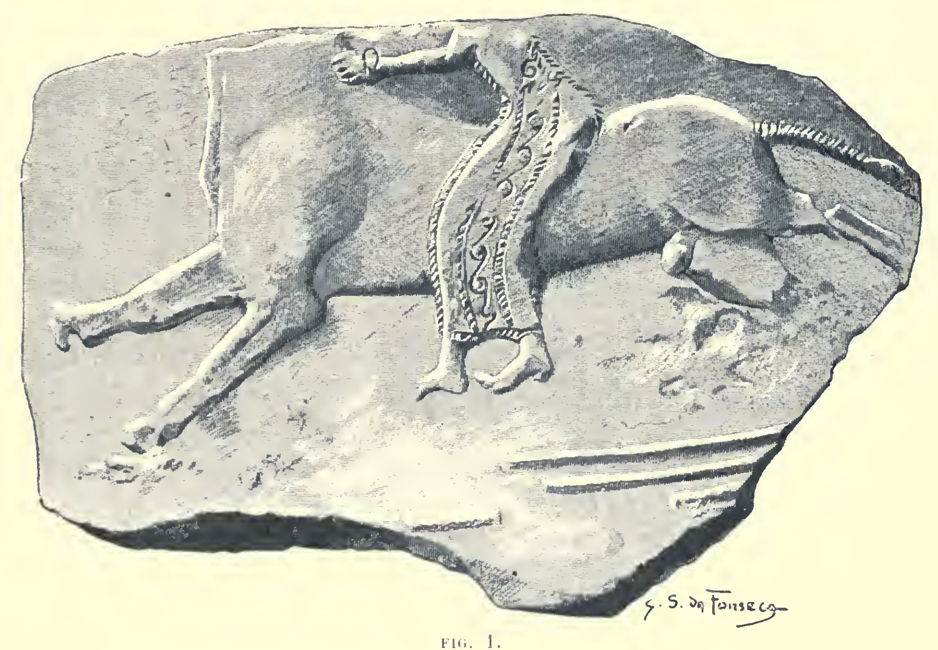


FIG. 1.

pointe, ce qui est un signe évident d'archaïsme. La crinière est courte, et, au lieu d'être dressée sur le haut de la tête, est rabattue sur le front. La queue, tressée à l'attache, comme celle du taureau, est striée de traits parallèles à la partie inférieure.

Il est possible que ces deux fragments appartiennent à un seul et même vase. Le premier, dans ce cas, ferait partie du col; le second viendrait de l'épaule. Il n'est pas impossible, d'ailleurs, qu'une troisième bande décorée ait été interposée entre les deux qui sont conservées : la forme de la protubérance arrondie, visible en bas de 166 *bis*, ne paraît guère s'accorder avec la silhouette des chevaux passant. Peu importe au surplus, car les deux vases, s'il y en avait deux pour nos deux fragments, seraient dans tous les cas pareils, de même provenance et de même travail.

Quelle est leur origine, c'est ce que nous ne savons malheureusement pas, ignorant jusqu'à l'endroit où Brœndstedt aurait acheté ces fragments. L'examen de la terre, pour des vases aussi grossiers, ne saurait être un indice bien probant; cependant l'argile en est différente du pithos de Magoula et, autant qu'il m'a paru, semblable à celle des amphores béotiennes. Elle est du même ton rougeâtre, mêlée des mêmes éclats de calcaire et traversée de la même couche grise ou noirâtre. Un signe plus certain est le style même des reliefs. Si l'on jette un coup d'œil sur les figures de l'article que j'ai consacré aux pithoi thébains, on apercevra, entre eux et nos fragments, des



FIG. 2.

rapports qui ne semblent pas pouvoir être fortuits. Au-dessous des champs courent les mêmes filets saillants ; la robe de la femme au taureau est décorée d'ornements géométriques semblables à ceux que nous rencontrons sur l'un des vases de Boston ; la chaussure en pointe n'est pas sans rappeler le *Persée* du Louvre ; les chevaux marchent vers la gauche comme les cerfs du même pithos : la silhouette de la tête, l'attache des membres se retrouvent au-dessous dans la zone des biches ; enfin la queue est exactement celle de la Gorgone équiforme. Le modelé est d'ailleurs le même. J'ai cru reconnaître, en étudiant la technique de ces amphores, que les potiers béotiens commençaient par esquisser le contour des figures, puis étalaient à l'intérieur une couche de barbotine qu'ils façonnaient et laissaient sécher sur le vase : l'applique, si adhérente qu'elle devint, a parfois disparu ; mais la trace en

reste très nette à la place qu'elle occupait. Or il suffit de regarder le pithos du Louvre et le second de nos fragments pour reconnaître les mêmes vides et les mêmes arrachements du relief.

Le choix des sujets ne laisse pas d'être significatif. Nous ne dirons rien des chevaux ailés passant. On pourrait y voir un souvenir de la légende héliconienne de Pégase, mais le motif, je l'ai montré ailleurs[1], est d'emploi courant dans le répertoire ionien : il suffira de rappeler à ce sujet quelques-unes des hydries de Céré[2]. Il est, d'ailleurs, employé ici comme un simple ornement et devait jouer dans la décoration le même rôle effacé que les cerfs et les biches sur le pithos du Louvre.

Le premier fragment est, sous ce rapport, différent du second. D'abord le sujet en est mythologique et les vases béotiens paraissent être les seuls vases à reliefs connus jusqu'à ce jour que décore une véritable scène mythologique. De plus, la femme portée par le taureau est évidemment la déesse aimée de Zeus, la « Phénicienne » Europe. Or c'est là une divinité chthonique dont le culte est localisé en Béotie, à Lebadeia[3], sur les bords du Céphise[4], et à Teumessos[5], dans la grotte sacrée, sur le territoire de Tanagra. Il était admis que cette déesse tellurique n'avait primitivement rien à voir avec la fable de Zeus et du taureau : la tradition postérieure serait éclose à la suite d'une contamination avec le mythe crétois de Pasiphaé[6]. Ce n'est pas le lieu de discuter ici ce point. Il me suffit que les βοηλασίαι d'Héraklès et d'Hermès[7] et la célébrité des bœufs du Copaïs et d'Eubée ne rendent pas impossible la naissance, en Béotie même, de la légende crétoise. En tout cas, même si l'enlèvement d'Europe était d'origine insulaire, notre fragment tendrait à prouver que le mythe fut connu d'assez bonne heure dans la Grèce continentale. Dans mon étude sur les amphores thébaines, je les ai attribuées aux environs de l'an 600 avant notre ère. Dès la fin du VIIe siècle, ou peut-être plus tôt, les Béotiens auraient donc connu la femme portée ou enlevée par le taureau, qui devait être plus tard, pour les mythologues alexandrins, la « phénicienne » Europe.

Deux autres représentations archaïques de la déesse étaient déjà connues. C'étaient une hydrie de Céré au Musée du Louvre[8] et une métope récemment découverte à Sélinonte[9]. Les deux monuments ne ressemblent que de loin à notre relief; mais cette double rencontre nous avertit que le motif est ionien. Que si l'on était tenté d'arguer de la métope de Sélinonte et de la légende

1. *Bull. Corr. Hell.*, 1828, p. 227.
2. *Rom. Mitteil.*, 1888, p. 166-7, III, p. 177,7-8.
3. Pausanias, 9, 39, 4.
4. Pindare, *Pyth.*, 4, 46.
5. Pausanias, 9, 19, 1; Steph. Byz., *s. v.* Τευμησσός.
6. Busolt, *Griechische Geschichte*, 2e éd., I, p. 251, 1.
7. *Bull. Corr. Hell.*, 1898, p. 501, 1; Pausanias, 9, 25, 6; *Hymn. hom. à Hermès*, v. 15, 18, etc.
8. *Monumenti*, VI-VII, pl. 77.
9. *Monum. Antichi*, I, 1892, pl. I, A (*Nuove metope arcaiche selinuntine*).

crétoise pour évoquer, ici encore, et à cette date, le fantôme de l'art « dorien », je rappellerai, une fois de plus [1], que Megara Hyblaea, métropole de Sélinonte, fut une colonie de sang mêlé, où les éléments ioniens affluèrent par la Chalcidienne Leontinoi. D'ailleurs, des trois Europe, celle de la métope est la plus récente, et ni la légende, ni la représentation ne sont, à aucun degré, siciliennes. J'ai tâché de montrer que l'une et l'autre pouvaient, comme nos fragments de vases à reliefs, être d'origine béotienne.

A. de Ridder.

1. *Bull. Corr. Hell.*, 1898, p. 451, note 3.

LE POIGNARD D'ACHILLE CHEZ EURIPIDE

ET LES CHEVAUX D'HECTOR SUR LE VASE DE CHARÈS

Voici deux observations d'un genre tout différent, liées seulement par les noms des deux plus grands héros homériques, que j'ose proposer au jugement de notre éminent maître.

Les admirables lames de poignards incrustées sont regardées généralement, je crois, comme une chose particulière à l'époque mycénienne, mais inconnue dans l'art des siècles postérieurs. Mais ou je me trompe extrêmement ou nous avons un indice assez sûr, que même au temps de Périclès on connaissait encore cette espèce d'armes de luxe, soit que quelques exemplaires se soient conservés pendant des générations dans certaines familles ou dans les temples des dieux, soit que la fabrication n'ait jamais été interrompue et que nous puissions attendre de trouver un jour dans quelque tombeau de la Grèce propre une lame incrustée du temps de Phidias ou de Praxitèle. Dans l'*Électre* d'Euripide, le chœur des filles argiennes donne une description brillante de l'armure d'Achille (vers 452 et suiv.). On remarque tout de suite qu'Euripide veut imiter les immortels vers d'Homère dans le Σ de l'*Iliade ;* mais ce n'est point la même armure dont parle le tragédien. Il imagine plutôt que déjà avant le départ pour Troie Thétis avait procuré à son fils des armes fabriquées par Vulcain lui-même. Il ne s'agit donc pas de cette armure, que porte Achille en tuant Hector, mais de celle qu'il prête à Patrocle et qui devient la proie du Priamide. Un voyageur venu d'Ilion à Nauplie, nous raconte le chœur, a apporté une relation exacte sur ces armes superbes. Or, après avoir parlé du bouclier, dans le centre duquel on voyait le soleil et les étoiles et dont la marge montrait Persée poursuivi par les Gorgones, du casque, dont les cimiers étaient soutenus par des figures de Sphinx tenant dans les griffes des adolescents thébains, de la cuirasse décorée d'une représentation de Bellérophon combattant la Chimère, les jeunes filles continuent ainsi (vers 476, fin) :

ἐν δὲ δορὶ φονίῳ τετραβάμονες ἵπποι ἔπαλλον.
κελαινὰ δ' ἀμφὶ νῶθ' ἵετο κόνις.

C'est évidemment une course de chevaux ou plutôt de chars, dont veut parler le chœur. Mais comment voulez-vous qu'une représentation semblable trouve place sur une lance? Se figurer que ces chevaux en carrière fussent incisés dans le bois de la lance serait une pensée trop absurde pour être discutée. Ou croit-on que les parties métalliques de la lance, la pointe avec son tranchant aigu ou le talon avec sa forme conique, soient plus capables de supporter une telle décoration? Il est vrai qu'on peut enlever aisément le petit défaut métrique en écrivant avec G. Hermann ἐν δὲ δόρει au lieu de ἐν δὲ δορί: mais les difficultés matérielles restent toujours. M. Hartung avait donc mille fois raison d'écrire avec une correction très simple et une transposition également facile; ἄορι δ' ἐν φονίῳ. Notons que cette correction fut faite beaucoup d'années avant les fouilles de Mycènes. Aujourd'hui nous possédons dans les lions courants et les gazelles fuyantes sur les célèbres poignards des analogies frappantes pour les chevaux galopants sur la lame de l'épée fictive d'Achille. Remarquez, de plus, qu'on voyait sur cette lame même la poussière soulevée par les pieds des coursiers; κελαινὰ δ' ἀμφὶ νῶθ' ἵετο κόνις. Est-ce que par là le poète veut désigner ces taches bien connues des lames mycéniennes destinées à remplir l'espace entre les figures et expliquées ordinairement comme représentant ou des nuages ou des rochers? En tout cas le travail de damasquinure était parfaitement en état de représenter même la poussière.

Tout cela me porte à croire qu'Euripide, en écrivant les vers discutés, n'obéissait pas simplement à son imagination de poète, mais qu'il avait sous les yeux une lame de la même structure et de la même décoration que les poignards mycéniens. Aussi, en décrivant les autres pièces de l'armure ne se borne-t-il pas à imiter ses modèles épiques, mais il fait en même temps allusion à des objets d'art réels et présents à la mémoire du lecteur. Il est vrai que, dans la description du bouclier, les motifs sont empruntés à Homère et à Hésiode, à l'un le soleil et les étoiles (Σ, 484 et suiv.), à l'autre les figures de Persée et des Gorgones ('Ασπ. Ἡρακλ. 216 et suiv.). Quant à la cuirasse, on pourrait en trouver le modèle dans la cuirasse d'Agamemnon (Λ, 19 et suiv.); mais, en songeant que celle-ci est imaginée portant une décoration géométrique, comme l'a observé très justement M. Helbig (*Homerisches Epos*, 382 suiv.), on préférera la supposition qu'Euripide veut parler d'une cuirasse du même style que celle trouvée à Olympie (Furtwängler, *Die Bronzen von Olympia*, Taf. LIX) et qu'il a vu des exemplaires semblables de ses propres yeux. Enfin, en disant que des figures de Sphinx servaient comme porte-cimiers, qui ne se rappelle le Sphinx sur le casque de la Parthénos? Mais, en même temps le poète rend hommage à l'autre chef-d'œuvre de Phidias, imaginant que ces figures de Sphinx étaient représentées enlevant des adolescents thébains, comme on les voyait sous les bras du trône de Zeus Olympien. Pourquoi donc ne pas admettre aussi que la description de l'épée soit le reflet

d'un véritable objet d'art? En effet, ce serait un hasard bien singulier, qu'au ve siècle la fantaisie poétique eût inventé une espèce d'arme, qui avait existé réellement mille ans auparavant.

Si cette fois c'est un texte qui nous enseigne un fait de l'histoire de l'art assez curieux, c'est, dans l'autre cas dont je vais parler, un monument de l'art, qui rend un service important à un texte. Dans mes *Études sur l'Iliade* (p. 199 et suiv.), j'ai cherché à prouver que le vers Θ, 185, où Hector appelle ses quatre chevaux par leurs noms :

Ξάνθε τε καὶ σὺ Πόδαργε καὶ Αἴθων Λάμπε τε δῖε,

vers qui fut l'objet de mainte attaque de la critique ancienne et moderne, est tout à fait à sa place et authentique, d'autant plus parce que cette chanson de l'*Iliade* est d'une origine si tardive qu'il ne faut pas s'étonner de trouver mentionné un quadrige. Alors je ne me rappelais pas que l'authenticité de ce vers est confirmée par un témoignage très ancien, qui vaut beaucoup mieux que toute argumentation philologique ou historique. On connaît le vase du peintre corinthien Charès, qui fut publié pour la première fois par son ancien possesseur, feu le baron de Witte, dans l'*Archaeologische Zeitung* (1864, Taf. CLXXXIV) et qui maintenant est conservé au Musée du Louvre. On voit sur ce vase, représentés d'une manière très naïve, les principaux héros de la guerre de Troie, Grecs et Troyens s'avançant les uns contre les autres, et, selon une coutume assez familière à la peinture corinthienne, Charès, au lieu de donner à ces héros leurs quadriges homériques, les a peints montés à cheval. Chaque cheval porte son nom. On lit Orion (ΟΡΣFΟΝ), Xanthos (ΞΜΑΝΘΟΜ), Balios (ЪΑΛΣΟΜ), Podargos (ΠΟΔΑΡΙΟΜ), Aethon (ΑΒΘΟΝ). Tous ces noms se trouvent dans l'*Iliade*. Orion ou Erion ou Arion est le célèbre cheval d'Adraste (Ψ 346 et suiv.), fils, comme on sait, de Neptune et de l'Érinys. Charès a placé ce nom et celui de Xanthos entre les chevaux d'Achille et d'Hector. Auquel des deux appartient le nom d'Orion? Comme Xanthos est un des chevaux d'Achille (Π, 149, T, 405, etc.), les interprètes s'accordent à rapporter le nom d'Orion au cheval d'Hector. Mais, selon le vers que nous discutons (Θ, 185), Hector lui-même possédait un cheval, Xanthos. Notons encore que Charès, en donnant le nom d'Orion à un de ces chevaux, commet en tout cas une grave faute mythologique, mais ajoutons qu'il la commet parce que pour lui Arion, ὃς ἐκ θεόφιν γένος ἦεν, était le plus célèbre de tous les chevaux, dont la possession convenait seulement au plus grand des héros. Comment croire qu'il ait donné ce cheval, qui n'a pas eu d'autres maîtres que des Grecs, à Hector au lieu d'Achille? Voilà pourquoi je soutiens que nous devons faire rapporter le nom d'Orion au cheval d'Achille et celui de Xanthos à celui d'Hector. Après Achille nous trouvons Patrocle, qui monte l'autre cheval de son ami, Balios, compagnon de Xanthos (Π, 149, T, 400, etc.), après Hector Memnon sur

Aethon, un des chevaux d'Hector selon Θ 185. Tout cela est régulier, mais on s'étonne de voir que le troisième de ses chevaux, Podargos, est donné à un grec, à Protesilaos, qui a sa place après Patrocle. On s'attendrait plutôt à trouver à cette place le troisième cheval d'Achille, Pedasos (II, 152, 467). Concluons-nous de cela que les vers où ce cheval est mentionné et qui sont, d'après l'argumentation convaincante de Lachmann, d'origine postérieure, au temps de Charès n'étaient pas encore interpolés ou du moins ne se lisaient pas dans tous les exemplaires? Dans ce cas j'aurais eu tort d'attribuer ces vers à ma troisième *Iliade* au lieu de la quatrième (*Et. sur l'Iliade*, p. 477 et suiv.). Mais je n'ose rien assurer. Admettons toujours que c'est par erreur ou par caprice que le peintre a donné un des chevaux d'Hector à un Grec. Mais, en lisant sur le vase trois des noms mentionnés dans le vers Θ, 185, Xanthos, Aethon et Podargos, personne n'osera croire à un hasard. Il est absolument nécessaire que Charès ait connu ce vers si mal accrédité aux yeux de la critique. Or le vase de Charès, comme il a été justement établi par M. Dumont dans son célèbre ouvrage sur *les Céramiques de la Grèce propre* (I, p. 232) et par M. Pottier dans son excellent *Catalogue raisonné des vases du Louvre* (II, p. 477) est un des plus anciens produits de la poterie corinthienne qui nous soient conservés. A peine le jugera-t-on postérieur au milieu du VIIe siècle. Où a-t-on un vers de l'*Iliade* qui puisse se vanter d'un témoignage si ancien? D'autre part, la chanson à laquelle appartient le vers en discussion, la Κόλος μάχη (Θ, 1-488, voir *Etudes sur l'Iliade*, p. 164 et suiv., p. 499 et suiv.) est une des parties les plus récentes de toute l'*Iliade*, et on ne saurait guère la considérer comme antérieure à la fin du VIIIe siècle. Comment croire que, dans un intervalle si court, le poème eût déjà subi des interpolations? Du reste, ce fait est une nouvelle preuve pour une opinion que j'ai soutenue toujours et défendue nouvellement dans l'*Hermès* (XXXVI, p. 387 et suiv.), savoir que les peintres corinthiens n'avaient pas seulement, comme on l'a prétendu, une vague idée de l'*épos ionien*, mais qu'ils connaissaient très bien le texte de leur Homère.

Halle.-S.

Carl Robert

UEBER DAS SCHAUSPIELERRELIEF AUS DEM PIRAEUS

Für diesen Ehrenkranz, welchen den allezeit hilfbereiten französischen Fachgenossen flechten helfen zu dürfen eine Freude ist, weiss ich innerhalb der vorgeschriebenen Grenzen nichts passenderes beizusteuern, wie die folgende Revision der Erklärung eines von Carl Robert herausgegebenen, inzwischen aus dem Piräus in das athenische Nationalmuseum versetzten Reliefs [1], das trotz seiner Bedeutung als wichtigstes Denkmal aus der Blütezeit der attischen Tragödie von den Darstellern des griechischen Bühnenwesens nicht genügend beachtet wird [2].

Das hier zum ersten Male, dank P. Wolters und G. Körte, photographisch, leider noch nicht ganz ausreichend, abgebildete, auch in Abgüssen verbreitete Denkmal, eine 0^{m},95 breite Tafel etwas bläulichen attischen Marmors, wurde bei der Reinigung des Piräushafens aufgefischt und trägt, sowohl in allgemeiner Corrosion, als auch in zahlreichen kleinen Bohrungen von Seethieren, deutliche Spuren seines Aufenhaltes im Meer (*Fig.* 1).

Entstanden ist es, wie mit Wolters und Furtwängler auch Deneken und Fritze gesehen haben, eher noch im fünften als im frühern vierten Jahrhunderte, dem es Robert zuschreibt [3]. Vollends ausgeschlossen ist der von Schuchhardt und Dieterich angenommene, von Reisch am bestimmtesten

1. Ich stelle gleich hier die mir bekannte Litteratur zusammen : C. Robert, in den *Mittheil. d. d. arch. Inst. Athen*, VII, 1882, Tf. 14, S. 389 ff.; — im *Hermes*, XXII, 1887, S. 336; — im 22 *Hallischen Winckelmannsprogramm : Kentaurenkampf und Tragödienscene*, S. 24 ; — H. Dierks, *De tragic. histrionum habitu scaenico, dissert. inaugur.*, Gottingae, 1883, S. 14 ; — Friederichs-Wolters, *Gipsabgüsse antiker Bildwerke*, Nr. 1135 ; — Furtwängler, *Samml. Sabouroff*, I, S. 31 mit Anm. 7, — in den *Sitzungsberichten d. phil. Cl. d. K. bayr. Akad.*, 1897, S. 411 f. ; — Schuchhardt in den *Athen. Mitth.*, XIII, 1888, S. 221 f.; — Deneken, in Roschers *Lexik. d. Mythol.*, I, S. 2573 ff., Abbildung auf S. 2577 ; — Reisch, *Griech. Weihgeschenke* (*Abhandl. d. archaeol.-epigr. Seminars d. Univ. Wien*, VIII), S. 23 f. ; — von Prott, in *Schedae philologae H. Usener a sodalibus seminarii Bonnensis oblatae*, 1891, S. 49 ; — E. Maass, im *Jahrbuch d. d. archaeol. Instit.*, XI, 1896, S. 104 ff. mit Abbildung ; — von Fritze, in den *Athen. Mittheil.*, XXI, 1896, S. 362 f. ; — A. Dieterich, *Pulcinella*, S. 197 f. 200. — Im Ἐθνικὸν μουσεῖον trägt das Relief die Nr. 1500.

2. Wenn ich nichts übersehen habe so fehlt das Relief bei Albert Müller in K. F. Hermanns *Lehrbuch d. gr. Antiq.*, III, 2 und in den einschlägigen Artikeln von Baumeisters *Denkmälern* (Schauspieler, Trauerspiel) und von Daremberg-Saglio, *Dictionnaire des Antiquités* (*histrio*), ja sogar in P. Girards schöner Studie *De l'expression des masques dans les drames d'Eschyle* in der *Revue des études grecques*, 1894 und 1895.

3. Robert, *Mitth.* a. a. O., S. 394.

vertretene Ansatz gegen Ende dieses Zeitraums. « Dafür spricht » meint der Letzgenannte, « die lockere, nachlässige Art der Composition und die Flauheit der Arbeit ».

Aber die Composition ist ja vielmehr, bei aller Schlichtheit und scheinbaren Selbstverständlichkeit, von bewundernswerter Kunst. Trefflich sind die beiden durch die Sache gegebenen Hälften in Gleichgewicht und Verbindung gesetzt. Die Lücken der rechten Seite füllen nach Möglichkeit das erhobene Rhyton des Gottes und die herabhängenden Beine seiner Genossin, zugleich auch hier eine dritte mittlere Verticale wenigstens andeutend. Umgekehrt



FIG. 1.

setzt sich die dominierende Wagrechte des Bettes über die steil aufrechten Schauspielergestalten hin in der Reihe der drei gesenkten Attribute leise fort. Die Schroffheit des Abfalles von dieser Trias zu der Sitzfigur mildert, wie schon der Herausgeber hervorhob[1], die gegenständlich kaum begründete kleinere Statur des dritten Schauspielers. Dieser überbrückt auch sonst die Hauptfuge, materiell durch den gesenkten Arm mit der Maske, geistig vermöge seiner den Göttern zugewandten Geberde, welcher der Liegende mit dem vorgestreckten Trinkhorn, das benachbarte Mädchen entschiedener mit umgewandtem Kopf antwortet. So entsteht in gewissem Sinn ein mittleres Paar, nur durch das schräg zurückweisende Spielbein leicht verknüpft mit dem sonst völlig abgesonderten Schauspielerpaare, das in sich

1. *Mitth.* a. a. O., S. 390, A. 1.

mittels der hier sogar übergreifenden Maske sowie der die Lücke zwischen den Köpfen schliessenden Rundscheibe noch enger gebunden wird. Aber an der linken Randfigur entspricht sichtlich der Aussencontour von Kopf und Ellenbogen dem analogen Umrisse des Gelagerten am andern Ende, wodurch das Ganze nochmals wie mit Klammern zusammengefasst ist.

Allein diese von Reisch gering geschätzten Vorzüge sind nicht ohne weiteres chronologisch zu verwerten, da die Zeit des Alexandersarkophags auch noch ein wenig Reliefs zu componieren verstand. Eher käme dem späten Zeitansatze zu Gute, was Reisch « die Flauheit der Arbeit » genannt hat, wenn es nur nicht ganz und gar auf dem vorhin erwähnten Erhaltungszustande der Oberfläche beruhte. Durch diesen Schleier hindurch enthüllt sich aber genauerem Zusehen alsbald die klare Bestimmtheit eines Flachreliefs aus der Richtung des Parthenonfrieses und mit ihr die schlichte Schönheit, die stille Würde der ersten Blütezeit. Der breitschulterige Jünglingskörper mit den flachen, scharf umrissenen Formen, natürlich, jedoch nicht weichlich gelagert; die discrete Grazie der Haltung dieses knapp geformten Mädchenleibes; alle drei Standmotive der Schauspieler; die den Körpern in ganz einfachen Zügen folgenden Gewänder; das schlicht anliegende oder fallende Haar dieser Köpfe mit ihren formal wie psychisch wenig bewegten Gesichtszügen, sogar an den tragischen Masken; das Alles liegt ohne Frage ganz vor den Wandelungen, die wir in den Namen Praxiteles und Skopas zusammenfassen. Mir ist kein späteres datiertes Beispiel eines Flachreliefs von ähnlich strengem Stile gegenwärtig, als der Kerkyräervertrag vom Jahre 375/4[1], der aber in einigen Stücken merklich jünger als unser Relief aussieht. Mit letzterem ganz nah an den Parthenonfries hinaufzurücken hindert nur Weniges, namentlich die schlanken Porportionen der Figuren.

Diese Verteidigung eines ziemlich selbstverständlichen Zeitansatzes gegen den entschlossenen Angriff eines sachkundigen Gelehrten ist für die Fragen der Deutung nicht überflüssig. Die Namensbeischriften des um 400 v. Chr. geschaffenen Werkes sind nämlich, soweit erhalten, nach der frühesten Schätzung, die Reisch von Schuchhardt übernommen hat, kurz vor 300, eher aber, wie ich mit Robert und Furtwängler glauben möchte, noch später eingehauen, also nachträglich, doch wohl aus Anlass einer erneuten Weihung, hinzugefügt.

Ist damals der gelagerte Jüngling mit Recht Dionysos benannt worden? Robert in seinem ersten Aufsatz und mit ihm Deneken, Fritze, sowie neuerdings, die eigene frühere Meinung aufgebend, auch Furtwängler, haben es geleugnet und irgend einen Heros vermutet. Aber der erstere hat mit besserem Grunde den umgekehrten Meinungswechsel vollzogen. Denn treffend führte Wolters, von Deneken nicht widerlegt, die Nebris der Gefährtin für

1. *Archäol. Zeitung*, XXXV, 1877, Tf. 12; *Bulletin de correspondance hellénique*, II, 1878, Pl. 15, 2.

den Gott ins Feld. Und wer sonst weilt so vertraulich, als Zeuge des bevorstehenden Spieles, in Mitten τῶν περὶ τὸν Διόνυσον τεχνιτῶν? Diese nämlich, schon an Grösse gleichgestellt, kommen durchaus nicht, wie Dieterich sagt, als Adoranten auf das Paar zu; nicht ein Mal die Handbewegung des ihm zunächststehenden Schauspielers ist mit Gewissheit so zu verstehen, und die beiden anderen vertreiben sich die Zeit bis zum Auftreten in ungeniertem Gespräche [1]. Das ist, wie Robert sogleich angedeutet und Dieterich ausgeführt hat, wesentlich dieselbe Situation, in der wir auf der ungefähr gleichzeitigen Satyrspielvase zu Neapel den Gott, wieder mit einer Geliebten auf derKline vereinigt, dargestellt sehen [2].

So zwingende Gründe für die Richtigkeit der nachgetragenen Beischrift zu widerlegen genügt es nicht, dass Dionysos bisher, wie im Parthenonfries und auf Vasen [3], nur ähnlich, aber noch nicht ganz ebenso kurzhaarig und jugendlich männlich nachgewiesen ist, zumal da meines Erachtens die Deutung des sogenannten Theseus vom Ostgiebel auf denselben Gott wenigstens die glaublichste von allen bisher vorgeschlagenen bleibt [4] und, wie Maass richtig bemerkt, durch das Relief gestützt wird. Die Behauptung ferner, dass auf letzterem « der Gelagerte seiner Gesichtsbildung nach sich nicht im Geringsten von den drei Schauspielern unterscheidet [5] », scheint mir entschieden übertrieben, kann aber auf sich beruhen, weil bei dem typischen Charakter dieser Kunst Aehnliches von vielen Götterbildern zu sagen wäre [6]. Schliesslich macht gerade der weite Abstand dieser Darstellung von den Bakchostypen aus der Zeit der Inschrift deren Hinzufügung verständlich als Maassregel gegen Missdeutungen.

Hingegen des Dionysos jugendliche Genossin dürfte schon von Anbeginn ohne Beischrift nur Wenigen kenntlich gewesen sein. Dennoch weist der allein erhaltene Schluss ihres Namens IA, denselben späten Schriftcharakter auf, sowohl in den Apices des Iota wie in dem spitzen, schiefen Alpha. Was vorhergieng ist durch recht tief einschneidende Rasur getilgt, jedoch so unvollkommen, dass die Zeichen noch mehr oder weniger lesbar geblieben sind. Wann und wozu hat diese Tilgung stattgefunden? Wäre die Absicht

1. S. Robert, *Mitth.* a. a. O., S. 390 und von Fritze, S. 363 gegen Deneken S. 2574*.

2. Heydemann, *Vasen zu Neapel*, Nr. 3240; — *Monum. dell' Inst. archeol.*, III, Tf. 31; — Baumeister, *Denkm. d. kl. Altert.*, I, Tf. 5. Abb. 422; — Daremberg-Saglio, *Dictionnaire des Antiquités*, I, 2 S. 1124; — Zur Deutung zuletzt von Prott a. a. O.

3. Am ähnlichsten wohl bei Millin, *Peintures des vases antiq.*, I, Pl. 67, 69; — vgl. auch Daremberg-Saglio, *Dictionnaire des Antiquités*, I, 1, S. 612.

4. Am besten begründet von E. Petersen, *Die Kunst des Pheidias*, S. 116 ff.; — Vgl. das Thonrelief bei A. H. Smith, *Catal. of sculpt. in the British Museum*, I, S. 108; — Collignon, *Histoire de la sculpture grecque*, II, S. 27; — Maass, a. a. O., S. 496; — Petersen, in den *Mittheil d. d. archäol. Instit. Röm. Abt.*; XV, 1900, S. 157; — Die Deutung von Furtwängler (*Meisterwerke* S. 249) auf Kephalos, den Gatten der Erechtheustochter, ist ein Rückschritt in das Gebiet derselben unmöglichen Anachronismen, zu denen der Name Theseus gehört.

5. Deneken a. a. O., S. 2575, mit ihm Fritze S. 363.

6. Vgl. die schönen Ausführungen von Julius Lange über den Parthenonfries, *Darstellung des Menschen in der älteren griechischen Kunst, aus dem Dänischen übersetzt*, S. 451 ff.

gewesen, den Namen ganz zu verwischen, dann hätte man auch noch die zwei Endbuchstaben fortgemeisselt. Mir scheint es nach dem, was ich an dem Abgusse zu sehen glaube, viel wahrscheinlicher, dass schon bei der ersten Weihung des Reliefs der wie gesagt kaum jemals selbstverständliche Name des Mädchens eingehauen worden war, und zwar in den kräftigeren, breiter und tiefer geschnittenen Formen der classischen Zeit. Aus Anlass



FIG. 2.

der zweiten Verwendung der Tafel ward er gelöscht, um in die Rasur, wohl nur mit Farbe und unter möglichstem Anschluss an die kenntlich gebliebenen Furchen, den neuen Namen zu schreiben, der jedoch, etwas langer als der alte, mit der Endung auf glattes Feld hinübergriff, so dass wenigstens sie frisch ein gehauen werden konnte. Jedoch muss ich während der Correctur hinzufügen, dass G. Korte und H. von Prott vor dem Originale nicht denselben Eindruck gewonnen haben, ohne freilich eine andere Erklärung des Sachverhaltes zu finden. Hab ich dennoch richtig gesehen, dann ist jeder

Versuch, das Ganze einheitlich zu lesen, von vornherein aussichtslos, somit auch Schuchhardts mit gleicher Zuversicht vorgetragene wie von den Fachgenossen, leise Zweifel Fritzes und Furtwänglers abgerechnet,, angenommene Herstellung Παραλία[1] hinfällig. Sie verträgt sich nicht ein Mal mit den erhaltenen Buchstabenresten, wie sie die angeführten Gewährsmänner auf meine Bitte festgestellt haben und von Prott so wiedergibt : ΓΥΙΓΛΑΙΑ indem er das Y noch mehr wie das P als zweifelhaft bezeichnet. Eine neue Lesung vermag ich daraus nicht zu gewinnen. Aber die aus aller Strenge der Stilisierung deutlich hervorlächelnde Munterkeit des zierlichen Persönchens im Vereine mit der Nebris weist uns an, den Namen im Bereiche des Thiasos zu suchen.

Spuren der Umarbeitung trägt auch das Bildwerk selbst, und zwar dort, wo der Anlass seiner Entstehung am bestimmtesten zu Tage liegen musste. Wie Robert unter treffendem Vergleich eines Vasenbildes mit drei Theatersatyren[2] sogleich aussprach, trug der Schauspieler links die in seinen Händen fehlende Maske schon auf dem Kopfe. Sie ist aber nicht « abgeschlagen », sondern glatt herausgeschnitten, um, wie das Stiftloch in der Höhlung zeigt, einer neuen Platz zu machen. Diess erkannte Wolters, nur dass er es, gleich den Inschriften, moderner Hand zuschrieb, sicher mit Unrecht, da die Schnittfläche wenigstens am Rande Verwitterung zeigt. Nach innen zu war sie eben geschützt, sei es durch das lang am Orte gebliebene Ansatzstück, sei es durch den Kitt, der zu seiner Befestigung gedient hatte.

Auch der Gegenstand in der Linken des zweiten Schauspielers weist eine Abarbeitung auf, die am rechten Rande vorn in den hinten am Reliefgrunde kenntlichen, regelmässigen Verlauf der Ellipse einschneidet; jedoch mag diess eher, als von unvollkommener Glättung eines späteren Schadens, vom Ankitten eines gleich bei der Ausführung des Reliefs notwendig gewordenen Flickens herrühren, wofür die fehlende Gewandfalte zwischen den Beinen der Aristionstele das bekannteste Beispiel sein dürfte.

An der Deutung dieses zwei Schauspielern gemeinsamen Attributes, einer offenbar nur durch Verkürzung elliptisch erscheinenden Rundscheibe, hängt vor allem die Möglichkeit, ihren Rollen und damit dem Drama auf die Spur zu kommen.

Robert hat es in seiner zweiten Besprechung des Denkmals für einen Spiegel erklärt, mit dem die Techniten den Sitz der Maske prüfen und regulieren[3]. Dazu genügten aber vollkommen die drei Löcher für Mund und Augen, wesshalb denn auch unsere Ueberlieferung vom antiken Theater

1. Das Wesen dieser Paralia näher zu bestimmen haben versucht von Prott, S. 49; Maass S. 105; Dieterich S 198.

2. Tischbein, *Collect. of. anc. vases*, I, Tf. 39; — Reinach, *Repert. d. vases*, II, S. 288, 5; — Alb. Müller, S. 244 (citiert oben S. 307 A. 2.)

3. Zugestimmt haben ihm Bencken (S. 2573) und Dieterich (S. 198).

meines Wissens den Gebrauch des Spiegels nicht kennt. Wäre er üblich gewesen, dann hätte Clodius Aesopus nicht nötig gehabt, die Maske, um sich mit ihrem Charakter zu erfüllen, vor dem Aufsetzen eindringlich zu betrachten[1], wie es schon der Papposilen und der Choreut Euaion auf der Satyrspielvase tun; und der Maler dieses Gefässes mit seinen fünfzehn zum Auftreten bereiten Bühnenkünstlern hätte schwerlich versäumt, zur Abwechselung auch ein



FIG. 3.

Mal den der damaligen Kunst in anderen Toilettenscenen geläufigen Blick in den Spiegel anzubringen. Nur wirklich benützt wäre nämlich das Gerät in der Hand eines Schauspielers künstlerisch am Platz, in gesenkter Hand mitgeführt müsst es als zur Rolle gehöriges Attribut gelten, und zwei solche Rollen wären zu viel für ein Drama. Schliesslich sind mir Handspiegel von dieser

1. Fronto, *De Orat.*, S. 147 Naber, vgl. Reisch a. a. O., S. 74 Anm. 3.

Grösse wie Form aus dem attischen, überhaupt dem antiken Kunsthandwerke bisher nicht begegnet.

Hier war des Herausgebers erster, von Wolters entschieden gebilligter Eindruck sicher der wahre : nur Tympana können gemeint sein. Ihre scheinbar zu geringe Dicke rechtfertigt ohne Weiteres der Flachreliefstil; auf einem bekannten Kybelerelief etwas späterer Zeit ist bei grösserer Erhebung der Figuren das Tamburin kaum stärker [1].

Schauspieler mit dem βυρσότονον κύκλωμα [2] in den Händen sollen bakchische Personen darstellen. Zwar vermisste Robert (im Hermes) weiteres dionysisches Rüstzeug, also zunächst θύρσον γε χειρὶ καὶ νεβροῦ στικτὸν δέρας [3]. Aber wie nach diesem Verse der euripideische Pentheus als Mänade verkleidet die Handpauke missen konnte, so doch um so leichter die Theaterbakchen unseres Reliefs Narthex und Rehfell. Die Herabsetzung solchen Beiwerks auf das Notwendigste ist ja ein schönes Vorrecht idealer Kunst. Das Tympanon allein genügt, um deutlich zu sagen, um was es sich handelt; so durfte sich der Künstler die Wiederholung der zur Charakteristik der Göttin bereits verwandten Nebris und das gefürchtete, vom Maler der Satyrspielvase gleichfalls vermiedene Zerschneiden des Bildes durch lange Stäbe sparen.

Die zwei bakchischen Rollen waren verschiedenen Geschlechtes. Von den beiden anderen Schauspielern mit ihrem unterhalb des Gürtels schlicht niederfallenden Chiton, den das Theater aus seiner archaischen Frühzeit als Tracht vornehmer Männer, namentlich der Könige, bewahrte, unterscheidet den mittleren der bis an die Knie herabgezogene Kolpos, nur mit feiner Querfalte, jedoch ganz unverkennbar angegeben und durch Wiederholung an der Freundin des Dionysos als Frauentracht gekennzeichnet. Auch er ist schon eine reifarchaische Mode [4], und wird bei Hieron ständig von den Mänaden [5], bei Brygos im Satyrspiele von Hera getragen [6].

Mit der Kleidung ist auch die Maske (*Fig.* 2) als weiblich bestimmt, trotzdem der Herausgeber sofort zum Gegenteile neigte, später sogar einen König erkennen zu dürfen glaubte [7]. Der Grund hierfür war vermutlich das lang und

1. *Archäol. Zeitung*, XXXVIII, 1880. Tf. 1 ; — Roscher, *Lexik. d. Mythol.*, II, S. 1663.

2. Euripides *Bakch.*, 124 Kirchhoff.

3. Euripides *Bakch.*, 835 ; vgl. 941 ff.

4. Z. B. Benndorf, *Metopen von Selinunt*, Tf. 5 vom Tempel F, auch bei Overbeck, *Gesch. der gr. Plastik.* I (4), S. 213 *a* ; thasisches Charitenrelief, Collignon, *Hist. de la sculpt. grecque*, I, S. 276. Baumeister, *Denkm.*, I, S. 344 ; — Statuette *Collection Barracco*, Tf. 27 B, wo Helbig S. 30 den Kolpos irrig als Apoptygma bezeichnet : auch bei Hirt, *Der schöne Mensch I Altertum von* H. Bulle Tf. 15. Vasenbilder in den folgenden Noten.

5. Gerhard, *Trinkschalen und Gefässe*, Tf. 4-5 und *Wiener Vorlegeblätter*, A, Tf. 4, auch Baumeister *Denkm.*, I, S. 432 : — *Vorlegebl.* A, Tf. 2; Hartwig, *Meisterschalen*, Tf. 31.

6. *Monum. dell'Inst. archeol.*, IX, Tf. 46 und *Wiener Vorlegeblätter*, VIII, Tf. 6; Reinach, *Répert. des vases*, I, S. 193. Die Beziehung dieses Bildes auf das Satyrdrama hat gegen die Zweifel der jüngsten Zeit eben Reisch verteidigt, *Festschrift Th. Gomperz dargebracht*, S. 459.

7. Robert, *Mitth.* a. a. O., S. 390 und *Winckelmannsprogr.*, S. 24; oder sollte hier nur aus Versehen die die Mitte des Reliefs einnehmende Figur als « der mittlere » Schauspieler bezeichnet sein ?

spitz, einem Keilbart ähnlich, gebildete Kinn. Jedoch auf seiner glatten Fläche sowie auf Wange und Oberlippe fehlt das Relief des Bartwuchses, welches das Geschlecht der andern Maske kenntlich macht. Das schroffe Kinn dient eben nur, wie schon in archaischer Kunst und dann in der Komödie[1], zur Charakteristik eines dürren, ältlichen, bösen Weibes; es ruft, im Vereine mit dem vortretenden Backenknochen, der leis aber merklich herabgezogenen Braue, dem für so frühe Zeit ungemein weit aufgerissenen Munde[2], dem halblangen Haar, einen Eindruck hervor, wie Penia bei Aristophanes im Plutos[3] :

> Chremylos : σὺ δ' εἶ τίς; ὠχρὰ μὲν γὰρ εἶναί μοι δοκεῖς.
> Blepsidemos : ἴσως Ἐρινύς ἐστιν ἐκ τραγῳδίας·
> βλέπει γέ τοι μανικόν τι καὶ τραγῳδικόν.

Der Vergleich weist gewiss vor allem auf des Aischylos Eumeniden zurück. Derselbe grosse Darsteller des Furchtbaren aber liess in seiner Pentheustrilogie, falls ihr Welcker die Ξάντριαι mit Recht zugewiesen hat[4], als Führerin der Bakchen zu dem gräulichen Strafgerichte die vom euripideischen Chor bloss angerufene[5] Lyssa persönlich auftreten, wie wir sie auf späten Bildwerken, nur in der damaligen gemilderten Erinnyengestalt, wiederfinden[6]. Ihr von Pollux zwischen Erinnys und Oistros angeführtes ἔκσκευον πρόσωπον[7], noch in altertümlich strenger Fassung, muss ich auf unserem Relief dargestellt vermuten.

Darum soll aber das Denkmal nicht etwa auf eine Wiederaufführung des aischyleischen Dramas bezogen werden. Vor und nach Euripides können sich andere Tragiker in dieser Einzelheit dem Altmeister enger angeschlossen haben. Die Gleichheit der Fabel aber dünkt mich sicher. Zwar dringen auch auf den Thraker Lykurgos ähnliche Dämonen ein[8], jedoch passt zu seinem wildbarbarischen Charakter keiner von den beiden in Betracht

1. Z. B. auf dem Wandgemälde *Museo Borbonico*, IV, Tf. 33, Baumeister, *Denkm.*, II, S. 826; Helbig, *Wandgem.*, Nr. 1472.

2. Vgl. besonders den Papposilen, Herakles und Laomedon so richtig von Prott a. a. O. S. 4 der Satyrspielvase, oben, S. 310 A. 2.

3. Aristoph., *Plutos*, 422 ff. Die Lesung steht nicht ganz sicher im ersten Verse, doch sind die Zweifel für uns gleichgiltig. Zur Sache vgl. P. Girard, in der *Revue des études grecques*, VIII, 1895, S. 111 f.

4. Nauck, *Fragm. trag. graec.*, 2. Ausg. Fr. 169 Welcker, *Aeschyl. Trilogie*, S. 331. Vgl. Wecklein und Ew. Bruhn in den Einleitungen ihrer commentierten Ausgaben des Euripideischen Stückes.

5. Euripid., *Bakch.*, 977, Kirchhoff. ἴτε θοαὶ Λύσσας κύνες ἴτ' εἰς ὄρος.

6. Z. B. auf dem giustinianischen Sarkophage Baumeister, *Denkm.*, II, S. 1206; wohl auch schon auf der Vasenscherbe *Bullet. napol.*, IV, 1846, Tf. 2. S. Reinach, *Répert. des vases*, I, S. 47. Mehr Litteratur bei Roscher, *Lexik. d. Mythol.*, II, S. 2213, und in dem bald erscheinenden Artikel *Pentheus*, von dem mir durch des Herausgebers Güte der Correcturabzug vorliegt.

7. Pollux, 4, 141.

8. Roscher, *Lexik. d. Mythol.*, II, S. 2198 ff.; Daremberg-Saglio, *Dictionnaire des Ant.*, I, 1, S. 608.

kommenden Schauspielern. Sehr wohl dagegen lässt sich der zur Linken, dessen Maske, nach der Schnittfläche zu urteilen, kaum bärtig gewesen sein kann, auf den jugendlichen Thebanerkönig beziehen, das Tympanon als Hinweis auf seine Verkleidung gefasst.

Den Schluszstein unserer Deutung bildet die zweite Maske (*Fig.* 3). Obgleich wieder nur einer von den unpersönlichen Idealtypen dieses Stiles wird sie klar bezeichnet durch die breite, tief in die Stirne gerückte Haarbinde, den attributiven Schmuck des Dionysos[1]. Dass die Bühne mit anderen Archaismen auch den Bart ihres Schutzherrn noch festhielt, als die freie Kunst ihn, wie nebenan auf dem Ruhebette, schon bartlos darstellte, kann nicht überraschen. Diese Benennung der Maske bestätigt noch der feine Zug, dass ihr Träger dem Gotte, den er darstellen soll, und seiner Genossin am nächsten und mit ihnen im Verkehre steht. Wesshalb er dennoch etwas kleiner an Wuchs ist wurde schon oben gesagt.

Leipzig.

Franz Studniczka.

1. Roscher, *Lexik. d. Mythol.*. S. 1107 ff. (Thrämer); dort S. 1108 ein Beispiel von der strengschönen Vase *Gazette archéol.*, V, 1879, Tf. 15; andere bei Daremberg-Saglio, *Dictionnaire des Antiquités*, I, 1, S. 629, 712, S. Reinach, *Répert. des vases*, I, S. 416, 1, 428, 2, S. 3. Aus der Plastik sei nur die zeitlich am nächsten stehende Bronze von Herculaneum erwähnt, Baumeister, *Denkmäler*, I, S. 433, Hirt-Bulle (oben S. 314 A. 4.) Tf. 75.



A. Fontemoing, édit., Paris Phototypie Berthaud, Paris.

MÉNADE
Statuette de marbre.
(Albertinum de Dresde).

ZUR MAENADE DES SKOPAS

Ein Nachbild der tanzenden Mänade des Skopas in der künstlerischen Ueberlieferung unserer Denkmäler nachzuweisen hat bisher nicht gelingen wollen. Ein früher bisweilen auf Skopas zurückgeführter Relieftypus der Chimairophonos wird jetzt mit Recht für um ein Jahrhundert älter gehalten als dieser Künstler[1]. Dem neuesten Vorschlag aber, die Mänade der Skopas in einem sikyonischen Münztypus wiederzuerkennen, fehlt, bisher wenigstens, jede Bestätigung, die man hier um so mehr vermisst, als Pausanias bei Erwähnung jener Mänadenstatue im Dionysostempel zu Sikyon den Namen des Skopas nicht nennt[2]. So freue ich mich denn um so mehr, dem Meister der Altertumsforschung ein, freilich arg verstümmeltes Denkmal vorlegen zu können, das vielleicht eher den Anspruch erheben kann, auf das Vorbild jenes gefeierten Werkes zurückgeführt zu werden.

Die hier in zwei Ansichten (Abbildung 1 und Taf. V) wiedergegebene Mänadenstatuette wurde im Oktober 1901 aus der Sammlung des Herrn Dr. Pollak in Prag für die Skulpturensammlung erworben. Der mit Kopf und Schenkeln erhaltene Rumpf misst 0,45m. Ursprünglich wird die Statuette etwa 60 cm. hoch gewesen sein : sie war also in ungefähr zwei Fünfteln der Lebensgrösse gebildet. Als Fundort wird Marino angegeben. Der Marmor ist, wie Richard Lepsius die Freundlichkeit gehabt hat festzustellen, typischer Carraramarmor erster Gattung (*prima qualità statuaria*).

Wie wir uns die Gestalt vervollständigt denken, ist aus Abbildung 2 ersichtlich, die Herr *M. Kühnert* nach dem Ergänzungsversuch des Bildhauers Herrn *W. Sintenis* angefertigt. Ich freue mich meinen beiden Mitarbeitern auch an dieser Stelle für ihre Hilfe danken zu können.

Dass sich die Füsse, sei es nun mit oder ohne Sandalen, auf den Zehen hoben, und dass die lose gegürtete, in wildem Tanze über der linken Seite auseinanderschlagende Gewandung in lebhaft bewegten Faltenzügen lang niederfiel, ist ohne Weiteres klar. Die den Boden beruhrenden Zipfel und

1. Hauser, *Neuattische Reliefs*, Taf. 2, n. 25, S. 154; Reisch, *Griech. Weihgeschenke* S. 93; Winter, 50. *Winckelmannsprogramm der Archäologischen Gesellschaft zu Berlin* S. 97 ff.
2. *Furtwängler*, *Meisterwerke*, S. 650 (*Masterpieces*, S. 397) zu Imhoof Blumer und Percy Gardner, *Numismatic Commentary on Pausanias*, Taf. H, VI, VII; *Pausanias* II, 7, 5.

Säume werden dem Marmor zugleich Halt und Stütze gewährt haben. Wie aber sind die Arme zu ergänzen? Was hielten die Hände?

Der linke Arm war besonders angefügt. Dies ergeben die Schnittfläche unterhalb der Schulter (a auf Abb. 3) und die durch den Schulterbruch freigelegten Stückungsspuren. Dass ferner der Oberarm abwärts gerichtet und eng an die linke Seite angepresst war, beweist die Abspitzung b vor der Achselhöhle und die senkrechte Stellung des Armdübels c. Zu seinem Verguss mit Blei war offenbar der Bohrgang d bestimmt. Nicht sofort klar ist dagegen der Zweck des Stiftloches e. Dass es nicht zur Befestigung des Oberarmes gedient hat, ist offenbar. Aber auch die Hand kann hier nicht etwa angelegen haben. Allerdings beweist die Form des Schulterblattes, wie Versuche am lebenden Modell ergaben, dass der Arm gekrümmt und die Hand gehoben war. Sie der Schulter aber so stark zu nähern wäre nur bei einer sehr gezwungenen Bewegung möglich. Es muss hier also ein Gegenstand befestigt gewesen sein, den die Linke hielt. In Betracht kommen, so viel ich sehe, nur ein Tympanon oder das getötete Zicklein der Chimairophonos. Aber auch von diesen Abzeichen scheidet das Tympanon bei näherer Erwägung aus. In Reliefbildern tanzender Mänaden ist ein solches freilich häufig, weil der Kreis in der Seitenansicht den Winkel zwischen dem zurückgeneigten Kopfe und der Schulter schön füllt. Bei einem Rundwerk, wie dem unseren aber wird dies Abzeichen zur Unmöglichkeit, da die starke runde Scheibe der Handpauke für die Vorderansicht das Antlitz durch seine grosse, unbelebte Masse decken und damit jenes ausdruckvollste Motiv des hintenübergeworfenen Hauptes zerstören würde. Der Versuch unserer Statue ein Tympanon in die Linke zu geben machte das sehr augenfällig.

Ein Weiteres kommt hinzu. Untersucht man die Aufsicht der linken Schulter (Abb. 4), so erkennt man neben den Resten und Ansatzspuren des hier aufliegenden Haarbandes, dicht vorn am Bruchrande der Schulter eine Erhöhung, die nicht von jenem Bande herzurühren scheint, sondern von einem anderen Gegenstand, der hier auflag. Ein Tympanon aber könnte sich mit seinem Ansatz unmöglich in diese Gegend hin erstreckt haben; wohl aber würde der Körper eines, halb auf der Schulter aufliegenden Zickleins genau jenem Bruchrand folgen können, wie Herrn Sintenis' Ergänzungsversuch darthut. Allerdings wäre dann die vordere Körperhälfte des Tieres mit der Schulter, die hintere mit dem angestückten Arme aus demselben Marmor gearbeitet gewesen. Eine solche Teilung hat aber für den nichts Auffälliges, der sich der verwickelten, Körperteile und Gewandfalten mit der gleichen Unbefangenheit durchschneidenden Stückungen, beispielsweise am praxitelischen Hermes, erinnert. War aber etwa das Zicklein zum Teil mit dem linken Arm aus demselben Steine gemeisselt, so würde die Ausladung eines Tierkörpers auf der Schulter sowohl die Anstückung des Armes, wie die Art seines Bruches erst recht verständlich machen.



Fig. 1.

Wie die linke Schulter sich unter der Last des Tieres hebt, so ist die rechte gewaltsam zurückgedreht. Für den Arm folgt daraus jene, gewissermassen ausholende Bewegung, die ihm in dem Ergänzungsentwurf gegeben ist. Man sieht, wie gut sie zu einer Schwertschwingerin passt. Versuchte man dagegen die Rechte nach dem Vorbild einiger Reliefs mit einem Thyrsos zu ergänzen, so würde man die statuarische Geschlossenheit des Umrisses völlig zerstören. Ich sehe darin eine erneute Bestätigung dafür, dass unsere Statue als Chimairophonos gebildet war.

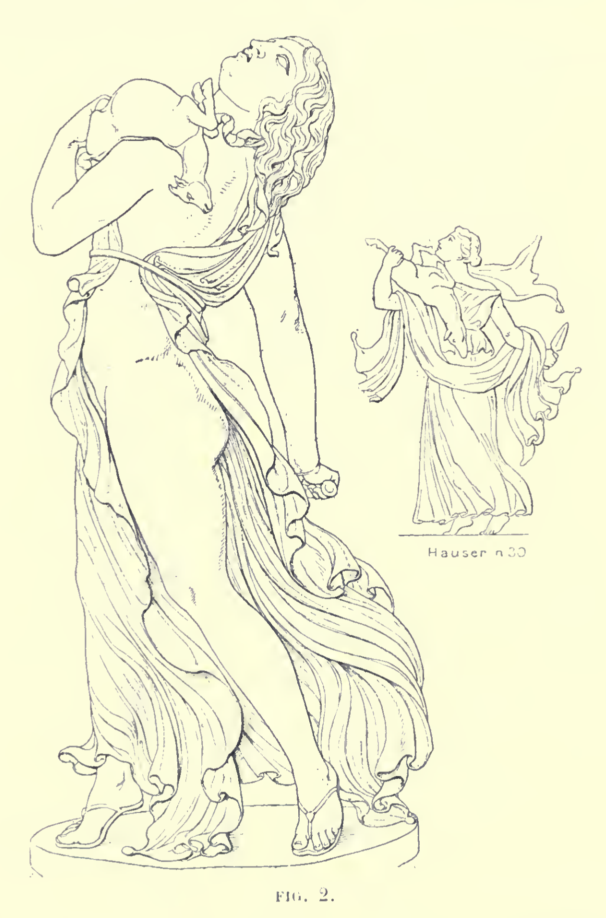


FIG. 2.

Wir gewinnen also eine Gestalt, die sich wie eine Weiterbildung jenes Mänadentypus ausnimmt, den Hauser in seinen neuattischen Reliefs auf Taf. II als n° 30 bezeichnet. Er ist in unserer Abb. 2 hinzugefügt. Jene Vergleichung bringt somit einen Hinweis auf die Entstehungszeit des Originals unserer Mänade.

Denn nun wird es um so sicherer, was übrigens ohnehin klar ist, dass dieses mindestens in das IV. vorchristl. Jahrhundert herabrückt. Dass das Urbild aber auch nicht jünger sein kann, macht andrerseits der weite Ab-

stand klar, der es z. B. von der Berliner tanzenden Bacchantin trennt[1]. In dieser haben wir etwa die Stilstufe der pergamenischen Altarreliefs vor uns. Ihr gegenüber erscheint die Gewandbildung an der Dresdner Statuette bei aller Bewegtheit noch verhältnismässig streng.

Wir hätten also eine Mänade etwa aus der Zeit des Skopas gewonnen. Ist es aber auch wirklich die seine?



FIG. 3.

Die litterarische Ueberlieferung, wie man sie am bequemsten in Overbecks Schriftquellen n° 1162-64 übersieht, hilft uns hier nicht weiter. Die Epigramme sind lediglich auf den Ruhm der Lebendigkeit und Naturwahrheit im Bilde der Βάκχα zugespitzt; die anspruchsvolle Schilderung des Kallistratos aber (Stat. 2) ergiebt bekanntlich an anschaulichen Merkmalen ausser der Raserei des bakchischen Tanzes nur das gelöst flatternde Haar (ἀνεῖτο δὲ ἡ κόμη ζεφύρῳ σοβεῖν) und das getötete Zicklein (οὐ γὰρ τὸν βακχικὸν ἐτίνασσε θύρσον, ἀλλά τι σφάγιον ἔφερεν, ὥσπερ εὐάζουσα... τὸ δὲ ἦν χιμαίρας τι πλάσμα πελιδνὸν τὴν χρόαν). Nur einen Zug möchte ich hier noch besonders hervorheben, der auch von den Epigrammen bestätigt wird, dass das Werk nämlich ἐκ λίθου Παρίου πεποιημένον war. Denn auch unsere kleine Wiederholung zeigt echten Marmorstil in Gesammtumriss und Nacktem, Haar und Gewand.

Aber Alles dies würde für eine Zurückführung unserer Mänade auf Skopas natürlich nicht hinreichen, wenn wir nicht durch den Vergleich mit einem erhaltenen Denkmal aus seinem Kunstkreise auf diesen hingeführt würden.

FIG. 4.

Als ich vor zwanzig Jahren die skopasischen Jünglingsköpfe aus dem Ostgiebel des Tempels der Athena Alea zu Tegea veröffentlichte, versuchte ich zugleich aus den von Newton im Osten des Mausoleums gefundenen Reliefplatten des Amazonenkampfes eine Anschauung von skopasischen Leibern zu gewinnen[2].



Ich verweilte damals besonders bei der Amazone, die hier in Abb. 5.

1. *Siehe Michaleks Radirung bei Benndorf in der Zeitschrift für Bildende Kunst* XIV (1879), S. 129 ff.; — *Beschreibung der antiken Skulpturen zu Berlin*, n° 208, wo das Werk mit Recht der hellenistischen Epoche zugewiesen wird.

2. *Athenische Mitteilungen*, VI (1881), S. 41 ff. — Die neueren Abbildungen der besprochenen

wiederholt ist. « Sieht man, wie das Gewand hier bei der plötzlichen Wendung über den vollsaftigen Gliedern auseinanderschlägt, so kehren die Gedanken auch hier wieder zu dem bakchischen Ungestüm zurück, das die Mänade des Skopas erfüllt haben soll » so schrieb ich damals. Als mir nun unser Mänadentorso gebracht wurde, erschien mir dies wie die Erfüllung jener Voraussage. In der That ist es die überraschende Aehnlichkeit in dem auseinanderschlagenden und die ganze linke Körperhälfte bloslegenden Gewand, die zuerst in die Augen springt. Diese Uebereinstimmung erstreckt sich bis in die einzelnen, unter der losen Gürtung verschobenen Faltenzüge hinein. Uebereinstimmend ist ferner die kleine hochstehende Brust, die herben Rundungen des jugendlichen, eher untersetzten als schlanken Körpers. Verwandt mutet endlich die geniale Zusammendrängung mehrerer aufeinanderfolgender Bewegungen in derselben Gestalt an. Jene Amazone ist eilig geflohen; plötzlich hält sie inne, wendet sich blitzschnell um und schwingt mit hocherhobenen Armen das Beil gegen ihren Verfolger. Die Mänade wiederum holt noch mit der Rechten zur Tötung des Tieres aus, während sie schon dessen entseelten Körper in gewaltsamer Drehung des Rumpfes über die linke Schulter schleudert.



FIG. 5.

Wenn sie dabei, anders als die Amazone, das Haupt mit dem flatternden Haare in bakchischer Raserei hinten überwirft, wer möchte darin nicht jenes echt skopasische Pathos erkennen, das nicht nur aus der überschwänglichen Schilderung des Kallistratos spricht, sondern uns auch aus den tegeatischen Jünglingsköpfen so ergreifend anschaut; vor Allem

Platten des Amazonenfrieses finden sich aufgeführt bei Collignon, *Histoire de la sculpture grecque*, II. S. 326 ff. Die Gründe, die ich im Anschluss an Newton zu Gunsten einer Zurückführung jener Platten auf Skopas geltend machte, fanden seitdem die Zustimmung von Overbeck (*Berichte der sächs. Gesellsch. der Wissensch.*, 1893, S. 39: — *Gesch. der griechischen Plastik*, II⁴, S. 108 und 111 Anm. 20) von Michaelis (*Antike Denkm. des Inst.*, II. S. 5) und Woermann (*Geschichte der Kunst*, I, S. 348 f.), Brunn dagegen hatte an Bryaxis gedacht (*Sitzungsberichte der Bayerisch. Akad. der Wissensch.*, 1882, II, S. 137 f.). Dieser aber scheidet nach dem Funde seiner athenischen Basis (Collignon, *Hist. de la sculpture* gr., II, S. 307) wohl endgültig aus.

aber blickt es aus jenem herrlichen weiblichen Haupte, das uns der Südabhang der athenischen Akropolis wiedergeschenkt hat. Allerdings ist das Antlitz unserer Mänade sehr verstümmelt (Abbildung 6). Auch wird man die verflachende Kopistenarbeit in ihrem stark verkleinerten Massstab mit jenen



Fig. 6.

Originalwerken nicht bis in alle Einzelheiten hinein vergleichen können. Die Ueberkragung der oberen Augenlider aber, die tiefe Einsenkung der innern Augenwinkel, das überquellende Augenfleisch, vor allem die Formen des vollen zurückgebogenen Halses scheinen mir jedoch selbst in dieser Verflachung und Verstümmelung noch eine gewisse Uebereinstimmung zu zeigen. Für den fliegenden Haarschopf findet sich ein Gegenbild an dem schönen

Wagenlenker vom Mausoleum; ein ähnliches Haarband endlich trägt der bereits erwähnte Kopf vom Südabhang der Akropolis[1].

Eine deutlichere Sprache aber, als alle diese Einzelheiten, spricht das Ganze, dessen Leben und Feuer selbst Kopistenhände und Zerstörung nicht haben löschen können.

So darf man denn, wenn ich recht sehe, vertrauen, dass wir in der Dresdner Statuette, die einst die Villa des Römers im alten Castrimoenium am Albanersee schmückte, wirklich eine Nachbildung von Skopas' schwärmender Mänade besitzen : θαῦμα χιμαιροφόνον, Θυιάδα μαινομέναν.

Dresden

Georg Treu

1. Siehe die Abbildungen bei Collignon, *Hist. de la sculpture gr.*, II, S. 327 und 248.

LES PURPURARIÆ DU ROI JUBA

Les historiens de la géographie ont plusieurs fois remarqué l'influence qu'a exercée sur les découvertes le désir de se procurer certains produits précieux. Le commerce de la soie ouvrit les routes de l'Asie centrale; la recherche des épices est liée à la découverte des Indes. Il est un objet qui, à un degré moindre, mérite l'attention, car il n'a pas été sans effet sur l'extension que prirent, vers le commencement de l'ère chrétienne, les navigations des peuples méditerranéens sur la côte occidentale d'Afrique. Je veux parler de ces coquilles dont les anciens se servaient pour obtenir une teinture de pourpre plus solide et plus résistante que celle que pouvait fournir l'emploi des matières végétales.

Ils utilisaient à cet effet un produit de sécrétion qui se développe sur des glandes adhérentes au corps du mollusque. Les espèces de coquilles susceptibles de se prêter à ce genre de teinture ne sont pas précisément rares. Il semble que les anciens aient particulièrement employé *Murex brandaris*, *Purpura lapillus*, *Purpura hæmatostoma*. La question était surtout de trouver des rivages où ces espèces se présentassent en variété autant qu'en nombre. Car on avait recours à des mélanges pour obtenir les tons ou nuances qu'exigeaient les raffinements de la mode.

Au Ier siècle avant Jésus-Christ, cette industrie était en pleine prospérité. Cornelius Nepos donne des détails sur les progrès de la fabrication. Tyr en était alors le siège principal ; et c'était sans doute vers ses ateliers qu'étaient expédiées les coquilles recueillies sur les côtes de Phénicie, peut-être même celles de Laconie et de la Petite-Syrte. Les nombreuses teintureries qui s'y trouvaient entassées, excitèrent la curiosité de Strabon : « Si, dit-il, elles contribuent à enrichir la ville, elles ne servent pas à y rendre la circulation facile[1]. »

C'est à cette époque que, par l'effet d'une demande croissante, on commença à mettre à contribution d'autres rivages. La *purpurae insania* dont parle Pline, stimula l'initiative des commerçants. Au-delà de la Mauretanie,

1. Strabon, XVI, 2, 23; — Pline, IX, 126, éd. Detlefsen.

sur la côte saharienne de Gétulie, les *murex* et autres coquillages analogues abondaient; ces parages furent à leur tour exploités. Si Strabon n'en parle pas, c'est que de son temps cette exploitation venait à peine de commencer.

Une part d'initiative ou, tout au moins, d'organisation, dans ce commerce, semble avoir appartenu au roi Juba de Maurétanie. Cela est assez conforme au caractère de ce prince curieux, initié à tous les raffinements de la civilisation romaine, spéculateur et mondain, comme certains rajahs actuels de l'Inde. Pline nous apprend que « Juba avait établi des ateliers de teinturerie de pourpre » dans des îles « qu'il avait trouvées » sur la côte de Maurétanie, en face des Autololes[1].

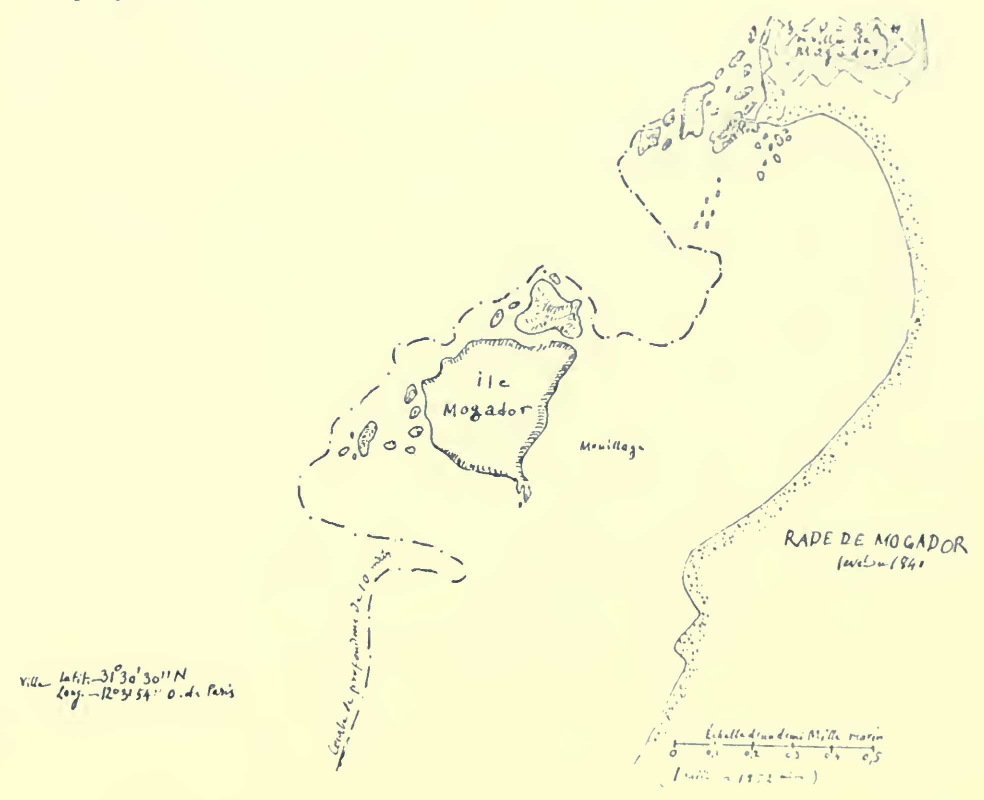
Nous avons à nous demander à propos de ce passage : 1° où étaient situées ces îles; 2° comment, de ces îles, on se rendait en Gétulie.

I. Quelques-uns ont voulu voir dans les *Purpurariæ* l'archipel de Madère. Bien que cette opinion puisse se réclamer de l'autorité d'Alexandre de Humboldt et de Kiepert, elle ne ne nous paraît guère soutenable. Le choix, pour une installation industrielle qui avait pour débouché les grandes villes, d'un emplacement situé aux bornes du monde connu, choquerait toute vraisemblance. Pline dit expressément, d'ailleurs, qu'il s'agit « d'îles de Maurétanie », dans lesquelles on préparait « la pourpre de Gétulie ». C'est donc en Maurétanie et à proximité de la Gétulie qu'il convient de les chercher.

La réflexion indique que, pour le but que se proposait Juba, ce qui importait était moins l'étendue des îles que leur position. Il s'agissait de créer un établissement où les opérations seraient en sûreté : il suffisait qu'il fût assez isolé pour n'avoir rien à craindre d'un coup de main des populations de la côte. Ces parages avaient mauvaise réputation : on les disait infestés par des troupes d'éléphants sauvages, « mais rendus plus dangereux encore par les tribus Autololes qui tiennent les avenues de l'Atlas ». — Les νησίδια que, suivant Thucydide, les Phéniciens avaient l'habitude de choisir pour leurs comptoirs, sont le type par excellence des positions qu'on a toujours cherchées en pareil cas. Il n'y a sur la côte occidentale de Maurétanie qu'un endroit qui réunisse l'ensemble de conditions convenables : ce sont les îlots qui, par 31°30′ de latitude, abritent la rade où s'est élevée la ville moderne de Mogador. Le principal a 836 mètres de long du nord au sud, 29 mètres de haut et un peu plus de 1 kilomètre de circonférence. Le croquis que nous donnons d'après la carte de la côte occidentale d'Afrique du Dépôt de la Marine, permet de se rendre compte du site où, d'après nous, Juba, « après avoir entrepris des recherches[2] », dit Pline, se décida à installer des ateliers de pourpre.

1. Pline, VI, 201 (*id.*).
2. Pline, V, 5 (*id.*).

Les nécessités de ce genre de travail exigeaient qu'on rendît aussi bref que possible le trajet entre le lieu de provenance de la matière colorante et le lieu de fabrication de la pourpre. Or il semble qu'on devait s'avancer assez loin sur la côte saharienne. « Tous les rocs gétules, dit Pline, sont recherchés pour leur *murex*. » Et Pomponius Mela, non moins explicite, s'exprime ainsi : « Les rivages même où les Nigritiens et les Gétules se livrent à leur vie nomade ne sont pas dépourvus de produits, grâce à la pourpre et au murex, très propres à la teinture[1]. »



II. Il fallait donc qu'il y eût des relations organisées entre la côte de Maurétanie et le littoral désertique qui lui fait suite ; et nous sommes ainsi amenés à nous demander si, pour atteindre ces rivages éloignés, les navigateurs ne disposaient pas d'indications destinées à leur tracer le meilleur itinéraire. Le périple de la mer Erythrée et les *Prolégomènes* de Ptolémée montrent l'existence de tels documents pour le commerce maritime de la mer Rouge et de l'océan Indien. Est-il à supposer qu'il en existât de pareils pour ces traversées, devenues fréquentes, vers la côte occidentale de l'Afrique ?

Il faut observer que cette navigation, soit qu'elle partît de Gades, ou de

1. Pline, V, 12. — Mela, III, 10.

quelque port de la Méditerranée, soit qu'elle se rattachât à quelque point de la Maurétanie, avait à prévoir des difficultés sérieuses. Le régime des vents, et surtout des courants présente, à l'ouest du détroit de Gibraltar et jusqu'aux Canaries, des particularités dont il est nécessaire que les marins soient avisés. Elles sont signalées avec insistance dans nos *Instructions nautiques*[1]. Celles-ci s'accordent à mettre les navires à voiles en garde contre ce qu'elles appellent « l'erreur vers l'est ». Il existe en effet, en face du détroit de Gibraltar et surtout du cap Cantin au cap Bojador, un courant portant du large vers l'est, c'est-à-dire vers la côte. Avertissement est donné aux capitaines de manœuvrer pour s'écarter le plus promptement possible du rivage. Même par un vent favorable, il convient, disent-elles, d'ajouter 10 milles à l'est à l'estime, si l'on fait route entre les Canaries et le continent[2].

Que ces procédés d'expérience nautique fussent connus des marins contemporains de Juba, qu'ils eussent été consignés en instructions précises, c'est ce qui résulte, d'après nous, d'un extrait que Pline a emprunté au même écrivain, sa principale autorité sur ces régions. « Les îles Fortunées, dit-il d'après Juba, sont situées au midi, un peu vers l'ouest, à 625 milles des *Purpurariae*, de telle sorte que, pendant 250 milles, on navigue vers l'ouest, et ensuite pendant 375 milles vers l'est[3]. » Ceci a tout l'air de quelque emprunt à ces rapports de marins que l'on conservait et qui, à l'occasion, fournissaient matière à la composition de périples. Si l'on a émis à propos de ce passage des hypothèses bizarres, c'est faute d'avoir eu recours aux marins eux-mêmes pour l'explication des faits qui les concernent. Ce trajet de 250 milles romains (200 milles marins environ) vers l'ouest, répond à la distance qu'il faut franchir pour se soustraire aux courants portant vers la côte. Une fois cet espace traversé, les navires se trouvaient dans la zone des forts courants du nord au sud, produits par les vents alizés. Et ils pouvaient alors, sur la foi de ces courants, gouverner vers l'est, certains de dériver assez sensiblement au sud pour atteindre les Canaries. Le même itinéraire, dans ses dispositions générales, s'imposait naturellement à ceux qui avaient pour but la côte saharienne.

Ainsi les marins du Ier siècle de notre ère surent utiliser en partie les secours que les vents alizés du nord de l'Atlantique offrent à la navigation vers les tropiques. Cette route aurait pu les mener, s'ils avaient continué à la suivre, jusqu'où elle mena Christophe Colomb. Mais il ne s'agissait pas alors de telles visées. Du moins peut-on constater que la navigation de la côte occidentale d'Afrique reçut, vers cette époque, une impulsion nouvelle.

1. *Instructions nautiques sur la côte occidentale d'Afrique* (Dépôt des Cartes de la Marine, *Mémoires* n° 435 : n° 777).
2. Rennell (*Instr. naut.*, *Mémoire* n° 777).
3. Pline, VI, 203.

Si ce littoral avait été négligé, c'est qu'il ne semblait offrir aucun produit utile. C'était une de ces contrées dont les cartes du XVIe siècle auraient dit : *Terra de nun provecho ;* terre de nul rapport ! Mais, du moment où le commerce trouva un intérêt à s'y porter, rien n'était plus aisé que de pousser jusqu'au golfe de Guinée. Jusque-là, en effet, le régime des vents et des courants reste le même. Il semble bien que la navigation de cette époque ait effectivement repris contact avec les côtes qui n'avaient plus peut-être été visitées depuis Hannon. Pline signale un golfe « situé au midi en faisant le tour de la Maurétanie », et il ajoute « qu'on y navigue aujourd'hui[1]. » Le commerce de la pourpre, en familiarisant les navigateurs avec le régime de cette partie de l'Atlantique, aura donc contribué à produire les connaissances, bien imparfaites assurément, mais néanmoins dignes d'attention, dont on trouve la trace chez Pline, Mela et Ptolémée.

P. Vidal de la Blache.

1. Pline, II, 168.

NOUVELLES TABLETTES GRECQUES

PROVENANT D'ÉGYPTE

J'offre à l'éminent Directeur d'une École dont je tiens à honneur de faire encore partie, comme professeur honoraire, une étude relative à des vers grecs sur une tablette de cire ; elle fait partie d'un cahier, écrit par des élèves égyptiens, qui savaient à peu près autant de grec que ceux de nos élèves qu'on a dispensés de l'apprendre. — Je dois à l'obligeance de M. de Ricci la description de ce cahier et une copie des textes inédits[1] qu'il contient.

Ce cahier est haut de 0m,177 sur 0m,138 de largeur. Il est formé de cinq planchettes rectangulaires, enduites de cire sur les deux faces, à l'exception de la première et de la dernière tablette dont la face tournée vers l'intérieur est seule enduite, la face extérieure formant couverture.

Le texte poétique dont je publie ici le début, qui est la partie la mieux conservée, occupe tout le *verso* du feuillet II et une partie du *recto* du feuillet V.

L'écriture est une cursive maladroite de l'époque de Dioclétien ou de Constantin.

Le cahier provient probablement de la nécropole de Memphis et fut envoyé à Paris par Mariette, en 1856.

Voici d'abord le texte tel qu'il existe sur la tablette :

Feuillet II verso :

ϵΑCϵΑΥΤΟΝϵΚΤΟΝϵϵΚΤΟΡΟCΞΙΦΙΝ//ΟCϵCΤΕΡΕΘΗ
ΤΟΝΑΧΙΛΛϵΟCωΠΛωΝ ΛΙΑΝϵΘΛΗΜΟΝϵΛΑΒϵΝ
ΠΑΡΑΜΗΝΗCΛΥΓΡΑ ΨϵΥΔΗΓΟΡΥCΛΟΓΥCΙΝ
ΤΥCΟΔΥCCϵωC ΓΥΝϵΚΟCϵΝϵΚϵΝϵΠϵCϵΝ
ΔΑΡΔΑΝΟΥΠΟΛΙ ΧΑΡΙΝ . . ϵΝΗCΤΗCΠΙΚΡΑC
ΛΑΚΟΝΙΔΟC......ΔϵΝΔΡΟΝΓϵΓΟΝϵΝ
ΗΠΑΡΘϵΝΟΙ....\ ΦϵΥΟΥCΑΦΥΒΟΥΛϵΥΤΡΑ
ΓΡΟΙΤ ΟΥ........ΚΑΡΟCϵΛϵΞϵΝΚΑΤΑ
ΠϵCΟΝΑΠ......ΨΗΛΑΜΗΚΟΜΠΑΖϵ
ΜΗΠϵ.ΗCΜ.. ̄Α

1. On trouve une description sommaire dans Edelestand du Méril, *De l'[illegible]* jusqu'à nos jours des tablettes en cire*, 2e édition ; dans *Études sur quelques [illegible]* d'histoire littéraire*, Paris, 1862, in-8°, *erratum*, p. [illegible] ; et dans une brochure du comte de Nieuwerkerke, *Rapport sur les travaux de remaniement et d'[illegible]* musées impériaux*, Paris, 1863, in-8°, p. 50.

Voici comment je rétablis ce texte. Les vers sont des trimètres d'une bonne facture, conformes aux lois observées par les poètes tragiques et certainement beaucoup plus anciens que les tablettes qui nous en ont conservé tant bien que mal le texte.

— Αἴας ἑαυτὸν ἔκταν Ἕκτορος ξίφει
ὡς ἐστερήθη τῶν Ἀχιλλέως ὅπλων.
— Αἴαν ὁ τλήμων ἔλαβε Παλαμήδης λυγρά
ψευδηγόροις λόγοισι τοῖς Ὀδυσσέως.
— Γυναικὸς ἕνεκεν ἔπεσε Δαρδάνου πόλι[ς]
χάριν <Δυσ> [ελ]ένης της πικρᾶς Λακωνίδος.
— [Δάφνης τὸ] δένδρον γέγονε παρθένος [Δάφνη]
φεύγουσα Φοίβου λέκτρα Γρυνείου [δρόμῳ].
— [Ἴ]καρος ἔλεξεν καταπεσὼν ἀπ' [αἰθέρος].
« Ὑψηλὰ μὴ κόμπαζε, μὴ πέ[σ]ῃς μ[ακρ]ά. »

Ce sont, on le voit, des distiques : le γραμματικὸς rappelle aux élèves des faits de l'histoire fabuleuse; on leur inculque des sentences générales placées, avec un certain à propos, dans la bouche de personnages connus.

Mes restitutions s'expliquent assez d'elles-mêmes sans qu'il soit besoin de les commenter. Disons cependant que μακρά équivaut à μακρὰ πεσήματα.

La fin de ce texte sera publiée ailleurs. Faute d'espace et pressé par le temps, je me suis vu obligé d'en différer la publication.

Henri WEIL.

LOCO SIGILLI

Das lange Aktenstück über Schenkungen an eine ἱερὰ ξυστικὴ σύνοδος in Rom (Anfang des 4. Jahrhunderts nach Chr.), welches Kaibel in den *Inscriptiones graecae Siciliae et Italiae* 956 neu herausgegeben hat, schlieszt mit den Worten : ἐσφραγίσθη ὁ ἄβαξ σπαδεικίῳ καὶ ἐγλύφη. Das kann doch wol nur heiszen, dass die Originalurkunde ein Siegel mit dem Bilde eines Palmzweiges zeigte und dass bei der Uebertragung in Stein der Steinmetz dies Bild auch eingegraben hat ; und in der Tat ist auf dem Stein ganz zum Schluss ein kleiner Palmzweig dargestellt. Der Steinmetz hat verstanden sich in origineller Weise über eine Schwierigkeit wegzuhelfen, in die nicht wenige seines Gleichen geraten mussten, wenn es galt ein Aktenstück auf Stein oder Erz zu copiren und dies Aktenstück durch ein Siegel beglaubigt war. Dass solche Beglaubigungen üblich waren, wissen wir, aber über die Verbreitung des Gebrauches, vor allem über die Art, wie sie angebracht wurden, sind wir begreiflicher Weise nur sehr schlecht unterrichtet. Eingehendere Untersuchung würde sicherlich noch mehr feststellen können, und die mannigfachen Beziehungen, in welchen der Gebrauch des Siegels zu den verschiedenen Gebieten des Lebens stand, machen solche Untersuchung besonders wünschenswert. Einige Beobachtungen, vor allem über pompejanische und ägyptische Urkunden, hat H. Erman mitgeteilt (in der *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte*, 1899, *Romanistische Abtheilung*, s. 177 ; und im *Archiv für Papyrusforschung*, I, s. 68). Die beiden Verfahren, welche er im Groszen und Ganzen unterscheidet, ein Verschlieszen der Urkunde durch Siegel und eine Anbringung des Siegels unter der Urkunde, also eine Art Ersatz oder Verstärkung der Unterschrift, boten bei jeder Art von Abschrift dieselbe Schwierigkeit, eben die, das beglaubigende Siegel in der Abschrift kenntlich zu machen. In unseren Akten tritt dafür das L. S. ein, und die Unterschrift des die Treue der Abschrift beglaubigenden Beamten giebt dem ganzen Schriftstück und der nur conventionellen Andeutung des Siegels Gültigkeit. Aehnliches konnte das Altertum durch beglaubigende Unterschriften und Untersiegelungen von Zeugen erreichen, aber nur bei Ausfertigung auf Papyrus und ähnlichem Material sowie bei Diptychen und Triptychen aus Holz oder Metall, bei diesen vor allem durch Versiegeln. Jede monumen-

tale Ausführung, etwa in Stein, entbehrte naturgemäsz dieser Beglaubigung und verlor dadurch an juristischer Beweiskraft. Die Originalurkunde wurde durch sie nicht überflüssig; vielleicht erklärt sich daraus, weshalb bei Steininschriften so selten der Versuch gemacht ist, die Urkundlichkeit durch Bezugnahme auf Siegel und Unterschrift besser zu wahren. Einige Fälle sind trotzdem zu beobachten, in denen sich die Siegel der Originale noch aus den inschriftlichen Copien erschlieszen lassen, aber fast all diese Fälle verdanken nicht festem Brauch sondern individuellen Zufälligkeiten ihr Dasein.

In der Inschrift von Skaptopara[1] (*Athen. Mittheilungen*, 1891, s. 270; — vgl. dazu Th. Mommsen, *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte*, 1891, *Romanistische Abtheilung*, s. 244; *C. I. L.*, III Suppl. 12336) steht an der Stelle, wo sich auf der Originalabschrift die Siegel der Zeugen befunden haben, SIGNA. Dies Wort ist kaum erst bei der Ausführung in Stein zugesetzt worden, da man sonst wol nicht ein lateinisches gewählt hätte, aber es tat jedenfalls den Dienst unseres L. S. In einem ganz analogen Fall, bei einer Inschrift aus Smyrna (*C. I. L.*, III, 1, 411), in der es sich ebenfalls um Beglaubigung der Abschrift eines kaiserlichen Rescripts handelt, hat man die Tatsache durch den Zusatz ausgedrückt: ἐσφραγίσθη ἐν Ῥώμῃ und Datum und Zeugen folgen lassen. Eine unserer Gewohnheit ganz entsprechende aktenmäszige Genauigkeit finden wir bei einem dritten kaiserlichen Rescript (*C. I. L.*, VIII, 2, 10570), nach dessen Wortlaut folgt: *Et alia manu. Scripsi. Recognovi.* Der Text war natürlich von einem Schreiber aufgesetzt, dann folgte die eigenhändige Unterschrift des Kaisers: *Scripsi*, und der Vermerk des Beamten, welcher die gleichlautende Copie zu den Akten nahm: *Recognovi*[2]. Von Siegeln ist keine Rede; wir haben sie in diesem Falle auch kaum vorauszusetzen.

Bei dem Schiedspruch aus Daulis *C. I. G. Sept.*, III, 61 (118 nach Chr.) heiszt es zum Schluss: παρῆσαν. T. Φλάβιος Εὔβουλος ἀπεφηνάμην καὶ ἐσφράγισμαι. worauf zehn Namen ohne weiteren Zusatz folgen. Das sind offenbar die Zeugen der Ausfertigung, auf welche vor allem das παρῆσαν zielt; ihre Tätigkeit könnte, wie sie offenbar von römischem Brauch beeinflusst ist, darin allein bestanden haben, dass sie *scribendo adfuerunt* (vgl. dazu H. Swoboda, *Die griechischen Volksbeschlüsse*, s. 213), aber die zweite, gleich zu nennende Urkunde lässt erkennen, dass sie ihren Namen wenigstens Siegel beigedrückt haben, obwol diese in der beglaubigten, nach Z. 6 von Zopyros und Parmenon genommenen, Abschrift nicht erwähnt waren, und darum auch in der Inschrift nicht erwähnt sind. Eine Unterschrift giebt nur der Schiedsrichter Eubulos mit seinem ἀπεφηνάμην καὶ ἐσφράγισμαι, und nur weil er in dieser die

1. So muss der Ort der Σκαπτοπαρηνοί heiszen; vgl. die von Seure veröffentlichten Analogien *Bulletin de correspondance hellénique*, 1898, s. 487, 555.

2. Vgl. hierzu die ganz entsprechenden Fälle, die C. G. Bruns zusammengestellt hat: *Unterschriften in den römischen Rechtsurkunden* (*Abhandlungen der berliner Akademie*, 1876), s. 69, ff.

Siegelung ausdrücklich erwähnte, ist der bezügliche Vermerk erhalten geblieben. Das zweite dort wiedergegebene Aktenstück ist in dieser Hinsicht ausführlicher. Es schlieszt : παρῆσαν·

1. Κούρριος Αὐτόβουλος κέκρικα καὶ τὴν πρώτην ἐσφράγισ(μαι)
2. Νεικηφόρος Λυκομήδους κέκρικα
3. Ἀγασίας Τείμωνος κέκρικα.
4. Π. Αἴλιος Δαμόξενος ἐσφράγισα τετάρτην.
5. Εἰσίδ(ωρος) πέμπτην.
6. Μητρόδωρος Ἀπολλοδότου Ἀντικυρεύς.
7. Νεικάρετος Πίστου Τιθορεύς.
8. Τύραννος Τυράννου ἐσφράγισμαι.
9. Ἀκίνδυνος Καλλικράτους Τιθορεύς.
10. Σεξ. Κορνήλιος Ἀξίοχος.
11. Εὔνους Ἐπαφρᾶ.
12. Καλλιγένης Κλεονείκου ἐσφράγικα Τιθορεύς.

Auch hier haben wir also die Namen der Schiedsrichter und der Zeugen, und zwar sind nach Dittenbergers wahrscheinlicher Bemerkung die ohne Ethnikon aufgeführten Personen aus Daulis. Eine kleine Einschränkung wird sich allerdings ergeben. Wenn also nach seiner weiteren Annahme alle, welche nur namentlich genannt sind (6, 7, 9, 10, 11), Zeugen, die andern, welche mit κέκρικα, ἐσφράγισα oder ähnlich unterschreiben (1 — 5, 8, 12), Schiedsrichter wären, so ergäbe sich die auffällige Tatsache, dass alle Schiedsrichter auszer einem (12) Einheimische, alle Zeugen auszer zweien (10, 11) Auswärtige wären, was dem gewöhnlichen Verfahren und der Wahrscheinlichkeit widerspricht. Also sind vermutlich nur die drei mit κέκρικα unterzeichnenden Leute (1-3) Schiedsrichter, die übrigen alle Zeugen ; höchstens könnte man auch noch alle Auswärtigen (6, 7, 9, 12) den Schiedsrichtern zuzählen. Dass die sicheren Schiedsrichter (1-3) nicht als Auswärtige bezeichnet sind, ist keine Schwierigkeit : auch bei Eubulos, dem Richter des ersten Aktenstückes können wir diese Eigenschaft nur daraus erschlieszen, dass er sein Urteil in Chaironeia ergehen lässt. Die Aufzählung aller Beteiligten nach dem doch nur auf einen Teil der Leute völlig passenden παρῆσαν scheint mir darauf hinzuweisen, dass auch die ganze Namenliste von dem ausfertigenden Schreiber geschrieben war. Aber das Τιθορεύς bei 12 ist dann eigenhändiger Zusatz und vielleicht gilt das gleiche von den übrigen Ethnika. Die Unterschriften 1-3 sind nun jedenfalls von Siegeln begleitet gewesen, obwol es nicht gesagt wird, denn neben 4 und 5 werden das vierte und fünfte Siegel genannt, und ebenso haben wir nun natürlich nicht nur neben 8 und 12 sondern neben allen Namen das betreffende Siegel vorauszusetzen, obwol nicht alle neben

ihren Namen eine Unterschrift ἐσφράγισμαι oder dergleichen zu setzen nötig fanden. Das eigenhändig aufgedrückte Siegel genügte eben für sich allein, wenn auch ein eigenhändig zugefügtes Wort sicherer scheinen mochte.

Daraus erklärt sich wol, dass auf zweien der Tafeln aus Siebenbürgen (*C. I. L.*, III, 2, s. 947-959) je ein Zeuge nicht mit dem üblichen Genetiv seines Namens neben dem Siegel zufrieden, hin schrieb *sig.* und ΣΕΓΝΑΙ, d. h. *signavi*; das s. 956 dreimal zugefügte *agnovit* dagegen ist nach s. 922 nachträglicher Zusatz. Vielleicht soll es etwas ähnliches bedeuten, wenn die sieben Zeugen im Testamentum porcelli mit je einem *signavit* angeführt werden.

In dem Rest eines Beschlusses, den offenbar die Vertreter der vierzehn unter Tiberius vom Erdbeben verwüsteten Städte in Sardes fassten und aufstellten (*C. I. G.*, III, 3450; Le Bas-Waddington, 620), ist jedem Namen ein ἔδοξεν beigefügt. Ich glaube, dass dies weniger dem Zwecke der Abstimmung diente (*Arch.-epigr. Mittheilungen aus Oesterreich*, XX, s. 81) als die Unterschrift der einzelnen Bevollmächtigten darstellte. Jeder schrieb sein eigenhändiges ἔδοξεν und drückte doch wol sicher auch sein Siegel dazu. Ebenso verstehe ich eine Inschrift aus Mylasa (Le Bas-Waddington, 372), wo ähnlich den Namen je ein ὑπέγραψα zugesetzt ist. Siegel werden auch dort nicht gefehlt haben.

Somit wird man zu erwägen haben, ob das als Unterschrift ägyptischer Quittungen so häufige σεσημείωμαι[1] nicht ursprünglich ebenso wie etwa das ἐσφράγισμαι der Urkunde aus Daulis nur die Tatsache ausdrücken sollte, dass der quittirende Beamte sein Siegel unter die Quittung gedrückt habe. Auf Ostraka, denen das Wort nicht fremd ist, ein Tonsiegel abzudrücken, war sicher möglich, wenn es auch recht schlecht haften mochte. Jedenfalls aber zeigen Ausdrücke wie σεσημείωμαι ἀρτάβας ὀκτώ (Wilcken, *Ostraka*, I, s. 83), σεσημείωμαι δραχμὰς ἑπτὰ τετρώβολον (dort II, nr. 84) und dergleichen das Wort in ganz abgeblasster Bedeutung : ich quittire über.

Siegel allein an Stelle der Unterschrift finden wir in einer Inschrift aus Tyras (B. Latyschev, *Inscriptiones orae sept. Ponti Euxini*, I, 2), wo auf den Volksbeschluss die genaue Datirung (27 April 181 nach Chr.) und die aktenmäszige Eintragung folgt : ἐσφραγίσαντο Θεόδωρος Βοήθου πρῶτος ἄρχων u. s. w. im Ganzen zwanzig Namen, zum Schluss Οὐαλέριος Ῥοῦφος γραμματεὺς ἐτελείωσα τὸ ψήφισμα. In der Originalurkunde stand offenbar nur die Reihe der Namen und neben jedem das eigenhändig aufgedrückte Siegel. Statt deren hat der Schreiber in der Copie dann das ἐσφραγίσαντο eingesetzt.

Musterhaft vorsichtig sind der Verfasser und die Zeugen des Oxyrhynchus Papyri, I, nr. 105, mitgeteilten Testamentes verfahren. Hier ist jeder

1. U. Wilcken hatte die Freundlichkeit mich hierauf hinzuweisen und mich bei Erwägung dieser Frage wie auch weiterhin durch Mitteilungen verschiedener Art zu unterstützen.

Unterschrift eine kurze Beschreibung des betreffenden Siegels beigefügt : Πεκῦσις Ἑρμοῦ τοῦ Πεκύσιος καταλείπω u. s. w. εἰμὶ ἐτῶν τεσσαράκοντα τεσσάρων, οὐλὴ τραχήλῳ ἐξ ἀριστερῶν, καὶ ἔστι μου ἡ σφραγὶς.... Ἄμμωνος. Σαραπίων Σαραπίωνος τοῦ Διονυσίου ἀπὸ τῆς αὐτῆς πόλεως μαρτυρῶ τῇ τοῦ Πεκύσιος διαθήκῃ καὶ εἰμὶ ἐτῶν... οὐλή... καὶ ἔστι μου ἡ σφραγὶς Διονύσου, u. s. w. Σαράπιδος. Διὸς ἐπ' ἀετῷ. Ἁρποκράτου ἐπὶ κιβωρίῳ. προτομὴ φιλοσόφου. Διονυσοπλάτωνος[1]. Bei der Originalurkunde, die uns in diesem Fall erhalten ist, war eine solche Ausführlichkeit eigentlich nicht nötig, doch scheint sie nicht alleine zu stehen (vgl. *Archiv für Papyrusforschung*, I, s. 75). Um so auffälliger ist es, wie selten sonst auf das Bild des Siegels Bezug genommen wird. Bei Josephus *Ant. Judaicae* XII, 227 heiszt es bei Mitteilung des Briefes, den König Areios von Sparta an Onias richtete : τὰ γεγραμμένα ἐστὶν τετράγωνα· ἡ σφραγίς ἐστιν ἀετὸς δράκοντος ἐπειλημμένος. Das kann nicht im Briefe des Königs gestanden haben, sondern ist erst der Abschrift zugefügt worden, die Josephus benutzt. Ebenso ist in Kos dem Ehrendecret einer fremden Stadt für einen aus Kos gesendeten Richter auszer dem Ankunftsdatum die Beschreibung des Siegels beigefügt, welches die Urkunde trug : ἐπίσαμον ζῴδιον γυναικεῖον (*Revue des études grecques*, 1896, s. 416 ; — R. Herzog, *Koische Forschungen und Funde*, s. 127).

Vielleicht darf man nach solchen Analogien auch versuchen, die merkwürdigen Zusätze zu erklären, die sich auf den Tafeln von Herakleia[2] bei den meisten Namen finden, indem diesen eine aus zwei Buchstaben bestehende Sigle und ein Wort vorgesetzt ist, das irgend ein Emblem bezeichnet, wie beispielsweise ΑΣ βότρυς Τίμαρχος Νίκωνος (I, 95) oder ΠΕ καρύκειον Ἀπολλώνιος Ἡρακλήτω (I, 4). Seit Mazochi (*Comm. in aeneas tabulas Heracleenses*, 1754, s. 148) hat man sich gewöhnt, darin die Angabe der politischen Gliederung der Bürgerschaft zu sehen, und zwar in den Siglen die der gröszeren, in den Emblemen die der kleineren Abteilungen, der Familien oder auch Stadtquartiere. Denn dieselben Siglen kommen mit verschiedenen Emblemen vor, z. B. CE mit τρίπους (I, 3), ἄνθεμον (I, 96) und γυῖον (I, 183, 186), während beim selben Emblem allerdings stets auch die gleiche Sigle steht. Und da ferner unter demselben Emblem auch verschiedene Menschen erscheinen, deren nahe Verwandtschaft nicht offenbar ist (z. B. unter CE γυῖον : Πεισίας Λεοντίσκω, I, 183 und Ἀριστόδαμος Συμμάχω, I, 186, allerdings unter ME κιβώτιον auch die beiden Brüder Θέρμων und Ἄρκας Φιλώτα, I, 180, 181), so ist die Möglichkeit dieser Erklärung zuzugeben. Trotzdem scheint sie mir bedenklich, nicht sowol wegen der sonderbaren Stellung dieser näheren Bezeichnungen vor dem Namen, für die man auf die Analogie von *C. I. G. Pel.*, I, 925 hinweisen darf, als wegen der Sonderbarkeit der Bezeichnung kleinerer Abteilungen durch solche Embleme. Dafür kenne ich keinerlei

1. Die Lesung nach Wilamowitz, *Götting[illegible]* [illegible] 18[illegible].
2. *C. I. G.*, III, 5774-5775 ; — Kaibel, *Inscriptiones graecae* [illegible] B. Haussoullier, Th. Reinach, *Recueil des inscriptions ju[illegible]* [illegible]

Analogie aus dem Altertum. Denn Herodots Nachricht über die Phylennamen, welche Kleisthenes in Sikyon eingeführt haben soll (V, 68) bietet keine solche. Ἔνθα καὶ πλεῖστον κατεγέλασε τῶν Σικυωνίων · ἐπὶ γὰρ ὑός τε καὶ ὄνου καὶ χοίρου τὰς ἐπωνυμίας μετατιθεὶς, αὐτὰ τὰ τελευταῖα ἐπέθηκε, πλὴν τῆς ἑωυτοῦ φυλῆς · ταύτῃ δὲ τὸ οὔνομα ἀπὸ τῆς ἑωυτοῦ ἀρχῆς ἔθετο. Οὗτοι μὲν δὴ Ἀρχέλαοι ἐκαλέοντο, ἕτεροι δὲ Ὑᾶται, ἄλλοι δὲ Ὀνεᾶται, ἕτεροι δὲ Χοιρεᾶται. Wie man auch diese Nachricht beurteilen mag, über die zuletzt E. Szanto, *Die griechischen Phylen* (*Wiener Sitzungsberichte*, 1901, Band 144, V) s. 15 gesprochen hat, sicher hat kein Sikyonier je Δημήτριος Δημητρίου ὄνος oder ὄνος Δημήτριος Δημητρίου geheiszen, sondern höchstens Ὀνεάτης. Ein weiteres Bedenken scheint mir, dass bei jener Annahme neben einander die Embleme ἄνθεμον (I, 96) und ἄνθεμα (I, 166), ersteres als Unterabteilung von ΣΕ, letzteres als solche von ⊦Α vorkämen. Man versteht auch schwer, weshalb diese genaue Angabe des Civilstandes nur bei einzelnen Leuten nötig war; denn Kaibels Bemerkung (s. 174), nur die eponymen Ephoren, bei denen sogar das Patronymikon fehlen kann, und der fremde Geometer Chaireas aus Neapel entbehrten ihrer, ist nicht ganz genau. Abzusehen ist natürlich von I, 9 f., wo die ὁρισταί, die grade vorher ausführlich bezeichnet sind, nochmals nur mit Namen genannt werden. Aber wir finden I, 14 Κωνέας ὁ Δίωνος, I, 168 Φιντίας ὁ Κρατίνω, I, 180 Ἡρώδας ohne weiteren Zusatz als Besitzer von Grundstücken genannt, und die vielen Fälle, in denen diese Aecker als τὰ Φιντία und τὰ Ἡρώδεια bezeichnet werden, sind auch zu rechnen. Jene merkwürdigen Zusätze sind also nicht durchaus nötig um einen Bürger von Herakleia genau zu bezeichnen. Aber es ist ein einleuchtender Unterschied zwischen den ausführlich und den schlicht nur mit Namen genannten Leuten, welchen die Herausgeber der *Inscriptions juridiques*, s. 226, richtig hervorgehoben haben : die ausführliche Bezeichnung ist auf die *parties contractantes* beschränkt; wird von einem Menschen nur gesprochen, wirkt er nicht bei Abfassung des Protokolls oder Schlieszung der Pachtverträge mit, so genügt der einfache Name. Deshalb ist weder bei den eponymen Ephoren (I, 1, 95, 122, 165; II, 1), noch bei den Grundbesitzern, die nur erwähnt werden um die Lage der heiligen Ländereien darnach genauer zu bestimmen (s. o.), noch beim Geometer, der allerdings Fremder ist (I, 186), die ausführliche Bezeichnung gewählt worden, wol aber beim γραμματεύς (I, 186), der für die Richtigkeit der Urkunde einsteht, indem er seinen Namen darunter setzt. So haben auch die fünf ὁρισταί der ersten Tafel und die drei der zweiten die Protokolle ihrer Tätigkeit signirt, indem sie ihre Namen mit Angabe des Ephoros und des Datums in jener ausführlichen Weise darüber setzten. Diese Ueberschriften sind also das, was wir heute Unterschriften nennen würden. Allerdings, wie wir jetzt den Text lesen, könnte es ganz anders scheinen. Ἔφορος Ἀρίσταρχος Ἡρακλείδα, μὴς Ἀπελλαῖος. Ἁ πόλις καὶ τοὶ ὁρισταί (folgen die Namen) Διονύσῳ, und ebenso auf der zweiten Tafel Ἔφορος Δάζιμος. Ἁ πόλις καὶ τοὶ ὁρισταί (folgen die Namen) Ἀθάνᾳ Πολιάδι. Das könnten wirkliche Weihungen zu sein

scheinen. Aber was wird denn geweiht? Die Erztafeln? Dann wäre es mehr wie auffällig, dass sich diese Tafeln, die doch in verschiedene Heiligtümer gehörten, deren eine später ihre Rückseite für die Niederschrift der *Lex Julia Municipalis* (*C. I. L.*, I, s. 119) hat hergeben und dabei doch wol ihren Aufstellungsort hatte wechseln müssen, wie unter dem geheimnissvollen Einfluss ihrer inhaltlichen Verwandtschaft wieder zusammengefunden haben. Wir müssen also vor dem Διονύσῳ und Ἀθάνᾳ Πολιάδι eine stärkere Interpunktion setzen und darin eine jener Nennungen der Gottheit sehen, wie sie in verschiedener Form zu Anfang von Urkunden so beliebt sind [1]. Allerdings ist, soviel ich sehe, der Dativ sonst nur wenig bezeugt — denn das ständige Τύχῃ Ἀγαθῇ ist keine zutreffende Analogie [2] — aber als Ausdruck dafür, dass die Urkunde unter dem Schutz der Gottheit steht, leicht begreiflich [3]. Dann gehört also dies Διονύσῳ und Ἀθάνᾳ Πολιάδι zur Ueberschrift wie sonst θεοί, ἐπὶ σωτηρίᾳ und dergleichen.

Die Namen der ὁρισταί zu Anfang der beiden Urkunden konnen also die Bedeutung von Signaturen haben: bei weiterer Nennung derselben Personen in gleicher Function genügte dann Namen und Vatersnamen (I, 9; II, 7). Wo aber dieselben ὁρισταί zum Abschluss der Pachtverträge schreiten, da tritt bei ihnen wie bei den mit ihnen fungirenden Polianomen wieder die umständliche Bezeichnung ein (I, 95). Dieselbe ist natürlich bei den Pächtern der heiligen Ländereien und ihren Bürgen angewendet (I, 180-186), und bezeichnender Weise muss der ὁριστὰς Ἀπολλώνιος Ἡρακλήτω (I, 185), wo er als Bürge eintritt, auch wieder mit Sigle und Emblem genannt werden. Charakteristisch ist auch die Stelle I, 166. Es werden im Vorhergehenden drei Landlose beschrieben; deren Verpachtung findet dann später (I, 180) Statt. Beim vierten Lose heiszt es aber: ὁ δὲ τὸν τέταρτον χῶρον μισθωσάμενος πάρ τε τῶν πολιανόμων τῶν ἐπὶ Ἀριστίωνος ἐφόρω καὶ τῶν ὁριστᾶν καὶ πὰρ τῶν πολιανόμων τῶν ἐπὶ Ἀριστάρχω τῶ Ἡρακλείδα ἐφόρω und es folgen die Namen dieser letzteren mit Sigle und Emblem. Die Urkunde ist unter dem Ephorat des Aristion aufgesetzt, das vierte Los aber offenbar schon im Jahre vorher, dem des Aristarchos, verpachtet. Um auch dieser Verpachtung rechtliche Kraft zu geben müssen, weil die ὁρισταί und die πολιανόμοι des laufenden Jahres ja schon zu Anfang der Urkunde rechtskräftig signirt haben, dies nun nur noch die Polianomen des abgelaufenen Jahres tun. Die Unterschrift des Pachters dieses vierten Loses erfolgt dann, ebenfalls in dieser Form, I, 185, zusammen mit derjenigen der übrigen Pächter.

1. Belege haben Franz, *Elementa epigraphices* s. 318 und S. Reinach, *[illegible]* s. 337 gesammelt, vgl. auch die Bemerkungen A. Wilhelms, *Arch. epigr. Mittheilungen* [illegible] XX, s. 91.

2. Wenn ein Beweis dafür nötig wäre, lieferte ihn die Weihung (O. Hoffmann, [illegible]): Ὁ Σόλων βασιλεὺς Στασικράτης ὁ βασιλέως Στασ[illegible] [illegible] Worte im kyprischen Paralleltext ἐν τύχᾳ lauten.

3. Nach U. Köhler, *Hermes*, 1871, s. 335, 1 [illegible] A. Wilhelm, *Hermes*, 1901 [illegible] θεοῖς in griechischer Zeit in Attika ungebräuchlich; da man *C. I. A.*, III, [illegible] als wirkliche Weihung ansehen darf, ist die Beobachtung mit Recht auf die [illegible] Zeit beschränkt.

Dies merkwürdige Verhältniss scheint darauf hinzudeuten, dass vor allem in den Emblemen etwas steckt, was eine namentliche Signatur oder eine Namensnennung zu einer rechtskräftigen und beweisenden macht. Das könnte der Abdruck des Siegels sein. Darnach läge es nahe, in diesen Emblemen die kurze Beschreibung des jedesmaligen Siegels des Signirenden zu sehen. Ich wage nicht, diese Auffassung als sicher hinzustellen, zumal ich eine Erklärung der Siglen nicht zu geben weisz. Inschriften der Siegel können diese Schriftzeichen nicht sein, dazu wiederholen sie sich zu oft, sind zu regelmäszig auf zwei Buchstaben beschränkt und stehen in keiner sichtbaren Beziehung zum Namen des Signirenden[1]. Abkürzungen des Namens von Phylen oder dergleichen in dieser Form sind ja sicher möglich[2]. Auffällig bleibt auch der Fall mit den beiden Brüdern Bormion und Arkas (I, 180) : sie würden bei unserer Annahme mit demselben Bild (κιβώτιον) siegeln. Dass sie ein und denselben Ring benutzt hätten, wird man nicht glauben wollen : dann hätten sie auf ihren Ringen dasselbe Emblem geführt, also eine Art erblichen Familienabzeichens angewendet.

Würzburg, März 1902.

Paul Wolters.

1. Ueber Beischriften auf Siegelsteinen vgl. A. Furtwängler, *Die antiken Gemmen*, III, s. 136, 275.
2. W. Dittenberger, *Inschriften von Olympia*, nr. 59 ff.

TABLE DES COLLABORATEURS ET DES ARTICLES

Tours. — Imp. Deslis Frères, 6, rue Gambetta.

Tours. — Imp. DESLIS FRÈRES, 6, rue Gambetta.